

# **L'EMPEREUR CHARLES-QUINT ET SON RÈGNE**

**TOME TROISIÈME**

**PAR MONSIEUR JOSEPH NAMÈCHE**

RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

LOUVAIN - CH. FONTEYN, AÎNÉ - 1889.

**TROISIÈME SECTION**

**RÈGNE DE CHARLES-QUINT - 1506-  
1555**

## CHAPITRE VII. (SUITE DU PRÉCÉDENT)<sup>1</sup>

# DERNIERS ACTES DE L'ADMINISTRATION DE MARGUERITE D'AUTRICHE. - SITUATION INTELLECTUELLE DE LA BELGIQUE PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Les Pays-Bas, délivrés de la guerre, étaient en proie à d'autres désolations. A la suite d'horribles tempêtes, Ostende et toute la côté de Flandre, les rives de l'Escaut, la Hollande et la Zélande furent dévastées par de ruineuses inondations ; la plupart des digues furent rompues, et soixante-douze villages, dans le Sud-Beveland, submergés. Tandis que la contagion sévissait, sous le nom de peste, dans les provinces méridionales, une épidémie plus meurtrière encore apparaissait dans celles du nord et du centre. C'était la *suette* ou *peste britannique*. Ce fléau, après avoir dépeuplé les terres britanniques<sup>2</sup>, s'était porté en Allemagne, d'où il gagna le Danemark et la Norvège. Il pénétra par Hambourg<sup>3</sup> en Zélande. et en Hollande, et se propagea bientôt, avec une effrayante rapidité, dans le Brabant et la Flandre.

Cette maladie meurtrière se développait par des sueurs partielles d'abord, et bientôt générales. Une soif inextinguible, une angoisse et une agitation extrêmes, un penchant invincible au sommeil survenaient ensuite ; des éruptions se montraient souvent sur le corps. Enfin la sueur disparaissait, mais ce symptôme était le présage de la mort, qui arrivait rapidement. Après vingt-quatre heures le danger était ordinairement passé ; c'étaient les individus les plus robustes qui étaient les plus exposés et qui succombaient en plus grand nombre. Le mal saisissait ses victimes à table, à la promenade, au lit, partout, en un mot, comme si Dieu avait voulu, dit un historien<sup>4</sup>, par un nouvel et terrible exemple, montrer aux hommes qu'ils sont mortels et qu'ils doivent toujours être

---

<sup>1</sup> L'étendue de la matière nous a obligé de diviser le chapitre VI.

<sup>2</sup> La suette, *sudor anglicus*, *morbus sudortficus*, *ephemera anglica pestilens*, parut pour la première fois en Angleterre, l'an 1483, et se développa d'abord dans le pays de Galles, d'où elle s'étendit dans d'autres parties du pays, mais surtout à Londres. Elle ravagea ce royaume pendant environ septante ans, mais à divers intervalles, notamment en 1483, 1485, 1506, 1518, 1528 et 1551. En cette dernière année elle sévit avec tant de fureur qu'on assure qu'il mourait plus de cent vingt personnes par jour à Westminster seulement. En France, elle reparut plusieurs fois aussi, surtout en Picardie, mais avec des modifications dans les symptômes et avec beaucoup moins de gravité. On l'a revue en Allemagne, en 1648, 1715, 1732, 1742 ; en Hollande, en 1666 ; en Piémont, en 1755 ; dans le Languedoc, en 1782.

<sup>3</sup> Onze cents habitants avaient succombé, dans cette ville, en vingt-deux jours. A Dantzig, il mourut trois mille personnes.

<sup>4</sup> Fisen.

préparés à mourir. Les médecins recommandaient de se tenir légèrement couvert et d'éviter la grande chaleur. Le traitement reconnu comme le plus efficace alors, fut l'action sur le moral, un régime sévère, l'emploi de tous les moyens propres à activer la sueur et à en empêcher la suppression, ce qui était un phénomène toujours mortel.

Au mois de septembre 1529, au moment même où Marguerite ordonnait de faire prières à Dieu, afin que, par sa bénigne grâce, il voulût préserver le pays de certaine maladie de suerye, qui régnoit ès pays voisins, et d'autres maladies pestilentiellees et contagieuses, le fléau éclata à Anvers. Dans l'espace de trois jours, la suette enleva plus de cinq cents personnes<sup>1</sup>. A Gand, à Bruges, à Malines, ses ravages ne furent ni moins rapides, ni moins grands. A Bruxelles, où l'on avait interdit toute communication avec ces villes, en poussant même la précaution jusqu'à murer les portes, l'effroi jeté dans la population montre assez avec quelle violence sévit le fléau. Les fidèles remplissaient les églises, où les cérémonies saintes se succédaient sans interruption, et se livraient à tous les exercices du jeûne et de la pénitence. Le mal dura une année<sup>2</sup>. A sa disparition, Marguerite fit célébrer, le 3 octobre 1530, une procession solennelle, à laquelle elle assista elle-même avec la cour et tous les corps constitués de l'état.

Un autre fléau, la famine, menaçait alors le pays. La cherté des subsistances était excessive. Pour y remédier, le gouvernement interdit l'exportation des céréales, mais cette mesure fut inefficace, et ne prévint point les émeutes provoquées par les souffrances publiques. Au mois de juillet 1530, il y eut à Malines une émotion populaire, excitée par quatre à cinq cents femmes, que la faim poussait au désespoir<sup>3</sup>. Le mouvement fut comprimé par le désarmement des tisserands et des foulons<sup>4</sup>, mais l'effervescence ne se calma que lorsque le gouvernement eut pris l'utile mesure d'acheter des blés en Hollande et de les revendre au prix contant.

La situation financière continuait aussi à être des plus mauvaises. La nécessité de payer l'arriéré des soldes des troupes licenciées à la fin de la guerre grevait le trésor de nouvelles charges ; on n'avait plus d'argent pour pourvoir aux exigences des garnisons des pays d'Utrecht et d'Over-Yssel. Et, en ce moment-là même, Charles-Quint informait sa tante qu'il avait tiré de Gênes sur les Pays-Bas des lettres de change pour la valeur de plus de cent mille ducats d'or, payables dans les deux mois. Il fallut négocier un emprunt à Anvers, et la négociation n'aboutit que moyennant la garantie des principaux seigneurs de la cour, des membres du conseil privé et des plus hauts fonctionnaires. En annonçant à Charles-Quint l'accomplissement de sa volonté, la régente lui exposa, avec amertume, sa fâcheuse position. Après lui avoir rappelé les peines, les sacrifices qu'elle s'imposait depuis longtemps, les obligations qu'elle avait contractées pour

---

<sup>1</sup> *Geschiedenis van Antwerpen*. — Un savant médecin belge, M. C. Broeckx, a écrit une *Notice sur Jacques Van den Kasteele et sur la suette qui régna épidémiquement à Anvers au mois de septembre 1529*. Anvers 1849, in-8°.

<sup>2</sup> C. De Smet, *Histoire de la religion catholique en Brabant*.

<sup>3</sup> Azevedo.

<sup>4</sup> Au regard des amendes factes et ordonnées par la loy et consaulx de la ville de Malines sur les tisserans et foulons illecq, à savoir quiconque soit tisseran ou foulon porte sur luy ou tient en sa maison aucunes armures à pointes, le doit amender de deux moutons d'or à chacune fois que l'on les peut trouver. *Compte de Jean Van den Daele*.

son honneur et pour son service, elle terminait en disant<sup>1</sup> : *Considérez, je vous prie, l'état de vos affaires en ces pays. Après cet examen, vous ne serez plus disposé à leur imposer des charges telles que le paiement de ces lettres de change ; vous ne presserez plus ceux de vos finances au-delà de ce que la raison et la possibilité peuvent porter. Soyez en bien persuadé, à moins de mettre vos pays d'en bas en totale ruine, désolation et perdition, on n'en sauroit tirer plus que je n'ai fait pour votre service.*

La régente fit tout ce qui était en elle pour tirer des états les deniers exigés par les besoins du pays. Ceux du Brabant, après beaucoup de délais et d'incidents, finirent par accorder, au mois d'avril 1530, une aide de cent cinquante mille livres, payable en deux fois, à la Saint-Jean et à la Noël. Les états de la Flandre avaient voté cent mille écus, au mois de décembre précédent. On obtint aussi vingt mille livres<sup>2</sup> des nobles et des petites villes du Hainaut ; dix mille livres de Valenciennes, sept mille quatre cents du comté de Namur. Ce dernier sacrifice était d'autant plus méritoire que la ville elle-même de Namur était dans la détresse, et qu'il avait fallu vendre *sur le corps d'icelle, avec la garantie des maieur et échevins, plusieurs rentes héréditaires et viagères montant à grandes sommes de deniers par an.*

Les dernières années de Marguerite s'écoulèrent au milieu de ces embarras, de ces agitations intérieures, que les progrès des nouvelles doctrines, les troubles religieux qui en furent la suite et dont le caractère social et révolutionnaire ne doit pas être perdu de vue, aggravaient singulièrement. Charles-Quint s'était montré d'abord un peu indifférent sur ce chapitre ; il avait usé d'assez grands ménagements envers le moine audacieux, qui leva le premier l'étendard de la révolte contre le catholicisme, cette base reconnue, légale, de tous les états européens, réunis par lui en une admirable unité désignée sous le nom de chrétienté. Il ne tarda pas à voir les dangers que le mouvement recéait dans son sein, et, s'il garda plus tard des tempéraments forcés, en Allemagne, envers l'hérésie, il se montra, dans ses états héréditaires, d'une implacable rigueur contre les prédicateurs de la réforme. Le 22 mars 1521, avait paru, dans les Pays-Bas, un placard prescrivant, en conformité de la bulle de Léon X et des déclarations des facultés de théologie de Louvain et de Cologne, *de brûler tous livres et écrits provenans de la secte hérétique d'un nommé Martin Luther, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et d'en interdire l'impression, l'achat, la conservation, la lecture, sous peine de confiscation et autre punition arbitraire*<sup>3</sup>. Le 29 avril 1522, on vit paraître un mandement ordonnant de citer et d'arrêter toutes les personnes qui soutiendraient en public les doctrines de Luther, d'inventorier leurs biens, de saisir leurs livres, et défendant de donner asile ou logement aux sectaires<sup>4</sup>. Enfin, par un édit du 14 octobre 1529, Charles-Quint, voyant toutes les mesures prises jusqu'alors restées sans effet, défendit de

---

<sup>1</sup> Lettre de Marguerite à Charles-Quint, du 21 octobre 1529. Reg, *Correspondance*, f° 253. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> Cette aide avait dû être réduite de moitié, la ville de Mons et les prélats du Hainaut ayant refusé d'y prendre part. *Desdits nobles et petites villes de Haynaut ; pour ung accord par eulx fait en février XXX, de XXm livres, sauf la ville de Mons, quelque devoir que on ait sceu faire devers, n'y ont voulu consentir, ni pareillement les preslatz, icy pour la porcion desdits nobles et villes escheu à la Saint-Jehan et Noël XXX, XXm livres. Revenus et dépenses de Charles-Quint.*

<sup>3</sup> Reg. *Hérésies et Inquisitions*, f° 650. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> *Placards de Flandre*, t. I, 88-102.

traduire, de lire, d'écrire aucun livre touchant les saintes écritures sans permission des autorités ecclésiastiques. Aux termes des édits, quiconque assiste à des réunions hérétiques, dispute sur l'écriture sainte, manque de respect aux images de Dieu et des saints, est coupable d'hérésie, et l'hérésie, selon le droit existant, est punie de mort, [les hommes par l'espée, les femmes, par la fosse, les relaps, par le feu](#)<sup>1</sup>.

Hélas ! ces peines si graves, si terrifiantes, si contraires, il faut bien le dire, à nos sentiments actuels les plus intimes, mais qui étaient pourtant dans les habitudes et les mœurs du temps, ces peines produisirent peu d'effet. Deux causes surtout, dans ces premiers temps de la réforme, contribuèrent à la propager dans les Pays-Bas. Les relations commerciales avec l'Allemagne et le contact des troupes levées dans le même pays constituaient la première de ces causes, ces troupes étant composées en grande partie de luthériens. L'autre cause était l'ignorance du peuple et la négligence d'un grand nombre de pasteurs d'âmes, ignorants eux-mêmes et de mœurs déréglées<sup>2</sup>. [Au moyen de la conversation des](#)

---

<sup>1</sup> *Placards de Flandre*, t. I, 103.

<sup>2</sup> L'Église catholique fut la première à gémir de ces maux et de ces scandales ; depuis longtemps ses membres les plus éclairés et les plus zélés aspiraient à en trouver le remède. [Il y avoit plusieurs siècles, écrit Bossuet, qu'on désiroit la réformation de la discipline ecclésiastique. Qui me donnera, disoit saint Bernard, que je voye avant de mourir l'Église de Dieu comme elle étoit dans les premiers jours ! Si ce saint homme a eu quelque chose à regretter, ç'a été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des maux de l'Église. Il n'a cessé d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les papes mêmes. Histoire des variations des églises protestantes, liv. Ier.— Hélas, oui, quand le sel de la terre s'est affadi, il n'est plus bon, selon la parole de l'évangile, qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds ; corruptio optimi pessima, dit à son tour la sagesse des nations. Un grand pape, un grand homme, saint Grégoire, a écrit ces paroles redoutables à l'adresse des membres indignes du sacerdoce. C'est d'une plume catholique aussi, mais officielle et, on peut le croire, prévenue jusqu'à un certain point, que sont sorties les lignes suivantes, citées par M. Henne, et qui flétrissent comme un fer brûlant, la portion indigne du clergé des Pays-Bas à cette époque : Trouvant que la principale cause de toutes les erreurs est l'insuffisance des curés et autres qui, pour cejourd'hui, ont charge d'âmes... ; que un curé, pour bien régir le peuple qui lui est commis, doit avoir nécessairement trois qualités, sans lesquelles est impossible qu'il satisfasse à son état : être de bon tige, afin de avoir prudence, expérience et discrétion ; être de bonne vie et conversation ; afin que le peuple prenne exemple ; être lettré et docte... Et combien que les curés dussent être qualifiés comme dessus, toutefois peu de tels s'en trouvent, au grand regret de sa majesté et confusion du peuple, car pour la plupart il sont jeunes gens légers, inexpérimentés et indiscrets ; les autres sont lubriques, donnés à ébriété et autres vices notoires et manifestes, en qui la commune ne voit que mauvais exemple.... Les autres sont si ignorans et si indoctes, que à grand' peine savent lire leurs heures ou chanter messe, de sorte que souvent l'on voit que leurs paroissiens sont plus clerks et doctes que ne sont leurs curés pasteurs, et sont journellement repris ceux qui devoient reprendre les autres. — Davantage les curés propriétaires pour la plupart ne résident sur les lieux, mais en sont dispensés par les évêques ; et commettent, en leur absence, gens pouvant leur rapporter de grosses sommes, ne regardant ni au salut des âmes, ni à ce que les cures soient bien desservies, mais seulement au plus offrant et dernier enchérisseur. Aussi aujourd'hui les curés sont tellement chargés et hypothéqués de pensions et réserves des fruits, qu'il ne leur est possible de vivre sans faire tort aux pauvres paroissiens, lesquels étant simples gens et mal édifiés de la qualité, vie déshonnête, excès et abus de leurs curés, et présumant que en un ort \(Ort, tors. Désagréable, insupportable. G. Guiart. — Sale, horrible. \*Chron. des ducs de Normandie\*. Du Cange, \*Glossaire français\* édit. Henschel\) et sale vaisseau si précieuse relique que le saint sacrement du corps de notre Créateur et Rédempteur Jesu](#)

Allemands, écrivait Marguerite à Charles-Quint en 1525, la secte luthérienne, joint que de soi en plusieurs cas elle est agréable, s'espace et multiplie fort. La même année, dans un mémoire adressé à l'empereur, elle disait : l'erreur et abus de la secte luthérane est en plusieurs lieux de par deçà, principalement Gand, à Anvers, à Bois-le-Duc et Amsterdam, à Delft, à Berghessur-le-Zom et autres lieux de Hollande, en Haynnau et au pays de Luxembourg. Ce fut bien pis quelques années plus tard. Les tendances révolutionnaires, antisociales de la réforme étaient alors manifestes à tous les yeux ; elles avaient pris corps dans des faits patents, odieux, qui avaient fini par jeter l'effroi dans toutes les âmes sages et honnêtes. Luther et Ulrich de Hutten, son trop fidèle associé, avaient lancé un appel à la révolte et aux passions des classes les plus infimes de la société ; l'horrible guerre des paysans avait rempli l'Allemagne de sang et de ruines. C'était la société elle-même ; c'était le pouvoir dans ses assises les plus profondes ; c'était la famille et la propriété qu'il s'agissait de défendre. Qu'on ne s'étonne donc pas des édits et des rigueurs de Charles-Quint. Ce prince, dit M. Henne, protestant lui-même, et qui se plaît à étaler en détail toutes les exécutions provoquées par les édits de l'empereur, ce prince redoutait autant les progrès du luthéranisme que les succès de Soliman. Il ne méconnut point le véritable caractère de ce mouvement social ; il entrevit les formes républicaines du protestantisme ; il sut que l'intention principale des communes et des luthériens tendoit à liberté<sup>1</sup>. Il soutient donc le catholicisme afin que le catholicisme lui soit tour à tour un appui et un instrument. Son autorité est en jeu, et il doit être inflexible ; mais il a si peu pour mobiles la foi, le respect pour le clergé, la soumission à Rome, que dans le temps même où il excite l'ardeur des bourreaux, où le châtement atteint quiconque récrimine contre l'illégalité ou la cruauté de ses édits, ses officiers poursuivent avec rigueur les ecclésiastiques dérogeant à ses règlements pour obtempérer à la loi d'obéissance envers leur chef suprême. Marguerite, considérant que la source de l'hérésie procède des extorsions des gens d'église, prescrit de faire à cet égard diligente inquisition et information, afin d'y porter prompt remède. Cette princesse qui, en 1525, avait demandé au pape l'autorisation de lever sur le clergé des Pays-Bas la somme de huit cent mille ducats, pour rebouter et estaindre la secte luthérienne, était-elle inspirée par l'orthodoxie lorsqu'elle menaçait les abbés du Brabant de les faire jeter à l'eau ; lorsqu'elle pressait Charles-Quint de prendre prétexte de la guerre contre les Turcs pour s'emparer d'une partie des biens des gens d'église, et de tirer de chaque cloître un ou deux religieux des plus dispos pour les mesler aux

---

Christ ne se voudroit loger, en sont scandalisés et tombent en grosses erreurs, tellement que da ce procède l'erreur des sacramentaires, anabaptistes et autres. Articles conçus par le conseil privé, sur l'ordre de la reine gouvernante, pour servir d'instruction aux prélats et évêques des divers diocèses, dans la réforme que les progrès de l'hérésie mal combattue nécessitent parmi le clergé. *Reg. sur le fait des hérésies et Inquisitions*, f° 513. Cette pièce parait remonter à l'administration de Marie de Hongrie, qui succéda à Marguerite, et qui a été accusée de porter une secrète prédilection aux nouvelles doctrines (*Dictionnaire encycl. de la théologie catholique* des docteurs Wetzer et De Welte, trad. franç., tome IV, pag. 240). Heureusement le remède tant désiré n'était plus éloigné. Le concile de Trente allait opposer à ces maux affreux une digue efficace, panser ces plaies saignantes, et opérer la réforme, la vraie réforme, celle-là qu'appelaient depuis longtemps les cœurs catholiques et les membres les plus respectables de la hiérarchie ecclésiastique.

<sup>1</sup> L'intention des communes, oui ; celle des luthériens ne tendait qu'à remplacer le pouvoir ancien par leur pouvoir à eux, tout aussi despotique, et non moins avide d'argent et d'honneurs.



gens de guerre ?<sup>1</sup> — Il y a incontestablement, dans ce tableau, beaucoup d'exagération, d'injustice même. On ne peut pas contester sérieusement l'attachement sincère de Charles-Quint à la foi catholique et à l'Église. Mais il y a là aussi un côté vrai, et l'on ne peut nier avec fondement que les considérations sociales et politiques n'aient été pour beaucoup dans les rigueurs exercées aux Pays-Bas, non pas précisément, comme on le dit trop souvent, contre la profession de l'erreur, mais contre la propagation extérieure de l'hérésie par des moyens illégaux, souvent violents, et, en somme, destructifs de tout ordre et de toute autorité. Partout, il faut bien le dire avec un de nos historiens les plus véridiques<sup>2</sup>, partout où triomphait la réforme, la révolution politique marchait à côté de la révolution religieuse.

Marguerite d'Autriche n'avait que cinquante ans. Mais accablée d'infirmités précoces, dégoûtée, dit M. Tienne, d'un monde dont elle avait pu sonder les abîmes, elle avait formé des projets de retraite déjà anciens, et elle n'attendait que le retour de l'empereur, afin de lui rendre bon compte de sa charge et gouvernement. Désireuse de faire une bonne fin avec l'aide de Dieu et de notre bonne maîtresse sa glorieuse mère, elle avait résolu de se retirer au couvent des annonciades, dit des Sept Douleurs, fondé par elle hors d'une des portes de la ville de Bruges. Elle en avait écrit à sa bonne mère, sa mie, sœur Ancelle<sup>3</sup>, supérieure de la maison, la suppliant de faire prier toutes ses bonnes filles à l'intention qu'elle lui avait toujours dite, car le temps approchoit, puisque l'empereur venoit. Elle se proposait néanmoins de visiter d'abord le magnifique monument qu'elle érigeait à Brou en Bresse à la mémoire de son dernier mari, lorsque la mort, qu'elle prévoyait, vint la surprendre plus tôt encore qu'elle ne l'avait pensé.

La princesse souffrait de maux de jambe, qui s'aggravèrent dans les premiers jours de novembre de l'année 1530. Le 20, elle eut un accès de fièvre, qui dura environ quatre heures, pour ce que les humeurs de sa jambe montoient en haut par les remèdes qu'on y fesoit, cuydant que ce fut goutte. Ses médecins et chirurgiens lui firent alors par oignements ouverture pour faire évacuer les humeurs. Il y eut un soulagement momentané : la fièvre disparut, et lesdits médecins et chirurgiens pensoient déjà que, par ladite évacuation, elle seroit bientôt guérie<sup>4</sup>. Mais la nuit suivante, la malade se trouva fort foible et ils eurent quelque doute d'elle, bien qu'ils conservassent bon espoir qu'elle n'auroit que le mal. Cependant la gangrène se déclara, et quelque remède qu'on y sut donner,

---

<sup>1</sup> M. Henne, ouvrage cité, t. IV, p. 324. — Malgré son animosité protestante, M. Henne, qui voit trop souvent les faits isolés plus que les principes, est de si bonne foi, que, la plupart du temps, c'est dans ses propres pages qu'on trouve la meilleure réponse à ses attaques contre le catholicisme.

<sup>2</sup> M. de Gerlache.

<sup>3</sup> Chez les annonciades, la supérieure s'appelait par humilité *mère ancelle*, d'*ancilla*, servante. — Cet ordre avait été institué à Bourges en 1500 par sainte Jeanne de Valais, fille de Louis XI et femme répudiée de Louis XII.

<sup>4</sup> Lettre du comte d'Hoogstraeten à Charles-Quint, du 28 novembre 1530, M Gachard, *Documents concernant l'histoire de la Belgique*, I, 291.

A maistre Jocqueu Roland, maistre Denys Van Liewarde, maistre Corneille Rembold et maistre Pierre Van Dieghem, docteurs médecins résidens audit Malines, pour leurs peines qu'ils ont eues et prinses d'avoir fait leur devoir alentour de madite feue dame, à chacun X philippus. *Compte de la veuve et des hoirs de J. de Marnix*.



le feu, qui s'étoit mis en la jambe, monta au corps. Vainement on appela les médecins les plus renommés, notamment ceux de Louvain<sup>1</sup>, toute leur science resta impuissante. Quelque diligence qu'ils y firent, le doute de la mort excéda bientôt l'espoir de la vie.

Marguerite fut soignée par les sœurs noires de Malines<sup>2</sup>. Pressentant sa fin prochaine, elle demanda à être administrée de sa conscience, pour attendre le bon plaisir de Dieu. Dans la nuit du 27 au 28 novembre, elle ressentit une extrême faiblesse. Le comte d'Hoogstraeten se hâta d'informer l'empereur de l'état critique de sa tante. Le 30, elle se démit de son gouvernement, le confia par provision au comte d'Hoogstraeten, et dicta ensuite la lettre suivante à Charles-Quint<sup>3</sup> : Monseigneur, l'heure est venue que ne vous puis plus escrire de ma main, car je me trouve en telle indisposition que doute ma vie estre briefve. Je suis pourveue et reposée de ma conscience, et de tout resoluë à recevoir ce qu'il plaira à Dieu m'envoyer. Je n'ai regret quelconque, réservé de la privation de vostre présence, et de ne vous pouvoir voir ni parler encore une fois avant ma mort, ce que — pour le doute que dessus — suppléray en partie par ceste mienne lettre, qui, je le crains, sera la dernière que aurez de moy. Je vous ay institué mon héritier universel seul et pour le tout, aux charges de mon testament, l'accomplissement duquel vous recommande. Je vous laisse vos pays de par deçà que, durant vostre absence, n'ay seulement gardés, comme me les laissâtes à vostre parlement, mais grandement augmentez ; je vous rends le gouvernement d'iceulx, auquel me cuyde estre léalement acquittée, et tellement que j'en espère rémunération divine, contentement de vous, monseigneur, et gré de vos subjects. Je vous recommande singulièrement la paix, et par espécial avec les roys de France et d'Angleterre. Et, pour fin, vous supplie, monseigneur, que l'amour qu'il vous a pieu porter au povre corps, soit mémoire du salut de l'âme, et recommandation de mes povres serviteurs et servantes, vous disant le dernier à Dieu, auquel je supplie, monseigneur, vous donner prospérité et longue vie. De Malines, le dernier jour de novembre 1530. Votre très-humble tante, Marguerite.

Le même jour, il y eut à Malines une procession solennelle du Saint-Sacrement, pour invoquer l'assistance du ciel en faveur de la malade. Mais le moment suprême était venu, et, dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, entre minuit et une heure, après avoir pris son dernier sacrement, Marguerite rendit l'âme à Dieu. A cette nouvelle, un deuil général s'étendit sur la ville, et le glas funèbre se fit entendre depuis le 1er décembre jusqu'au 16 janvier suivant. L'archevêque de Palerme et le comte d'Hoogstraeten s'empressèrent d'informer l'empereur du décès de sa tante. Après avoir fait serrer les coffres, ils appelèrent à Malines les membres les plus importants du conseil privé, Henri de Nassau,

---

<sup>1</sup> A maistre Jehan Van Heetvelde et maistre Adam Roquaert, docteurs médecins, résidens à Louvain, pour estre venus à toute diligence, le XXVIe jour de novembre anno XXX, dez ledit Louvain au lieu de Malines, vers madite feue dame, pour la panser et traicter de leur art à cause de la griefve maladie où elle estoit constituée, ce qu'ils ont fait de leur pouvoir, et sont demeurés devers elle jusques a tant qu'elle eust rendu l'esprit à Dieu notre rédempteur, chacun XVI philippus d'or. *Compte de la veuve et des hoirs de J. de Marnix.*

<sup>2</sup> La somme de huit philippus d'or de xxv sols pièce, pour icelle somme distribuer aux noires sœurs de la ville de Malines, en faveur de la peine par elles prinse alentour de madite feue dame en sa maladie. *Compte de la veuve et des hoirs de J. de Marnix.*

<sup>3</sup> *Archives du royaume.*— Cette lettre a été publiée par M. Gachard. *Analectes belgiques*, I, 378.

Jean de Berghes, les comtes de Buren, de Gavre, et le seigneur de Beveren, pour adviser avec eux. En même temps, il fut recommandé à tous les officiers des frontières de France, d'Angleterre, de Gueldre, de se tenir bien sur leurs gardes<sup>1</sup>.

Dans une réunion de tous les membres du gouvernement, il fut décidé que le conseil de la justice et les conseils provinciaux continueroient leurs fonctions comme du vivant de la feuë gouvernante, que les lettres missives se dépêcheroient et écriroient de par l'empereur en son conseil privé des Pays-Bas ; que les affaires de la justice seroient traitées par l'archevêque de Palerme, et celles de l'état par le comte d'Hoogstraeten ; que les dépêches importantes porteroient, avant le dispositif, les mots : à la délibération des chefs et gens du conseil privé, et seroient signées par tous les membres présents à la délibération. L'archevêque et le comte informèrent l'empereur des mesures prises, et le prévinrent qu'en attendant ses ordres se despêcheroient le moins que l'on pourroit de choses importantes. Un des premiers actes du conseil fut de notifier le décès de Marguerite aux cours de France et d'Angleterre, à la princesse d'Orange, au duc de Savoie, au maréchal de Bourgogne, au parlement de Dôle. Cette cour reçut l'ordre d'administrer dorénavant la justice et de dépêcher ses arrêts et provisions au nom de l'empereur, rentré en possession de ses comtés de Bourgogne et de Charolais<sup>2</sup>.

Les restes de la princesse furent embaumés par ses chirurgiens, maîtres Philippe Savoyen et Pierre des Maîtres. Son corps, légué par elle au couvent de Saint Nicolas de Tolentin à Bourg en Bresse, fut renfermé dans un cercueil de plomb recouvert d'un coffre de bois. Dans des urnes de plomb furent recueillis son cœur, destiné aux annonciades de Bruges<sup>3</sup>, et ses entrailles, qui devaient être

---

<sup>1</sup> Lettre du comte d'Hoogstraeten à Charles-Quint.

<sup>2</sup> Lettre de l'archevêque de Palerme et du comte d'Hoogstraeten Charles-Quint, du 8 décembre 1533. M. Gachard, *Documents*, I, 296.

<sup>3</sup> Marguerite avait légué, avec son cœur, aux annonciades de Bruges, dont le couvent avait été fondé par elle, sa coupe d'argent, sa cuillère et un médaillon de même métal, et de plus un évangile de saint Jean doré et enluminé, avec son chapelet d'une valeur inestimable. Ce chapelet était orné de douze agates, sur la plus grande desquelles étaient gravées les vertus de la Sainte-Vierge, et qui avait été portée par la sainte institutrice de l'ordre ; les autres pierres étaient entremêlées de petits grains d'or, et à l'extrémité pendait un cœur d'or. Ce legs était accompagné du portrait de Marguerite peint sur bois par Bernard Van Orley, et de deux lettres touchantes adressées à la mère Ancelle. — L'église des annonciades, située hors la porte des Anes, fut dénichée en 1578, par ordre du magistrat, qui craignait de la voir tomber entre les mains des gueux. Les religieuses se retirèrent à Bruges dans une maison appelée *Fluheelhof*, emportant avec elles le précieux dépôt confié à leur affection et à leur reconnaissance. — En 1531, Charles-Quint avait fait construire, dans leur église, un somptueux monument en albâtre, décoré de statuettes d'or. Ce monument, unique dans son genre, fut horriblement mutilé par les iconoclastes. En 1714, on le remplaça dans l'église du nouveau couvent ; on y ajouta un pavement de marbre noir et blanc, et un groupe représentant l'annonciation de la Sainte-Vierge, devant laquelle était agenouillée, sur un prie-Dieu, madame Marguerite ayant en main son livre d'heures ; derrière elle se tenait debout sa patronne la bienheureuse Marguerite, et à ses côtés ses dames d'honneur portant les blasons de l'Empire, de la Bourgogne et de la Castille. Les débris de l'ancien monument avaient servi de matériaux à ces figures. Au milieu de la niche qui avait reçu le pieux dépôt était peint un cœur dans un miroir, avec une inscription en langue flamande. — Dans la même niche, on lisait une autre inscription, toujours en langue flamande.

déposées dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Malines **1**. Les funérailles, célébrées avec grande pompe dans cette église par les évêques de Cambrai et de Tournai, durèrent trois jours, du 16 au 18 janvier**2**. Le deuil était

---

**1** L'empereur fit placer dans ce temple l'inscription suivante : *D. O. M. — illustrissimae Margaretæ, — archiducissæ Austriæ, invictissimi Maximiliani imperatoris natae, — ac principis Hispaniarum primo, — deinde ducis Sabaudiaë relictæ, — harum inferiorum regionum gubernatrici, — Carolus Quintus Cæsar Augustus, amitæ posuit.* — La paroisse des S. Pierre et S. Paul ayant été transférée, en 1777, dans l'église des Jésuites, on y transporta aussi les entrailles de la princesse. L'urne qui les contenait était fortement endommagée : on la renferma dans un coffret de chêne, et elle fut déposée, le 28 octobre 1778, vers six heures du soir, sous les dalles du chœur, entre la première marche du maître autel et le mur latéral de l'évangile. Le procès-verbal de la translation se trouve à la Bibliothèque de Bourgogne, coté n° 15, 865 ; il porte les signatures suivantes : Jean Henri, cardinal archevêque de Malines, de Fierland, de Stassart de Noirmont et H. Diu. — Dans la séance de la classe des lettres de l'Académie royale du 4 février 1861, M. Gachard a entretenu ses confrères d'un ouvrage du comte E. de Quinsonas intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas* ; Paris, 1860, 3 vol. in-8°. — Dans la cours de cette lecture, M. Gachard rappelle que le cardinal et les autres signataires du procès-verbal de translation, avaient exprimé le désir que le gouvernement fit attacher au mur du chœur des ci-devant jésuites, du côté de l'évangile, une grande plaque de marbre blanc ornée, dans laquelle on ferait tailler, en grandes lettres dorées, telle épitaphe qu'on trouverait convenable. Le prince Charles de Lorraine avait recommandé au conseil privé, continue M. Gachard, de faire former et de lui soumettre le projet d'épitaphe. Le président de Fierlant s'occupa, de son côté, du même projet ; il écrivait, le 30 octobre 1778, au ministre plénipotentiaire, prince de Starhemberg : *J'ai donné à un dessinateur d'ici une idée pour la forme de l'épitaphe, que je soumettrai à l'approbation de Votre Altesse, dès que le dessin sera achevé, et que j'y pourrai joindre le devis.* — Quel fut le résultat, dit toujours M. Gachard : des ordres du gouverneur général et des conceptions du président du grand conseil ? c'est vainement que j'ai compulsé, pour le savoir, la suite des actes du conseil privé et de la correspondance du président de Fierlant avec le prince de Starhemberg. Le silence de ces documents me fait supposer que des choses d'un intérêt d'actualité plus grand, selon l'expression consacrée aujourd'hui, firent perdre de vue l'épitaphe de Marguerite d'Autriche. — Cette conjecture est confirmée par ce que je lis dans l'ouvrage de M. de Quinsonas : *Sur les indications précises de M. le chanoine Schœffer, dit-il, nous avons fini par retrouver, dans la nouvelle église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à gauche du maitreautel, une modeste croix de Malte, très fruste par suite du passage de la sacristie, gravée en creux et à peine reconnaissable, sur un des carreaux de marbre qui forme le dallage. Elle indique l'emplacement de la boîte de plomb qui contient les restes de Marguerite.* — Voilà donc, dans sa bonne ville (c'est toujours M. de Quinsonas qui parle), voilà le seul souvenir religieux constatant l'existence des dépouilles mortelles de très-haute et très-redoutable madame la régente des Pays-Bas, douairière de Savoie, duchesse et comtesse de Bourgogne, dame de Malines et autres lieux !... Mais la mémoire impérissable de la bonne duchesse n'est point effacée comme cette petite croix si humble, devenue si imperceptible, et sur laquelle l'étranger, au souvenir de la vertu et des grandeurs, vient s'agenouiller justement ému de tant de simplicité ! — Avouons le, dit en terminant M. Gachard, ces réflexions d'un écrivain français renferment un reproche, et un reproche mérité, à l'adresse de notre pays. Elles nous avertissent qu'il serait temps, après plus de trois quarts de siècle, de réparer l'oubli dans lequel ont été laissés les restes d'une grande princesse, en mettant à exécution l'idée conçue en 1777, ou tout autre plan qui répondit à la même pensée. *Bulletin de l'Académie royale*, 2e série, tome XI, pages 232 et suivantes.

**2** Voir, pour les dépenses de ces funérailles, le compte de la veuve et des hoirs de Jean de Marnix cité par M. Henne. Entre autres détails, on lit qu'il fût consumé 5.737 livres de cire à cette cérémonie.

conduit par le jeune prince de Danemark, accompagné de l'archevêque de Palerme, des comtes d'Hoogstraeten, de Gavre, de Buren, de Hornes ; des seigneurs de Berghes, de Walhain, de Fresin, de Praet, de Neufville, de Rosimbos, et d'une foule d'autres grands personnages, auxquels s'étaient joints les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Gueldre. Tout ce monde officiel, toute la maison de Marguerite, depuis ses grands officiers et ses dames d'honneur jusqu'aux plus infimes valets, était vêtu de deuil. L'éloge funèbre de la princesse fut prononcé par un homme célèbre alors, quoique bien oublié aujourd'hui, Henri Corneille Agrippa, écrivain fécond mais sans goût, savant prétentieux, plus bizarre que profond, qui n'a laissé aucune trace dans la science. Le discours qu'il prononça dans cette triste cérémonie était, dit M. Altmeyer, rempli de pathos et d'une insipide phraséologie<sup>1</sup>.

Le corps de Marguerite fut transporté à Termonde, le 22 janvier 1531, et de là à Gand, où il fut déposé, pour une nuit, dans l'église de Saint-Michel. Le jour suivant il fut remis en dépôt au couvent des annonciades de Bruges, où il resta jusqu'au moment où le comte de Lalaing et Claude Boissoit, archidiacre d'Arras, vinrent le prendre pour le confier à sa dernière demeure, le couvent de Saint Nicolas de Tolentin à Bourg en Bresse. Le prince de Danemark, une foule de seigneurs et les ambassadeurs gueldrois avaient fait partie du convoi funèbre jusqu'à Bruges. Charles-Quint se montra très-sensible à l'attention de ces derniers<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A Henri-Corneille Agrippa, docteur en deux droits, conseiller et indiciaire de l'empereur notre sire, la somme de douze livres, en faveur de ce qu'il méritoit à faire et composer certaines épitaphes et autres escripts, qu'il a emprins faire pour servir à l'obsèque et à l'honneur et mémoire perpétuelle de madite feue dame. Compte cité. Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim, né à Cologne le 11 septembre 1486, fut d'abord secrétaire de l'empereur Maximilien Ier ; il servit ensuite dans les armées de ce prince. Son inconstance lui fit quitter le métier des armes pour le droit et la médecine, entre lesquels il se partagea. Sa plume hardie lui suscita bien des querelles. copie et sceptique, après avoir passé une partie de sa vie en prison, il mourut dans un hôpital en 1534 ou 1535. Il a écrit, entre autres choses, le livre fameux *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*. Anvers et Paris, 1531.

<sup>2</sup> Il fit remettre cent écus d'or au comte de Bronchorst, cent phi-lippus d'or à messire Jacques de Dombourg, et quatre-vingts carolus d'or à maistre Charles Quey. *Ibid.* — On lit dans les *Bulletins de l'Académie royale*, XXVIIe année (1857) ce qui suit : *Variétés historiques*, par M. Gachard. *Les derniers moments de Marguerite d'Autriche*. — Le 2 décembre dernier, une cérémonie imposante avait lieu à l'une des extrémités de la France, près de la petite ville de Bourg en Bresse, ancienne possession de la maison de Savoie, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ain. Les restes de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, de son second mari, Philibert le Beau, duc de Savoie, et de la mère de ce prince, Marguerite de Bourbon, qu'un caveau de l'église de Brou renfermait depuis plus de trois siècles, avaient été récemment examinés et reconnus. Par l'effet des injures du temps et d'une négligence peu excusable, les cercueils des deux illustres femmes étant tombés en poussière, leurs débris s'étaient mêlés avec les ossements : des mains intelligentes venaient de remettre chacune des pièces de leurs corps à sa place naturelle. Les trois corps avaient été ensuite déposés dans des cercueils provisoires en bois. Le 1er décembre, ces cercueils furent extraits du caveau, et placés sous un catafalque dressé dans l'église. Le 2, en présence de l'évêque du diocèse, du préfet du département, d'un commissaire spécial de S. M. Victor Emmanuel, roi de Sardaigne, et d'une foule immense accourue de tous les environs, ils furent portés processionnellement et en grande pompe, dans le caveau ouvrant sur la droite du chœur, pour y rester jusqu'à ce que celui où ils reposèrent si longtemps soit restauré et disposé

Marguerite avait fait son testament à Bruxelles, le 20 février 1508, parce que connaissant l'instabilité de cette vie, à laquelle humaine nature est sujette, et sachant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ni plus incertaine que l'heure d'icelle, elle ne vouloit décéder intestat de ce mortel monde en l'autre, sans disposer des biens que Dieu lui avoit accordés et prêtés. Elle avait donné sa légitime à l'empereur son père, et institué Charles son neveu héritier universel. A son défaut, l'héritage devait revenir à Ferdinand ou à ses sœurs, à charge d'acquitter ses dettes et les legs pieux faits par elle. La princesse avait choisi pour exécuteurs testamentaires, en raison de sa bonne confiance en leur loyauté et personnes, le prince de Chimai ; les comtes de Nassau et de Montrevel ; les seigneurs de Chièvres et de Berglies ; Laurent de Gorrevod, Mercurino de Gattinara, et Louis Oghain, son confesseur et aumônier<sup>1</sup>. Le 28 novembre 1530, un codicille, passé par-devant le notaire Gualterus Militis, ratifia ce testament, et confirma Charles-Quint son seul et unique héritier universel<sup>2</sup>. Marguerite léguait, en même temps, à Ferdinand l'une de ses meilleures bagues, à la discrétion des exécutions testamentaires. Elle faisait quelques autres donations, entre autres un legs de cent livres au couvent de Bethléem à Malines, et ajoutait ensuite : Et pour non abolir le nom de la maison de Bourgogne, je prie et supplie l'empereur que son bon plaisir soit vouloir retenir en ses mains la comté de Bourgogne — la Franche Comté —, tant et si longuement qu'il vivra, et pourvoir qu'après son

---

d'une manière définitive. — Il est fâcheux, comme l'écrivait dernièrement à l'un de nos journaux un homme que ses sentiments patriotiques distinguent à l'égal de sa naissance (M. le comte Félix de Mérode), il est fâcheux que la Belgique n'ait pas été représentée à la cérémonie du 2 décembre. Elle y avait droit. La princesse à la mémoire de laquelle on rendait cet éclatant hommage était belge : belge par le sang dont elle était issue, aussi bien que par le lieu où elle avait vu le jour ; elle avait passé dans nos provinces la plus grande partie de sa vie ; elle les avait gouvernées avec gloire durant vingt-quatre ans ; elle y avait rendu le dernier soupir. Il y a plus : cette magnifique église de Brou, l'une des merveilles de la France, qui recevait ce jour-là, en quelque sorte, une consécration nouvelle, les provinces belges avaient puissamment contribué à son érection ; elles y avaient contribué par leurs subsides, et par les architectes, les sculpteurs, les peintres flamands, dont l'auguste veuve du duc Philibert s'était plu à réclamer le concours. — M. Gachard s'occupe ensuite des détails publiés par les journaux de Bourg sur la mort de Marguerite d'Autriche. D'après leur récit, le 15 du mois de novembre 1530, et le matin avant que de se lever, Marguerite demanda à boire à l'une de ses demoiselles, Madeleine de Rochester, qui, lui obéissant aussitôt, lui apporta à boire dans une tasse de cristal ; mais, en la reprenant, elle la laissa tomber malheureusement au devant du lit, où elle se cassa en plusieurs pièces. La demoiselle ne manqua pas de les ramasser le plus soigneusement qu'elle put, mais elle ne s'avisait pas de chercher dans les pantoufles de la princesse. Ce défaut d'attention fut cause de sa mort ; car cette princesse s'étant levée quelques heures après, et ayant mis les pieds nus dans ses pantoufles, et fait quelques pas pour s'approcher du feu, un petit fragment fort aigu de la tasse cassée lui entra dans le pied... la blessure jeta très peu de sang, mais, peu de jours après, sentant une grande douleur en cet endroit et la jambe enflammée, elle fit appeler ses médecins qui jugèrent que la gangrène y était et qu'on ne pouvait la guérir qu'en lui coupant au moins le pied. La conclusion en fut prise, et l'exécution résolue. La princesse se prépara avec une fermeté héroïque à cette opération terrible et reçut les sacrements avec une piété très édifiante. Le 30, jour fixé pour l'opération, étant venu, comme les médecins voulurent lui en épargner la douleur, ils lui causèrent la mort en lui donnant une si forte dose d'opium qu'ils l'endormirent d'un sommeil qui n'est pas encore fini et ne finira qu'à la résurrection de tous les morts. — M. Gachard n'a pas de peine à montrer que ce récit, tiré d'un manuscrit reposant aux archives du département de l'Ain, est purement romanesque.

<sup>1</sup> Dumont, IV, 1re partie, 90-93.

<sup>2</sup> Dumont, IV, 2e partie, 73.



décès cette comté succède à celui de ses héritiers à qui demeureront les pays de par deçà. Enfin, pour le bien universel de la chrétienté et pour la sûreté de son état, je le supplie d'entretenir, garder et observer paix et amitié avec les rois de France et d'Angleterre. La plupart des exécuteurs testamentaires désignés en 1508 étant morts, elle en nomma de nouveau, à savoir les comtes de Nassau et d'Hoogstraeten ; Jean de Berghes ; le seigneur de Praet ; Pierre de Rosimbos ; son dernier confesseur, Antoine de Montent, abbé commendataire de Saint-Vincent à Besançon ; Jean Rutiault, Jean de Marnix et Guillaume des Barres. L'empereur trouva dans les coffres de sa tante beaucoup d'or et d'argent en monnaie de France ; il les fit fondre en 1532 avec sa vaisselle et convertir en monnaies nationales. Il y en avait pour une valeur de cinquante mille ducats<sup>1</sup>.

Marguerite d'Autriche, dit avec raison M. Henne, offre sans contredit une des plus intéressantes figures de nos annales historiques. Les faits ont témoigné de son génie politique et de sa puissante énergie. On l'a vue dans les circonstances les plus critiques, au milieu d'une indicible confusion, d'une détresse extrême, suppléer à l'incurie de son père ; pallier ses fautes incessantes ; seconder avec habileté les hautes conceptions de son neveu, et réussir, alors que l'intégrité du territoire était compromise, à en étendre les limites aux dépens de ses plus intraitables ennemis. Aussi, quoique dans les dernières années de sa vie ses forces morales fussent diminuées, ce n'était point à tort que le comte d'Hoogstraeten écrivait à Charles-Quint<sup>2</sup> : *Ce sera l'une des plus grosses pertes que Votre Majesté sauroit avoir pour ses affaires de par deçà.*

Les ressentiments personnels de cette princesse, continue le même écrivain, avaient envenimé l'antagonisme des maisons de France et d'Autriche ; pour donner à celle-ci la prépondérance, elle déploya une habileté et une fermeté qui lui valurent les respects de ses adversaires même. Elle suscita plus de difficultés et de dangers à Louis XII et à François Ier que les armes impériales, et l'avenir a justifié toutes ses appréhensions. Ses vues politiques étaient si judicieuses, que Charles-Quint n'agit pas plutôt par lui-même, qu'il y revint pour ne plus les abandonner. Les traités de Cambrai, préparés et conclus par elle, sont considérés à bon droit comme des chefs d'œuvre diplomatiques<sup>3</sup>. L'un déshonora Louis XII

---

<sup>1</sup> *Relation de l'ambassadeur vénitien Nicolas Tripolo.*

<sup>2</sup> Lettre du 30 novembre 1530. — M. Henne, ouvrage cité, IV, 351.

<sup>3</sup> Qu'on me permette de citer ici un passage d'un discours académique de M. de Stassart : *La vie de Marguerite d'Autriche est une nouvelle réfutation de cette absurde maxime de quelques esprits étroits : qu'on concilie mal les lettres et les arts avec les affaires. Les lettres et les arts ! cette princesse ne se contentait pas de les protéger, elle les cultivait elle-même avec succès. Ses vers ne sont pas inférieurs à ceux de Jean Molinet, son poète en titre. Cela ne l'empêcha point de mériter une place à côté des plus grands hommes d'état qu'ait produits la Belgique. Ce fut elle qu'on vit, en 1508, au congrès de Cambrai, dit le judicieux historien Gaillard, préparer l'abaissement des orgueilleux Vénitiens enrichis des dépouilles de toute l'Europe, et rassembler contre eux, dans une ligue étonnante, une foule de princes dont les caractères étaient incompatibles et les intérêts opposés. Elle égara la sagesse de Louis XII, elle éblouit le cardinal d'Amboise, elle entraîna tous les autres. Jamais affaire si difficile ni si compliquée n'avait été conduite avec tant d'art et de secret. Toute l'Europe s'étonna par la suite d'avoir été un instrument aveugle dans la main d'une femme habile qui, sous prétexte de châtier les Vénitiens, n'avait voulu en effet que servir son père et se venger de la France en l'engageant dans un labyrinthe inextricable. Quelque flatteur que soit cet éloge, je préfère au triomphe des ruses diplomatiques les droits que Marguerite s'est acquis à la reconnaissance des Belges par une administration ferme, éclairée, et par l'impulsion*

en lui laissant toute la honte de la ligue contre les Vénitiens ; l'autre fut aussi humiliant pour François Ier qu'honorable pour Charles-Quint, dont il consolida la puissance en Italie. Marguerite atteignit le double but qu'elle avait poursuivi sans relâche : avant de mourir, elle eut la satisfaction de voir l'abaissement de la France et la soumission du duc de Gueldre. La paix de Gorcum, la paix des Dames furent des coups dont Charles d'Égmond et François Ier ne se relevèrent jamais. L'énergie de la princesse ne faiblit pas un instant dans les circonstances les plus graves ; son activité prépara souvent les succès de son neveu ; son habileté prévint non moins souvent ses revers. Douée d'une vive intelligence, elle suivit, déroula ou aida à conduire toutes les négociations, toutes les intrigues de cette époque immorale, qui ouvrit l'ère de la diplomatie, qui vit paraître le code fameux du célèbre secrétaire florentin, et n'en pratiqua malheureusement que les maximes odieuses<sup>1</sup>.

C'est de cette façon que M. Henne apprécie la vie diplomatique, si l'on peut parler ainsi, de Marguerite d'Autriche. Voici comment il juge son administration. *Inébranlable dans ses résolutions, dit-il, apportant dans leur exécution une impétueuse ardeur, la résistance, la contradiction même lui étaient insupportables*<sup>2</sup>. Les lois, les libertés communales, les immunités du clergé ou les prérogatives de la noblesse, rien ne pouvait enchaîner son impérieuse volonté. Aussi les peuples ne furent-ils pas satisfaits de son gouvernement ; mais ils haïssaient surtout ses favoris, principalement le comte d'Hoogstraeten, qu'ils accusaient d'exercer une influence pernicieuse sur son esprit<sup>3</sup>. — Il faut retirer l'autorité des mains du peuple, disait-elle, en restreignant les privilèges de la commune bruxelloise, et, par cet acte arbitraire, elle déchirait le pacte constitutionnel. Elle persécutait les luthériens, et travaillait à rendre l'église romaine dépendante du pouvoir, sévissait rigoureusement contre le clergé du Brabant et de la Flandre, dont l'opposition, si légale qu'elle fût, était à ses yeux un crime d'état tel qu'il fallait mettre les récalcitrants au sac en un bateau pour les noyer au fond. Quant aux nobles, elle traitait aussi cavalièrement leurs personnes que leurs privilèges. Les réclamations soulevées par sa conduite à leur égard montrent son peu de souci de leurs représentations ; l'arrestation de Don Juan Manuel prouve notamment que les statuts de la Toison d'or étaient pour elle une espèce de lettre morte. Les circonstances ne justifient jamais de tels actes : là où il n'y a plus de contrat observé, la force seule décide. L'action attire la réaction, et Marguerite de Parme expiera un jour le despotisme de Marguerite d'Autriche.

Ce jugement est peut-être un peu sévère, nous en adoucirions volontiers certains traits pour le fond et pour la forme. Cependant nous devons à la vérité de

---

qu'elle a su donner aux institutions utiles. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 15 décembre 1841. *Bulletins de l'Académie*, t. VIII, 2e partie, page 561. — Il y aurait beaucoup à dire, nous l'avons déjà vu, et nous le verrons encore tout à l'heure, sur les droits, que selon M. de Stassart, *l'administration de Marguerite lui aurait acquis à la reconnaissance des Belges*.

<sup>1</sup> Une perfidie n'effarouchait pas Marguerite. Ainsi, en 1512, elle écrivait à Maximilien au sujet des Allemands au service de France : *Monseigneur, qui pourrait tant faire que iceux piétons retournassent en leurs maisons ou que ils feissent aux François quelques mauvais services au besoin, ce serait un grand bien pour vos amys et pour vous et vos successeurs*. *Lettres de Louis XII*, IV, 7. Note de M. Henne.

<sup>2</sup> Son père lui-même se plaignait fréquemment du ton amer, de la rudesse de ses réponses aux observations qu'il lui adressait. Voir *Correspondance*. Id.

<sup>3</sup> *Relation de G. Contarini*, 64. Id.



l'histoire et à notre propre sincérité de déclarer qu'il nous est impossible de partager l'admiration de quelques écrivains de notre pays pour le gouvernement intérieur de Marguerite. Ses actes, sinon son caractère, hautains, despotiques, et d'une légalité peu scrupuleuse, furent en lutte continuelle avec nos traditions, nos droits, nos libertés, et consolidèrent, dans notre pays, les tendances, les pratiques d'absolutisme, inaugurées par les princes de la maison de Bourgogne. Cette administration n'eut rien de national, et nous sommes porté à croire, avec M. Henne, qu'une part notable doit lui être faite dans les calamités qu'un avenir prochain allait faire peser sur la Belgique. Reconnaissons cependant que cette partie de la vie de l'archiduchesse Marguerite trouve, sinon sa justification, au moins une excuse et une atténuation dans le caractère et les tendances de l'époque, époque singulièrement troublée et agitée, où les esprits, sous l'empire de tant de découvertes, de tant de faits nouveaux, étaient comme pris de vertige et se perdaient dans leurs aspirations vers un avenir prochain et encore inconnu ; où les mœurs, dans les cours, dans le monde de la richesse, étaient singulièrement dépravées ; où les gouvernants, dévorés de jalousies et d'ambitions, luttaient les uns contre les autres d'astuce et de perfidies. N'oublions pas que les théories de Machiavel n'étaient que l'expression de ce qui se pratiquait chaque jour dans la politique habituelle de ces premières années des temps modernes.

Dans sa vie intime, dans sa vie de chaque jour, notre princesse reprend toute sa supériorité. Marguerite, dit M. Altmeyer, avait l'esprit vif et enjoué ; elle aimait passionnément les lettres et faisait le plus brillant accueil aux savants ; son impulsion généreuse, ses nombreuses largesses attiraient à elle tout ce qui vivait de l'âme et de la pensée ; elle fut pour les Pays-Bas ce que François Ier fut pour la France. Elle donna l'élan à cette profession de l'esprit qui domina, chez nous, le XVI<sup>e</sup> siècle. Ses immenses propriétés de Bourgogne et de Charolais, ses sauneries de Salins, ses beaux revenus de la ville et du territoire de Malines, son héritage paternel, son magnifique douaire, sa pension de vingt mille livres, lui fournissaient de quoi récompenser largement le talent<sup>1</sup>. Ce tableau est vrai. Malgré les souffrances des peuples, l'épuisement des provinces, des communes, la cour de Marguerite fut toujours brillante, elle trouva toujours de quoi entretenir l'éclat de son rang et faire preuve de munificence pour tous ceux qui l'approchaient. Son palais était meublé avec goût et avec splendeur, ses dames et ses filles d'honneur, ses officiers, ses domestiques nombreux et richement vêtus ; sa table servie avec une abondance véritablement princière<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Altmeyer, *Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas ; sa vie, sa politique et sa cour*.

<sup>2</sup> Les comptes de ses dépenses, cités très en détail par M. Henne, sont remplis de particularités curieuses sur l'intérieur du palais de Marguerite, Nous nous contenterons de reproduire ici l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 1525, par laquelle la gouvernante avait réglé elle-même le service de sa table. Madame aura pour son disner quatre pains de bouche et pour ses assiettes (c'étaient des pains qui servaient d'assiettes) six pains bis. Madame d'Hoogstraeten, qui mangera avec elle, un pain de bouche et une assiette de pain bis ; deux lots de vin et deux lots de cervoise, et si crue de vin il y a, elle se prendra à discrétion des mains d'hostel servans. — Au disner, une pièce de bœuf réalle pesant environ seize livres ; ung muteau (jarret) pour le bouillon de madame, d'environ huit livres ; un haut côté de mouton bouilli ; un chapon bouilli ou une bonne poule, ou deux poulets en ce lieu ; un membre de mouton rôti ; un autre pour hachis ou carbonnades ; une pièce de veau ou chevreau ; cochons, agneaux ou oisons pour le gros rost ; et entend madame que quand elle sera servie de une desdites pièces de gros rost, elle ne sera pas

Mais c'est surtout dans les choses de l'intelligence que brillait l'heureuse nature de Marguerite. Au risque de nous répéter, nous aimons à transcrire encore quelques pages remarquables de M. Altmeyer. Le génie de Marguerite, dit cet historien, se trouvait également propre aux plaisirs et aux affaires, et elle possédait à un haut degré toutes les excellentes qualités du cœur et de l'esprit : magnanimité, bonté naturelle, vivacité, pénétration, grandeur. Les plus sages et les plus expérimentés admiraient en elle cette intelligence vive et perçante, cette prodigieuse compréhension qui embrassait sans peine les plus grandes comme les plus petites choses, et pénétrait avec facilité dans les plus secrets intérêts. De quelque belle apparence que la perfide et immorale politique de son siècle se couvrit, elle en apercevait les détours, et d'abord elle savait connaître, même sous les fleurs, la marche tortueuse du serpent<sup>1</sup>. Et il fallait bien qu'elle fût douée de talents d'un ordre supérieur : elle était placée au centre de la diplomatie européenne ; le fil de toutes les intrigues politiques venait aboutir entre ses mains ; elle devait intervenir sans cesse dans les événements qui agitaient le XVI<sup>e</sup> siècle, et ces événements furent immenses.

Marguerite, continue le même écrivain, eut le bonheur d'être secondée par des agents instruits, dévoués, prudents, parmi lesquels trois furent célèbres, Mercurin de Gattinara, Ferry de Carondelet, Alberto Pio ; ils méritent que nous en disions quelques mots. Mercurin de Gattinara, issu d'une famille noble de Verceil, devint un des plus grands jurisconsultes de son temps, fut conseiller du duc de Savoie et ensuite président du parlement de Franche-Comté. En 1508, l'empereur Maximilien le chargea d'une négociation à la cour de Louis XII, au sujet du traité de Cambrai. Charles-Quint le nomma son chancelier en 1518, et l'employa avec succès dans plusieurs négociations importantes. Ce fut lui qui,

---

servie de l'autre. Et pour le menu rost, une pièce de perdrix, deux lapins ou un canin, ou si ce n'est, six poulets et six pigeons ; trippes, saucisses, pieds de veau et de bœuf, de mouton, de porc ; légumes ; un grand pâté de veau et de mouton ; et les dimanche, mardi et jeudi, de petits pâtés ; lundi et mercredi, de grands pâtés comme dessert ; ris formenté ou autre chose en ce lieu ; fruits, oublies et fromages, selon les saisons, et une pièce de mouton pour le déjeuner. — Pour le souper, quatre pains de bouche, six assiettes ; à madame d'Hoogstraeten, un pain de bouche et une assiette ; vin d'ordinaire, deux lots ; cervoise, deux lots ; et si crue il y a, elle se prendra comme dessus. Une épaule ou gigot de mouton rôti ; une longe de veau ou de chevreau, si l'on en trouve ; un chapon rôti ; deux perdrix ; quatre poussins ; un cornil ou levreau et quatre pigeons ; et pour bouilli deux poulets et deux pigeons, et quelquefois des perdrix, faisans, hérons et patus, selon qu'ils se trouveront ; en outre, chapon ou bonne poule, ou six poulets pour mettre en pâté ; pieds de bœuf, oreilles de porc et autres menus services. Fruits, oublies, fromages, selon la saison ; quant au lard à larder et potaigier pour le disner et souper pour fournir un pâté, fricasseries et autres menuités, pourra monter par jour, par extension à quatorze livres — Madame aura pour chacune de ses collations qui se prendront le jour, trois pains de bouche, deux lots de vin et trois de cervoise ; et ne pourront les valets de chambre prendre vin de crue pour la chambre, sans l'enseigne de madame d'Hoogstraeten, sous peine d'être renvoyés, et semblablement le sommelier qui l'aura délivré sans ladite enseigne. Et se apportera toujours le vin d'après-diner, entre deux et trois heures, en la chambre de madame, pour donner à boire aux seigneurs et dames qui auront soif. Item, ès jours de jeûne, madame ne veut avoir pour ses collations que deux tasses de confiture suffisamment garnies. Extrait d'un ms. de la bibliothèque royale de La Haye, dans M. de Reiffenberg, *Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante, *Appendices*, X, 255.

<sup>1</sup> Marguerite hélas ! en cela aussi était de son siècle, et n'avait guère le droit de jeter la première pierre aux autres ; elle devait plutôt être indulgente pour un mal dont elle se sentait atteinte elle-même, *non ignara mali*.

après le sac de Rome par l'armée impériale, dressa les articles de pacification entre Clément VII et Charles-Quint. Le même pontife, pour lui donner un témoignage de sa haute satisfaction, le nomma cardinal en 1529. Au mois de décembre de la même année, Mercurin conclut à Bologne un traité qui eut pour résultat le couronnement de l'empereur par le pape. Le cardinal de Granvelle, qui se connaissait en politique, a appelé ce traité un chef-d'œuvre. Ferry de Carondelet était archidiacre de l'église métropolitaine de Besançon, prévôt de l'église collégiale de Furnes, abbé commendataire de Mont-Benoît, conseiller de Charles-Quint, son ambassadeur à Rome, et gouverneur de Viterbe. Les Carondelet étaient originaires du comté de Bourgogne ; leur famille fut, dans l'origine, une de ces bonnes familles bourgeoises de Dôle, qui vivaient de leurs rentes, s'alliaient à la noblesse et s'appliquaient à l'étude des lois. Elle dut son agrandissement à Jean Carondelet, troisième de ce nom, que son mérite éleva à la première dignité de la robe. — Albert Pio de Savoie, de la maison de Carpi, qui faisait remonter son origine jusqu'à Constantin le Grand, était un homme d'une piété exemplaire, d'une vertu solide, brave, généreux, honnête et savant. Il avait étudié sous Alde-Manuce et fut employé à Rome, par Maximilien et Charles-Quint, en qualité d'ambassadeur auprès de Jules II, de Léon X et de Clément VII. Ce fut lui qui, l'an 1517, obtint de Léon X le chapeau de cardinal pour Adrien Floriszoon d'Utrecht, qui fut, depuis, le pape Adrien VII. Pio était à Rome lorsque cette ville fut prise par l'armée de Charles-Quint, en 1527. Ceux qui n'avaient pas épargné la personne du pape n'épargnèrent pas la sienne ; il fut jeté en prison et n'en sortit qu'avec peine pour venir se réfugier en France. La reconnaissance n'est pas une vertu royale. L'empereur Charles-Quint, oubliant les grands services que lui avait rendus le prince de Carpi, le dépouilla de tous ses biens, qu'il donna à Prosper Colonna, un des plus grands généraux qu'ait eus l'Italie. Albert, accablé de douleur d'avoir perdu avec ses biens un fils qu'il avait, mourut de la peste à Paris en 1531. Ce grand homme a laissé divers ouvrages, parmi lesquels il y en a un contre Luther et un contre Érasme<sup>1</sup>.

Nous avons maintenant à considérer Marguerite sous un autre aspect ; nous allons la replacer au milieu de ce monde des lettres et des arts, où elle tint une place si distinguée, où elle exerça une influence si aimable et si réelle. On avait vu précédemment les trouvères noblement accueillis à la cour de Brabant, nos princes eux-mêmes figurer parmi ces poètes du moyen âge ; plus tard Froissart reçut l'accueil le plus honorable auprès de Philippine de Hainaut, et se plut à en exprimer sa reconnaissance dans sa prose naïve et chevaleresque. Marguerite, à l'époque de la renaissance, honora et cultiva la poésie et les arts, se plut à s'entourer d'écrivains et d'artistes. Nous avons conservé d'elle des vers charmants, empreints d'une sorte de mélancolie intime, d'une sorte de désenchantement, qui paraît avoir fait le fond de son caractère, et contre lequel elle luttait vainement. Un des morceaux les plus remarquables qui nous en sont restés porte l'empreinte profonde de cette disposition d'âme, c'est la *complainte de dame Marguerite d'Autriche, fille de Maximilian, roy des Romains*. Nous la reproduisons.

Quant une fleur, yssant d'aitre d'honneur,  
Est entré en vergier d'un seigneur,  
Noble, puissant et riche gouverneur,  
Et qu'elle croist en toute souffisance,  
En force, en drut, en beaulté, en verdeur,

---

<sup>1</sup> Altmeyer, travail cité.

En fruit, en grâce, en louange, en grandeur,  
En pureté, en substance, en odeur,  
Est mal de lui oster force et puissance ;  
Pour moy, chascun en a eu cognoissance.

Moy Marguerite, de toutes fleurs le chois,  
Ay esté mise en grand vergier franchois  
Pour demeurer, croistre et hanter ainchois  
Que feusse grande, emprès la fleur de lis :  
Là, ay receu tous biens et tous esbanois,  
Là ay veu joustes, dansses et tournois.  
Et maintenant je vois, et si cognois  
Que ces grands biens me sont prins et fallis,  
Pas n'en doivent les miens estre jolis (contents).

Je y ay esté noblement arousée  
Plus de dix ans de très noble rosée,  
Guidant estre royne et espousée  
Au roi Charles et couronne portée ;  
Mais bien parchoy que me suis abusée,  
Par quoy estre en mon cuer dolorée ;  
Car de par lui ay esté refusée,  
Et si m'a fait hors du vergier oster  
Pour une aultre en mon lieu bouter.

Cest espace, royne ay esté nommée,  
Mais maintenant suis la renommée,  
O roi Charles, pas de toi amée,  
Puisque pour une aultre m'avez valu changée,  
Mais, nonobstant, pas n'en suy diffamée,  
Amoindrie, foulée, ne blamée.  
Si en ton pays je ne suis enfermée,  
Dame et royne, cause ai de moi planter  
En aultre vergier, pour moy de toy venger.

O empereur de Rome redoubté,  
Mon grand-père, de vertu illustré  
Qui chà jus porte et as toujours porté  
Le monde, aussi l'espée de justice,  
Je te prie que tu prende pytié  
De Marguerite, à qui on a osté  
Plaisir, solas, puissance et majesté,  
Sans regarder à quelque préjudice ;  
C'est peu prysé ton noble hôtel d'Austrice.

Mon noble père, aussi roy des Romains,  
Toujours auguste entre les corps humains,  
Je te requier et prie à jontes mains,  
Pour acquérir de Jhésus le mérite,  
Que tu veuilles tant prier tes Germains,  
Et tes subjects qu'en brief, sans nulz demains,  
Ils tirent hors de ces las inhumains  
Ta petite fillette Marguerite,  
Que de solas et joye on déshérite.

Et toy aussi, mon frère souffisant,  
Philippe, archiduc d'Austrice, flourissant  
En toutes honneurs et en beaulté croissant,  
Remets ta sœur petite en non chaloir,  
Fais esclaircir ton espée tranchant,  
Fais esmouvoir ton peuple ravissant,  
Fais desploier ton estendart puissant,  
Fais à ce cop ta jeunesse valoir ;  
Car, selon droit, mon duel te doit doloir.

De cuer contrit, je requier à Dieu vengeance ;  
De cuer contrit, je demande alligeance ;  
De cuer contrit, je pleur ma nuysance,  
Pensant en moi qu'.3 mon corps deviendra.  
On m'a osté mon solas, ma plaisance,  
On m'a donné pour joye desplaisance ;  
De faire à dame ainsi est-ce l'usage ?  
Non, j'ai espoir que le temps changera,  
Il n'a pas pieu tout ce qu'il plouera.

O mes Flamens, estes-vous endormiz ?  
Vous estes ceulx qui me y avez miz,  
En ce dangier dont de peur je frémis,  
Craignant user en douleur mon eage.  
Tous les Franchois vous tenez pour amis  
Que vous devez tenir pour ennemis ;  
Car faussé vous ont ce qu'ilz vous ont promis,  
Touchant de luy et moy le mariage ;  
Mené m'avez en paynible volage.

Et vous qui estes de la noble maison  
de Bourgoigne : or, est-il huy saison  
De vous monstrier en servant la toison,  
Preux et vaillans, sans faire nulle haussage,  
Vous voiez que suys à demi en pryson  
Mise par vous, dont petit vous pryse,  
Si ne vengez la grande mesprison.  
Mettez vous donc en armes au passage  
Pour moy ravoir, et on vous tendra sage.

Considérez la honte et vitupère  
Que on a fait à moy et à mon père ;  
Aydez que le faiteur le compère  
Selon raison, droit et sainte escripture  
Pour elle aussi que deusee nommer mère  
Me faut gouster cette sausse amère.  
Ou que chà jus en nulz livres d'Homère  
Home ne fist de telz fais lecture.  
Mal en viendra selon foy et droiture.

Oncques parler de telz fais je ne ouys ;  
Que dites-vous les bons de mes pays ?  
Bien cause avez d'estre peu esjouys  
Pour ces tors fais à moy et mon père.  
Sy petit n'est qui n'en soit eshahiz ;

Qui telz fait brasse, il doit estre hays.  
O tristesse, de toy trop je jouys,  
Oultre mon veul ; mais s'il plaist Dieu, j'espère  
Que je reverray ma lyesse prospère.

O vous, dames, damoiselles et pucelles,  
Vous bourgeoises, gentiles damoiselles,  
Vous marchandes riches et toutes celles  
A marier, prenez en exemplaire ;  
Mirez vous y et lisez mes libelles ;  
N'alliez pas vos faces qui sont belles  
A hommes nulz qui vous soient rebelles,  
Comme de moy est fait, dont me doit desplaire,  
Mais puisque à Dieu plaist, par raison me doit plaire.

Si je ne suis en France coronée,  
Et se du roy je suis habandonnée,  
Et se une aultre est en mon lieu ordinée,  
Il m'en convient la patience avoir,  
Pas ne m'en chault ; mais que soie menée  
En la maison, en laquelle suy née,  
Et souefment de tous biens gouvernée,  
Pour mon tayon (aïeul) mon père veoir,  
Je ne demande en ce monde aultre avoir.

Adieu plaisirs, adieu esbatemens,  
Adieu deduis, adieu haus paremens,  
Adieu chansons, adieu bons instrumens,  
Adieu danses, adieu joieusetez !  
J'ay tous anuys, j'ai tous encombrements,  
J'ay toutes peines, j'ay douleurs et tourmens,  
J'ai tous dangiers, et tous par vous, Flamens !  
En test avis m'avez mis et bouté,  
Quant Dieu plaira de moi ara pitié.

De mon tort fait, l'arbre en doit sa verdeur  
Perdre à tousyours, et la fleur son odeur,  
Le fruyt son goust, le soleil son ardeur,  
L'oiseau son chant, la rivière son cours,  
Tous Austriciens, sujets à l'empereur  
Doivent entrer en vaillance et fureur,  
En promettant de venger cest erreur,  
Sans des Franchois doubler le secours,  
Car c'est blame pour toutes nobles cours.

Je ne sais mieulx que patience avoir,  
Et mettre en Dieu le fait Marguerite,  
C'est celui qui peut et scet tout concevoir,  
Et qui aux bons donne sa gloire eslite.

Quelle belle poésie ! quelle vérité et quelle profondeur de sentiment'. Ces prières, ces imprécations adressées à un père, à un frère, aux nobles de Bourgogne, aux Flamands, à tout un peuple, cette résignation ensuite, cette soumission à la divine volonté, ont quelque chose de singulièrement touchant. Voilà bien Marguerite, traînant douloureusement, toute sa vie, avec une

mélancolique résignation, la longue chaîne de ses espérances trompées. Il semble qu'elle ait voulu, dans les magnificences de sa cour, dans les jouissances des lettres et des arts, chercher une diversion à cette disposition habituelle de son âme.

Marguerite, dit encore M. Altmeyer, ne protégeait pas seulement les lettres, elle favorisait encore les arts. Sous le règne de cette princesse la musique fut portée à un degré de perfection inconnu jusqu'alors. Elle voulait consoler ses infortunes, adoucir les douleurs poignantes de son âme par les plaisirs. Aussi pendant que Massé lui racontait les merveilleuses histoires de ses Assyriens et de ses Babyloniens<sup>1</sup>, Lemaire<sup>2</sup> et Molinet<sup>3</sup> se mettaient à chanter sur toutes les gammes :

Après regretz il se faut resiouir  
Chassant tristesse et souvenir.

Puis c'étaient trompettes, joueurs de tambourins, orgues, fifres, rebecs, et sacquebottes, qui venaient la distraire. Une autre fois c'étaient des chanteurs

---

**1** Massé, connu sous le nom de Christianus Massceus Cameracensis, naquit au village de Warneton, le 13 mai 1469. Il était prêtre de la congrégation des hiéronymites, et il enseigna à Gand. Il est auteur d'une chronique estimée en vingt livres, depuis le commencement du monde jusqu'en 1540, et de quatre calendriers, égyptien, hébreu, macédonien, romain. On lui doit aussi une grammaire latine, qui rivalisa avec celle de Despautère. Jacques de Croy, évêque de Cambrai, l'attira en cette ville, où il mourut en 1546.

**2** Jean Lemaire des Belges né, vers 1473, à Bavai, après avoir exercé la charge de clerc des finances du roi Louis XII, passa, en 1503, au service de Marguerite d'Autriche. Il mourut en 1548, après une vieillesse pauvre et éprouvée. La langue et la poésie française lui ont quelques obligations. Il a remarqué le premier que la césure du vers ne doit jamais tomber sur un e muet. Marot et Ronsard ont profité de ses avis. Il était encore au service de Marguerite quand il publia ses *Illustrations de Gaule et singularités de Troye, avec la couronne margaritique et plusieurs autres œuvres*, production curieuse et inspirée au poète par notre princesse. Il écrivit aussi, sous la même inspiration, le Triomphe de l'amant verd, en l'honneur d'un perroquet chéri de Marguerite. Marot le cite très honorablement et l'appelle :

Jean Le Maire Belgeois  
Qui eut l'esprit d'Homère le Grégeois.

**3** Jean Molinet naquit à Desvres dans le Boulonnais, vers la fin de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il passa une partie de sa vie à Valenciennes, *val doux et fleuri* ; il fut bibliothécaire de Marguerite. Mort à Valenciennes, en 1507, il fut enterré dans l'église de la Salle-le-Comte, à côté de Chastellain, objet de l'admiration de sa vie entière. On a de lui des chroniques, restées longtemps inédites, mais publiées enfin par M. Buchon. *Ceux qui aiment notre histoire, dit Nélis, traduit par Lesbroussart, et qui veulent s'assurer de la vérité des faits, ne manqueront pas de comparer les sages et lumineuses narrations de Molinet avec celles de Philippe de Commines, historien à la fois plein de mérite et de génie, mais quelquefois un peu trop prévenu contre nos souverains.* En fait de poésie, il nous a laissé la Récollecion des merveilles advenues en nostre temps, commencée par très-élégant orateur, messire George Chastellain, et continuée par maistre Jehan. Molinet. C'est une chronique en vers, dont toutes les stances commencent par les mots : j'ay veu. Molinet aiguisait assez bien l'épigramme ; on cite de lui cette épitaphe de Charles le Téméraire :

Cy-gist sans paour le hardy conquérant,  
Le champion grand triomphe quérant,  
Qui de régner avoit tel appétit,  
Que s'il eust vécu en prospérant,  
Ce monde grant lui estoit trop petit.



allemands, remarquables, alors comme aujourd'hui, par le sentiment et l'exécution. D'autres fois encore c'étaient des joueurs de farces et des faiseurs de pas, ou bien des automates, de ces fameux audroïdes, objets alors de la curiosité générale. Nous avons, à la bibliothèque de Bourgogne, un manuscrit provenant de la collection de Marguerite, intitulé des basses danses, où se trouvent annotées en musique plus de cinquante danses différentes. Sa cour était devenue le rendez-vous de toute la noblesse du pays<sup>1</sup>.

Marguerite habitait Malines, son séjour de prédilection ; c'était alors une des plus belles villes des Pays-Bas. Par le milieu d'icelle, dit Guicciardin, passe la rivière Dele — la Dyle —, qui, de soy-mesme, est assez grande et enflée, et plus encore pour le flue et reflux de la mer, qui vient jusqu'à là, et encore une lieue plus outre : de sorte que se paraissant en plusieurs bras, comme canaux, fait des isles infinies en la ville, jointes par des ponts et séparations d'églises et maisons, avec une grande commodité des citoyens et ornement de la ville. Malines formait une seigneurie à part. On y admirait les fières corporations des pêcheurs, boulangers, tenturiers, corroyeurs, brasseurs de bière et bouchers, lesquels sont en telle réputation que de chacun de ces mestiers on fait tous les ans un eschevin : tellement que le souverain magistrat et bourguemaistre a six eschevins qui sont artisans, et six qui sont gentilshommes. Mais sur tous ces mestiers sont respectés les couroyeurs, pour estre test art de grande importance en ceste ville, ceux qui s'exercent à faire et parer les cuirs embrassans et faisans presque la quatrième partie de tout le corps de la bourgeoisie et citoyens de cette belle ville. Ce mestier a un grand espace de la ville séparé des autres, et bien accommodé d'eau vive, d'édifices, de canaux et instrumens propres... et jouissans de beaux privilèges et libertez, jusque là que d'avoir congé d'aller à la chasse de toute beste, ainsi qu'ont les seigneurs et gentils hommes<sup>2</sup>.

Les draps, les toiles, les tentures de Malines étaient fort recherchés. Ses fondeurs de cloches et de canons n'étaient pas moins célèbres. C'est à Malines qu'est gardée l'artillerie, poudres et munitions du prince, et pour ce qu'il y a un logis très grand et capable pour cest effect, qu'on appelle l'hostel de la munition : là où vous verrez si grand nombre d'artillerie, tant, de fer que de bronze, et si grande quantité de tous instrumens et apareils de guerre, de barques, pontz, chariots et munitions... Rien de plus animé alors que cette ville : tantôt on y voyait un légat du pape ou un prince des Moscovites<sup>3</sup> ; tantôt on assistait à de pieuses processions parfumées d'encens et de fleurs, ou bien c'était l'ouverture des états généraux, ou la réception solennelle d'un docteur de Louvain<sup>4</sup>. Les Malinois estoient fort civils, accostables et traictables, sentans leur cour, laquelle y a résidé longtems : ayans — outre ce que nature les pousse à ceste naïve courtoisie — une telle grâce, gentillesse et façon de faire, qu'il semble que toute leur vie ils aient fréquenté les palais des princes.... En ceste ville ont esté eslevez et nourris, durant leur enfance, Philippe d'Autriche, roy d'Espagne, et Charles son fils... d'autant que la cour résidoit ici le plus souvent... et comme depuis

---

<sup>1</sup> Altmeyer, ouvrage cité.

<sup>2</sup> Guicciardin, *Description du Pays-Bas*, page 236.

<sup>3</sup> Pour le deffrayement d'un prince de Moscovites, à Malines, les xxvii, xxviii et xxixme jours de décembre xxiiiij, de ses gens et chevaulx, et de l'ambassadeur de l'empereur estant avecq eulx, LXXXI livres, XIX sols. *Archives du Conseil d'état et de l'Audience*, p. 67, f. 529. Citation de M. Altmeyer.

<sup>4</sup> Azevedo.

l'empereur Charles eust octroyé ceste ville à madame Marguerite pour usufruit durant sa vie, elle y posa son siège et demeure ordinaire.

Malines fut aussi le rendez-vous de plusieurs princes d'Allemagne, auxquels le magistrat, dans un intérêt bien entendu, avait l'habitude de faire de beaux cadeaux en vin du Rhin et de donner de splendides banquets, où coulait à pleins bords l'hypocras, le beaune et le malvoisie, pendant que le peuple, enrichi par les prodigalités de ces opulents étrangers, versait des flots de cervoise dans les nobles estaminets du Cygne, de l'Ours et de l'Agneau. Le palais de Marguerite à Malines n'était pas moins somptueux que celui de l'empereur à Bruxelles. Les murs des salons étaient couverts de ces exquises tapisseries faictes de fils d'or et de soie, en lesquelles estoit contenue l'histoire de la passion en assez grands personnages<sup>1</sup> et d'autres histoires merveilleuses sacrées et profanes. Ils étaient garnis de tapis velus amenés de Valladolid, pays d'Espagne, de miroirs d'acier et de gourdinnes de velours. Sur les tables, de riches cassolettes d'argent, à moult belle façon, exhalaient bonnes senteurs et autres parfumades d'Espagne. Vêtements, service, décors de toute sorte étaient en proportion.

Mais si Marguerite se plaisait à orner splendidement sa demeure, il faut rendre hommage à sa piété, et faire connaître le zèle vraiment royal avec lequel elle aimait à décorer les temples du Seigneur des marques de sa munificence et de ces œuvres d'art dont elle encourageait si généreusement la production. C'est ici le lieu de dire en passant quel honorable appui rencontra chez elle un artiste célèbre, Bernard Van Orley ou d'Orley, son peintre en titre, dont elle acquit un grand nombre de tableaux religieux<sup>2</sup>. On la voit avec admiration allouer cent

---

<sup>1</sup> A maistre Pannemaeker, maistre tapissier, résidant à Bruxelles, la somme de viije livres de xL gros, à bon compte, de ce que madite dame lui pourra devoir, à cause de certaines pièces de riches tapisseries qu'il a accordé avec elle de faire de telle ou meilleure estoffe que celle que desjà elle a eue de luy, le tout selon les promesses, conditions et charges, au long déclarées au marché sur ce fait le premier jour de septembre XVe et XX, et pour fil d'or et d'argent bien exquis par lui acheté et employé en ladite tapisserie. *Compte de J. de Marnix.*

Au même, la somme de vjc iiijxx xvi, et pour sa parpaie de XIXe iiijxx xvi, à quoi monte l'achat que madame a fait avecq luy de deux esquisses pièces de tapisserie faictes de fil d'or et de soie, contenant icelle tapisserie ensemble nit aulnes et demie, en laquelle est l'histoire, en assez grands personnaiges, comment Notre-Seigneur Jhesus Christ est au Jardin d'Olives, priant Dieu son père, et comment il porte la croix pour y recepvoir mort et passion, lesquelles deux pièces de riche tapisserie madite dame a retenues devers elle en ses mains, le premier jour de septembre XVc XX. *Ibid.*

<sup>2</sup> A maistre Bernard d'Ourley, painctre de madame, résidant à Bruxelles, la somme de quarante philippus d'or de cinquante gros, monnoie de Flandre le philippus, que deue lui estoit pour semblable somme, que madicte dame lui a accordé prendre et avoir d'elle, pour payement des peintures cy après déclarées que aultrement, lesquelles il lui a vendues et livrées en ses mains pour les pris et ainsi que s'en suit : assavoir, pour ung beau tableau où est paincte et figurée la remembrance de Marie et Marte, X philippus, lequel madicte dame a envoyé au cloistre et couvent des Sept-Douleurs-Notre-Dame, hors la porte des A sues lez Bruges, auquel icelle dame en a fait don ; — pour ung autre tableau, auquel madicte dame a fait faire une peinture au vif à son noble plesir, X philippus, pour d'icelluy faire don et présent à l'empereur son nepveu ; — pour une belle peinture faicte à la remembrance du Saint Souaire sur taffetas blancq, laquelle elle a retenue pour X philippus ; — et autres X philippus, desquels madicte dame a fait don audit maistre Bernard, outre et par-dessus les dits achatz d'icelles peintures et marché par elle faict avec luy, et ce en faveur d'aucuns agréables services qu'il a faiz à icelle dame, desquels elle ne veut icy auculne déclaration. *Compte de J. de Marnix.*

livres à l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, pour acheter une [tapisserie armoyée de ses armes](#), et destinée à en décorer le chœur ; cinquante livres à l'église de Saint-Pierre, à Malines, [pour faire estoffer de fin or et d'asur trois grandes ymaiges de bois, assavoir Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Pol estans sur le grand autel de ladite église, où les armes d'icelle dame furent mises et posées pour mémoire d'elle](#) ; cent quarante-deux livres dix sous au couvent de Galilée, à Gand, pour l'acquisition d'une tapisserie destinée à en orner l'église ; trois aunes de crêpe à la grande église de Heusden, [pour servir sur une sépulture de Notre-Seigneur étant en ladite église](#) ; deux manteaux de satin broché pour deux ymaiges de Notre-Dame, l'un estant en l'église de Cauberghe, à Bruxelles, et l'autre en l'église de Mol ; un manteau de damas blanc à l'image de Notre-Dame de Pitié dans l'église de Saint-Géry, à Bruxelles ; trente-trois livres six sous huit deniers pour fournir à la dépense de la dorure d'un tableau des Sept Douleurs, [avec la représentation du feu roy don Philippe](#), qui décorait une chapelle de cette église<sup>1</sup>. A chaque page des comptes de Marguerite, on voit figurer des subsides accordés pour établir des verrières, notamment dans le chœur et dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église de Sainte-Gudule, et dans l'église des frères-mineurs, à Bruxelles ; dans la chapelle des chartreux, à Scheut ; dans l'église du couvent de Rouge-Cloître, à Auderghem ; dans l'église d'Alseberg ; dans la cure de Braine, dans l'église de Sainte-Elisabeth, à Grave ; dans l'église paroissiale de Zutphen ; dans l'église des frères-prêcheurs de Douai<sup>2</sup>. L'exemple de la princesse eut de nombreux imitateurs, à cette époque, dans le clergé, dans la noblesse, et dans la riche bourgeoisie. A aucune époque on n'exécuta autant de vitraux pour les églises.

La régence de Marguerite fut éminemment sympathique aux choses de l'esprit ; ses exemples et ses encouragements contribuèrent puissamment, il n'est pas permis d'en douter, au développement des lettres et des arts. Le mouvement des intelligences était, en ce moment, des plus actifs et des plus caractérisés dans tout l'occident. C'est le moment de la Renaissance, époque pleine d'éclat, pleine d'espérances. Ces espérances hélas ! furent loin de se réaliser complètement : l'orgueil, les passions humaines, de funestes malentendus vinrent jeter la division dans les esprits, le trouble dans les cœurs ; de tristes orages, des guerres sanglantes allaient bientôt succéder à ces perspectives riannes, à cette aurore sereine, et provoquer, au sein de la chrétienté, une révolution religieuse et politique, dont les suites calamiteuses durent depuis des siècles et qui n'a pas dit son dernier mot. Pendant qu'il en est temps encore, essayons de tracer un tableau rapide de la situation intellectuelle de la Belgique dans ce premiers tiers du seizième siècle.

Marguerite d'Autriche cultivait la poésie ; elle avait attiré auprès d'elle deux poètes, qui ne manquaient pas de distinction, nous l'avons dit : Jean Molinet et Jean Lemaire des Belges. A côté d'eux on peut citer, dans la poésie française, Julien Fossetier d'Ath, qui paraphrasa la célèbre devise : *Fortune infortune fortune*, et Nicaise d'Adam, qui dédia à sa bienfaitrice une chronique en vers. Dans la poésie latine, qui était alors fort en honneur, nous avons un grand nombre sinon de poètes remarquables, au moins d'honnêtes versificateurs à nommer. Le plus remarquable et le plus connu est Jean Everardi, communément appelé Jean Second, dont les poésies, souvent réimprimées, ont un caractère véritablement antique. Ses deux frères tiennent aussi un rang distingué parmi les poètes latins

---

<sup>1</sup> *Compte de J. de Marnix, passim.*

<sup>2</sup> *Compte de J. de Marnix, passim.*

modernes ; on les désigne souvent sous le nom de *tres fratres belgæ*<sup>1</sup>. C'était une famille privilégiée, car leur sœur Isabelle cultiva aussi avec succès les muses latines dans les paisibles solitudes du cloître. Nommons encore Remacle de Florennes<sup>2</sup>, que Marguerite combla de ses bienfaits ; Nicolas de Stoop, d'Alost, qui composa un panégyrique en vers de la malheureuse mère de Charles-Quint ; Martin Borckens, de Tongres, auteur d'épigrammes et d'acrostiches à la louange des saints et des évêques de Tongres et de Liège ; Pierre de Busschere, d'Alost, qui, sous le titre de *Stichologia*, a laissé un traité sur l'art de la versification ; Nicolas Brontius, qui dédia à Charles-Quint un poème sur la nécessité de combattre les Turcs et chanta les louanges du Hainaut, sa patrie ; Pierre Pontanus, de Bruges, que les muses consolèrent de sa cécité ; l'helléniste Christianus Cellarius, qui célébra la campagne de Charles-Quint contre Soliman — *Carmen heroïcum de Bello per Carolum V in Hungaria advenus Solimanum Turcarum imp. gesto* —, Pierre Heyns, d'Anvers, auteur du *Speculum mundi sive epitome theatri orteliani* ; le bénédictin Paschal de Bierset<sup>3</sup>, poète et peintre, dont la correspondance avec Érasme figure parmi les œuvres de celui-ci.

Marguerite, comme les princes de la maison de Bourgogne en général, avait conservé les habitudes et le langage de la France, quelque hostile qu'elle fût d'ailleurs aux tendances françaises. Le gouvernement de cette dynastie n'avait donc pas été favorable au développement de la littérature flamande. L'époque où nous sommes n'en vit pas moins fleurir un grand nombre de poètes flamands. Le plus fécond de ces écrivains nationaux fut un prêtre d'Audenarde, Mathieu

---

<sup>1</sup> Nicolas Everardi, leur père, né en Zélande, fut un des meilleurs jurisconsultes de son temps. Après avoir fait de bonnes études à Louvain, il y fut créé docteur en droit en 1493, et y professa cette science pendant quelque temps. Plus tard, il devint conseiller de la cour suprême de justice, à Malines, et enfin président de la haute cour de justice de Hollande et de Zélande, à La Haye. Il est auteur de *Topica juris, sive loci argumentorum legales, Louvain, 1516*, et de *Consilia sive responsa juris, ibid., 1534*. Les productions de ses trois fils ont été réunies sous ce titre : *Trium fratrum belgarum pœmata et effigies, Leyde, 1612*. Jean Second, le plus remarquable des trois, avait adopté ce nom pour se distinguer d'un oncle ou d'un frère plus âgé. Né à La Haye, le 10 novembre 1511, il mourut à Tournai, le 24 septembre 1536, n'ayant pas encore 25 ans. Il a laissé des odes, des élégies, des épigrammes, des sylves, mais il a surtout excellé dans le genre érotique.

<sup>2</sup> Appelé aussi Remacle d'Ardenne, Remaclus Arduennas, né à Florennes en 1480, mort en 1524 ; il était entré, vers 1517, au conseil privé de Marguerite, après avoir pris le grade de docteur in utroque jure à Paris. Remacle passa pour un des meilleurs poètes de son temps ; il a laissé des épigrammes (*epigrammatum libri tres, 1507*), un drame (*Palamedes, fabula et carmen sacrum, 1512*), et d'autres poésies. Voici quelques vers de lui :

*Observatissimo patrono Petro Grypho  
Super aegritudine, Remacli Epicedion.  
Siccine jurasti semper, Fortuna, gravare  
Immeritum ? Sic me cladibus usque premes ?  
Siccine spirabunt venti in contraria semper,  
Incumbetque meæ naufraga scylla rati ?  
Semper Threïceis obnoxia vita procellis  
Pura ignorabit laetior ire die ?*

<sup>3</sup> Né vers 1480 au village de ce nom, il prit l'habit monastique à l'abbaye de Saint-Laurent à Liège. C'était un religieux très instruit, très versé dans les belles lettres, et dont Érasme faisait le plus grand cas (Voir sa correspondance, tome III des œuvres) ; Chapeauville le qualifie d'*orator et poeta insignis*. Il s'adonna également à la peinture et orna de plusieurs de ses tableaux la chapelle de Saint-Denis, dans l'église de son monastère. M. L. Polain, Biographie nationale.

Casteleyn, l'un des membres dirigeants de la société de rhétorique de cette ville, Pax vobis. Il a écrit plus de cent pièces de théâtre, et sa Science de la rhétorique, *konst van rhetoriken*, eut une vogue immense dans les sociétés littéraires et dramatiques de nos provinces du nord<sup>1</sup>.

Ces chambres de rhétorique, comme on les appelait, étaient très nombreuses alors dans la Flandre et dans le Brabant. Il y en avait quelquefois plusieurs dans la même ville, et l'on en rencontrait dans des localités tout-à-fait secondaires. C'étaient à la fois des centres d'études et d'amusements populaires. Les représentations théâtrales étaient particulièrement l'objet de l'émulation qui régnaient parmi elles. On distinguait deux espèces de chambres de rhétorique, les *franches* et les *non franches*. Les premières avaient deux octrois, l'un de l'autorité communale, l'autre de la chambre supérieure, *hoofdkamer*. Philippe le Beau, qui commençait à redouter leur pétulante indépendance, érigea en principe ce droit d'octroi dont s'étaient emparé les chambres supérieures, et en fit une attribution du pouvoir souverain. Alléguant l'intention de mettre de l'unité dans leur direction, il créa une chambre suprême, et lui donna pour prince, comme on disait alors, son premier chapelain, Pierre Aelturs. Le règlement de cette chambre date du 25 novembre 1505 ; elle fut établie à Gand, dans le palais même des comtes de Flandre, et on lui assigna, pour ses exercices religieux, car à l'origine ces sociétés étaient profondément empreintes de ce caractère, un autel de la chapelle de Sainte-Barbe<sup>2</sup>. La chambre était formée de, quinze membres, et de quinze jeunes gens tenus d'apprendre l'art de poésie. En outre, afin d'honorer d'une manière plus particulière Notre Seigneur Jésus-Christ et la Sainte Vierge Marie, on y admit quinze femmes en mémoire des quinze joies de la Sainte Vierge. Les cotisations payées par les membres étaient affectées à un prix annuel, pour lequel chaque rhétoricien avait la faculté de concourir. Lorsque les membres se rendaient à des concours, la suprématie de leur chambre leur conférait le droit de priorité pour la représentation de leurs drames et de leurs moralités, sans qu'ils fussent obligés de se soumettre à la voie du sort. Ce privilège provoqua des réclamations de la part des sociétés rivales. Ainsi la Fontaine de Gand, que cette institution avait privée de son droit d'octroi, en appela au conseil de Flandre et au grand conseil de Malines, mais, à deux reprises, gain de cause fut donné à la chambre suprême. Cette barrière, toutefois, fut impuissante contre l'esprit d'indépendance qui dominait alors, et si jamais les chambres de rhétorique ne donnèrent plus de concours que dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, jamais non plus elles n'exprimèrent des idées plus hardies et plus inquiétantes pour la constitution sociale et politique du pays.

Le goût des représentations dramatiques s'était singulièrement développé dans les premières années de ce siècle. A Anvers, dit M. Snellaert<sup>3</sup>, presque chaque rue avait son théâtre particulier. Malheureusement ces spectacles étaient

---

<sup>1</sup> *De kunst van rhetoriken in aile sorten en sneeden van diehten, in aile dat de konst van pœzyen competeert ende aencleeft, door M. Castelyn, Rotterdam, -1616. — Dans le même volume : Historie van Pyramus en Thisbe, alles in dichte gestelt door Matthys de Casteleyn ; De Baladera van Doornyckt ; Diverse liedekens, enz.*

<sup>2</sup> Elle portait le nom de *Den goddelyken en weerdigen naem Jhesu metten balsem blomme* (le divin et révérend nom de Jésus avec la fleur du baumier), mais elle est communément connue sous le nom de *Jhesus met den batsern bloeme*, Jésus au baumier.

<sup>3</sup> *Verhandeling over de Nederlansche dichtkunst in Belgie*, parmi les Mémoires couronnés par l'Académie, t. XIV.



souvent entachés d'attaques satiriques contre le clergé et contre les -classes supérieures. Sur ces théâtres, remarque un écrivain contemporain<sup>1</sup>, on met en scène, dans un esprit évidemment hostile, les cérémonies de l'église ; on accueille d'un rire ironique les écarts des grands ; on se répand en railleries mordantes contre les fautes que peuvent commettre les prêtres, puisqu'ils appartiennent à l'humanité.

Les mystères, qui avaient fait les délices du moyen-âge, étaient encore fort en vogue à cette époque. En 1501, à l'annonce d'une représentation du mystère de la Passion, le magistrat de Mons prescrivit, entre autres mesures de précaution, de placer des gardes aux portes de la ville et à la maison communale, de tendre les chaînes aux abords du marché, de tenir les chiens au logis. Philippe le Beau l'ayant invité à retarder cette fête de trois semaines ou un mois, afin que la princesse sa femme pût y assister, le conseil de la ville pria le prince d'autoriser la représentation au jour primitivement fixé, vu l'achèvement des préparatifs, les grandes dépenses qu'elle avait occasionnées et la multitude de peuple qui devait y accourir<sup>2</sup>. Les Sept Douleurs de la Sainte-Vierge, mystère qui fut joué à Bruxelles en 1522 par la chambre de rhétorique la Guirlande de Marie, et le Jeu du Saint-Sacrement, représenté en la même ville en 1523, et plus tard, déployèrent de véritables merveilles de luxe et de décors et attirèrent une foule innombrable. Le Mystère de Saint-Jean-Baptiste avait une grande vogue dans les localités placées sous le patronage du bienheureux Précurseur ; en 1548, il fut repris à Molenbeek-Saint-Jean-lez-Bruxelles, après une longue interruption. L'affluence des spectateurs fut si grande, qu'il en résulta de nombreux et graves accidents<sup>3</sup>.

Les chambres de rhétorique ne se bornaient pas à donner des représentations dramatiques et à ouvrir ces concours célèbres sous le nom de joyaux du pays, landjuweel. C'étaient elles généralement qui, de concert avec les métiers, organisaient les solennités publiques sous le patronage des autorités communales. Elles déployaient dans ces circonstances, comme dans leurs concours, une magnificence inouïe. Ainsi, au *landjuweel* qui eut lieu à Malines, le 22 juillet 1545, on vit une des trois chambres d'Anvers, de Violieren, représentée par six cents de ses membres, à cheval, en chariots et à pied, tous habillés de même<sup>4</sup>. A un carrousel offert le 5 mai 1538 par une des chambres de rhétorique de Bruxelles, le Livre, aux autres chambres et aux corps de musique, les musiciens de l'église de Saint-Nicolas et la chambre la Fleur de blé se présentèrent dans un somptueux cortège composé de plus de cent chevaux. Ce furent les premiers, costumés en Maures, qui remportèrent le prix d'adresse<sup>5</sup>.

Lorsque la réforme vint agiter les esprits, les mystères religieux portés sur les théâtres perdirent leur caractère primitif. Beaucoup de chambres de rhétorique accusèrent des tendances favorables aux idées nouvelles. Les satires contre le pape, les moines, les indulgences, les pèlerinages et autres pratiques du culte catholique, s'étalèrent sur ces scènes populaires. Ce fut en vain qu'on poursuivit les auteurs dramatiques, qu'on interdit la publication et la mise en scène des pièces allégoriques connues sous le nom de *spelen van sinne*. Tous ces moyens furent inefficaces ou insuffisants, et bientôt la licence ne connut plus de retenue.

---

<sup>1</sup> Hadrianus Barlandus, *Historia nunc primum in lucem edita*. Cologne, 1603.

<sup>2</sup> M. Gachard, *Analectes belgiques*.

<sup>3</sup> *Anecdota bruxellensia*, et Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*.

<sup>4</sup> Azevedo.

<sup>5</sup> *Histoire de Bruxelles*.

Cette tendance favorable à la réforme ne se montrait pas moins dans les refrains ou chansons populaires fort en vogue à cette époque. Mais là les catholiques luttèrent avec un succès marqué. Anna Byns, d'Anvers, religieuse et institutrice, fut longtemps leur oracle ; ils lui décernèrent le nom de Sapho brabançonne, nom peu convenable à son genre de talent et à son caractère, mais qui indique l'enthousiasme inspiré par ses œuvres. Dans un langage admirable de pureté pour l'époque, dit M. Henne auquel nous empruntons beaucoup de ces détails, elle lança d'énergiques épigrammes contre Luther et le luthéranisme ; ses poésies, surannées sous le rapport des formes grammaticales et de la syntaxe, plaisent encore par l'harmonie du rythme, par la netteté et par l'énergie de la diction<sup>1</sup>. Il y eut alors des efforts courageux pour épurer la langue et la versification flamandes. Mais cet idiome national, supplanté à la cour et dans l'administration par le français son rival, dégénéra de plus en plus, et, on le remarque à regret, le défaut d'entente entre ses partisans lui nuisit considérablement. Dans la plupart des écoles des Pays-Bas, dit Guicciardin, on enseigne le français aussi bien aux filles qu'aux garçons, de sorte que par cet enseignement, joint à l'usage et à la fréquentation, cette langue ne doit pas tarder à être aussi familière aux habitants des provinces flamandes que leur langue maternelle.

---

<sup>1</sup> Les poésies d'Anna Byns ont été publiées pour la première fois sous ce titre : *Dis is en scoon ende suverlye bæcsken, in houdende met scoone constige Refereinen, vol schrifturen ende doctrinen van diverche materienna utwisen der regelen, als hier in register navolgen, seer wel gemaect van de eersame ende engeniose maecht Anna Biins, st4btilie retorijclie, refuterende in de warachticheijd aile dese dolingen ende grote abusgen cornende wt de vermadelide luterice secte. De welcke niet alleene van allen doctoren ende universitejten, maer ooc van der Keyserlycke Maiestegt rechtverdelyc gecondenineert is. Tantwerpen, Jacob van Liesvelt, M. CCCCC. XXVIII, den IX dach in oostenaent.* Ce recueil a été souvent réimprimé. La plupart des pièces qu'il contient constituent une protestation ardente contre les maux provoqués par le fougueux réformateur, l'apostasie, l'impiété, la licence des mœurs, le luxe effréné, la guerre civile. Toute cette véhémence, dit M. Snellaert dans la Biographie nationale, se dégage en un style correct, harmonieux et poétique. Anna Byns reste supérieure aux autres poètes de son temps, par l'expression, la verve, la pureté de la langue, si fortement altérée pourtant depuis la domination de la maison de Bourgogne. Le caractère dominant de ses écrits lui suscita beaucoup d'inimitiés même de la part de ses proches ; elle s'en consola assez facilement, comme on le voit dans le refrain : *Is Got met my, wie zal eny schaden ?* où elle dit entre autres :

Vervolghen my myn naeste, tzyn doude gewenten,  
 Ten is van gisteren niet of van heden ;  
 Want van mynder ieucht zy noyt anders en deden  
 Danse altyt quaet van my hebben gesproken.

C'était sans doute à cause de ces tracasseries qu'elle avait pris pour devise les mots : *eneer suers dan soets*, plus d'amertume que de douceur. — Quand Anna Byns, dit encore M. Snellaert, n'est pas animée de ce sentiment vengeur, elle devient douce, aimante et rêveuse ; pour s'en convaincre, il suffit de lire le recueil intitulé : *le Rossignol spirituel*, ouvrage formé de cinquante poèmes extraits de ses œuvres complètes. Ce recueil fut probablement publié pour la première fois dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, quoiqu'on n'en connaisse qu'une seule édition de date postérieure, et portant pour titre : *Den gheestelycken Nachtegael, oft diversche Refereynen van de welvermaerde maghet Anna Byns, eertyts van haer wtghegheven tot profyt ende stichtinghe van aile menschen nu tot behoeft der jonckheydt oversien ende verbeteret. T Antwerpen, by Hieronymus Verdussen, in de Cammerstrate, in den Rooden Leeuw, 1623, in-12.*



Mais ce qui brille d'un éclat incomparable en Belgique, pendant ce premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est la haute littérature, la littérature savante, la philologie, si l'on veut, mais en prenant ce mot dans son acception la plus élevée et la plus étendue. Au premier rang des écrivains qui illustrèrent alors notre Belgique apparaît Érasme<sup>1</sup>, Belge par ses affections, par son long séjour dans un pays où il regretta de ne pouvoir mourir, par ses relations avec tous nos hommes supérieurs, et par l'influence qu'il exerça chez nous sur le progrès des études et des méthodes, grâce surtout à la part considérable prise par lui à la création et à la première organisation du Collège des Trois-Langues à Louvain. Cet homme extraordinaire, qui tient une si grande place dans le mouvement intellectuel de son temps, avait trouvé l'accueil le plus distingué et le plus sympathique chez nos compatriotes. Reçu avec honneur dans les villes qu'il visitait, accueilli avec les plus grands honneurs à la cour de nos princes, on le vit, en 1504, chargé par les états de Brabant de complimenter Philippe le Beau sur son retour en Belgique. Charles-Quint lui conféra le titre de conseiller avec une pension de trois cents livres. Quand François I<sup>er</sup> voulut l'attirer dans son royaume, rien ne fut négligé pour le retenir, et il resta jusqu'à sa mort, dit M. Henne, le protégé de la cour, comme il resta le plus bel esprit et le savant le plus universel de son temps.

A côté d'Érasme on voit figurer une autre personnalité littéraire, dont le nom, entouré d'une auréole plus sévère, ne pâlit cependant point, au moins dans l'appréciation des hommes de la science, à côté du sien. Cet homme, étranger aussi, mais nationalisé en Belgique, où il se maria et où il termina sa vie studieuse et féconde, c'est Louis Vivès<sup>2</sup>, de Valence en Espagne. Vivès faisait

---

**1** Didier ou Désiré Érasme naquit à Rotterdam en 1467, fit de brillantes études à Deventer, puis à Paris, et fut reçu docteur en théologie à Bologne en 1506. Il enseigna le grec à Oxford et à Cambridge, et refusa de diriger le collège de France fondé par François I<sup>er</sup>. En 1521, il se fixa à Bâle, auprès de l'imprimeur Froben, son ami. En 1529, il se retira à Fribourg en Brisgau, pour échapper aux persécutions dont le menaçaient les réformateurs, y demeura six ans, et revint mourir à Bâle dans de touchants sentiments de piété. Il a écrit beaucoup ; ses ouvrages sont pleins d'esprit et d'une latinité très pure. Hardi et caustique, il attaqua souvent les moines et des abus qu'il exagérait, mais d'intention, au moins, il resta fidèle au dogme, combattit Luther et conserva l'unité de la foi. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Leyde, 1703-1706, 10 vol. in-folio. Sa ville natale lui a érigé une statue.

**2** Jean-Louis Vivès, né en 1492, professa les belles-lettres à Louvain, fut appelé en Angleterre par Henri VIII, qui lui fit une part dans l'éducation de sa fille Marie et le nomma professeur au collège Corpus Christi, à Oxford. Mais ayant osé désapprouver le divorce de ce prince avec Catherine d'Aragon, il fut destitué et mis en prison. Il en sortit au bout de six mois, quitta l'Angleterre et se retira à Bruges, où il se maria et où il mourut en 1510. Vivès a beaucoup écrit. Ses œuvres, publiées à Bale en premier lieu, ont été réimprimées avec luxe, dans sa ville natale, au siècle dernier. C'était un esprit et un caractère admirable. Profondément attaché à la foi catholique qu'il professa et défendit avec courage, il fut en même temps un des plus constants et des plus éclairés propagateurs des saines doctrines et des bonnes méthodes dans l'enseignement. Personne n'a allié, à un degré supérieur ni peut-être aussi élevé, l'esprit de sage conservation et de solide progrès. L'auteur de cette Histoire a écrit sur la vie et les écrits de Vives un mémoire, qui se trouve parmi les publications de l'Académie. Ce modeste travail remonte à plus de quarante ans. L'auteur fut accusé alors, dans un recueil périodique, de professer un enthousiasme un peu juvénile pour l'écrivain espagnol. Il croit que ce reproche n'était pas fondé. Son admiration pour Vives, plus réfléchie peut-être, n'est pas moindre aujourd'hui qu'alors ; et aujourd'hui comme alors, il pense que tout esprit impartial, qui en abordera la lecture, ne tardera pas à partager son avis. —

partie avec Érasme de ce glorieux triumvirat littéraire, dont Budé fut le troisième membre, et il y tenait dignement sa place, puisque si l'on accordait à l'un de ses rivaux la prééminence de l'esprit, à l'autre celle de l'érudition, on lui décerna à lui la palme du jugement. C'est par là, en effet, que se fit remarquer cet écrivain illustre, non moins que par son attachement vif et sincère à la foi catholique, par la douceur et la fermeté réunies du caractère, et par les vues les plus saines, les plus applicables, aujourd'hui encore, sur le progrès des méthodes et des études. Il ne manque à Vivès pour reprendre la place qui lui est due, c'est-à-dire, une des premières, dans l'histoire des lettres, que d'être mieux connu.

A vrai dire, notre histoire littéraire, à cette époque, est presque tout entière dans celle de l'Université de Louvain. Un événement capital en signale les premières années, c'est la fondation du Collège des Trois Langues par Jérôme Busleyden en 1517. Il ne faudrait pas croire toutefois que le progrès des études littéraires, florissantes alors en Italie, n'ait commencé qu'à cette date à Louvain. Cette ville et son université avaient été des premières, rendons leur cette justice, à s'emparer de l'imprimerie, le nouveau et admirable moyen de divulgation des idées, au profit des études et particulièrement de celle de l'antiquité. Dès l'an 1473, on signale à Louvain la présence d'un imprimeur célèbre, Jean de Westphalie, et on le voit avec un plaisir mêlé d'étonnement obtenir de l'université le titre de *magister artis impressoriæ*. Il y publie son premier ouvrage en décembre 1474, et, pendant une résidence d'environ vingt-quatre ans, il y édite plus de cent vingt ouvrages, dont les exemplaires conservés sont au nombre des plus précieux monuments de la typographie naissante. On cite, parmi ces éditions, les satires de Juvénal et de Perse (1475), le traité de Cicéron *De claris oratoribus* (1475), les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile (1475), les XII livres de l'*Énéide* (1476), les traités de Cicéron, *De officiis*, *Paradoxa*, *De amicitia*, *de senectute* (1483), une traduction de la *Morale* d'Aristote (1475), Boèce, les XXII livres *De civitate Dei* de Saint-Augustin (1488), et ses livres sur la Trinité (1495) ; enfin les *Epistolæ peramœnæ* d'Aneas Sylvius Piccolomini (1483). On conserverait difficilement, dit avec grande raison le savant historien du collège des Trois Langues, des doutes sur les progrès lents, mais sûrs, des études de philologie latine, en voyant ces textes étendus de Cicéron et de Virgile, publiés à Louvain avec netteté, et mis à la portée de la jeunesse de ses collègues.

Ces publications nombreuses d'excellents écrits furent continuées avec plus d'éclat et de fécondité par Thierrri Martens<sup>1</sup> d'Alost, qu'on a surnommé l'Aide de la Belgique. Après avoir cultivé avec succès et en le perfectionnant sans cesse son art à Anvers et à Alost, ce célèbre imprimeur vint en 1512 se fixer à Louvain,

---

Voici, sur Vives, le jugement d'un des meilleurs penseurs de notre temps, l'Espagnol Balmès. Après avoir cité, au sujet des limites de l'esprit humain, un passage de Vivès (*de Concordia et Discordia*), d'un des plus grands hommes, dit-il, du XVI<sup>e</sup> siècle, Balmès continue : Ainsi pensait ce grand homme, qui à une vaste érudition dans les choses sacrées et profanes, avait joint des méditations profondes sur l'intelligence humaine elle-même, cet homme qui suivait d'un œil observateur la marche des sciences, et s'était proposé, comme ses écrits en font foi, de les régénérer. Je regrette de ne pouvoir copier tout au long ses paroles, ainsi que celle de son immortel ouvrage (*su obra immortal*) sur la décadence des arts et des sciences, et sur la manière de les enseigner. Le *Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, tome Ier, note 8.

<sup>1</sup> Le Père Van Iseghem a écrit la *Biographie de Thierry Martens d'Alost, premier imprimeur de la Belgique*, Malines, 1852.

où, précédemment déjà, il avait racheté les ateliers de Jean de Westphalie et reçu le titre de maître en l'art d'imprimer.

C'est surtout à la Faculté des lettres qu'il consacra ses presses, a dit son historien. Aussi est-ce à l'activité avec laquelle Martens secondait les efforts d'Érasme, de Barland<sup>1</sup>, de Martin Dorp<sup>2</sup>, de Pierre Gilles<sup>3</sup>, de Louis Vivès, que l'université de Louvain dut l'avantage de contribuer puissamment à la renaissance de la saine littérature au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Quatre-vingts éditions, dont la latinité toute cicéronienne bannit à jamais du sol belge le latin barbare du moyen-âge<sup>4</sup>, attestent encore aujourd'hui la part que prit Martens à cette œuvre glorieuse.

L'ouverture du collège des Trois Langues donna une nouvelle activité aux presses de Thierrri Martens. C'est avec l'aide des professeurs de ce collège, et en vue du mouvement intellectuel qu'ils étaient appelés à produire et à diriger, qu'une notable partie de ses belles éditions furent publiées. Le nouveau collège fut inauguré le 1<sup>er</sup> septembre 1518, dans une dépendance du couvent des pères augustins, dans le voisinage du marché au poisson ; il fut désigné sous le nom de Collegium trilingue, Collegie van de dry tonghem, et aussi de collegium Buslidianum ou Buslidii, collège de Busleiden, en mémoire de son principal fondateur. Il était destiné à l'enseignement des trois langues hébraïque, grecque et latine. Les trois premiers maîtres chargés de cet enseignement furent

---

**1** Hadrianus Barlandus, Adriaen Van Barlandt, né le 28 octobre 1487, à Barlandt, près de la petite ville de Gœs ou Gousa en Zélande, après avoir pris à vingt-quatre ans le titre de maître ès arts, donna des leçons privées pendant plus de neuf ans dans les principaux collèges de Louvain, sans titre officiel, mais avec un succès marqué. Après avoir inauguré l'enseignement du latin au collège des Trois Langues, il fut appelé à Afflighem pour diriger les études de Charles de Croy, administrateur de cette abbaye. Il revint ensuite à Louvain et occupa la place honorable de professeur d'éloquence, rhetor publicus ; il y mourut vers l'an 1512. Barland contribua beaucoup au mouvement littéraire imprimé à l'université ; il forma d'excellents élèves, et publia des livres d'histoire et de nombreux opuscules consacrés à l'étude de l'art oratoire et de la bonne latinité. Érasme a fait son éloge en ces termes : *Vir nullo fuco, sincerus et amicus, prompta quadam ac pura nec inamœna sermonis facilitate præditus.*

**2** Martin Dorp, Dorpius, théologien et humaniste, Hollandais, mort en 1525, esprit singulièrement remarquable. Il enseigna la théologie au collège du Saint-Esprit. Grand partisan de l'hébreu, il s'éleva avec vivacité contre l'enseignement usité de son temps dans les écoles. Parlant de la grammaire, de la philologie, et tout en recommandant le soin de la forme, il recommande bien plus encore celui du fond ; la philologie pour lui est chose sérieuse. Voici comment il s'exprime dans un discours prononcé le 15 octobre 1513 devant toute l'université : *neque ego, viri clarissimi, de umbra loquar eloquentiæ, quæ philologia dicitur, garrula, obstrepera, verborum dumtaxat funditrix maxima, nulla habens sententiarum fulcimina, nullum rationum pondus, nullos nervos, nullum inventionis ingenium.* Les titres seuls de quelques uns de ses écrits disent assez avec quelle étendue et quelle élévation d'esprit Dorpius envisageait les études sacrées.

**3** Pierre Gillis, Ægidius, d'Anvers, fut l'éditeur des lettres latines d'Ange Politien ; c'est à lui que Thomas Morus dédia son *Utopie*.

**4** Nous ne nous exprimerions pas d'une façon aussi absolue et aussi méprisante au sujet du latin du moyen-âge. Il y a des distinctions à faire. Le latin des grands scolastiques n'est pas le latin classique, sans doute, c'est un autre latin, une transformation, non une corruption. Qui oserait dire de la langue de Saint Thomas et de l'imitation que c'est un latin barbare ? Le latin des scolastiques est admirable de précision et de logique ; il n'a pas peu contribué à donner à la langue française ce qu'elle a de caractéristique sous ce rapport.

Hadrianus Barlandus pour le latin, Rutgerus Rescius<sup>1</sup> pour le grec, et Matthæus Adrianus<sup>2</sup> pour l'hébreu.

Jérôme Busleiden, né à Arlon vers 1470, appartenait à une famille noble du Luxembourg, qui avait été comblée des faveurs des princes et du gouvernement des Pays-Bas. Après avoir étudié les lettres et les éléments du droit à Louvain, il visita l'Italie vers l'an 1498, et prit à Bologne le grade de docteur. Il occupa un siège au conseil souverain de Belgique, et remplit plusieurs missions diplomatiques auprès du pape Jules II, de François Ier et de Henri VIII. Pendant les années où il résida en Belgique, Jérôme Busleiden montra le zèle le plus éclairé pour le progrès de l'instruction, et donna aux lettres un asile splendide en sa propre demeure, où il rassembla une collection d'antiquités, de manuscrits et de livres grecs et latins, qui était considérée comme une des plus précieuses de l'époque. Lui-même possédait beaucoup de savoir et était très versé dans la connaissance des langues grecque et latine, *vir utriusque linguæ callentissimus*, au jugement d'Érasme. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, et il devint successivement chanoine de Malines, de Sainte-Waudru à Mons et de Saint-Lambert à Liège, trésorier de Sainte-Gudule à Bruxelles, archidiacre de Notre-Dame à Cambrai et prévôt de l'église de Saint-Pierre à Aire en Artois ; c'est de cette dernière dignité qu'il prenait le titre de *præpositus ariensis*.

Jérôme Busleiden mourut à Bordeaux, le 27 août 1517. Il avait fait son testament à Malines le 22 juin de la même année, et il y ajouta quelques codicilles. Dans ce testament, il prit les dispositions nécessaires à la dotation d'un enseignement des trois langues savantes, qui serait institué à l'université de Louvain. Il créa à cette fin treize bourses pour les honoraires de trois professeurs et pour l'entretien de dix élèves ; il affecta les fonds nécessaires sur tous ses biens tant mobiliers qu'immobiliers. Les six premiers boursiers devaient être choisis de préférence parmi les Luxembourgeois ; le choix devait se porter sur ceux qui donneraient les plus belles espérances à l'Église de Dieu et aux bonnes études ; entre plusieurs concurrents, le plus pauvre devait être préféré, s'il n'était pas inférieur aux autres pour la conduite et pour l'aptitude.

Le testateur avait chargé de l'exécution de ses dernières volontés trois hommes considérables de ce temps, Antoine Tuquet, son ancien compagnon de voyage, Nicolas de Nispen, secrétaire de Robert de Croy, archevêque de Cambrai, et

---

<sup>1</sup> Rutgerus Rescius, Rutger Ressen, de Maeseyck, *Dryopolitanus*, comme il se surnommait lui-même, mort à Louvain, le 2 octobre 1545, professa pendant vingt-cinq ans les lettres grecques. Érasme a fait de lui ce magnifique éloge : *doctior an inveniri potest nescio ; certe diligentiore et moribus puriore vix invenias*. Après la retraite de Thiéri Martens, Rescius se mit à la tête d'une imprimerie bien organisée. Il fournit ses ateliers de types fort élégants, gravés en Allemagne pour les trois langues hébraïque, grecque et latine. Dans une dédicace remarquable de son édition des Mémoires sur Socrate par Xénophon, premier ouvrage grec qu'il publia dans sa propre imprimerie, il déclare que, dans le vaste champ des auteurs grecs, il s'efforcera d'abord de choisir les meilleurs, ensuite de les imprimer aussi correctement que possible.

<sup>2</sup> Matthieu Adrianus (ou Hadrianus), né en Espagne, avait été élevé dans le judaïsme. Il était chevalier du Christ, et avait pris le grade de docteur en médecine à Heidelberg, quand il vint se fixer en Belgique vers 1516. Il donna longtemps des leçons privées d'hébreu à Louvain, avant de professer la langue sainte au collège des Trois Langues. Érasme, parlant du début de son enseignement dans cette institution, s'en montre très satisfait. Dans une lettre à Budé, du mois d'octobre 1517, il le désignait comme *hujus ætatis, omnium judicio, doctissimus*. Cet étranger ne conserva pas longtemps sa position au collège ; il quitta Louvain vers le milieu de l'année 1519.

Barthélemy de Vessem, chanoine de Malines. Ces mandataires usèrent de la liberté qu'il leur avait laissée d'interpréter ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans son testament, et en exécutèrent les clauses avec une généreuse largeur d'esprit. Sans perdre de temps, et pendant que se faisait la réparation des bâtiments achetés par eux au centre de la ville, ils inaugurèrent le nouveau collège dans le couvent des Pères augustins, et ce fut dans des salles prêtées par ces religieux que furent données les premières leçons,

Une agitation inaccoutumée régnait en ce moment dans l'université. L'*alma mater*, dans sa sollicitude pour le maintien de sa constitution et de ses privilèges, renouvela, le 8 mars 1549, celui de ses statuts portant que nul docteur, maître, licencié, bachelier, ne pouvait être admis à professer sans une autorisation préalable ; la faculté des arts soutenait de plus que le nouveau collège devait être réputé sien, et que c'était à elle de prescrire les règlements concernant les cours et les heures où ceux-ci pourraient être donnés. L'affaire fut instruite officiellement, et après de nombreuses conférences des députés de l'université avec les exécuteurs du testament de Jérôme Busleyden, le collège des Trois Langues fut admis comme faisant partie de l'institution universitaire. Les clauses établies par le testateur devaient être fidèlement respectées, mais avec l'obligation d'observer strictement aussi les statuts de l'université. Bientôt l'état provisoire rendu nécessaire par les travaux à faire aux bâtiments vint à cesser, et, le 18 octobre 1520, les professeurs prirent solennellement possession du local définitif ; ils avaient à leur tête pour président Jean Sterke ou Fortis, de Meerbeck, licencié en théologie. Les proviseurs, qui présidèrent à l'installation, étaient, suivant la volonté du fondateur, le pléban de l'église collégiale de Saint-Pierre, le directeur des disputes hebdomadaires du collège des théologiens — dites *sabbatines* —, et le prieur de la chartreuse de Louvain.

Il faut bien le reconnaître, la nouvelle institution ne s'était, pas établie sans opposition et sans lutte au sein de l'*alma mater*. Elle avait pour adversaires les partisans de la routine, les prêcheurs ignorants du passé, toute une foule dominée par les préjugés d'éducation et d'école<sup>1</sup>. Une certaine inquiétude, une certaine méfiance se montraient aussi chez des hommes graves et instruits, chez la plupart des membres de la faculté de théologie, en particulier, qu'en ce temps de réforme, de bruit et d'exaltation, tout changement, toute nouveauté trouvaient peu sympathiques. Ces hommes gardaient un silence peu encourageant, mais d'autres attaquaient même violemment la nouvelle institution. Les démonstrations hostiles ne manquèrent point. La jeunesse universitaire, ardente comme toujours et s'agitant volontiers, s'amusait à crier, en mauvais latin, faisant allusion à l'emplacement du nouveau collège, et comme pour joindre l'exemple au précepte : **nous ne parlons pas nous le nouveau latin du marché au poisson, mais le latin de notre mère la Faculté**. Tout ce tapage dura peu ; Adrien VI, déjà cardinal alors, prononça un mot qui eut un grand retentissement<sup>2</sup>, sans toutefois faire disparaître entièrement le mécontentement inquiet qui était dans un assez grand nombre d'esprits, et que les malheurs, les défections de ce temps agité ne faisaient qu'alimenter. Érasme mit un soin, une activité extrême à protéger les débuts du collège des Trois Langues ; il se fit le défenseur officieux de l'institution, et ne négligea rien pour lui procurer des amis et des

---

<sup>1</sup> Érasme, *Epistolæ*, I, 909.

<sup>2</sup> Lettre d'Érasme, datée de Fribourg le 28 mars 1531. *Epistolæ*, II, 1387.



protecteurs<sup>1</sup>. Mais la faveur d'Érasme avait ses inconvénients et ses dangers. Érasme, dit M. Neve, qui du reste le juge avec une indulgence que nous ne partageons pas entièrement, Érasme n'avait-il pas plus d'une fois abordé les questions les plus graves, au milieu de matières fort légères, et ne les avait-il pas traitées avec hardiesse, alors même qu'il n'avait rien cédé à l'erreur ? N'avait-il pas porté dans la satire, par exemple dans l'*Éloge de la Folie*, *Moriæ Encomium*, une causticité excessive, qu'avaient dû blâmer ses admirateurs sincères, tels qu'Adrien Barland et Dorpius ? Et même ne s'était-il pas laissé aller quelquefois à des sorties violentes et de mauvais goût à l'adresse des docteurs entêtés, inexorables en leurs discours contre les lettres et ceux qui les cultivaient<sup>2</sup> ?

Quoi qu'il en soit, le premier siècle du collège des Trois Langues, dit avec raison son historien, est certainement glorieux pour l'université qui l'a vu naître dans son sein et grandir rapidement ; pour la Belgique, qui a été éclairée la première par ses travaux<sup>3</sup>. Le XVI<sup>e</sup> siècle, dont l'histoire littéraire s'ouvre par le triumvirat d'Érasme, de G. Budé et de Vivès, se termine par le règne d'un autre triumvirat, formé par les noms de Juste Lipse, de Joseph Scaliger et d'Isaac Casaubon : dans l'un comme dans l'autre, un nom qui le dispute à tout nom rival appartient aux Pays-Bas : Érasme brille dans le premier, Juste-Lipse dans le second. Elle ne fut point stérile pour la saine érudition, pour l'avancement des études, pour la formation et la diffusion du bon goût dans les lettres, cette école qui a fleuri dans la vieillesse d'Érasme, et qui, moins de cent ans après, a produit le grand Lipsius, idole de son temps<sup>4</sup>.

La réputation du collège des Trois Langues s'étendit vite au dehors. Plus d'un-pays étranger profita des fruits de son enseignement. Un historien bien connu de la Renaissance, l'Anglais Henri Hallam, en a rendu ce témoignage éclatant : *Cet établissement produisit une foule d'hommes distingués par leur érudition et leurs talents ; Louvain, au moyen de son Collegium Trilingue, s'élevant à un rang plus éminent encore que celui qu'avait occupé Deventer dans le XVe siècle, devint non seulement le foyer principal des connaissances en Belgique, mais encore un foyer d'où elles se répandirent en différentes parties de l'Allemagne*<sup>5</sup>. L'Allemagne, parmi les pays étrangers, ne fut pas seule à profiter des bienfaits de l'enseignement du collège des Trois Langues ; il suffit d'un seul exemple à l'appui de cette assertion. Un savant luxembourgeois, natif d'Arlon, fut appelé à la chaire de littérature latine du collège de France, chaire illustrée par Denis Lambin, et, au même moment, Jean Straselius<sup>6</sup> occupait la chaire de grec au même établissement<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Le fondateur avait été un mécène généreux pour Érasme. Parlant de la lutte qu'il soutenait contre les ennemis du collège, celui-ci écrivait à un parent de Jérôme Busleyden : *Non meum ago negotium, sed impense faveo memoriæ benignissimi patroni, et amici incomparabilis. Faveo publicæ temporum nostrorum felicitati, cui et ipse, pro mea virili, tantum vigiliarum impendi, atque etiamnum impendo*. Lettre à Egidius Busleyden, datée de Louvain le 18 octobre 1518. *Epistolæ*, I, 353.

<sup>2</sup> *Mémoire sur le collège des Trois Langues à Louvain*, parmi les *Mémoires* couronnés de l'Académie, 1856, in-4°, page 69.

<sup>3</sup> *Mémoire sur le collège des Trois Langues à Louvain*, page 290.

<sup>4</sup> *Mémoire sur le collège des Trois Langues à Louvain*, page 290.

<sup>5</sup> *Histoire de la littérature*, traduction française, t. I, p. 275.

<sup>6</sup> De Straseele, près de Bailleul.

<sup>7</sup> M. Neve, ouvrage cité, page 337.



Le progrès des études et des méthodes fut très remarquable au collège des Trois Langues, dès les débuts de l'établissement. Parlons d'abord de l'hébreu et des langues orientales en général. Le 30 mars 1518, Martens avait annoncé l'intention de commencer ses impressions hébraïques. Il s'occupait à cette date de la formation d'un double alphabet pourvu de points-voyelles, et bientôt après il publia son abrégé des racines de la langue sainte, rédigé en faveur des commençants<sup>1</sup>. Jean Van den Campen, Campensis, ainsi appelé de son endroit natal, la petite ville de Campen, à cinq lieues de Deventer, sur la rive gauche de l'Yssel, professa avec beaucoup de succès l'hébreu au collège pendant onze ans (1520-1531). Après avoir fait un voyage en Allemagne et en Pologne dans l'intérêt de ses études, il partit pour l'Italie et résida deux ans à Venise, où il donna des leçons. Il fut accueilli avec grande faveur à Rome ; mais les honneurs ne purent le retenir en Italie et il avait repris le chemin de la Belgique, quand il fut enlevé par la peste à Fribourg en Brisgau, le 7 septembre 1538<sup>2</sup>. Van den Campen est auteur d'un abrégé de grammaire hébraïque<sup>3</sup>, d'une paraphrase des psaumes<sup>4</sup> et d'une autre de l'ecclésiaste<sup>5</sup>. Si l'hébreu, dit M. Neve, excita le sentiment d'une noble ambition dans l'esprit de Thierrî Martens, un zèle non moins grand fut déployé par Jean Campensis. Ce professeur fit pour la grammaire ce que le docte typographe avait fait pour le lexique ; il donna un traité qui résumait les notions essentielles de la grammaire hébraïque d'après le grammairien le plus estimé de son temps, et l'on a la meilleure preuve de l'application avec laquelle de nombreux auditeurs avaient suivi son enseignement dans l'accueil qui fut fait à son *Libellus*, imprimé en 1528, et dans le succès de la grammaire abrégée, publiée l'année suivante sous le titre de *Tabula* par Nicolas Cleynaerts, de Diest, son élève<sup>6</sup>. Campensis avait donné la théorie et rassemblé les éléments de la science grammaticale : Cleynaerts appliquait à l'hébreu ses vues sur la méthode d'apprendre les langues. Il eut la satisfaction de voir cette méthode justifiée par la pratique. Le petit livre qui en était le résumé avait paru en janvier 1529 ; au mois d'août de la même année il s'applaudissait du parti qu'en avaient tiré en peu de mois des jeunes gens, capables déjà d'écrire des lettres en hébreu sur

---

<sup>1</sup> *Enchiridion radicum, sive dictionum hebraïcarum ex Joanne Reuchlino. Redegimus in enchiridion, dit-il lui-même, primitiva vocabula, sive radices hebraïcarum dictionum. Excerpsimus hæc in rem vestram, ne sine his frustra in hac sacra lingua perdiscenda sudaretis... Nos compendio apud vos utimur, ut cito percipiatis quæ discenda erunt, et percepta fideliter teneatis.*

<sup>2</sup> Valère André, un de ses successeurs dans la chaire du collège des Trois Langues lui a consacré cet éloge : *Joannes quidem Campensis, qualis quantusque vir fuerit, a scriptis ὡς ἐξ ὀνύχων λέοντα, licet æstimare ; nam et Venetiis publice docuit, et eruditionis gratia a Leone X, Pont. Max., magno illo ingeniorum æstimatore in urbem evocatus, benigne exceptus est, ac habitus liberaliter.*

<sup>3</sup> Lovanii, apud *Theodoricum Martinum*, anno MDXXVIII, mense Junio.

<sup>4</sup> *Psalyorum omnium juxta hebraïcam veritatem paraphrastica interpretatio, auctore Joanne Campensi, publico, cum nasceretur et absolveretur, Lovaniensi hebraïcarum literarum professore, Noriberge, 1532, in-16.*

<sup>5</sup> *Succinctissima et quantum hebraïca phrasis permittit, ad literam proxime accedens Paraphrasis in concionem Salomonis Ecclesiastæ*, Ap. Claudium Chevallonium, Parisiis, 1532.

<sup>6</sup> Cette *Tabula in grammaticen hebrœam* consistait, dit M. Neve, en tableaux contenant les éléments de l'hébreu, les formes du discours et surtout les paradigmes de la conjugaison. Son but était de faire découvrir le mécanisme de la langue d'un seul coup d'œil et comme dans un miroir.

des sujets familiers<sup>1</sup>. Nous retrouverons bientôt ce maître si original et si remarquable dans ce que nous aurons à dire au sujet des études grecques. Achevons maintenant de caractériser son influence sur les études orientales, et traçons une légère esquisse de la vie si accidentée d'un homme réellement extraordinaire.

Nicolas Cleynaerts, né le 5 décembre 1495, à Diest, fut envoyé fort jeune à Louvain. Il fut un des auditeurs les plus intelligents de Barlandus, de Rutger Rescius, de Campensis et des autres maîtres qui ouvrirent, vers 1518, des cours au collège des Trois Langues. Lui-même fut autorisé, après l'an 1520, à donner à l'université des leçons publiques et privées. Pendant de longues années, Cleynaerts médita sur la meilleure méthode d'apprendre les langues mortes et sur les moyens de faire avancer les études grammaticales. Il porta surtout ses efforts sur l'enseignement du grec et de l'hébreu, et ne recula devant aucune peine pour l'éclaircir et le simplifier. Nous venons de dire un mot de ce qu'il fit pour l'hébreu, nous parlerons tout à l'heure des services rendus par lui aux études grecques. Poursuivons maintenant l'exposé du reste de sa vie aventureuse et toute consacrée à la propagation de la foi chrétienne et à la science.

Tout en se livrant, dit M. Neve, à des exercices multipliés pour trouver la clef d'un enseignement raisonné du grec et de l'hébreu, Cleynaerts avait de bonne heure porté ses vues sur l'arabe, devenu, dans le cours du moyen-âge, l'idiome des nations et des écoles du monde musulman. Quoique muni de peu de matériaux, il s'était proposé de découvrir les analogies de l'arabe avec la langue hébraïque, la seule des langues sémitiques étudiée jusque là, avant de tenter la lecture du Coran et d'autres livres. Ayant aperçu et quelquefois deviné ces analogies, les ayant même signalées à ses amis de Louvain, il avait conçu le dessein de gagner l'Afrique par l'Espagne et de visiter cette race maure, chez qui se conservait l'usage de l'arabe. C'est qu'il voulait à la fois apprendre à connaître la littérature de l'Islam et se rendre maître de la langue parlée, pour faire de l'une et de l'autre des instruments de prosélytisme scientifique et religieux<sup>2</sup>.

C'est en 1532 que Cleynaerts quitta le Brabant pour aller chercher au midi de l'Europe des armes en faveur de ses projets. Il se dirigea d'abord vers l'Espagne, et s'établit à Salamanque, la ville savante, où il reçut la permission d'enseigner les langues. Il avait réuni une foule extraordinaire d'auditeurs pour le grec, et il allait obtenir, en 1534, une chaire à l'université quand il fut appelé en Portugal par le roi Jean III, pour achever l'éducation du frère de ce monarque, don Henri, destiné à l'archevêché de Braga. Il passa à Évora, résidence de la cour, quatre années environ, continuant ses études philologiques sans perdre de vue le but essentiel de son voyage. Il séjourna à Braga et à Coïmbre avant de rentrer en Espagne, et se fixa ensuite à Grenade, où il vécut plus de six mois à l'Alhambra, résidence du vice-roi, qui le protégeait, et s'exerçant à la conversation en arabe dans la société d'un esclave maure, que son protecteur avait attiré chez lui à grands frais. Ainsi parvint-il à lire aisément le Coran aussi bien que divers écrits

---

<sup>1</sup> M. Neve, ouvrage cité, page 314. — Cleynaerts s'étend sur ce résultat de son enseignement de l'hébreu dans une épître placée en tête de l'édition des Dialogues de Saint-Jean Chrysostôme, imprimée par Rescius le 18 novembre 1529. On peut lire cette pièce intéressante à la fin de l'ouvrage cité du P. Van Iseghem, p. 341-342.

<sup>2</sup> M. Neve, article *Cleynaerts* dans la *Biographie nationale*.

de religion et de grammaire, et à traiter par écrit en arabe divers sujets de composition. Alors il se décida à passer seul en Afrique, malgré les périls inséparables d'une telle entreprise. Au mois d'avril 1540, Cleynaerts partit de Gibraltar et se fit débarquer dans la ville portugaise de Ceuta<sup>1</sup>.

Après une marche pénible de plusieurs journées, il parvint à Fez, capitale d'un royaume voisin du Maroc, et siège d'écoles florissantes où les sciences préférées par les Arabes étaient cultivées par des maîtres expérimentés, et d'autres écoles tenues par des docteurs juifs. Il surprit les indigènes par les ressources de sa conversation arabe, par ses remarques sur des points de grammaire et par ses citations fréquentes du Coran. Accueilli à la cour, il salua le roi étonné en arabe et lui exposa les motifs de son voyage<sup>2</sup>. Mais trahi et desservi auprès des autorités, il fut dépouillé de quelques manuscrits rassemblés à grand'peine, et soumis à de rudes privations et à de mauvais traitements. Après quinze mois de séjour en Afrique, au mois d'août 1541, il se vit forcé de regagner Grenade, où, grâce toujours à l'hospitalité du vice-roi, il reprit courageusement ses travaux et rédigea de longues épîtres aux princes chrétiens pour mettre en lumière le but de ses études et de ses périlleuses excursions. Mais une maladie, résultat des fatigues endurées dans l'accomplissement de la mission héroïque qu'il s'était donnée, l'enleva dans le cours de l'année 1542, âgé seulement de quarante-sept ans ; il fut inhumé dans une ancienne mosquée transformée en église chrétienne.

Nous n'avons pas, dit toujours M. Neve, recueilli le fruit des longues et ingénieuses études de Cleynaerts sur l'arabe. Les manuscrits d'une grammaire et d'un dictionnaire de cette langue, restés après sa mort entre les mains d'un ami, ne se retrouvent plus. Mais nous avons, sous forme de lettres, une relation des voyages de Cleynaerts faite par lui-même. C'est la plus originale des productions littéraires de Cleynaerts, et l'on y retrouve l'exposé de ses procédés philologiques et ses projets d'une propagande très active pour la conversion des nations musulmanes. La lecture de ces *Epistolæ*<sup>3</sup> est attrayante, tellement le récit est animé, les traits jetés en abondance et la plaisanterie toujours naturelle et vive. On y est initié par Cleynaerts lui-même aux rapprochements de mots qu'il a cherchés dans plusieurs langues, aux inductions qu'il a su tirer d'un petit nombre de textes sur les affinités de l'arabe et de l'hébreu, aux procédés familiers qu'il mettait en usage pour inspirer le goût des langues anciennes.

Ce qui l'emporte en intérêt, dans cette correspondance, c'est l'exposé des plans de notre compatriote pour les progrès de la science des langues concourant à la propagation de la vérité chrétienne. Il réclame l'érection de nouvelles chaires dans les universités et les grandes écoles de l'Europe, dans le but de former des controversistes préparés à lutter, par la plume et par la parole, avec les docteurs

---

<sup>1</sup> M. Neve, article *Cleynaerts* dans la *Biographie nationale*.

<sup>2</sup> M. Neve, *Relation d'un voyageur chrétien sur la ville de Fez et ses écoles au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1845.

<sup>3</sup> Elles furent écrites pour la plupart à ses amis et à ses anciens maîtres de Belgique, de 1532 à 1542, pendant son séjour en Espagne, en Portugal et en Afrique. Le premier recueil en parut sous ce titre *Nicolai Clenardi Peregrinationum ac de rebus machometicis epistolæ elegantissimæ*, Lovanii, apud Petrum Phalesium, 1540. Un recueil plus complet fut publié un peu plus tard par les soins du botaniste Charles de l'Écluse, ou Clusius, d'Arras, qui avait copié une nouvelle série de lettres à Grenade et à Salamanque : *Nicolai Clenardi Epistolarum libri II, quorum posterior jam primum in lucem prodit, Antverpiæ, ex officina Christ. Plantini, 1566*.

et les légistes de l'Islam. Cleynaerts voulait publier le texte du Coran, avec les réfutations propres à renverser la science traditionnelle de la Sunnah. Il appelle les efforts de toutes les monarchies européennes contre l'ennemi commun qui menace encore les frontières de la chrétienté ; il adresse aux peuples chrétiens une espèce de manifeste, véritable testament de ce savant au cœur d'apôtre ; il rédige spécialement, en janvier 1542, une supplique à l'empereur Charles-Quint, où il expose ses espérances sur les résultats d'une polémique littéraire, qui viendrait en aide à la diplomatie et à la force des armes. Hélas ! les circonstances étaient bien peu favorables, au moment surtout où la France venait de conclure une alliance politique avec le sultan, et de paralyser ainsi les expéditions préparées par les nations du midi de l'Europe contre les Turcs et les Maures qui désolaient la Méditerranée. Mais ces idées, ces plans n'en font pas moins honneur au savant qui les avait conçus. Philologue ingénieux et chrétien zélé Cleynaerts, après avoir été chercher la connaissance de l'arabe en Afrique au péril de sa vie, mourut au moment où son vif désir était de revenir à Louvain pour y créer une école et une pépinière d'orientalistes destinées à satisfaire aux besoins de la controverse et aux libres entreprises de l'apostolat<sup>1</sup>.

Lorsqu'un peu plus tard, Arias Montanus se rendit à Louvain pour y jeter les bases de la bible polyglotte dont la direction lui avait été confiée par Philippe II, il réclama de l'université le concours de deux de ses membres pour l'aider dans l'accomplissement de cette grande tâche, et cela en deux points principaux. Il avait admis l'opportunité d'insérer une traduction littérale du texte hébreu dans les *Biblia regia*, et d'y joindre une version complète de la Paraphrase chaldaïque, qui ne s'étendait qu'au Pentateuque dans la Bible d'Alcala. Ces coopérateurs furent les docteurs Augustin Hunnœus de Malines et Cornelius Reineri, dit Gaudanus ; ils accomplirent, au nom de l'université, la tâche pour laquelle avait été sollicité leur concours : ils examinèrent les textes et les versions de tout l'ouvrage avec une attention scrupuleuse d'un bout à l'autre, et méritèrent les éloges solennels du savant éminent qui avait tout ordonné et tout dirigé<sup>2</sup>.

Occupons-nous quelque peu maintenant du progrès des études grecques au sein de l'aima mater dans ces premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Le nom principal que nous avons à citer ici est encore celui de Cleynaerts. Ses *Institutiones lingue græcæ*, qui parurent en avril 1530, lui assurent un rang distingué parmi les hellénistes de son temps. Il fit l'application de ses théories et de sa méthode dans un autre livre, qui lui valut un long empire dans les classes<sup>3</sup>. Sa

---

<sup>1</sup> En terminant, dit M. Néve à la fin de l'article cité de la *Biographie nationale*, cette courte notice consacrée à un des philologues distingués du XVI<sup>e</sup> siècle, nous nous croyons autorisé à répéter la promesse de composer un jour une monographie détaillée sur les études et les leçons, les vues et les voyages du spirituel philologue de Diest, une des illustrations de sa ville natale. Nous formons des vœux pour l'accomplissement prochain de cette promesse. Nul n'est mieux préparé à un pareil travail que le laborieux professeur auquel nous sommes redevables de tant de travaux marqués au coin d'un savoir aussi profond que varié et étendu.

<sup>2</sup> Dans la préface de la Polyglotte, s'adressant aux lecteurs : *In primis... duobus Lovaniensis gymnasii luminibus, ac toti rei literariæ addictissimis ingentes habeant gratias.*

<sup>3</sup> *Meditationes græcicæ in artem grammaticam*, Louvain, juillet 1531. Cet ouvrage renferme le texte de l'épître de saint Basile à saint Grégoire de Nazianze sur la vie dans la solitude, suivi de l'interprétation de chaque passage et d'une analyse très détaillée des formes grammaticales. On y trouve, selon M. Neve, la méthode rigoureuse que Cleynaerts conseillait de mettre dans l'explication des auteurs anciens. Il n'imposait point

grammaire, chargée de notes de divers philologues, eut un grand nombre d'éditions, et fut en usage plus de deux cents ans après lui dans les Pays-Bas, en Allemagne et en France. Le successeur de Rescius à la chaire de grec du collège des Trois Langues, Adrien Amerot, de Soissons, Hadrianus Amerotius, avait aussi publié, dès l'an 1520, chez Thierrri Martens, un abrégé de grammaire grecque, qui mérite une place d'honneur parmi les livres méthodiques qui ont assuré la rapide extension des études grecques à cette époque<sup>1</sup>. Ce traité et celui de Cleynaerts trouvèrent leur complément dans celui de Jean Varennius, ou Van den Varen, de Malines, sur la syntaxe de la langue grecque<sup>2</sup>. L'ouvrage de Varennius parut au mois d'août 1532, et eut plusieurs éditions à Louvain et ailleurs dans le même siècle. On doit au même savant un travail sur les accents grecs<sup>3</sup>.

La langue latine, cultivée en Belgique avec plus de soin et d'extension que toute autre, exerça de bonne heure la sagacité d'un grand nombre de nos humanistes. Parmi ceux qui écrivirent des traités pour seconder le mouvement des études, il faut citer d'abord un amateur, Georges de Halluin, seigneur de Comines, qui chercha à établir, contre l'avis des grammairiens antérieurs prenant tous les règles et l'analogie pour bases de leur enseignement, l'usage et la lecture des anciens comme les seuls éléments véritables de la connaissance du latin. Ce petit livre<sup>4</sup>, si curieux qu'il fût, dit M. Neve, s'est effacé devant la célébrité de

---

de théories, il ne formulait pas de règles abstraites pour les jeunes humanistes, avant que la richesse de la langue leur fût suffisamment connue.

<sup>1</sup> *Compendium græcæ grammatices, perspicua brevitate complectens quidquid est octo partium orationis*. Le travail d'Amerotius, dit M. Neve, est une œuvre toute pratique, élaborée en vue des besoins de la jeunesse. Il est assez volumineux pour comprendre beaucoup d'exemples, dont le texte grec est toujours accompagné d'une version latine dans la ligne suivante. Il renferme un exposé détaillé des règles qui concernent les formes grammaticales, spécialement les désinences et les contractions, et donne la preuve que l'auteur avait poussé fort loin l'analyse de tous les faits de grammaire. Non seulement Amerotius avait éclairci les irrégularités et les anomalies des formes grecques, à l'aide de tableaux ; mais il avait dressé des paradigmes fort étendus pour présenter d'un coup d'œil le système de la conjugaison. Nous ne balançons pas à affirmer qu'il est peu de livres de grammaire qui l'emportent sur celui d'Amerotius. Il est conçu suivant les procédés de la logique occidentale, et il se distingue ainsi, au point de vue de la méthode et de l'application, des grammaires calquées sur les traités des réfugiés grecs Théodore Gaza et Constantin Lascaris. M. Neve ajoute en note : Les bibliophiles sont tenus de faire honneur à Thierrri Martens des difficultés qu'il a vaincues dans son art, en exécutant avec une précision et une netteté surprenante les paradigmes et tableaux très compliqués que renferme la grammaire d'Amerotius. — Ce second professeur de grec au collège des Trois Langues (1545-1566) avait habité tout jeune le collège du Lis, où son application attira l'attention d'Érasme, qui en parle avec éloge. *Epistolæ*, I, 667.

<sup>2</sup> *Syntaxis linguæ græcæ, ea potissimum complectens quæ a latinis dissentiant* ; auctore Joanne Vanennio Mechliniensi. Venundantur Lovanii a Bartholomeo Gravio sub sole aureo. On lit au dernier feuillet : *Lovanii, ex officina Rutgeri Rescii anno MDXXXII. Sexto idus augusti. Sumptu ejusdem ac Bartholomei Gravii*. — Dans la dédicace l'auteur dit : *commisimus ea prælo Rescii nostri*, son ami donc et probablement son conseiller. — Varennius mourut septuagénaire à Lierre en 1536.

<sup>3</sup> La première édition remonte à 1514 ; elle fut réimprimée plusieurs fois. Une édition revue parut, en 1551, à Louvain, sous ce titre : *Περὶ προσωδιῶν, id est, de accentibus Græcorum libellus, jam denuo recognitus, multisque in lotis restitutus* ; ex offic. Barthol. Gravii.

<sup>4</sup> *Restauratio linguæ latinæ*, per D. Georgium Haluini, Antverpiæ, 1533. M. Polain a retrouvé un exemplaire de cette production extrêmement rare, et l'a décrit dans le *Bulletin du bibliophile* de Techener, Paris, 1834, n° 8.



l'ouvrage de Despautère<sup>1</sup>, l'oracle de la grammaire latine pendant de longues années. La méthode usitée dans les leçons du collège des Trois Langues amena des réformes utiles dans l'enseignement. Conrad Gochlen, Goclenius<sup>2</sup>, qui remplaça Barland dans la chaire de latin (1519-1539), et Pierre Nanninek, Nannius<sup>3</sup>, qui remplaça celui-ci, furent deux professeurs très distingués. Grâce à eux et à leurs successeurs, plusieurs générations d'étudiants acquirent à Louvain l'usage d'une latinité pure, élégante, abondante, sans surcharge et sans afféterie. Juste-Lipse, malgré toute sa science, entraîna, par l'éclat de sa renommée, les maîtres et les élèves dans une voie nouvelle, qui semblait un progrès, et qui n'était qu'une regrettable déviation. C'est trop souvent là malheureusement le résultat des erreurs des hommes de génie. A la suite de Juste-Lipse, on visa à un langage concis, serré, solennel ; on voulut être magnifique comme lui, et l'on tomba avec lui dans cette dureté d'expression, dans cette concision affectée, qui déparent sa latinité. Le collège des Trois-Langues produisit, pendant cette première période de son existence, une foule d'humanistes actifs et judicieux. Plusieurs rendirent aux écoles du dehors des services recherchés. Nous avons nommé déjà Barthélemi Masson, Latomus, professeur au collège de France. Citons encore, comme sortant de Louvain, Suffridus Petri ou Sjurd Peeters<sup>4</sup> et Jean Boschius<sup>1</sup>. Le premier fut envoyé par le

---

<sup>1</sup> Jean Despautère, de Ninove, sorti de la pédagogie du Château (Castrum) maître-ès-arts à la promotion de l'an 1501, enseigna la rhétorique au collège du Lis, et y mit en pratique de nouveaux procédés qui donnaient à ses ouvrages de grammaire une complète supériorité sur tous les livres alors connus. La première édition de ses *Commentarii grammatici* est de Paris, 1537, in-folio. Despautère était mort à Comines, en 1520, avant d'en avoir publié la collection complète.

<sup>2</sup> Goclen était né à Mengerichausen en Westphalie ; il fut chanoine de l'église de Notre-Dame à Anvers, sans obligation de résidence. L'autorité de son enseignement le fit recevoir, le 28 février 1524, dans le conseil de l'université, comme représentant de la faculté des arts. A sa mort, le 25 janvier 1539, il eut les honneurs d'une oraison funèbre, que prononça son successeur P. Nannius. Voici quelques traits de son éloge en vers par Alardus d'Amsterdam, humaniste et théologien célèbre.

*Conradus jacet hic Goclenius, alter Erasmus  
Ingenio, lingua, moribus atque fide.  
Hunc lugete virum græcæ charitesque latinæ.  
Et decus amissurn, buslidiana domus.  
Ille scholarum auxit pomœria lata Lovanî ;  
Traxit eo omnigenum millia multa virum.*

Érasme écrivait de lui : *Conradus Gochlenius, vir acri judicio, doctrina minime triviali, industria indefatigabili, animo excelso, moribus mira comitate ac jucunditate conditis, fide certissima, rerum etiam communium prudentia valens quæ fere solet in studiorum cultoribus desiderari. Epistolæ, I, 667.*

<sup>3</sup> Pierre Nanninek naquit en 1500 à Alkmaar, ville maritime du nord de la Hollande. Après avoir fait à Louvain son cours de philosophie, il dirigea un collège dans son lieu natal pendant plusieurs années. Revenu à Louvain vers 1535, il donna d'abord des leçons privées et se fit connaître par ses premières traductions du grec en latin. Jugé à l'unanimité le plus digne de succéder à Goclenius, il prit possession de sa chaire, le 1er février 1539, par un discours sur l'art poétique d'Horace. Son tempérament, naturellement sain et robuste, fut brisé de bonne heure par les fatigues de l'étude ; il succomba à une fièvre opiniâtre le 21 juillet 1557. Cornelius Valerius, qu'il avait désigné pour son successeur, prononça son oraison funèbre.

<sup>4</sup> De Leeuwarden en Frise. Né en 1527, il mourut à Cologne en 1597. Après avoir fait d'excellentes études à l'université, il suppléa Thiéri de Langhe, professeur de langue grecque au collège des Trois Langues, et y expliqua Pindare. Il est auteur d'un recueil de



sénat académique de Louvain à l'université d'Erfurt, quand celle-ci lui demanda, en 1557, un professeur de grec et de latin ; le second fut appelé vers le même temps (septembre 1558), à l'université d'Ingolstadt, pour y donner la leçon d'éloquence — *oratoria lectio*.

C'est encore à Ingolstadt qu'un ancien élève du collège des Trois Langues, devenu franciscain, Godefroi Fabricius, enseigna les lettres sacrées sur l'appel qui lui fut fait par le duc de Bavière, après avoir suivi dans sa jeunesse, à Louvain, les cours de Goclenius, de Rescius et autres. On voit, à peu près à la même date, à l'université de Dillingen, la chaire d'Écriture sainte occupée par Guillaume Lindanus, plus tard évêque de Ruremonde, élève des mêmes maîtres, et auteur d'un ouvrage de critique publié à Cologne en 1558 : *de optimo genere interpretandi scriptural libri III*. Ajoutons à tous ces noms célèbres à divers degrés, ceux de Jean Storms, qui professa le droit à Orléans, de Jean Vasius, de Bruges, appelé en Espagne par le fils de Christophe Colomb, et auquel Jean III, roi de Portugal, confia la direction de l'école fondée à Braga sur les conseils de Cleynaerts de Christophe de Longueil, de Malines, désigné par Léon X pour combattre les erreurs de Luther, et mort à Pavie en 1522.

Nous croyons répondre à une préoccupation de notre temps en nous arrêtant un instant sur la place qui fut faite par les premiers humanistes de Louvain aux anciens auteurs chrétiens, à côté de ceux de l'antiquité païenne. Ici encore nous laisserons parler M. Neve, témoin impartial et éclairé : *Ces hommes qu'on a taxés d'un dédain calculé pour les œuvres de l'antiquité chrétienne, non seulement les ont hautement appréciées, mais encore en ont recommandé instamment la lecture et l'étude. Il importe de dire que les écrivains de la plus grande autorité l'ont prouvé par leur propre exemple, qui n'a pu manquer d'efficacité : ainsi l'avis d'Érasme et de Vivès a dit se faire sentir heureusement dans notre pays et même y prévenir les écarts.*

Érasme avait lui-même étudié les Pères grecs, et il a compris dans ses œuvres des études qui accompagnaient le texte des Pères latins, tels que Arnobe et saint Cyprien ; il a encouragé ses amis d'Oxford, qui travaillaient sur les mêmes sources, et il a soutenu Vivès dans son grand travail critique sur la Cité de Dieu de saint Augustin. Nous nous bornerons à un seul fait qui se rattache à la direction donnée aux études de philologie au collège des Trois Langues. Voulant, en 1527, dédier à son ami Nicolas Warry, dit Marvillanus, sa version du traité de saint Jean Chrysostôme in Babylam, Érasme a parlé de l'éloquence de cet illustre pontife avec une admiration sincère qui le rend éloquent lui-même. Il offre à Warry, président du collège des Trois Langues, une œuvre oratoire qui sera lue avec grand fruit par la jeunesse de ce collège, et qui servira très bien de modèle à ses exercices ; il lui semble que ce petit livre de Chrysostôme ne le cède point aux discours des orateurs profanes sous le rapport de l'élégance de la diction, de l'habileté du raisonnement et de la richesse de la composition, et que c'est merveilleux de voir avec quel éclat de couleurs le génie de l'écrivain a exposé un

---

discours, *orationes quinque de utilitate multiplici linguæ græce*, Basileæ, apud J. Oporinum, 1566.

**1** Joannes Boschius Brabantinus. Il avait donné des preuves de son savoir dans les lettres grecques et latines, mais comme il possédait le grade de licencié en médecine, il fit aussi à Ingolstadt des leçons de médecine et d'histoire naturelle. On a de lui un discours de *optimo medico et medicine auctoribus*. Il fut recteur en 1561, et mourut, en 1585, après vingt-cinq années de professorat, laissant une grande réputation de savoir et d'éloquence.

sujet fort simple en lui-même ; c'est là ce qui en augmente l'intérêt pour qui en fait un objet d'étude. *Et puis, dit Érasme, qu'y a-t-il de plus utile au premier âge que d'apprendre à la fois la langue et l'art oratoire de ces auteurs, dont le langage ne respire pas moins le Christ que Démosthène ?*

Dans bien des écoles Érasme avait vu des hommes entraînés vers les auteurs païens par leurs études oratoires, montrer une injuste aversion pour l'éloquence des Pères, et rechercher plutôt *ce qui les éloigne du Christ*. Pour lui, il réserverait par principe la lecture des auteurs païens aux maîtres, mais ne conseillera pas de les expliquer aux jeunes gens. Sans prendre à la lettre le mot d'Érasme dans ce passage, on a lieu de croire que, frappé des abus, il réclamait dans le choix des ouvrages une réserve qu'on avait méconnue dans le premier élan de l'enthousiasme scientifique. Il n'avait alors que des louanges à donner au collègue des Trois Langues en la personne de son directeur, et c'est dans la suite de cette même lettre qu'il félicite les professeurs de Louvain de s'être comportés avec tant de sagesse, de s'être gardés des imprudences et des excès alors si fréquents en Allemagne. Érasme était de l'avis de Marvillanus, qui recommandait à tout le monde, aux ignorants comme aux savants, la connaissance approfondie des langues, mais à la condition qu'au sortir de son collège, les parents recevraient leurs enfants non seulement plus habiles dans la parole, mais encore plus religieux et plus vertueux. Selon toute apparence, les conseils d'Érasme, qui étaient ceux de la prudence chrétienne, furent exactement suivis : on porta un sage discernement dans l'emploi des auteurs anciens répandus par l'impression, et l'on mit en honneur, d'autre part, la lecture non seulement des ouvrages des Pères, mais encore les compositions d'écrivains et de poètes chrétiens, tels que Prudence, par exemple. Adrien Barland conseillait d'expliquer ce poète après Virgile ; J. Murmellius, philologue de la même époque, l'avait commenté ; Érasme lui-même avait donné un commentaire sur deux hymnes de Prudence, célébrant la Nativité et l'Épiphanie<sup>1</sup>. Nannius s'est encore occupé de Prudence à l'époque qui suivit l'ouverture du collège ; il ne faisait que se conformer à tant d'exemples entre lesquels on ne saurait oublier celui du vieux Tnieri Martens, qui s'est adressé avec effusion de cœur aux jeunes amis des belles lettres — *bonarum litterarum studiosis* —, en leur offrant, au mois de novembre 1518, des morceaux choisis du plus éloquent des poètes chrétiens<sup>2</sup>. Ainsi s'exprimait l'infatigable éditeur des classiques, en parlant à la jeunesse chrétienne de nos contrées.

Mon imprimerie ne doit pas se borner à éditer des auteurs qui vous instruisent, elle doit encore vous en présenter qui vous rendent meilleurs. Dans cette vue, j'ai fait imprimer ces jours passés plusieurs pièces de vers du poète chrétien Prudence. Lisez-les avec goût, chers jeunes gens, et vous ferez de grands progrès dans la piété. C'est cette piété que moi, vieillard aux cheveux blancs, à la peau ridée, après tant de travaux d'une longue carrière, c'est elle que je recherche avant tout, car je sais que nulle étude n'est agréable à Dieu, si elle n'est accompagnée de la piété, qui ignore les dissensions, qui nous fait aimer de

---

<sup>1</sup> *Opera*, t. V. En dédiant ces hymnes à la fille de Morus, Marguerite Roper, Bâle, décembre 1521, Érasme disait à cette femme lettrée que Jésus serait désormais le véritable Apollon de ses études.

<sup>2</sup> *Prudentii inter christianos facundissimi poetæ carmina quædam selecta*. Le texte original de l'épître citée ici a été traduit par le Père Van Iseghenn, et se trouve dans la *Biographie* de Thierry Martens, p. 156.

tout notre cœur Jésus-Christ, le sauveur du genre humain, et tous les hommes comme nos frères...

Elle dut être aussi d'un grand poids dans la tradition de nos écoles, l'autorité de Vivès, qui n'avait jamais perdu de vue la foi chrétienne au milieu des entraînements de la Renaissance. A Louvain, comme ailleurs, L. Vivès avait quelquefois expliqué des traités religieux tels que le *Christi Triumphus* qui fait partie de ses œuvres, dans le but avoué de substituer, en littérature, l'élément chrétien à la mythologie ; il revient plusieurs fois cette pensée dans ses écrits, soit philologiques, soit théologiques<sup>1</sup>. On sait quel cas Vivès faisait des poètes chrétiens, et quel rang d'honneur il assignait à Prudence et à plusieurs autres parmi les poètes de l'antiquité<sup>2</sup>.

Il faut convenir que les hommes qui défendaient si habilement les droits de la littérature chrétienne méritaient bien d'être écoutés avec respect par leurs contemporains, quand ils recommandaient à leur étude les chefs d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome. On a donc accueilli les classiques païens dans notre enseignement national, mais avec la mesure que ces sages et grands esprits avaient prescrite ; on a cru à leur parole, quand ils ont, comme Vivès et d'autres penseurs non moins profonds l'ont fait, signalé ailleurs le danger moral que quelques-uns voyaient uniquement. dans les écrivains du polythéisme. C'étaient bien plutôt les œuvres modernes, les poésies populaires et galantes, des romans corrupteurs comme il y en eut dans toutes les langues ; cette classe d'œuvres où Dante signalait d'immenses périls<sup>3</sup>, qu'il fallait mettre en cause pour sauvegarder la conscience publique...<sup>4</sup>

Achevons cette esquisse de l'état intellectuel de la Belgique pendant cette première portion du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous ne pouvons passer sous silence deux hommes également remarquables dans le domaine des lettres et dans la sphère de la diplomatie et des affaires publiques, Corneille de Scheppere et Augier Ghisain de Busbecq. Le premier, né à Nieupoort, selon les uns, à Dunkerque, selon les autres<sup>5</sup>, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, venait de terminer ses études à Paris, quand il s'attacha au service du malheureux Christiern II, qui le fit son secrétaire, puis son vice-chancelier, et le décora de l'ordre de l'Éléphant. Il écrivit plusieurs apologies de ce prince, remarquables par le style, l'érudition et l'art de manier le ridicule. Appelé à Bruxelles après la mort de son bienfaiteur, il fut mis au nombre des conseillers et des gentilshommes de Marie de Hongrie. Charles-Quint le chargea de diverses missions en Danemark, en France, en Angleterre, en Pologne, en Transylvanie et ailleurs. Envoyé deux fois à

---

<sup>1</sup> *Mémoire* cité sur la vie et les écrits de L. Vivès, p. 23, p. 90 et suiv., p. 101 et suivantes.

<sup>2</sup> *De ratione studii puerilis*. Epistola II.

<sup>3</sup> Ozanam a très bien dit dans ses *Documents sur l'histoire littéraire de l'Italie*, p. 28 : On a poussé trop loin le contraste, on a trop élargi l'abîme entre le moyen-âge et la renaissance. Il ne fallait pas méconnaître ce qu'il y avait de paganisme littéraire dans ces temps, où l'on attribue à la foi chrétienne l'empire absolu des esprits et des consciences. — Comment oublier ou comment justifier, ajoute avec raison M. Neve, les hardiesses mythologiques des troubadours, le cynisme des trouvères (dans les *fabliaux*, par exemple), le culte de la nature dans le roman de la Rose ?

<sup>4</sup> M. Neve, *Mémoire sur le Collège des Trois Langues*, pages 308-312.

<sup>5</sup> J. J. De Smet, *Note sur quelques particularités relatives à Corneille Scepperus, vice-chancelier du roi de Danemark, Christian II*, dans les *Bulletins de l'Académie*, t. X, 2<sup>e</sup> partie, 67-74.

Constantinople, Scheppere y conclut la première paix entre l'Autriche et l'empire ottoman, et parvint à faire rendre par Soliman à la veuve de Louis II le douaire qu'elle réclamait et les biens qu'elle possédait en Hongrie. L'empereur le nomma d'abord membre du conseil privé, et, en 1538, il l'appela dans le conseil d'état, [aux mêmes gages qu'il avoit au conseil privé](#). Poète, historien, mathématicien, philosophe, homme d'état, il écrivait avec une égale facilité en prose et en vers. Son style est tout cicéronien. Son début dans la carrière des lettres fut un ouvrage contre l'astrologie judiciaire, où il déploie une verve satirique des plus mordantes<sup>1</sup>. Il mourut, en 1554, à Anvers, et fut enterré au village d'Eecke sur l'Escaut<sup>2</sup>, dont il était seigneur, et où l'on voit encore sa sépulture<sup>3</sup>.

Augier-Ghislain de Busbecq naquit, en 1522, à Commines en Flandre, et annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions. Ses études terminées à Louvain, son père, seigneur du lieu, l'envoya successivement aux plus célèbres universités de France et d'Italie. Le roi des Romains Ferdinand le choisit, en 1555, pour son ambassadeur auprès de Soliman. Il résida sept ans à la Porte<sup>4</sup>. Choisi plus tard pour gouverneur des fils puînés de Maximilien, ce prince, devenu empereur, le chargea d'accompagner en France l'archiduchesse Élisabeth, qui allait épouser Charles IX. Busbecq demeura en France jusqu'en 1592 avec le titre d'ambassadeur de Rodolphe II. Il mourut au château de Maillot près de Rouen, le 28 octobre de cette année. Son cœur, porté dans sa patrie, fut déposé dans le tombeau de ses ancêtres. Le génie diplomatique de Busbecq n'est pas plus contesté aujourd'hui qu'il ne le fut de son temps. On a conservé de lui quatre lettres qui contiennent la relation de ses deux ambassades en Turquie<sup>5</sup>. Il y développe avec clarté la politique de cette puissance, sa force et surtout sa faiblesse ; ces lettres n'ont pas peu contribué à diminuer la terreur qu'inspirait dans l'occident le nom des Ottomans. Nous possédons, de plus, ses lettres à l'empereur Rodolphe II, écrites de la cour de France, au nombre de cinquante-trois<sup>6</sup> ; elles sont en général fort courtes, mais elles n'en sont pas moins intéressantes. On y trouve le récit fidèle des intrigues de cour, au sujet des grands et des petits événements de cette époque ; on y voit, dit un biographe, dans leurs véritables attitudes, Henri III, la reine-mère, le duc d'Alençon, le roi de Navarre, la reine Marguerite, et les autres courtisans, dont on chercherait vainement ailleurs un portrait aussi fidèle<sup>7</sup>. Le style de Busbecq est pur, élégant et surtout plein de naïveté. Pendant son séjour en Turquie il recueillit des inscriptions antiques, et c'est à lui qu'on doit le monument d'Ancyre, si précieux pour l'histoire de l'empereur Auguste. Il fit dessiner des plantes et des animaux,

---

<sup>1</sup> M. Altmeyer a analysé plusieurs ouvrages de Scheppere dans son *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe*.

<sup>2</sup> Village de la Flandre orientale, à mi-chemin entre Gand et Audenarde.

<sup>3</sup> Voir l'épitaque qu'on lit encore sur sa tombe et qui n'est pas sans importance historique.

<sup>4</sup> L'empereur Maximilien II disait de lui, de Scheppere et de Rym de Gand, qui résidèrent également à Constantinople : [Les ambassadeurs flamands sont presque les seuls dont les négociations aient été utiles à l'empire d'Allemagne](#).

<sup>5</sup> Les deux premières, où Busbecq rend compte de son premier voyage, furent publiées sans sa permission sous ce titre : *Itinera Constantinopolitanum et Amasianum, et de re militari contra Turcas instituenda consilium*, Anvers, 1582. Les quatre lettres parurent ensemble à Paris en 1589 : *Legationis Turcicæ Epistolæ*. Elles ont été traduites et souvent réimprimées.

<sup>6</sup> *Epistolæ ad Rudolphum II imperatorum e Gallia scriptæ*, Louvain, 1630.

<sup>7</sup> *Biographie universelle* (Michaud).

et ces dessins servirent à propager l'étude des sciences naturelles. Nous lui devons le lilas, qu'il avait vu à Constantinople et dans l'Asie mineure. La bibliothèque de Vienne lui est redevable des cent, manuscrits grecs, qui font son principal ornement<sup>1</sup>. Busbecq lui-même était très savant ; il parlait sept langues, notamment l'esclavon. L'archiduc Albert, voulant honorer sa mémoire, érigea la terre de Busbecq en baronnie<sup>2</sup>. La meilleure partie de la carrière active de Busbecq se rapporte à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ; nous l'avons mis à cette place-ci, parce qu'il appartient par son éducation à la période où nous sommes arrivé dans cette histoire.

L'histoire fut cultivée avec succès durant cet intervalle, et les écrivains qui s'y consacrèrent sont nombreux. Nous citerons comme particulièrement dignes de mémoire Philippe Wieland, de Gand, le savant auteur des *Antiquités de la Flandre*<sup>3</sup> ; Jacques Meyer, l'illustre annaliste, qui a si bien retracé les glorieux événements de cette Flandre, sa patrie<sup>4</sup> ; Jacques Fontaine, de Bruges, historien et témoin oculaire du siège et de la prise de Rhodes<sup>5</sup> ; Grégoire Renoir, Renoir, de Louvain, auteur d'un remarquable traité sur les institutions de la

---

<sup>1</sup> Entre autres un manuscrit de Dioscorides exécuté par Julienne Anicia, fille d'Anicius Olybrius, qui occupa le trône impérial au VI<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Par lettres patentes du 30 septembre 1600, entérinées à la chambre des comptes à Lille, le 17 avril 1602, en faveur de Charles d'Ydeghem, chevalier, seigneur de Bousbeke et de Wiese, grand bailli d'Ypres. Cette seigneurie était située dans la châellenie de Lille.

<sup>3</sup> Né en 1450, mort en 1520. Il avait pratiqué onze ans comme avocat, quand il fut compris par Charles-le-Téméraire dans la composition du personnel du grand conseil de Malines. La mort du fondateur ayant fait suspendre les séances de cette cour, Wieland passa comme conseiller au conseil de sa province, et en devint président en 1488. Son ouvrage capital est le traité, rédigé en flamand, des justices, droits et coutumes des cours féodales de Flandre et des autres cours qui y ressortissent, *tractaet van de leenrechten nae de hoven van Vlae deren, mitsgaders de diensten daertoe staende : vergad,ert by meester Philips Wielant, president in de camer van de staede in Vlaenderen* ; Anvers, 1547. Ce traité présente un grand intérêt pour la connaissance de l'ancien droit, de la langue flamande, de l'histoire et de la géographie.

<sup>4</sup> Jacques Meyer ou de Meyer naquit en 1401 à Vleter, village près de Bailleul, d'où, selon l'usage du temps, il prit le surnom de Baliolanus. Après s'être rendu habile dans les langues anciennes, il alla faire à Paris ses cours de philosophie et de théologie. De retour en Flandre, il embrassa l'état ecclésiastique et ouvrit à Ypres une école qui acquit bientôt une grande célébrité. On l'engagea à transporter son école à Bruges, et pour l'y déterminer on lui donna une chapellenie de l'église de Saint-Donatien. Malgré les succès qu'il continuait à obtenir dans l'enseignement, il y renonça pour occuper la cure de Blankenberg, où il mourut au mois de février 1552. Sa chronique, continuée par son neveu, a été publiée à Anvers en 1561 sous le titre de *Cominentarii* ou annales renon llandrieuren. Meyer s'était arrêté à l'an 1278 ; son neveu étendit l'œuvre jusqu'en 1476. C'est un ouvrage très important et vraiment capital pour l'histoire de la Flandre ; l'auteur n'épargna ni recherches, ni voyages pour le perfectionner. La première édition, qui parut à Nuremberg en 1534, portait un permis d'imprimer de l'empereur avec cette restriction, qu'il est bon de se rappeler : *Pourvu toutefois que le suppliant, en faisant taire ladite impression, ensuivra les corrections et changemens faicts audit livre par lesdits de notre conseil en Flandres, et qu'il obmettra l'insertion des privilèges d'aucunes villes et communautés particulières dont audit volume est faite mention, à peine de perdre l'effect des actes.*

<sup>5</sup> Jurisconsulte et juge à Rhodes, vers l'an 1530. On lui doit *Epistola de expugnatione Rhodi, et Belli Rhodii historice libri III.*



Frise<sup>1</sup> ; Marc Van Vaernewyck, dont l'*Historie van Belgie* abonde en détails curieux<sup>2</sup> ; Corneille Gaillard, aussi de Bruges, à qui ses connaissances valurent la charge de héraut d'armes ; le poète Julien Fossatier, d'Ath, **chroniqueur et indiciaire de très puissant prince don Charles d'Autriche**, qui dédia à sa protectrice Marguerite des *Chroniques Margaritiques et Athensiennes* ; Remi Du Paey, qui succéda, le 15 février 1511, à Jean Le Maire, dans les fonctions de chroniqueur-historiographe, et composa un récit de la Joyeuse-Entrée de Charles-Quint à Bruges<sup>3</sup> ; Jacques de Wesembeek, d'Anvers, écrivain attaché à la réforme et qui en a fait l'histoire dans les Pays-Bas<sup>4</sup> ; Gaspar Ophuys, de Tournai, auteur d'une chronique du couvent de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne, intéressante pour l'histoire du Brabant ; Jean de Brusthem, qui recueillit

---

**1** Président du conseil provincial de Frise, né vers 1484, mort à Leeuwarden à la fin de l'année 1527. Les statuten van Vriesland, écrits de sa main, sont déposés, encore en manuscrit, à la cour de Frise. Bertolf avait écrit, aussi en flamand, *in populari lingua belgica*, un traité de pratique judiciaire, mis à la portée du peuple, qui fut fort estimé de son temps, et qui faisait encore autorité en 1542, époque où l'empereur le recommandait officiellement.

**2** Marc Van Vaernewyck naquit à Gand, vers 1500, d'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la ville. Après avoir étudié à fond les matières théologiques, il se donna tout entier aux travaux historiques. Non content de posséder tout ce que les livres ou autres documents déjà publiés pouvaient lui fournir, il n'épargna ni peines ni dépenses pour ajouter à ses connaissances. Ses contemporains l'estimaient grandement, et son *Histone van Belgis*, qui parut pour la première fois du vivant de l'auteur en 1565, compta au moins cinq réimpressions au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le titre en est long, mais curieux : *Die Historie van Belgis, die men anders namen mach, den spiegel der Nederlandscher Outtheydt, waer inne men sien mach, als in eenen claeren spieget, veel wonderlyeke geschiedenissen, die tan aile ouden tyden, over al die wereldt geschieolt syn : maer besondee in die Neulerlanden, als syn Vlaenderen, Brabant, Hollandt, Zeelandi. Vrieslandt, Gelre, Gulick, Cleve, Westphalen, Hennegouwe, Artoys eue diergelycke. Oock van Ingheland, Schotlandt, Vrancrycke, Duytschlandt, ende andere Landen, ende Natien, daer 't te passe commen sal, seer lustich, vremdt, ende wonderlyek om lesen, om de ongehoorder ondttheydi ville, by geen Historiographen, ofte Chronickeurs in liechte gebrœht*. L'ouvrage est dédié à Servaes Vaes, abbé d'Éverbode, et se termine par ces deux vers naïfs :

Desen Bœck bedancht met reverentie  
Den discreten Leser van syn patientie.

Quant à la valeur au moins relative de l'ouvrage, dit M. Parisot dans la seconde édition de la *Biographie universelle* (Michaud), il est clair, par le nombre même des éditions, tant en ces derniers temps qu'au XVIIe siècle, que les compatriotes de Vaernewyck en ont porté un jugement favorable, et peut-être ne faut-il pas accepter sans appel le jugement de Paquot, qui, dans ses *Mémoires littéraires*, ne veut y voir, pour le fond et pour la forme, qu'un vrai fatras. Nous devons reconnaître, il est vrai, que comme écrivain, soit pour l'ordre, soit pour sa diction, Vaernewyck laisse à désirer. Mais sa simplicité, que Paquot appelle *le style dont une vieille de village entretient ses voisines*, est un gage de sa parfaite sincérité, même quand il raconte *des fables absurdes*, qui, certes, valent en tant que légendes ou qu'opinions ; et l'on trouve chez lui quantité de faits, les uns qu'on rechercherait en vain ailleurs, les autres qui corroborent ce qui semblait douteux ne venant que d'une autorité.

**3** Réimprimé à Bruges en 1850.

**4** Frère de Mathieu, qui professa le droit à Iéna et à Wittemberg. Jacques avait été, pendant vingt-cinq ans, pensionnaire de sa ville natale, lorsqu'il la quitta par suite de son attachement à la réforme, et se retira, en 1567, à Dillenburg, où il publia, en français et en flamand, sa *Description de l'estat, succès et occurences advenues aux Pays-Bas au fait de la religion*.



les faits relatifs aux évêques de Liège et aux ducs de Brabant. A ces historiens et à ces chroniqueurs, il importe d'ajouter Antoine de Lalaing, qui a laissé une relation du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, et Jean Van de Nesse, qui a écrit l'itinéraire non moins précieux des voyages de Charles-Quint, depuis 1514 jusqu'au 25 mai 1551<sup>1</sup>.

Les sciences ecclésiastiques<sup>2</sup> réclament une place d'honneur dans cette esquisse de l'état intellectuel de nos provinces durant ces premières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous avons ici b. citer un grand nombre d'hommes éminents, et avant tous l'illustre docteur de Louvain Adrien Bœyens, qui occupa le siège apostolique sous le nom d'Adrien VI. Nous avons retracé précédemment la vie du pontife dans ses rapports avec la Belgique ; nous dirons quelque chose maintenant du savant et du professeur. Adrien, né à Utrecht le 1<sup>er</sup> mars 1459, appartenait à une famille aisée et honorable de cette ville. La mère d'Adrien, veuve, confia de bonne heure son fils aux Hiéronimites de Delft, membres d'une congrégation célèbre dans l'histoire de la pédagogie. A l'âge de dix-sept ans, le jeune homme arriva à Louvain, et y fut immatriculé dans l'université le 1<sup>er</sup> juin 1476. Proclamé *primus* au concours général de 1478, il fut admis, dix ans après, au conseil de l'*alma mater*, puis chargé de l'enseignement de la philosophie au collège du Porc, l'une des pédagogies, dont il avait été l'élève. Le 21 janvier 1492, Adrien reçut les insignes du doctorat en théologie, et Marguerite d'York, sœur du roi Édouard IV d'Angleterre et veuve de Charles le Téméraire, voulut faire les frais de la promotion. Six ans plus tard, il fut nommé doyen du chapitre de Saint-Pierre, place à laquelle était attachée de droit celle de chancelier de l'université, et, à deux reprises, il fut promu aux honneurs du rectorat académique. En 1507, l'empereur Maximilien lui confia l'éducation de son petit-fils l'archiduc Charles d'Autriche, qui devait devenir notre grand empereur Charles-Quint. Le jeune archiduc résidait habituellement au Château-César à Louvain, et, grâce à cette particularité, Son précepteur put continuer à donner ses leçons de théologie. Outre son décanat de Saint-Pierre, Adrien, selon une coutume fort regrettable et malheureusement trop commune alors, possédait un assez grand nombre d'autres bénéfices. Il était chanoine à Anderlecht, prévôt de Saint-Quentin à Maubeuge, doyen de Notre-Dame à Anvers, chanoine-trésorier de Sainte-Marie et prévôt de Saint-Sauveur à Utrecht. Mais il faut lui rendre la justice qu'il employait religieusement ses revenus au soulagement des pauvres dont il était le père, à l'entretien d'étudiants dépourvus de ressources et à d'autres œuvres de

---

<sup>1</sup> Publiés par la Commission royale d'histoire dans le *Recueil des voyages de nos souverains*, édité par M. Gachard.

<sup>2</sup> M. Henne fait précéder l'énumération de nos savants théologiens de cette phrase : *La théologie, cette science respectable par son objet, mais stationnaire de sa nature, fut étudiée alors avec une ardeur que réveillaient les luttes de la réforme*. Nous en demandons pardon à l'auteur, la théologie n'est pas une science stationnaire de sa nature. La vérité révélée sur laquelle elle exerce son activité est un fonds inépuisable de lumière et de doctrine, et cette activité est un moyen de progrès et de très grand progrès, comme l'a si bien montré un de nos grands maîtres catholiques, Vincent de Lérins. La nature aussi, en elle-même, est immuable : cela empêche-t-il le progrès des sciences naturelles, et n'est-ce pas là surtout que le progrès est sensible et continu ? La théologie, du reste, offre un immense champ aux recherches des savants dans ses rapports avec la société, avec les mœurs, avec le droit, avec les arts, avec tous les aspects de la vie humaine et sociale. La théologie morale, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'archéologie sacrée sont des branches importantes de la science, et tiennent une place considérable dans son histoire et dans la biographie des savants.

charité. En 1512, il acheta une maison à Louvain pour y recevoir et y entretenir des jeunes gens qui se destinaient aux études ecclésiastiques. Devenu pape, il dota richement cette fondation. C'est aujourd'hui encore le *Collège du Pape*, Paus-Kollegie<sup>1</sup>.

Malheureusement la politique, qu'il n'aimait pas, ne tarda pas à l'enlever aux études et à l'enseignement. La gouvernante Marguerite le nomma, au commencement de l'année 1515, membre de son conseil. Bientôt après, le 1er octobre de la même année, il se mit en route pour l'Espagne, où il était chargé de traiter avec Ferdinand le Catholique des affaires secrètes de la plus haute importance. A la mort du roi, arrivée le 23 janvier 1516, Ximènès et Adrien prirent ensemble l'administration du royaume d'Aragon, en qualité de régents, jusqu'à l'arrivée du jeune roi Charles. Le 1er juillet 1517, le pape Léon X décerna à Adrien les honneurs du cardinalat. L'empereur, au moment de se rendre en Allemagne pour la cérémonie de son couronnement, remit au cardinal Adrien, évêque de Tortose, par un acte daté de Zamora le 17 mars 1520, l'administration de tous ses royaumes et états espagnols.

La mort inopinée du pape Léon X laissait vacant le trône pontifical. Le conclave, ouvert le 27 décembre 1521, réunit ses suffrages, le 9 janvier suivant, sur le cardinal Adrien, généralement considéré comme un saint. Autant Léon X avait déployé de magnificence, autant son successeur montra de simplicité et de sévérité pour lui-même dans l'exercice de sa haute dignité. Son pontificat ne fut pas long. Il mourut le 14 septembre 1523, âgé de soixante-quatre ans. On plaça sur son tombeau cette humble et touchante inscription : *Hadrianus sextus hic situs est, qui nihil Bibi infelicius in vita duxit quam quod imperaret*<sup>2</sup>. Le cardinal Enckevoirt éleva à son bienfaiteur un magnifique mausolée dans l'église nationale des Allemands, *Sancta Maria dell anima*<sup>3</sup>.

Érasme a fait l'éloge du savoir théologique d'Adrien, et a reconnu son équité bienveillante envers les lettres humaines. Ses écrits sont nombreux ; ils n'ont pas été tous imprimés. Sa correspondance a été publiée, en très grande partie, dans ces derniers temps, par les soins de notre commission royale d'histoire. Quelques lignes de M. Neve couronneront dignement cette notice ; elles apprécient parfaitement l'attitude d'Adrien VI en face du mouvement de la renaissance, et font justice des reproches qui lui ont été adressés à ce sujet. *Adrien*, dit ce sage et impartial écrivain, *avait en partage une éducation littéraire*

---

<sup>1</sup> Il avait bâti une vaste maison à Utrecht, dans le même dessein, paraît-il. Il avait, du reste, conservé beaucoup d'attachement pour sa ville natale, et il écrivait en 1517 : *Etiamsi summus pontifex essem. domum ædificare vellem, et in Trajecto residere*. Il y a dans ces paroles une sorte de pressentiment, qu'on ne peut s'empêcher de remarquer.

<sup>2</sup> Vondel a fait allusion à cette modeste épitaphe dans les vers suivants :

Daar hij (Adriaan), door 't noodloth krijgt het hoogste ampt op aarde ;  
Des Paus driedubble kroon van heil, van magt en waarde ;  
Sij deugt, godvrugtigheid en ootmoed was soo groot  
Dat hem niet meerder als dit groot bestier verdroot.

<sup>3</sup> On lit sur le marbre cette inscription : *Hadrianus VI. pont. max. ex Trajecto inter Germaniæ urbe qui dum rerum human. maxime aversatur splendorem ultro a procerib. ob incomparabilem sacrar. scientiam ac prope divinam castissimi animi moderationem Carole V. Ces. aug. præceptor eccle. Dertunensi antistes sacri senatus patribus collega Hispaniar. regnis præses Reipub. deniq. christ. divinitus pontifex absens adscitus vix. ann. LXIII. men. VI. dies XIII decessit XVIII kl. octobris anno a partu virg. MDXXIII. pontif. sui anno VI. Wilhelmus Enckenvoirt illius benignitate et auspiciis ss. Jo. et Pauli presb. card dertusensis faciundum cur.*

qui l'élevait fort au dessus de mesquines préventions touchant la lecture des monuments grecs et latins. Mais, s'il n'était pas étranger aux bonnes lettres, comme il appelait les études littéraires, il n'en pouvait approuver ou encourager l'application frivole ; et, sur ce point comme sur tant d'autres, il a été jugé avec injustice et passion par les Italiens, qui craignirent dès son avènement la prochaine réforme d'abus invétérés. Il ne se posa pas en ennemi acharné des lettres, hostis acerrimie, comme ils l'ont dépeint sans bien le connaître ; ce n'était pas *un barbare caché dans le Vatican*, mais il était fort éloigné, par son caractère et son éducation, de ce prompt enthousiasme que les savants de la péninsule concevaient pour les œuvres et pour tous les souvenirs de Rome ou de la Grèce... Arrivant en Italie, Adrien dut être frappé de la multitude des œuvres de l'art païen exposées à tous les regards. Comme les voyageurs et les savants qui venaient des pays du nord, et pour qui ce spectacle était nouveau, il montra une surprise qui choqua les esprits cultivés de la société italienne. Indubitablement Adrien ne vit pas sans crainte le prestige exercé sur les imaginations, quelquefois sur les âmes, par l'évocation du polythéisme et de l'antiquité sous les formes brillantes de la statuaire. Selon plusieurs de ses biographes, il n'aurait eu qu'indifférence pour ces merveilles de l'art qui décoraient les palais de Rome. On raconte même qu'il aurait détourné un jour ses regards. du Laocoon, retrouvé sous son prédécesseur, comme s'il blâmait les simulacres d'une nation impie Et que penser de l'exclamation qu'il aurait poussée à la vue de ce groupe fameux : *Oh ! les idoles des gentils !*<sup>1</sup> Fût-elle vraie, elle exprimerait la première et profonde impression ressentie par le pontife étranger. S'il eut, résidé à Rome plus longtemps, il eût considéré sans doute d'un autre œil ces débris de la civilisation païenne rassemblés sous les auspices des hommes les plus distingués qui aient orné la cour et la ville pontificale, depuis Nicolas V jusqu'à Léon X ; lui-même il les eût donnés comme des dépouilles du paganisme rendant témoignage au triomphe de la vraie religion dans la capitale du monde chrétien<sup>2</sup>.

Autour d'Adrien se rangeaient à Louvain un grand nombre d'élèves et d'admirateurs des plus distingués. Parmi les théologiens qui honorèrent alors l'université et prirent une part considérable à la lutte qu'elle soutint à cette époque contre le luthéranisme naissant, nous citerons surtout Jacques Masson, appelé Latomus dans la langue savante du temps ; Ruard Tapper Jacques Driedo et Jean Briard. Nous dirons quelques mots de chacun de ces hommes, dont le catholicisme et la science vénèrent la mémoire.

Jacques Masson, du village de Cambron dans le Hainaut, était né vers l'an 1475. Il avait étudié à Paris, et y avait professé la philosophie en qualité de maître-ès-arts, lorsqu'il fut appelé à Louvain par un grand bienfaiteur des étudiants pauvres, Jean Standonck, qui venait d'y fonder le collège de ce nom. Il fut admis au conseil de l'université, comme membre de la faculté des arts, le 29 novembre 1510, et promu au doctorat en théologie, le 14 août 1519 ; ce furent ses élèves qui firent les frais de la promotion. En 1537, il fut élu recteur, et mourut à Louvain le 29 mai 1544. C'était, au jugement d'un critique éclairé<sup>3</sup>, qui a

---

<sup>1</sup> Il y a plusieurs variantes de cette exclamation, qui n'est peut-être qu'un de ces mots prêtés à plaisir à de grands personnages : *Proh ! idola barbarorum !* ou bien *Idola gentium*, ou encore *Idola antiquorum*.

<sup>2</sup> M. Neve, *Mémoire sur le Collège des Trois Langues*, pages 74-75.

<sup>3</sup> Mgr de Ram, *Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt anno MDXIX*, dans les *Mémoires de l'Académie*, tome XVI.

reproduit, en les faisant siens, les termes mêmes de l'építaphe consacrée à sa mémoire, un homme de beaucoup de savoir, de piété et de modestie<sup>1</sup>. Il en donna la preuve en répondant aux injures grossières de Luther<sup>2</sup>, qu'il combattit toute sa vie avec les armes de la science et de la charité chrétienne. Érasme a rendu, sous ce rapport, à Latomus, une éclatante justice<sup>3</sup>.

C'est un nom célèbre dans notre histoire religieuse et civile que celui de Ruard Tapper, né à Enchuysen, en Hollande, dans les dernières années du XVe siècle. Après d'excellentes études à Louvain, et avoir été proclamé maître-ès-arts en 1507, il fut élevé au doctorat en théologie, en 1517, le même jour que Jacques Masson, dont nous venons de parler. Sa carrière fut longue, active, et, marquée par de grands services rendus à l'Église et à l'État. Il fut président du collège du Saint-Esprit, doyen de l'église de Saint-Pierre et chancelier de l'université pendant un quart de siècle. Il combattit, avec un zèle infatigable, les progrès de l'hérésie, et obtint toute la confiance de Charles-Quint, dont il fut le conseiller, et qui professait une grande vénération pour son intégrité sans fard et la sainteté de sa vie. En mourant, il légua sa bibliothèque, qui était considérable, au collège du Saint-Esprit<sup>4</sup>, et le reste de ses biens aux pauvres. Tapper assista avec

---

<sup>1</sup> Voici cette építaphe placée sur sa tombe derrière le maître-autel de la collégiale de Saint-Pierre : *Venerabilis vir D. et M. Jacobus Latomus, hujus ecclesiae S. Petri canonicus, Artium et S. Theol. Professor clarissimus, qui heereses contra catholicam fidem suo tempore grassantes doctrinâ et libris editis profligavit. Vir sanè multo eruditionis, pietatis ac modestiae, hic sepultus est.*

<sup>2</sup> J'aime à citer ces lignes où Latomus, calomnié à cet égard, montre si bien qu'il sait parfaitement distinguer entre les lettres, qu'il estime, et l'abus que trop de gens en faisaient à cette époque. Dans le prologue de son livre de *Primatu romani pontificis adversus Lutherum*, Latomus s'adresse en ces termes à un de ses élèves : *Me traducunt quasi linguarum et bonarum artium hostem, hoc pacto apud liberaliter eruditos mihi moventes invidiam. Tu mihi testis es, et omnes qui me penitus noverunt, quantum melioribus studiis faveam, quantoque conatu semper separaverim causam Lutheri et Lutheranorum a causa linguarum et bonarum artium : sunt enim lingua, bonæ literæ et eloquentia res bonis et matis, catholicis et hæreticis communes.*

<sup>3</sup> Érasme le nomme *virum eruditionis minime aspernandæ, trium linguarum peritia clarum, et musis amœnioribus devotum*. *Operum* tom. III, pars Ia, p. 67.

<sup>4</sup> L'inscription suivante se lisait autrefois dans la bibliothèque du collège ; elle résume la vie de cet homme célèbre : *Bibliotheca D. Ruardi Tapperi ab Euchusia, artium magistri, sacrae theologiae professoris celeberrimi, ecclesiae collegiatæ D. Petri annos plus minus XXIV decani, necnon et hujus academiae florentissime cancellarii quondam dignissimi. Qui ut in vivis viva voce, et incomparabili eruditione, theologice studiosos annos XXXIX instruxit, ita mortuus iisdem, hac instructissima bibliotheca relicta, etiamnum prodesse voluit. — Vir sane immortalis perpetuaque memoria dignus, non de theologia dumtaxat, sed et de republica christiana meritis optime. Vixit a se non suis commodis, sed ecclesiam Christi : cujus nomine continuè se laboribus confecit, malorum odiis multisque periculis exposuit, seipsum denique curis et molestiis exhausit. Latere siquidem non potuit, quantumcumque dignitates refugerit. — Hujus operam atque industriam sæpe Carolus V imperator, sæpe Hispaniarum rex Philippus, nonnumquam pontifex ipse requisivit. Huic repurgandæ ab heresibus patrice provincia demandata. In hac quam strentie se gesserit, quamque ei cordi res illa fuerit, testari possunt ecclesiae proceres ; testabuntur, dum steterit christiana religio, Expositiones articulorum lovaniensium, ut magma cum labore, ita cum singulari lande et omnium expectatione in lucem editæ. — Hic edicto reginæ Mariæ, harum regionum moderatricis, Lovanio ad Tridentinum accitus, e Belgio facile primum locum obtinens, concilium non modo plurimum exornavit, sed et strenue promovit. hi quo quantum fidei catholicæ atque orthodoxe ardorem declararit, noverunt qui ei adstipulati sunt, sanctissimi doctissimique patres. — Tandem ætatis, pietatis ac*

honneur au concile de Trente ; il avait constamment recommandé à l'empereur l'érection de nouveaux sièges épiscopaux aux Pays-Bas, lui en démontrant la nécessité pour réformer les mœurs et opposer une barrière efficace à l'envahissement des nouvelles doctrines. Sa vie et ses écrits<sup>1</sup> lui méritèrent une large part, dès ses débuts, dans les injures cyniques de Luther<sup>2</sup>. Il mourut à Bruxelles le 2 mars 1559 ; ses restes, rapportés à Louvain, furent ensevelis avec pompe devant le maître-autel de sa collégiale.

Un autre théologien singulièrement remarquable de cette époque est Jean Driedo ou Dridœns, de Turnhout, à qui aucun genre d'étude n'était étranger et qui se livra spécialement, dans ses premières années, à la culture de la philosophie et des mathématiques. Élève de la pédagogie du Faucon, où il fut professeur plus tard, il obtint la première place au concours général de 1499. L'un de ses maîtres — celui qui devint pape sous le nom d'Adrien VI — l'engagea à se livrer plus exclusivement à la théologie, et, docile à ce conseil<sup>3</sup>, il prit le bonnet de docteur

---

*sapientiæ fastigium adeptus, vere Christo sponsæque ejus Ecclesiæ est immortalis, Nam gravissimorum, quibus Hispaniarum rex distinebatur, negotiorum causa Bruxellam Lovanio evocatus, frustratis omnium bonorum suspiriis, vitæ ac molestiis tinem imponens. misso facto Hispan. rege, lubens in supremi Dei regis æterni senatum subvectus est, anno 159 martii die II, ætatis vero suæ anno LXXI, pauperibus omnium bonorum suorum bæredibus institutis.*

**1** Ils ont été réunis et publiés à Cologne *typis Birckmannicis 1582, fol.*

**2** Mgr de Ram, qui en cite quelque chose, ne peut s'empêcher de s'écrier : *Quis est tam ferreus, ut æquo animo audiat hæc in Ruardum Tapperum, doctrines et moribus spectatissimum, prolata ?*

**3** Rien de plus intéressant que la candeur avec laquelle Driedo s'explique lui-même à ce sujet : *Omnem laborem meum, omne studium, omnem operam atque diligentiam non eo conferebam quo debebam, ut aliis prodessem et christianis moribus assuescerem, proficeremque de die in diem in charitate domini nostri Jesu. Et ideo arefactum erat cor meum... Putabam me consummatum esse theologum, et in sacris literis nihil mihi deesse, dum hisce in rebus, quæ varie vel in ntramque partem disputari possunt, de habitibus, de virtutum morahum connexionione ac distinctionibus, de animorum potentiis et id genus aliis, qua per ingenium in philosophicis rebus eruditum probabiliter defendi possunt, videbar sufficere mihi. Pulabam cursus in studiis meis nihil esse periculi, si non gloriam vanam, si non favorem humanum, si denique non temporale lucrum aut commodum constituerem mihi sudoris mei Ruffen ; videbarque mihi attigisse scopum, si res ipsas intelligerem ad fruendum earumdem rerum veritatibus, quibus nihil mihi jucundius, nihil gratius videbatur. Super quibus dum observantissimus meus in theologicis studiis præceptor Adrianus, qui me in (ilium eruditionis susceperat, et præsidens mihi pileum magisterii in theologia imposuit anno a nativitate Domini 1512, die 17 mensis augusti, (qui et usque in tempus ferme illud Lovanii resederat, totius academiæ lumen et decus, postea illius nominis pontifex sextus), me interdum admonisset, ut hisce in rebus ne quiet nimis, paululum retraxi animuin, nimis tum in rebus philosophicis studiosum, non quod ignoraverim philosophiam utcunque decere talem ætatem juvenilem, que liberalium artium studiis occupata, interim non solummodo a carnis illecebris sese ablactat atque avellit, verum et instrumenta quætlam proticiendi in sacratissima theologia sibi præparat, sed quod intellexerim tales esse artes, quas usque ad tempus discere oporteat, et ridiculum esse penitus velle immorari illis, quibus uti oportet tamquam sacræ theologiæ famulis atque ancillis. Prologue du livre de *Captivitate et Redemptione generis humani*. — Érasme a écrit quelque part qu'il avait toujours eu une sympathie spéciale pour Jean Driedo, parce que, dans la dispute, ce docteur se montrait savant et sans passions, Opp. t. III, page 537. Mais il faut l'écouter lui-même : *Non dubito futuros qui meam diligentiam et laborem sint cavillaturi. Veniam obsecro, si quem ignorans offenderim ; sciens neminem taxavi, neminem designavi nominatim, nisi sit quem oportet innotuisse cæterip, ut evitetur sermo illius, qui veluti**



en 1512, et ce fut cet excellent maître qui le lui conféra. Chanoine d'abord de Saint-Pierre, il fut plus tard curé de Saint-Jacques à Louvain, et conserva cette place jusqu'à sa mort. Driedo reçut la sépulture dans l'église de sa paroisse, au milieu des regrets et des larmes de ses ouailles<sup>1</sup>. Il a beaucoup écrit, et ses œuvres ont toujours été l'objet d'une estime particulière<sup>2</sup>.

Jean Briard, Briardus, né à Belœil, dans le territoire d'Ath en Hainaut, prit de cette ville le surnom d'Athenis, sous lequel il était connu à Louvain. On le voit briller à l'université avant la fin du XVe siècle. Professeur de philosophie au collège du Faucon, il entra, le 1er octobre 1492, comme représentant de la faculté des arts, au conseil de l'université. Il fut, de bonne heure, le collègue dans le doctorat en théologie d'Adrien VI, avec lequel il eut d'étroites relations. Briard fut appelé deux fois, en 1505 et en 1510, aux honneurs du rectorat. Il jouissait de la plus haute estime à l'aima mater et dans la ville universitaire quand il mourut, le 8 janvier 1520, après une création de bourse au collège du Saint-Esprit. Ses restes furent réunis à ceux de ses parents et inhumés dans l'enceinte de la chartreuse de Louvain<sup>3</sup>. On nous a conservé les dissertations où, sous le nom de *Quæstiones quodlibeticæ*, Briard, à l'exemple d'Adrien VI, traite des matières philosophiques et morales<sup>4</sup>. Érasme, dans ses lettres, a rendu une

---

*cancer serpit, cui et ex animo cupio saniolem mentem, non desperans interim de reversione illius in rectam fidem. adjuvans illum (Lutherum) orationibus, si tamen dignus sim orare, et orans exaudiri.*

<sup>1</sup> Sa tombe, creusée devant l'autel du très saint sacrement, était surmontée de cette épitaphe : *Venerabilis vir D. Joannes Driedo, a Turnhout, dum vixit, hujus ecclesie pastor, D. Petri Lovaniensis canonicus, artium et s. theologie professor eeleberrimus, qui hæereses contra cathol. fidem ingrassantes multis doctissimis libris a se scriptis et editis profligavit. Vir sane multijugæ eruditionis et pietatis, humanitatis ac modestiæ singularis, obiit atque hic sepultus est, ann. a nativitate Domini MDXXXV IV menais augusti. Orate pro eo.*

<sup>2</sup> Ses ouvrages ont été réunis en quatre volumes in-folio, et publiés à Louvain en 1572, après avoir été édités plus tôt partiellement. Richard Simon, dans son Histoire critique, s'exprime ainsi au sujet de l'ouvrage de Driedo *de Scripturis et Dogmatibus ecclesiasticis libri IV* : J'ai été surpris de trouver dans cet ouvrage tant d'érudition et tant de jugement, surtout dans le second livre où l'auteur traite des versions et des différentes explications sur la Bible. Le même critique ajoute : Il semble que les évêques assemblés dans le concile de Trente l'aient suivi dans tout ce qu'ils ont décidé sur l'autorité de la Vulgate.

<sup>3</sup> On lisait cette épitaphe sur sa tombe :

*Scilicet eximiis inhiat mors undique rebus,  
Quicquid et excelsum est occidit ante diem.  
Hoc si quando alias, nunc heu dolor ! experimento  
Gymnasium didicit Lovaniense gravi.  
Unus erat, solusque adeo venerandus Athenis,  
Iland alium posses cui reperire parem.  
Divinæ legis, Dii ! qua integritate professor,  
Magna theologican primaque fama scholie.  
Hoc sine nil quondam secretorum arbitrio agebat  
Margaris, Anglorum regibus orta atavis.*

<sup>4</sup> Le recueil, publié, comme suite à celui d'Adrien VI, par Thierry Martens, en 1518, est intitulé : *Excellentissimi viri, artium itidem et sacre theologie professoris eruditissimi M. Joannis Briardi Athenis, ejusdem academice vice cancellarii quæstiones quodlibeticæ, cum aliis nonnullis ejusdem.* Il fut réimprimé plusieurs fois, avec le principal ouvrage, dans le cours du même siècle.



éclatante justice au savoir et à la modération de ce maître, qu'il avait connu personnellement<sup>1</sup>.

C'est Érasme aussi qui a dit de Briard qu'il était loué au plus haut point par tout le monde et que cependant il ne l'était jamais assez<sup>2</sup>. Érasme enfin voulut soumettre au jugement de celui qu'il appelait *caput academix* ses annotations sur le texte grec du Nouveau-Testament. Disons en terminant que Briard jouit de la confiance de Marguerite d'York et eut le rang de conseiller parmi les personnes attachées à sa maison<sup>3</sup>.

A côté de ces hommes si distingués, on en remarquait deux autres qui, dans les relations délicates de la théologie avec le mouvement littéraire de l'époque, tinrent une conduite diamétralement opposée et qui ne semble pas avoir échappé à tout apparence d'excès en sens contraire. Le premier, Nicolas Bæchem de Egmonda ou d'Egmond, du lieu où il était né, étudia à Louvain, où il fut élève de la pédagogie du Faucon, et fut proclamé le premier à la promotion générale de la licence en 1491. D'Egmond prit le grade de docteur en théologie, le 2 décembre 1505, et prononça ses vœux solennels à Malines, dans l'ordre des carmes chaussés, le 1er mars 1507. Renvoyé à Louvain pour diriger le collège de son ordre incorporé à l'université, il y enseigna pendant plusieurs années et mourut le 28 juillet 1526. On lui érigea un monument dans la salle capitulaire du couvent des carmes, à Malines, où il avait reçu la sépulture. Ce savant religieux se montra l'adversaire constant du luthéranisme et des hérésies qui gagnaient tous les jours du terrain. Il les attaquait avec énergie dans ses cours et dans ses prédications. Il n'épargnait pas non plus les opinions singulières et hasardées dont Érasme se faisait le propagateur. Tout cela lui valut naturellement les injures des novateurs et du célèbre humaniste<sup>4</sup>. On a fait des reproches analogues à un autre docteur de Louvain, le dominicain Eustache de Zichem, Eustachius de Zichemis, dont le crime capital, comme le remarque un juge éclairé, était d'appartenir à cet ordre religieux et de n'être pas l'ami de Luther<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Theologos Lovanienses candides et humanos experior, atque in his præcipue Joannem Athensem, hujus academix cancellarium, virum incomparabili doctrina, raraque præditum humanitate.* Epist. ad Cuthbertum Tunstallum, Opera, t. III, p. 288.

<sup>2</sup> *Omnibus laudatissimus et tamen nunquam satis laudatus.* Epist. ad Martinum Dorpium.

<sup>3</sup> M. Neve, article *Briard* dans la *Biographie nationale*.

<sup>4</sup> Après la mort de son adversaire, Érasme composa, pour se venger, l'épigramme suivante, en forme d'épigramme :

*Hic jacet Egmundus, telluris inutile pondus :  
Dilexit rabiem, non habeat requiem.*

A cette épigramme satirique les religieux opposèrent la suivante, qui fut inscrite sur le monument de leur confrère :

*Hic jacet Egmundus, qui doctor in arte profundus,  
Quem tremit hæreticus, dum promit eximius.  
Quid fort sarcasmo ? stylus est consuetus Erasmo.  
Viventem timuit : post obitum impetiit.  
Maxima viventem devincere palma fuisset.  
Ducere cum exanimi prælia, quale probrum !*

M. Reusens, article *Bæchem de Egmonda*, dans la *Biographie nationale*.

<sup>5</sup> Mgr de Ram, *Acta anno 1519 contra Lutherum. Erat Eustachius ordinis Dominicanorum alumnus. Hic inter Belgas primus, vel e primis saltem, stylum in Lutherum strinxit... Nemo ergo mirabitur si theologus ille dicatur linguas et bonas literas admodum hostilis persecutus : enimvero crimen capitale habebatur Dominicanorum ordini annumerari et Luthero adversari.* — Parlant de d'Egmond, Mgr de Ram dit aussi : *Eam culpam (quod*

Un autre théologien de Louvain, dont nous allons parler maintenant, semble avoir été placé complètement au pôle opposé. Il est prodigieusement intéressant, dans sa courte existence, ce jeune docteur si plein d'enthousiasme pour les lettres classiques, si versé dans la connaissance de l'antiquité, telle qu'elle se manifestait alors, et en même temps si appliqué aux sciences sacrées, si pur dans sa vie, si généralement aimé et apprécié de tous<sup>1</sup>. Martin Van Dorp, Dorpius, c'était son nom, né à Naeldewyck, à deux lieues de Delft, arriva à Louvain en 1504 et enseigna pendant plusieurs années la philosophie et l'éloquence au collège du Lis. Ce fut le docteur Jean Briard qui l'en- gagea à se livrer aux études théologiques, où il fit de si rapides progrès qu'on lui décerna le doctorat en 1515. Il commença dès lors à enseigner les saintes lettres dans une langue pure et châtiée, montrant dans cet enseignement la profonde connaissance qu'il avait acquise de la littérature latine, car le grec lui était resté étranger. Après qu'il eut ainsi enseigné les choses divines pendant quelques années et exercé la présidence du collège du Saint-Esprit, une fin prématurée coupa dans sa fleur cette vie si remplie d'espérances pour l'avenir, après qu'elle eut produit, dans un bien court espace, des fruits si précoces et déjà si abondants. Dorpius mourut le dernier jour de mai 1524, pleuré de tous et particulièrement d'Érasme qui voulut écrire son épitaphe<sup>2</sup>. Nous avons de lui

---

*linguas et bonas literas odio haberet et ab orna ingenii cultura esset alienus) à Nicolao Egmundano amovere, non foret plane arduum ; politiores enim literas non oderat, hoc unum timebat cavebatque ne sub specioso bonarum literarum pallio errores aut hereses per Belgiurn spargerentur, prout hac tempestate in aliis lotis factum est. Ibid.*

<sup>1</sup> Voici ce que dit de Dorpius Barland, dans sa *Chronique des ducs de Brabant* : *Mire pœtarum omnium fabulas tenebat ; oratorum et historiarum libros omnes excusserat ; dialecticorum argutias callebat ; physices arcana pervestigaverat. In sacris literis nihil tam arduum et difficile de quo non subtiliter et accurate disputaverit. Quam latinus et elegans, planeque romanus illi sermo ! quanta divinorum eruditio ! solebam ego officii causa nunnumquam adire, ac fere porneridianis bonis, nunquam non studentem ac libris immussantem inveni. Sereno cœlo descendebat mecum in pomariuna quod œdibus adjectum habebat ; nec ullus interim, dum ambulatur, nisi de literis et recte instituenda juventute illi sermo erat, non ignaro id œtatis veluti totius relique vite raci fundamenta. Quid de singulari ejus dicam innocentia ? Neminem sciens læsit unquam. Nulli hominum invidit. Nihil, quod non sanctum et honestum esset, appetivit.*

<sup>2</sup> Dorpius fut inhumé à l'entrée du cloître de la chartreuse de Louvain. Voici l'épitaphe que lui fit Érasme :

*Martinus ubi terras reliquit Dorpius,  
Suum orba partum flet parens Holandia ;  
Theologus ordo luget extinctum decus ;  
Tristes Camænæ, candidis cum Gratiis,  
Tantum patronum lacrymis desiderant ;  
Lovaniensis omnis opplorans schola  
Sidus suum requirit. O mors, inquiens.  
Crudelis, atrox, sæva, iniqua et invida.  
Itane, ante tempus floridam arborera secans.  
Tot dotibus, tot spebus orbas omnium  
Suspensa vota ? Premite luctus impios :  
Non periit ille, vivit, ac dotes suas  
Nunc tuto habet, subductus œvo pessimo.  
Sors nostra fienda est, gratulandum est Dorpio.  
Hæc terra servat mentis hospitium piæ.  
Corpusculum, quod ad canoræ buccinæ  
Vocem, refundens optima reddet fide.*

On attribue à Vivès cette autre épitaphe de Dorpius :

quelques écrits suffisant pour donner une idée nette de son génie, de ses tendances et de son savoir aussi varié qu'étendu.

La vie de Dorpius présente un phénomène littéraire très curieux par lui-même et très propre aussi à caractériser l'époque où il vécut. Nous emprunterons sur cette vie quelques détails à M. Neve, que nous aimons à prendre pour guide en ces matières : nous ne saurions en trouver de plus impartial, ni de mieux éclairé. Parlant des débuts du collège des Trois Langues et spécialement de l'enseignement de la langue hébraïque, il s'exprime ainsi : Martin Dorpius, qui enseignait alors l'Écriture sainte au collège du Saint-Esprit, était du nombre de ceux qui prenaient parti ouvertement pour l'hébreu ; il était même leur chef<sup>1</sup> et il bravait courageusement les murmures qui se changeraient un jour en applaudissements. L'ère nouvelle dont Érasme saluait l'aurore pendant son séjour en Belgique était inaugurée par un compromis des lettres avec les sciences. Dorpius le ratifiait au nom de la théologie et de l'exégèse dans ses discours et dans ses leçons. Déjà, dans la harangue solennelle qu'il prononçait en 1513 à la reprise des leçons, il s'était fait le promoteur de l'étude des langues, de leur culture, indispensable auxiliaire des sciences les plus hautes, et là même il s'élevait avec une vivacité qui rappelait les allures d'Érasme contre la manière de traiter la théologie dans les écoles. Dorpius fut fidèle à sa thèse et, s'il est le seul des théologiens de sa faculté qui se soit avancé aussi loin, c'est qu'il avait confiance dans un mouvement qu'il voyait diriger sous ses yeux avec modération et sagesse. Qu'on sache bien que le suffrage de Dorpius en cette matière était un avis tout à fait désintéressé. Avouant qu'il ne savait pas le grec, il se résignait modestement à profiter de ce qu'il y aurait d'utile dans les travaux des autres<sup>2</sup> et c'est sans doute en adoptant les conclusions d'autrui qu'il avait composé un traité *de codicibus sacres castigandis* qu'il avait lu dans ses cours de Louvain — *in schola Lovaniensi* — et qu'il destinait à la publicité. Sans s'arrêter aux écarts

---

*Quicumque properas, viator.  
siste ;  
exiguam morulam poscimus  
tuane magis causa au nostra,  
ubi hæc cognoveris,  
censeto.  
Martinum Dorpium, Batavum,  
Mors superum ministra,  
mortalibus eripuit,  
immortalibus reddidit.  
Sic vixit ut terra esset eo indigna ;  
Sic mortuus est  
ut cælum videretur ilium terris invidere.  
Animam tulit Deus,  
carnem morbus,  
ossa nobis ad solatium relictæ.  
Amicis talem mortem precamur,  
inimicis talem vitam.  
In rem tuam mature nunc propera,  
vale et vive.*

<sup>1</sup> *Ex bilinguibus hic omnes trilingues reddimur... Dorpius hebraicæ factionis dux est. Videbis brevi novum sæculum hic exoriri.* Lettre d'Érasme à P. Babirius, 6 mars 1518.

<sup>2</sup> Réflexion de Paquot dans ses notes aux *Fasti academici* de Valère André, ms. de la Bibliothèque royale. Paquot renvoie au discours d'ouverture de Dorpius et à ses leçons sur saint Paul, Antverpiæ, 1519.

d'Érasme, de Laurent Valla, de Lefèvre d'Étaples, ou peut-être sans s'en rendre bien compte, Dorpius osait requérir des futurs théologiens une égale habileté dans les langues hébraïque et grecque<sup>1</sup>.

Parlant ailleurs de l'idée qu'on se faisait à Louvain de la renaissance des lettres et du côté utile et sérieux qu'on voyait dans cette rénovation des études, M. Neve écrit : Rien de mieux approprié à ce but qu'une analyse du discours qu'un jeune théologien de mérite, Martinus Dorpius, fut autorisé à prononcer devant toute l'université, le 1er octobre 1513, lors de la reprise des leçons, sur les avantages particuliers de toutes les sciences<sup>2</sup>. C'est au nom de la vénérable faculté des arts que Dorpius s'adresse à son auditoire et c'est du respect dont elle jouit auprès de tous qu'il attend quelque autorité pour ses paroles. Quand il a passé en revue toutes les sciences et défini le prix de chacune, il s'élève à une véritable éloquence pour célébrer l'excellence de la théologie et pour vanter ensuite la philosophie, qu'il considère comme l'habileté pratique de l'intelligence dans tous les ordres du savoir. Traitant des trois arts libéraux qui formaient le trivium des anciennes écoles, la grammaire, la dialectique et la rhétorique, l'orateur parle des études philologiques et littéraires, comme si le besoin en était vivement senti, comme si leur admission parmi les travaux universitaires ne pouvait plus être contestée.

En abordant la définition de la grammaire, Dorpius ne craint pas de déclarer que cette science a été renouvelée et ennoblie dans les derniers temps par des qualités d'ordre et de lucidité, de justesse et d'agrément, qui lui manquaient jusque là, et qu'elle peut mieux que jamais servir d'introduction à toutes les autres sciences. Le rôle du grammairien, comme l'ont dit les anciens, est de bien entendre le texte des auteurs, d'en donner aux autres une intelligence complète et d'appliquer à toutes les œuvres l'art de la critique qui fait de lui un autre Aristarque. C'est une tâche laborieuse qui appartenait en propre à cette époque, disait Dorpius, que de faire disparaître cette rouille de barbarie qui avait envahi tous les écrits et qui défigurait encore les livres les plus répandus.

Quand il passe à la dialectique, Dorpius représente l'utilité et la dignité de cette science, tout en combattant l'esprit sophistique par lequel on l'a défigurée. Puis il montre dans la rhétorique une sœur des deux autres sciences qu'il a définies. C'est déjà au point de vue d'un siècle nouveau et dans un langage vif et libre que l'orateur montre le rôle éminent de l'éloquence dans tous les temps et dans toutes les conditions de la vie sociale. A l'éloge de Cicéron, qu'il nomme l'Achille des orateurs anciens, il fait succéder des exemples tirés de l'histoire des derniers siècles pour attester l'heureux ascendant d'une éloquence forte et vraie. Mais Dorpius qui, dans ce discours, faisait de l'éloquence une puissante auxiliaire de toutes les études, mettant au grand jour le savoir du théologien, du jurisconsulte, du philosophe, a stigmatisé un genre d'études qui se produisait sous le nom de philologie, mais qui s'arrêtait à une critique minutieuse et stérile des mots. C'était sans doute le fait de quelques grammairiens qui abusaient de la faveur avec laquelle on entendait alors disputer sur les termes peu usités et les formes peu connues. Or comme l'abus ne naît qu'à la suite du travail, Dorpius a

---

<sup>1</sup> M. Neve, *Mémoire cité*, pages 113-116.

<sup>2</sup> *Oratio Martini Dorpii theologi de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum ac amoenissimi Lovanii Academicæque Lovaniensis, dicta kalendis octobribus, anno M. CCCCC. XIII. in frequentissimo totius Academiæ conventu, quum post æstivas studiorum ferias docendi auctiendique officia publice renovanda indicerentur.* Ce discours a été imprimé vers la fin de l'an 1513, à Louvain, chez Th. Martens, vol. in-4°, 32 feuilles.

voulu en prémunir ses nombreux auditeurs déjà occupés des études de grammaire et de style. Sans nul doute ces études étaient faites à Louvain et dans d'autres écoles de la Belgique avec plus de lenteur, mais aussi avec plus de discernement qu'elles n'avaient été traitées en Italie dans le siècle précédent. On s'y attachait à quelques textes importants. Comme on n'y travaillait que rarement sur des manuscrits, on n'était pas exposé, du moins au même degré, au danger de renfermer tout le mérite du philologue dans la confection de gloses prolixes<sup>1</sup>.

La langue latine était adoptée et employée alors généralement comme la langue officielle, en quelque sorte, de la science et de l'érudition. Quiconque aspirait à entrer dans l'arène des débats scientifiques et littéraires, devait préalablement se mettre à même de le faire dans un langage latin net et correct. Ici nous retrouvons encore Dorpius. Nous n'irons point plus loin, dit toujours M. Neve, sans entretenir le lecteur d'une tentative très hardie faite à Louvain pour intéresser la jeunesse à la culture littéraire de la langue de Rome et pour lui en donner une connaissance familière. Nous voulons parler de la lecture des comiques latins et de la représentation de leurs pièces à l'intérieur des collèges... Il est peu de morceaux de l'érudition latine moderne plus curieux que celui où Dorpius invitait le public universitaire à assister à la représentation de l'*Aulularia* de Plaute, qui aurait lieu au Lis, le 3 septembre 1508, à neuf heures du matin<sup>2</sup>. Non seulement il conviait une nombreuse assistance à donner ainsi aux belles-lettres des marques d'intérêt et aux jeunes acteurs de modestes encouragements, mais encore il coopérait au succès de cette fête dramatique en écrivant un prologue en vers latins du genre de ceux de Plaute, pour servir d'introduction à la pièce même et, de plus, il avait risqué de combler, par des tirades nouvelles, des lacunes qui restaient dans l'action.... L'épreuve que Dorpius avait faite des dispositions de son public avait si bien réussi, qu'il le convoqua une autre fois à la représentation d'une seconde pièce de Plaute, le *Miles*, pour laquelle il prit la peine d'écrire de même un long prologue en vers et, le jour même du spectacle, il fit aussi une annonce en vers pour la comédie que la troupe des acteurs du Lis devait jouer dans ce vaste collège, à cinq heures de l'après-midi.

Tout ce qu'avait fait Dorpius pour la réussite de ces séances dramatiques qu'il assimilait à des exercices littéraires, ne lui attira point de désagrément ; à peine quelques murmures se firent entendre autour de lui. On savait quelle était la fermeté de sa foi et quelle était son aptitude aux études les plus sérieuses... Du reste, l'exemple de Dorpius ne fut point unique à Louvain. Un autre humaniste du même temps, Barland, s'intéressa à l'exhibition de l'*Aulularia*, qui eut lieu peu d'années après, par les élèves du collège d'Arras. Il avait composé lui-même pour cette pièce un prologue et d'autres encore pour la représentation d'autres comédies antiques... Cependant cet usage de lire Plaute et Térence et de donner des rôles dans leurs pièces à des étudiants, ne pouvait subsister longtemps dans nos écoles. Avant qu'il résultât de graves abus d'une trop grande familiarité permise à la jeunesse avec les personnages peu recommandables de la comédie latine, déjà l'attention était fixée sur d'autres auteurs de l'antiquité ; le cercle des classiques entre lesquels les maîtres pouvaient choisir s'était agrandi en peu d'années et, lorsque le collège des Trois Langues s'ouvrit, il n'y avait point de grief à articuler du chef d'avoir accordé aux comiques latins une préférence

---

<sup>1</sup> *Mémoire* cité, *ibid.*

<sup>2</sup> Voir note 1 à la fin du chapitre



dangereuse. Quant à Dorpius et Barland, on ne peut non plus faire peser sur eux une trop grande responsabilité pour l'innovation imprudente qu'ils ont patronnée avec leurs amis et leurs confrères. Les mœurs chrétiennes, qui régnaient encore dans les institutions académiques de notre pays, ont prévenu le péril qu'elle avait dû entraîner presque infailliblement en Italie et ailleurs<sup>1</sup>. On trouvera peut-être M. Neve un peu indulgent ; on ne peut nier cependant que les faits confirment, au moins jusqu'à un certain point, ces explications.

On voit maintenant si les théologiens de Louvain méritèrent les injures de Luther et de son école, comme des gens sans lettres et toujours en pleine barbarie. Luther, qui n'eut personne de supérieur en fait d'injure<sup>2</sup>, ne pardonnait point à l'université de Louvain les mesures prises par cette institution pour éloigner d'elle les doctrines du novateur, et la condamnation sévère que la faculté de théologie, l'une des premières, en avait porté. Luther avait commencé à dogmatiser en 1517. Dès l'année suivante, l'université avait fait défendre la vente publique de ses écrits et, un peu plus tard, au mois de février 1519, la faculté de théologie de Louvain déférait à celle de Cologne des extraits de ces écrits, en appelant sur les erreurs qu'ils contenaient le jugement des docteurs allemands. Le 7 novembre suivant, la faculté condamna solennellement les quatre-vingt quinze propositions contenues dans le livre hérétique publié par frère Martin Luther, soi-disant docteur de Wittemberg, lequel, affirment les membres de la faculté, dès le premier abord, nous a paru un livre scandaleux et préjudiciable à l'Église du Christ (2)<sup>3</sup>. A cette censure le novateur répondit immédiatement et avec beaucoup d'âpreté<sup>4</sup>. Latomus lui opposa une réplique à la fois très calme, très modérée de forme et très fortement motivée. Alors Luther n'y tint plus et

---

<sup>1</sup> M. Neve, Mémoire cité, pages 117-121.

<sup>2</sup> *Ubi conviciis contenditur, nulli certe est inferior Lutherus*, dit avec éminemment de raison Mgr de Ram.

<sup>3</sup> *Librum quendam fratris Martini Lutheri, doctoris, ut dicitur, universitatis wittenbergensis, qui prima furie nabis visus fuit scandalosus et Christi ecclesia noxius.* — La censure se termine par cette formule : *Acta fuerunt hec Lovanii, Leodiensis diœcesis, in ecclesia collegiata S. Petri Lovaniensis, in loto capitulari inferiori, ibidem, sub anno a nativitate Domini 1519, Indictione vil, mensis novembris die 7, inter nonam et decimam horas ante meridiem, pontificatus ss. in Christo patris ac domine Leonis divina providentia papæ X anno septimo. De mandato dominorum meorum, decani et aliorum magistrorum facultatis sacre theologie universalis studii Lovaniensis, Joannes Van Hoft notarius.* — Six mois plus tard, le 15 juin 1520, le pape Léon X proscrivait l'hérésie nouvelle par la célèbre bulle *Exurge Domine, judica causam tuam*. Sans parler du fond, on ne peut assez admirer la majesté et l'élégance de langage qui règnent dans ce monument. Érasme lui-même, se demande un écrivain récent, Érasme, qui passa longtemps pour avoir hérité de tous les trésors de la parole latine, a-t-il jamais jeté dans ses écrits autant de richesses et d'harmonie, cadencé aussi musicalement sa période et reflété l'antiquité avec autant de charme que le cardinal Ascolti dans cette bulle contre Luther ? — La censure des théologiens de Louvain fut publiée avec une lettre d'encouragement d'Adrien VI, alors cardinal et évêque de Tortose, ainsi que la condamnation des mêmes doctrines par la faculté théologique de Cologne, sous ce titre : *Epistola Ren. Dm. card. Dertusen. ad facultatem theologiæ Lovaniensem. Ejusdem facultatis condemnatio, qua condemnatur doctrina Martini Lutheri, doctoris theologiæ universitatis Witterbergh. Condemnatio facultatis theologie Coloniens. adversus ejusdem Martini doctrinam. Excusum Lovanii apud Theodorum Martinum Alostensem. An. MDXX. Mensis februarii.* In-4°.

<sup>4</sup> *Responsio Martini Lutheri ad articulas quos magistri nostri Lovanienses et Colonienses, ex resolutionibus et propositionibus de indulgentiis et assertionibus earum excerpterunt, ac veluti hæreticos damnaverunt. Wittenbergæ, et ensuite Selestadii, anno 1520 in-4°.*



commença contre les théologiens de Louvain, qu'il avait d'abord invoqués comme des juges, cette longue publication de libelles, où il épuisa tout ce que le vocabulaire de la langue latine, très riche, sous ce rapport, on le sait, lui fournit d'expressions injurieuses jusqu'au cynisme le plus révoltant. Bossuet, si respectueux des personnes dans ses luttes contre l'erreur, a tracé ce tableau des excès haineux où se laissa aller l'insulteur fanatique<sup>1</sup>, qui avait créé l'adverbe *lovanialiter*, comme synonyme de ce qu'il imaginait de plus abject et de plus inepte : Pendant que le chef des réformateurs tiroit à sa fin, il devenoit tous les jours plus furieux. Ses thèses contre les docteurs de Louvain en sont une preuve : et je ne crois pas que ses disciples puissent voir sans honte, jusque dans les dernières années de sa vie, le prodigieux égarement de son esprit. Tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate ; il remplit toutes ses thèses de ces misérables équivoques, *vaccultas* au lieu de *facultas*, *cacolyca ecclesia* au lieu de *catholica ecclesia*, parce qu'il trouve dans ces deux mots *vaccultas* et *cacolyca* une froide allusion avec les vaches, les méchants et les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeler les docteurs nos maîtres, il appelle toujours ceux de Louvain *nostrilli magistrilli*, *bruts magistrilia*, croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces docteurs de vraies bêtes, des pourceaux, des épicuriens, des païens et des athées, qui ne connaissent d'autre pénitence que celle de Judas et de Saül, qui prennent non de l'Écriture mais de la doctrine des hommes tout ce qu'ils vomissent ; et il ajoute, ce que je n'ose traduire, *quidquid ructant, vomunt et cacant*. C'est ainsi qu'il oublioit toute pudeur, et ne se soucioit pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvu qu'il poussât tout à l'extrémité contre ses adversaires<sup>2</sup>.

Nous aurons terminé ce que nous avons à dire des sciences ecclésiastiques, lorsque nous aurons fait une courte mention de deux hommes qui se distinguèrent alors, l'un dans l'éloquence de la chaire, l'autre dans la direction des âmes et par une connaissance profonde des secrets de la vie mystique.

---

<sup>1</sup> Si l'on trouvait étrange cette qualification, je m'appuierais de quelques lignes d'un écrivain de notre temps, remarquable surtout par la rectitude du jugement et l'esprit d'observation. Je demande à qui mieux qu'à Luther peuvent s'appliquer ces considérations de Balmès sur le fanatisme ? Il y a dans l'histoire de l'esprit humain un fait universel et constant : c'est son inclination prononcée à imaginer des systèmes dans lesquels la réalité des choses est complètement mise de côté.. Sous l'empire du système, esprit y moule tous les faits ; il y ajuste toutes les réflexions. Ce qui n'était d'abord qu'une pensée dévoyée devient un germe d'où naissent de vastes corps de doctrines. Et si cette pensée a pris naissance dans une tête ardente qui reçoive l'impulsion d'un cœur plein de feu, la chaleur provoque la fermentation, la fermentation enfante le fanatisme, propagateur de tous les délires. Le danger s'accroît singulièrement quand le nouveau système porte sur des matières religieuses, ou y tient par des rapports immédiats. Les extravagances d'un esprit abusé se transforment alors en inspirations du ciel, la fièvre du délire en flamme divine, la manie de se singulariser en vocation extraordinaire. L'orgueil ne pouvant souffrir d'opposition, s'emporte contre tout ce qu'il trouve établi ; il insulte l'autorité, il attaque toutes les institutions, il méprise les personnes, il couvre la plus grossière violence du manteau du zèle et l'ambition du nom d'apostolat. Dupe de lui-même plutôt qu'imposteur, le misérable maniaque en vient quelquefois jusqu'à se persuader profondément que ses doctrines sont vraies et qu'il a entendu la parole du ciel. *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. I, c. VII.

<sup>2</sup> *Histoire des variations*, l. VI, n° 36.

Le premier, Pierre De Corte, plus connu sous le nom de Curtius, né à Bruges, fut le premier évêque de sa ville natale. Après s'être distingué au plus haut point dans ses études philosophiques au collège du Lis, il fut appelé à professer dans cet établissement la physique et la dialectique. Nommé pléban par le chapitre de Saint-Pierre en 1529, il se livra avec ardeur aux fonctions du ministère pastoral ; il réunissait au pied de sa chaire un nombreux auditoire, admirateur et avide de sa parole. Dans les discours qu'il prononçait deux fois chaque semaine, alternativement en latin et en flamand, il s'attachait à éloigner les fidèles des nouvelles doctrines importées de l'Allemagne, en leur montrant les dangers qu'elles recélaient pour la religion et pour la patrie<sup>1</sup>. Sa promotion au grade de docteur en théologie, le 12 juillet 1530, se fit avec une solennité inaccoutumée ; il fut appelé, l'année suivante, à une chaire de théologie et promu trois fois par la suite à la dignité rectorale. Pléban et professeur pendant plus de trente ans, il s'acquit l'estime et l'admiration de tous par son dévouement et la solidité de son enseignement. Charles-Quint professait de l'estime pour ses qualités éminentes et Philippe II le désigna, malgré sa vieillesse, pour le nouvel évêché de Bruges. Curtius fut sacré, à Malines, par le cardinal de Granvelle, le 26 décembre 1561, et administra son diocèse avec prudence et sagesse jusqu'à sa mort, arrivée le 16 octobre 1567<sup>2</sup>.

Louis de Blois, Blossius, abbé de Liessies, était né au château de Donstiennes, dans le Hainaut, au commencement du mois d'octobre 1506. Il descendait de la famille des comtes de Blois et des seigneurs de Châtillon. Le jeune homme reçut dans la maison paternelle une éducation distinguée ; il était doué d'un caractère excellent et d'une intelligence supérieure. Page de l'archiduc Charles, qui fut depuis l'empereur Charles-Quint, il conquit son amitié et ne la perdit jamais. A quatorze ans, il prit la résolution de quitter le monde et entra au monastère de Liessies. Ses supérieurs l'envoyèrent à Louvain pour y étudier les belles-lettres et les sciences sacrées. Il suivit, au collège des Trois Langues, les leçons de Cleynaerts et s'y perfectionna dans la connaissance des langues hébraïque, grecque et latine. Pour la théologie, il eut des maîtres non moins illustres, Ruard Tapper et Jean Driedo, avec lesquels il se lia d'une amitié étroite. Choisi, malgré sa jeunesse et son humilité, en 1527, comme coadjuteur de son abbé infirme, il obtint de passer encore trois ans à Louvain et ne se rendit à Liessies qu'à la mort de son abbé, le 2 mars 1530. Il fut ordonné prêtre le 14 novembre de cette année et installé abbé le surlendemain, au milieu d'un grand concours de personnes de toute condition. Liessies avait beaucoup souffert des malheurs des temps. Aidé par Charles-Quint, Blossius y rétablit, avec quelques adoucissements, la règle primitive de Saint-Benoît. Les statuts qu'il rédigea pour sa communauté furent solennellement approuvés par le pape Paul III en 1540.

Le jeune abbé était le père et le modèle de ses religieux. Il brillait au milieu d'eux par l'éclat de ses vertus et, de sa sainteté. Il fut un des premiers, en Belgique, à recommander la pratique des exercices spirituels institués par saint Ignace. Il se rendit auprès des Pères de la compagnie de Jésus, récemment établis à Louvain,

---

<sup>1</sup> *Eo tempore quo hast agebantur contra Lutherum, in gynmasio liliensi surnma cum laude (docebat) Petrus Curtius. Facundia omnibus præstare videbatur ; in publicis concionibus, quas in ecclesia D. Petri latine et vernacule per alternas vices habere solebat, id agebat, ut omnes intelligerent quam gracia damna religioni et patrie parent novæ istæ opinionones ex Gernnaniam ad Belgii nostri oras allatæ.* — Mgr de Ram, *ubi supra*.

<sup>2</sup> M. Reusens, *Biographie nationale*. — M. De Leyn a écrit une *Esquisse biographique* de Curtius.

pour y faire ces exercices. sous leur conduite et engagea plusieurs religieux de Liessies à suivre son exemple. Il témoignait aux jésuites une affection, un dévouement sans bornes, favorisait leur action autant qu'il le pouvait et prenait hautement leur défense auprès des grands et à la cour.

Le fervent prélat ne négligeait point le soin matériel de son abbaye. Il en agrandit les jardins et les entoura de murailles ; il construisit une chapelle magnifique pour y déposer les reliques que possédait le monastère et fit dresser des plans pour l'agrandissement du chœur de l'église et l'amélioration des dortoirs des religieux. La bibliothèque était l'objet de soins tout spéciaux de sa part. Il l'enrichit notamment d'une des plus riches collections de passionnaires, de martyrologes et de vies manuscrites des saints que l'on eût réunie à cette époque. Grâce à Blossius, l'abbaye de Liessies eut l'honneur de donner naissance à la grande œuvre des Bollandistes. *Le père Héribert Rosweyde, professeur à Douai, dit un écrivain autorisé<sup>1</sup>, passant, selon son usage, ses loisirs de professeur à visiter les bibliothèques des abbayes de nos provinces, se prit à chercher de préférence quelques vies de saints. L'abbaye de Liessies lui fournit un grand nombre de passionnaires et ce fut là qu'il conçut le premier dessein des Acta sanctorum.*

Blossius avait gouverné l'abbaye de Liessies pendant trente-quatre ans. Sa charité était sans bornes et le nom de père des pauvres, sous lequel il était connu dans toute la région environnante, dit assez avec quelle générosité il secourait les malheureux. Il était mûr pour le ciel, quand un accident qui lui arriva en visitant de nouveaux travaux de construction, lui causa une fièvre lente, que la science s'efforça en vain de combattre. Il mourut après trois mois de souffrances et quarante-cinq ans de profession monastique. Son corps fut inhumé à l'entrée du chœur de l'église abbatiale et une simple pierre ne contenant, selon son désir, que son nom et l'année de sa mort fut placée, sur sa sépulture. Plus tard, un mausolée plus digne de lui fut, érigé à sa cendre au milieu du chœur, et l'archevêque de Cambrai, François Van der Burch, l'y déposa solennellement, le 15 juin 1631<sup>2</sup>.

Le pieux et savant abbé a laissé un grand nombre d'écrits remarquables, plus d'une fois réimprimés. La plupart sont des œuvres ascétiques, composées pour l'édification des religieux confiés à ses soins<sup>3</sup>. On lui doit aussi quelques

---

<sup>1</sup> Cardinal Pitra, *Études sur la collection des Actes des Saints*.

<sup>2</sup> On lisait sur ce monument détruit par la Révolution l'inscription suivante :

*D. O. M*

*R. D. Ludovico Blossio linjus monasterii abbati XXXIV,  
nobili Bleœnsium sanguine, religiosa vita. asceticis libris.  
monasticæ disciplinæ restauratione domi forisque clarissimo.*

*Cum annis a morte LXV sub vicino sepulchri sui lapine  
jacuisset, Antonius abbas XXXVII monachique lætienses  
dulcissimo patri suo, translatis huc venerandis ejus ossibus  
ac honorificentius reconditis, piæ gratitudinis et venerationis  
ergo æternæ posterorum memoriaa hoc monumentum anno  
salutis M. DC. XXXI. posuerunt. Rexit annis XXXV, vixit LIX.*

<sup>3</sup> L'un des principaux écrits ascétiques du vénérable abbé est intitulé : *Speculum monachorum a Dacryano, ordinis S. Benedicti abbate, conscriptum*. Ce traité, dans lequel l'auteur se cache sous le pseudonyme de Dacrynnus du grec δακρῦων (*pleurant*), fut publié à Louvain, en 1538, chez l'imprimeur Barthélemy Gravius. Il a été traduit plusieurs fois en français, notamment par l'abbé F. de la Mennais, sous ce titre *Le Guide spirituel, ou le miroir des âmes religieuses*.

ouvrages de polémique et la traduction, faite pendant qu'il était étudiant à Louvain, d'un opuscule de saint Jean Chrysostome où l'illustre orateur développe une comparaison entre un moine et un monarque<sup>1</sup>. Blossius occupe, sans contredit, l'un des premiers rangs parmi les maîtres de la vie spirituelle. Les nombreuses éditions de ses écrits ascétiques et les traductions qui en ont paru dans toutes les langues de l'Europe attestent assez l'autorité dont il jouit chez les âmes religieuses. L'onction et la grâce qui le caractérisent l'ont fait souvent comparer à saint François de Sales et à Fénelon<sup>2</sup>.

Nous abordons les sciences médicales et ici tout d'abord nous rencontrons un nom illustre, grand parmi les plus grands, celui d'André Vésale, le créateur, ce n'est pas trop dire, de l'anatomie humaine. Vésale naquit à Bruxelles, le dernier jour d'avril 1513, d'un père médecin ; il comptait parmi ses aïeux une longue suite de praticiens, tous médecins distingués. Jean Vésale, son bisaïeul, avait enseigné, dans sa vieillesse, la médecine à Louvain. Sa famille était originaire et tirait son nom de la ville de Wesel, au duché de Clèves. Le jeune Vésale, destiné à la médecine par une sorte de vocation de famille, étudia successivement cette science à Louvain, à Cologne, à Paris, où il eut pour maître un professeur célèbre, Jacques Sylvius. Il se prit de bonne heure d'une véritable passion pour l'anatomie et surmonta avec un courage, une persévérance admirable, les difficultés, les dégoûts, les dangers même attachés alors aux travaux anatomiques. Il lui fallut, dit-on, disputer aux oiseaux de proie leur pâture pour se composer un squelette avec les os des condamnés au dernier supplice. A l'âge de vingt-cinq ans, Vésale se mit à voyager, déjà précédé d'une grande renommée. Passant de Bâle en Italie, il y vit les gouvernements de la péninsule s'efforcer de l'y retenir par de grands avantages. Il enseigna publiquement l'anatomie, de 1540 à 1544, d'abord à Pavie, ensuite à Bologne et enfin à Pise. Côme de Médicis se fit honneur de l'accueillir à sa cour. C'est dans cet intervalle, en 1543, que parut à Bâle la première édition de sa grande anatomie, avec des planches attribuées dans le temps au Titien<sup>3</sup>. Charles-Quint, averti par la renommée, l'éleva au poste de son premier médecin et l'appela auprès de lui. Vésale quitta l'Italie et, traversant Bâle, il gratifia l'école de médecine de cette ville d'un squelette, don alors d'une grande valeur et qui y fut longtemps conservé comme un souvenir précieux. Quand Charles-Quint, dégoûté des affaires et du monde, eut abdiqué l'empire pour finir ses jours dans la solitude, Vésale passa au service de Philippe II. Riche, puissant et considéré à la cour de

---

<sup>1</sup> On trouve dans l'*Hagiographie nationale* de Mgr de Ram, tome Ier, pages 93-99, une notice des écrits du vénérable Louis de Blois. — Sous le portrait du vénérable abbé dans Foppens, on lit ces beaux vers :

*Galba Bernardo, Francisco Roma triumphat,  
Baetica non unurn tollit in astra virum.  
Relligionis opes magno non invidet orbi  
Quas habet in Blossio Lætia læta suo.*

<sup>2</sup> M. Reusens, *Biographie nationale*, article Blois (Louis de).

<sup>3</sup> La grande anatomie de Vésale, *De corporis humani fabrica libri VII*, sortit des presses de Jean Oporino de Bâle, pour la première fois, en 1543. Une seconde édition, augmentée et corrigée par l'auteur, parut aussi à Bâle en 1555. L'ouvrage fut plusieurs fois réimprimé depuis, à Venise en 1604, à Lyon en 1652, et ailleurs. De toutes les éditions des ouvrages de Vésale la plus exacte et la plus complète est celle qui a été donnée à Leyde, en 1725, par Herman Boerhaave et Herman Sigefred Albinus ; là se trouvent rassemblés tous les ouvrages de l'auteur, en deux volumes in-folio avec figures.

Madrid, il favorisait de tout son crédit le développement de l'anatomie, lorsque des causes sur lesquelles la légende a répandu un voile lugubre et mystérieux, le déterminèrent, à son tour, à quitter la cour pour s'acheminer vers Chypre et Jérusalem<sup>1</sup>, en compagnie de Malatesta, général des troupes de Venise. Assailli par une tempête à son retour, il fut jeté sur les côtes de l'île de Zante et y mourut le 15 octobre 1564. Les Belges n'ont pas oublié un des savants qui ont le plus honoré la patrie commune et lui ont érigé une statue dans la capitale. Vésale, a dit Portal avec l'enthousiasme d'un homme de la science, *Vésale me paraît un des plus grands hommes qui aient existé. Que les astronomes me vantent Copernic, les physiciens Galilée, Toricelli, les mathématiciens Pascal, les géographes Christophe Colomb, je mettrai toujours Vésale au dessus de leurs héros. La première étude pour l'homme, c'est l'homme. Vésale a eu ce noble objet et l'a rempli dignement ; il a fait sur lui-même et sur le corps de ses semblables une découverte que Colomb n'a pu faire qu'en se transportant à l'extrémité de l'univers. Les découvertes de Vésale touchent directement l'homme ; en acquérant de nouvelles connaissances sur sa structure, l'homme agrandi, pour ainsi dire, son existence, au lieu que les découvertes de géographie ne touchent l'homme que d'une manière très indirecte*<sup>2</sup>. L'anatomie, sans doute, depuis Vésale, a fait de grands progrès, mais l'initiative est venue de lui et il est des détails où, même aujourd'hui, il n'a guère été surpassé. Telle est l'anatomie du cœur, qu'il a très bien décrit, et celle du cerveau, à laquelle on n'a ajouté depuis que bien peu de chose<sup>3</sup>.

La science a conservé la mémoire d'un assez grand nombre de médecins belges qui se distinguèrent à cette époque. Nous citerons spécialement Daniel Van Vlierden, de Bruxelles<sup>4</sup>, qui prit le bonnet de docteur à Bologne et laissa quelques ouvrages sur l'art médical ; Guillaume Quackelbeen, de Courtrai, qui accompagna Busbecq en Orient, et qui a enrichi notre pharmacopée de plusieurs remèdes inconnus jusqu'à lui<sup>5</sup> ; Jérémie Dryvere, *Triverius*, de Braeckel près de Grammont, professeur de médecine à Louvain dont il illustra l'université par son enseignement et par ses écrits<sup>6</sup> ; Pierre Memmius, de Herenthals, qui professa à Rostock ; Corneille de Baesdorp, de Bruges, médecin de Charles-Quint pendant les dernières années de son règne ; Antoine Bussenius, de Breda, qui professa à Louvain et commenta Galien ; Martin De Cleyne, Micronius, de Gand, médecin savant, qui écrivit sur Hippocrate, Galien et Platon ; Jacques Bogaert, de

---

<sup>1</sup> *Studio ac religione ductus*, dit Foppens.

<sup>2</sup> Portal, *Histoire de l'anatomie*, cité par Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles*, trad. de l'anglais par A. Borghers, tome I, page 466.

<sup>3</sup> M. Burgrave a publié des *Études sur la vie et les écrits de Vésale*. Voir Reiffenberg, article *Vésale* dans la *Biographie universelle* (Michaud), 2e édition.

<sup>4</sup> Van Vlierden appartenait à une famille patricienne de cette ville. Il a publié, chez Froben à Bâle, en 1544, une épître (*epistola*), où il traite le sujet intéressant *medicum non corpori solum, verum etiam animæ suppetias dare*. On a aussi de lui des *conclusiones medicas Bononiæ disputatas*, et anno 1543 excusas.

<sup>5</sup> On a de lui une lettre écrite à Matthioli (*Epistolarum medicinalium* lib. III), où il l'entretient de quelques plantes, *de plantis quibusdam*, qu'il avait envoyées de Constantinople à ce médecin célèbre.

<sup>6</sup> *Multa scripsit*, dit Foppens, *in quibus eruditionis firmitas, judicii acrimonia, ingenii felicitas elucet*. Parmi ces écrits, on remarque des commentaires sur les trois livres de Galien *de temperamentis*, sur les aphorismes d'Hippocrate, sur Celse, etc. On a aussi de lui un ouvrage posthume, intitulé : *Methodus brevissima absolutissimaque medicinae universæ* ; Leyde, 1592.



Louvain, qui professa la médecine pendant un grand nombre d'années à l'université de cette ville et écrivit cinq volumes de commentaires sur Avicenne<sup>1</sup>. Nous aurions dû nommer, avant tous, un savant du premier ordre, le plus grand botaniste de la Belgique, Rembert Dodoens ou Dodonée, de Malines, qui fut aussi un médecin très remarquable et enseigna à Leyde la pathologie et la thérapeutique. Mais le botaniste a absorbé le médecin et c'est par ce nom illustre que nous allons commencer le court exposé de ce que notre pays nous présente, au moment où nous sommes, de plus remarquable sur le terrain des sciences proprement dites.

Rembert Dodoens, Dodonœus, naquit à Malines le 29 février 1517, d'une famille originaire de la Frise, dont le nom primitif paraît avoir été Joenekena ou Joenekens, et qui se rattachait, par de nombreuses alliances, à la noblesse de cette province. Il fit ses humanités au collège de sa ville natale et se rendit ensuite à Louvain pour y suivre les cours de médecine ; il fut reçu licencié dans cette faculté le 10 septembre 1535. Dodoens parcourut ensuite l'Europe, dans l'intérêt de ses études, pendant un espace d'environ onze ans, et se lia avec un grand nombre d'hommes savants, dont ses connaissances précoces avaient mérité l'estime et attiré l'attention. A Paris, il retrouva Jean Gunther, d'Andernach, qui avait professé le grec à Louvain et était devenu plus tard professeur d'anatomie à Paris et médecin de François Ier. Gunther avait fait une traduction du grec en latin des œuvres de Paul d'Égine ; avant de la publier, il pria notre jeune licencié de la revoir et de la collationner sur le texte original<sup>2</sup>. Ce fait témoigne hautement du savoir philologique de Dodoens. M. Morren a émis l'opinion que ce fut à la liaison de Dodoens avec Gunther que le premier dut son goût pour l'anatomie. Gunther, dit-il, disséquait ou faisait disséquer beaucoup d'animaux ; il eut pour protecteur notre immortel Vésale. Ce fut aussi, ajoute-t-il, ce goût des autopsies qui fit découvrir à notre compatriote l'anatomie pathologique, ce flambeau de la médecine<sup>3</sup>. Revenu à Malines vers la fin de 1546, Dodoens publia un travail de cosmographie<sup>4</sup>, qu'il dédia à Joachim Hopperus, son cousin et son protecteur. C'est un résumé de cette science, telle qu'on la comprenait alors, écrit en vue d'en donner une connaissance claire, concise et complète à la fois.

En 1548, Dodoens fut nommé médecin de la ville de Malines et en remplit les fonctions jusqu'en 1574, époque où il partit pour l'Allemagne. Pendant les

---

<sup>1</sup> Jacques Bogaert, né vers 1440, mourut le 17 juillet 1520. Son père Adam, né à Dordrecht, avait enseigné trente-six ans dans la faculté des arts et dans celle de médecine. Un petit monument consacré à la mémoire de Jacques Bogaert dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain, nous apprend qu'il enseigna trente-six ans la médecine comme son père. Ce petit monument est un des plus curieux spécimens de la sculpture belge au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a, en outre, un intérêt archéologique tout particulier, parce qu'il représente en couleurs Jacques Bogaert, revêtu du costume rectoral de l'époque. Jacques Bogaert laissa un fils qui professa la médecine comme son père et son aïeul, mais qui renonça à sa chaire, après trois ans de profession, pour embrasser la règle de Saint-François. Ce dernier a écrit un travail intitulé : *De arthritidis præservatione et curatione*. *Biographie nationale*, article de M. P. J. Van Beneden.

<sup>2</sup> Ce livre parut à Bâle en 1546 sous ce titre : *Paulus Ægineta a Joanne Guintero latine conversus, a Remberto Dodonœo ad græcum textum accurate collatus ac recensitus*.

<sup>3</sup> *Belgique horticole*, t. I, p. 10.

<sup>4</sup> Imprimé à Anvers, en 1548, sous le titre de *Cosmographica in astronomiam et geographiam isagoge*, et réimprimé plus tard à Anvers et à Leyde avec des additions et des corrections.



années qu'il passa alors dans sa ville natale, il s'occupa de la physiologie, dont il publia en 1580 des tableaux synoptiques, et surtout de la botanique. Bientôt, sur le conseil de l'imprimeur anversoise Van der Loo, il entreprit d'écrire l'histoire des plantes en flamand. Il ne recherchait pas la gloire, disait-il, mais il voulait aider au progrès de la science des végétaux et par là même venir en aide à l'étude de la médecine<sup>1</sup>. Ce travail était terminé en 1552, mais, avant de l'éditer, Dodoens publia quelques écrits spéciaux, toujours cependant ayant trait soit à la botanique, soit à la médecine. Dans l'intervalle, Van der Loo avait fait l'acquisition des planches gravées sur bois de l'herbier d'un botaniste allemand, Fuchs, dans le dessein de les faire servir à l'ouvrage de notre compatriote. Celui-ci y ajouta, dès la première édition, environ deux cents figures nouvelles, gravées d'après ses dessins, et encore environ autant aux éditions postérieures ; il substitua quelques nouvelles figures aux anciennes et en emprunta un petit nombre aux ouvrages d'autres botanistes. Pendant qu'on imprimait son Herbier, Dodoens résolut de faire tirer à part les planches sans le texte, ainsi que les synonymes de toutes les désignations en grec, latin, allemand, français et flamand. Ce travail, spécialement destiné aux étudiants en médecine et comprenant les planches de ses trois premiers livres, parut en 1553<sup>2</sup>. L'Herbier flamand vit le jour l'année suivante sous le titre de *Cruydeboeck* ; il était dédié à la gouvernante des Pays-Bas, Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint. Quatre ans après, le célèbre botaniste Charles de l'Écluse traduisit l'ouvrage en français. Dodoens revit avec soin cette traduction, augmenta le texte et le nombre des gravures, ainsi qu'il le dit dans la préface qu'il y a insérée<sup>3</sup>. L'ouvrage du botaniste belge est avant tout un herbier national. L'auteur s'attache particulièrement aux plantes indigènes, surtout à celles des contrées flamandes ; il indique les lieux où elles croissent, l'époque de leur floraison et de leur fructification, toutes choses qui ne se trouvent pas dans l'herbier de Fuchs. En énumérant les propriétés des plantes, il reproduit les opinions des anciens à ce sujet : il cite Hippocrate, Dioscoride, Théophraste, Galien, Pline.

C'est à cette date de 1557 qu'il faut rapporter les démarches tentées par la municipalité de Louvain pour lui faire accepter une chaire à l'université de cette ville. On ne s'entendit point sur les conditions et le chiffre des appointements. Dodoens trouva les conditions onéreuses, les compensations pécuniaires dictées avec une économie un peu mesquine ; il refusa. Du reste, sa fortune jointe à celle de sa femme Catherine 's Bruynen lui assurait dès lors une existence honorable. Il jouissait dans sa cité natale d'une grande considération, y possédait une nombreuse clientèle et était marguillier de l'église de Saint-Pierre.

Cependant Dodoens s'était lié d'amitié avec Plantin, le célèbre imprimeur émigré de Tours à Anvers. Il résolut de refaire son ouvrage et de le rédiger en latin. Plantin se chargea de l'impression et, ne voulant pas se servir de planches déjà usées par plusieurs tirages, il préféra faire exécuter à ses frais toutes celles dont Dodoens aurait besoin pour son œuvre nouvelle. Celui-ci avait en vue un livre original plutôt qu'une traduction ; il n'était plus content de la classification qu'il

---

<sup>1</sup> *Non quod laudem ac gloriam mihi hinc aliquam postulem, sed ut nostris invertis et studiis aliquo etiam modo stirpium herbarumque cognitio et simplicis (simplicium ?) medicinæ studium promoveatur*, dit-il dans une autre publication.

<sup>2</sup> Il était intitulé : *Trium priorum de stirpium historia commentariorum imagines*. La seconde partie des planches parut quelques années plus tard.

<sup>3</sup> *Histoire des plantes, composée en flamand par R. Dodoens, et traduite en français par Charles de l'Écluse*. Anvers, 1557, folio.

avait d'abord adoptée. Il en imagina une autre entièrement neuve, dans laquelle il donna pour chaque plante la description la plus complète en même temps que la plus exacte et la plus concise qu'il lui était possible. Ce travail devant se prolonger longtemps, il se décida à l'éditer par traités séparés<sup>1</sup>.

Comme il n'avait tenu qu'à Dodoens d'occuper une chaire à l'université de Louvain en 1557, il dépendit de lui, dix ans plus tard, de devenir médecin de Philippe II. Alors encore il préféra rester à Malines, mais, le 2 octobre 1572, eut lieu le sac de cette ville par les troupes espagnoles. Ruiné alors comme le reste de ses concitoyens, il accepta la place de médecin de l'empereur Maximilien II et quitta Malines au mois de septembre 1574. Il fut reçu avec bienveillance à la cour de Vienne et nommé conseiller aulique, mais, au bout de quelques années, des querelles scientifiques avec un de ses collègues, médecin comme lui de l'empereur, lui rendirent le séjour de la capitale de l'Autriche moins agréable. D'autre part, des lettres de ses amis des Pays-Bas l'engageaient à revenir dans sa patrie pour soigner ses biens ravagés par les factieux et qui consistaient en maisons situées à Malines même et dans des bois et des terres au village voisin de Hever. Il partit donc de Vienne, avec l'autorisation de l'empereur, mais, arrivé à Cologne, il n'osa aller plus loin à cause des troubles qui continuaient à désoler les Pays-Bas. Il resta un an à Cologne, puis, croyant les circonstances meilleures, il rentra en Belgique, passa quelques jours à Malines et finit par aller s'établir à Anvers, pour y surveiller, dans les ateliers de Plantin, l'impression du grand et définitif ouvrage qui l'a immortalisé. Cette œuvre, dédiée à la ville d'Anvers, fut terminée en 1583<sup>2</sup>. C'est la synthèse de tous ses écrits précédents ; il contient mille trois cent quarante et une figures, nombre qui n'avait été atteint par aucune publication antérieure. Quoique médecin encore plus que botaniste et s'occupant plus des usages des plantes que de leurs caractères, Dodoens, dit Sprengel<sup>3</sup>, explique bien et savamment les anciens botanistes et il a décrit beaucoup de plantes pour la première fois.

Dodoens était à peine rentré depuis un an dans sa patrie, quand les curateurs de l'université de Leyde lui offrirent une chaire avec un traitement considérable. Cette fois il accepta et alla donner, dans cette école naissante, les cours de pathologie et de thérapeutique générale et spéciale des maladies internes, comme nous l'avons dit plus haut. La mort le surprit au bout de deux années de professorat, le 10 mars 1585, sans lui avoir permis d'exécuter le projet qu'il avait conçu de faire imprimer ses leçons<sup>4</sup>. Telle fut la carrière de cet homme éminent

---

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'il mit successivement au jour a) *Historia frumentorum, leguminum, palustrium et aquatilium herbarum*, 1565 ; b) *Florum coronarierum et odoratarum nonnullarum herbarum historia*, 1568 ; c) *Purgantium radicum, convolvulorum et deletariarum herbarum torica*, 1574 ; d) *Historia vitis, vini que et stirpium nonnullarum aliarum*, 1580.

<sup>2</sup> *Stirpium historiæ pemptades sex, sive libri triginta*. Antv., Christoph Plantinus, 1583, fol. Réimprimée en 1606 et en 1614.

<sup>3</sup> *Historia rei herbariæ*, cité par Hallam, *ubi supra*, page 343.

<sup>4</sup> Son fils, du même nom, et médecin comme lui, lui fit ériger un monument avec cette épitaphe :

*D. O. M.*  
*Remberto Dodonæo Mechliniensi*  
*Maximiliani II et Rudolphi II imperatorum*  
*medico et consiliario ;*  
*cujus in re astronomica, herbaria, medica*  
*eruditio scriptis inclaruit ;*

qui n'a pas toujours été apprécié avec une égale bienveillance par la critique, mais qu'on doit placer avec Haller parmi les inventeurs dont les découvertes ont profité à la science. Un mérite qu'on ne peut lui refuser non plus c'est d'avoir provoqué l'élan qui poussa de l'Escluse, De Lobel et d'autres savants dans la même voie<sup>1</sup>.

Après le nom illustre de Dodoens, nous sommes heureux d'en placer ici deux autres, ceux de Mercator et d'Ortelius, qui tinrent aussi un rang éminent dans la science et influèrent considérablement sur ses progrès. Leur carrière, à eux aussi, s'étend sur la partie la plus considérable du XVI<sup>e</sup> siècle, mais, comme hommes d'action et d'influence, nous croyons qu'ils doivent figurer ici. Gerard Mercator, Koopman, était né à Rupelmonde, le 5 mars 1512, de parents originaires du duché de Juliers. Après avoir terminé ses premières études à Bois-le-Duc, il suivit un cours de philosophie à la pédagogie du Porc à Louvain et y reçut le grade de maître-ès-arts. Il travaillait avec une telle application qu'il en oubliait le manger et le sommeil. Il eut pour maître de mathématiques un professeur célèbre de ce temps, Gemma Frisius, et se mit bientôt à même de donner des leçons de géographie et d'astronomie. Il fabriquait lui-même les instruments dont ses élèves avaient besoin avec une précision remarquable pour l'époque. En 1541, Mercator présenta au cardinal de Granvelle un globe terrestre dont celui-ci fut si satisfait qu'il recommanda l'auteur à Charles-Quint. Mercator fut attaché à la maison de l'empereur et exécuta pour lui deux globes, l'un céleste en cristal et l'autre terrestre en bois, dont les contemporains parlent avec admiration. Vers 1559, Mercator se retira à Duisbourg et reçut le titre de cosmographe du duc de Juliers. Dans sa vieillesse, il fut pris de la manie des disputes théologiques et publia quelques écrits renfermant des erreurs, mais rien ne prouve qu'il ait fait profession de luthéranisme. Il mourut

Duisbourg le 2 décembre 1594 ; il avait quatre-vingt deux ans<sup>2</sup>. Mercator est célèbre surtout, dit Hallam, comme inventeur d'une méthode bien connue pour la

---

*qui jam senex in academia lugdunensi apud Batavos  
publicus medicinæ professor,  
feliciter obiit anno M. D. LXXXV, ad VI idus martii,  
ætatis suas LXVIII,  
Rembertus Dodonæus, filius, M. P.*

A propos du *feliciter* de cette inscription, Paquot fait cette remarque : Nous aurions plus de sujet de croire que sa mort a été heureuse, s'il n'eut point enseigné dans une académie qui veut que tous ses professeurs soient calvinistes, du moins extérieurement. Cette note pourrait faire croire à une apostasie de Dodoens. On n'en a point de preuve et le fait d'avoir enseigné à Leyde ne l'établit pas suffisamment. Quelques années plus tard, Juste-Lipse enseigna aussi à Leyde et l'on n'a pas plus de droit de l'accuser d'apostasie. Tout ce qu'on put exiger d'eux ce fut de ne pas faire profession *extérieure* du catholicisme.

<sup>1</sup> Comme on le voit, la longue carrière du grand botaniste belge embrasse presque tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons cru devoir le placer dans cette première période à cause de l'influence qu'il exerça, dès ses débuts, sur les progrès de la science dont il est considéré, à juste titre, comme l'un des premiers maîtres et des plus puissants promoteurs.

<sup>2</sup> Voici son épitaphe, telle que nous la trouvons dans Foppens :

*D. O. M. S.  
Gerardo Mercatori  
Flandro, Rupelmontano,  
Juliensium provincia oriundo,  
Domestico Caroli Imp. Rom.  
Guilielmi P. ac Joannis Guilielmi F.*

construction des cartes hydrographiques et d'après laquelle les parallèles et les méridiens se coupent à angles droits<sup>1</sup>. Il est auteur aussi de l'atlas de vingt-sept cartes qui accompagne les éditions latines de la géographie de Ptolémée<sup>2</sup> ; toutes celles qu'on a données depuis n'en sont que des copies. Mercator gravait et enluminaient lui-même ses cartes avec beaucoup d'habileté. Ortelius, son émule, l'appelaient le prince des mathématiciens du temps et l'oracle de la géographie<sup>3</sup>.

Abraham Orteil ou Œrtel, Ortelius, naquit en 1527, à Anvers, de parents originaires d'Augsbourg, qui jouissaient d'une grande fortune. Après avoir terminé ses études classiques, entraîné par son goût pour les voyages, il parcourut d'abord les Pays-Bas et une partie de l'Allemagne, puis l'Angleterre et l'Irlande, enfin il visita l'Italie jusqu'à trois fois et y recueillit des médailles, des bronzes et des antiques, dont il forma l'un des cabinets les plus curieux qu'on eût encore vu dans les Pays-Bas. Son principal soin dans ses voyages était d'examiner les inscriptions, pour reconnaître les anciens noms de chaque lieu et fixer le rapport de l'ancienne géographie à la géographie moderne. A son retour dans sa ville natale, il s'appliqua sérieusement aux études géographiques et conçut le premier l'idée de réunir les cartes publiées jusqu'alors par différents auteurs. Ses talents lui méritèrent l'estime de ses plus illustres contemporains, entre autres de Gérard Mercator, qui, loin d'être jaloux du seul rival qu'il pût redouter, retarda la publication de ses propres cartes pour ne point nuire au débit de celles d'Ortelius<sup>4</sup>. L'*Atlas* d'Ortelius eut un grand succès et lui valut, en 1575, le titre de géographe du roi Philippe II d'Espagne. Exempt d'ambition, il ne sortait que rarement de son cabinet ouvert à tous les curieux et il employait ses journées à lire ou à extraire les voyages des anciens. Il avait pris pour devise un globe terrestre avec ces mots : *contemno et orno mente, manu*. Quelques jours avant sa mort, il dit à ses amis qui entouraient son lit : *Je ne laisse rien en cette*

---

*Juliacensium, Clivensium, etc.  
Ducum cosmographo,  
Mathematicorum sui temporis  
Facile principi :  
Qui globis artificiosis, radio dimensis,  
Cælum ac terram, interius et exterius,  
Qua licuit, demonstravit ;  
A varia doctrina laudato ;  
Virtute, quod caput est,  
Et integritate vitæ,  
Et omni morum comitate claro,  
Heredes patri B. M. dolentes  
Et eruditorum studiosa cohors  
Amico pos.  
Editus in lucem fuit III. Non. Martii  
H. VI. A. M. CCCCC. XII.  
Excessit e vivis IV. Non. Decembr.  
H. XI. A. M. D. XCIV.*

<sup>1</sup> La première de ces cartes fut publiée en 1569, mais le principe même de la méthode ne fut compris qu'en 1599, époque où, selon Hallam, Édouard Wrigth l'expliqua dans sa *Correction des erreurs dans la navigation*.

<sup>2</sup> *Tabulæ geographicæ ad mentem Ptolemaei restitutæ et emendatæ*, Cologne, 1578, in-fol.

<sup>3</sup> *Mathematicorum sui temporis facile princeps, ac geographorum nostri sæculi coryphæus*.

<sup>4</sup> M. Weiss, dans la *Biographie universelle* (Michaud).

vie dont je ne puisse et ne veuille bien me passer. Ortelius mourut le 28 juin 1598, à l'âge de soixante et onze ans. Ses restes furent déposés dans l'église des prémontrés d'Anvers, où sa sœur lui fit élever un tombeau décoré d'une épitaphe de la composition de Juste-Lipse<sup>1</sup>. On a de notre grand géographe deux ouvrages justement célèbres. L'un, son *Theatrum orbis terrarum*<sup>2</sup>, est un monument précieux pour l'histoire de la science. Il fera toujours époque dans cette histoire parce qu'il a été la base de tous les travaux géographiques publiés après lui<sup>3</sup>. Cet Atlas a été réimprimé un grand nombre de fois, et a été traduit en italien, en espagnol et en français. La *Synonymia geographica*<sup>4</sup> d'Ortelius est un catalogue alphabétique de tous les lieux dont il est parlé dans les anciens auteurs, avec leurs noms modernes et ceux qu'ils ont portés à différentes époques. Nous n'aurons pas de longtemps, dit un critique autorisé<sup>5</sup>, de dictionnaire plus complet pour ce qui concerne la géographie ancienne. On le consulte encore journellement et l'on peut dire que c'est surtout dans ce livre qu'Ortelius s'est montré savant géographe.

---

**1** Voici cette remarquable inscription :

*Abrahami Ortelii,  
Quem urbs urbium Antverpia  
edidit,  
Rex regum Philippus geographum  
habuit,  
Monumentum hic vides.  
Brevis terra eum capit,  
Qui ipse orbem terrarum cepit,  
Stilo et tabulis illustravit,  
Sed mente contempsit,  
Qua cœlum et alta suspexit.  
Constans adversum spes aut metus,  
Amicitiāe cultor, candore, fide, officiis :  
Quietis cultor, sine lite, uxore, prole,  
Vitam habuit quale alius votum.  
Ut nunc quoque eterna ei quies sit  
Votis fave lector.  
Obiit IIII. kal. julii, anno M. D. XCIIX.  
Vixit ann. LXXI, mens. II. dies IIXX.  
Colii ex sorore nepotes B. M. pos.*

*In sarcophago.  
Piæ memoriæ sacr.  
Abrahamo Ortelio,  
Antverpiano,  
Geographo regio,  
Fratrī carissimo,  
Anna Ortelia cœlebs  
Celibi H. M. F. M. D. XCVIII.  
Hæc meta laborum.*

**2** Anvers, 1570, in-folio.

**3** M. de Macedo, *Notice sur les travaux géographiques d'Ortelius*, dans les *Annales des voyages*, publiées par Malte-Brun, t, II, p.184-192.

**4** Anvers, 1578, in-4°. L'auteur revit cet ouvrage, l'augmenta et en publia une nouvelle édition sous ce titre : *Thesaurus geographicus, ibid.*, 1596, in-fol. Le *Thesaurus* a été savamment commenté par Lucas Holstenius.

**5** M. de Macedo, *ubi supra*.



Nous quittons le terrain austère de la science pour aborder le domaine plus riant de l'art. Les Pays-Bas, dit M. Henne, ont eu, comme les autres états de l'Europe, leur renaissance après le moyen-âge. Charles-Quint aimait la magnificence des arts et il contribua à leur développement dans tous les pays de son immense domination. C'est au temps de ce prince et sous l'administration de Marguerite d'Autriche, que les écoles flamandes d'architecture, de sculpture et de peinture, inspirées par le goût de l'antiquité, reprirent un essor inattendu. C'est à cette époque que les architectes, les sculpteurs, les verriers, les peintres, encouragés par l'autorité publique, créèrent d'innombrables chefs-d'œuvre, monuments nouveaux, églises et chapelles, hôtels de ville, fontaines, palais, habitations splendides ; c'est alors qu'ils firent de Bruxelles la plus belle cité des Pays-Bas<sup>1</sup>.

La reconstruction de l'ancienne Halle au Pain ou Maison du roi (1515-1525) et de l'église de Saint-Géry (1520-1564), la construction des nouvelles baillies de la cour (1509-1520), de la chapelle (1525) et de la belle galerie du palais (1534), de la chapelle du Saint-Sacrement à Sainte-Gudule, l'achèvement de cette superbe collégiale, les travaux exécutés alors à l'église du Sablon, l'érection du mausolée de François de Bourgogne dans l'église de Caudenberg<sup>2</sup>, l'achèvement de la belle chartreuse de Scheut, auquel Marguerite contribua par ses subsides, témoignent de l'impulsion donnée aux arts. Les particuliers, comme les communes, comme le clergé, furent entraînés par l'exemple du gouvernement. La plupart des abbayes fondèrent à Bruxelles de beaux refuges, tandis que la noblesse, les d'Egmont, les Mansfeld, les Taxis, les Lalaing, les Culembourg, les Boussu, les Lannoy élevaient des hôtels où ils étalèrent un luxe que la politique de leur souverain les forçait à déployer<sup>3</sup>.

Ce mouvement, continue M. Henne, s'étendit naturellement aux villes voisines. A Anvers, on achevait, en 1518, la tour de Notre-Dame, œuvre de Jean Appelmans<sup>4</sup>, et en 1531 s'éleva son admirable bourse. A Mons, on terminait, en 1519, le transept de l'église de Sainte-Waudru<sup>5</sup> et l'on commençait la nef et ses collatéraux ; le campanile surmontant la croisée fut achevé deux ans après et, en 1535, on jeta les fondements de la tour. En 1525, les magistrats d'Audenarde arrêtaient la construction de leur magnifique hôtel de ville<sup>6</sup>. A Bruges, on

---

<sup>1</sup> Nous ne partageons pas tout-à-fait l'enthousiasme de M. Henne pour les *chefs-d'œuvre* de la Renaissance ; nous ne nions cependant pas non plus ce qu'offrent de remarquable et de digne même d'admiration, à certains égards, les œuvres nombreuses que vit naître la Belgique à cette époque. Nous aurons plus loin l'occasion de nous expliquer à ce sujet.

<sup>2</sup> Frère de Marguerite, mort à Bruxelles deux jours après sa naissance. Voir notre Histoire, tome VII, page 806. — A Adrien Nonnon, résidant à Dynant, maistre des pierres de marbres estant lez Dynant, la somme de trente-trois livres six sols huit deniers, pour le tiers de cent livres, à quoy madame a fait convenir et appoiner avecq Iuy par maistre Loys de Bodegem, maistre masson, résidant à Bruxelles, pour une belle sépulture de marbre noir, qu'il doit faire et poser aunleur de l'esglise de Cauberghe audit Bruxelles, au lieu et place où François monseigneur, frère de madite dame, est inhumé. *Compte de J. de Marnix*, 1525.

<sup>3</sup> M. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, tome V, pages 66-67.

<sup>4</sup> Ou plutôt de Pierre Appelmann. Voir notre Histoire, VII, 816 ; voir aussi l'article de M. le chevalier L. de Burbure, dans la Biographie nationale.

<sup>5</sup> Voir notre Histoire, VII, 821.

<sup>6</sup> Construit sur les plans de Henri Van Pede, architecte de la ville de Bruxelles. Cet architecte a eu évidemment en vue de reproduire les plus belles parties des hôtels de ville de Louvain et de Bruxelles, mais avec les modifications que le goût du temps avait fait subir à l'architecture. Ainsi la forme générale et le système d'ornementation de l'hôtel

restauroit la chapelle du Saint-Sang, qui reçut alors sa façade actuelle<sup>1</sup> (1533), et l'on élevait la façade de l'ancien greffe, construit en 1537. La façade de l'hôtel de ville de Courtrai, qui avait été brûlé en 1382, fut reconstruite en 1526. Le 10 mars 1521, messire Simon, seigneur de Montbaillon, présida, comme représentant de Marguerite, à la fondation de la chapelle du Saint Nom de Jésus, en l'église de Saint-Pierre à Malines ; cette princesse y fit construire aussi la chapelle de Notre-Dame et, le 23 octobre 1522, elle accorda aux marguilliers de la même église cent livres de quarante gros, pour l'achèvement d'une autre chapelle. Le 23 mars 1530, fut posée la première pierre de l'hôtel que Rombaut Van Mansdale y construisit, sur la place du marché, pour le grand conseil<sup>2</sup>. La ville de Malines elle-même n'avait rien négligé pour conserver les bonnes grâces de la régente. En 1514, le magistrat alloua à Henri de Nassau un subside de quatre cents philippus, destinés à la maçonnerie de l'hôtel qu'il y faisait bâtir ; le comte d'Hoogstraeten et d'autres seigneurs de la cour obtinrent les mêmes avantages, et de magnifiques hôtels s'élevèrent sur les ruines d'antiques masures<sup>3</sup>. La commune perça de nouvelles rues, jeta de nouveaux ponts sur la Dyle, fit achever la voûte de l'église de Saint-Rombaut et restaurer la tour de cette église, qui reçut une horloge en 1526<sup>4</sup>. La célèbre cheminée du Franc de Bruges, exécutée en 1529, une des deux cheminées de l'hôtel de ville d'Audenarde, les superbes tabernacles de l'église de Léau<sup>5</sup> et de l'abbaye de

---

de ville de Louvain se retrouvent dans les trois façades de l'hôtel de ville d'Audenarde ; la galerie du rez-de-chaussée et la tour rappellent aussi le portique et la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles, mais la tour, selon M. Schayes, n'est qu'une imitation informe et lourde de celle si gracieuse et si svelte de Bruxelles. *Histoire de l'architecture en Belgique*, II, 280.

<sup>1</sup> Charmante construction, dit M. Schayes, remarquable par l'originalité et la richesse de son ornementation ; type parfait du style ogival parvenu à sa dernière période. *Histoire de l'architecture en Belgique*, II, 231.

<sup>2</sup> Charles-Quint fit commencer alors, pour cette cour de justice, un vaste palais sur l'emplacement de l'ancienne halle. Ce fut au célèbre architecte malinois Bombant Kelderman qu'il en confia la direction et, si les plans de cet artiste, qui sont encore conservés à Malines, avaient été exécutés en entier, ce monument eût égalé en étendue et en magnificence l'hôtel de ville de Gand, avec lequel il aurait eu une assez grande ressemblance. Mais ce projet ne reçut qu'un commencement d'exécution. On remarque encore quelques débris informes de ce palais à l'angle et au côté latéral gauche de la halle, ainsi que dans la cour de ce vieux bâtiment. *Histoire de l'architecture en Belgique*, II, p. 299.

<sup>3</sup> Les deux hôtels très remarquables des comtes de Nassau et d'Hoogstraeten existaient encore à la fin du siècle dernier. La nouvelle appropriation donnée au XIXe siècle à l'hôtel d'Hoogstraeten, qui sert aujourd'hui de petit séminaire, en a dénaturé toutes les formes anciennes. Schayes, ouvrage cité, II, 331.

<sup>4</sup> Voir notre Histoire, VII, 817.

<sup>5</sup> Le chœur de l'église de Saint-Léonard, à Léau, appartient au style ogival primaire. Ce que cette partie de l'église présente de vraiment curieux, d'unique dans nos églises de style ogival, dit M. Schayes, c'est une galerie semblable à celles que l'on désigne comme un type particulier aux églises romanes ou byzantines des bords du Rhin et de la Meuse. Ici la galerie se compose d'arceaux en ogive trilobée s'appuyant sur des colonnettes cylindriques. Endroit cité, pages 159-161. — Quant au tabernacle mentionné dans le texte, c'est réellement un des chefs-d'œuvre de la Renaissance en Belgique. Ce gracieux monument est en pierre ; il est orné de figurines et de bas-reliefs sculptés avec une rare finesse de ciseau et représentant diverses scènes de l'histoire sainte. C'est peut-être une des productions les plus pures de style que la Belgique ait conservées de cette époque. *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 257.

Tongerloo<sup>1</sup>, les maisons du serment de Saint-Georges et du métier des drapiers, à Anvers, celle du serment des arbalétriers, à Bruges, celle des bateliers, à Gand<sup>2</sup>, celle des poissonniers, à Malines, une foule de splendides mausolées, attestent encore le développement progressif des beaux-arts.

A Liège, un prince sage, éclairé, très ami des arts, donnait à cette époque une large impulsion aux dispositions heureuses dont son peuple se montrait alors animé. Érard de la Marck édifia le palais somptueux qui, malgré l'incendie de la façade principale, malgré de nombreuses mutilations et des restaurations inintelligentes, est encore, dans nos régions, dit un juge compétent, M. Helbig, l'un des monuments civils les plus intéressants de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Sous son règne, les vousoirs du porche de la cathédrale de Saint-Lambert furent historiés de nombreuses statues dues au ciseau de Susterman, que l'on admirait encore au moment de la démolition de ce monument. Il fit placer au milieu du chœur de sa cathédrale son propre tombeau et, si ce travail ne donnait peut-être pas une haute idée du goût du temps, il se distinguait au moins par une grande richesse et cette simple inscription :

*Erardus a Marka, mortem præsentem habens, vivus posuit*<sup>3</sup>.

Nommons quelques-uns des principaux auteurs de ces grands travaux. Jamais, dit M. Henne, la Belgique n'offrit une plus brillante série d'architectes. Antoine Kelderman dit le vieux, de Malines, *maître ouvrier de monseigneur le roy*, exécuta le modèle en bois de la Maison du roi, à Bruxelles, et fit, avec son fils Antoine, les plans des bailles du palais de cette ville. — Rombaut Van Mansdale, d'abord *maître des travaux de la ville de Malines*, ensuite *maître maçon* et *maître général des œuvres de l'empereur*, composa, entre autres plans, celui de la chapelle du palais de Bruxelles et travailla, avec Dominique de Waghemakere, *maître des travaux de la ville d'Anvers*, à la tour septentrionale de Notre-Dame, en cette ville. — Louis van Bodeghem ou Beughem, après la mort d'Antoine Keldermans le vieux, exécuta le plan de l'intérieur de la Maison du roi et fut l'un des principaux architectes de la belle église de Notre-Dame de Brou<sup>4</sup>. — Jean

---

<sup>1</sup> L'abbaye de Tongerlooo était un véritable musée auquel, depuis le X<sup>e</sup> siècle, tous les meilleurs artistes flamands avaient fourni des ouvrages. On y voyait des tableaux de nos plus grands peintres et des productions de nos plus célèbres sculpteurs. L'église possédait un tabernacle que les deux savants voyageurs bénédictins ont proclamé *la plus belle chose qu'on puisse voir*, et qui était à lui seul un entassement de chefs-d'œuvre, c'est à dire une aiguille composée de cinq cents statues de marbre et d'albâtre. Ou y voyait aussi une répétition de la Cène de Léonard de Vinci, peinte sur toile par cet artiste célèbre pour le roi d'Angleterre Henri VIII. *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 300.

<sup>2</sup> Bâtie en 1530. Les bas-reliefs de la charmante façade en brique et en pierre représentent les armes de Charles-Quint et des sujets relatifs à la navigation.

<sup>3</sup> J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, page 125. — Érard de la Marck fit jeter les fondements du palais épiscopal de Liège en 1508 ; la construction ne fut terminée que trente-deux ans après. Charles-Quint fut tellement frappé de sa beauté, assure-t-on, qu'il le considérait comme le plus magnifique palais de la chrétienté entière. On peut avancer, selon M. Schayes, que c'est un des plus beaux monuments civils de style ogival qui existent ou aient existé en Europe.

<sup>4</sup> Né à Bruxelles vers 1470, mort en 1510. Il signait, dit M. Alph. Wauters, *Lowyck Van Boghem*, évidemment par contraction pour Van Bodeghem, du nom d'un village (Bodeghem ou Beughem St-Martin) voisin de Bruxelles, d'où sa famille était sans doute originaire. M. Baux, architecte du département de l'Ain, dans ses *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, Bourg, 1841, a restitué à notre grand artiste

Van der Eycken, nommé par les Espagnols *Anequin Egas*, travailla à la porte des lions de la cathédrale de Tolède. — Pierre Van Weyenhoven, *maître ouvrier de l'empereur en Brabant*, donna le plan de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle à Sainte-Gudule. — Pierre Coeck, d'Alost, peintre et architecte de Charles-Quint, traduisit Vitruve en flamand. — Henri de Pas fut l'auteur des plans de la bourse des marchands à Londres et Corneille de Vriendt, dit Floris, l'architecte de l'hôtel de ville et de la Maison hanséatique, à Anvers.

C'est à ces artistes, dit toujours M. Henne, à Corneille Floris et à Pierre Coeck surtout, qu'il faut attribuer le succès définitif de la réaction en faveur de l'architecture gréco-romaine. La renaissance, qui s'était manifestée en Italie dès le Mlle siècle, n'avait commencé en France et en Belgique qu'à la fin du XVe, et l'Hôtel consulaire des Biscayens, à Bruges, construit en 1495, en présente le premier exemple connu. L'architecture ogivale se maintint quelque temps encore dans les constructions d'églises, mais elle céda bientôt devant le nouveau style, dont les principes dominèrent et se sont perpétués en grande partie malgré les variations du goût et le caprice de la mode. Cette réaction contre l'art ogival fut plus violente et plus dévastatrice que la réaction des iconoclastes ou celle des révolutionnaires de 1793 et faillit nous priver de toutes les admirables productions du moyen-âge<sup>1</sup>.

Quoique nous soyons bien éloigné, on le sait, de professer une admiration sans mélange pour la Renaissance, nous ne voulons cependant pas être injuste envers cette période de l'histoire de l'art ; nous ne répéterons donc point les anathèmes, on dirait presque les cris de colère de M. Henne. Nous continuerons à faire l'exposé calme et impartial, autant qu'il est en nous, des œuvres qu'elle a produites. Nous arrivons au domaine de la peinture et l'on nous permettra de nous y arrêter quelque peu. Au moment où nous sommes, la peinture flamande est sur le point de perdre, avec son indépendance, son cachet d'originalité. Pour notre ancienne école, les productions de l'art avaient un sens profond, une influence forte, une autorité légitime. La peinture alors parlait à l'âme et son enseignement fraternisait avec l'enseignement du sacerdoce. Cet art du moyen-âge, chrétien par son essence, mystique dans sa forme, s'était développé chez nous jusque là sans mélange d'élément étranger. Mais, dès le XVe siècle, un autre art, celui des temps antiques et du monde classique s'était révélé aux maîtres italiens. Nous l'avons vu précédemment, Raphaël, à l'époque de sa force, de son plein développement, brisa les liens de la tradition chrétienne et s'écarta entièrement de la manière et de l'esprit des maîtres du moyen-âge, qui avaient été sa première manière, son esprit primitif même à lui. Ce fut le triomphe de l'art matériel sur l'intelligence. On sait à quels excès, à quelle décadence enfin

---

l'honneur d'avoir construit ce temple magnifique que d'autres écrivains français attribuaient à Jean Perréal, de Paris. *Le voyageur qui a visité Bruges, Anvers, etc., reconnaît sur le champ*, dit M. Baux, *la parenté de l'église de Brou avec les constructions de style flamand*. Les pièces officielles confirment pleinement l'opinion de M. Baux. Si les riches tombeaux de Marguerite d'Autriche et de son époux, le duc Philibert de Savoie, avec les ornements qui les surchargent, sont dus à l'habile ciseau de Conrad Meyt, ce fut Van Bodeghem qui en conçut le dessin. Il s'occupa également des splendides vitraux qui garnissent les vastes fenêtres de la basilique. C'est donc à juste titre qu'on revendique pour Van Bodeghem l'honneur d'avoir élevé ce temple, l'une des merveilles de la France orientale. *Biographie nationale*.

<sup>1</sup> M. Henne, ouvrage cité, tome V, page 74. — Il est inutile de dire que nous sommes loin de faire nôtre un jugement exprimé d'une façon si acerbe et tout au moins, pour le fond, fort exagéré.

conduisit peu à peu cette déviation malheureuse de l'homme qu'on s'est habitué à considérer comme la personnification du génie même de la peinture<sup>1</sup>. La Belgique ne pouvait se dérober longtemps à cette influence.

Memlinc avait été le dernier représentant de notre vieille école flamande. La nouvelle école commence avec le premier des grands peintres d'Anvers, Quentin Metsys, dont les documents les plus récents placent la naissance et l'apprentissage à Louvain<sup>2</sup>. Le plus ancien morceau que nous possédons de lui est une tête du Christ, au musée d'Anvers, peinte dans le style des anciens maîtres. Ce Christ est bien encore le Christ des écoles de Cologne et de Bruges ; Metsys n'aspire encore à surpasser ses prédécesseurs que par les miracles du coloris. Son pinceau, brillant et suave, fond avec tant de douceur les teintes qu'il mélange, que la vue ne peut en discerner l'artifice. Dans un second ouvrage, qui fait le pendant de celui-ci, c'est une figure de la Vierge, également de grandeur naturelle. Ce n'est plus la Vierge d'Hubert van Eyck et de Memlinc : l'artiste anversois, dit. M. Moke<sup>3</sup>, nous présente une image d'un caractère différent et qui paraît nouveau. Des contours peut-être moins harmonieux et des traits plus fins que réguliers semblent plutôt indiquer un portrait qu'une figure idéale ; mais les légères imperfections du modèle sont effacées par la magie de la couleur, qui fait rayonner de lumière et de transparence cette physionomie virginale. Deux autres sujets sacrés, qu'il traite avec encore plus de hardiesse, attestent que le peintre continue à marcher dans cette voie nouvelle. L'un est un *Christ au roseau*, de grandeur médiocre, qui déjà ne rappelle plus en rien la sérénité harmonieuse des morceaux précédents, mais qui la remplace par l'énergie de l'expression. Ce Christ, qui souffre comme un homme, montre plus d'accablement que de résignation, plus d'effroi que de force. L'âme ne s'élève point en contemplant cette douleur qui n'a plus de caractère sacré ; elle n'éprouve que la pitié qu'inspirerait un malheur vulgaire. Le peintre a voulu augmenter l'émotion et il a faussé l'idée. Nous en trouvons un exemple plus remarquable encore dans sa tête du *Christ couronné d'épines*. Cette figure pleine de douleur ne conserve pas, dans son agonie même, un caractère noble et sublime. Ces traits profondément altérés, ce visage défait, cette sueur sanglante qui sillonne des chairs déjà livides, nous demandent de plaindre non d'adorer.

Toutefois, poursuit M. Moke, ce n'est point d'après ces morceaux détachés qu'il faut juger la révolution que préparait Metsys. L'œuvre où nous voyons son style entièrement formé, est un tableau à volets, dont le cadre principal représente l'Inhumation du Christ et offre un groupe de figures de grandeur naturelle. Il avait près de soixante ans à l'époque où il termina cette peinture (1508) et jamais son pinceau n'avait été plus vigoureux. Le Christ surtout produit un effet surprenant. Il est couché dans toute sa longueur sur le premier plan, nu comme un cadavre qu'on va ensevelir et livide comme si la mort avait déjà complètement saisi sa proie. Peut-être cette lividité un peu trop ressentie nuit-elle à la majesté du visage ; mais le reste du corps est d'une vérité si parfaite, qu'il semble se détacher du tableau. Ces membre<sup>3</sup> raidis, ce tronc affaissé, ces

---

<sup>1</sup> Voir notre Histoire, tome VIII, pages 214-221.

<sup>2</sup> On lit dans le livre IX, chap. XXXIV de l'*Historia Lovaniensium* de Molanus, *Memoria aliquot pictorum lovaniensium : Quintinus Mesius. primum faber fuit, qui malleo contudit eam molem, qua fons baptismatis ad S. Petrum clauditur, quod artifices fabri admirantur. — Deinde in tantum sub Rogerio (Van der Weyden) in excellentem magistrum profecit, ut ob artificium tandem Antverpiam frequenter evocatus commigrarit.*

<sup>3</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 277.



chairs qui n'ont plus de souplesse, tout est rendu avec la vérité de la nature. On croirait entrevoir çà et là, sous l'épiderme décoloré, la blancheur des os qu'il recouvre. Deux vieillards à têtes vénérables — Nicodème et Joseph d'Arimatee —, soulèvent à demi le cadavre, qu'ils sont prêts à laisser échapper de leurs mains tremblantes. De saintes femmes lavent en pleurant les plaies de ce corps divin ; mais toutes ces couleurs vives pâlisent devant celle de saint Jean et de la sainte Vierge. L'apôtre, quoique aveuglé par ses larmes et dans un état voisin de la stupeur, voudrait encore consoler ou secourir la mère de Jésus ; pour elle, pâle et morne comme le désespoir, elle retombe en arrière brisée. C'est un drame dont la grandeur a été comprise par le peintre et qui vient glacer l'âme du spectateur. On a peine à s'arracher à l'émotion qu'il inspire, pour analyser froidement chaque partie de cette vaste page ; mais, quand on l'examine en détail, le procédé du peintre est facile à saisir. Il a gardé les anciens types ; nous reconnaissons les traits de la Vierge et de l'apôtre, tels à peu près que nous les avons montrés Jean de Bruges ; nous croyons retrouver les saintes de Memling dans ces femmes groupées autour du Christ ; et cependant, quoique les formes soient restées les mêmes, la force de l'expression change pour ainsi dire la nature même des images. C'est qu'ici l'émotion agite les sens de chaque figure : la chair frémit, l'âme est troublée ; le calme des bienheureux a fait place à tous les déchirements du cœur humain<sup>1</sup>.

Deux autres morceaux, qui servent de volets au précédent, offrent un emploi moins heureux du même style. Le premier, qui nous montre la tête de saint Jean-Baptiste apportée sur la table d'Hérode, est exécuté avec une perfection remarquable ; mais on y reconnaît à peine un sujet religieux, tant l'artiste a rabaisé le caractère des figures principales. De riches costumes, des détails soigneusement achevés, des carnations brillantes, ne peuvent suppléer au manque de distinction qui avilit les personnages. La tête du saint, pâle et glacée, rappelle seule la majesté d'un tableau historique : le reste ne parle ni à l'intelligence ni au cœur. Cette absence de poésie va jusqu'à l'ignoble dans l'autre tableau qui représente *l'apôtre saint Jean plongé dans l'huile bouillante*... Metsys, sans même revêtir de formes imposantes le saint jeté nu dans la chaudière, le laisse sur le second plan pour attirer de préférence notre attention sur les deux bourreaux chargés d'attiser le feu. Ces ministres hideux des rigueurs de la loi, hommes d'une force athlétique, mais d'une grossièreté brutale, semblent apporter une sorte de joie à leur horrible tâche. Ce n'est pas assez d'exciter la flamme qui monte de toutes parts ; une grimace de plaisir ou d'empressement prête à leurs traits une expression à la fois féroce et grotesque. L'artiste sublime a disparu... mais comment le pinceau ne tombe-t-il pas de ses mains, quand il jette les yeux sur le Christ à côté duquel apparaîtront ces images bouffonnes<sup>2</sup>.

L'église de Saint-Pierre, à Louvain, était restée, jusqu'à ces derniers jours, en possession d'une autre œuvre capitale de Quentin Metsys ; cette œuvre est devenue récemment la propriété de l'État. Voici comment elle a été décrite, il y a quelques années, par un écrivain belge : c'est un vaste triptyque, qui ne le cède en rien au retable du même maître, que le musée d'Anvers regarde comme un de ses plus beaux ornements. Le panneau central représente une rotonde, qui s'ouvre par trois arcades sur un paysage terminé par des montagnes, et sous laquelle est assise la Vierge ayant sur ses genoux l'enfant Jésus. A sa gauche, on

---

<sup>1</sup> M. Moke, *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 280.

<sup>2</sup> Voir note 2 à la fin du chapitre.

voit sainte Anne. Elle présente une grappe de raisins à l'enfant, qui porte sur l'index de la main droite un petit oiseau attaché à un fil rouge dont la Vierge tient le bout. A la gauche de sainte Anne et sur un plan plus rapproché du spectateur, on voit une femme assise, qui a une fleur à la main et près de laquelle se trouvent deux enfants, dont l'un tient un livre ouvert et a l'air de réciter une leçon ou une prière. Sur le même plan, une quatrième femme, également assise, est placée à la droite de la Vierge. Un enfant lui présente un œillet ; deux autres sont debout à côté d'elles et regardent des images dans un livre qui est ouvert sur ses genoux, tandis qu'à ses pieds est assise une toute petite fille qui joue avec un missel richement peint et avec des images enluminées qu'elle éparpille autour d'elle. Le groupe que forment la Vierge, l'enfant Jésus et sainte Anne est disposé devant une balustrade derrière laquelle sont assis quatre personnages, que l'on prend pour les quatre docteurs de l'Église, bien qu'ils n'en aient ni le caractère ni les attributs. Sur le volet gauche on voit saint Joseph à genoux au milieu d'un riche paysage et un ange qui plane dans l'air et lui enjoint, au nom de l'Éternel, de ne pas renvoyer la Vierge Marie (*Évangile de S. Matthieu*, ch. I, x. 20). Sur le volet opposé, l'artiste a figuré la mort de sainte Anne. La sainte est couchée sur un lit qui se présente en raccourci. Elle a à la main un cierge bénit, que la Vierge, placée à la gauche de sa mère, l'aide à tenir, tandis que l'enfant Jésus, debout à la droite de son aïeule, lève la main pour lui donner sa bénédiction. Au pied du lit, on voit une femme agenouillée et livrée à l'angoisse d'une douleur profonde. Derrière la Vierge sont groupés saint Joseph et deux autres personnages, qui assistent avec recueillement à l'agonie de la mère de Marie et sont inondés de la lumière qui tombe de ce côté dans la chambre par une fenêtre ouverte.

La composition du panneau principal, continue le même écrivain, est d'une grande richesse, sans qu'il y ait toutefois de la confusion dans le groupe abondant des figures que le peintre y a mises en scène. L'ordonnance est claire et simple, bien que l'ensemble ait l'air de manquer d'unité, à cause de l'éparpillement trop uniforme du jour et à cause de l'absence d'un centre de lumière. Pour le style, cet ouvrage est tout à fait à la hauteur des productions du commencement du quinzième — lisez seizième — siècle. Le dessin est dans le goût de l'école romaine, à laquelle on ne sait en vérité comment rattacher Quentin Metsys, qui ne sortit jamais des Pays-Bas. Les nus sont cependant traités avec une certaine maigreur et le modelé manque de fermeté. En revanche les draperies sont pleines d'ampleur et d'un agencement fort intelligent, surtout dans les peintures extérieures des volets, où l'artiste a représenté deux scènes d'une légende dont nous n'avons pu découvrir le sens. Le paysage montagneux qui se déploie dans le fond du panneau central et du volet gauche est dénué de caractère et de vérité. On y chercherait vainement, surtout dans les rochers fantastiques qui le terminent, une étude sérieuse de la nature. Mais on pardonne aisément ce défaut eu faveur du charme et de la naïveté, nous dirons même de la grâce, que l'artiste a répandus sur la plupart des figures dont ce triptyque est peuplé. Le petit enfant qui joue avec des images enluminées, sur l'avant-plan du panneau central, est une des créations les plus ravissantes que l'on puisse imaginer<sup>1</sup>. — Cette page, très satisfaisante comme description, est malheureusement très insuffisante pour l'explication du fond ; le critique, on le

---

<sup>1</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique.*

voit, n'est pas parvenu à se rendre compte de l'unité du sujet et de la pensée de l'artiste. Nous essayons, en note, de combler cette lacune<sup>1</sup>.

Poursuivons l'analyse des œuvres de Metsys. La nature de son esprit, qui le portait vers la réalité, devait lui faire préférer quelquefois à la peinture religieuse la reproduction des scènes de la vie ordinaire, et il y montre la même supériorité de talent. Le musée du Louvre possède de lui deux tableaux de moyenne grandeur, où nous voyons apparaître à demi-corps des figures de caractère. C'est l'avare qui compte son or et le joyeux compagnon placé entre la dépense et le plaisir. Ce type de l'usurier il l'a répété plusieurs fois. On peut le regarder comme un des créateurs de la peinture de genre<sup>2</sup>. Il semble avoir pensé que l'art peut répandre son prestige sur tout ce qu'il embrasse, et si dans la suite plusieurs de nos vieux peintres réussirent à rendre intéressante, par le charme de l'exécution, une nature basse et triviale, c'est à lui qu'ils paraissent avoir emprunté, selon M. Moke, le secret qu'ils léguèrent aux Brauwer et aux Teniers<sup>3</sup>.

Metsys fut donc le premier qui franchit les bornes que jusqu'alors la peinture flamande s'était tracées à elle-même. C'est de lui qu'elle a appris à rompre avec le passé. On ne peut nier qu'une fois entrée dans cette voie, son éclat ne soit devenu moins pur, mais il est plus vif. L'école flamande prit alors un caractère distinct, qui lui permit de se maintenir en face de l'école italienne, laquelle semblait destinée à effacer toute autre splendeur que la Sienne, à éteindre tout autre génie. Tel fut le sort de l'école de Cologne, dont les peintres tombèrent bientôt, dans l'obscurité. Malgré l'apparition d'une suite d'artistes supérieurs, les Albert Dürer, les Cranach et les Holbein, l'art allemand cessa d'être représenté dès le seizième siècle<sup>4</sup>.

Mais quelle que fût la vitalité de l'art flamand à cette époque, l'art italien avait pris en ce moment un essor bien plus rapide et plus élevé. Grâce au génie de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, de Raphaël, les progrès de l'Italie avaient été si grands, l'art s'y était développé d'une façon si glorieuse, que nos artistes eux-mêmes s'en émurent. Un bon nombre cependant n'abandonnèrent pas leur pays et restèrent fidèles à son école ; d'autres, nombreux aussi, franchirent les Alpes et, en revenant plus tard dans nos régions, y rapportèrent le goût italien, si opposé à celui des peintres flamands. Il y eut alors contraste et lutte ; il y eut, à Anvers même, deux styles, deux séries d'artistes, les uns restés flamands, les autres devenus plus ou moins romains ou florentins, mais de cette lutte devait sortir plus tard une jeune école flamande par le rapprochement et l'unité que Rubens eut la gloire d'établir<sup>5</sup>.

C'est chez Jean de Maubeuge, plus connu sous le nom de Mabuse<sup>6</sup>, que l'on aperçoit distinctement les premières traces de l'influence italienne. Mabuse paraît avoir été élève de Memlinc. Avant de passer les Alpes, il avait acquis un renom justifié par l'importance de ses œuvres. La production la plus marquante de sa

---

<sup>1</sup> Voir note 3 à la fin du chapitre.

<sup>2</sup> Parlant du triptyque d'Anvers, M. Moke fait cette remarque : Deux boulines apparaissent dans l'éloignement, assis au bord de la, route de Jérusalem ; l'un mange avec avidité un morceau de pain, l'autre défait son soulier qui le blesse : tous deux appartiennent à la peinture de genre.

<sup>3</sup> Voir note 4 à la fin du chapitre

<sup>4</sup> M. Moke, *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 284.

<sup>5</sup> M. Moke, *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 225.

<sup>6</sup> Son nom de famille était Jean Gossart ; il était né vers 1470.

première manière était un retable immense, auquel il avait travaillé pendant quinze ans<sup>1</sup>. Albert Dürer alla exprès à Middelbourg pour le voir. Il passait, dit une vieille chronique zélandaise citée par M. Alfred Michiels<sup>2</sup>, pour la plus belle peinture de l'Europe entière ; un ambassadeur du roi de Pologne en avait offert 80.000 ducats de bon argent. Malheureusement cette grande œuvre périt avec l'église qui la renfermait et qui fut consumée par la foudre le 24 janvier 1568. Mabuse partit pour l'Italie en 1508, à la suite de l'évêque Philippe de Bourgogne. Les œuvres de sa seconde manière sont nombreuses et dispersées dans les musées de l'Allemagne. Le musée d'Anvers en possède trois échantillons faisant partie de la collection Van Erthorn. Pour la finesse de la touche, pour la vigueur du coloris, dit M. Moke, il le dispute presque à Memlinc lui-même ; pour le dessin, il semble imiter, non pas encore Raphaël ou Michel-Ange, mais les maîtres qui les avaient précédés et dont le style plus roide et plus maigre avait plus d'analogie avec la vieille école flamande. Ses personnages, qui s'écartent tout à fait du type flamand, ont des traits rudes qui ne s'embellissent que par l'expression, mais le sentiment qui les anime est rendu avec force. Son crayon est correct et sage, malgré quelque dureté ; il avait fait une étude sérieuse des proportions du corps humain, comme le montre un Christ nu, modelé savamment et dans le goût de l'antique. Il excelle dans les compositions simples, qu'il sait rendre vraies et pittoresques par une heureuse entente de l'action et du costume ; mais ses grands tableaux, dont le musée d'Anvers ne possède aucun<sup>3</sup>, ne sont pas exempts de confusion<sup>4</sup>.

C'est avec Bernard Van Orley, continue M. Moke, que commence l'imitation complète et déclarée des maîtres italiens. On sait que cet artiste, né à Bruxelles

---

<sup>1</sup> *Malbodius, sive Mabusius, ad Præmonstratenses in summo altari depinxit per tria lustra annunciationem beata Mariæ, quæ anno 1560 (lisez 1568) fulmine cum ecclesia periit.* Molanus, *Historiæ Lovaniensium* lib. IX, c. XXXIV. Molanus parle de Mabuse à propos du peintre louvaniste Henri Van der Heiden, qui avait épousé sa fille : *Uxorem habuit, dit-il, filiam Joannis Mabusii, pictoris longe famosissimi.*

<sup>2</sup> *Annales provinciales de Zélande*, volume intitulé : *Register perpetueel der stat Rumerswaal*, f° 173.

<sup>3</sup> *Le Christ chez Simon*, de Mabuse, que possède le musée de Bruxelles, est, au jugement de M. Édouard Fétis, un des tableaux les plus précieux que nous ait laissés ce maître. — Mabuse, dit-il, visita l'Italie, mais il sut, tout en profitant de ses nouvelles études, conserver sa personnalité. Ce qu'on ne se lasse pas d'admirer dans cette composition, c'est l'architecture de la vaste salle où se passe la scène. L'artiste a déployé une incroyable richesse dans la luxueuse ornementation de ces murs et de ces rampes, sur lesquels le ciseau d'un habile sculpteur semble avoir épuisé toute sa science. Les deux volets sont dignes du sujet principal. Celui de gauche représente la Madeleine portée au ciel par des anges ; saint Bernard est en prière sur le devant. On voit sur l'autre volet la résurrection de Lazare. Tout est d'un grand et beau sentiment dans la figure du ressuscité. Les costumes singuliers que portent plusieurs des personnages présents au miracle, sont traités avec une exquise délicatesse. *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 175-176.

<sup>4</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 285-286. — On a un portrait de Mabuse, sous lequel on lit la date de sa mort : *Fuit Hanno patria Malbodiensis et anno 1524 Obiit Antwerpiae 1e octobris 1532, in cathedrali œde sepultus.* — On lit dans les comptes des dépenses de Marguerite d'Autriche, année 1523 : A Jehan Gossart, dit de Maubeuge, peintre, la somme de quarante livres du prix de quarante gros, monnaie de Flandres, la livre, pour semblable somme que madame luy a ordonné prendre et avoir d'elle, pour son salaire des peines et labeurs qu'il a eus et prins, pendant l'espace de quinze jours entiers, à avoir peint et racoustées plusieurs riches et exquises pièces de peinture estant en son cabinet de cette ville de Malines.

en 1474, était resté pendant assez longtemps à Rome et avait travaillé sous les yeux de Raphaël, dont il devint le disciple et l'ami. Doué d'une facilité extrême, il réussit bientôt à imiter le style et le faire de ce peintre immortel, auquel on a prétendu que ses ouvrages furent quelquefois attribués. Une des premières productions qu'il exécuta en Belgique paraît être un tableau à volets, peint vers 1515, et qui se trouve encore dans l'église Saint-Jacques à Anvers. En vain chercheriez-vous là le cachet flamand : tout y respire la peinture italienne. A l'extérieur apparaît un groupe allégorique de grandeur presque naturelle, où le peintre a placé Dieu le Père planant dans les cieux comme le représente Raphaël, tandis que sur la terre des martyrs et des saints lèvent les yeux vers lui. Ces divers personnages, qu'on dirait empruntés aux fresques de Rome, sont d'une fierté mâle et d'une correction de forme irréprochable ; il y a de la grandeur dans le caractère et souvent de la grâce dans le dessin. Mais un coloris dur et cru laisse peu d'intérêt aux figures que Van Orley a si savamment tracées ; peut-être Et vie manque-t-elle à quelques-unes, tant elles semblent garder une régularité classique qui nous ramène aux statues.

Il ne faut donc pas croire, c'est toujours M. Moke qui parle, que tout fut progrès et perfectionnement dans ce changement de manière et de style dont nous apercevons ici l'origine<sup>1</sup>. L'opinion commune ne veut voir chez les artistes qui s'étaient formés en Italie que les qualités qu'ils en rapportaient, la science du dessin, l'harmonie de la composition, la noblesse de la pensée et des types choisis pour la reproduire ; mais on fait trop bon marché des avantages que possédait l'ancienne école, et qu'ils sacrifiaient avec un mépris aveugle, le charme de l'imitation, la délicatesse et la transparence du coloris et cette extrême vérité que donne à l'ensemble la perfection de tous les détails. Sous ce rapport, Bernard Van Orley foulait aux pieds tout ce qu'avaient adoré ses prédécesseurs. L'intérieur du cadre de *Saint-Jacques* offre un jugement dernier peint avec une main de fer : tout y est vigoureux, mais jusqu'à la dureté, et si l'on est contraint d'admirer la puissance avec laquelle son pinceau fait ressortir les figures principales, aussi remarquables par la fierté que par la correction, eu revanche on demanderait en vain de l'éclat et de la douceur aux parties lumineuses du tableau, où les habitants du ciel, dépouillés de cette nature aérienne et transparente que Memlinc avait si bien exprimées, ressemblent aux dieux du paganisme.

Toutefois le peintre lui-même se corrigea par degrés de cette violence de ton, qui ne se remarque plus chez ses élèves et qui est déjà notablement adoucie dans ses productions suivantes. Ramené à une couleur moins foncée par l'aspect des tableaux flamands, il voulut égaler leurs nuances vives et pures. Telle est la pensée qui semble dominer dans sa grande composition des *sept Œuvres de miséricorde*, conservée à l'hôpital de Sainte-Élisabeth et qui doit être regardée comme son plus bel ouvrage. Là il aspire évidemment à se montrer coloriste. C'est sur un fond d'or bruni qu'il a soin de peindre, afin que l'effet soit plus brillant, et sa touche devient presque délicate. Au milieu des œuvres de miséricorde qui occupent le volet et le premier plan du cadre principal, il a répété sa scène imposante du jugement dernier et, cette fois, il s'y est surpassé lui-même. On ne peut concevoir une disposition plus majestueuse que celle qu'il a donnée, dans la partie supérieure du tableau, à ce monde céleste où resplendit la grandeur divine. Des zones lumineuses se déploient au dessous du séjour de l'Éternel et s'arrondissent comme pour embrasser l'univers. Des anges, inondés

---

<sup>1</sup> Voir note 5 en fin du chapitre.



eux-mêmes de lumière, apparaissent de distance en distance, faisant retentir à tous les coins du monde la trompette qui réveille les morts. D'autres descendent vers la sphère inférieure, ou touchent déjà du pied cette terre destinée à périr. L'humanité qui se ranime est représentée par les élus, dont la foule compacte s'étend jusque dans le lointain ; mais les réprouvés ont disparu, entraînés dans l'abîme dont les bouches ardentes vomissent la fumée. A peine quelques-uns, les moins coupables peut-être, cherchent-ils encore à se mêler parmi les justes : un ange les repousse en détournant les yeux, comme s'il craignait d'en avoir pitié. Pour rattacher ce sujet au précédent, le premier plan de cette page si poétique est consacré en grande partie à un épisode qui ne se rapporte pas au jugement dernier, mais bien aux œuvres de miséricorde : ce sont des religieux qui s'occupent d'ensevelir un cadavre et qui semblent continuer tranquillement leur tâche, au moment où la mort même est vaincue et où les tombeaux rendent leur proie<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 287-288. — Écoutons aussi M. Édouard Fétis appréciant, dans le même ouvrage, pages 173-174, les œuvres de Van Orley existant à Bruxelles. Bernard Van Orley fut un des premiers peintres flamands qui se rendirent en Italie, animés du désir d'approcher de ces grands maîtres des écoles de Florence et de Rome dont la renommée publiait partout les glorieux efforts. Raphaël le reçut, comme on sait, au nombre de ses élèves et le fit même, s'il faut en croire des écrivains du temps, participer à ses travaux. Ce qui prouve l'estime que l'auteur de la Transfiguration accordait aux talents de Van Orley, c'est que, lorsqu'il envoya en Flandre les cartons des tapisseries qui devaient y être faites pour Léon X, il le chargea d'en diriger l'exécution concurremment avec Michel Van Coxie. De retour dans sa patrie, Bernard Van Orley y répandit la connaissance et le goût du style italien. Beaucoup d'artistes allèrent, à son exemple, étudier au delà des Alpes ; mais la plupart imiteront Michel-Ange et Van Orley demeura, en quelque sorte, avec Michel Van Coxie, le seul dépositaire des traditions de l'école romaine. Il y a du Raphaël dans son tableau du Christ mort entouré de la Vierge, de la Madeleine, de saint Jean et d'autres saints personnages (au musée). La disposition générale de la scène, l'expression et les attitudes des personnages, l'arrangement des draperies l'ensemble de l'exécution, toutes les parties de cette œuvre enfin rappellent la première manière de l'élève du Pérugin. On reconnaît seulement le peintre flamand aux compositions accessoires qui complètent le triptyque de Van Orley. Sur les deux volets sont rangés les membres de la famille qui a fait à l'artiste la commande du tableau. On voit à gauche le père et sept jeunes gens sous l'invocation de saint Jean-Baptiste ; à droite, la mère et cinq jeunes filles sous l'invocation de sainte Marguerite. Les têtes des jeunes filles sont d'un charmant caractère et pleines de naïveté. Le sujet principal est peint sur un fond d'or moucheté de noir. — Nous avons moins d'estime pour la Sainte-Famille du même maître, parce que l'imitation de la manière de Raphaël y est servile et que rien ne révèle son origine flamande. — Bruxelles possédait autrefois un assez grand nombre de tableaux de Van Orley. Nommé par Marguerite d'Autriche peintre de la cour aux gages de cinq livres huit sols, l'habile artiste exécuta pour cette princesse plusieurs compositions importantes. Il fit jusqu'à neuf portraits de la fille de Maximilien et peignit également la plupart des personnes de sa cour. Les deux tableaux du musée et un troisième qui se trouve à l'hospice du béguinage sont les seuls ouvrages de Van Orley qui avaient été conservés par sa ville natale. Ce dernier a été sauvé comme par miracle d'une perte presque certaine. Il était depuis longtemps attaché aux murailles du vieil hospice et couvert d'une couche de badigeon sous lequel il avait presque complètement disparu. Le bâtiment où il se trouvait devait être démolí ; on le reléguait dans le coin d'une cour, en plein air. L'eau du ciel ayant fait disparaître une partie de l'enduit étendu sur toute la surface du panneau, on vit apparaître l'œuvre du maître. Le tableau sauvé par cet heureux hasard fut reconnu pour être de Van Orley. L'hospice du béguinage l'a fait restaurer avec soin. Il a pour sujet la Mort de la Vierge. — M. Michiels a élevé des doutes sur l'attribution de ce dernier tableau à Van Orley. Voici quelques mots de cet écrivain sur

Le principal élève de Bernard Van Orley fut Michel Coxie ou Van Coxie, de Malines, qui se rendit, à son tour, à Rome, pour y étudier Michel-Ange et Raphaël. Il en revint riche de savoir, avec un goût formé sur celui de ces maîtres de l'art et une correction si parfaite, mais si minutieusement imitée, qu'il semblait en être devenu incapable de produire une œuvre originale. Cet artiste, que l'on a quelquefois appelé le Raphaël flamand, semble appartenir déjà à une période plus récente de notre art national, car, quoique né en 1499, il prolongea son existence jusqu'aux dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle.

Au moment où nous sommes, des peintres éminents surgissent de tous les points de notre sol ; jamais fécondité plus grande ne signala cette terre privilégiée. Les bords de la Meuse, pour leur part, virent naître trois peintres célèbres. Les deux premiers étaient des paysagistes : l'un, Joachim Patinier, de Dinant<sup>1</sup>, séduit par les sites pittoresques que la nature a semés sur les rives du fleuve wallon, les a fixés sur ses panneaux avec une naïveté souvent pleine de poésie, mais aussi avec une certaine sécheresse de ton que l'on ne remarque ni dans les frais paysages de Jean van Eyck, ni dans les perspectives chaudes et dorées de Memlinc ; l'autre, Henri de Bles de Bouvigne<sup>2</sup>, plus pénétré du sentiment de la nature, imprima à ses œuvres plus de vie et de chaleur, qualité qu'il dut surtout à la longue étude qu'il fit de l'école de Venise, où il séjourna longtemps avant d'aller mourir à Ferrare<sup>3</sup>.

Le troisième de nos artistes wallons, Lambert Lombard, né à Liège en 1505 ou 1506, est un peintre d'histoire, un véritable initiateur, qui créa toute une école dans son pays natal et exerça l'influence la plus décisive, pendant de longues années, sur les tendances et le caractère propre de la peinture liégeoise. Lombard apporta en naissant des aptitudes à toutes choses, un goût très décidé pour les arts et particulièrement pour la peinture. Il y fit des progrès rapides, mais s'éprit en même temps d'un amour très ardent des lettres. Il aimait les voyages et séjournait assez souvent à Middelbourg. C'est dans cette ville qu'il

---

le jugement dernier de l'église Saint-Jacques à Anvers : [Ce retable possède encore toute sa fraîcheur primitive. La couleur fine, intense, bien conservée a tout le charme de l'ancienne école. Les nus témoignent d'une grande science anatomique, révèlent un grand talent de dessinateur.](#) M. Michiels ne voit pas, comme M. Moke, un imitateur exclusif de Raphaël dans Van Orley. [Il l'imité bien moins, dit-il, que son rival Michel-Ange. C'est la même hyperbole, la même recherche de postures difficiles.](#) — Van Orley mourut à Bruxelles le 6 janvier 1512. La rapidité avec laquelle il travaillait l'avait fait surnommer par ses compatriotes *Potlepel*, *Cuiller à pot*.

**1** On a peu de renseignements sur la vie de Joachim Patinier ou Patinir. Né à Dinant vers l'an 1485, il obtint, en 1515, le titre de franc-maitre dans la corporation de Saint-Luc, à Anvers. Albert Dürer, qui le nomme un bon paysagiste, se lia avec lui en Belgique et dessina son portrait. Patinier n'était jeune, ce qui explique la rareté de ses ouvrages. Selon Van Mander, ce peintre avait une façon de traiter le paysage fine et délicate ; il pointillait ingénieusement les arbres et savait animer ses campagnes en y dessinant des figures très bien exécutées. On recherchait ses tableaux non seulement dans le pays, mais on les transportait au dehors, où ils se vendaient parfaitement. Ce qui lui assigne un rang distingué dans l'histoire de l'art, c'est qu'on le regarde comme le premier qui fit du paysage l'élément principal de ses œuvres. Le tableau de ce peintre, signé de son nom (Opvs. Joachim. D. Patinier), que renferme le musée d'Anvers, ne charme point le regard. La Fuite en Égypte est l'épisode qui sert de motif au paysage. Les dimensions restreintes des personnages leur enlèvent toute importance ; une idole tombe de sa colonne à l'approche de la sainte famille.

**2** Voir note 6 à la fin du chapitre.

**3** Voir note 7 à la fin du chapitre.

connut Jean Gossaert, dit Jean de Maubeuge ou Mabuse, qui y était alors occupé à des travaux importants. Lombard devint son élève ; il se lia aussi d'amitié avec Michel Zagrins, greffier de la ville, homme d'un esprit cultivé et grand ami des arts, qui stimula encore le zèle de Lombard pour l'étude de l'antiquité, véritable passion de tous les érudits de l'époque. L'instruction de Lombard, en cette matière, était malheureusement incomplète. Il le comprit et s'efforça de connaître les auteurs classiques par la lecture des traductions françaises et italiennes. Il lut ainsi les anciens poètes et même les philosophes, surtout ceux qui traitent de la morale. Son biographe, d'ailleurs juge compétent<sup>1</sup>, dit que, pour un homme dépourvu de la connaissance des langues anciennes, le jeune peintre pouvait passer pour un prodige d'érudition ; il assure que l'on rencontrait peu d'hommes, même dans les rangs élevés de la société, ayant autant de lecture que lui<sup>2</sup>.

Son goût pour les lettres et les arts de l'antiquité trouvèrent un aliment dans un voyage en Italie entrepris sous les auspices les plus favorables. Le cardinal anglais Réginald Pole, fuyant sa patrie alors en proie aux troubles religieux provoqués par les passions impudiques d'Henri VIII, vint chercher un refuge à Liège. Après y avoir fait un séjour momentané, il quitta cette ville pour se rendre à Rome. C'était l'époque où Érard de la Marck cherchait à rétablir dans la principauté le règne de la paix et des lois, et relevait de ses ruines la ville épiscopale. Plusieurs grands édifices se construisaient à Liège, et notamment l'église de Saint-Jacques et le somptueux palais du prince. Érard se promettait bien d'en orner les murailles par les œuvres du pinceau de Lombard et d'autres artistes du pays. Il profita du départ du cardinal Pole qui, comme lui, aimait les arts, pour lui recommander son peintre favori, le priant de le recevoir parmi les gens de sa suite. Une pension d'Érard pourvut noblement aux besoins de l'artiste pendant le séjour qu'il allait faire en Italie.

La vue des travaux des grands maîtres de la Renaissance exerça naturellement une puissante influence sur la direction des études du peintre liégeois. Admirant Raphaël pour la beauté des lignes et la grâce de la forme, le Titien pour la force et le charme du coloris, il paraît cependant avoir éprouvé une prédilection particulière, dit M. Helbig, pour les œuvres d'André Mantegna<sup>3</sup>. Lombard, dans

---

<sup>1</sup> Dominique Lampson, né à Bruges l'an 1532. Il était attaché à la maison du cardinal Pole, avec lequel il demeura assez longtemps en Angleterre. Celui-ci étant mort en 1558, Lampson revint en Belgique et se fixa pour le reste de ses jours à Liège. Il était savant, poète latin distingué, grand amateur des beaux-arts et, à la suite de ses relations avec Lambert Lombard, il devint peintre. On voit encore de lui un tableau représentant le Calvaire, dans l'église de Saint-Quentin, à Hasselt. C'est une composition savante, où l'érudition du peintre se fait remarquer des le titre de la croix, écrit en hébreu, en grec et en latin. Il a publié : *Lamberti Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita* ; Bruges, Hub. Goltzius, 1565. On lui doit aussi : *Elogia in effigies pictorum celebrium Germaniæ inferioris carmina* ; Anvers, 1572.

<sup>2</sup> M. Helbig, ouvrage cité, pages 122-123.

<sup>3</sup> André Mantegna, peintre célèbre, né à Padoue en 1430, mort en 1506. Il eut pour maître le Squarcione, dont il adopta d'abord complètement les principes et la manière. Plus d'une fois il parvint à s'approprier la noblesse et la grandeur de l'art antique ; mais, d'autres fois, ses personnages avaient la raideur immobile des statues qu'il copiait. Jacques Bellini étant venu habiter Padoue, son sentiment chrétien, sa manière plus moderne séduisirent Mantegna. Jean Bellini, dont il devint le beau-frère, acheva de l'entraîner dans les routes du progrès. Le Louvre possède de ce peintre deux toiles, qui montrent les deux formes de son talent ; Dresde en a plusieurs. — Le pape Innocent VIII

les peintures et les dessins qu'il a faits longtemps après son retour d'Italie, rappelle souvent le style distingué de ce maître. Mais il s'appliqua surtout à étudier, à dessiner et à mesurer les statues antiques, dans lesquelles les artistes d'alors cherchaient à trouver une sorte de canon pour les proportions et les différents types du corps humain. A l'imitation de Léonard de Vinci en Italie, d'Albert Dürer en Allemagne, de Jean Cousin en France, Lombard fit une sorte de grammaire de l'art dans laquelle il consigna tout ce qu'il regardait comme des principes au dessus de la controverse, comme des règles fixes et des préceptes rigoureux. Cette conception d'une bonne grammaire de l'art le préoccupa jusqu'à la fin de ses jours. Dans une lettre qu'il écrivit, un an avant sa mort, à Vasari, il suggère au peintre historien la pensée d'enrichir la postérité d'un semblable travail. A cette occasion il développe ses propres vues, désigne les mesures à prendre sur les types consacrés par la statuaire antique et les meilleurs modèles à suivre. Cette méthode, ajoute M. Helbig, a depuis été mise en usage dans l'enseignement des beaux arts par la plupart des académies.

L'artiste était dans toute l'ardeur de ses études lorsque Érard de la Marck mourut, le 16 février 1538. Ce fut une perte capitale pour les arts et pour Lombard en particulier. La mort de son protecteur, en supprimant la pension dont il jouissait, l'obligea à revenir à Liège en 1539. Il n'existe aucun renseignement sur la suite des travaux entrepris par lui après son retour dans sa patrie. On sait seulement que, bien qu'agréable aux princes-évêques qui se succédèrent après le décès d'Érard de la Marck et traité par eux avec distinction, il ne fut employé à aucun travail qui eût pu donner à son pinceau tout l'essor

---

employa Mantegna aux travaux d'art qu'il faisait exécuter à Rome. La manière dont il comprit son rôle de souverain pontife vis-à-vis des diverses branches de l'art est, dit M. Rio, le plus beau côté de son règne et, en même temps, le plus incompréhensible ; car le paganisme avait successivement envahi presque toutes les avenues qui conduisaient au sanctuaire ; il semblait extrêmement difficile de l'empêcher de pénétrer jusqu'au sanctuaire même. C'est cependant ce que fit Innocent VIII. Ce pape encourageait volontiers les travaux qui avaient pour but de remettre en honneur et en lumière les monuments enfouis du génie grec ou romain ; mais quand il s'agissait de la décoration des églises, il ne se montrait pas moins orthodoxe que les plus sévères d'entre ses prédécesseurs. Son goût pour les produits du gracieux pinceau de Pinturicchio donna à ce dernier une vogue qui ne se démentit pas pendant toute la durée de ce pontificat... Innocent fit encore un autre choix qui met encore plus hors de doute son orthodoxie esthétique. Pendant qu'il étudiait à l'université de Padoue, il avait vu l'admiration qu'excitaient les ouvrages de Mantegna et il l'avait peut-être partagée. C'était un vieux souvenir ; mais, soit que ses impressions eussent été renouvelées par des voyages postérieurs, soit qu'il voulût imiter ses prédécesseurs et adjoindre, comme eux, à un artiste richement doué du côté de l'inspiration, un autre artiste dont la science profonde pût faire équilibre aux tendances mystiques du premier, il résolut de les faire travailler l'un et l'autre à la décoration du Vatican. Mantegna était alors le peintre le plus savant qu'il y eût en Italie, après Léonard de Vinci. Il était naturaliste à la manière de Victor Pisanello, de Piero della Francesca et de Luca Signorelli ; c'est à dire que son naturalisme n'avait rien de vulgaire ; mais il était plus versé qu'aucun d'eux dans le symbolisme de l'art chrétien et il avait pénétré beaucoup plus avant dans les mystères de l'art antique. Il possédait surtout une intelligence rare des antiquités romaines, et ses fameux triomphes, que tout le monde connaît, prouvent que ses études historiques n'étaient pas superficielles. *De l'Art chrétien*, tome II, pages 106-108. Les triomphes, dont parle M. Rio, sont une suite de tableaux représentant le *Triomphe de César*. C'est son chef d'œuvre. On les conserve aujourd'hui avec le plus grand soin au château d'Hamptoncourt, en Angleterre. Mantegna, célèbre aussi pour les perfectionnements qu'il apporta dans l'art de la gravure, les a gravés lui-même en neuf planches in-folio.

dont il était capable. Quoique très actif, très laborieux, Lombard ne fut pas un peintre très productif. Il peignit presque toujours des triptyques, des tableaux d'autel, dont les volets, peints des deux côtés, réclament naturellement un double travail. Dans son art, il semble, au jugement de M. Helbig, avoir poursuivi un idéal difficile à atteindre, et souvent il a changé sa manière.

Lombard fit beaucoup de dessins qu'il exécutait facilement, soit à la plume, soit au lavis à l'encre de chine, quelquefois rehaussés de sanguine. Il s'en conserve un grand nombre et, contrairement à ses tableaux, ils sont souvent signés et datés. Il était généreux de ses compositions et en faisait fréquemment. pour des confrères moins bien doués sous le rapport de l'imagination. Il dessinait aussi pour les peintres-verriers, les sculpteurs, les graveurs et les orfèvres. Bien qu'il n'ait pas lui-même manié le burin, il avait, comme Raphaël d'Urbin et d'autres peintres, organisé un atelier où il initiait des jeunes gens à l'art du dessin et de la gravure. Lorsqu'il reconnaissait des aptitudes particulières à l'un de ses disciples, il le patronnait et lui facilitait le voyage en Italie, qui alors semblait indispensable à l'éducation d'un artiste, en obtenant des subsides sollicités auprès de ses amis et auxquels il contribuait quelquefois de ses propres deniers<sup>1</sup>. Dans la peinture, il forma plusieurs élèves distingués. Le plus brillant, celui qui conserva le plus fidèlement les traditions du maître, fut Frans Floris.

Une trentaine de compositions de Lombard ont été reproduites par la gravure. Plusieurs des œuvres existantes de ce maître sont en la possession des hospices civils de Liège, ou figurent au musée de cette ville. Il était aussi architecte et bâtit, entre autres, pour le chanoine écolâtre de Saint-Lambert, Jean Oems de Wyngaerde, un hôtel d'ordre corinthien composite. Cet édifice fut achevé en 1548 et eut un si grand succès qu'on regretta à cette époque de voir le palais épiscopal construit dans le style ogival. Lombard avait également construit pour Liévin Vanderbecke — *Lævinus Torrentius* —, alors vicaire général du diocèse, une maison spacieuse et richement ornementée, dont on trouve l'éloge dans un ouvrage d'Ortelius.

La révolution opérée par Lombard imprima, dit M. Van Hasselt, d'une manière indélébile à l'école liégeoise ce caractère de grandeur et de noblesse qui ne s'effaça que durant la période de décadence où l'art belge périt tout entier dans le cours du siècle dernier. La conception savante, la pureté des lignes, le sentiment épique que cet artiste avait inaugurés dans sa patrie et auxquels il sacrifiait volontiers la splendeur de la palette, se sont maintenus dans les œuvres de ses disciples et de ses successeurs. C'est de lui que date la belle école liégeoise du seizième et du dix-septième siècle, si peu connue, parce que la plupart des productions qu'elle a fournies ont été disséminées dans les galeries étrangères, où elles figurent sous des noms de maîtres italiens, et si essentiellement différente de l'école d'Anvers, soit à cause de la direction plus idéaliste et plus érudite qu'elle avait reçue de Lombard, soit à cause des influences particulières sous lesquelles elle se développa au milieu d'une ville épiscopale et d'une société où dominait l'élément ecclésiastique<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *De l'Art chrétien*, tome II, pages 126-127.

<sup>2</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 406. — On me pardonnera d'avoir remplacé l'expression de société théocratique dont se sert M. Van Hasselt par celle qu'on lit à la fin de l'alinéa. La théocratie, on l'avouera, n'a rien à faire ici, pas plus pour la pensée que pour la langue.



Nous nous sommes étendu, un peu longuement peut-être, sur les peintres qui brillèrent au premier rang dans cette période de l'art national, sur ceux qui lui imprimèrent, si l'on peut ainsi dire, son caractère et exercèrent la plus puissante influence sur ses développements ultérieurs. Nous sommes loin cependant d'avoir nommé tous ceux qui ont droit à une mention spéciale. Les encouragements de Marguerite, la protection de Charles Quint, à qui, selon l'expression de M. Henne, tout sentiment de grandeur était naturel, dotèrent la Belgique d'une nombreuse phalange d'artistes éminents. La seule ville de Malines comptait plus de cent cinquante peintres, que la cour de la gouvernante y avait sans doute attirés. La plupart des villes avaient des corporations d'artistes. En 1510, Georges Formentel fonda l'académie de peinture et de sculpture d'Anvers ; il lui donna pour emblème une colombe portant un rameau d'olivier dans le bec, avec cette légende : *ecce gratia*. Cette institution s'éleva très probablement sous les auspices de la confrérie de Saint-Luc, existante déjà au commencement du XVIe siècle<sup>1</sup>.

C'est des Pays-Bas, dit Guicciardin, qu'on voit se répandre des maîtres parfaits en Angleterre, en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Pologne et dans les autres pays septentrionaux, sans parler de la France, de l'Espagne et du Portugal, où les appellent souvent les princes, les seigneurs et les villes, qui les comblent de présents ; ce qui est non seulement merveilleux, mais encore honorable pour ces hommes et polir leur patrie. Les Belges, dit à son tour l'ambassadeur vénitien Badoaro, excellent plus qu'aucune autre nation à peindre le paysage et les animaux.

Guicciardin nous a laissé une liste des peintres renommés "eh Belgique dans la première moitié du XVIe siècle. Nous ne sommes pas arrivé tout à fait à cette date dans le cours de cette histoire. Nous allons, à l'exemple de l'écrivain florentin, énumérer ceux de ces artistes qui ne sortent pas complètement des limites que l'ordre du récit nous fait un devoir de respecter. Nous citerons donc Josse Van Cleef, d'Anvers, regardé comme le meilleur coloriste de son temps<sup>2</sup> ; Simon Beninc<sup>3</sup> et Lancelot Blondeel<sup>1</sup>, de Bruges, qui excella surtout, au rapport

---

<sup>1</sup> M. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, tome V, pages 81-82.

<sup>2</sup> C'est le membre le plus célèbre d'une famille de peintres, parmi lesquels on compta plusieurs hommes de talent. Van Cleef, dit M. Siret, fut le meilleur coloriste de son époque et mérite, sous ce rapport, d'être comparé aux grands artistes vénitiens ; sa manière distinguée, son dessin ferme et savant l'ont fait aussi parfois comparer à Holbein. Il ne reste que peu d'œuvres de Van Cleef. Une des plus belles, *Saint Côme et Saint Damien*, se voit à l'église de Notre-Dame à Anvers. A Gand, il y a de lui un *Jugement dernier*, une *Cène* et le *Rachat des esclaves*. *Biographie nationale*.

<sup>3</sup> Simon Beninc ou Bening était à la fois dessinateur, enlumineur et miniaturiste. Guicciardin, Vasari et Sanderus en font de grands éloges. Simon Bening, dit le dernier, était un miniaturiste et un peintre renommé ; il avait une fille, Liévine, très habile aussi dans ces deux spécialités de l'art. Au nombre des productions de cet artiste est rangée une œuvre capitale, conservée au Musée britannique, à Londres. C'est l'*Arbre généalogique de la maison souveraine de Portugal*, commencé en 1530, par ordre de l'infant Dom Fernando, et resté inachevé au décès de ce prince, en 1534. La généalogie est établie sur onze feuilles de parchemin in-folio maximo et comprend une série de miniatures, des plus splendides et des plus parfaites qu'ait produites l'art du miniaturiste au XVIe siècle. Ces précieuses miniatures, dont on peut signaler encore les bordures en arabesques et les motifs architecturaux, sont arrivées au Musée britannique sous le nom de *Benninc* ; leur authenticité et leur attribution paraissent hors de doute. Edm. De Busscher, *Biographie nationale*.

de Vasari, dans la reproduction des effets de lumière ; Gérard Hoorenbault, de Gand<sup>2</sup> ; François de Vriendt, dit Frans Floris, le Raphaël flamand<sup>3</sup> ; les trois

---

**1** Peintre d'architecture, de ruines, d'histoire, etc., né à Bruges, très probablement en 1495. Blondeel débuta par être maçon, mais c'était un maçon fort instruit. En effet il était extraordinairement habile à dresser les plans d'architecture ; il les dessinait avec science, avec talent, et c'est en voyant les résultats qu'il obtenait, qu'il eut l'idée de se servir du pinceau. Bientôt le succès l'engagea à s'essayer dans plusieurs genres : à ses vues d'architecture, il joignit l'histoire, le paysage avec ruines, les effets de lumière traduits par des incendies nocturnes ; enfin c'est assurément celui de nos vieux peintres qui aborda le plus de genres différents. Il existe à Bruges quelques œuvres de Lancelot Blondeel qui permettent d'analyser son talent. Ce qui le caractérise c'est un mélange du vieux et naïf style flamand et de celui de la renaissance italienne, mélange qui produit le plus souvent des effets peu agréables ; les figures sont presque toujours maniérées, le ton des chairs est froid, le sentiment manque de profondeur et d'élévation ; d'autre part, les œuvres de Blondeel sont exécutées avec un pinceau fin et soigné ; des détails d'architecture très grandioses les accompagnent ; ils sont hardis de dessin, dorés, mais ils témoignent souvent d'une grande bizarrerie d'invention. L'académie de Bruges possède de Blondeel un Saint Lue peignant la Vierge, entouré de beaux ornements en style de la renaissance. Le même sujet, augmenté du personnage de saint Éloi, se trouve à la cathédrale de Saint- Sauveur. Dans l'église de Saint-Jacques, on voit le Martyre des saints Côme et Damien, tableau d'autel peint en 1523 pour la corporation des chirurgiens-barbiers. Là les ornements d'architecture en or et noir forment la partie importante de l'œuvre divisée en trois volas ou compartiments. Toute la légende des deux saints se déroule en divers épisodes. Berlin possède, dans son musée, deux compositions de Blondeel. L'une a pour sujet le Dernier jugement, tableau d'autel à volets : sur le volet de droite, le ciel symbolisé par un beau jardin où sont représentées les sept œuvres de miséricorde ; sur le volet de gauche, l'enfer, où sont punis les sept péchés capitaux. Le second tableau de Berlin nous montre la Vierge avec l'enfant, assise sur un trône très richement orné. Vasari vante beaucoup le talent avec lequel Blondeel représentait les incendies pendant la nuit ; mais nous ne pouvons vérifier l'exactitude de cette assertion, car il n'existe plus une seule composition de ce genre. Ad. Siret. *Ibidem*.

**2** A Gand, dit M. Alfred Michiels, une famille distinguée préservait du flot envahissant de la mode les traditions flamandes. Elle exerçait l'art de peindre depuis les débuts du quinzième siècle. Sur la liste des francs-maîtres figure, dès l'an 1414, un certain Nicaise Hoorenbault, puis se présentent Servais Hoorenbault, admis en 1450, son fils Orner, reçu en 1454, élu juré en 1475, doyen en 1484, Étienne Hoorenbault, Liévin, François et douze autres individus portant le même nom patronymique. Le membre le plus illustre de la famille est Gérard ; le plus ancien renseignement qui le concerne date de l'an 1510. La commune de Gand utilisa son talent et Marguerite d'Autriche le chargea de peindre le portrait du roi de Danemark, Christiern II, puis d'enluminer des livres d'heures. Plus tard, il passa en Angleterre et fut peintre en titre de la cour de Henri VIII.

**3** Né à Anvers, vers 1515. Il fut élève de Lombard, dont il s'appropriâ la manière et n'abandonna jamais le style. Frans Floris forma lui-même un grand nombre d'élèves. Vasari l'exalte beaucoup. Le musée d'Anvers possède de lui une grande toile, la Chute des anges rebelles. Frans Floris, selon M. Moke, y déploie une science du dessin égale à la hardiesse de sa pensée et s'y fait un jeu de vaincre les difficultés de toute espèce qu'il semble multiplier à plaisir. Un autre caractère distingue plusieurs de ses compositions religieuses : c'est une majesté douce et une simplicité de lignes où l'on reconnaît l'influence de l'art antique. Mais autant Floris appartient sous ce rapport à l'école italienne, autant il s'en écarte pour le coloris : là il reprend sa place parmi les peintres flamands et il exagère presque les qualités qui leur sont propres ; ses teintes sont brillantes, ses carnations d'une transparence excessive et ses tableaux si faiblement empâtés que ses couleurs paraissent avoir la légèreté d'un souffle. Il essayait donc de réunir à la noblesse du style italien la magie de couleur de nos vieux maîtres. C'était un

descendants de l'illustre Roger Van der Weyden, de Bruxelles<sup>1</sup>, Pierre, Gosuin et Rogier le jeune, auquel on a longtemps attribué une partie des œuvres de son glorieux homonyme ; Jean Vermay, ou Vermeyen, de Malines, portraitiste distingué, qui accompagna Charles Quint en Afrique et reproduisit la conquête de Tunis dans de grands tableaux conservés au Belvédère de Vienne et au palais du prince Eugène ; Grégoire Vellemans, chargé, en 1529, par le magistrat de Malines de peindre le couronnement de Charles Quint, et Charles Schoof, qui l'avait été, en 1514, de représenter le grand conseil, tel qu'il avait été établi par Charles le Téméraire. Nommons enfin, parmi d'autres femmes artistes<sup>2</sup>, Susanne Hoorenbault, fille de Gérard, que de brillants avantages attirèrent à la cour de Henri VIII.

Nous avons dit comment Marguerite d'Autriche se plaisait à orner d'œuvres d'art, avec une générosité toute royale et une piété digne de sa naissance, les édifices consacrés au culte. Cette munificence si éclairée trouva de nombreux imitateurs. Ainsi Laurent du Bijou ! donna à l'église de Sainte-Gudule deux magnifiques tapisseries représentant l'histoire du Saint Sacrement de miracle. Mais les peintres-verriers eurent surtout à se louer de l'administration de la princesse, qui encourageait spécialement cette branche de l'art. Aussi à aucune époque on ne plaça autant de vitraux dans les églises et, à chaque page des comptes de son hôtel, on trouve des subsides accordés pour établir des verrières. Ses exemples furent féconds. Le chœur de Sainte-Waudru, à Mons, décoré de cinq vitraux, dus à la munificence de Maximilien et de sa famille, en reçut d'autres de l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy ; de l'archevêque de Palerme, du seigneur de Ravenstein, Philippe de Clèves, et de sa femme, Françoise de Luxembourg ; du seigneur de Chièvres et de sa femme, Marie-Madeleine de Hamal ; de Philibert Naturelli ; d'Antoine de Lalaing et de sa femme, Élisabeth de Culembourg ; du seigneur de Gaesbeek, Martin de Hornes, et de sa femme, Anne de Croy. Le magistrat de Mons décora cette église de la verrière placée au dessus du portail septentrional, et le portail méridional en reçut une de l'ordre de Malte. En 1528, Érard de la Marck fit don à l'église de Sainte-Gudule du beau vitrail de Jacques de Vriendt, dit Floris, représentant le jugement dernier, et, en 1547, l'église de Saint-Pierre, à Malines, reçut du cardinal Granvelle un présent analogue.

---

but glorieux, mais qui ne pouvait être atteint que par un puissant génie : il réussit du moins à en approcher. *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 289-290.

<sup>1</sup> Voir notre *Histoire*, tome VII, pages 848-849.

<sup>2</sup> Citons ici une page intéressante de Guicciardin : En la peinture encore se sont trouvées en ce pays des femmes excellentes, et surtout en œuvres menues et subtiles, presque jusques à surpasser la foi de ceux qui en ont ouï parler : desquelles nous en nommerons seulement trois : la première fut Suzanne, sœur de Lucas Hurembout, excellente ès œuvres menues ; mais surtout fut-elle si parfaite à enluminer qu'Henry, huitième du nom, roy d'Angleterre, l'attira avec grands dons et riche pension en son royaume, où elle a vescu longtemps, et favorie et caressée en court ; et où enfin elle mourut et riche et honorée. La seconde estoit Claire Skeisers, native de Gand, excellente et à peindre et à enluminer, laquelle vesquit jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans en virginité perpétuelle. La troisième estoit Anne, fille de maistre Segher, qui estoit médecin fameux, natif de Breda et citoyen d'Anvers : laquelle Anne, ayant vescu vertueusement et dévotement, conservant aussi sa virginité, est décédée naguère. — Albert Dürer, dans son voyage, parle ainsi de Suzanne Hoorenbault, qu'il vit à Anvers : Maître Gérard, l'enlumineur, a une fille âgée de dix-huit ans, qui se nomme Suzanne ; elle a exécuté une petite image du Sauveur, que j'ai payée un florin. C'est une merveille qu'une femme puisse faire aussi bien. *Reliquien von Albrecht Dürer*, page 133, citation de M. Alfred Michiels.

En 1526, les membres du grand conseil firent placer des vitraux représentant la famille impériale dans l'église de Saint-Rombaut ; le frontispice de la même église venait d'être orné (1526) d'un autre vitrail, exécuté en 1473, aux frais du métier des drapiers, par Gauthier Van Battele. Van Orley y peignit aussi un vitrail figurant les portraits en pied de Marguerite et de Philibert II de Savoie. Jean Haeck, d'Anvers, d'après les dessins de Van Orley et de Michel Coxie, orna la nouvelle chapelle du Saint Sacrement de miracle, à Bruxelles, de sept vitraux, dons de François Ier, d'Éléonore, de Catherine, de Jean de Portugal, du roi des Romains Ferdinand, de son fils Maximilien et du prince Philippe. La famille impériale, de grands personnages de la cour et le magistrat de Bruxelles donnèrent à la chapelle de Notre-Dame de Scheut treize vitraux représentant la passion, et quarante-trois vitraux au cloître, qui, dit-on, n'avait pas son pareil en Belgique. En 1521 et 1522, Daniel Louis exécuta de nombreuses peintures sur verre dans les églises de Saint-Bavon et de Saint-Sauveur et dans la chapelle de Jérusalem, à Gand, dans les églises de Papingloo, de Mendonck, d'Ackerghem et de Wondelghem, ainsi que dans les maisons de plusieurs particuliers ; et Pierre Cœck, d'Alost, orna de plusieurs vitraux la cathédrale d'Anvers.

Avant de passer à la sculpture, ajoutons un mot relativement à ces belles tapisseries historiées, véritables peintures exécutées avec des fils d'or, d'argent, de laine et de soie. On sait combien étaient célèbres alors les tapisseries de haute-lisse d'Arras et de Bruxelles. Un très beau spécimen de ces grandes œuvres est une tapisserie de Flandre, laine et soie, en trois pièces, représentant toute l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie, qui se conserve en l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten. Voici la description qu'en a faite M. James Weale, dans la *Description des objets d'art religieux*, exposés à Malines, en 1864. Cette histoire est divisée en neuf parties, auxquelles correspondent autant d'inscriptions. 1° Sainte Élisabeth, encore enfant, est fiancée au fils du landgrave de Hesse. On la voit apportée dans un petit berceau et présentée par sa mère. L'inscription décrit cette scène : *Elisabeth Andrew Hungariæ regis filia in cunis agens comiti provinciali Hassiæ despondetur*. Au dessus des envoyés, on lit ces mots : *Legati Lantgravii*. — 2° Un char richement orné emporte la jeune princesse parvenue à l'âge nubile ; sa mère l'embrasse ; des serviteurs apportent une foule d'objets précieux, qu'ils déposent avec précaution dans des coffres. *Inde mater ejvs Gertrvdis ilium ad sponsum ituram exoscvlata mvltris muneribus onerat*. — 3° Ce mariage est célébré par un prêtre, en présence d'une nombreuse assemblée de seigneurs et de dames ; il y a beaucoup de détails de costumes qui sont à remarquer. — Dans le fond du tableau on est assis au festin des noces. *Elisabeth tum matera ætate comiti provinciali nubit seque illi tamquam domino subdit*. — 4° Ici est l'admirable scène du crucifix trouvé dans le lit, de la sainte et le tableau vivant de ses œuvres héroïques de charité. *Elisabeth pavperes quos laverat in thoro sua collocat ; indignabandvs cvbicvlvm vir adit at crvcifixvm invenit*. — Nous hasardons cette restitution d'un texte tronqué et qui manque de sens tel qu'il est donné par M. Weale. — 5° Miracle dont elle est l'objet. Un ange la revêt d'un vêtement d'or. Sur le devant du tableau, on voit ses femmes occupées à filer. *Elis. vestimentis suis inter pavperes distribvtis fila ex penso dedvcens ab angelo palla avrea donatvr*. 6° Un parent de son mari la visite et la trouve parée de ce vêtement ; elle cache ainsi ses aumônes. *A qvodam maria, sui cognato visitata palla præfata ut suas eleemosynas celaret vestitvr*. 7° Pour avoir manqué au sermon du prêtre, elle est reprise par lui et reçoit la discipline des mains d'une servante. On voit sur le tableau ces trois scènes animées : le prédicateur et son auditoire ; le même parlant avec sévérité

à la sainte ; enfin, dans le fond, la sainte recevant un rude châtiment. *Elis. quadam die non avdito sacerdotis sermone ab illo* — il manque un mot : *reprehenditur* ou autre semblable — *flagris ab ancilla cœditvr.* — 8° Élisabeth reçoit un avertissement du ciel, qui lui annonce l'approche de sa dernière heure. On la voit ensuite se disposant à recevoir la sainte Eucharistie et l'Extrême-Onction. Un prêtre apporte la pyxide sacrée ; il est suivi d'un clerc portant le livre et l'huile sainte. *Tandem divinitvs mortis horam cognoseens svmpta evcharistia sanctam animam cœlo reddidit.* — 9° On voit ici le tombeau d'Élisabeth recouvert d'un poêle précieux et armorié, entouré de gros cierges, environné de pèlerins et d'ex-voto, témoins et symboles des guérisons obtenues par son intercession. *Seplvchrvm illius a frequenti mvltitodine invisitur quœ a variis ibi morbis cvratvr.* — Outre ces inscriptions on trouve plusieurs fois sur les bordures les devises : *ne moy aultre — nulle plus.* Ces tapisseries ont été faites pour Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, un des favoris de Charles-Quint, et données par lui à l'église d'Hoogstraeten, qu'il a construite et ornée de vitraux, de tapisseries et de beaucoup d'autres riches objets. Si le sujet de ces tentures est la vie de sainte Élisabeth, c'est qu'elle était la patronne de la comtesse d'Hoogstraeten. Il y a beaucoup d'animation et de mouvement dans les figures ; à l'exception des couleurs qui ont pâli, leur conservation est parfaite. 1530. Longueur de chaque pièce, environ 4 mètres, hauteur 1,60.

La sculpture aussi vit naître un grand nombre d'habiles maîtres et produisit beaucoup d'œuvres remarquables. Obligé de nous restreindre, nous nous contenterons de décrire rapidement quelques-unes de ces œuvres existantes encore aujourd'hui et d'esquisser ainsi la physionomie de l'art sculptural à cette époque ; nous citerons ensuite les noms de plusieurs de ces artistes, dont la mémoire est restée vivante et honorée jusqu'à nos jours.

Le premier monument qui doit fixer notre attention, est une magnifique statue placée dans l'église de Notre-Dame à Bruges, et qui en représente la sainte patronne. Cette statue est assez généralement attribuée à Michel-Ange, mais cette attribution n'a pas laissé de soulever des contestations. Quoi qu'il en soit, c'est un des chefs-d'œuvre les plus remarquables que possède la Belgique. Un critique que nous citons volontiers, à cause du caractère spiritualiste et des vues élevées qui dominent ses appréciations, en parle en ces termes<sup>1</sup> : Jean Mouscron, l'un des notables marchands de Flandre au XVI<sup>e</sup> siècle, fit don de cette statue au chapitre de Notre-Dame, après l'avoir, dit-on, achetée à des corsaires d'Amsterdam. Cette dernière circonstance paraît fabuleuse, mais c'est à tort, croyons-nous, que quelques écrivains ont émis des doutes sur le nom du sculpteur. Non seulement le génie de Michel-Ange éclate dans ce bel ouvrage, mais c'est peut-être une de ses conceptions les plus fières. Lui seul en effet eût osé choisir le type mâle et sévère sous lequel la Vierge est ici représentée et dans lequel, au premier abord, on hésite presque à la reconnaître. Bien qu'elle tienne ses yeux attachés sur son Fils, sa figure n'offre plus cette douce sérénité qui forme le caractère habituel de ses images. L'expression que l'artiste lui a donnée est triste en même temps que majestueuse, et tout dans ses traits marque à la fois ses souffrances maternelles et sa royauté divine. Le port de la tête rappelle ces fières impératrices romaines dont les statues semblent encore commander le respect, mais une amertume indicible est peinte dans son regard

---

<sup>1</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 51-52.



et sur ses lèvres ; on dirait que Michel-Ange a voulu laisser sur ce noble visage la trace ineffaçable des angoisses que la Mère du Christ avait éprouvées au Calvaire et que son ciseau a rendues avec tant de vigueur dans le sublime groupe de Notre Dame de Pitié. Le Dieu enfant, debout devant elle dans une pose ravissante de grâce et d'abandon, offre cette perfection de formes dont nul autre statuaire n'a eu le secret. A la manière dont il s'entrelace à la main et aux genoux de sa mère, son attitude suffit pour nous révéler sa tendresse. Telle est, continue M. Moke, l'œuvre hardie que le maître italien a livrée à l'admiration des hommes du Nord. A la manière dont il l'a traitée, on croirait qu'elle était destinée à la Flandre, malgré l'anecdote qui l'a fait apporter par des pirates. En effet, si la pensée générale est bien celle de Michel-Ange, si le dessin du groupe atteste sa main vigoureuse et savante, en revanche l'exécution n'a plus rien de cette rudesse et de cette négligence à laquelle on reconnaît d'ordinaire son mépris pour les détails. Tout y est achevé, gracieux, délicat, parfait. Étudiez chaque partie du corps de l'enfant, les mains, les genoux, les pieds, vous n'apercevrez que des contours d'une élégance inexprimable et que relève le fini du travail. Les draperies de la Vierge sont plus étonnantes encore : jamais le marbre n'a mieux pris sous le ciseau la souplesse et le brisé de l'étoffe ; jamais la vérité et la grandeur de l'effet n'ont été jointes à plus de richesse et de légèreté. De là même est né le doute dans quelques esprits ; c'est ce soin minutieux qui a fait parfois méconnaître le grand sculpteur : à peine existe-t-il deux ou trois statues qu'il ait ainsi achevées. Mais depuis qu'un tableau de Jean Van Eyck avait attiré à Bruges Antonello de Messine, l'art flamand avait eu de la célébrité en Italie et Michel-Ange sans doute n'en ignorait pas le caractère ; il connaissait tous ces chefs-d'œuvre de délicatesse et d'application qui faisaient la gloire de l'école brugeoise. Il comprenait que, vis-à-vis de pareils ouvrages, le sien ne pouvait rien conserver d'incomplet et qu'il eût été indigne de lui de paraître inférieur à ces artistes étrangers, même dans le genre de mérite qui leur était propre... Mais toute incertitude à cet égard doit être dissipée par le témoignage d'Albert Dürer qui, visitant Bruges avec un artiste italien, du vivant même de Michel-Ange (en 1521), le nomme comme l'auteur de ce bel ouvrage. Qu'on nous permette de le dire avec la modestie qui sied à notre jugement, ce raisonnement ne résout pas complètement pour nous cette question d'attribution.

Une incertitude semblable existe au sujet d'un monument des plus remarquables de la période que nous étudions : nous voulons parler du tabernacle sculpté que l'on admire dans la petite ville de Léau à quelque distance de Tirlemont. Il faudrait aller jusqu'à Florence, dit un écrivain de la Belgique monumentale, pour demander au siècle des Médicis quelque chef-d'œuvre qu'on pût comparer à ce tabernacle de pierre, qui pyramide depuis le pavé jusqu'à la voûte. Eh bien, au jugement du même écrivain, cette œuvre magnifique serait aussi de provenance étrangère ; voici comment il en parle : ce chef-d'œuvre de la renaissance italienne, morceau unique de ce genre en Belgique, nous le croyons dû au ciseau de quelque artiste florentin de l'école de Buonarrotti. Tous les détails de ce superbe monument, depuis les cariatides qui ornent les angles jusqu'aux moindres arabesques qui décorent les frises, sont d'une pureté de dessin, d'une élégance de contours, d'une perfection de ciseau dont, nous le répétons, on ne retrouve les modèles qu'en Italie. Nous persistons donc à croire que cet ouvrage aura été exécuté à Florence et transporté pierre par pierre en Belgique, ou bien que ses donateurs auront fait venir d'Italie, pour l'exécuter, quelque artiste célèbre alors et qui n'a pas daigné laisser son nom sur ce monument de pierre grise, qu'il exécutait pour une église ignorée d'une petite ville des Pays-Bas. Il en

coûte de l'avouer à notre amour propre national, mais nous ne connaissons aucun artiste belge de cette époque à qui cette œuvre puisse être attribuée<sup>1</sup>.

Nous ne savons, mais, pourtant, nous croyons qu'il y a lieu aussi d'appeler de ce jugement<sup>2</sup>. Transportons-nous à une autre extrémité du Brabant, dans une autre petite ville : nous y trouverons une œuvre sculpturale qui n'est pas indigne d'être comparée à celle-ci et qui, heureusement, est signée, d'une manière bien authentique, du nom d'un artiste belge. Cette œuvre est le retable du grand autel de Hal, près de Bruxelles. Laissons parler sur ce monument un autre critique d'art, cité plus d'une fois déjà dans notre Histoire. Cet ouvrage rappelle le gracieux tabernacle de l'église de Léau dont il est contemporain. Nous ne pensons pas que le style de la renaissance ait laissé en Belgique un échantillon plus parfait. Il appartient d'ailleurs à l'époque où ce style avait atteint son apogée, car il est de l'année 1533, comme l'atteste une inscription qui y est tracée sur un petit cartouche et qui se trouve, du moins nous le croyons, publiée ici pour la première fois. Elle est conçue en ces termes :

*L'an de grâce 1533 posé fus, officiant de Bailli en ceste ville de Haulx messir Balthazar de Toberg. Jehan Mone<sup>3</sup>, maistre artiste de l'empereur, a fa ict test dist retable.*

Nous ne connaissons aucune autre sculpture du maître dont, nous venons de reproduire le nom et qui était attaché à l'empereur Charles-Quint. Mais l'autel de Hal suffit pour donner de son talent une très haute idée. En effet les bas-reliefs et les figurines qui le décorent sont d'une admirable exécution, et ils témoignent d'une étude solide des plus beaux modèles italiens. La forme générale du retable est celle d'un parallélogramme dont le grand côté s'étend dans le sens horizontal. Ce parallélogramme est orné de sept médaillons dans chacun desquels est enchâssée une scène qui figure l'un des sept sacrements et dont quatre composent la ligne inférieure et trois la ligne supérieure. Au-dessus du médaillon intermédiaire de la rangée supérieure, s'élève une petite niche dans laquelle se trouve un groupe représentant saint Martin et le pauvre, et qui est surmontée d'un tabernacle en forme de dôme et tout travaillé à jour. Cette niche est flanquée de deux consoles renversées sur lesquelles sont disposées des statuette qui représentent les pères de l'Église et plusieurs anges. Un gril de charmantes et gracieuses colonnettes et de frises couvertes de feuillage et de figurines forme le cadre qui renferme les sept médaillons. Ainsi que nous l'avons dit, cet ouvrage est un reflet des meilleures productions de l'art italien au commencement du seizième siècle. En effet, la composition de chacune des sept scènes est sévère et pleine d'intelligence et de sentiment. Les figures sont d'une rare vérité d'expression et en même temps d'une grande beauté de style. Les draperies sont traitées avec un goût plein d'élévation. Enfin le dessin est d'une pureté qui ne laisse rien à désirer. Les arabesques qui se déroulent sur les frises

---

<sup>1</sup> *Belgique monumentale*, tome I, pages 260-261.

<sup>2</sup> Notre hésitation était fondée : ces lignes allaient être imprimées, quand nous avons appris que M. Alphonse Wauters a prouvé que cette œuvre magistrale est due à Corneille De Vriendt, plus connu sous le nom de Floris. M. Wauters a publié le contrat passé le 13 août 1550 entre l'artiste et messire Martin de Wilre, seigneur d'Oplinter, pour la construction du magnifique tabernacle. L'acte repose aux archives de Léau. Voir *Bulletin de l'Académie*, 2e série, tom. XXVI, page 354 et suivantes.

<sup>3</sup> C'est la seule mention, à notre connaissance, que l'on trouve de ce grand artiste ; nous recommandons son nom aux explorateurs de nos archives, car il y a là à combler une lacune vraiment regrettable.

et sur les colonnettes, et celles qui décorent le tabernacle dont le retable est couronné, sont d'une élégance charmante et d'une richesse d'imagination qui éblouit. Les petits génies qui s'y jouent sont modelés avec la perfection que notre grand sculpteur flamand François Du Quesnoy devait atteindre un siècle plus tard. L'ensemble de cet ouvrage, quelques-uns le trouveront peut-être dénué du caractère grandiose que l'on est en droit de réclamer d'un monument de la nature de celui qui nous occupe ; mais l'abondance des détails, la finesse de l'exécution, la naïveté et l'esprit qui se révèlent aussi bien dans les groupes que dans les figures isolées, donnent à cette production une physionomie pleine de grâce et un caractère tout à fait poétique. A la vérité, il séduit plutôt l'imagination qu'il ne frappe l'esprit ; mais il fait, sur celui qui le regarde, l'effet que produit un chef-d'œuvre<sup>1</sup>.

Parmi les productions remarquables que nous a léguées la sculpture de ce temps, il est deux genres de monuments que nous ne pouvons entièrement passer sous silence, ce sont nos antiques jubés et les stalles de nos églises cathédrales, collégiales et abbatiales. Nous citerons comme un magnifique spécimen des œuvres de la première catégorie le beau jubé de Dixmude. Nous ne possédons, dit M. Van Hasselt<sup>2</sup>, aucune donnée précise au sujet de l'époque où ce bijou architectonique a été créé ni au sujet de l'artiste auquel il est dû. Mais il appartient incontestablement au XVI<sup>e</sup> siècle et il doit être postérieur à l'incendie qui dévora, en 1513, une grande partie de la ville et de l'église dont il est un des principaux ornements. Du reste le caractère de l'ensemble et des mille détails qui le constituent nous autorise à croire que ce merveilleux ouvrage est à peu près contemporain de l'hôtel de ville d'Audenarde, construit entre les années 1525 et 1535, d'après les plans de Henri Van Pede, maître ouvrier des maçonneries de la ville de Bruxelles. Comment décrire la profusion d'ornements qui revêt tout l'entablement de cette adorable construction ! C'est un ensemble dans lequel l'artiste paraît avoir voulu réunir toutes les formes que l'imagination et la fantaisie que les maîtres du XVI<sup>e</sup> siècle avaient inventées, pour en composer une carte d'échantillons de leur art que le temps pût montrer à l'art nouveau qui allait prévaloir. C'est un prodigieux mélange d'arcs et d'angles enchevêtrés de toutes les manières, de feuillages que l'on dirait sculptés par la main des fées, de rinceaux qui serpentent dans toutes les directions et courent l'un après l'autre avec une vivacité et une pétulance pleines de charmes, de niches peuplées de saints posés sur des socles en forme de culs-de-lampe et couronnés de baldaquins taillés à jour comme une dentelle de pierre. Devant un pareil chef-d'œuvre, que le crayon du dessinateur est seul capable de reproduire, l'écrivain sent toute l'impuissance du langage et doit déposer la plume.

L'étranger ne sait assez admirer les merveilles que la sculpture sur bois étale en si grande abondance dans nos églises. Nous choisissons pour exemple de ce genre les magnifiques stalles de l'église de Sainte-Gertrude à Louvain. Tout ce que le style de la renaissance a de plus riche et de plus touffu, dit un écrivain de la *Belgique monumentale*, est jeté à profusion dans l'ornementation de ces vingt-huit stalles, dont le fond représente des phases de la vie et de la passion du Christ. Le bois de chêne semble s'être assoupli sous le ciseau de l'artiste, tant la sculpture y est facile, hardie et délicate. Chaque sujet est entouré d'un cadre formé d'ornements entremêlés de feuilles de chêne. Pour se faire une idée des miracles d'art et de patience dus à ces sculpteurs inconnus qui dédaignaient de

---

<sup>1</sup> M. Van Hasselt, *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 260-262.

<sup>2</sup> *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 133-134.

signer des chefs-d'œuvre dont s'honoreraient nos artistes les plus habiles et les plus distingués, pour pouvoir comprendre et apprécier tout ce qu'il y avait d'imagination fraîche et de piquante originalité dans le travail de ces obscurs tailleurs de bois et de pierre auxquels on doit des œuvres colossales comme la cathédrale de Cologne, gracieuses et artistiques comme les stalles de l'église de Sainte-Gertrude, il faut surtout examiner en détail ces œuvres délicates, cachées dans l'ombre des églises, dans le demi-jour des chœurs, des chapelles, dans les recoins des sacristies et des baptistères. Il semble, dirons-nous en modifiant tant soit peu la forme de l'écrivain dont nous reproduisons la pensée, que l'art, après s'être fatigué à jeter dans les airs des voûtes hardies, des flèches impossibles, ait voulu se reposer en créant ces miraculeuses petitessees, où la pensée s'idéalise sous la main de l'ouvrier, tout en semblant disparaître sous la multitude des ornements et des lignes<sup>1</sup>.

Pour ne rien omettre, mentionnons encore le grand retable sculpté de l'église de Saint-Denis à Liège, récemment exposé en cette ville. La Belgique, lit-on dans une description fort intéressante de cette exposition, n'a gardé qu'un petit nombre de retables de ce genre, une trentaine peut-être ; celui de Saint-Denis est le mieux conservé de tous. Il forme comme une sorte de gigantesque armoire, renfermant dix scènes sculptées dans le bois, au total plus d'une centaine de figurines, pleines de vie, d'expression ; celles-ci y font revivre sous un fouillis d'arceaux gothiques à fleurons et crochets, dans la partie supérieure, les six principaux épisodes de la passion du Sauveur ; dans l'inférieure, les quatre grands incidents de la légende de saint Denis. Tout y est traité avec un

---

<sup>1</sup> *Belgique monumentale*, tome I, pages 237-238. — Le lecteur ne verra pas sans intérêt la description que fait de ce monument M. Van Even, dans son *Louvain monumental*, page 226 : Les stalles de Sainte-Gertrude, entièrement exécutées en bois de chêne, peuvent passer pour les plus remarquables du pays. Elles se composent de deux boiseries qui s'étalent le long des murailles du chœur. Chaque boiserie est divisée en quatorze compartiments par des colonnettes cylindriques, surmontées de niches garnies de statuette. Chaque compartiment est décoré d'un bas-relief représentant une scène de la vie du Sauveur. La série de ces sculptures commence à gauche en entrant dans le chœur et se termine de l'autre côté par la Résurrection. Une naïveté extrême règne dans ces petits tableaux sculptés qui présentent tous le caractère du style de Quentin Metsys... Les niches qui abritent les bas-reliefs sont ornées d'une profusion d'arceaux, de nervures et de festons d'ogives. Au bas se trouve une double rangée de stalles ornées de sculptures. Les accoudoirs en sont garnis de petites statuette représentant les personnages illustres de l'Ancien Testament, tandis que les misericordes ou sellette mobiles portent des bas-reliefs offrant des scènes de la vie de saint Augustin et de sainte Gertrude. Les stalles sont terminées par des niches à jour garnies des statues des Pères de l'Église. Les parties inférieures en sont ornées de grands bas-reliefs, représentant des scènes de la Bible. Sur les extrémités de l'avant-corps et aux deux entrées, au milieu de chaque rangée, se trouvent des sujets en statuette de la vie de la Sainte Vierge d'une exécution fort remarquable. Les bas-reliefs des hauts dossiers ou lambris, les clochetons, des colonnettes, les figures des accoudoirs et les scènes des sellette font de ces stalles l'une des œuvres les plus remarquables de la dernière époque de l'art ogival. Elles furent exécutées sous l'abbé Pierre Was, qui obtint la crosse en 1526. Le sculpteur a représenté ce prélat dans le bas-relief figurant la Résurrection. Il est à genoux sur un prie-Dieu, orné de ses armoiries. Derrière lui se trouve saint Pierre, son patron. On ignore le nom de l'auteur des stalles. Peu d'artistes ont possédé au même point le sentiment de l'harmonie. Son œuvre brille surtout par la justesse de ses proportions et la pureté de son dessin. Les stalles si vantées de l'église de Winchester ne sont pas plus riches, plus fouillées, n'ont pas plus de clochetons et de dentelles, ne révèlent pas plus de talent que celles de Sainte-Gertrude à Louvain.

soin remarquable, les visages, les corps, les poses, les costumes et, lorsqu'un or encore brillant éclairait de ses raies délicates ou de ses fleurettes variées, les bordures, les détails saillants de ces costumes, l'éclat de ce chef-d'œuvre de notre sculpture du seizième siècle devait rappeler la splendeur du chef-d'œuvre de notre orfèvrerie, le buste de Saint-Lambert<sup>1</sup>. — Le retable a été fait, comme la place réservée à la vie de saint Denis le prouve, pour l'église qui le possède encore. Il remonte, à n'en pas douter, à la première moitié du seizième siècle. Des volets peints le fermaient primitivement : on en a retrouvé quelques-uns, et leur peinture révèle l'école de Lombard ; l'un d'eux accuse le maître lui-même<sup>2</sup>.

Terminons par la liste de quelques habiles sculpteurs qui ont droit à une mention spéciale dans les fastes de notre art national : Jacques du Broeucq, de Mons, non seulement sculpteur, mais architecte et graveur ; il orna l'église de Sainte-Waudru d'autels, de bas-reliefs, de statues et d'un magnifique jubé détruit à la fin du siècle dernier<sup>3</sup> ; son élève, le célèbre Jean de Bologne<sup>4</sup>, et Jean de Thuin<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Nous en parlons plus bas.

<sup>2</sup> *A travers l'exposition de l'art ancien au pays de Liège*, par Joseph Demarteau, Liège, 1881.

<sup>3</sup> Jacques Du Broeucq, le Vieux, né au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, mort le 13 septembre 1584. Il avait voyagé en Italie ; il fut nommé, à son retour, architecte et tailleur d'images de Marie de Hongrie. Du Broeucq fut chargé par cette princesse de tracer les plans du palais de Binche et du château de Mariemont, deux édifices qui furent livrés aux flammes, en 1551, par ordre du roi de France Henri II. En 1539, dit M. Van der Meersch, dans la *Biographie nationale*, il donna à Jean de Hennin, comte de Boussu, le plan du château dudit lieu et présida à l'exécution des travaux. Ces constructions eurent le sort des précédentes, mais leurs ruines donnent une idée de leur ancienne splendeur. Avant ce désastre, ce château, en ce qui concernait ses ornements intérieurs, passait pour le plus riche des Pays-Bas. Orné de statues et de tableaux des grands maîtres, il attirait les jeunes artistes que leurs faibles ressources empêchaient d'aller étudier les monuments de l'Italie. L'architecture, à la fois élégante et sévère, était regardée comme un chef-d'œuvre de goût et de style. Au centre se trouvait une rotonde dite salon d'Apollon ; on admirait dans la galerie du château une statue d'Hercule, en argent massif, de six pieds de haut, due à Chevrier, statuaire d'Orléans. Cette statue, offerte en 1540 par les Parisiens à Charles-Quint lorsqu'il passa par la capitale de France pour se rendre à Gand, fut cédée par ce monarque au comte de Boussu. — On peut considérer, continue le même écrivain, Jacques Du Broeucq comme le restaurateur (?) de la sculpture dans les Pays-Bas ; une grande quantité d'objets remarquables sont dus à son habile ciseau. En 1535, il fut chargé, par le chapitre noble de Sainte-Waudru, de la décoration intérieure de la basilique, travaux qui, dans la suite, servirent de modèles, notamment l'autel en marbre de Saint-Barthélemy, orné de statues et de bas-reliefs, et celui de Sainte-Madeleine, décoré avec le même goût. Le premier de ces deux autels a disparu ; le second, placé dans la quatrième chapelle à gauche du chœur, est composé d'un retable en style de la renaissance, orné des statuette des quatre évangélistes et d'une statue de la Madeleine, de grandeur naturelle, le tout en marbre. Cette œuvre passe pour un des morceaux les plus achevés de l'artiste. On lui doit encore la décoration en marbre du jubé de la même église. Ce chef-d'œuvre, l'un des plus remarquables que possédait la Belgique, fut détruit, en 1797, après l'invasion française, mais a été reproduit en gravure d'après le dessin original de 1535. La face antérieure était ornée de sept statues et de six grands bas-reliefs en marbre. Les statues représentaient les quatre vertus cardinales et les trois vertus théologiques. Quant aux bas-reliefs, c'étaient des scènes de l'Ancien Testament. La face postérieure était ornée de trois statues représentant *Jésus-Christ*, *Moïse*, *David*, et de trois bas-reliefs, la *Résurrection*, l'*Ascension*, la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*. Tous ouvrages d'une exécution finie et énergique.

<sup>4</sup> Jean Bologne ou de Bologne naquit, en 1524 ou 1529, à Douai, selon Vasari qui l'avait beaucoup connu ; à Gand, d'après Fiorillo. Il fut placé en apprentissage à Mons, chez le



qui était également un habile tailleur d'images ; — Jean de Heere<sup>2</sup>, de Gand, auteur du mausolée d'Isabelle d'Autriche dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, et du jubé de Saint-Bavon, détruit par les iconoclastes en 1568 ; son concitoyen, François Vandevelde<sup>3</sup>, sculpteur, géographe et géomètre distingué, qui exécuta de beaux retables pour l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand ; — Corneille Floris, ou De Vriendt, lequel introduisit les grotesques dans les Pays-Bas ; on lui doit le tabernacle de l'église de Léau le plus beau monument du style

---

maître dont nous venons de parler. Du Broeucq découvrit bientôt les rares facultés de son élève et les développa. A vingt ans, Bologne se dirigea vers la terre classique des arts, où l'attiraient ses aspirations. Arrivé à Rome, il alla droit au plus illustre des artistes vivants, à Michel-Ange, dont il devint le disciple et auprès duquel il travailla pendant deux années. Après cela il n'avait plus rien à apprendre, sa réputation était faite et il alla se fixer à Florence, où les travaux lui arrivèrent de tous côtés ; les princes de l'Europe voulaient à l'envi posséder une de ses œuvres. Il passa aussi quelques années à Bologne, d'où il a pris son nom. Il y construisit une fontaine sur la Piazza Maggiore ou de San Petronio. Ce monument fut commandé à Jean Bologne par saint Charles Borromée, alors légat à Bologne. C'est sans contredit une des plus belles fontaines de l'Italie. Un grand Neptune en bronze, haut de six brasses, domine la composition ; il est admirable, plein de caractère et d'élévation, mais on lui reproche un certain manque de naturel, défaut qui se remarque dans plusieurs œuvres de notre artiste. Cet ouvrage fut achevé en 1563. Rentré à Florence, Bologne fut accueilli par un gentilhomme, ami des arts. Bernardo Vecchiotti, qui lui prodigua les encouragements. La reconnaissance de Bologne se traduisit par les dessins magnifiques sur lesquels fut construit le palais Vecchiotti, un des monuments de son génie.

<sup>1</sup> Ph. Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XV, page 539. C'est à cette époque de sa vie que se rapporte aussi le beau Mercure ne reposant que sur un pied, et que l'on voit au musée de l'*Uffizi*, à Florence. Cette statue est très connue, grâce aux nombreuses reproductions qu'on en a faites. Bologne était d'une fécondité extraordinaire. Une innombrable quantité de ses productions ornent encore les diverses cités d'Italie. Sa gloire est une de nos gloires artistiques les plus incontestables. Lui-même du reste demeura fidèle au souvenir de sa patrie. Un souvenir touchant nous reste des sentiments qui l'animaient envers ses compatriotes. A l'église des annonciades de Florence, il acquit une chapelle qu'il dota, la destinant non seulement à sa sépulture, mais encore à celle de tous les artistes flamands qui mourraient en cette ville. C'est là que se trouve son tombeau, sur lequel on lit : Jean Bologna, un Belge, noble nourrisson de la famille princière de Médicis, chevalier de l'ordre du Christ, célèbre pour la sculpture et l'architecture, renommé pour sa vertu, éminent de mœurs et de piété, a élevé cette chapelle à Dieu, dans l'année 1600, comme un lieu de sépulture, tant pour lui que pour tous les Belges qui professent le même art. Notre compatriote avait été anobli par l'empereur ; la maison où il demeurait à Florence lui avait été donnée par son souverain. Il mourut pleuré de tous, laissant une école célèbre et un grand nombre d'élèves distingués.

<sup>2</sup> Jean de Heere ou Dheere, le Vieux, avait reçu le surnom de Jan Mynheere, sobriquet qui n'avait rien de méprisant. Sur la pierre tombale du mausolée de la reine Isabelle, morte au château de Zwynaerde, en 1526, était couchée la statue de la princesse, en marbre blanc. Cette statue avait été exécutée vers 1529 ; Jean Mabuse avait peint l'épithaphe ornementée. Le monument fut détruit par les iconoclastes en 1568. Ce fut pour la célébration du XXXIIIe et dernier chapitre général de l'ordre de la Toison d'or que De Heere conçut et exécuta, dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste (depuis Saint-Davon), à Gand, un jubé en bois, à colonnes, avec ornements taillés et des peintures emblématiques, œuvre de son fils Luc De Heere, qui peignit aussi les riches écussons armoriés des chevaliers de l'ordre. Ed. De Busscher, *Biographie nationale*.

<sup>3</sup> Van Vaernewyck, *Spiegel der Nederi. oudtheyt*. Citation de M. Henne.

de la renaissance que possède la Belgique, et la décoration<sup>1</sup> du jubé de la cathédrale de Tournai ; — Guillaume Van den Brœck, ou Van de Poel<sup>2</sup>, Paludanus, sculpteur fort estimé ; — Lambert Van Eerseele, qui exécuta, en 1527, un crucifix en fer, du poids de seize cents livres, pour la place de Meir, à Anvers<sup>3</sup> ; — Jean Van Hoorne, dit Jean de Bruxelles<sup>4</sup>, qui donna les modèles des statues et, des figures d'animaux destinées à orner les baillies du palais des ducs de Brabant ; — Conrad Metz ou Meyt, à Malines, tailleur d'ymaiges de Marguerite d'Autriche et de Marie de Hongrie ; on lui doit les belles sépultures en marbre blanc de l'église de Brou et. les mausolées de Jean II et de Philibert de Châlons à l'église des cordeliers de Lons-le-Saulnier<sup>5</sup> ; — Guyot de Beaugrant<sup>6</sup>, de Malines,

---

<sup>1</sup> Cette décoration du jubé de Tournai consistait en trois statues et douze bas-reliefs. Ph. Baert, *Ibid.*, p. 49. — Les bas-reliefs existent encore. Ils sont du style florentin le plus pur, dit M. le général Renard dans la *Belgique monumentale*, II, 59, et méritent de fixer les regards des artistes et des statuaires. — Dans la langue de l'art, les grotesques sont des figures bizarres et chargées, dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite.

<sup>2</sup> Né à Anvers vers 1520. Ph. Baert rapporte son épitaphe :

Wie rust hier door de doodt subject ?  
'T is Paludanus, beeldsnyder gepresen  
In 't leven, ouwt L jaeren perfect,  
Slerft den II mert, soo elck mach lesen ;  
Godt wil door Christum syn saligheyt wesen.  
M. D. LXXIX.

<sup>3</sup> Ce monument fut renversé en 1580. M. Visschers, *Iets over Jacob Jorgelinck*. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> *Histoire de Bruxelles*, III, 383.

<sup>5</sup> A Conrad Meyt, tailleur d'ymaiges de madame, la somme da xt livres, de laquelle somme madite dame luy a fait don, tant pour achester ung cheval pour aller au couvent de Brouz lez Bourg en Bresse, où elle l'a nnuères envolé pour aucunes ses affaires que pour fournir aux frais et despens qu'il luy conviendra faire auxdits voyages. *Compte de J. de Marnix*, de 1524. — A Conrad Meyt, tailleur d'ymayges, la somme de vingt-deux livres, pour avoir fait une ymaige de bois de la représentation de feu monsieur le duc de Savoye, mary de madicte dame, auquel ouvrage il a vacqué ung ang, et aussi fait peindre et colorer ladite ymaige. *Ibid.*, compte de 1526. — A Conrad Meyt, tailleur d'ymayges de madame, la somme de neuf livres, pour une ymayge de bois qu'il a fait et taillé de Notre Seigneur en figure de jardinier. — A luy, la somme de cent livres, pour un tiers d'un de ses gaiges de iijc livres dudit pris, à quoy madame a convenu et accordé avec luy pour iij ans durant, moyennant que durant lesdits iij ans il luy rendra faittes et parfaites certaines sépultures de marbre blanc qu'il a promis de luy faire et poser en son couvent de Brouz lez Bourg en Bresse. *Ibid.* — A Conrad Meyt, jadis tailleur d'ymayges de feu madame, la somme de cent livres, que, par ordonnance de la majesté de l'empereur et suivant ses lettres patentes datées du xxie jour de mars xvc trente et l'avis de messieurs les exécuteurs du testament, luy a délivré et baillé en faveur et pour le récompenser des services par luy faits à icelle feu dame pendant le temps qu'il a esté et demeuré avec elle en son service et jusques à l'heure de son trépas. *Compte de la veuve et des hoirs de J. de Marnix*.

Il existe aux archives de la préfecture du Doubs un traité du 23 janvier 1521, conclu avec Conrad Mai, Flamand, et J. Il Mariani, Florentin, mitres sculpteurs, pour l'érection d'un mausolée du prince Philibert, dans l'église des cordeliers de Lons-le-Saulnier, moyennant la somme de 10.000 francs. M. Duvernay, *Annotations de Lois Gollut*, 1612, note 3.

<sup>6</sup> A Guinot de Beaulgrant, tailleur d'ymayges, demeurant à Malines, la somme de trente livres, sur et à bon compte de la somme de ijc x livres, à quoy madite dame a convenu et appointé avecq luy pour une sépulture de marbre blanc et noir, qu'il promet faire et poser en l'église de Cauberghes, à Bruxelles, déans la saint Jehan prochaine venant en ung an, pour feu monsieur François, frère de madicte dame, qui sera une figure couchant de la longueur d'un enfant de xvii mois, ou selon que la pierre le pourra porter, ung

auteur du mausolée de François d'Autriche, dans l'église de Saint-Jacques, à Bruxelles, et de la cheminée du Franc, à Bruges ; — Alexandre Colin<sup>1</sup>, de

---

coussin soubz la teste et un lyon au pied, et accoustré en linge comme il est au patron, et aux quatre coings de ladite tombe à chacun ung enffant assis de telle longueur que le marbre pourra porter. — Nouvel à compte de 30 livres. *Compte de J. de Marnix*, de 1526. — Cet artiste, longtemps oublié en Belgique, dit M. De Busscher dans la Biographie nationale, est l'auteur de trois œuvres capitales. En 1526, il exécuta le mausolée de l'archiduc François d'Autriche, fils de Maximilien 1er et de Marie de Bourgogne. Ce monument a disparu en 1773, lors de la démolition de l'église que remplace le temple actuel de la place royale. En 1530, il fournit toute la partie en marbre noir et blanc de l'admirable cheminée construite à cette époque dans la salle d'assemblée des magistrats du Franc à Bruges. Les deux faisceaux de colonnes, ornées de fleurons et surmontées de riches chapiteaux, qui soutiennent le manteau de l'âtre, sont reliés par une frise à bas-reliefs en albâtre, représentant quatre épisodes de l'histoire de la chaste Suzanne. Les bas-reliefs sont séparés par des colonnettes ; sur les chapiteaux sont placés quatre petits génies. L'artiste y travailla pendant deux ans. Le couronnement sculptural, en bois, de cette cheminée monumentale, dont la réputation est aujourd'hui européenne, est dû à d'autres statuaires belges d'un remarquable talent. Les documents de l'époque les nomment Herman Gloesencamp, Roger De Smet et Adrien Prasch. On en attribue le dessin à Lancelot Blondeel, peintre de Bruges. — Guyot de Beaugrant s'expatria peu de temps après et se rendit en Espagne. En 1533, il entreprit à Bilbao, dans le Guipuscoa, un magnifique retable pour l'église de Saint-Jacques. Le dessin de son projet avait été agréé par le magistrat municipal et le prix stipulé dans une convention conclue entre l'artiste et les mandataires de la cité basque. En 1513, il fut fait quelques changements à ce projet et l'on convint que l'artiste placerait au sommet du retable un groupe représentant la cinquième station de la passion du Rédempteur : *Simon le Cyrénéen aidant le Sauveur à porter sa croix*. J. A. C. Bermudez, dans son *Dictionnaire historique des beaux-arts en Espagne*, cite avec éloge ce retable de Bilbao : *La sculpture, dit-il, en est traitée avec intelligence, les statues excellentes d'attitudes et parfaitement drapées*. Il constate d'un acte de 1551 que Jean de Beaugrant, frère et disciple de Guyot de Beaugrant, reçut au nom de sa belle-sœur, alors veuve, des mains du majordome de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Bilbao, trente mille cinq cents maravédis, pour libérer la ville des cinq cent quarante-six écus d'or dont elle était encore redevable au sculpteur flamand, sur la somme de huit cents écus, prix du retable.

<sup>1</sup> Alexandre Colin ou Colyns naquit à Malines en 1527 ou 1529. Il quitta sa patrie en 1558, appelé à Insprück par Ferdinand Ier, qui lui confia l'exécution des bas-reliefs du monument consacré à la mémoire de son aïeul l'empereur Maximilien Ier. Il commença son vaste travail la même année et mit la dernière main au vingt-quatrième bas-relief, huit ans après, en 1566. Ces sculptures, de la plus grande finesse d'exécution et d'une rare pureté de dessin, forment d'admirables compositions. Sur le sarcophage s'élève la statue de l'empereur, coulée en bronze, en 1582, par Ludovic del Duca ; le même maître est l'auteur des figures allégoriques placées aux angles. Le monument élevé au centre de l'église porte l'inscription suivante : *Alexander Colinus Mechliniensis sculpsit a° MDLX VI*. Après l'achèvement de cette œuvre, Colin fut retenu à la cour où l'empereur Ferdinand et son fils l'honorèrent chacun du titre de leur premier sculpteur. L'archiduc Ferdinand chargea Colin du monument funéraire qu'il se réservait à lui-même et de celui qui devait recouvrir les restes de Philippine Welzer, sa femme. Dans ces deux tombeaux qui ornent également l'église de Sainte-Croix, à Insprück, l'artiste manifeste de nouveau sa supériorité tant comme sculpteur que comme dessinateur ; l'expression des statues représentant les princes défunts est surtout d'une vérité frappante. La tombe de Jean Nas, évêque et ministre de Ferdinand, érigée dans l'église des jésuites, à Insprück, est également comptée au nombre des meilleurs ouvrages du maître. Le tombeau de Colin lui-même, fait sans doute sur ses plans, est orné d'une statue de Lazare ressuscité sortie de son ciseau. Dans le château de Wotkenstein, à Trotzbourg, on voit quelques ouvrages moins importants de notre sculpteur, mais aussi d'un grand mérite. — En Belgique, on ne

Malines, auquel l'église des Franciscains, à Insprück, est redevable du magnifique mausolée de l'empereur Maximilien, qui la décore ; — Rombaut de Dryvere, de Malines, à qui l'on attribue le tabernacle de Tongerlool<sup>1</sup> ; — Albert de Brull ou Van den Brulle<sup>2</sup>, d'Anvers, auteur de la superbe boiserie du chœur de l'église de Saint-Jacques-le-Majeur, à Venise ; — le Liégeois François Borset<sup>3</sup>, auquel est due la colonnade du palais des princes-évêques, à Liège ; — Henri Cools, de Herenthals<sup>4</sup>, qui exécuta (1535-1540), dans un style ogival très délicat et très orné, le buffet d'orgues de Tongerlool.

L'art des calligraphes et des enlumineurs, jadis si florissant en Belgique, commençait à pâlir devant les progrès toujours croissants de la typographie<sup>5</sup>. On sait combien de trésors du plus haut prix renferme notre Bibliothèque de Bourgogne en fait de manuscrits à miniatures du XIVe et du XVe siècle. Tout a été dit sur l'habileté de la pratique manuelle qui brille dans ces ouvrages, sur la délicatesse du pinceau de leurs auteurs, sur l'éclat et la solidité des couleurs employées par ces merveilleux artistes<sup>6</sup>. Marguerite d'Autriche n'en fit pas moins exécuter beaucoup d'œuvres de ce genre<sup>7</sup>. D'autre part, l'invention de la gravure en taille-douce par Maso Finiguerra<sup>8</sup>, orfèvre florentin, et les travaux de Marc-

---

connaît d'autre œuvre de Colin que la tête et les mains du géant de Malines. Avant d'entreprendre un travail, ce maître avait l'habitude de le faire d'abord en cire, puis en bois, de là il le reproduisait en peinture ; enfin, satisfait et maître de son sujet, il entamait la sculpture définitive. Emm. Neeffs, dans la *Biographie nationale*.

<sup>1</sup> Voici ce que nous apprend P. Baert sur cet artiste : Rombaut de Dryvere naquit à Malines ; il florissait en 1540 ; il a fait le tabernacle de l'église de l'abbaye de Tongerlool, ordre de Prémontré, dans le Brabant. Ce monument a la forme d'une pyramide et a 50 pieds de hauteur ; sa décoration consiste en colonnes, en figures de différentes grandeurs, en bas-reliefs d'albâtre délicatement travaillés, qui représentent des sujets du Vieux et du Nouveau Testament. — Arnoud Streyers, treizième abbé de cette maison, a fait exécuter ce tabernacle, qui fut achevé en 15t7, après huit années de travail. Sanderus en parle en ces termes : *Opus vere heroicum et quod inter miracula Belgii merito possit numerari, loto enim Belgio simile non reperias*. — Il est placé à la droite du maître-autel, selon l'usage du XVIe siècle, où communément le Saint Sacrement n'étoit pas conservé au maître-autel, dans les Pays-Bas. *Mémoires cités*, page 541.

<sup>2</sup> Albert de Brulle, sculpteur, né à Anvers, s'expatria de bonne heure et se dirigea vers l'Italie ; il s'établit à Venise, où il florissait, dit M. Siret, vers le milieu du XVIe siècle. Il y sculpta les belles boiseries du chœur de Saint-Jacques-le-Majeur. Ce travail remarquable est enrichi de figures et de bas-reliefs, représentant des scènes de la vie de saint Benoît. *Biographie nationale*.

<sup>3</sup> M. Polain, *Liège pittoresque*, 218.

<sup>4</sup> Je cite ce nom sur la foi de M. Henne, qui, contrairement à son habitude, n'indique point où il l'a pris et sur lequel je n'ai trouvé moi-même aucun renseignement.

<sup>5</sup> A propos de typographie, nous devons au moins une mention à l'illustre imprimeur Daniel Bomberg, né à Anvers dans la seconde moitié du XIVe siècle, mort à Venise en 1549. Les services rendus par lui aux lettres hébraïques ont immortalisé son nom, dit Foppens. Bomberg fit paraître à Venise, en 1517, la première édition de sa *Bible en hébreu*. La même année, il publia sa grande *Bible rabbinique*. En 1520, il commença l'impression du *Talmud de Babylone*, en douze volumes in-folio. Il réimprima trois fois cet immense recueil, et chaque édition lui coûta cent mille écus. *Biographie nationale*, article de M. Thonissen.

<sup>6</sup> Éd. Fétis, *Splendeurs de l'art en Belgique*, pages 148-151.

<sup>7</sup> Voir note 8 à la fin du chapitre.

<sup>8</sup> L'art de la gravure et principalement de la gravure en creux (glyptique) était connu des anciens ; mais ce ne fut qu'au XVe siècle qu'on imagina de tirer des épreuves des planches gravées sur métal. On en attribue l'invention à Maso Finiguerra (1452). — La

Antoine Raymondi, d'Albert Dürer et de Lucas de Leyde avaient excité l'émulation de nos compatriotes et, avant que le XVI<sup>e</sup> siècle fût entièrement écoulé, on vit les graveurs des Pays-Bas prendre décidément le premier rang en Europe<sup>1</sup>.

Ce qui était particulièrement en honneur chez nous, à l'époque au nous sommes, c'était la gravure des sceaux et médailles. Pour juger combien le gal de la numismatique régnait alors aux Pays-Bas, il suffit de penser qu'on y comptait jusqu'à deux cents cabinets de médailles. La collection formée à Bruges par les deux frères Lauwerein, seigneurs de Watervliet, connus sous le nom de *Laurini*, et d'après laquelle Hubert Goltzius<sup>2</sup> a fait ses ouvrages renommés, n'était dépassée par celle d'aucun souverain. Malheureusement les guerres civiles la dispersèrent<sup>3</sup>.

L'industrie elle-même s'ennoblissait en s'associant au culte de l'art. Il y avait alors à Anvers, dit Guicciardin, cent vingt orfèvres, outre un grand nombre de lapidaires et autres tailleurs et graveurs de pierreries, lesquels, ajoute-t-il, font des œuvres admirables. Et l'orfèvrerie n'était pas seule à ressentir cette

---

gravure à l'eau forte est due, suivant les Italiens, à Fr. Mazzuoli, dit *le Parmésan* ; suivant les Allemands à Albert Dürer. S'il faut en croire un homme compétent, au lieu d'attribuer cette invention à l'un de ceux à qui on en a voulu faire honneur, on peut assurer qu'elle est due à Wenceslas d'Olumutz, dont il existe au British Museum une gravure extrêmement curieuse, représentant une figure allégorique et satirique, avec la date de 1496, pièce que je crois unique, dit cet écrivain, et qui a échappé aux recherches de MM. de Heinecke, de Murr et de Bartsch ; elle est extrêmement curieuse, puisque par sa date elle montre une antériorité de dix-neuf ans sur les gravures d'Albert Dürer, dont la plus ancienne porte l'année 1515, et que celles du Parmésan sont encore plus récentes, ce peintre n'étant né qu'en 1503. Duchesne aîné, *Encyclopédie moderne*, édit. Didot, au mot gravure.

<sup>1</sup> On peut dire que les Flamands et les Hollandais n'ont inventé aucun genre de gravure ; mais que, dans le beau siècle de l'art, ils ont porté la véritable gravure à son plus haut point de perfection. A. L. Millin, *Dictionnaire des beaux-arts*, au mot gravure dans les Pays-Bas. — Le nom belge le plus digne d'être cité dans la première période de l'histoire de la gravure en taille douce, nous paraît être celui de Jérôme Cock ou Kock, né à Anvers en 1509 ou 1510, mort dans cette ville le 3 octobre 1570. Fils de franc-maître, il fut admis en 1545 dans la gilde de Saint-Luc, mais il abandonna bientôt la peinture pour se consacrer exclusivement à la gravure et au commerce des estampes qui l'enrichit. Artiste laborieux, son œuvre compte plus de deux cents planches, gravées d'après les maîtres de l'Italie, des Pays-Bas et d'après ses propres dessins. Il fit d'excellents élèves, parmi lesquels se distinguèrent Jean Collaert et Corneille Cort. Il traita avec un égal talent l'histoire sacrée et profane, le paysage, les vues de ruines et de monuments, les perspectives topographiques et même le portrait. Dans ce dernier genre, on peut citer ses *Effigies pictorum celebritim Germaniae inferioris* (1572) suite de vingt-quatre portraits des peintres des Pays-Bas, in-folio, avec des vers élogieux de Dominique Lampsonius. De ces portraits les uns ne portent point de signature, les autres sont marqués des initiales de Jean Wiericx. Cette suite fut éditée par la veuve de Jérôme Cock. Vasari, dans la vie de Marc-Antoine Raimondi, parle avec éloge de Cock. en citant ses gravures d'après Heemskerck, Breugel, Bos, Frans Floris. Edm. De Busscher, *Biographie nationale*.

<sup>2</sup> Hubert Goltzius, né à Venloo en 1526, mort en 1587, montra de bonne heure une vive passion pour les lettres, les antiquités et particulièrement les médailles. Il eut la réputation du premier numismate de son temps ; il dessinait et gravait lui-même. Ses ouvrages sont nombreux, mais ne sont consultés qu'avec défiance : on l'accuse d'y avoir introduit un grand nombre de médailles suspectes, altéré des légendes dans d'autres qui existent, enfin supposé des noms de villes et de peuples tout à fait inconnus.

<sup>3</sup> M. Henne, V, 97, d'après M. Octave Delepierre.



heureuse influence qui s'étendait à toutes les branches du travail industriel. Les fondeurs belges, notamment, jouissaient d'une grande réputation. On cite, entre autres, les frères Moer, qui fondirent, en 1515, la célèbre cloche de Saint-Servais à Maëstricht, et René Van Thienen, de Bruxelles, des creusets duquel sortirent les statues de bronze des *bailles* du palais.

Nous avons rappelé précédemment la part considérable prise par la Belgique au grand mouvement musical qui se manifesta vers le milieu du XVe siècle et qui eut son point de départ principal dans notre pays. Nous avons fait connaître les artistes distingués qui se signalèrent dans ce mouvement remarquable et dont les noms sont restés en honneur dans l'histoire de l'art, Dufay de Binche, Ockeghem<sup>1</sup>, Josquin Després<sup>2</sup>, tous deux aussi du Hainaut, Jean le Teinturier, Tinctor ou Tinctoris, qu'on croit né à Nivelles<sup>3</sup>, et auquel cette ville a érigé récemment une statue<sup>4</sup>. La Belgique ne perdit rien de cette gloire à l'époque où nous sommes parvenu. Si, pour les contemporains de Philippe-le-Bon, la musique de la cour de Bourgogne était considérée comme la meilleure de l'Europe, cette renommée musicale de notre pays faisait depuis longtemps sentir son influence au dehors ; l'empereur Maximilien en avait importé les traditions en Allemagne, comme les vrais principes de l'art, et les musiciens belges tenaient le premier rang dans les cours de France et d'Italie. *Ce sont les Belges, dit Guicciardin, qui ont relevé la musique et l'ont amenée à la perfection. Ils y sont si propres que hommes et femmes chantent comme d'instinct, avec mesure, avec grâce, avec mélodie. Ils jouent de tous les instruments, et il n'y a pas de cour de prince chrétien où il n'y ait de musicien belge. — Les Belges, écrivait l'ambassadeur de Venise Frédéric Badoaro, paraissent nés pour la musique, et ils possèdent des compositeurs du mérite le plus éminent*<sup>5</sup>. — On peut dire avec vérité, affirmait de son côté plusieurs années auparavant un autre diplomate de la même nation, Vincent Quirini<sup>6</sup>, *qu'en Belgique la musique est parfaite.*

Marguerite d'Autriche et Charles-Quint accordèrent à la musique de sympathiques encouragements et, sous leurs auspices, se forma une pléiade de compositeurs et d'artistes qui maintinrent glorieusement la renommée de notre pays dans l'Europe entière. C'est avec une fierté patriotique que nous allons citer toute une série de noms, que l'histoire ne doit pas laisser tomber dans l'oubli. Alexandre Agricola<sup>7</sup>, l'un des plus grands et des plus féconds maîtres de son

---

<sup>1</sup> On le croit né à Bavai ; d'autres lui assignent Termonde pour lieu de naissance.

<sup>2</sup> Ronsard le nomme *Hennuyer de nation* ; M. Henne le fait naître à Berchem-lez-Anvers, sous le nom de Josse Van den Bemden.

<sup>3</sup> Une controverse s'est élevée à ce sujet dans ces dernières années ; elle a pris un caractère personnel et passionné peu digne du sujet, ce qui nous dispense d'en parler ici.

<sup>4</sup> Voir notre Histoire, tome VII, pages 863-865.

<sup>5</sup> *Alla musica paiono esser nati, nella quale si trovano compositori eccellentissimi*. M. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 79.

<sup>6</sup> Quirini avait représenté Venise auprès de Philippe-le-Beau en 1505 et 1506. Voici sa phrase entière, où il vante aussi nos toiles et nos tapisseries : *In detto paese tre cose sono di somma eccellenza tele sottilissime e belle in copia in Olanda ; tappezerie bellissima in figure in Brabante ; la terza è la musica, la quale certamente si può dire che sia perfetta*. M. Gachard, *les Monuments de la Diplomatie vénitienne*. Dans les *Mémoires de l'Académie*, tome XXVII, in-4°, page 61.

<sup>7</sup> Agricola, élève d'Ockeghem, dût naître, dit M. Fétis par une induction tirée d'un document de l'époque et de quelques circonstances d'alors, vers 1466, et mourir en 1526 ou 1527. On possède peu de renseignements sur cet artiste, qui fut, dit toujours M. Fétis,

temps ; Pierre de la Rue<sup>1</sup>, Flamand, dont quelques productions sont encore citées comme des chefs-d'œuvre ; Adrien Willaert<sup>2</sup>, qui fut maître de musique de

---

au nombre des musiciens belges les plus célèbres de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Une pièce insérée dans un recueil de motets qui est fort rare, intitulée : *Epitaphium Alex. Agricolæ symphonistæ regis Castiliæ Philippi*, dans laquelle la *Musique en pleurs* répond à des questions sur la perte d'Agricola, est à peu près tout ce qui nous le fait connaître. La voici :

*Musica quid defles ? Perit mea cura decusque.*

*Estne Alexander ? Is meus Agricola.*

*Dic age, qualis erat ? Clarus vocum manuumque.*

*Quis locus hunc rapuit ? Valdoletanus ager.*

*Quis Belgam hunc traxit ? Magnus rex ipse Philippus.*

*Quo morbo interiit ? Febre furente obiit.*

*Ætas quo fuerat ? Jam sexagesimus annus.*

*Sol ubi tunc stabat ? Virgilio in capite.*

La question : *Quis Belgam hunc traxit* nous apprend qu'il était né dans nos provinces. Le dialogue nous apprend aussi son habileté comme chantre et exécutant, *clarus vocum manuumque*. Ce fut ce double talent qui lui valut d'entrer au service de Philippe-le-Beau et, quand Philippe et Jeanne allèrent, en 1506, prendre possession de leur royaume de Castille, Agricola les suivit comme faisant partie de leur maison. Les comptes du voyage et les états des gages de la maison des officiers de ce prince font plusieurs fois mention d'Agricola, qui mourut à Valladolid, comme nous l'apprend encore la pièce citée. Parmi les œuvres nombreuses de cet artiste, on distingue un livre de cinq messes intitulé : *Missæ Alexandri Agricolæ*, publié à Venise en 1504, par Peteucci. Dans un manuscrit rapporté d'Italie, ajoute M. Fétis, et qui m'a été communiqué, se trouvaient, parmi des œuvres des XVe et XVIe siècles, plusieurs compositions d'Alexandre Agricola. Je les ai mises en partition pour me former une opinion sur le mérite de ce maître, et j'ai acquis la conviction qu'il fut un des musiciens les plus remarquables de la période de l'histoire de l'art à laquelle il appartient. L'acquisition que j'ai faite depuis peu de l'un des rares exemplaires des Messes d'Agricola, publiées à Venise en 1504, m'a confirmé dans la haute opinion que j'avais conçue de la science musicale de l'artiste flamand. F. J. Fétis, *Biographie nationale*.

**1** Nous avons reproduit plus haut la description d'un manuscrit enluminé contenant des Messes de Pierre de la Rue. — Ce musicien-compositeur était né en Picardie, contrée qui faisait alors partie de nos provinces. Il était élève de Jean Ockeghem et il avait embrassé l'état ecclésiastique. Dès 1485, il faisait partie de la chapelle des ducs de Bourgogne. En 1501, Pierre de la Rue était en possession d'une prébende à Courtrai ; il parait l'avoir échangée plus tard contre une autre de l'église de Saint-Aubin à Namur. Il fit partie de la maison des ducs sous les gouvernements successifs de Marie de Bourgogne, de Philippe-le-Beau et de Marguerite d'Autriche ; il fut surtout en faveur auprès de cette dernière princesse, dont il devint le compositeur favori. L'époque de sa mort est inconnue. La première publication qui contienne de ses œuvres est due à l'inventeur de la typographie musicale par caractères mobiles, Ottavio Petrucci de Fossombrone. De la Rue a composé un très grand nombre de messes. Ses œuvres avaient été transcrites vers 1530, par ordre de Marguerite d'Autriche, en plusieurs volumes richement ornés. Un de ces volumes en vélin in-folio, contenant six messes à cinq voix et une à quatre, appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; il avait primitivement été destiné à la chapelle de Jean III, roi de Portugal ; le portrait du roi et celui de la reine sa femme, non pas sœur, mais nièce de Marguerite, y figurent avec leurs armoiries. Alph. Groovaerts, *Biographie nationale*.

**2** Adrien Willaert, un des plus célèbres musiciens belges du XVIe siècle, fondateur de l'école de Venise, naquit à Bruges vers 1490, suivant les renseignements que Zarlino, son élève, nous a conservés dans ses écrits. Après avoir achevé dans sa patrie ses humanités, il se rendit à Paris pour y suivre les cours de droit de l'université, mais son penchant pour la musique lui fit abandonner cette étude et Jean Mouton devint son

l'église de Saint-Marc à Venise, forma des élèves devenus l'honneur de l'Italie et inventa, dit-on, la musique à plusieurs chœurs ; Nicolas Gombert, auteur d'un magnifique *Ave Maria*, qui, de nos jours encore, a obtenu de vifs applaudissements<sup>1</sup> ; son successeur dans les fonctions de maître de la chapelle de Charles-Quint, Thomas Créquillon<sup>2</sup>, placé au rang des plus fameux compositeurs de son temps ; Anselme de Flandre ou le Flamand<sup>3</sup>, qui compléta,

---

maître dans cet art. On croit qu'il revint ensuite à Bruges et qu'il y écrivit ses premières compositions. Quoiqu'il en soit, car le fait n'est pas prouvé, Zarlino nous apprend que Willaert arriva à Rome en 1516, sous le pontificat de Léon X, et qu'il entendit le 15 août, fête de l'Assomption, non sans étonnement et sans réclamation, exécuter, sous le nom de Josquin Deprés, le motet de sa composition *Verbum banuen et suave*. Bientôt après, il quitta la capitale du monde chrétien pour entrer au service de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, en qualité de maître de chapelle. Après la mort de ce prince, tué à la bataille de Mohacz le 29 août 1526, Willaert se rendit à Venise, où la place de maître de la chapelle ducale de Saint-Marc lui fut accordée le 12 décembre 1527. Il y acquit bientôt une grande réputation par ses compositions et par les élèves distingués qu'il forma. Le vieil artiste mourut à Venise vers la fin de septembre 1563 et eut pour successeur son élève Cyprien de Rose. Adrien Willaert, dit M. Fétis, fut comme la plupart des maîtres de son temps, plus habile dans l'art d'écrire qu'homme de génie et inventeur de mélodies ; cependant on trouve quelques madrigaux dans sa *Musica nova* qui ne sont dépourvus ni de douceur ni d'élégance. Zarlino lui attribue l'invention de la musique à plusieurs chœurs, avec la réunion des basses à l'unisson dans les ensembles de ces chœurs. Mes recherches à Venise pour retrouver quelques fragments de ces compositions, ajoute M. Fétis, ont été infructueuses : ce que les archives de Saint-Marc renfermaient d'intéressant en monuments de ce genre a disparu sans retour. M. Fétis énumère ensuite ce qu'il a pu recueillir des œuvres publiées par Willaert et fait connaître quelques compositions manuscrites conservées à la bibliothèque de Cambrai et à celle du Conservatoire de Paris. *Biographie des musiciens*, article *Willaert, Adrien*.

**1** Cet *Ave Maria* a été exécuté, rappelle M. Henne, au premier des concerts historiques organisés par le savant directeur du conservatoire de Bruxelles, M. Fétis, au bénéfice des incendiés du grand théâtre de cette ville, le 24 février 1855.

**2** Thomas Créquillon ou Cricquellion, musicien-compositeur, naquit aux environs de Gand, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Successivement chanoine à Namur jusqu'en 1552 et à Termonde jusqu'en 1555, il obtint et conserva une prébende à l'église de Béthune jusqu'en 1557, année qui fut probablement celle de sa mort. Il avait enseigné la musique à Ratisbonne et avait été chargé, paraît-il, de certaines fonctions musicales à Notre-Darne d'Anvers. Plus tard il fit partie de la grande chapelle de Charles-Quint à Madrid, et le titre d'un de ses ouvrages nous le montre avec la qualité de maître de chapelle de ce monarque. Créquillon est compté parmi les plus célèbres contrepuntistes ; avec Nicolas Gombert et Jacques Clément non papa, il eut la gloire d'occuper le premier rang parmi les musiciens contemporains. *Tous les trois*, dit M. Fétis, *ont exercé une puissante influence sur l'art de leur temps et devinrent les modèles des artistes contemporains ; tous les trois ont eu aussi une remarquable fécondité dans leurs productions*. Créquillon a écrit une énorme quantité de messes, motets, chansons françaises à quatre, cinq et six voix. Ses œuvres ont été éditées à Venise, à Anvers et plus généralement à Louvain. Aug. Vander Meersch, *Biographie nationale*.

**3** On ne connaît ni le nom de famille ni le lieu de naissance de ce musicien flamand qui, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, faisait partie de la chapelle du duc de Bavière, à Munich. En examinant le paragraphe relatif à Anselme le Flamand, dans la *Pratica di Musica* de Zacconi, M. Fétis se demande si, comme l'a dit l'auteur italien, c'est à Anselme que revient l'honneur d'avoir le premier complété la gamme moderne, en ajoutant la septième syllabe de solmisation aux six premières de l'hexacorde de Gui d'Arezzo et en la nommant si. M. Fétis laisse la question indécise. Chev. L. de Burbure, *Biographie nationale*.

dit-on, notre gamme moderne ; Josquin Baston<sup>1</sup>, dont les motets eurent un grand retentissement ; Jean Bonmarché<sup>2</sup>, d'Ypres, qui organisa définitivement la chapelle royale de Madrid ; Jacques de Keerle<sup>3</sup> son concitoyen, qui composa la musique des prières chantées au concile de Trente ; enfin cet illustre Roland Delattre, Lassus, Orlando di Lasso<sup>4</sup>, de Mons, qui reçut de ses contemporains le titre de prince des musiciens, brilla dans les cours de Naples, de Sicile, de Rome, de France, de Munich, fonda un grand nombre d'écoles, et laissa des œuvres immortelles.

La première chapelle qu'il y eut en Espagne avait été formée par des artistes belges qu'avait amenés avec lui Philippe le Beau ; sous Charles-Quint et sous Philippe II, la Belgique continua à lui fournir des musiciens. La chapelle de Charles-Quint était, dit un contemporain, la meilleure et la plus complète qu'on pût rencontrer ; les chantres, au nombre d'une quarantaine, ayant été choisis dans les diverses provinces des Pays-Bas, [qui sont aujourd'hui, ajoute-t-il, comme la source de la musique](#). Les désastreux événements qui marquèrent la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle enlevèrent à la Belgique sa prééminence dans le monde musical ; nos écoles se fermèrent au milieu de nos luttes sanglantes, et l'Allemagne, recueillant nos proscrits, releva le sceptre musical tombé de nos mains.

Nous terminons par cette esquisse de notre situation intellectuelle dans la première moitié du siècle, ce chapitre de notre Histoire. Dans le suivant, nous reprendrons le récit des événements politiques, qui vont prendre un caractère d'incomparable gravité. La Belgique, emportée par un mouvement commun à la plupart des autres contrées de l'Europe, va voir déchirer son unité sociale et religieuse ; des guerres plus que civiles vont ensanglanter son sol, ruiner ses provinces, accumuler des ruines que l'avenir ne relèvera qu'à grand'peine et fort imparfaitement. Recueillons-nous et préparons-nous à entamer cette grande tâche avec le calme sérieux, l'amour sincère de la vérité, de laquelle la grande cause nationale et religieuse que nous servons n'a rien à redouter, et dont le

---

<sup>1</sup> Josquin ou Josse Baston habitait Anvers vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; c'est du moins là que furent publiées ses premières œuvres. Le prénom de ce maître semble indiquer, dit M. de Burbure, une origine flamande, et il se pourrait que Baston ne fût que la traduction française de Vanderstock. Guicciardin parle de lui comme d'un des meilleurs musiciens de son époque, et ses ouvrages, qui sont nombreux, attestent en effet un talent distingué. On ignore complètement les circonstances de la carrière de Josquin Baston.

<sup>2</sup> Ce compositeur, né vers 1520, fut chanoine de l'église cathédrale de Cambrai et maître des enfants de chœur. Il était considéré comme un des musiciens les plus expérimentés et des compositeurs les plus habiles des Pays-Bas. Bonmarché fut maître de la chapelle royale de Philippe II, à la recommandation de Marguerite de Parme. Il composa plusieurs messes et des motets qui sont conservés en manuscrit dans la bibliothèque de J. F. Fétis, *Biographie des musiciens*.

<sup>3</sup> Né à Ypres dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacques de Keerle fut successivement chanoine de la cathédrale de Cambrai, directeur du chœur de cette église, enfin maître de la chapelle de l'empereur Rodolphe II. Il excellait surtout dans la musique d'église. Ses premières compositions furent imprimées à Venise, de 1562 à 1571. Parmi elles on remarque : [Preces speciales pro salubri concilii generalis successu, Venetiis](#), 1569, in-4°. On conserve encore de lui, dans la chapelle pontificale à Rome, quelques messes manuscrites. *Ibid.*

<sup>4</sup> Voir note 9 en fin du chapitre.

flambeau nous dirigera au milieu des temps sombres et agités qui s'ouvrent devant nous.

\*\*\*

#### NOTE 1

Dans un recueil très rare d'opuscules publiés par Dorpius en 1514, à l'occasion de sa promotion à la licence en théologie, on trouve, après un texte restitué de l'*Aulularia*, des prologues et des analyses de sa façon sur des pièces de Plaute : *Ejusdem thomus (sic) Aululariæ Plautinæ adjectus cum prologis aliquot in comediæ actiones et paucis carminibus*. Le titre du livre entier est le suivant : *Martini Dorpii sacre theologie licentiati opuscula*, in-4°, 36 feuilles, chez Thierry Martens.

Voici l'annonce de la représentation de l'*Aulularia* :

*Quicumque philomusi estis, quicumque vel  
Amatis atticos sales, vel ipsius  
Latix nitorem linguæ, adeste, et quidquid est  
Negotii, poulie. Vobis acturus est Plauti grex lillianus Aululariam  
Qua fabularum una est, quas Plautus scripserit,  
Joco, lepore, argutiis bellissima.  
Qui nosse cætera volt, is adesto crastino.  
Curabitur, Musis belle juvantibus,  
Ne quempiam ventitasse pœniteat.*

Nous y ajoutons le prologue lui-même, quoique un peu long. Les vers sont si bien frappés, il y a tant de naturel, tant d'aisance, au milieu de tant de difficultés vaincues, que nous ne nous sentons pas le courage d'en rien retrancher :

*Salute multa vos pro more impartior,  
Quicumque adestis, spectatores candidi :  
Nigros siquidem (ni se abluerint) nihil moror.  
Comcediana actitabinus Aululariam,  
Qua fabularum una est, quas Plautus scripserit,  
Joco, lepore, argutiis bellissima.  
Sat se pœta, sat laudavit fabula.  
Tall, hercle, vino hederam inscitum est suspendere.  
Cæterum haud fallit me : contorquetis capita,  
Susurrantes, heec imperfecta 'st fabula.  
Est, hercle, verum, qui nostro præst gregi,  
Is, scilicet, est Plautina factus simia.  
A Plauto doctus ipso, quamvis mortuo,  
Quod deerat, id pro virili, eodem fere  
Quoad potis est, peniculo appingere.  
Porro id quantum flet negotii, Veneris  
Apelleæ partem inferiorem absolvere,  
Ilidernum sentient, quicumque harenula  
In eadem colluctantes desudaverint.  
Na ; illi pluteum ferient, et ungues denique  
Vivos arrodent, et caput scabent suum.  
Plauti jocos, sales, venerem, plus, per Jovem,  
Quam atticam, et illam romanam elegantiam,  
An consequutus est, haud ausim asserere.  
Nam quid foret jactantius, aut dementius ?  
Conatus oppido est (nam ingenue fatebimur),  
Appendicem ex Plauti farina appendere,  
Quam Plautus ipsus in pistrino comico*



*Moluit : nam egit (ut probe nostis) trusatiles  
 Tantus pœta molas, coactus inopia.  
 Jam vero censuram haud ita deprecabimur  
 Vestram, modo equi omnes, et sitis candidi :  
 Modo reputet secum quisquis diutule,  
 Num dura sit provincia, homini penitus  
 Adulescenti, a mutis docto, et duntaxat iis  
 Magistris ; qui nullas Alpes transcenderit,  
 Nulias adierit Athenas, lingue gratia  
 ()manche ; nato ad extremum ferme angulum  
 Totius orbis. Huic num est, quaeso, negotii  
 lies neutiquam minuti, Plautum exprimeram ?  
 Comicum scilicet tain varium, amplissimum,  
 Verborum et rerum majestate principem.  
 At erunt fortasse qui faciles fatebuntur hoc ;  
 Verum ob id, inquiet, non cceptum oportuit.  
 Humeri hoc opus tenelli si non sufferunt,  
 Cur suscipis ? Illi critici responsum habento sic.  
 Si tantisper doctissimus quisque abstineat  
 Vel a scribendo vel edendo quippiam,  
 Dum nil ab amasai discrepet, et puncta dum  
 Ferat omnia : dispeream, si scribat quispiam.  
 Ita comparatum, ut nil sit humanœ rei  
 Absolutissimum, quin unguis uspiam  
 Peritiorum hians remoretur quippiant.  
 Postremo, si quis Momus erit molestior,  
 Is noverit bifrontes Janos esse nos  
 Quos nulla impune ciconia pinsuerit  
 A tergo ; et est nobis non retusus stilus,  
 Quo blacterantes istos insectabimur,  
 Quis nil placet nisi domi natum suEe.  
 Verum enimvero malurnus per gratias  
 (Nam dicendum est iterum) œquos et candidos,  
 Quin conniventes, si quando opu'st, judices.  
 Heus vos, lieus, præterieram penussime,  
 Quod dictum oportet inprimis : videlicet,  
 Ne quis loquaculus esto : neu turbato quis :  
 Neu quid prorsus loquitor : nam qui jam nunc senex  
 Prodibit, is quemcumque forte audiverit,  
 Furem illico vocitabit, inque jus rapiet :  
 Quod rapiunda super aula consuluerit.  
 Nondum tacetis, ultimus ille mussitat ?  
 Decretum, pol, jam promulgabo scenicum,  
 Quod cum grege sanxit imperator histricus.  
 Quieumque lingulax fuat, hue raptabitur ;  
 Et ejus flet lingua communis gregi.  
 Abeo, tacete, quotquot estis, obsecro.*

Voici enfin l'annonce du *Miles* :

*Dorpius candidis lectoribus  
 Plautina Miles est scatens salsissimis  
 Salibus comœdia, et attica venere.  
 Eam, auspice Thalia, comœdorum dea,  
 Grex lillianus est acturus hodie,  
 Hora secunda pomeridiana, eodem  
 In Liliorum ample gymnasio, ubi  
 Et Aululariam egerunt nuperrime.*

*Hoc significandum duximus, ne quispiam  
Hoc bacchico die, tam sese poculo,  
Tam se esculento copioso ingurgitet,  
Ut nil fuat loci esitandis fabulis.  
Qui pransi erunt deparcius, adsunto alacres.  
Eos studebimus exsaturare fabulis :  
Cibo nihil exhibente negotii stomacho.*

## NOTE 2

M. Moke, *Splendeurs de l'art en Belgique*, page 281. — Voici comment un observateur fin et attentif, mais un peu réaliste a décrit, de son côté, la grande œuvre de Metsys. Par une faveur spéciale du sort que n'ont pas obtenue tous les peintres de cette époque, dit M. Alfred Michiels, le chef-d'œuvre de Quentin Metsys n'a souffert ni du temps, ni des révolutions. Le musée d'Anvers le possède, brillant d'une fraîcheur qui n'annonce point trois siècles et demi de durée. Il représente le Sauveur descendu de croix, que l'on s'apprête à ensevelir ; les personnages sont presque de grandeur naturelle Nicodème agenouillé soulève par les aisselles le buste du Messie, le tourne un peu vers le spectateur. Joseph d'Arimatee vient d'ôter au supplicié la couronne d'épines et l'a remise à un homme coiffé d'un turban, qui la porte sur un linge. Elle a un aspect formidable : les épines en sont tellement longues et tellement fortes qu'on dirait des pointes de fer. L'opulent Israélite détache avec soin les caillots de sang mêlés aux cheveux du Rédempteur. Cette circonstance dramatique, un peu répugnante même, ne se serait jamais offerte à l'esprit d'un maître brugeois. La face du Christ nous apparaît livide, bleuâtre, enluminée par la mort, et n'offre aucun signe de divinité, aucune trace de nobles sentiments, aucune beauté physique. Les muscles sont déprimés, les lèvres terreuses ; l'œil se décompose au fond de son orbite agrandi. La pourvoyeuse des cimetières n'a point exercé autant de ravages sur le corps, peint de couleurs trop vivantes peut-être, avec une patience outrée ; après avoir indiqué les os, les muscles, les côtes et les veines, l'artiste a encore dessiné les poils des bras et des jambes. De ses longs cheveux la Madeleine essuie le pied gauche du Médiateur, qu'elle a baigné d'une huile odorante ; Marie Salomé aide à maintenir le buste soulevé, en tirant le cadavre par un bras, donnée commune et singulière. Une femme debout porte un vase élégant et une éponge pour laver le corps et les blessures de Jésus. Au centre de la composition, sa mère agenouillée, soutenue d'ailleurs par saint Jean, drapé dans un grand manteau rouge, croise les mains avec l'attitude et l'expression du désespoir. Sur la droite, Marie Cléophas, vêtue à peu près de la même manière, croise aussi les mains et trahit une douleur presque aussi violente. — Les types sont généralement communs et les figures expriment une affliction vulgaire. Nicodème seul nous montre une belle tête aux lignes harmonieuses, encadrée d'une longue barbe grise. — A droite de ce groupe, on aperçoit la caverne où est préparé le tombeau du Fils de l'homme. Une servante la balaie, une autre l'éclaire au moyen d'une torche ; un vieillard porte le linceul destiné à la glorieuse victime. Plus haut, derrière l'épisode principal, se dresse le Golgotha : c'est un plateau sur des rochers, à peine clairsemé d'herbes et de petits arbres. Les deux voleurs sont encore pendus à leurs croix ; au pied de celle que le Nazaréen a sanctifiée par sa mort, deux Flamandes épongent et lavent le sang du sacrifice, avec cette passion de la propreté qui distingue leur race. Un journalier emporte l'échelle dont on a fait usage pour descendre le martyr ; un autre mange une tartine (*sic*) ; le gardien du calvaire, ayant déposé près de lui sa hallebarde, ôte son soulier, sans doute pour en retirer un caillou qui le blesse. A gauche du Golgotha, se creuse une vallée où l'on aperçoit Jérusalem et, plus loin, des collines bleuâtres. — Aucune portion de ce tableau, prise à part, n'excite l'étonnement et l'admiration, ne fait naître la joie intime dont nous remplissent les œuvres du génie. On approuve sans doute, mais on ne s'émerveille point. L'ensemble, au contraire, frappe et saisit. L'harmonieuse vivacité des couleurs charme le regard : ces deux attributs souvent opposés, la douceur et l'éclat, s'unissent de la manière la plus parfaite ; la nature ne réussit pas mieux, lorsqu'elle fond des beautés hostiles, la

splendeur du couchant et les premières ombres de la nuit, la grâce et la force, l'emportement de la passion et les langueurs de la tendresse, le génie et la simplicité, les divers parfums des champs, les divers murmures des eaux et des bois. L'air circule dans le tableau, les personnages respirent, se tiennent dans des attitudes faciles et se groupent avec un art presque moderne. La touche a une hardiesse que l'on ne connaissait point avant Metsys. La puissance d'une vie nouvelle anime cette jeune production. — Elle forme le centre d'un retable. Sur le volet gauche, la fille d'Hérodiade présente à Hérode la tête de saint Jean. La salle est tendue en cordouan et un groupe de musiciens placés dans une tribune égaie le repas. La danseuse met le plat sur la table ; Hérode l'examine d'un air stupide ; sa maîtresse, pompeusement vêtue, sourit d'une manière presque aussi sotte ; elle a pris un couteau effilé dont elle perce la tempe du mort. Sur le premier plan, un petit page arrête un chien ; sur le dernier, une arcade ouverte nous fait assister à la décollation de saint Jean-Baptiste. Aucun détail n'est spécialement remarquable, mais l'ensemble a la tournure dégagée qui flatte dans le panneau central. L'aile droite vaut beaucoup mieux. Elle nous montre saint Jean l'Évangéliste au milieu d'une cuve pleine d'huile bouillante... Il lève les deux mains vers le ciel qu'il regarde avec une ardente espérance ; le type de sa figure est laid, trivial, son corps maigre et anguleux. Sur le premier plan, deux bourreaux excitent la flamme : ce sont deux têtes vulgaires, pleines de naturel. Le despote monté sur son cheval a un air stupide ; les autres assistants forment aussi de vraies caricatures, excepté un gamin perché sur un arbre, qui examine la tragédie du haut de cet observatoire. Un château occupe le fond, vers la droite ; la perspective est excellente et l'on dirait que le vent du ciel y souffle sans contrainte. *Histoire de la peinture flamande*, 2e édition. Tome IV, pages 318-322. On regrette de rencontrer dans cet ouvrage si riche d'observations et de jugements d'une grande valeur au point de vue de l'art, tant de vaines théories et de personnalités acerbes jusqu'au dénigrement.

### NOTE 3

L'explication de cette grande composition de Metsys nous est donnée dans les Évangiles apocryphes. On sait ce qu'il faut entendre par cette désignation. On comprend en général sous ce nom tous les livres qui ne sont point dans le canon des Écritures reconnues. Ces livres sont de deux sortes : ceux qu'on peut lire pour l'édification des fidèles, mais douteux et contredits, et ceux qui ont été composés par des hérétiques et remplis d'erreurs. Ceux de ces livres qui ont joué le plus grand rôle sont les apocryphes qui appartiennent au cycle évangélique. Ces légendes du cycle évangélique sont de simples traditions, peut-être un peu trop crédules, un peu trop puériles, mais où il n'y a pas de mauvaise intention. La bonhomie et la candeur y brillent à chaque page et il y a une telle conformité dans quelques-uns de leurs récits avec ceux de l'Évangile que la critique a incliné à les regarder, sur plusieurs points, comme un complément authentique de la narration des Apôtres. L'art du moyen-âge s'est adressé surtout à cette source de poésie native : à cette époque, le pinceau et le ciseau ne font guères que traduire ces pieuses et naïves lé en des. Metsys est resté fidèle à cet usage et c'est dans la pastorale touchante de Joachim, connue sous le nom d'Évangile de la nativité de sainte Marie, qu'il a pris le sujet des divers épisodes de sa grande composition de Louvain. Ce livre apocryphe nous est parvenu en latin. Qu'on nous permette d'insérer ici la traduction de quelques fragments des trois premiers chapitres. La bienheureuse et glorieuse Marie, toujours vierge, de la race royale et de la famille de David, naquit dans la ville de Nazareth et fut élevée à Jérusalem, dans le temple du Seigneur. Son père se nommait Joachim et sa mère Anne.. Leur vie était simple et juste devant le Seigneur ; elle était pieuse et irréprochable devant les hommes... Il y avait près de vingt ans qu'ils vivaient chez eux dans un chaste mariage sans avoir d'enfant. Ils firent vœu, si Dieu leur en accordait un, de le consacrer au service du Seigneur... Or il arriva que, comme la fête de la Dédicace approchait, Joachim monta à Jérusalem avec quelques-uns de sa tribu. Alors Isachar était grand prêtre. Lorsqu'il aperçut Joachim parmi les autres avec son offrande, il le repoussa et méprisa ses dons, en lui demandant comment, étant stérile, il avait la

hardiesse de paraître devant ceux qui ne l'étaient pas... Joachim, rempli de confusion, se retira auprès des bergers qui étaient avec ses troupeaux dans ses pâturages ; car il ne voulut pas revenir en sa maison, de peur que ceux de sa tribu qui étaient avec lui ne l'humiliassent par le même reproche qu'ils avaient entendu de la bouche du prêtre. Or, quand il y eut passé quelque temps, l'ange du Seigneur lui apparut avec une immense lumière Cette vision rayant troublé, l'ange calma sa crainte, lui disant : *Ne crains point et ne te trouble pas en ma présence ; car je suis l'ange du Seigneur ; il m'a envoyé vers toi pour t'annoncer que tes prières sont exaucées et que tes aumônes sont montées jusqu'à son trône. Car il a vu ta honte et il a entendu le reproche de stérilité qui t'a été adressé injustement. Or, Dieu punit le péché et non la nature... Ta femme Anne enfantera une fille et tu la nommeras Marie, et vous la consacrerez au Seigneur dès son enfance, comme vous en avez fait le vœu, et elle sera remplie du Saint-Esprit, même dès le sein de sa mère...* Ensuite l'ange apparut à Anne, l'épouse de Joachim, et lui dit : *Ne crains point, Anne, et ne pense pas que ce que tu vois soit un fantôme. Car je suis ce même ange qui ai porté en présence de Dieu vos prières et vos aumônes, et maintenant je suis envoyé vers vous pour annoncer qu'il vous naîtra une fille, qui sera appelée Marie, et qui sera bénie entre toutes les femmes... Cette vierge sans commerce d'homme engendrera un fils, cette servante enfantera le Seigneur, le Sauveur du monde par sa grâce, par son nom et par son œuvre. Lève-toi donc, va à Jérusalem et, lorsque tu seras arrivée à la porte d'or, ainsi nommée parce qu'elle est dorée, tu auras pour signe le retour de ton mari...* Ils se conformèrent donc au commandement de l'ange et tous deux, partant du lieu où ils étaient, montèrent à Jérusalem et, lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit désigné par la prédiction de l'ange, ils s'y trouvèrent l'un au devant de l'autre. Alors, joyeux de se revoir mutuellement et rassurés par la certitude de la race promise, ils rendirent grâces, comme ils le devaient, au Seigneur qui élève les humbles C'est pourquoi, ayant adoré le Seigneur, ils retournèrent à leur maison, où ils attendirent avec confiance et avec joie la promesse divine. Anne conçut donc et elle mit au monde une fille et, suivant le commandement de l'ange, ses parents l'appelèrent du nom de Marie. Et lorsque le terme de trois ans fut révolu et que le temps de la sevrer fut accompli, ils conduisirent au temple du Seigneur cette vierge avec des offrandes... Ayant célébré le sacrifice selon la coutume de la loi et accompli leur vœu, ils l'envoyèrent dans l'intérieur du temple pour y être élevée avec les autres vierges et s'en retournèrent à leur maison. — C'est dans ce récit, on le voit, que l'artiste a puisé les éléments de sa composition et dans d'autres légendes du même genre. On trouvera des détails sur ces légendes relatives à sainte Anne dans le Dictionnaire des légendes du christianisme (Migne, 1855). M. Ch. Nisard, dans son *Histoire des livres populaires*, t. II, p. 266 ; s'est occupé d'une de ces productions, la Vie de sainte Anne, mère de la Sainte Vierge, imprimée à Épinal. — Pour compléter la description de l'œuvre, nous transcrivons l'exposé clair et intéressant de M Éd. Van Even, dans son livre : L'ancienne école de peinture de Louvain, Louvain, E. Fonteyn. 1870. Avant de décrire cette œuvre, dit l'auteur, nous devons en faire connaître l'histoire. La confrérie de Sainte Anne possédait primitivement à l'église de Saint-Pierre la première chapelle à droite, vaste oratoire qui fut cédé, en 1620, à la confrérie de Saint Charles-Borromée. En 1502, les maîtres de la première confrérie firent un contrat avec les sculpteurs louvanistes Jean Van Kessele et Jean Petereels pour l'exécution d'un retable en chêne d'après un modèle dessiné Comme les artistes ne furent point satisfaits du modèle, ils en demandèrent, en 1503, un autre à un artiste d'Anvers. On en fixa le prix à 231 florins. Mais l'exécution du nouveau projet demandait un travail tellement considérable, que les sculpteurs ne l'entreprirent point. Le 22 septembre 1508, le contrat fut rompu. Ce fut alors que les membres de la confrérie s'adressèrent à leur compatriote Quentin Metsys. Heureux de pouvoir exécuter une grande peinture destinée à l'église, qui était non seulement l'église primaire de sa ville natale, mais celle où il avait été baptisé, l'artiste produisit une composition que plusieurs critiques envisagent comme son chef-d'œuvre. Le triptyque fut achevé en 1509 et posé sur l'autel de Sainte-Anne. Il y resta pendant environ un siècle. Les membres de la confrérie, étant diminués en nombre, échangèrent leur vaste chapelle contre l'oratoire très restreint de Saint-Corneille, dans le pourtour du chœur. En suite de cet échange, le triptyque de Metsys fut enlevé de son emplacement primitif et posé sur l'autel de la nouvelle chapelle. Alors déjà il était

détérioré en plusieurs endroits. Il fut restauré en vertu d'une résolution du chapitre du 21 octobre 1633, par Jean-Baptiste Bruno, d'Anvers, l'un des restaurateurs les plus habiles de l'époque, ainsi qu'il résulte des attestations qui lui furent délivrées par Rubens, Van Dyck et Gérard Zegers. Comme cet autel s'élevait en face d'une grande fenêtre, le triptyque souffrit beaucoup de l'action du soleil. (Le coloris du panneau principal et du volet offrant l'Annonce à Joachim — dit M. Van Evert dans une note qui répond à une observation de M. Alfred Michiels — est d'une pâleur qui contraste avec le ton vigoureux qui domine dans les autres scènes. Mais cela s'explique : ces deux parties ont constamment été exposées au soleil, tandis que le panneau représentant la Mort de sainte Anne était protégé par le mur de la chapelle. Comme le triptyque était jadis constamment ouvert, les revers des volets ont été les mieux protégés contre l'ardeur du soleil). Le 18 juillet 1794, Laurent, représentant du peuple, fit enlever le chef-d'œuvre, qui fut envoyé à Paris et figura au Musée national jusqu'à la chute de l'empire. Le 20 novembre 1815, dix voitures arrivèrent à Bruxelles, chargées de caisses contenant des tableaux restitués à la Belgique. Mais ce fut seulement le 10 janvier 1816 qu'une commission composée de Godecharles, Palinck et Thys, procéda à l'ouverture de ces caisses. Dans la première, l'on trouva le triptyque de Metsys. *Nous avons constaté*, dit la commission dans son rapport, *que l'eau a pénétré dans la caisse, a coulé sur les peintures et y a formé différentes taches blanches. En outre, quelques jointures de panneaux ont travaillé par l'humidité.* Le triptyque resta pendant quelques mois au Musée de Bruxelles. Un arrêté du commissaire général de l'instruction, des arts et des sciences, du 13 août 1816, le restitua à la collégiale de Louvain. Il fut restauré en plusieurs endroits et placé dans un nouveau cadre en chêne. Mais, comme l'ancien autel avait été remplacé par un autel en marbre du XVII<sup>e</sup> siècle provenant du couvent des Thérésiennes, on se vit obligé de placer le triptyque contre le mur et sous une fenêtre. Ce mauvais emplacement contribua à le détériorer profondément. En 1857, il se trouvait dans le plus triste état. Les planches qui composent les panneaux étaient disjointes et de notables parcelles de couleur s'écaillaient et se détachaient. Sur la proposition de la commission des monuments, on en confia la restauration à M. Étienne Le Roy, de Bruxelles. Commencée en 1860, cette restauration fut terminée en 1864. La dépense s'en éleva à 3.150 francs. Le triptyque fut replacé à l'église de Saint-Pierre au mois d'avril 1865.

Ce triptyque représente dans ses cinq panneaux autant de sujets de la vie de sainte Anne. Les scènes sont combinées d'après l'ordre chronologique. Les revers des volets, c'est à dire les parties du triptyque qu'on voit en premier lieu, représentent : 1<sup>o</sup> l'Offrande de Joachim refusée, et 2<sup>o</sup> l'Offrande de Joachim acceptée. En ouvrant le triptyque, le premier volet figure l'Ange du Seigneur annonçant à Joachim la naissance de Marie ; le panneau central offre le Triomphe de sainte Anne, et le dernier volet la Mort de sainte Anne. Le panneau central a 2 mètres 25 de hauteur sur 2 mètres 20 de largeur. Chaque volet a 92 centimètres de largeur. — Dans le premier sujet, on voit Joachim au temple. Le grand prêtre repousse les pièces d'or qu'il a déposées sur la table et lui commande de partir. Joachim s'en va tout triste. (Ses traits, dit M. A. Michiels, expriment parfaitement la tristesse et la honte.) On y observe, en outre, un homme coiffé d'une espèce de turban. une vieille femme portant un capuchon et un autre spectateur. Au premier plan à gauche se trouve un homme robuste et gras. il porte une robe de velours vert, bordée de fourrure, un bonnet de menu-vair et a une clef à la main. Une aumônière ouverte est attachée à son ceinturon. C'est très probablement le portrait du trésorier de la confrérie de Sainte-Anne. (Les mains des divers acteurs, ajoute M. Michiels parlant de ce premier épisode, sont d'une facture excellente : tout connaisseur y admire la précision du dessin, la finesse des tons et un modelé comparable à celui de la nature. Mais ce qui étonne, ce qui charme surtout, c'est la puissance et la profonde harmonie de la couleur. L'ensemble et les détails sont d'un aspect magnifique. On croirait voir une des pages les plus intenses du quinzième siècle).

Le second sujet figure les offrandes et donations de sainte Anne et de Joachim. La scène se passe sous le portique d'un temple de style italien. Sainte Anne agenouillée offre au grand prêtre une cassette en bois, couverte de cuir noir, ornée de ferrures délicatement



ouvragées. Derrière elle se tient debout un jeune homme qui présente au pontife un parchemin. A droite du grand prêtre, au second plan, on observe deux hommes, les témoins de la donation sans doute. L'un lit le texte d'un document qu'il tient à la main. Metsys a imité sur ce parchemin les premières lignes d'un acte concernant ses enfants, reçu par les échevins d'Anvers le 15 mars 1508. A gauche du second plan, l'on voit un homme vu du dos qui lit dans un livre. Entre ce personnage et l'angle de l'arcade du portique, au troisième plan, Joachim et sainte Anne distribuent des aumônes à des indigents groupés autour de la porte de leur demeure. A gauche, dans le fond, on aperçoit la tourde Notre-Dame d'Anvers, à droite la temple de Nazareth, construit dans le style italien et orné de la jeune parure de la Renaissance. Le contrefort du temple est orné de colonnes de porphyre, de chapiteaux de bronze et de statuettes de marbre. Sur la frise qui supporte ces figurines, on lit : *Qvinte Metsys Screef dit A° 1500 A* (Comme exécution, dit M. Michiels, l'Offrande acceptée est la page la plus belle et la plus vigoureuse du triptyque. La splendeur du coloris égale tout ce qu'on a pu faire en ce genre. Il y a un capuchon de velours violet notamment, que n'éclipseraient pas les plus brillantes étoffes peintes par les Van Eyck.)

Le volet de gauche représente Joachim agenouillé près d'un rocher et au milieu d'un paysage ravissant. Un chien blanc est couché près de lui. Au dessus de lui plane l'ange qui lui apporte la nouvelle que sa femme engendrera la mère du Sauveur. Le céleste messager est admirablement drapé dans sa longue robe verte. D'une main il montre à Joachim le ciel, dont il proclame la volonté ; de l'autre, le château où est restée sainte Anne. Dans le lointain, on voit l'épouse guettant à une croisée le retour de Joachim, pour lui annoncer la bonne nouvelle. Devant la porte d'un château, les époux s'embrassent. Dans la prairie, on remarque un berger jouant de la flûte, en gardant ses moutons, ainsi qu'un jeune paysan qui fait tourner une toupie. Plus loin, s'élève, sur le flanc d'une colline, la ville de Nazareth. (Le paysage est très beau, dit aussi M. Michiels : il y a sur le premier plan des tons vigoureux et splendides, qui rappellent les deux Van Eyck, Thierry Bouts et Memlinc ; ses teintes pâles, les nuances bleues ne commencent qu'au second plan.)

Dans le panneau principal, qui représente le Triomphe de sainte Anne, les personnages sont assis sous un portique à trois arcades, en style italien. L'arcade du milieu est surmontée d'une coupole, dont l'entablement repose sur des pilastres en marbre gris à colonnes de porphyre. Sur les chapiteaux des colonnes du second plan se trouvent des figurines assises, l'une tirant de l'arc, l'autre élevant une boule. A travers les arcades on aperçoit la campagne. Sous le portique se trouve un banc en marbre, orné de sculptures. La sainte Vierge est assise au centre du banc, tenant l'enfant Jésus sur son genou gauche, Rien n'impressionne comme sa placide et tendre tête de la mère du Sauveur. Un rayon tombé du ciel semble l'illuminer d'une lumière toute céleste. Des cheveux blonds, fins et doux comme la soie, se déroulent en tresses abondantes sur le blanc virginal de son vêlement. C'est vraiment une créature angélique. La candeur, la modestie, la délicatesse d'une âme pure respirent dans son regard et dans son geste. Marie porte une robe blanche à reflets bleuâtres, bordée d'une bande noire sur la poitrine, ainsi qu'un manteau de même couleur, ourlé d'une broderie d'or. Le petit Jésus a une robe blanche. Il tient sur l'index de la main droite un bouvreuil (un pinson, selon M. Michiels), attaché par un fil rouge, dont la mère tient l'extrémité. Sainte Anne porte une robe rouge, sur laquelle se déroule un manteau de même couleur. Elle a la tête enveloppée dans un capuchon noir ourlé de martre. La mère de Marie offre, avec un beau geste, une grappe de raisins à Jésus, qui lève la main pour l'accepter. (M. Michiels demande si c'est une allusion aux vignes jadis plantées dans les environs de Louvain, grande rareté sous le ciel humide et froid de la Belgique.) A la droite de la sainte Vierge, l'on voit Marie Cléophas, en manteau de velours vert. Elle est assise au milieu de ses enfants, savoir : saint Jacques le Mineur, saint Simon, saint Thadée et saint Joseph le Juste. La mère avance la main pour accepter un œillet rouge que lui offre un de ses enfants. Deux de ses fils lisent dans un livre qui est posé sur ses genoux. Un troisième, qui est tout jeune et qui porte une robe verte, est assis. Il joue avec un psautier et avec des images enluminées, qu'il éparpille autour de lui avec une ravissante naïveté. A gauche de sainte Anne, on

remarque Marie Salomé, en robe pâle bleu, également assise. Près d'elle se trouvent ses deux fils, saint Jacques le Majeur et saint Jean l'Évangéliste. Ces enfants ont un charme infini de délicatesse et de suavité morale. Derrière le dossier du banc, à gauche, sont assis saint Joseph et Alphée, époux de Marie Cléophas ; à la partie correspondante de droite, Joachim et Zébédée, époux de Marie Salomé. Ces têtes, qu'on peut prendre pour autant de portraits, sont pleines de pensée, d'austérité et de grandeur. (L'agencement de ces divers personnages est d'une trop grande symétrie peut-être, comme dans les tableaux de l'école brugeoise, où l'art n'avait pas encore appris à se déguiser lui-même. Cette remarque est de M. Michiels). Une verdure d'une fraîcheur incomparable et constellée de fleurs revêt le sol au premier plan. La loggia, qui abrite les personnages, est ouverte au soleil et à l'air. Le portique en est d'une structure splendide et élégante. Le paysage du fond est d'une haute valeur artistique.

Le volet droit figure la mort de sainte Anne, qui clôt la série des sujets. L'épouse de Joachim est couchée dans un lit couvert d'une draperie rouge. Ce panneau est d'une venté sublime. Lu regardant la tête de cette femme, on se sent devant la mort. La sainte Vierge se trouve à côté du lit de sa mère. Élie se penche vers l'agonisante avec une profonde anxiété et lui présente un cierge allumé. De l'autre côté, Jésus debout, vêtu d'une robe grise, la tête entourée d'un nimbe rayonnant, touche de la main gauche le front de son aïeule et la bénit de la main droite. Il semble avoir seize à dix-huit ans. À gauche du lit, se trouve agenouillée Marie Salomé. Elle porte un mouchoir à son visage pour essuyer ses larmes. Cette femme pleure avec le touchant abandon de la douleur. Marie Cléophas se trouve à droite et verse également des larmes abondantes. Du même côté, près d'une fenêtre ouverte, l'on remarque deux hommes, qu'on pense être saint Joseph et Alphée. La fenêtre est à meneaux en pierres et à vitres en losange. La lumière s'y introduit d'une manière admirable. (La lumière qui entre, dit de son côté M. Michiels, produit un effet admirable : les maîtres hollandais les plus habiles n'ont pas mieux imité les rayons du jour).

Je termine par quelques observations techniques de M. Alfred Michiels ; elles témoignent de l'attention avec laquelle il a examiné l'œuvre. Un favorable hasard, dit-il Lui même, m'a permis de l'étudier à loisir, sous tous les jours, en 1861, dans l'atelier de M. Étienne Le Roy, qui le restaurait. Deux caractères spéciaux frappent tout d'abord dans la composition : l'un est la pâleur générale du coloris (de la partie centrale) ; l'autre, la manière étrange dont les yeux sont dessinés — Pourquoi l'image centrale, la partie la plus importante de l'œuvre, offre-t-elle ces teintes blêmes, quand la surface d'autres panneaux brille comme un champ de fleurs, étale aux regards toutes les nuances de l'arc en ciel ? (M. Van Even explique la chose en faisant remarquer que cette partie centrale est restée longtemps exposée au soleil et aux intempéries de l'air. Les linéaments de certains visages sont si faiblement tracés qu'ils paraissent à demi voiles par un brouillard ; les chairs n'ont aucun relief... Ces costumes mêmes sont mollement traités... La forme des yeux n'étonne pas moins que le vague des contours et la pâleur de tous. Les paupières sont à peine entrouvertes et, dans l'intervalle, s'ébauche un mince fragment de prunelle, ce qui éteint tout regard, ce qui ôte à la vue toute expression. Sur huit grands personnages et six enfants, un petit garçon et deux hommes, saint Joseph et Alphée, ont seuls les yeux ouverts. Quelle inexplicable fantaisie ! On l'observe déjà sur le triptyque d'Anvers, mais là elle se maintient dans certaines bornes... Une circonstance particulière, qui rend ce tableau plus curieux, c'est qu'il est peint à la détrempe. Pour le restaurer, M. Le Roy fut contraint de délayer les couleurs avec du blanc d'œuf... Le résultat de notre conversation, dit en terminant M. Michiels, fut que les vieux peintres des Pays-Bas connaissaient une laque diaphane et sans couleur, analogue à celle des Chinois, la même peut-être, et obtenaient par ce moyen l'inaltérable émail qui rehausse et protège leurs couleurs. Il faut bien en convenir, une partie seulement des procédés que les Van Eyck employaient nous a été transmise).

#### NOTE 4

Il nous reste à donner quelques renseignements biographiques sur l'artiste célèbre, généralement connu sous le nom légendaire du forgeron d'Anvers. Nous les empruntons à M. Van Even, qui les a recueillis, pour une grande part, avec un soin scrupuleux dans les documents originaux dont il a la garde. Quentin Metsys naquit à Louvain en 1466 ; il était fils de Josse Metsys et de Catherine Van Kinckem. Son père était forgeron ; dans le compte de la ville de 1469, il est qualifié de Josse le serrurier, rue du Château. On ne possède pas de renseignements sur l'enfance de Quentin Metsys. Josse, son père, pratiquait le métier de forgeron avec une habileté peu commune et jouissait d'une certaine considération à Louvain. En 1476, Mathieu de Layens, l'architecte de l'hôtel de ville, lui confia l'exécution d'une balustrade destinée au perron du nouvel édifice. C'est un ouvrage considérable, orné de feuillages et de fleurons. On le paya 42 florins, et 42 plaquettes (*plecken*). Josse Metsys mourut vers 1481. Sa veuve supporta avec résignation le coup qui la frappait et continua le métier de son mari avec son fils aîné Josse, âgé de dix-huit ans ; Quentin en avait quinze, Josse avait hérité de l'habileté de son père, il se maria avant 1489 et s'établit pour son compte. Quentin resta avec sa mère et prit la direction de la forge. Lui aussi montra une rare adresse dans l'exécution des travaux qui lui furent confiés. Le seul travail martelé de Quentin Metsys que l'on connaisse aujourd'hui à Louvain est l'admirable potence qui servait autrefois à mouvoir le couvercle des fonts baptismaux de l'église de Saint-Pierre. L'appareil est garni de représentations de l'ordre végétal. Le fer y est transformé avec une élégance et une délicatesse vraiment étonnantes. Molanus dit positivement que c'est une production de Quentin. Elle donne la preuve que dès lors non seulement l'art du dessin, mais aussi celui du modelage. devait lui être familier A la fin du XVe siècle, la grande prospérité d'Anvers se développait rapidement. Notre Metsys résolut de se fixer définitivement dans cette ville. Avant de quitter Louvain, il s'était initié à la pratique de la peinture et, en 1491, il fut reçu franc-maître à la confrérie de Saint-Luc, à Anvers. Ce fut bien, comme la tradition l'a toujours attesté, l'amour qu'il portait à une jeune personne d'Anvers qui décida sa vocation d'artiste ; elle s'appelait Alyt Van Tuyt ou Van Tuël. Il l'épousa et échangea définitivement le marteau contre la palette, mais il ne conserva pas longtemps celle qu'il avait unie à son existence. Elle mourut vers 1507, après avoir mis au monde six enfants, quatre fils et deux filles. Quentin épousa en secondes noces, vers la fin de 1505. Catherine Heyns, dont il nous a laissé un beau portrait. qui orne actuellement la galerie des Uffizi, à Florence, et porte le millésime de 1520. Son portrait à lui, peint par lui-même, figure dans la même galerie L'artiste avait alors cinquante-quatre ans. C'est une figure calme et placide. Le corps annonce une santé robuste ; les mains charnues montrent qu'elles n'ont pas toujours manié le pinceau. Metsys travaillait pour les églises et pour les salons. C'était, dans nos régions, le premier portraitiste de son temps.

Quentin Metsys comptait à Anvers, cela va de soi, une foule d'admirateurs et d'amis. Un des hommes qui éprouvaient pour lui une vive affection était Pierre Gillis ou Ægidius, secrétaire de l'échevinage d'Anvers, grand ami des lettres et des arts, qui entretenait des rapports avec les savants les plus distingués de son temps. C'était un ami intime d'Érasme, qui en fait souvent l'éloge dans sa correspondance. Au mois de mai 1514, l'illustre chancelier d'Angleterre, Thomas Morus, fut envoyé à Bruges avec de pleins pouvoirs pour conclure un traité de commerce entre Henri VIII et Charles-Quint. En visitant la ville d'Anvers, Morus fit la connaissance de Pierre Gillis, et se lia d'une intime amitié avec lui. C'est à Gillis qu'il adressa le manuscrit de son Utopie, avant de le publier, et c'est l'humaniste flamand qui soigna l'impression du livre, lequel sortit des presses de Thierry Martens, à Louvain, en 1517. Après son quatrième voyage à Londres, Érasme séjourna pendant quelque temps à Anvers, chez son ami Gillis. Metsys, qui éprouvait une vive sympathie pour Morus, profita de la circonstance pour reproduire sur un même panneau les portraits d'Érasme et de Gillis et les offrir ainsi réunis au chancelier. Il y réussit admirablement. Érasme tenait à la main le commencement de sa paraphrase de l'Épître aux Romains. Gillis une lettre de Morus à lui adressée Le chancelier fut ravi du présent et chanta la gloire de l'artiste dans une pièce de vers qui nous a été conservée et que nous croyons devoir reproduire :

Tabella loquitur.

*Quanti olim fuerant Pollux et Castor amici.  
Erasmum tantos Ægidiumque fero :  
Morus ab iis dolet esse loco sejunctus, amore  
Tam prope quam quisquam vix queat esse sibi.  
Sic desiderio est consultum absentis, ut horum  
Reddat amans animum littera, corpus ego.*

Ipse loquor Morus :

*Tu quoque aspicias, agnitos opinor  
Ex vultu tibi, si prius vel unquam  
Visos : sin minus, indicabit altrum  
Ipsi litera scripta, nomen alter :  
Ne sis nescius, ecce scribit ipse.  
Inscripti poterant docere  
Toto qui celebres leguntur orbe.  
Quintine, o veteris novator artis,  
Magno non minor artifex Apelle,  
Mire composito poteus colore  
Vitam adifingere mortuis figuris.  
Heu cur effigies labore tanto  
Fartas tam bene, talium virorum,  
Quales prisca tulere secta taros,  
Quales tempora nostra rariores,  
Quales baud scio post futura an ullos,  
Te juvit fragili indidisse ligno,  
Dandas materiæ fideliori,  
Quæ servare datas queat perennes ?  
O si sic, poteras tuæque famæ et  
Votis consuluisse posterorum.  
Nam si secula, quæ sequentur, ullum  
Servabunt studium artium bonarum,  
Nec Mars horridus obteret Minervam,  
Quanti hanc posteritas emat tabellam !*

— M. Van Even, qui reproduit cette pièce si pleine de charme et de naturel, et si glorieuse pour Metsys, y ajoute cette note : M. Alfred Michiels, dans la nouvelle édition de son *Histoire de la peinture flamande*, t. IV, p. 304, a cru qu'il s'agissait dans les vers de Morus d'une sculpture et non d'une peinture. Mais il s'est trompé, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture de la pièce que nous venons de transcrire. Nous remarquons, dans le texte qu'il donne des vers du chancelier, les mots *indidisse ligno*. Or, on lit *indidisse ligno* dans toutes les éditions des œuvres de Morus que nous avons consultées. Pierre Ægidius, dit M. Michiels, ne tenait pas non plus à la main une lettre de Thomas Morus, mais une lettre destinée au chancelier. Ceci est encore complètement inexact. Gillis tenait positivement une lettre de Morus, attendu que celui-ci redemande sa lettre à la fin de sa missive du 6 octobre 1517, afin de pouvoir la placer à côté du tableau, pour montrer avec quelle dextérité Metsys avait contrefait son écriture. M. Van Even a raison. Voici la missive en question, elle achève l'éloge de Metsys et c'est pour ce motif que nous la donnons ici. *Mi Petre, cum omnia mirifice Quintinus noster expressit, tum mirificum inprimis falsarium videtur præstare posse : nam ita inscriptionem literarum ad te mearum imitatus est, ut ne ipse quidem iterum possem itidem. Quare nisi aut ille in satura aliquem usum aut tu in tuum eam servas epistolam, remitte rogo ad me, duplicabit miraculum opposita cum tabula : sin aut periit, aut vobis usui erit, ego experiar meæ manus imitatore[m] ipse rursus imitatis.*

Reprenons notre courte notice. Grâce à son travail. Metsys était arrivé à l'aisance. Outre sa première demeure de la rue des Tanneurs, il possédait, rue du Jardin des Arbalétriers, deux belles maisons avec jardins. Il finit par se fixer dans l'une de ces dernières, la mit

sous la protection de saint Quentin et plaça dans la façade l'image de son patron, forgée en fer et polychromée. On voyait à l'intérieur des fresques de sa main. Le grand artiste mourut le 16 septembre 1530 et reçut la sépulture au pied du portail de l'église de Notre-Darne. Une dalle en pierre bleue, portant en relief l'écusson de la confrérie de Saint-Luc, rappelait sa mémoire par cette simple inscription :

*Sepulture van Mr Quinten Matsys in symen tyl grofsmit  
en daer naer famews schilder werd sterf anno 1529.*

Le style et la date erronée de cette inscription prouvent que la pierre avait été placée assez longtemps après la mort de Metsys. Plus tard encore, un admirateur de Metsys, Corneille van der Geest, lui érigea un antre monument. Dans une ogive du contrefort gauche de la tour de Notre-Dame, il fit poser un médaillon en marbre blanc, représentant le buste de l'artiste, avec cette double inscription :

<i>Quintino Metsys incomparabilis artis pictori. Admiratrix grataque posteritas anno post obitum sæculari M. DC. XXIX posuit.</i>	<i>Connubialis amor de mulcibre fecit Apellem.</i>
---	--

#### NOTE 5

On a souvent induit de cet abandon des traditions de notre première école flamande que le séjour de Rome et l'étude des œuvres de l'école italienne était plutôt nuisible que favorable à nos jeunes artistes ; aux lauréats de nos concours. L'académie d'Anvers a émis formellement cette opinion dans un document officiel de l'année 1846. J'aime à citer à ce propos les observations suivantes et pleines de sens d'un de nos premiers critiques d'art : Lorsqu'on étudie, dit M Alvin, dans le passé, l'influence que les voyages de nos artistes en liane ont exercée, chez nous, sur le développement de la peinture, on est surtout frappé de ce fait significatif : notre première école, si originale, celle des Van Eyck et de leurs continuateurs, s'arrête brusquement après Quentin Metsys et Van Orley ; elle prend alors une direction toute nouvelle qui n'est autre que la voie tracée par les grands maîtres italiens. Michel-Ange et Raphaël C'est ainsi que Michel Coxie, Frans Floris, Martin Devos, Otto Vénus abandonnent la tradition flamande, qui n'est reprise, après une transformation radicale, que grâce au génie extraordinaire de Rubens. Un pareil fait a pu sembler à beaucoup de bons esprits un avertissement qui devait détourner les artistes belges de l'étude de ces écoles rivales. élude qui ne serait propre qu'à corrompre ou à absorber leur propre originalité. Cette conclusion n'est permise qu'à l'observateur superficiel, à celui qui ne creuse pas assez la question pour découvrir les causes vraies du phénomène qu'on signale. Ce qui est arrivé au XVIe siècle se reproduirait encore aujourd'hui, sous l'action des mêmes causes. Ainsi, par exemple, si au lieu d'envoyer nos lauréats à Borne, où il n'y a plus d'école vivante. on leur commandait de séjourner soit à Paris, soit à Munich, soit à Dusseldorf, à l'école des beaux-arts, ou dans l'atelier de quelque artiste en renom, ce que le lauréat pourrait avoir en lui du sentiment de l'originalité flamande serait, comme autrefois, en danger de se corrompre et de se perdre. C'est que, bien loin qu'il se réchauffât à la fécondante influence de l'étude d'une école contemplée dans son ensemble. il sentirait toute sa spontanéité se glacer sous la compression tyrannique d'un maître lui imposant ses doctrines et ses procédés personnels ; car la parole et l'exemple du maître sont bien plus impératifs que l'enseignement muet des plus illustres morts. Quand les artistes que j'ai cités tout à l'heure sont allés en Italie, ils ont trouvé l'école dans toute l'activité de la vie ; les uns ont vu Raphaël et Michel-Ange et se sont en quelque sorte attelés à leur char, abdiquant leur propre personnalité, cédant à l'impulsion de ces grands génies qui les dominaient de



trop haut pour qu'ils pussent concevoir seulement la pensée de se soustraire à leur empire. D'autres n'y ont rencontré que les continuateurs de ces colosses ; mais le mouvement était donné. — Au contraire quand Rubens et Van Dyck séjournèrent en Italie, aucun maître n'y brillait qui fût de taille à les dominer. Ils n'ont trouvé que des écoles mortes à étudier et ils les ont étudiées avec un succès et un avantage qui sont devenus le plus puissant argument eu faveur de ce genre d'enseignement. Rubens, s'inspirant tour à tour de Léonard de Vinci, de Raphaël, de Michel-Ange, de Titien, de Véronèse et du Corrège, s'est assimilé toutes celles des qualités de ces grands maîtres qui étaient sympathiques à sa propre nature. Il a plus emprunté à l'Italie qu'aucun autre peintre flamand avant lui et pourtant il est resté lui-même. Il est resté flamand, que dis-je ? il a ressuscité l'école flamande, absorbée, depuis plus d'un siècle, par l'imitation exagérée et mal comprise. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome III, pages 118-419.

#### NOTE 6

Henri de Bles, ou *met de Bles*, est connu en Italie sous le nom de *Civetta*, hibou, à cause de l'oiseau qui figure en forme de monogramme dans ses tableaux. M. Alfred Michiels l'appelle *Henri à la Houpe* ; c'est la traduction littérale de Henri *met de bles*. Selon Van Mander, une touffe de cheveux blancs placée sur le devant de la tête lui avait fait donner ce surnom. Parlant de sa naissance. Croonendael, le chroniqueur du comté de Namur, s'exprime ainsi : *D'icelle (Bouvigne) naquit Henricus Blesius, excellent peintre mesure au fait des paysages*. Il séjourna longtemps en Italie et Lanzi lui accorde une place honorable dans l'histoire de la peinture italienne. Les musées d'Italie, de Suisse et d'Allemagne renferment un assez grand nombre d'œuvres de ce peintre et un particulier de Dinant possède une de ses meilleures productions. M Siret, dans la *Biographie nationale*, s'étend assez longuement sur Henri de Bles. L'autorité qui s'attache à son jugement nous engage à reproduire ce passage : *De Bles est après Patenier et avec lui, le créateur et le père du paysage dans nos contrées. Il est assez naturel que ces fils des pittoresques rivages de la Meuse se soient sentis inspirés par la belle nature qu'ils avaient sous les yeux. que leur âme, portée naturellement à la poésie, ait guidé leur main, quand celle-ci a essayé de rendre ses impressions sur la toile. Mais combien ne fallait-il pas alors de génie pour en arriver au degré que De Bles sut atteindre ! Tout était à créer ou à modifier ; les lois de la perspective peu étudiées, la couleur fautive où le bleu domine, cette nature conventionnelle où la minutie du détail détruit toute la grandeur de l'ensemble ; il fallait, au milieu de ces éléments antipoétiques, se frayer une route et atteindre un but qui satisfait aux exigences d'un génie enthousiaste de la nature. — De Bles y parvint presque toujours ; il étagea avec art ses différents plans, il adopta un coloris plus vrai et, s'il resta un peu tributaire de la miniature appliquée au tableau, il eut assez d'habileté pour ne pas nuire à l'ampleur de la conception. Il faut, pour le juger impartialement, oublier nos progrès, nos procédés actuels, s'identifier à la rêverie du peintre, voir et peut-être se souvenir avec lui. Alors ce site aimé, cette rustique chaumière, ce ruisseau qui coule sur les cailloux blancs, tous ces accessoires qu'il aime à reproduire, se revêtent d'un charme profond ; alors on est mieux disposé à admirer ce talent créateur qui ne s'arrête pas toujours au paisible moulin alimenté par le ruisseau, mais qui nous décrit avec son pinceau les montagnes, les rochers, la grande rivière, les vieux châteaux. dont les légendes ont sans doute bercé son enfance. On peut lui reprocher un feuillage parfois trop noir, des teintes grises ou bistrées un peu tristes, mais, par contre, il est visible qu'il avait l'intelligence des masses, point capital pour le paysagiste. De plus ses compositions sont animées, nous dirions presque éclairées par des horizons lumineux du plus bel effet. Certes De Bles était né paysagiste ; toutefois il ne le fut pas exclusivement. Après avoir orné ses paysages de petites scènes animées, incorrectement dessinées, mais spirituellement touchées, il aborda aussi la peinture d'histoire dans le genre de Jean de Mabuse ; comme lui, il fut raide et anguleux, et, en voyant ces essais d'imitation, on se prend à regretter ses jolis tableaux des premiers temps ; nous disons des premiers temps parce que, bien évidemment, l'œuvre de De*

Bles se partage en trois genres, sinon en trois époques. Le paysage proprement dit où les petites scènes ne sont que l'accessoire : c'est là où il fut le meilleur, le plus original ; on y retrouve les sites de son pays natal et on voit qu'aucune influence étrangère n'a encore agi sur lui. Plus tard la figure joue un rôle important, les sites changent d'aspect, le talent du peintre n'y gagne guère. Enfin la figure devient l'objet-principal.. de la composition ; il réussit parfois à trouver des types attrayants, mais souvent il reste trivial, sans caractère, raide, anguleux, emprunté, et, loin de marquer un progrès dans sa carrière, cette étape fut un pas rétrograde... Dans sa seconde édition de *l'Histoire de la peinture flamande*, M. Alfred Michiels professe la plus haute admiration pour *Henri à la Houpe*, comme il l'appelle. C'est pour lui le principal élève de Memlinc ; c'est à peine même s'il ne l'élève pas au dessus de son maître. M. Michiels est convaincu que le fameux triptyque du musée de Bruges, où est figuré le baptême du Christ, a le peintre de Bouvigne pour auteur. Là, dit-il, son talent de paysagiste apparaît en pleine lumière avec tous ses avantages. La scène frappe l'attention, captive les regards, avant qu'on songe aux acteurs... Le fleuve qui serpente sur ce tableau est la Meuse, signalée par ses roches calcaires ; la prétendue Jérusalem nous offre l'image de Bouvigne, reconnaissable au clocher de sa principale église, tel qu'il existe encore, et le puissant château grimpé sur une éminence est le manoir de Crèveœur, dont on visite journallement les ruines. En finissant sa longue étude sur notre peintre, M. Michiels s'applaudit du résultat auquel il se croit arrivé et s'écrie avec enthousiasme : Ainsi, après trois cents ans d'injustice et d'oubli, j'ai pu évoquer de son tombeau ce grand peintre méconnu. C'est à nous plus qu'à personne d'ajouter modestement avec le poète : *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

#### NOTE 7

M. Van Hasselt, Splendeurs de l'art en Belgique, pages 404-405. Nous ne savons où M. Van Hasselt a trouvé cette désignation du lieu de la mort de notre peintre ; on convient assez généralement qu'on l'ignore ; quelques-uns le font mourir à Liège. — On trouvera dans *l'Histoire de la peinture au pays de Liège*, par M. Helbig, pages 110-120, une description très intéressante des œuvres encore existantes de Henri Bles. Nous empruntons à cet écrivain si consciencieux et si compétent quelques détails sur deux de ces œuvres, qui offrent un intérêt particulier à nos lecteurs ; il les a extraits lui-même, en les vérifiant, d'une notice de M. Al. Bequet, insérée dans les Annales de la société archéologique de Namur. — *Un colporteur dépouillé par des singes.* Au premier plan on remarque, à gauche, une forêt de haute futaie ; la lumière se joue sous les grands arbres, où l'on aperçoit une troupe de singes grotesquement affublés qui dansent en rond sur le gazon. Un colporteur est endormi au pied d'un gros arbre qui occupe au bord du cadre toute la hauteur du tableau. Sa hotte est placée à côté de lui ; un singe allonge le bras pour en tirer le restant du contenu. Une foule d'objets de toilette sont déjà éparpillés sur le sol ; des singes s'en sont emparés et s'en amusent avec cet air narquois et malin que nous leur connaissons. Deux d'entre eux ont saisi le pauvre chien du colporteur et s'occupent, avec le plus grand sérieux, de leur chasse favorite. Au milieu de ce tableau arrive, en courant, un personnage, sans doute le compagnon du colporteur, qui s'arrache les cheveux de désespoir en apercevant cette scène de désordre. Le reste du premier plan est occupé par un terrain raviné, semé encore, çà et là, de quelques singes. Un grand arbre dans le coin du tableau, à droite, le termine de ce côté. — Au second plan, à gauche, les hautes montagnes sont découpées de la façon la plus bizarre ; ainsi on voit, indépendamment de nombreuses cavernes, des blocs de rochers placés horizontalement sur d'autres à la façon des dolmens druidiques. Un roc élevé est couronné d'un château fortifié. Un ruisseau, au bord duquel s'étendent de vertes prairies plantées d'arbres, coule aussi au second plan. Sur ce ruisseau est un moulin et, sur le chemin qui y conduit, on voit quelques figures très petites, un mendiant, un homme avec une brouette. — Le premier plan de ce plateau est très largement peint, mais dans un ton bistre trop uniforme. La forêt est charmante ; dans cette végétation, tout respire la vie ; on sent le soleil percer le feuillage et, si ces arbres sont peints avec une finesse

extrême, l'artiste a su éviter les détails minutieux. Les rochers de Bles pèchent, avon-nous dit, par leur bizarrerie ; c'est là le côté faible du peintre ; il a plus consulté son imagination que la nature ; certains de ces rochers sont néanmoins d'une grande justesse de ton. — Dans le trou du gros arbre, au pied duquel repose le colporteur, on voit la chouette qui est le monogramme du peintre. Un singe guette une seconde chouette placée à terre sous l'abri d'une grosse pierre. — Bois, Galerie royale de Dresde. M Helbig, parlant de ce tableau dans son texte, ajoute : Selon Van Mander, certains contemporains croyaient voir dans ce tableau une satire contre le pape et prétendaient reconnaître dans les singes les disciples de Luther dépouillant le Saint Siège du prestige de son autorité et de ses prérogatives. Dans l'opinion de Van Mander, toutefois, c'est là une interprétation qui n'existait pas dans la pensée du peintre. Et en note : Van Mander ne se trompe point. La scène comique formant le sujet du tableau de H. Bles n'appartient pas entièrement à l'imagination du peintre et elle a été inventée longtemps avant l'époque de Luther. Dans une sorte de pantomime jouée à Bruges pour égayer les fêtes célébrées à l'occasion du mariage du duc Charles le Téméraire avec Marguerite d'Angleterre, au mois de mai 1468, cette scène fut mise en action. En voici le récit, suivant un document contemporain : *Item, y ot fait la forme et figure d'une grosse thour, toute de charpenterie, qui estoit de XLVI piez de hault, et de grosseur à l'avenant, couverte de teille peinte et de machonnerie d'argent, et escalle d'azur, et les fenestrés, vitraux et les pomeaux tout doré d'or, la cappe richement estoffée d'or et d'azur, ayans bannières sur chacune tenestre armoriés... et sur l'allée de pourtour d'icelle, avoit six habiles compaignons, habilliez comme singes, qui trouvèrent un merchier endormi sur ledit pourthour emprès sa mercherie, qu'il avoit là mise avant pour vendre emprès la porte, qu'ilz déroberent et lui prinrent primes, miroirs, aiguillettes, huves et semblable, et en firent plusieurs singeries, et l'un print la nuite et tambourin dudit merchier et joua, et adont les autres se prinrent tous à danser la morisque sur et au long dudit pourthour.* *Les Ducs de Bourgogne*, par M. le comte de la Borde, tome II, page 327. — Paysage où se trouvent représentées différentes scènes de la parabole du samaritain. — A gauche, une forêt qui se termine au bord du cadre par un gros arbre creux ; un terrain raviné et semé de blocs de rochers, enfin un grand chemin qui se dirige vers un village, tel est l'aspect général du premier plan. Plus loin, nous trouvons les motifs favoris de Bles, le ruisseau, le moulin et le sentier qui va se perdre sous les grands arbres du verger qui l'entoure. Ces arbres, parfaitement groupés, recouvrent une colline qui s'étend jusqu'à un village situé à droite dans le tableau. Au sommet de la colline s'élève un haut rocher aux formes bizarres ; il est couronné de constructions d'un aspect un peu étrange : c'est la ville sainte ; elle semble inaccessible ; des défenses nombreuses en rendent l'approche très difficile. L'artiste s'est plu à en hérissier le chemin, qui s'aperçoit au milieu des roches, d'obstacles de toute sorte ; tantôt c'est un pont jeté sur des précipices, tantôt il faut gravir des échelles, pénétrer dans des gorges, passer sous des portes défendues d'une façon formidable. Quelques petits personnages semblent néanmoins lutter contre toutes ces difficultés du chemin. Au fond du tableau, on aperçoit une large rivière ; elle coule d'abord entre des collines peu élevées, semées de quelques habitations, puis les rives se rétrécissent. le fleuve serpente entre de hauts rochers et, tout dans le fond, une petite ville fortifiée, dominée par un château-fort, dessine sa pittoresque silhouette dans l'horizon vaporeux du tableau. Il est impossible de ne pas reconnaître ici le caractère, l'aspect général de Bouvignes. — Différents épisodes de la parabole du Samaritain animent ce paysage, en formant pour ainsi dire une triple image. Au premier plan, le bon Samaritain verse le baume sur les blessures du voyageur étendu sur le sol et dépouillé de ses vêtements. A gauche, sous les arbres de la forêt, on voit deux soldats armés portant les dépouilles du voyageur ; puis le prêtre et le lévite qui s'éloignent. Un grand nombre d'animaux peuplent, en outre, la forêt : ce sont des licornes, des hippopotames, des ours, etc. On aperçoit dans le grand chemin le bon Samaritain emmenant le blessé sur sa mule ; il se dirige vers le village. Là se trouve le troisième épisode : il a déposé le voyageur dans une hôtellerie sur la place et il fait, avant de s'éloigner, ses dernières recommandations à l'aubergiste. D'autres petites figures animent encore ça et là le paysage. — On retrouve dans ce tableau les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans les autres, c'est à dire un grand sentiment de poésie dans certaines parties, une

perspective parfaitement comprise, des arbres bien groupés. D'un autre côté, ce sont toujours les rochers bizarres de Bles et une verdure trop noire. Mais ici un défaut plus important frappe de prime-abord : ce défaut est le manque d'unité, la multiplicité des scènes, des détails, sans lien entre eux. Il semble, en effet, que l'on trouverait trois ou quatre jolis paysages en découpant ce grand panneau. — Bois, collection de M. Perpète Henri, à Dinant.

#### NOTE 8

Une de ces œuvres, appartenant à la ville de Malines, a été exposée en 1861. Voici la description qu'en a faite M. le chanoine Van Drivai, dans le catalogue déjà cité : Manuscrit sur parchemin, grand in-folio de 113 feuillets, renfermant des messes de Pierre de la Rue, maître de chapelle de Marguerite. Il est orné de plusieurs miniatures. La première se trouve au quatrième feuillet (H. 0,199 ; L. 0,17). Elle représente l'empereur Maximilien, assis sur un trône, tenant un sceptre de la main droite et un glaive de la gauche ; contre un des montants du trône est suspendu son écusson armorié. Au dessus du dais se trouve l'aigle double nimbé portant sur la poitrine un écusson de gueules à la fasce d'argent ; au dessus de sa tête la couronne impériale ; à droite, une main tenant une branche de lis et, à gauche, une autre tenant un glaive élevé ; dessous, une banderole portant la légende : *svb vmbra tvarie protege nos*. Au pied du trône, à droite, est assis sur un siège à haut dossier Philippe le Beau et, vis-à-vis de lui, Marguerite d'Autriche ; entre eux, un chien couché à terre. Dans l'avant-plan, à droite, se trouvent debout un pape, un cardinal et un évêque ; au dessus d'eux une banderole qui porte : *Dñe refvgium factus es nobis n generatione in generationem* ; à gauche, un négociant, un militaire, un agriculteur et une banderole où l'on lit : *respice dite in servos tvos et in opera tva dirige filios eorvm*. Entre ces deux groupes se trouvent trois filles assises à terre. Le fond est formé par un mur au delà duquel on voit un paysage avec quelques arbres. Les bordures de cette page et de celle en face sont ornées de feuillage, de fleurs, d'oiseaux, de papillons, etc., sur un fond alternativement or et laque. On remarque en outre quatre petites miniatures ornées d'écussons. 2° Le dix-neuvième feuillet est orné d'une miniature (H. 0,19, L. 0,156) représentant la Résurrection. Le Christ revêtu d'un manteau rouge et tenant une croix à oriflamme flottante lève la droite pour bénir. Quatre soldats se trouvent endormis devant la porte scellée du tombeau pratiqué dans le flanc d'une montagne ; deux autres, réveillés, sont saisis de frayeur. Dans le lointain, on voit le temple de Jérusalem et les trois Marie qui viennent au sépulcre. Cette page offre en outre une petite miniature représentant un monstre à tête humaine ; la bordure est sur fond d'or. La page en face est ornée d'une miniature (H. 0,98, L. 0,102) représentant l'empereur à genoux devant un prie-Dieu. La bordure est ornée de rinceaux en or sur fond laque autour desquels sont roulées trois banderoles portant chacune la devise : *halt mas in allen dingen*. Cette page offre en outre deux belles lettrines. — 3° Le trente-septième feuillet offre une représentation (H. 0,192, L. 0,152) de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. Sainte Anne est assise sur un trône d'une grande richesse ; la petite figure nimbée de Marie Immaculée paraît, les mains jointes, dans une gloire sur son sein maternel. Le Père Éternel la bénit du haut du ciel. De chaque côté du trône, derrière le mur qui forme le fond, on voit un roi debout et plus loin un paysage avec arbres. La bordure offre des fleurs, des oiseaux, des papillons, etc., sur fond d'or. La même page est ornée d'une lettrine et d'une seconde miniature (H. 0,032, L. 0,31) représentant les papes saint Léon, Alexandre V et Sixte IV, vus à mi-corps en vêtements de chef de l'Église, la tiare sur la tête et la croix à double traverse à la main droite. Ils tiennent chacun un parchemin sur lequel on lit ce qu'ils ont écrit sur la Conception Immaculée de la Sainte-Vierge. A travers les baies du cloître dans lequel ces papes se trouvent, on voit un paysage accidenté parsemé d'arbres et d'édifices, un château, une ferme et une église. Sur la page en face se trouvent trois petites miniatures d'un caractère semblable représentant saint Grégoire le Grand, Nicolas IV et Innocent V, ainsi qu'une bordure à fond d'or. Contre un trumeau du cloître se trouve une pendule. — 4° Le cinquante-deuxième feuillet est orné d'une représentation (H. 0,181, L. 0,13) de

l'Annonciation d'une beauté rare. La bordure de cette page et la suivante à fond d'or, offrent chacune des rinceaux de fleurs avec des banderoles portant ces mots : *ave maria gracia plena et ecce ancilla domini fiat michi secundum verbum tuum*. Cette page et la suivante offrent encore trois lettrines. — 5° Les feuillets 66, 84 et 98 offrent quatorze lettrines d'un dessin fantastique d'une autre main ; la dernière de celles-ci porte la signature Jacques Scon. Au haut du feuillet 99 on lit : *missa quinq. vocum supra alleluya. Petrus de—L—g—Rue*. — La reliure primitive de ce beau manuscrit, en cuir estampé, conserve ses coins, charnières et clous protecteurs. Vers 1500. H. 0,67 L. 0,46.

#### NOTE 9

Ce célèbre compositeur naquit à Mons, en 1520. Dans le manuscrit original des Annales du Hainaut par Vinchant, on lit ce passage publié par Delmotte : L'an 1520, fut né en la ville de Mons, Orland dit Lassus (ce fust en cet an que Charles V fut couronné empereur à Aix-la-Chapelle) ; il fut de son temps le prince et phénix des musiciens, d'où vient ce verse :

*Hic ille Orlandus Lassus qui recreat orbem.*

Il fut né donc en la rue dicte Gerlande à l'issue de la maison portant l'enseigne de la Noire Teste. Il fut enfant de chœur en l'église de Saint-Nicolas de la rue de Havrecq. Après que son père fut par sentence judiciaire contraint de porter en son col un pendant de fausses monnoies et avec iceluy faire trois pourmaines publiquement à l'entour d'un hour dressé pour avoir esté convaincu d'estre faux monoyer, ledit Orland qui s'appelloit Roland De Lattre changea de nom et de surnom, s'appellant Orland de Lassus, et ainsy quitta le pays et s'en alla en Italie avec Ferdinand de Gonzague qui suivoit le party du roy de Sicile, etc. Gonzague, général au service de Charles-Quint, emmena le jeune musicien à Milan. Celui-ci le suivit ensuite en Sicile, où il acheva de s'instruire dans son art. A dix-huit ans, il s'attacha à Constantin Castriotto, qui le conduisit de nouveau à Naples. Dans cette ville, De Lattre entra chez le marquis de la Terza et y demeura environ trois années. En 1541 il se rendit à Rome, où le cardinal archevêque de Florence l'accueillit avec bienveillance et le logea dans son palais pendant six mois. Après ce temps, De Lattre obtint la place de maître de chapelle à l'église Saint-Jean de Latran. Ce fait est constaté par les registres de cette église, dont l'abbé Bainsi a donné un extrait dans la note 109 de son livre sur la vie et les ouvrages de Pierluigi de Palestrina. Il fallait, observe M. Fétis, que le mérite du musicien de Mons fût déjà bien remarquable pour qu'une place de cette importance fût confiée à un jeune homme de vingt-un ans, à Rome, alors la première ville du monde pour la musique et qui renfermait dans son sein des compositeurs de premier ordre pour l'église. — Depuis deux ans, Lassus (car c'est désormais sous ce nom que l'artiste est connu) remplissait ces fonctions à Saint-Jean de Latran, lorsqu'il apprit, en 1543, qu'une maladie grave menaçait les jours de ses parents. Le désir de les voir et de les embrasser une dernière fois l'emporta sur toute autre considération : il quitta Rome et se rendit à Mons en toute hâte ; mais lors - qu'il y arriva, ceux qu'il y venait chercher n'étaient plus. Le lieu de sa naissance ne pouvait avoir désormais pour lui que de tristes souvenirs ; il s'en éloigna bientôt et visita l'Angleterre et la France, puis il alla s'établir à Anvers et y demeura deux ans. Il paraît qu'il y fut maître de chapelle de Notre-Dame ; toutefois le fait n'est pas prouvé ; on sait seulement qu'il y composa plusieurs ouvrages qui étendirent sa réputation. Les quatorze ans qui s'écoulèrent entre son départ de Rome en 1543 et son entrée au service de l'électeur de Bavière en 1557, forment l'époque la moins connue de sa vie. — En 1557 donc, Albert V, dit le *Généreux*, invita Lassus à se rendre à sa cour, en lui offrant des avantages considérables. L'artiste accepta et, moins d'un an après son arrivée à Munich, il devint l'époux de Regina Weckinger, fille d'honneur de la duchesse de Bavière. En 1562, le duc Albert le nomma directeur de sa chapelle, la meilleure qui existât alors en Europe, soit par le nombre des musiciens, soit par leur mérite. — Les plus grandes compositions de Lassus, au nombre desquelles on remarque ses Psaumes de la pénitence et ses Magnificat, sont de cette belle époque de sa vie (1560 à 1575). La renommée



s'attachait alors à son nom. En Allemagne, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, on lui décerna le titre de prince des musiciens. Les princes, les rois les plus puissants le recherchaient et lui faisaient les offres les plus séduisantes. Le 7 décembre 1570, l'empereur Maximilien II, alors à la diète de Spire, accorda de son propre mouvement à Lassus des lettres de noblesse. Grégoire XIII, le 6 avril 1571, le fit chevalier de l'éperon d'or. La même année, Lassus fit un voyage à Paris, où Charles IX l'accueillit avec une grande distinction et lui fit de riches présents. — Parvenu à l'âge de 67 ans, Lassus se sentit fatigué ; il se déchargea d'une partie de ses fonctions et commença dès lors à passer une partie de l'année dans sa terre de Meinsing sur l'Amber. Ses facultés mentales s'affaiblirent peu à peu, une profonde mélancolie s'empara de lui et il succomba, selon l'opinion la plus probable, en l'année 1595. Lassus fut inhumé dans le cimetière de l'église des franciscains à Munich ; on lui érigea un superbe tombeau en marbre rouge, orné de bas-reliefs représentant d'un côté le tombeau du Christ avec les saintes femmes ; de l'autre les armoiries de Lassus, lui-même, sa femme, ses enfants et petits-enfants agenouillés. On lit sur le marbre l'épithaphe suivante :

*Orlandi cineres, eheu ! modo dulce loquentes  
Nunc mutos, eheu ! flebitis urna premit.  
Lasse sont fiendo Charites tua funera Lasse,  
Principibus multum, chareque Cæsaribus.  
Beigica quem tellus genitrix dedit ingeniorum,  
Ingeniorum altrix Boïa fovit humus.  
Corporis exuvias eadem quoque Boïa texit,  
Post lustra ac hyemes sena bis acta duas.  
Robors, saxa, feras Orpheus, at hic Orphea traxit,  
Harmoniæque duces percutit harrnonià.  
Nunc quia complevit totum concentibus orbem,  
Victor cum superis certat apud superos.*

Peu de noms d'artistes ont eu autant de retentissement que celui de Lassus ; il n'en est point qui ait été plus connu non seulement des musiciens, mais des gens du monde et même du peuple. On a dit de lui :

*Hic ille est Lassus lassum qui recreat orbem,  
Discordemque sua copulat harmonia.*

Et ces vers ne sont point une vaine flatterie, selon M. Fétis. Adrien Leroy, qui connaissait l'art et qui en parlait bien, disait de lui dans la préface de son traité de musique (imprimé en 1583) : Ce grand maître et suprême ouvrier, l'excellente et docte veine duquel pourrait seule servir de loi et de règle à la musique, attendu que les admirables inventions, ingénieuses dispositions, douceur agréable, propreté nayve, nayveté propre, traits signalés, liberté hardie, et plaisante harmonie de sa composition fournissent assés de sujets pour recevoir sa musique, comme patron et exemplaire, sur lequel on se peut seurement arrêter. — M. Fétis donne la longue liste des éditions des œuvres de Lassus ; elles se succédèrent avec une rapidité qui indique clairement le prompt débit qu'elles obtenaient. Les motets de ce compositeur étaient encore publiés par les Ballard en 1677. De nos jours même, on en a fait de nouvelles publications. Une si vaste renommée, des succès si universels, si soutenus, offriraient des preuves irrécusables du mérite de Lassus, lors même que nous ne posséderions pas aujourd'hui d'autres moyens pour nous éclairer sur la valeur de ses œuvres. L'examen attentif des productions de Lassus nous démontre, dit M. Fétis, que ces éloges étaient mérités. F. J. Fétis, Biographie des musiciens, au mot Lassus. La liste sommaire des œuvres de ce grand homme, dit ailleurs M. Fétis, suffit pour faire connaître sa prodigieuse facilité de production : on y trouve cinquante et une messes à quatre, cinq, six et huit voix ; sept cent quatre-vingts motets ; trente-quatre hymnes ; cent quatre-vingts Magnificat ; l'œuvre immortelle des sept Psaumes de la pénitence et une multitude d'antiennes, litanies, psaumes et lamentations ; trois cent soixante et onze chansons françaises, à trois, quatre et cinq voix ; deux cent et trente-trois madrigaux italiens à quatre, cinq et six parties ; environ cent chansons

allemandes et latines, des villanelles et d'autres petites pièces. *Bulletins de l'académie royale*, 1re série, t. X, p. 391-392.

## CHAPITRE VIII

### DEPUIS LA MORT DE MARGUERITE D'AUTRICHE JUSQU'AUX PREMIERS TROUBLES DE LA FLANDRE

Au moment où la femme illustre qui avait veillé avec tant de dévouement sur ses premières années et sur son héritage s'éteignait à Malines, Charles-Quint était à Spire occupé des affaires religieuses de l'Allemagne ; il était récemment revenu d'Italie, où il était allé recevoir des mains du pape Clément VII cette couronne impériale qui l'attendait depuis plusieurs années. Pour ne pas laisser de lacune dans notre récit, nous sommes obligé de le reprendre d'un peu plus haut. Tandis que la gouvernante des Pays-Bas et la régente de France débattaient les conditions de la paix de Cambrai, appelée d'après elles la paix des Dames, l'empereur avait pressé l'achèvement des préparatifs de son voyage. Il avait compté partir à la fin de juin ; ce fut seulement dans les derniers jours de juillet que la flotte, les troupes, l'artillerie, les munitions dont il devait être accompagné, purent être rassemblés dans le port de Barcelone. Il emmenait avec lui huit mille hommes d'infanterie et un certain nombre de gens de cheval ; pour payer tout ce monde, il avait engagé au roi de Portugal, moyennant trois cent cinquante mille ducats, les épiceries des Moluques. Avant de quitter Tolède, il fit son testament, écrit en quadruple original : deux étaient en castillan, deux en latin. Il envoya l'un des derniers à l'archiduchesse Marguerite, pour être gardé par elle : *C'est un ouvrage nécessaire, lui écrivait-il, et je l'ai volontiers fait par temps pour le bien des miens et de mes pays et sujets, et au surplus m'en remets au bon plaisir du Créateur*<sup>1</sup>. Le 27 juillet 1529, il monta sur la galère commandée par André Doria qu'il avait appelé d'Italie. Sa suite était nombreuse et brillante ; la fleur de la noblesse castillane avait brigué l'honneur d'en faire partie. Elle comprenait ses principaux ministres : le grand chancelier, les seigneurs de la Chaulx et de Granvelle, le secrétaire d'état Francisco de los Covos, le grand commandeur Don Garcia de Padilla. Notons ici un détail que l'histoire n'a pas jugé indigne d'elle<sup>2</sup>. Il était de mode en Espagne de porter la chevelure très longue. Quelques jours avant de s'embarquer, Charles fit couper la sienne, espérant par là se débarrasser des maux de tête qu'il ressentait fréquemment. Son exemple fut suivi par les seigneurs de sa cour, non sans

---

<sup>1</sup> Lettre du 23 septembre 1529. Marguerite, ayant reçu le testament, lui avait écrit le 2 du même mois : *J'espère que Dieu vous donnera si longue vie que en ferés encoires une douzaine d'autres et, quand le cas adviendra, seray desjà bien pourrie en terre, et aurés fait accomplir et exécuter le mien.*

<sup>2</sup> Sandoval, lib. XVIII.

regret toutefois, car beaucoup en versèrent des larmes. A partir de ce jour, les Espagnols ne portèrent plus que les cheveux courts<sup>1</sup>.

La flotte impériale, ayant mis à la voile le même jour 27 juillet, jeta l'ancre, le 7 août, dans la rade de Savone. L'empereur s'arrêta dans cette ville, afin de donner le temps à ses troupes de débarquer. Le 12, il arriva à Gênes, où la seigneurie et les habitants lui firent une réception magnifique. Trois cardinaux légats, ainsi que son futur gendre, Alexandre de Médicis, l'y attendaient et le complimentèrent au nom du pape. Des ambassadeurs vinrent aussi l'y visiter de la part des princes et des états italiens avec lesquels il n'était pas en guerre. Des ambassadeurs florentins se présentèrent à leur tour, déclarant que leur république était prête à traiter avec lui et à le satisfaire entièrement, pourvu qu'il les maintint en leur liberté, car, plutôt que de la perdre, les Florentins étaient résolus à sacrifier leurs biens, leurs vies, leurs femmes et leurs enfants. L'empereur leur répondit qu'il ne pouvait traiter avec eux sans le consentement du pape. Et comme ils insistaient, promettant de rendre ses biens à la famille des Médicis et de la traiter honorablement comme l'une des principales de leur ville, il repartit qu'il s'entremettrait volontiers pour les raccommoier avec le pape, et que c'était tout ce qu'il pouvait faire en leur faveur<sup>2</sup>.

A l'arrivée de l'empereur à Gênes, on y savait déjà que la paix était signée entre l'Espagne et la France. Plusieurs jours après, l'empereur reçut les dépêches de l'archiduchesse Marguerite qui l'en informaient et l'instrument même du traité ; ils lui furent apportés par le secrétaire Des Barres. Celui-ci lui remit en même temps des lettres autographes de François Ier et de la duchesse d'Angoulême pleines de paroles courtoises et d'assurances amicales. Des Barres était accompagné d'un gentilhomme de la chambre du roi, lequel allait à Venise communiquer au sénat les clauses du traité et le requérir, ainsi que son maître s'y était obligé, de rendre les places du royaume de Naples que la république occupait. L'empereur fit publier la paix le 30 août ; le 1er septembre, il partit pour Plaisance. Là de graves nouvelles lui parvinrent d'Allemagne. Soliman II s'approchait de Vienne avec une armée de deux cent mille hommes ; le trône de Ferdinand semblait fortement menacé et la chrétienté exposée à un péril imminent. Charles aurait voulu marcher incontinent au secours de son frère<sup>3</sup>, mais il lui était bien difficile de s'éloigner de l'Italie en ce moment. Il accepta donc avec empressement l'offre que Clément VII lui fit de se rendre à Bologne, pour l'y rencontrer et conférer avec lui tant sur la pacification de l'Italie que sur les moyens d'extirper les hérésies régnantes et de repousser l'attaque de Soliman. Il quitta Plaisance le 26 octobre. Le 16, le sire de Brion, amiral de France, le secrétaire Bayard et un maître des requêtes de l'hôtel du roi étaient arrivés, chargés par leur souverain de recevoir de lui la ratification de la paix récemment conclue et d'assister à la prestation du serment qu'il ferait de l'observer : il accomplit cette dernière formalité le 18 octobre. Deux jours après,

---

<sup>1</sup> M. Gachard, *Biographie nationale*.

<sup>2</sup> Lettre de Charles-Quint au prince d'Orange, du 31 août 1529. M. Gachard, *Biographie nationale*.

<sup>3</sup> En somme, ma bonne tante, suis entièrement délibéré et déterminé d'aller en personne, le plus tost que faire se pourra, au secours du roy mon frère : car sa nécessité est si grande et le péril si extrême que ne touche seulement à luy, mais à l'hasard de toute la chrestieneté, et ne le puis ny dois délaisser, pour le lieu que je tiens et le devoir de fraternelle amitié, et encoires pour m'estre si bon frère qu'il est. Lettre de Charles-Quint à Marguerite, du 23 septembre 1529. M. Gachard, *Biographie nationale*.

François Ier prêtait le même serment à Paris, dans la cathédrale de Notre-Dame, en présence du seigneur de la Chaulx et du secrétaire Des Barres, ambassadeurs de Charles-Quint<sup>1</sup>.

L'empereur fit, le 5 novembre, en grande pompe, son entrée à Bologne, où Clément VII l'attendait depuis le 24 octobre, avec vingt-cinq cardinaux et toute la cour pontificale. Parmi les troupes qui formaient son cortège, on remarquait, pour leur air martial et leur belle tenue, plusieurs compagnies d'hommes d'armes des vieilles ordonnances de Bourgogne qui étaient venues des Pays-Bas à travers l'Allemagne et avaient pris part aux opérations militaires sous les ordres du comte Félix de Werderberg. Charles-Quint montait un genet d'Espagne richement caparaçonné et enharnaché ; il avait une robe de brocard d'or au dessus de son armure, et était coiffé d'un bonnet de velours noir. Il marchait sous un dais de drap d'or que portaient les principaux de la ville. Une estrade garnie de magnifiques tapis avait été dressée sur la *Piazza maggiore* ; c'était là que l'empereur devait être reçu par le pape, assis sur son trône, la tiare en tête, entouré des membres du sacré collège, d'une foule d'archevêques et d'évêques et des dignitaires du palais apostolique. Arrivé au pied de l'estrade, Charles descendit de cheval. Avant d'en monter les degrés, il mit un genou en terre et fit la révérence au souverain pontife. Il s'agenouilla une deuxième fois en montant et, lorsqu'il fut près du saint père, il s'agenouilla encore et lui baisa le pied. Clément le releva, lui présenta la main et lui donna le baiser de paix.

Charles alors, prenant la parole, dit au chef de l'Église en langue castillane : Je suis venu, très saint père, aux pieds sacrés de Votre Sainteté — ce qui est certainement ce que j'ai le plus désiré en ce monde — afin que, de commune volonté, elle et moi nous concertions et ordonnions les choses de la religion chrétienne qui sont en de si mauvais termes. Je supplie le Dieu tout-puissant, puisqu'il a daigné permettre que ce saint désir que j'avais s'accomplît, d'assister toujours à nos conseils et de faire que ma venue tourne au bien de tous les chrétiens. Le saint père répondit : Dieu et tous les saints savent et me sont témoins, mon fils, que jamais je ne désirai rien tant que de nous voir réunis comme nous le sommes en ce moment. Je rends des grâces infinies à Notre Seigneur de ce que Votre Majesté est arrivée ici en bonne santé et disposition. Je suis très heureux de voir — et Dieu en soit béni et loué ! — que les choses se disposent de façon à ce que par votre main la paix sera donnée à toute l'Italie. L'empereur offrit ensuite au pape, en signe d'obédience, des médailles et des monnaies d'or et d'argent de la valeur de mille ducats. Après cela ils descendirent ensemble les degrés de l'estrade. Arrivés à la porte de l'église cathédrale de San-Petronio, Charles entra dans l'église et y fit sa prière ; le saint père continua son chemin pour se rendre au palais où il avait son logement et où

---

<sup>1</sup> Nouvel exemple du peu de bonne foi de la France. En requérant du parlement de Paris, le 16 novembre, suivant les ordres du roi, l'entérinement de ses lettres de ratification des traités de Cambrai et de Madrid, le procureur général, maître François Rogier, protesta que cet entérinement ne pourrait nuire ni préjudicier au roi ni au royaume, et qu'il entendait cy après et en temps opportun, débattre iceux traités d'invalidité et nullité, si métier étoit, et iceux faire casser et annuler comme nuls, frauduleux, faits sans cause, par force, violence et contrainte faites par le vassal contre son souverain seigneur, et comme dérogeant entièrement à la loi salique et autres constitutions et droits de la couronne de France, et contenant plusieurs obligations, renonciations, promesses et autres faits et articles que ledit seigneur n'eût jamais faits, passés, ni accordés, n'eût été lesdites force, violence et contrainte et pour parvenir au recouvrement et délivrance de messeigneurs ses enfants. Dumont, tome IV, part. II, page 52.



il avait fait préparer celui de l'empereur. Leurs appartements étaient disposés de sorte que des uns on pouvait aller secrètement aux autres<sup>1</sup>.

Le chef spirituel et le chef temporel de la chrétienté eurent de nombreuses conférences<sup>2</sup>. La pacification de l'Italie en était le principal objet. Les Vénitiens se montraient disposés à traiter avec l'empereur. Leur ambassadeur auprès du pape, Gaspare Contarini, avait reçu des pleins pouvoirs à cet effet ; mais s'ils consentaient à rendre les places qu'ils occupaient dans le royaume de Naples, ils faisaient des difficultés de restituer au saint siège Ravenne et Cervia, dont ils s'étaient emparés au moment de la captivité de Clément VII ; ils attachaient surtout un grand prix au rétablissement de Francesco Sforza à Milan. Charles-Quint était très mécontent de celui-ci ; il avait dit à l'ambassadeur de Venise : *J'userai envers le duc de Milan de la raison convenable ; mais sachez qu'il est hautain et obstiné, qu'il ne veut point avouer ses torts et qu'il soutient même n'en avoir pas*. A la persuasion de Contarini, le duc demanda à l'empereur un sauf-conduit qui lui fut accordé, et arriva le 22 novembre à Bologne. Il se montra plein d'humilité dans son attitude et dans son langage envers l'empereur ; il fut accueilli avec bonté et reçut la promesse qu'après avoir pris connaissance de sa justification, on agirait à son égard raisonnablement et courtoisement.

L'empereur ne formait point pour lui-même de prétentions sur l'état de Milan : *Je ne veux*, avait-il dit à l'ambassadeur de Venise, *je ne veux en Italie un seul pouce de terre, excepté ce qui m'appartient en propre, et je veux manifester au monde entier que je n'ai pas l'ambition de dominer, dont quelques-uns m'accusent*<sup>3</sup>. Il inclinait à donner cet état à Alexandre de Médicis. Clément VII eut la générosité et la sagesse de ne pas se prêter, sur ce point, aux vues de Charles-Quint ; il lui fit observer que les princes d'Italie, et plus encore les Vénitiens, seraient contraires à son neveu ; qu'il faudrait d'ailleurs chasser Sforza de la partie du Milanais restée en sa possession<sup>4</sup>, et que ce serait la continuation de la guerre au lieu de la paix qu'ils désiraient tous deux si vivement.

Enfin, après de longues discussions, toutes les difficultés s'aplanirent et, le 23 décembre, deux traités furent signés. Par le premier, fait entre l'empereur et le duc Sforza, celui-ci était rétabli dans le duché de Milan, à la condition de payer à l'empereur cinq cent mille ducats en dix années et quatre cent mille pour son

---

<sup>1</sup> Les négociations de Bologne, dit M. Gachard, marquent une des périodes les plus brillants de la vie de Charles-Quint. Charles venait de mettre fin à ses différends avec Clément VII par le traité de Barcelone, avec François Pt par la paix de Cambrai : le pape s'était engagé à placer sur sa tête la couronne impériale et à lui donner l'investiture du royaume de Naples ; le roi de France avait renoncé à ses prétentions en Italie, au droit de ressort et de souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois ; il avait abandonné tous ceux qui suivaient son parti. Il restait à Charles à pacifier la péninsule italique, à y empêcher le retour de l'influence française, à y établir la sienne ; et ces résultats importants, les négociations de Bologne les lui procurèrent. — Nicolas da Ponte (doge en 1578) donne, d'après les dépêches de l'ambassadeur Contarini, la description de l'entrée de Charles-Quint à Bologne (*Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*). Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pages XII-XIII.

<sup>2</sup> Charles-Quint écrivait à Marguerite le 16 novembre : *Je suis icy avec le pape, et trouve S. S. fort inclinée et affectionnée à toutes choses concernant la paix et repos de la chrestienté, répulsion du Turcq et extinction des hérésies régnantes ; et ay espoir d'y prendre quelque bon expédient et à la pacification de ceste Italie, et y entends d'instant à autre*.

<sup>3</sup> *Relazioni*, etc., chez M. Gachard, ouvrage cité, page xvi.

<sup>4</sup> Crémone, Lodi et Alexandrie.

investiture ; en garantie de ce double paiement, il devait lui remettre le château de Milan et la ville de Côme. Les signataires du second traité étaient les plénipotentiaires du pape, de l'empereur, du roi Ferdinand, de la seigneurie de Venise et du duc Sforza. Les principales clauses portaient que les Vénitiens restitueraient au pape Ravenne et Cervia ; qu'ils rendraient à l'empereur tous les lieux du royaume de Naples qu'ils occupaient, et lui payeraient cent mille écus, outre différentes sommes dont ils étaient restés redevables depuis 1523 ; qu'il y aurait entre les parties contractantes une ligue perpétuelle pour la défense de l'état de Milan et du royaume de Naples contre tout prince chrétien que les attaquerait. L'empereur, que Contarini alla féliciter avec un autre envoyé vénitien et deux cardinaux de leur pays, leur dit qu'il avait eu dans sa vie bien des victoires, mais qu'aucune ne lui avait causé autant de joie que la conclusion de cette paix<sup>1</sup>. La publication du traité se fit avec solennité à Bologne le 1er janvier 1530 ; le pape, l'empereur et le duc Sforza assistèrent à la messe qui fut célébrée, à cette occasion, à la cathédrale de San Petronio. Deux difficultés restaient à vaincre : d'abord le différend entre le pape et Alphonse d'Este, duc de Ferrare, au sujet de Reggio et de Modène. Charles-Quint s'y employa avec chaleur, sans réussir d'abord, car Clément VII était fort courroucé contre ce duc ; ensuite l'obstination des Florentins, qui était telle que tout espoir de les réduire autrement que par la force s'était évanoui.

L'empereur était resté longtemps indécis sur la préférence qu'il donnerait pour son couronnement à Rome ou à Bologne. Des raisons d'un grand poids le déterminèrent en faveur de cette dernière ville. L'hérésie se propageait de jour en jour en Allemagne ; le gouvernement de l'empire souffrait de l'absence prolongée de son chef et, quoique les Turcs eussent été forcés de lever le siège de Vienne au mois d'octobre, toute inquiétude n'avait pas cessé de ce côté<sup>2</sup>. Sa prompte arrivée était donc réclamée impérieusement. Le 22 février, dans la chapelle du palais, en présence des ambassadeurs et des personnages principaux des deux cours, il reçut des mains du pape la couronne de fer des rois lombards et, le 24, jour de saint Mathias, trentième anniversaire de sa naissance, Clément le couronna comme empereur d'Allemagne à San Petronio. Le souverain pontife était assisté de tout le sacré collège et de cinquante-trois archevêques et évêques. L'empereur se rendit à l'église précédé du marquis de Montferrat portant le sceptre, du duc d'Urbin portant l'épée, du duc Philippe de Bavière portant le globe, et de Charles III, duc de Savoie, portant la couronne d'or. Une immense affluence de curieux était accourue de tous les points de l'Italie. La cérémonie fut attristée par un fâcheux incident. Une galerie en bois avait été construite depuis le palais jusqu'à la cathédrale. Au moment où Charles-Quint venait de franchir la porte de San Petronio, le plancher de la galerie s'effondra derrière lui ; quelques-unes des personnes qui le suivaient tombèrent sur le sol d'une assez grande hauteur, et il y en eut de grièvement blessées. On tira de là le pronostic que ce serait le dernier couronnement d'un empereur par un pape, et le pronostic se vérifia.

Le lecteur verra avec plaisir, croyons-nous, le portrait que traçait de notre grand empereur en ce moment l'ambassadeur vénitien Gaspare Contarini présent à toutes ces cérémonies : *L'empereur, au 24 février dernier, a accompli sa trentième année. S'il n'est pas d'une très forte complexion, sa santé est bonne. Il a le corps parfaitement proportionné ; une seule chose lui gâte la figure, c'est le*

---

<sup>1</sup> Ibid., page xxii.

<sup>2</sup> Lettres de Charles-Quint à Marguerite, des 8 et 13 février 1530.

menton. Il est prudent, réservé, et s'occupe avec la plus grande sollicitude de ses affaires, à ce point qu'il écrit actuellement de sa main à l'impératrice en Espagne et à son frère en Allemagne des lettres très longues. Le pape m'a dit que, en négociant avec lui, Sa Majesté avait un mémorial où étaient notées de sa main toutes les choses dont elle avait à traiter, afin de n'en oublier aucune.

L'empereur n'est très adonné à aucun plaisir. Il va quelquefois à la chasse, surtout aux sangliers ; mais à Bologne, il est rarement sorti de son palais, et seulement pour assister à la messe en quelque église. Il est religieux plus que jamais. Il parle et discourt beaucoup plus qu'il ne le faisait en Espagne. Il m'est arrivé de négocier avec lui pendant deux heures de suite, ce que, en Espagne, il ne faisait pas. Il n'est plus aussi absolu dans ses opinions que sa nature le portait à l'être. Un jour qu'il causait familièrement avec moi, il me dit qu'il était naturellement entêté. Je voulus l'excuser en lui répliquant : *Sire, être ferme dans une opinion qui est bonne, c'est de la constance, non de l'obstination*. Il me reparti aussitôt : *Mais quelquefois je le suis dans les mauvaises*. D'où il résulte, selon moi, que, par sa prudence et sa bonne volonté, il a triomphé de ses défauts naturels. Quant à ses intentions, elles me paraissent être excellentes et tendre surtout à la conservation de la paix<sup>1</sup>.

Pendant le temps qu'il passa encore à Bologne, Charles régla avec le pape les dernières mesures à prendre pour la réduction de Florence. Il entretint le saint père de diverses affaires d'un intérêt majeur, concernant le régime ecclésiastique de ses états des Pays-Bas, et notamment du projet d'ériger dans ces provinces de nouveaux sièges épiscopaux, projet qui lui avait été vivement recommandé par l'archiduchesse Marguerite et qui se réalisa trente ans plus tard. Il parvint à amener le pontife et le duc de Ferrare à s'en remettre à lui de la décision de leur différend ; le duc devait laisser en séquestre entre ses mains la ville et le territoire de Modène jusqu'au prononcé de la sentence. Il eut enfin de longs pourparlers avec le chef de l'Église sur la conduite à tenir envers les protestants d'Allemagne. Ces graves affaires ne l'absorbaient pas tout entier. Il fit venir de Venise le Titien pour qu'il fit son portrait. Il fut si satisfait de l'œuvre de ce grand artiste, où il était représenté à cheval, qu'il ne voulut plus être peint que par lui. Il le nomma peintre de sa maison, lui alloua une pension et plus tard le créa chevalier<sup>2</sup>.

Charles-Quint quitta Bologne le 22 mars 1530, après avoir pris congé du pape, dont il se sépara en toute *bonne et cordiale amitié*<sup>3</sup>. Au moment de se mettre en route, il signa un diplôme par lequel il faisait don de l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il arriva le 25 mars à Mantoue, où il fut reçu par le marquis Frédéric de Gonzague, qu'il éleva au rang de duc en récompense des services rendus par ce prince dans la dernière guerre. L'empereur partit de Mantoue le 19 avril, se dirigeant par Peschiera, Ala, Roverbella, Trente, Bolzano, Brixen, vers Innsprück, où l'attendait le roi Ferdinand, son frère, et où il parvint le

---

<sup>1</sup> *Relazioni*, etc., chez M. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, pages xxvii-xxviii.

<sup>2</sup> Tiziano Vecellio, dit le Titien, né en 1477 à Pieve-di-Cadore, mort en 1576, à l'âge de nonante-neuf ans. C'est le premier des coloristes italiens. Il excella dans le paysage et nul ne l'a surpassé dans le portrait. Le musée du Louvre possède de lui dix-huit tableaux. Son Martyre de saint Pierre de Vérone est célèbre. — En 1548, Charles-Quint tenant la diète à Augsbourg, appela encore le Titien en cette ville, pour faire son portrait et ceux de plusieurs membres de sa famille.

<sup>3</sup> Lettre de Charles à l'archiduchesse Marguerite, du 23 mars.

4 mai. Le grand chancelier Gattinara, que Clément VII avait fait cardinal au mois d'août, mourut le 5 mai. Charles ne voulut plus de ministre revêtu d'un titre et d'une autorité aussi considérable<sup>1</sup> ; il confia les sceaux à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle<sup>2</sup>, qu'il nomma son premier secrétaire d'état<sup>3</sup>.

L'empereur avait convoqué la diète de l'empire à Augsbourg. Le 6 juin, il partit pour cette ville, accompagné de son frère Ferdinand ; il y fit son entrée le 15 avec une pompe extraordinaire. Les électeurs et les princes de l'empire qui y étaient réunis allèrent à sa rencontre. L'archevêque de Mayence lui adressa un discours de bienvenue, auquel le comte palatin répondit en son nom. Charles, en ce moment, venait de se couvrir de gloire ; il avait, par les armes et les négociations, humilié le roi de France et assuré sa prépondérance en Italie. Tout semblait désormais devoir céder devant lui. Cependant, dès le lendemain de son arrivée, les princes protestants lui manifestèrent leur mauvais vouloir. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le marquis Georges de Brandebourg, le comte d'Anhalt refusèrent de l'accompagner à la procession du Saint-Sacrement, dont on célébrait la fête. L'empereur y assista en grande cérémonie, un cierge à la

---

<sup>1</sup> Gattinara, dit M. Henne, était décédé à Insprück le 5 juin 1530, et l'empereur annonça sur le champ l'intention de prendre désormais l'entière direction des affaires. A cet effet, il supprima la charge du grand chancelier et en divisa les fonctions, qui réunies donnaient trop d'autorité à un seul homme. Jusqu'alors la supériorité de son intelligence avait encore été contestée et l'on rapportait souvent à ses ministres l'honneur de ses plus importantes mesures. Il lui fallut peu de temps pour réformer sur ce point l'opinion publique. Dès qu'il eut saisi les rênes de l'état, quelle que fût la nature des affaires, rien ne se régla plus que par sa volonté ; ne se préoccupant pas du reproche d'en retarder ainsi l'exécution, il entendit ne dépendre dans ses résolutions d'aucun de ses ministres. Il voulut même que chacun le sût, car il n'ignorait pas qu'il passait pour avoir subi la tutelle du seigneur de Chièvres et de Gattinara. En écoutant les opinions et les avis de ses conseillers, il leur fit sentir que ce n'était pas leur autorité, mais la raison seule qui déterminait ses décisions. *Bientôt alors tout le monde s'étonna de sa rare prudence, et les hommes d'état l'admirent dans toutes ses actions, au point que l'on tint que son avis était toujours le meilleur.* *Relation de N. Tiepolo.* Nicolas Tiepolo assista au couronnement de Charles-Quint à Bologne, le suivit en Allemagne et aux Pays-Bas, et, après une résidence de vingt-huit ans à sa cour, revint à Venise en 1532.

<sup>2</sup> Nicolas Perrenot, né en 1486 à Ornans, petite ville du comté de Bourgogne, était fils d'un homme noble et riche qui avait exercé des charges considérables dans la province. Après avoir achevé ses études à l'université de Dôle et pris le grade de docteur en droit, il était revenu à Ornans remplir les fonctions d'avocat du roi au bailliage de cette ville. En 1513, il épousa Nicole Bonvalot, femme d'un rare mérite, qui le seconda parfaitement dans ses projets pour l'élévation de sa nombreuse famille. Nommé conseiller au parlement de Dôle, en 1518, il devint, dès l'année suivante, maître des requêtes du conseil privé des Pays-Bas. Il ne tarda pas à être remarqué par Marguerite, qui l'employa dans les missions les plus importantes. En 1521, il prit une large part aux négociations de Calais et, bientôt après, la régente le chargea d'aplanir les différends qu'elle avait avec le duc de Savoie, au sujet de son douaire. Granvelle les termina à la satisfaction de la princesse, qui ne cessa dès lors de s'intéresser à la fortune de son protégé. Envoyé en Espagne, en 1525, il fut employé dans les négociations du traité de Madrid, et l'empereur le députa ensuite en France pour surveiller l'exécution de ce traité. A son retour, Granvelle fut appelé à assister Gattinara et le remplaça durant la dernière maladie du grand chancelier.

<sup>3</sup> C'est à tort, dit M. Gachard, notre guide dans tous ces détails, que dans la notice préliminaire aux *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, on donne à son père le titre de chancelier qu'il n'eut jamais.

main, à la grande joie des catholiques, avec son frère Ferdinand et l'électeur de Brandebourg<sup>1</sup>.

Le 22 juin, Charles-Quint ouvrit la diète. Il recommanda aux princes de l'empire, par l'organe du comte palatin, l'observation ponctuelle de la religion catholique et l'union des forces de l'Allemagne contre les entreprises des Turcs, ce qui fut le grand but des efforts de toute sa vie. Le cardinal Campeggio<sup>2</sup>, légat du pape, prit ensuite la parole pour exhorter les partisans de Luther à rentrer dans le giron de l'Église. Ceux-ci s'étaient concertés à l'avance ; ils présentèrent à l'empereur un écrit comprenant les points sur lesquels la nouvelle doctrine se séparait de l'ancienne doctrine de l'Église. Cet écrit, devenu célèbre sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, était l'ouvrage de Mélanchton<sup>3</sup> ; il fut lu publiquement dans la séance du 25 juin. Charles-Quint chargea de l'examen de cette pièce des théologiens catholiques, qui la réfutèrent article par article, et il fit donner lecture de leur travail le 3 août. Mais les efforts de l'empereur pour amener l'électeur de Saxe et ses adhérents à abjurer leurs erreurs furent inutiles ; ils restèrent sourds

---

<sup>1</sup> Voir pour toute la suite des affaires religieuses de l'Allemagne à cette époque l'excellent ouvrage intitulé : *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karts V, aus den Quellen dargestellt von Dr Ludwig Pastor ; Freiburg im Breisgau, 1879.*

<sup>2</sup> Laurent Campeggio ou Campeggi, élevé à la pourpre romaine par Léon X, fut chargé de plusieurs missions importantes en Allemagne et en Angleterre. Envoyé en qualité de légat à la diète de Nuremberg, il publia, en 1521, des règlements pour la réforme du clergé. Sa première mission en Angleterre lui avait valu l'évêché de Salisbury en 1518. Il y retourna plus tard pour juger l'affaire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, conjointement avec le cardinal Wolsey. Il fit d'inutiles efforts, d'abord pour engager le monarque à se désister de la poursuite du divorce ; puis la reine à se retirer spontanément dans un couvent ; enfin le pape, à tâcher de satisfaire Henri pour conserver l'Angleterre à l'Église catholique ; mais il ne recueillit de cette mission que la perte de son évêché de Salisbury, dont Henri VIII le dépouilla en 1528. Ce cardinal joignait à une étude très étendue du droit canon, à une longue expérience dans les affaires, toute la dextérité d'un Italien. C'était d'ailleurs un caractère ferme, qui, dans l'affaire du divorce, suivant le rapport de du Bellay, promettait [qu'entièrement il suivrait sa conscience et que, là où il pourroit connoître le divorce se pouvoir faire, il franchiroit le sault, non autrement](#). Aussi déjoua-t-il constamment tous les pièges que lui tendait Wolsey.

<sup>3</sup> Philippe Mélanchton, né le 16 février 1497 à Bretten, dans le Bas Palatinat, s'appelait de son vrai nom Schwartzerde, *terre noire* : Reuchlin, son oncle maternel, l'engagea à le quitter pour celui de Mélanchton, qui en est la traduction grecque. Très versé dans les langues anciennes, il fut nommé, en 1518, professeur de grec à l'université de Wittemberg. Il se lia d'une amitié intime avec Luther, qui y enseignait en même temps la théologie, et adopta les principes du réformateur. Mais autant Luther était violent et emporté, autant de sa nature Mélanchton était doux et pacifique. [Quoiqu'il eût embrassé d'abord toutes les erreurs de Luther, il ne laissa pas, dit M. Weiss, d'être ensuite Zwinglien sur quelques points, calviniste sur d'autres, incrédule sur plusieurs et fort irrésolu sur presque tous. On prétend qu'il changea quatorze fois de sentiment sur le péché originel et sur la prédestination.](#) *Biographie Michaud*, 2e édit. — Son caractère doux, mais faible, l'asservit à la domination de Luther et ce fut le malheur de sa vie. Parlant des résultats de la réforme, il disait : [Tous les flots de l'Elbe ne suffiraient pas pour pleurer les malheurs de la religion et de l'état.](#) Au reste, il était fort crédule et superstitieux ; il se consolait de la lenteur des conférences d'Augsbourg parce que [vers l'automne, disait-il, les astres devaient être plus propices aux disputes ecclésiastiques.](#) Il faut reconnaître, après cela, qu'il contribua puissamment, par ses leçons et par ses livres classiques, aux progrès des lettres dans l'Europe moderne.



à toutes les instances, Charles leur déclara alors — on était au 22 septembre — qu'il leur accordait jusqu'au mois d'avril de l'année suivante pour se déterminer sur le point de savoir s'ils voulaient ou non, relativement aux articles en discussion, se réunir avec le pape, l'empereur et les princes catholiques, jusqu'à ce que le concile général, dont il allait solliciter la convocation, eût statué à cet égard. Dans l'intervalle, il leur faisait défense d'écrire ou d'imprimer quoi que ce fût contre l'Église romaine, de propager leur secte et de molester les catholiques de leurs états. Les protestants mécontents se retirèrent d'Augsbourg, et l'empereur irrité mit fin, le 19 novembre, aux délibérations de la diète. Dans le recès signé par l'empereur, le roi Ferdinand, trente princes ecclésiastiques et séculiers, vingt-deux abbés, trente-deux comtes, les députés de trente-neuf villes libres, la doctrine de Luther est sévèrement condamnée comme hérétique ; l'exercice de toute autre religion que la religion catholique, ainsi que toute innovation dans la croyance et les rites de l'Église, sont interdits dans l'empire sous des peines graves ; la restitution des églises et couvents enlevés aux catholiques est ordonnée. Le même recès fixe le siège de la chambre impériale dans la ville de Spire.

Les désordres croissants qu'excitaient en Allemagne les disputes de religion et le voisinage redoutable des Turcs exigeaient la présence habituelle d'un chef habile et vaillant. Les affaires de ses autres états ne permettaient pas à Charles-Quint d'y résider aussi fréquemment qu'il l'aurait voulu ; il jeta donc les yeux sur son frère Ferdinand qui possédait les qualités désirées au jugement de toute la nation allemande. Voulant le faire nommer roi des Romains, l'empereur convoqua une assemblée des électeurs à Cologne pour le 29 décembre. Il partit le 24 novembre d'Augsbourg et reçut à Spire la nouvelle de la mort de sa tante, l'archiduchesse Marguerite. Il résolut de remplacer dans le gouvernement des Pays-Bas la femme si remarquable et si regrettée qu'il venait de perdre par sa sœur Marie. Cette princesse, alors dans sa vingt-sixième année, était veuve de Louis II, roi de Hongrie, qui avait péri les armes à la main en combattant les Turcs dans les plaines de Mohacs le 29 août 1526. La reine Marie avait administré le royaume pendant quelque temps en qualité de régente, et avait fixé ensuite sa résidence en Autriche. L'empereur lui annonça, dans une longue lettre écrite de sa main<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> M. Gachard, *Analectes belgiques*, p. 381. — Dans cette lettre, l'empereur commençait par l'entretenir de la mort de leur tante Marguerite, dont nous avons, disait-il, à déplorer la perte, principalement moi, qui la tenois comme mère, et pour la faute qu'elle me fayt au gouvernement des pays dont elle avoit la charge. Il ajoutait ensuite : Pour suppléer à la perte de notre tante, qui m'étoit si nécessaire dans le gouvernement des Pays-Bas, vu mes continuelles absences, il m'a semblé impossible de trouver une personne plus qualifiée que vous.. Je sais que non seulement vous êtes propre à remplacer la feue gouvernante de ces pays, mais encore que y serez plus suffisante et idoine. En conséquence, ma bonne sœur, je vous prie, tant qu'il m'est possible, de vouloir accepter ceste charge, pour me faire plaisir, et vous délibérer de partir le plus tost que vous pourrez, affin que nous soyons quelque temps ensemble, avant que je parte desdits pays... Vous avez paru craindre que je n'eusse quelque fâcherie au sujet des propos que nous eûmes lors de notre séparation, touchant la foi. Je vous dirai que bien qu'il me desplaise de la mort de madame nostre tante, je suis charmé qu'il se soit offert une occasion de vous montrer que je n'ai de vous, en telle ni moindre chose, nulle mauvaise estime. Soyez sûre que si j'en avois la moindre pensée du monde, je ne vous voudrois non seulement confier telle chose, mais encore je ne sais si je vous pourrois ou sçaurois porter l'amour de frère que je vous porte... Quant à vos serviteurs, vous savez ce que je vous en dis : qu'il me sembloit suffisant, vu la confiance que j'avois et que j'ai en votre constance, qu'il étoit bien qu'ils se tussent, et s'ils vous parloient des nouvelles doctrines

le choix qu'il avait fait d'elle, l'engageant à se rendre auprès de lui sans retard, et envoyant pour l'accompagner le sire de Boussu, son sommelier de corps.

Arrivé le 17 décembre avec son frère Ferdinand à Cologne, il réunit au jour fixé le collège électoral de l'empire. Tous les électeurs étaient présents, à l'exception du duc de Saxe, qui non seulement n'avait pas voulu comparaître, mais avait envoyé son fils pour protester contre l'élection, laquelle à ses yeux était contraire à la Bulle d'or et aux privilèges de l'empire. Les autres électeurs passèrent outre et, le 5 janvier 1531, à l'unanimité des suffrages, ils conférèrent à Ferdinand la dignité de roi des Romains. Le nouveau roi fut couronné à Aix-la-Chapelle le 11 du même mois ; l'empereur assista au couronnement et, à cette occasion, fit plusieurs chevaliers en se servant de l'épée de Charlemagne. Le duc de Saxe irrité réunit les princes protestants à Smalkalde, petite ville de Franconie, et signa avec eux un traité d'alliance connu sous le nom de ligue de Smalkalde. Les confédérés s'adressèrent ensuite aux rois de France et d'Angleterre, pour les intéresser, comme ils disaient, à la défense de la liberté germanique.

Le 15 janvier, Charles et Ferdinand se séparèrent, celui-ci pour retourner en Autriche, l'empereur pour aller visiter ses états des Pays-Bas, où il était attendu avec impatience. Il entra le même jour à Maëstricht, et le 24 il arrivait à Bruxelles. Il avait passé les journées des 16 et 17 à Liège, celles du 18 au 20 à Huy, celles du 21 et du 22 à Namur, où [après certain esbattement du jeu d'eschasse fait pour récréer ledit seigneur empereur, en la chambre où il estoit sur le grand marché](#), il avait créé chevalier le brave Henri de Wilère, seigneur de Granchamp ; le 23, il était venu coucher à Wavre. Le 22 mars, les états généraux se réunirent à Bruxelles. L'archevêque de Palerme, par son ordre, donna lecture à l'assemblée d'un exposé de tout ce qu'il avait fait depuis 1522. Il prit ensuite la parole lui-même pour remercier les états des aides par eux accordées jusque là à son gouvernement. L'audiencier, maître Laurent du Blioul, lui exprima, au nom des états, les sentiments de la nation, reconnaissante des mesures qu'il avait prises et des peines qu'il s'était données dans l'intérêt du pays. Le discours se terminait par la promesse que les états l'assisteraient de corps et de biens jusqu'à la mort inclusivement. Avant de se séparer, les députés des provinces offrirent à l'empereur, en le priant de la garder, une tapisserie représentant la bataille de Pavie et la prise du roi de France, chef-d'œuvre à la fois d'art et d'industrie, sorti des ateliers renommés de Bruxelles. Le prince se montra sensible à cet hommage, qui lui rappelait un des plus glorieux événements de son règne.

---

[ou que vous appreniez qu'ils en fussent entachés, que vous les châtiez ou les chassiez. A ceste heure, ma sœur, ce qui se tolère en Allemagne, se souffre ou s'y tient pour légier, dans les Pays-Bas il ne convient en aucune façon du monde le souffrir. Il y en a déjà plus que besoin seroit, qui, en faire, en dire ou en pensée, sont entachés de ces doctrines.. D'un autre côté, cette nation ne voit pas volontiers les étrangers, surtout auprès de celui qui a charge de les gouverner. Il me semble donc qu'il convient, et je vous en prie, de laisser derrière vos principaux serviteurs, notamment ceux qui pourroient être suspects d'hérésie. Afin que vous sachiez ceux que l'on m'a signalés, je vous désignerai votre maître d'hôtel, votre chambellan, votre prédicateur, votre aumônier, votre dame d'honneur. S'il en est d'autres, je vous prie de faire de même, car le roi notre frère pourra vous faire accompagner jusques dans les Pays-Bas, et lorsque vous y serez arrivée, vous prendrez gens dudit pays, tant hommes que femmes, pour remplacer ceux que vous aurez laissés ; ceux des Pays-Bas eu auront grand contentement...](#)

Après beaucoup d'hésitation, la reine de Hongrie avait accepté la charge de gouvernante des Pays-Bas<sup>1</sup>. Son frère alla, le 24 mars, à sa rencontre jusqu'à Louvain, et visita avec elle, avant de rentrer dans la capitale, Malines, Anvers, Gand et Termonde. A Malines, il créa chevaliers deux membres du magistrat, Philippe Schoof et Gérard Vander Aa<sup>2</sup>. En rentrant à Bruxelles le 4 avril, il y trouva un envoyé d'Alexandre de Médicis, le seigneur de Strozzi, chargé de recevoir en son nom l'investiture du duché de Florence, qui lui avait été promise au mois d'août de l'année précédente. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe et fut marquée par des fêtes somptueuses. Il y eut, entre autres, des joutes sur la grand'place le 1er mai. Charles-Quint voulut courir la lance lui-même. Le comte d'Aremberg, Évrard de la Marck, fit, en cette occasion, une chute de cheval ; il en fut tout meurtri et périt des suites de sa blessure.

Le 5 juillet, l'empereur réunit une seconde fois les états généraux. L'assemblée solennelle eut lieu le lendemain, dans la grande salle du palais, en présence de Charles et de Marie de Hongrie. Jean Carondelet informa les états du prochain départ de l'empereur, que des affaires urgentes rappelaient en Allemagne, d'où il comptait partir pour l'Espagne. Il ajouta que Charles avait prié la reine douairière de Hongrie d'exercer le gouvernement des Pays-Bas en son absence, et que cette princesse avait bien voulu s'en charger. Il leur communiqua ensuite, pour qu'ils en disent leur avis, des projets d'édit sur les monnaies, les erreurs et abus touchant la foi, la diversité des coutumes, les notaires ou tabellions, les monopoles des subsistances et des marchandises, les banqueroutes, le vagabondage, les dérèglements des buveries et gourmandises, l'exportation des

---

<sup>1</sup> Elle informa le 29 janvier le seigneur de Boussu de son acceptation. Reconnaisante de l'honneur et bonne confiance que son frère lui témoignait, et sans méconnoître son insuffisance, tant en raison de sa folie, jeunesse et inexpérience des affaires que de sa santé, elle se déclarait prête à obtempérer à ses volontés. Elle ajoutait qu'elle partirait aussitôt après l'arrivée du roi des Romains à Lintz, et promettait de réduire sa suite à quelques anciens serviteurs indispensables à son service. Leur présence ne m'empêchera pas, disait-elle, d'être servie de ceulx du pays tant entour de ma personne que autrement, car combien que j'aie esté longtemps en autres contrées, je n'ai eu pour elles toute la bonne affection que j'ai conservée pour les Pays-Bas ; on a pu le voir, puisque je n'ai jamais esté sans avoir près de ma personne des serviteurs de ces provinces. Je renoncerai pour lui obéir aux personnes désignées par l'empereur, quoique je ne me sois jamais aperçue qu'elles fussent autres que bons chrétiens vivant selon la constitution de l'Église. Elle demandait seulement à conserver, durant son voyage, son maître d'hôtel et sa dame d'honneur, parce qu'elle ne voulait pas prendre à son service des femmes étrangères, et qu'il lui serait difficile de se procurer en route un autre maître d'hôtel. Quant aux affaires intérieures des Pays-Bas : Comme le tout est en trouble, disait-elle, j'aurai bien de la peine à leur donner commandement et information de ce qu'ils doivent faire ; je n'aurai personne à qui en communiquer ; la despêche viendra toute sur moi, et ce me sera grand rompement de teste... Puis, parlant de l'empereur, je viens seulement le servir et lui obéir, car certes si je pouvois faire selon ma volonté, ce ne seroit pas de m'entremettre en d'aussi grandes affaires, pour les causes dessus dites. J'étois bien délibérée au contraire de me retirer et servir Dieu, qui seroit, à cette heure, ma vie ; mais puisque sa volonté est telle, me mets entièrement en ses mains lui suppliant en telle et si bonne recommandation m'avoir que j'ai ma fiance en lui. Enfin, comme elle ne pouvait partir sans argent, et que l'état de ses affaires en Hongrie ne lui permettait pas de s'en procurer, elle pria l'empereur de lui en envoyer, s'il voulait qu'elle se conformât promptement à ses désirs. — *Mémorial pour répondre à monsieur de Boussu, de la part de la reine de Hongrie*. Reg. *Correspondance*, f° 389. Citation de M. Henne. — Le 21 avril 1531, elle écrivait au roi Ferdinand que l'empereur lui avoit mis la corde au col.

<sup>2</sup> Azevedo.

chevaux, le désordre des habillements, les blasphèmes et les irrévérences envers l'Église<sup>1</sup>. L'assemblée accueillit avec beaucoup de satisfaction le choix fait par l'empereur de la reine Marie, et l'audiencier Du Blioul l'en remercia au nom des états. Avant de lever la séance, l'archevêque de Palerme invita les députés à ne pas s'éloigner, parce que Charles désirait entretenir chaque députation en particulier. L'objet de cet entretien était d'obtenir une anticipation d'un an sur les aides ordinaires.

Les lettres-patentes de la régente ne furent expédiées que plus de deux mois et demi après la réunion des états. Avant de l'installer dans cette charge difficile et importante, Charles avait voulu qu'elle se mit au courant des affaires et apprît à connaître les hommes appelés avec elle à les diriger. Il s'occupa alors aussi à organiser le gouvernement sur des bases propres à la fois à rendre moins lourde la charge de sa sœur, et à assurer à ses sujets les bienfaits d'une bonne administration. Dans cette vue, par des ordonnances du 1er octobre, il institua, auprès de la reine régente et sous sa surintendance, un conseil d'état, un conseil privé et un conseil des finances : le premier chargé de traiter les grandes et principales affaires et celles qui concernoient la sûreté et, la défense du pays, le second ayant dans ses attributions les matières touchant les hauteurs et l'autorité du souverain dans les choses procédant de grâces, tant au civil qu'au criminel, sans qu'il pût, comme le conseil privé qui avait, fonctionné sous la régence de Marguerite, s'entremettre de questions dont la connaissance appartenait aux tribunaux ; le troisième appelé à intervenir dans tout ce qui était relatif aux revenus royaux et aux dépenses auxquelles ils étaient destinés à faire face. Cette constitution donnée au gouvernement des Pays-Bas était si bien appropriée au génie de la nation, remarque M. Gachard, qu'elle subsista pendant près de trois siècles ; elle était encore en vigueur lors de l'incorporation de la Belgique à la France en 1794<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Recueil d'édits du duché de Luxembourg*, 27.

<sup>2</sup> Régularisant et perfectionnant des institutions essayées depuis quelques années, Charles-Quint établit, en 1531, trois conseils ou *consaulx* comme on disait alors, un conseil d'état, un conseil privé et un conseil des finances. On les nomma conseils collatéraux, soit parce qu'ils exerçaient, l'un à côté de l'autre, une autorité parallèle, soit plutôt qu'on fit allusion à leur position auprès du prince, à qui ils prêtaient respectivement leur ministère. Leur résidence fut fixée à Bruxelles, que dès lors on considérait déjà comme le siège du gouvernement et la capitale du pays. — On traitait au conseil d'état les affaires qui concernaient l'administration générale, les relations avec l'étranger, la guerre, la paix, la nomination aux fonctions principales ; on appelait aux délibérations de la plus haute importance les gouverneurs des provinces et même les chevaliers de la Toison d'or. C'est à ce conseil que le gouvernement du pays était dévolu quand le prince était absent et n'avait pas sur les lieux de représentant légal. — Au conseil privé appartenaient la confection des projets de loi, l'interprétation des lois en vigueur, la direction de la police générale et la surveillance sur l'administration de la justice, sans qu'il possédât lui-même aucune juridiction contentieuse. Quelquefois les tribunaux le consultaient lorsqu'une affaire soulevait des questions relatives au droit public ou aux grands intérêts du pays ; mais sa réponse n'enchaînait pas leur décision, et un jugement rendu en première instance ne laissait pas d'être sujet à l'appel, quoiqu'il eût été précédé d'une consulte, c'est à dire d'un avis du conseil privé. Il était strictement interdit à ce conseil, aussi bien par les lettres qui l'érigèrent en 1531, que par l'édit qui le rétablit en 1725, d'admettre les parties à débattre juridiquement leurs intérêts devant lui ou d'évoquer les causes dont les juges compétents seraient saisis, à moins que ce ne fût pour des motifs extraordinaires, et que le gouverneur général l'y eût autorisé après avoir entendu le conseil d'état. — Le conseil des finances avait la gestion des deniers de l'état

Le 7 octobre, les états généraux se réunirent de nouveau à Bruxelles. Il leur fut donné communication des lettres patentes conférant le gouvernement à la reine de Hongrie. Les grandes et urgentes affaires de la chrétienté, disait l'empereur dans ces lettres, ne nous permettent pas de résider constamment dans les Pays-Bas, malgré le désir que nous en avons, vu notre grande affection pour les habitants de ces pays. En conséquence, nous avons dit pourvoir à leur gouvernement et administration en notre absence. A cet effet, nous avons institué notre sœur, la reine Marie, régente pour représenter notre personne en tous nos pays de par deçà. Nous lui avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, faculté et plénière puissance de vaquer, entendre et s'employer au régime, gouvernement et conduite desdits pays, vassaux et sujets, et des affaires quelles qu'elles soient qui y pourront survenir. Nous l'avons chargée et chargeons de veiller à la bonne administration de la justice et de la police ; d'ouïr les requêtes, plaintes et doléances de nos sujets ; cf-y pourvoir par remèdes convenables ; de convoquer, chaque fois qu'elle le trouvera nécessaire, les chevaliers de l'ordre et les conseils du gouvernement, pour les consulter et régler ses décisions. Nous lui conférons la surintendance tant sur le fait de la justice et des finances, que sur la gendarmerie, les gouverneurs, les capitaines généraux, de même que sur tous officiers de justice et de recette. Elle promulguera toute espèce d'édits, statuts et ordonnances ; disposera de tous les offices et bénéfices à la collation du souverain ; exercera le droit de grâce et de rémission. Nous lui déléguons le pouvoir de convoquer les états généraux ou provinciaux ; de faire dépêcher, sous son nom, toute espèce de provisions et de lettres patentes ; de signer les lettres closes dont l'effet sera le même que si elles étoient signées par nous ; de disposer de tout ce qui concourra au maintien de l'autorité souveraine et au bien du pays. Enfin nous nous engageons à observer tout ce qui sera fait par elle en notre absence sans jamais y rien changer<sup>1</sup>.

---

conformément aux règles établies par Charles-Quint, dont les instructions sur cet objet ont été admirées comme un chef-d'œuvre. De ce conseil dépendaient les chambres des comptes. Elles étaient chargées de régir les domaines ; de vérifier l'emploi des revenus publics ; d'apurer les comptes des receveurs ; d'enregistrer les traités internationaux, les octrois qui autorisaient les communautés à exécuter des ouvrages, à s'imposer, à emprunter, ainsi que les lettres d'amortissement, de noblesse, etc. ; enfin elles avaient la garde des archives du gouvernement. Il y a eu trois chambres des comptes, celle de Flandre, celle de Brabant et celle de Gueldre : la plus ancienne, la chambre de Flandre, fut fondée en 1385 par Philippe le Hardi. Sa juridiction embrassa les provinces de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Cambrésis, de Namur, d'Anvers, de Tournai et de Malines. Elle siégea à Lille depuis son institution jusqu'à la prise de cette ville par les Français, en 1667 ; elle fut alors transférée à Bruges, et quatorze ans plus tard à Bruxelles. — Antoine, duc de Brabant, créa, en 1401, la chambre des comptes dont le ressort, borné d'abord à cette province et au Limbourg, fut étendu ensuite au Luxembourg. — La chambre de Gueldre, qui eut son siège à Ruremonde, dut son existence à Philippe II. Elle datait de 1559. Réunie à celle de Flandre en 1681, elle en fut détachée trois ans après pour être incorporée à celle de Brabant. La réunion des chambres de Brabant et de Flandre, tentée inutilement en 1473, 1496 et 1702, fut enfin accomplie en 1735, malgré la résistance opiniâtre des états de Brabant, qu'un rescrit énergique et menaçant du 25 juillet 1763 parvint à réduire au silence. E. Defacqz, *Ancien Droit Belgique*, I, pages 8-10.

<sup>1</sup> Lettres du 27 septembre 1531. *Archives de l'Audience*, Reg. *Commissions des gouverneurs généraux*. — Des lettres patentes du 29 août précédent avaient fixé le traitement de la gouvernante. En considération de la ruine de la Hongrie, où se trouvait assis le douaire de la reine, ce traitement était porté à trente-six mille livres par an et



Après la lecture de ces lettres, l'empereur prit la parole. Il fit ses adieux aux états, les engageant à rester **bons, vrais et loyaux sujets**, et leur promettant par réciprocité qu'il leur serait **bon et bénin prince**. L'audiencier Du Blioul exprima à l'empereur la gratitude de l'assemblée. Il fut ensuite donné connaissance aux états des édits organisant les trois conseils de gouvernement, et de ceux qui concernaient le luthéranisme et les autres matières sur lesquels ils avaient été consultés<sup>1</sup>. La conclusion du principal de ces édits mérite d'être citée, car elle atteste, dit M. Gachard, la sollicitude dont l'empereur était animé pour le bien de ses sujets des Pays-Bas. Il les exhortait, s'ils désiraient lui obéir et lui complaire, à s'entr'aimer, à vivre en bonne intelligence, à se communiquer mutuellement les choses abondant dans l'une province et manquant dans l'autre, à s'assister pour leur mutuelle sûreté et défense, à vider amiablement entre eux leurs différends, ou à réclamer, pour le faire, l'entremise des gouverneurs provinciaux et, au besoin, de la reine, sans en venir à des procès. De son côté, il s'engageait, à les garder **de tout outrage et insulte, attaque ou violence**<sup>2</sup>.

L'empereur avait convoqué la diète impériale à Spire pour le 14 septembre, et il se disposait à s'y rendre, quand un événement imprévu vint l'en empêcher. Christiern II, après son détronement par les Danois, s'était réfugié aux Pays-Bas, son asile accoutumé. Tout à coup l'on apprit qu'il s'était mis à la tête d'une troupe de plusieurs milliers de lansquenets rassemblés dans la Frise orientale, et qu'il rançonnait à main armée la Hollande pour se procurer des vaisseaux, de l'artillerie, des munitions en vue d'une invasion en Danemark. Aux observations de son beau-frère il avait répondu avec insolence et continué ses exactions. Charles ne pouvait abandonner les Pays-Bas devant une pareille situation. Il se décida donc à proroger la diète au jour de l'Épiphanie de l'année suivante, et indiqua Ratisbonne pour le lieu où elle siégerait. On ne tarda pas à apprendre que Christiern avait fait voile pour le Danemark, le 24 octobre 1531.

Il y avait treize ans qu'il n'avait pas été tenu de chapitre de la Toison d'or, et le nombre des places vacantes dans l'ordre était considérable. L'empereur choisit pour y assembler capitulairement les chevaliers ses confrères, la cathédrale de Tournai. Il ne connaissait pas encore cette ville dont la conquête avait jeté de l'éclat sur les premières années de son règne ; c'était pour lui une occasion de la visiter. Il y fit son entrée le 28 novembre, accompagné de la régente sa sœur, et descendit à l'abbaye de Saint-Martin. De grandes fêtes eurent lieu à cette occasion. Le chapitre s'ouvrit le 3 décembre. On commença par s'occuper d'objets concernant le régime de l'ordre, et l'on entendit les critiques auxquelles la vie et les mœurs des chevaliers avaient donné lieu. Le chef souverain n'échappa pas à la censure de ses confrères. Le chancelier, leur organe, dit à l'empereur qu'on le trouvait lent dans l'expédition des affaires ; -qu'il s'occupait beaucoup de petites choses et en négligeait d'importantes ; qu'il ne consultait guère son conseil, d'ailleurs trop peu nombreux ; enfin qu'il payait fort mal les officiers de sa maison et les gens de ses ordonnances. Ce dernier reproche, dit M. Gachard, était certainement le plus fondé de tous : mais, ajoute-t-il, était-ce

---

assigné sur les plus importantes recettes. Reg. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*. Citation de M. Henne.

<sup>1</sup> Ces édits, datés du 7 octobre, étaient au nombre de trois : l'un embrassait toutes les matières sur lesquelles les états avaient donné leur avis ; le deuxième contenait des dispositions spéciales contre le luthéranisme ; le troisième renfermait aussi des dispositions spéciales relatives aux monnaies.

<sup>2</sup> *Édits de Luxembourg*, 27 ; *Placards des Flandres*, I, 751.

la faute de l'empereur, si ses ressources étaient toujours au-dessous de ses besoins ? Charles reçut avec bonté les remontrances qui lui étaient faites. Il rejeta la faute de la mauvaise administration de la justice sur ceux qu'il avait chargés d'y pourvoir en son absence et sur ses grandes occupations : manquant d'hommes assez expérimentés et assez affectionnés à son service, il avait été, disait-il, obligé de porter seul le fardeau de beaucoup d'affaires. Il promit d'être attentif à prévenir le renouvellement des choses qui avaient donné lieu à ces observations. Quelques modifications furent introduites dans les statuts de l'ordre<sup>1</sup>. Le chapitre se termina par les élections aux vingt-quatre places vacantes. L'un des élus fut le jeune prince héréditaire d'Espagne, don Philippe, qui n'avait encore que quatre ans et demi. Charles-Quint revint à Bruxelles le 14 décembre. Son grand aumônier, Guillaume Vandenesse, évêque de Coria, et Guillaume, seigneur de Montfort, son grand écuyer, venaient de mourir. Il remplaça le premier par l'évêque de Jaën, Esteban Gabriel Merino, et le second par Jean de Hennin, seigneur de Boussu. Le 17 janvier 1532, il se mit en route pour Ratisbonne, où son frère Ferdinand l'attendait, et où il arriva le 28 du mois suivant.

Nous retrouverons plus tard notre grand empereur en Allemagne. Nous allons maintenant tracer un peu plus au long le tableau de la situation du pays au moment où nous sommes et où commence l'administration de la reine Marie de Hongrie. Cette princesse avait de grandes qualités d'esprit et de corps. Habile, active, énergique, elle était au courant de toutes les affaires politiques de l'Europe, sans négliger en aucune façon les détails du gouvernement dont elle était chargée. Elle se faisait lire, dit un historien<sup>2</sup>, les dépêches, les projets d'ordonnance ; elle les corrigeait avec beaucoup de soin, ou bien les rédigeait elle-même d'un bout à l'autre. Avec cela, elle était passionnée pour les exercices du corps, montait parfaitement à cheval, et la chasse à courre faisait ses délices. C'est une femme qui tient beaucoup de l'homme, écrivait l'ambassadeur vénitien Bernard Navagero<sup>3</sup> ; elle pourvoit aux choses de la guerre et elle en raisonne, ainsi que de la fortification, des places et de toutes les matières d'état. — Dame de tant d'esprit et de cœur, dit un autre<sup>4</sup>, qu'elle suffirait au gouvernement de pays beaucoup plus considérables. Infatigable en temps de guerre comme en temps de paix, elle a montré jusqu'où peut aller le génie et la valeur d'une femme de sa trempe ; car, outre une force de caractère inappréciable, elle possède une grande force corporelle. De longtemps il n'y a pas eu de femme qui l'ait surpassée, surtout pour son habileté dans l'équitation. La sagesse de ses

---

<sup>1</sup> L'empereur fit remarquer que l'ordonnance de 1516, réglant la manière de procéder contre les chevaliers et les officiers de l'ordre, était contraire à ses droits et hauteurs, et préjudiciable à la dignité de l'ordre lui-même, attendu que les dispositions indulgentes à l'excès permettaient trop facilement de s'écarter de la ligne du devoir. L'ordonnance de 1516 fut biffée des registres et remplacée par d'autres dispositions, qui donnèrent au chef et souverain seul, de l'avis des chevaliers assemblés en chapitre, la connaissance des fautes et méfaits de leurs confrères.

<sup>2</sup> M. Altmeyer.

<sup>3</sup> *Relation* faite en 1546. — Après avoir occupé les postes les plus importants de la diplomatie vénitienne, Il Navagero, ayant perdu sa femme, embrassa l'état ecclésiastique. Paul IV le créa cardinal en 1561, lui donna l'évêché de Vérone, et le nomma son légat au concile de Trente, qu'il présida avec distinction.

<sup>4</sup> *Relation de Marin Cavalli* faite en 1551. Cavalli avait résidé, dit-il lui-même, vingt-sept mois à la cour de Charles-Quint, et pendant un temps où l'empereur avait presque toujours été aux Pays-Bas.

conseils était appréciée par Charles-Quint ; il la consulta dans toutes ses affaires les plus importantes, et il n'eut pas moins à se louer de sa franchise que de la prudence de ses avis. Elle montrait une grande persistance dans ses résolutions, et son ascendant s'en accroissait, ce qui faisait dire à un grand seigneur de la cour que, s'il y avait encore eu un paradis terrestre, sans aucun doute elle eût fait manger à l'homme le fruit défendu<sup>1</sup>.

Dans la vie privée, Marie de Hongrie apparaît douée d'excellentes qualités, que n'ont pu rendre douteuses les attaques déloyales de ses ennemis. Elle conservait une fidélité religieuse à la mémoire d'un époux, qu'elle appelait le [parangon des maris](#)<sup>2</sup>. Elle a la réputation d'être très chaste, dit l'ambassadeur vénitien cité plus haut<sup>3</sup>. Au moment de paraître devant le juge suprême, la veuve de Louis II ordonna de fondre, pour en donner le produit aux pauvres, un cœur d'or qui avait appartenu à son mari et qu'elle avait constamment porté sur elle depuis qu'elle en avait été séparée par la mort. Malgré sa jeunesse, elle accepta son veuvage comme la condition suprême du reste de son pèlerinage terrestre, et repoussa sans hésiter les nombreux prétendants qui aspirèrent depuis lors à sa main.

Elle aimait les arts et les lettres<sup>4</sup>, et elle continua à ceux qui les cultivaient les bienfaits de Marguerite. La reine de Hongrie parlait plusieurs langues, et faisait ses délices des classiques latins<sup>5</sup>. Elle avait formé une précieuse collection de livres et de manuscrits, qui a contribué à enrichir la bibliothèque de Bourgogne<sup>6</sup>. Bourgogne<sup>6</sup>. A la [librairie](#) de cette princesse étaient joints des cabinets de raretés et de tableaux. La musique formait aussi, avec la chasse, ses plus grandes jouissances<sup>7</sup>. Sous son administration, l'industrie et l'agriculture furent tenues en honneur par son exemple. Elle se plaisait à élever du bétail dans son domaine de Turnhout<sup>8</sup>, et elle rendit un éclatant hommage à la mémoire de Guillaume Beuckels, de Biervliet, qui avait perfectionné l'art de saler et d'encaquer le hareng, en visitant sa tombe et en y mangeant un de ces poissons dont la pêche constituait un des grands aliments de notre industrie. Comme ombre à toutes ces qualités, on reprochait à la régente une certaine dureté de

---

<sup>1</sup> Le marquis d'Arschot, Lettre du 11 mai 1516. Reg. *Collection de documents historiques*, VII, f° 159. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> Lettre de Marie de Hongrie à la princesse de Chimai, du 6 juin 1522. M. Gachard, *Notice des Archives de M. le duc de Caraman*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, XI, 223.

<sup>3</sup> *Relation de B. Navagero*, ubi supra.

<sup>4</sup> Érasme en fait cet éloge : *Regina Maria fæminarum hujus ævi laudatissima*. Lettre du 3 mai 1532 à Josse Sasbout. *Epist.* 1219.

<sup>5</sup> Dans une lettre du 26 janvier 1546, elle recommande à l'ambassadeur de Saint Mauris de recouvrer la description des trois parties du monde, naguères venue en lumière, des euvres de Cicero, dont elle n'a vu aucunes, et de lui envoyer celles qui s'impriment de jour à autre. *Papiers d'état de Granvelle*, III, 205.

<sup>6</sup> Namur, *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, I, 41. — L'inventaire des livres de cette princesse a été publié par M. Gachard, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, X, 226. — La Bibliothèque royale possède encore plusieurs manuscrits provenant de cette collection. Marchai. *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne*.

<sup>7</sup> *La caccia e la naesica suono li suoi sommi diletti*. *Relation de B. Navagero*.

<sup>8</sup> Une grande partie de ce bétail périt dans les tempêtes qui assaillirent la Belgique en 1551. Le Petit, c. VIII, 189.

cœur<sup>1</sup>, que les sectaires n'ont pas manqué d'exagérer à leur profit<sup>2</sup>. Les Gantois, Gantois, de leur côté, s'en prenaient à elle des rigueurs exercées contre eux par le gouvernement impérial, et le pays, en général, la rendait responsable jusqu'à un certain point des demandes si souvent répétées de deniers qui signalèrent son gouvernement.

Telle était la princesse figée de vingt-six ans, à qui l'empereur venait de confier, malgré elle, le gouvernement des Pays-Bas. Certes la tâche était lourde, car, comme elle le remarquait avec trop de raison, *toutes les affaires étoient fort embrouillées, les grands très divisés, la justice affoiblie et méprisée, les états assez revêches*. Il fallait tout à la fois, dit M. Henne, contenir des populations mécontentes et des sectaires exaspérés ; déjouer les intrigues et les trames de la France ; pourvoir à la défense du pays contre les incessantes tentatives de ce puissant voisin et de l'audacieux duc de Gueldre ; surveiller le protestantisme en Allemagne, l'extirper des Pays-Bas ; étendre l'influence de sa maison sur le nord de l'Europe ; seconder en tout les vastes desseins de son frère. Marie de Hongrie sera à la hauteur de cette difficile et dangereuse mission. En offrant à sa sœur le gouvernement des Pays-Bas, Charles-Quint lui avait dit : *Cette nation ne voit volontiers les étrangers auprès de celui qui a la charge sur eux*. Elle n'oublia jamais cet avis, et confia exclusivement la direction des affaires aux nationaux. Pendant les vingt-quatre années qu'elle va tenir les rênes du gouvernement, de grandes fautes seront commises, mais on ne la verra jamais faiblir. Aussi énergique, intrépide même, devant l'émeute et l'insurrection que devant les Français et les Gueldrois, elle sera l'inébranlable champion de l'autorité souveraine, l'adversaire le plus acharné des ennemis de son frère. Elle sera la digue contenant les mécontentements et les colères mugissant de toutes parts. A peine aura-t-elle résigné ses pouvoirs que sa retraite sera déplorée par les amis du gouvernement<sup>3</sup> ; le successeur de Charles-Quint usera de tous les moyens pour la rappeler dans les Pays-Bas ; les états qu'elle avait domptés, les états eux-mêmes proclameront hautement la sagesse et la grandeur de son administration<sup>4</sup>.

La reine Marie avait raison. Les affaires étaient fort embrouillées et la situation des Pays-Bas n'avait rien de rassurant au moment où elle fut appelée à les administrer. Des troubles graves venaient tout récemment d'agiter la principauté de Liège et semblaient un prélude menaçant de ce qui se préparait dans nos provinces. Les armements faits par Christiern II dans les ports de la Hollande avaient de nouveau rompu les relations commerciales avec le Nord, et aggravé la

---

<sup>1</sup> Non è molto grata a quei popoli... che l'hanno per crudele, et quei di Gant riconoscono tutte le loro miserie da lei. E l'estrar di tanti danari quanti si sono estratti in tempo suo la fa anco odiosa. *Relation de Navagero*. — Elle avoit le cœur grand et dur, dit Brantôme, et qui mal aisément s'amolissoit, et la tenoit-on, tant de son costé que des nostres, un peu trop cruelle ; mais tel est le naturel des femmes et mesme des grandes, qui sont très promptes à la vengeance, quand elles sont offensées.

<sup>2</sup> Je vois avec peine M. Henne, à qui j'emprunte plusieurs de ces détails et de ces citations, parler, à propos de la reine Marie, d'*atroces persécutions*.

<sup>3</sup> Sommes icy bien esmerveillez, écrivait le 1er octobre 1555 Philippe de Nigri, signamment du partement de la dicte rogne de Hongrie, femme du plus grant esprit et meilleur qui fut oncques, la plus diligente et myeux cognoissant les affaires de par dechà que nul autre, et sur laquelle avions grand espoir en noz tribulations de guerre. Lettre à son ami Jean Carette, président de la chambre des comptes à Lille. Archives de Lille, dans M. Gachard, *Rapport sur ces archives*, 191

<sup>4</sup> M. Henne, ouvrage cité, tome V, pages 160-161.

misère produite par Otite stérilité qui avait étendu ses ravages partout. La cherté des grains était excessive ; elle avait provoqué des mesures extraordinaires. A Liège on avait interdit l'exportation des céréales, Mais les spéculateurs avaient trouvé le moyen d'éluder cette défense. Les magistrats ordonnèrent la visite des greniers de la ville et des faubourgs ; il fut enjoint de ne laisser à chaque famille que la quantité de blé nécessaire à ses besoins et de vendre publiquement le reste. On était au mois de mai 1431. Mais cette mesure n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Les marchands désertèrent les marchés, et les rivageois — on nommait ainsi les riverains de la Meuse — furent complètement affamés.

Dans cette détresse, un mouvement éclata à Tilleur le 2 juillet ; il gagna rapidement Jemeppe et les villages voisins. Ces populations se dirigèrent vers Liège, au son du tocsin. Les bourgmestres appelèrent les bourgeois aux armes et allèrent à la rencontre des rivageois. Ceux-ci, au nombre de six cents, occupaient les champs de Saint-Gilles. Le bourgmestre Jean Viron, s'avançant seul, leur demanda la cause de ces rassemblements. Nous voulons, répondirent-ils, que les édits touchant la sortie des grains soient observés, et qu'on nous laisse le moyen de vivre en mettant le prix des denrées à notre portée<sup>1</sup>. Viron répondit avec douceur que les grains manquaient à Liège même-Mais, ajouta-t-il, pour les ramener sur nos marchés, la tranquillité est indispensable. Il les engagea ensuite à se retirer en paix, et à envoyer le lendemain des députés pour aviser avec eux aux mesures à prendre pour satisfaire à tous les besoins. On allait suivre ce conseil, quand de nouvelles bandes arrivèrent, et, entraînant avec elles une partie du premier rassemblement, s'établirent ensemble dans les villages voisins de l'abbaye du Val Saint-Lambert. Le lendemain tout ce monde marcha sur Liège, au nombre de trois mille hommes, tambours battants et enseignes déployées.

Érard de la Marck était en ce moment à Bruxelles. Les magistrats et le chapitre furent fort embarrassés et cherchèrent à gagner du temps. On députa donc vers les arrivants quelques seigneurs bien vus du peuple, qui se mirent à parlementer avec les chefs. Mais pendant ces pourparlers, une bande de rivageois attaqua les remparts du côté de la porte Sainte-Marguerite, et faillit s'en emparer. Cette première tentative enhardit les insurgés et, lorsqu'on leur annonça la résolution des magistrats d'acheter sur le champ de grandes quantités de grains pour les revendre à prix réduit, ils déclarèrent que ce n'étaient pas là tous leurs griefs, et qu'ils ne déposeraient les armes qu'après avoir obtenu satisfaction complète. Ils remirent ensuite à Richard de Mérode, l'un des seigneurs qui avaient parlementé avec eux, un mémoire où ils demandaient, entre autres choses, le maintien de leurs franchises, immunités et privilèges, une recherche exacte des approvisionnements des particuliers et des couvents, l'établissement d'une taxe sur les blés et l'exemption de la juridiction de l'official. On peut conclure de ce dernier point que les nouvelles doctrines n'étaient pas étrangères à ces mouvements populaires.

A la suggestion du chanoine Gilles de la Bloquerie, une proclamation du magistrat et du chapitre fit droit aux réclamations des rivageois. Un des leurs,

---

<sup>1</sup> Ils demandaient que le prix du setier de froment descendît à 24 aidants, et celui du seigle à 22. Ce prix s'était élevé pour le froment à 40 aidants, celui du seigle à 28. Or, le salaire de la journée d'un manœuvre était d'un aidant. Note de M. Henne. — Le florin de Liège valait 5 patards ou 20 aidants ; le patard, 4 aidants ; l'aidant 24 sous. F. Hénaux, *Coup d'œil sur l'histoire monétaire du pays de Liège*, dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1844, p. 381.



qui avait été arrêté, fut mis immédiatement en liberté. De nouvelles visites domiciliaires furent ordonnées, et on fit vendre tous les grains accaparés ; chaque famille eut défense de garder au delà de ce qui lui était strictement nécessaire jusqu'à la Saint-Remi (2 octobre), et la fabrication des bières fortes fut suspendue. Avant de se retirer, les rivageois demandèrent une amnistie générale, mais on éluda leur demande en disant que réclamer une amnistie, c'était se reconnaître criminels.

Érard de la Marck revint à Liège le 10 juillet, et fit acheter à Saint-Trond pour dix mille florins de grains, qui furent revendus à prix réduit dans la ville et dans les faubourgs. Mais il ne crut pas pouvoir laisser sans répression ce mouvement insurrectionnel, dont les auteurs furent déclarés **ennemis de l'état, séditeux et parricides**. Les moins coupables furent condamnés à des amendes et dépouillés de leurs privilèges. On leur interdit le port des armes, et il ne leur fut permis de se présenter en ville et dans la banlieue qu'un bâton rompu à la main. Les chefs, au nombre de neuf, furent décapités, et leurs têtes plantées sur des piques au dessus des portes de Sainte-Marguerite, de Sainte-Walburge et d'Avroi. D'autres furent envoyés en exil, après avoir fait amende honorable à l'évêque et au chapitre ; plusieurs s'exilèrent volontairement.

Les troubles de Liège ne furent pas sans influence sur le reste de la Belgique. A Bruxelles surtout, les mouvements populaires revêtirent un certain caractère de gravité. Les receveurs nommés, en vertu du règlement de 1528 peu favorable aux classes populaires, par le souverain et les patriciens, avaient établi, sans le consentement des nations, une taxe sur le blé et sur le pain, et augmenté les droits sur la bière. Un mouvement se produisit le 29 septembre 1531, pendant la procession de la Saint-Michel, à laquelle assistaient tous les membres de la commune. Les métiers s'arrêtèrent brusquement en protestant contre l'arrêté des receveurs. Un grand tumulte s'éleva, et ils ne se remirent en marche qu'après avoir reçu la promesse d'une enquête sur cette affaire. Charles-Quint, alors à Bruxelles, soumit la réclamation des métiers au conseil privé, qui leur donna une demi-satisfaction. La taxe fut maintenue, mais avec défense de la percevoir hors le cas de grande nécessité et sans l'autorisation du gouvernement. Cette décision du 16 octobre 1531 enjoignait en même temps à l'ammann de poursuivre les perturbateurs du repos public. Mais comme les nations se plaignaient de l'insuffisance des receveurs et de la mauvaise administration des biens de la ville, des commissaires furent nommés pour enquêter sur la situation. A la suite de l'enquête le nombre des receveurs fut porté à six, deux patriciens et quatre plébéiens. Les mêmes commissaires constatèrent que les lignages étaient tombés en une telle décadence qu'il ne se trouvait plus vingt-et-un patriciens aptes à former la liste des candidats à la magistrature. Un placard du 16 avril 1532 décida qu'à l'avenir l'échevinage ne serait plus réservé exclusivement aux membres des lignages ; mais que toute personne de condition noble pourrait y avoir accès.

Quelques mois plus tard, le prix élevé des grains et les changements introduits dans la vente des céréales mirent de nouveau le peuple en émoi. Cette fois, il ne se borna plus aux murmures. Le 5 août, vers midi, tin rassemblement considérable se forma aux environs de la halle aux blés, et la populace envahit la maison d'un Malinois, nommé Jean Morre, signalé comme accapareur. La dévastation fut complète ; Jean Morre, arraché de sa demeure, se vit traîné jusqu'au cloître des récollets et accablé de coups et d'injures. Plusieurs autres habitations, entre autres celle du boulanger de la reine Marie, essuyèrent les mêmes dégâts sans que personne tentât de s'y opposer. Enfin le lieutenant de

l'amman, Jean Van Waelhem, fit fermer les portes de la ville, par ordre des magistrats, pour empêcher les campagnards de se joindre aux pillards, et appela les serments sous les armes. En ce moment Marie de Hongrie revenait d'une partie de chasse. Elle se courrouça surtout contre la mollesse des magistrats, et envoya quelques hommes d'armes reconnaître l'état de la ville. Le tumulte dura toute la nuit. Le lendemain l'amman Henri de Witthem se mit à la tête des serments, dispersa les émeutiers et en arrêta quatorze ou quinze.

La tranquillité se rétablissait, quand un ordre de la régente exigeant qu'on lui remît les prisonniers comme coupables de lèse-majesté, vint jeter une nouvelle perturbation dans les esprits. Cette prétention était contraire aux privilèges de la commune ; les magistrats, ne sachant à quoi se résoudre, demandèrent un délai jusqu'à deux heures de l'après-midi. Le peuple eut connaissance de la chose, et le mécontentement gagna la bourgeoisie. Au moment où les officiers chargés de recevoir les prisonniers sortaient du palais, un bourgeois les invita à y rentrer au plus vite, s'ils ne voulaient pas s'attirer un mauvais parti. En effet, les serments, les métiers, tout se prononçait contre cette violation du droit. L'émeute fut bientôt générale. Une troupe d'hommes armés de piques et de bâtons, conduite par un nommé Berthoud Beeckmans, assaillit l'hôtel de ville en criant : **Rendez-nous les prisonniers ! Tuez ! Tuez !** Les portes sont enfoncées, les détenus mis en liberté ; l'amman, les bourgmestres, les échevins se dérobent par la fuite à la colère de la multitude<sup>1</sup>.

Marie de Hongrie, surprise et émue de la tournure que prenait ce mouvement, envoya aux métiers Antoine de Berghes et le sire de Sempy<sup>2</sup>, pour leur exprimer le regret qu'elle éprouvait de ce qui se passait et les assurer de son intention de faire droit à leurs justes griefs. Ces deux seigneurs trouvèrent les nations exaspérées. Instiguées, paraît-il, par Louis Coppens et Mathieu De Waelsche<sup>3</sup>, elles voulaient qu'on leur remit un domestique de la cour arrêté la veille en flagrant délit de pillage et conduit au palais par les hommes d'armes. A neuf heures du soir, trois confrères des serments, escortés par des bourgeois **armés et embastonnés**, se présentèrent au palais, porteurs des réclamations de la commune. Outre la remise de ce prisonnier, ils demandaient, entre autres choses, le renouvellement du règlement de 1509 amendé en 1523, l'abolition de l'office de second bourgmestre, la réduction du traitement du premier bourgmestre à l'ancien taux, l'annulation des pénalités établies par les ordonnances de 1517 et 1518, ainsi que de tous les nouveaux règlements sur la vente des biens. La régente éclata d'abord en reproches, mais, sur l'avis de son conseil, elle se calma et invita les députés à revenir le lendemain lui présenter leurs réclamations par écrit. Cette réponse satisfait les métiers, et le calme se rétablit momentanément.

Mais ce n'était qu'un temps d'arrêt. Dans la matinée du 7, la commune reprit les armes, et les délégués des métiers rédigèrent une requête exposant les réclamations présentées la veille à la régente. Ils insistaient particulièrement sur la suppression des dispositions réglementaires interdisant aux nations de délibérer en commun sous la couronne. Marie de Hongrie répondit d'abord que

---

<sup>1</sup> *Compte de l'amman Henri de Witthem*. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> Antoine de Croy, seigneur de Sempy, de Tours-sur-Marne et de Saint-Piat, second fils du prince de Chimai. Il est la souche des princes de Solre. — Marie de Hongrie aimait beaucoup ce seigneur, et fit peindre son portrait, en 1534, par Bernard Van Orley. *Compte de Jean de Ghyn*. M. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, 265.

<sup>3</sup> *Compte de Henri de Witthem*.

cela excédait son pouvoir, et se borna à promettre son appui auprès de l'empereur. Les députés, mécontents de cette réponse, ripostèrent avec vivacité ; le bruit s'en répandit en ville et réveilla le tumulte. La maison du lieutenant de l'amman fut envahie et pillée. Il fallut bien se résigner à céder. Le magistrat s'empressa de publier l'acte de concession de la régente, et alors les compagnies bourgeoises, courant sus aux pillards, eurent bientôt rétabli l'ordre. Les centainiers et les dizainiers, supprimés par le dernier règlement, avaient repris leurs fonctions et contribuèrent activement à ce résultat.

Le lendemain matin, les nations, réunies sous la couronne, prirent les mesures nécessaires à l'extinction complète des troubles ; l'amman et le magistrat firent annoncer à la régente qu'il allait être procédé immédiatement au châtimement des coupables. Une quarantaine de pillards furent mis en jugement. Pour prévenir tout nouveau désordre, les portes de la ville avaient été fermées et les postes doublés ; la garde de l'amman était renforcée de douze haliebardiens fournis par le gouvernement<sup>1</sup>. Louis Coppens et Mathieu De Waelsche furent appliqués à la torture, et le premier paya de sa tête, le 6 septembre, l'honneur d'avoir été nommé pensionnaire durant les troubles<sup>2</sup>. Les jours suivants, d'autres exécutions eurent lieu en présence de délégués envoyés par la reine à la demande des nations, et la potence resta dressée jusqu'au 4 octobre<sup>3</sup>. En outre, plusieurs pillards furent pendus dans la cour des baillies du palais, et les campagnes qui avaient fourni leur contingent à l'émeute, les fournirent également à l'échafaud. Un épisode touchant poétisa ce sombre drame. Un jeune ouvrier d'une papeterie établie à Linkenbeek avait été pris parmi les pillards et condamné à mort. Il fut conduit au lieu du supplice et il allait mourir, quand une jeune fille vint, les cheveux épars et une couronne d'épis sur la tête, le réclamer pour époux. Cette démarche, ces fiançailles en face de l'instrument du supplice, émurent les assistants et sauvèrent la vie au condamné<sup>4</sup>.

Cependant Marie de Hongrie s'était empressée d'informer l'empereur de ces troubles et de lui faire connaître les demandes des métiers. Charles répondit immédiatement, en ordonnant à la régente d'infliger un blâme sévère au magistrat et de poursuivre avec rigueur la commune. En même temps il déclara nulles et non avenues les concessions faites à l'émeute. La reine se retira aussitôt à Binche, et des forces commandées par le marquis d'Arschot s'approchant de Bruxelles laissèrent suffisamment deviner les intentions du gouvernement. La commune bruxelloise comprit qu'elle n'était pas en état de faire résistance ; le magistrat envoya à Binche une députation chargée de présenter ses excuses à la reine et de lui offrir un faucon blanc coiffé d'un chaperon d'or. Marie ne laissa pas à l'orateur le temps d'achever son discours, et lui déclara qu'une soumission complète était nécessaire ; puis, sans vouloir entrer davantage en pourparlers, elle prit le chemin de Mons. La commune bruxelloise se résolut difficilement, on le comprend, à cette humiliante condition. Enfin, le 7 décembre, une nouvelle députation se rendit à Mons, accompagnée cette fois du pléban de Sainte-Gudule, Martin Cools. Elle avait tous les pouvoirs nécessaires pour un accommodement définitif. La reine renvoya les députés à une commission composée de l'archevêque de Palerme, du marquis d'Arschot, du

---

<sup>1</sup> *Compte de Henri de Witthem.*

<sup>2</sup> *Compte de Henri de Witthem.*

<sup>3</sup> *Compte de Henri de Witthem.* Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> *Anecdota Bruxellensia*, ms. cité par M. Henne et par M. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 339.

comte d'Hoogstraeten, d'Antoine de Berghes, du chancelier de Brabant, Jérôme Van der Noot et du sire de Neufville, trésorier général des finances. Après de longues discussions, on tomba d'accord sur les conditions.

Le 31 décembre, trois échevins, deux receveurs, deux membres du large conseil, neuf députés des nations et le pensionnaire de la ville de Bruxelles se présentèrent devant la reine, entourée des chevaliers de la Toison d'or, de ses conseillers, de ses gentilshommes et du magistrat de Mons. La députation s'agenouilla et le pensionnaire donna lecture d'une demande en grâce de la commune pour son inertie devant l'émeute et pour les offenses commises envers la princesse. Le décret du 7 août fut déchiré ensuite, et le pardon accordé sous les conditions imposées par l'acte de pacification. Le 8 janvier 1533, Marie de Hongrie revint à Bruxelles ; elle menait à sa suite plusieurs bannis relevés par elle des sentences prononcées par la magistrature municipale. Un des bourgmestres, deux échevins, deux conseillers, dix-huit membres du large conseil, douze de chaque nation, la reçurent hors de la porte d'Obbrussel, la porte actuelle de Hal. Depuis cette porte jusqu'à l'église de Sainte-Gudule, les rues étaient bordées de bourgeois, pieds nus, tête nue, vêtus de robes noires en signe de deuil et des torches de cire blanche à la main. Le 20, la ville scella l'obligation de reconnaître à l'autorité ducale le droit de gracier les criminels coupables de meurtre<sup>1</sup>, la juridiction sur les accusés d'attentat aux droits du souverain, et la faculté de relever des sentences de bannissement prononcées par les magistrats. La commune se soumit en outre à payer une amende de quatre mille carolus d'or, et renonça à une rente annuelle de six cents écus d'or hypothéquée sur le domaine pour capitaux prêtés à Charles le Téméraire<sup>2</sup>.

Par lettres du 20 janvier, Charles-Quint homologua toutes ces résolutions et remercia le marquis d'Arschot de son concours<sup>3</sup>. Les poursuites contre les pillards se continuèrent sans relâche jusque dans le mois de mai 1533 ; plusieurs périrent encore par la corde ou par le glaive<sup>4</sup>, et un grand nombre furent condamnés au bannissement. Le 1er avril, la reine, invoquant les abus existants, avait ordonné la dissolution et la réorganisation des serments. Le nouveau règlement conférait au magistrat le choix des tireurs à gages et la nomination des chefs-doyens annuels. Un édit du 7 du même mois avait rétabli les centainiers et les dizainiers, dont l'utilité venait d'être reconnue dans les troubles récents, et leur avait remis le jugement des différends de peu d'importance entre les habitants de leurs quartiers, mais en tenant cet élément démocratique soigneusement éloigné des conseils de la commune<sup>5</sup>.

Les faits que nous venons de dérouler sous les yeux du lecteur révèlent une situation troublée et projettent de sombres lueurs sur l'avenir. Dans l'ordre moral, les doctrines nouvelles font des conquêtes rapides sur les esprits, et ce mouvement, qui met la foi des populations en péril, affaiblit en même temps chez elle l'esprit de subordination et le respect de l'autorité. Le pouvoir, de son côté, se sentant menacé dans son exercice, s'attache davantage à maintenir ses

---

<sup>1</sup> Cette clause, remarque M. Henne, annulait les *chartes du meurtre* octroyées par les ducs Wenceslas et Antoine de Bourgogne.

<sup>2</sup> Déclaration du magistrat (original avec sceau) et sentence de l'empereur aux *Archives du royaume*. Citation de M. Henne.

<sup>3</sup> Archives de la maison de Caraman, dans M. Gachard, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, XI, 225.

<sup>4</sup> *Compte de Henri de Witthem*.

<sup>5</sup> *Luyster van Brabant*, 120-123.

prérogatives, et accuse des tendances plus favorables à l'absolutisme qu'en harmonie avec nos antiques libertés et nos franchises populaires. Dans l'ordre matériel, on aperçoit les deux extrêmes, de grandes richesses, un luxe souvent effréné à côté de poignantes souffrances et d'extrêmes misères. Le luxe des vêtements, de la table, des fêtes, était poussé fort loin dans toutes les classes de la société. Charles-Quint songea de bonne heure à opposer des barrières à ces excès, il y pensait déjà en 1521, mais la cour même de sa tante Marguerite étalait le spectacle de ces inutiles et dispendieuses somptuosités, et, on le sait, l'exemple est plus fort que les lois. Néanmoins l'ordonnance du 7 octobre 1531 est un acte fort remarquable, en ce qu'il constitue tout à la fois un acte de répression, une tentative d'opposition au déclasserment social et une sorte de spéculation habile sur la vanité elle-même au profit du service de souverain.

Nous analysons, après M. Henne, cette pièce curieuse. Pour remédier, disait cette ordonnance, au grand désordre et excès régnant entre les vassaux et autres sujets de nos pays de par-deçà, en leurs habillements et accoutrements, à leur insupportable dépense et au bien de la chose publique, nous interdisons à tous, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, aux femmes comme aux hommes, sans aucune exception, l'usage de drap d'or ou d'argent, de toile d'or ou d'argent, de brocard d'or ou d'argent, en robes, manteaux ou cappes, pourpoints, sayes, cottes ou cotelettes, en manches ou manchettes, en bordures grandes on petites, ainsi que de toute espèce de broderies d'or ou d'argent. Les princes, marquis, comtes, chevaliers de la Toison d'or, bannerets d'ancienne noblesse, chefs du conseil privé et leurs enfants, les chefs d'office et les principaux officiers de l'empereur tenant un nombre de chevaux en rapport avec leur emploi, sont seuls admis à porter robes, manteaux ou sayes de velours ou satin cramoisi. Les autres couleurs sont indistinctement permises ; mais il faut entretenir trois bons chevaux de selle, dont deux auront au moins seize palmes et demie de hauteur, pour porter robes de velours ; deux chevaux, pour robes de satin ou de damas ; un bon cheval, pour robes de soie. Les contrevenants payeront une amende au moins égale à la valeur des vêtements ou des parties de vêtement indûment portés, qui seront, en outre confisqués. La moitié du produit de la confiscation et de l'amende appartiendra à l'église, l'autre moitié sera partagée entre le dénonciateur et l'officier de justice. Les femmes et les enfants se régleront selon le train et l'état de leurs pères et de leurs maris ; la viduité ne change pas à cet égard la condition des femmes. Ces dispositions seront rendues obligatoires à la Noël prochaine, afin de donner aux personnes portant aujourd'hui des étoffes prohibées, le temps de se pourvoir d'autres vêtements, et à celles qui désirent porter des habillements de velours ou de soie, le temps de se procurer des chevaux. Les officiers dresseront trimestriellement l'état des personnes usant de vêtements de velours et de soie et du nombre des chevaux qu'elles entretiennent. Ces états seront envoyés à la régente, sous peine d'une amende de cent carolus d'or, pour qu'elle sache constamment le nombre des chevaux de guerre disponible<sup>1</sup>. Cette ordonnance fut confirmée et étendue par de nouveaux édits de 1533, 1540 et 1546.

Le luxe des repas ne le cédait pas à celui de la toilette. La réputation culinaire de la Belgique était assez bien établie dès lors pour que Maximilien priât sa fille d'admettre dans ses cuisines un jeusne fils nommé Josse Weert, lequel l'avait servi en sa cuisine, pour qu'il apprit à faire pasteuz à la manière des Pays-Bas<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Édits de Luxembourg*, 41.

<sup>2</sup> Lettre du 8 juin 1508. *Correspondance*, I, 59.



Le règlement de la table de Marguerite, que nous avons cité plus haut, est suffisamment édifiant à ce sujet. Les menus des banquets de la Toison d'or offrent aussi de curieux renseignements sur la matière<sup>1</sup>. Un édit du 22 mai 1516 défendit d'admettre au banquet de noces plus de vingt personnes choisies parmi les plus proches parents ou les amis des mariés, et d'en prolonger la durée au delà du lendemain à midi. Toute contravention était punie d'une amende de vingt carolus d'or. Au dire d'un vieil écrivain<sup>2</sup>, *es gens du Pays-Bas sont convoiteux d'amasser et espargner, croient légèrement* — ce qui vient d'une rondeur et sincérité —, *sont sujets à estre trompés, curieux, haussent volontiers le goblet, tiennent bonne table et longue, et de fait plus qu'il ne convient à personnes sages et attemprées*. Parlant des Anversois, Guicciardin, à son tour, remarque que si la simplicité et la modération des repas règnent chez quelques-uns, la plupart vivent avec un luxe plus grand que la raison ne le requiert. Hommes et femmes de tout âge y sont vêtus beaucoup plus richement et splendidement que la civilité et l'honnêteté ne le peuvent ou doivent souffrir. On y voit à toute heure des noces, des festins, des bals et d'autres passe-temps ; on n'entend à tous les coins de rue que sons d'instruments, chansons et bruit de réjouissance.

Mais à côté de ce luxe, de cette vie de plaisirs et de jouissances, que de privations et de souffrances ! La mendicité et le vagabondage s'étaient étendus comme une lèpre sur les villes et sur les campagnes. En vain des ordonnances des 22 septembre 1506, 1er juillet 1510, 22 septembre 1515, 28 novembre 1517, avaient défendu de loger ou de recevoir les vagabonds, leur avaient commandé de se retirer au lieu de leur origine, avaient prononcé la peine capitale contre ceux qui commettaient quelque excès : le mal avait poursuivi son cours. Partout apparaissait la misère avec son funèbre cortège, engendrant de hideuses maladies qui frappaient les riches après avoir décimé les pauvres ; poussant les hommes au vol, les femmes au désordre, laissant l'enfance croupir dans le vice, sans culte et sans instruction. A Bruxelles et à Malines même, villes de cour, affluaient les mendiants des campagnes et des provinces voisines ; mais c'était en Flandre, dans cette Flandre autrefois si riche et si prospère, que le fléau multipliait surtout ses ravages. Les représentations des états font d'effrayants tableaux de la détresse aggravée par la décadence du commerce

---

<sup>1</sup> Le banquet donné à Utrecht le 2 janvier 1546 se composait de cinq *plats* ou services : 1° bœuf et mouton, jambon et langues, soupe, tête de veau, venaison aux navets, pois passés, veau rôti, cygne chaud, oie, poule d'Inde, pâté de veau, pâté de lapins, entremets ; 2° poitrine de veau, saucisses, rôties, tripes, côtelettes, venaison, pâté de venaison chaud, faisans rôtis, chapons rôtis, pluviers, hérons, pâté de perdrix, poussins rôtis, pigeons, entremets ; 3° paon, perdrix, sarcelles, renard, gelée de cochon, pâté de pigeons chaud, pâté de héron froid, blanc-manger, gelée claire, canards rôtis, pièce de mouton, entremets ; 4° pâté de poule d'Inde froid, pâté de venaison froid, pâté de lièvre, pâté de perdrix, pâté de héron, hure de sanglier, oigne froid, outarde, grue, pâté de lapins, paon, faisan ; 5° trois espèces de confitures, castreling (espèce de nougat), flan, tarte, pommes, poires crues et cuites, anis, nèfles, châtaignes, fromage. *Après le tout levé, saulf les nappes, oblies et biscuits, hypocras blanc et claret. A l'entrée de table, rousties sèches et malvoisie. Sommaire des voyages faicts pur Charles cinquième de ce nom, depuis l'an 1514 jusques le 25e de may de l'an 1551, recueilli et mis par escript par Jean Vandenesse, contrôleur*. Ms. de la Bibliothèque royale cité par M. Henne. — Reiffenberg, *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, VI, 362.

<sup>2</sup> Jean de Glen, *Des habits, mœurs, cérémonies, façons de faire anciennes et modernes du monde*. Liège, 1601. Citation de M. Henne.

maritime, par les perturbations politiques privant souvent l'industrie des laines anglaises ou fermant aux marchands les foires et les ports de la France<sup>1</sup>.

Ce fut à cette époque que parut à Bruges un livre célèbre, où était traitée, de la façon la plus remarquable, la grande question du soulagement et du perfectionnement moral et matériel des classes souffrantes. L'ouvrage était dû à la plume éloquente d'un penseur célèbre, dont le nom a déjà figuré dans cette histoire. Jean-Louis Vivès, l'un des chefs illustres du mouvement littéraire de la renaissance en Belgique et en France, était aussi un homme de grand cœur, un grand chrétien. Pendant qu'il résidait à Oxford, le sire de Praet, alors bailli de Bruges, l'avait engagé à écrire sur les moyens de soulager la pauvreté, et lui avait demandé un plan d'organisation de la bienfaisance publique en cette ville. Vivès, qui y résidait depuis plusieurs années, qui l'aimait, nous dit-il, autant que sa ville natale et qui en estimait les habitants<sup>2</sup>, publia en 1526 son livre si remarquable *De subventionem pauperum, sive de humanis necessitatibus*<sup>3</sup>.

L'auteur, protestant, je pense, de *l'Histoire de Charles-Quint en Belgique*, a inséré, dans cet ouvrage, en les traduisant, d'assez longs passages de l'œuvre de Vivès. Il a choisi, de préférence, ceux qui sont peu favorables au clergé et aux institutions religieuses de l'époque. Nous devons, sur ce point, une explication à nos lecteurs. Vivès, catholique sincère et fervent, voit le bien avant tout et, sans ménager personne, signale les abus partout où il les rencontre ; il n'épargne aucune classe de la société de son temps. Certes il y avait, à ce moment de notre histoire, de grandes misères morales à tous les degrés de l'échelle sociale, et nulle profession n'en était exempte. Nous avouons sans difficulté que le sanctuaire lui-même n'avait pas échappé à l'affaiblissement général des mœurs chrétiennes ; la régularité primitive s'était relâchée dans beaucoup de maisons religieuses ; le luxe, la vie facile, l'égoïsme avaient pénétré jusque dans ces asiles de la piété et du dévouement évangélique. On ne l'a jamais nié et l'on n'a jamais fait un crime aux écrivains catholiques d'avoir signalé, même avec véhémence, ces malheureux effets de l'infirmité humaine dans les personnes et les lieux consacrés spécialement à la pratique des vertus chrétiennes. Vivès, comme les autres et plus que d'autres peut-être, parce qu'il en était plus profondément affligé, s'est exprimé là-dessus avec une sincérité éloquente. Mais, et c'est ce qu'on ne dit pas, il n'épargne pas davantage la société laïque et séculière ; c'est pour cela que nous ne pouvons nous empêcher de reprocher à M. Henne d'avoir reproduit avec affectation les pages accusatrices de Vivès

---

<sup>1</sup> M. Henne, ouvrage cité, tome VI, pages 197-198. — L'auteur ajoute en note : *Lorsque les Flamands sont privés du commerce de la France, ils ne peuvent débiter leurs marchandises, ni avoir aisément de quoi subsister.* Machiavel, *Des Pays-Bas*. Extrait d'une citation de M. Kervyn de Lettenhove, VI, 83.

<sup>2</sup> M. Henne s'étend longuement sur cette publication de Vivès. Selon lui, *cet homme de cœur et de talent osa heurter de front les préjugés, braver l'accusation d'hérésie, émettre des idées tellement neuves, tellement hardies, qu'aujourd'hui encore elles n'ont pas été universellement mises en pratique.* J'en demande pardon à M. Henne, dont je respecte la bonne foi et dont j'apprécie hautement les recherches si laborieuses, mais, sans le vouloir, il donne, dans ces lignes, l'appréciation la plus fautive, matériellement, du caractère et du livre de Vivès. M. Henne me fait l'honneur de citer mon Mémoire sur la vie et les ouvrages de cet homme illustre. Eh bien, j'en appelle volontiers à tous ceux qui ont parcouru avec quelque attention ces pages modestes mais consciencieuses.

<sup>3</sup> *Joannis Ludovivi Vivis Valentini Opera omnia*, Valentiaë Edetanorum, 1783, tome IV, page 420. C'est à cette magnifique édition que se rapportent toutes nos citations.

contre le clergé en taisant soigneusement le blâme dirigé par le même auteur contre les autres catégories de la vie sociale.

Nous allons, à notre tour, analyser l'écrit du savant espagnol, dont la valeur n'est pas moindre au point de vue historique que sous le rapport politique et social, et nous en traduirons quelques passages plus particulièrement remarquables à l'un ou l'autre de ces deux points de vue. L'ouvrage est divisé en deux livres. Dans le premier, Vives expose d'abord l'origine du mal et des souffrances humaines à la double lumière de la révélation et de l'histoire : il nous en montre le point de départ dans la chute originelle, les progrès et les ravages dans les vices et les passions humaines. Les hommes cependant s'efforcent de remédier à ces tristes conditions de leur existence par le travail et par l'assistance mutuelle. Mais ici que d'obstacles, que de difficultés à vaincre ! La médecine pour les infirmités corporelles, la science, l'enseignement pour les misères morales, sont certes de puissants moyens d'amélioration ; beaucoup d'hommes illustres y ont travaillé et nous ont laissé des monuments précieux de leurs labeurs, mais ces remèdes à nos maux physiques ne sont pas toujours à notre portée, ou ne s'acquièrent qu'à grand prix, ou encore ne peuvent être utilisés faute des connaissances nécessaires. Quant à la culture de l'esprit, les maîtres manquent à plusieurs, d'autres sont corrompus par des maîtres corrupteurs eux-mêmes, tel qu'est le peuple, ce grand docteur de l'erreur, *magnus erroris doctor* ; le voisin entraîne le voisin, le père entraîne le fils par la parole et par l'exemple ; on voit présider aux écoles des maîtres remplis d'idées fausses et grossières, tellement incapables qu'on ne leur confierait pas un troupeau d'oies à conduire.

L'homme a donc grand besoin du secours de ses semblables, mais ce secours il importe qu'il soit donné avec discernement. Pour quelques-uns, ce secours ne consiste que dans l'argent. Fatale erreur. Le premier bien que l'homme doit tâcher de procurer à l'homme, c'est la vertu ; c'est là l'unique et vrai bien, *unicum ac verum bonum*. Ce grand bienfait nous le devons au Christ, à ses disciples, à ses apôtres, les dispensateurs de ses bienfaits, *optime de genere humano menti*, et à leurs successeurs, à qui nous ne saurions être assez reconnaissants, *pro hoc munere, incredibile est quantum debeamus gratiam*. — Après la vertu, l'instruction, *eruditio* ; c'est une lumière qui s'allume à une lumière, sans la diminuer, mais pour l'augmenter, *per quam homo homini, tamquam de suo lumine lumen accendit, nec communicatione minuitur, sed augetur*. Que c'est une belle et magnifique chose de dégrossir cette intelligence humaine, la plus haute des choses humaines, de la polir, de l'instruire, de l'orner de connaissances ! On ne saurait croire combien les hommes instruits et élevés en dignité seraient utiles à la chose publique, s'ils ne dédaignaient point de se charger eux-mêmes de former l'enfance si facile à conduire, ou au moins de venir en aide à ceux qui ont la charge de l'instruire, en leur montrant le chemin du doigt, pour ainsi dire, par leurs avis, leurs conseils et toute aide de ce genre. Certes les chefs de la cité doivent travailler avec soin, *non esse in hoc segnes*, à procurer aux enfants des instituteurs qui excellent non seulement par l'esprit et l'instruction, mais aussi par un jugement sain et pur, *praeditos non modo ingenio ac eruditione, verum etiam iudicio sincero et sano*.

Le troisième moyen de venir en aide à ses semblables est l'argent. Employer l'argent à cela est chose libérale et honnête, chose qui procure la plus douce satisfaction, *liberale ac honestum, in quo est mirifica dulcedo*. Après avoir cité à l'appui de cette sentence Aristote et Cicéron, Vives cite le Sauveur lui-même disant qu'il est plus heureux de donner que de recevoir, *beatius est dare quam accipere*. Il jette, en passant, un trait réprobateur sur les potentats qui, pour

pouvoir étaler une vaine munificence, sont réduits à implorer l'assistance des petits, si bien que cette sorte de mendicité est devenue proverbiale, *magnus princeps, magnus mendicus*. Mais deux choses détournent de donner, la crainte de nuire à ceux qui nous sont naturellement chers, et l'ingratitude de ceux qui sont l'objet de notre bienfaisance et qui en abusent. Ici Vivès trace un tableau réellement effrayant de ce qu'était la mendicité à Bruges au temps où il vivait.

On a vu des personnes bienfaisantes attirer chez eux des enfants de mendiants, pour les instruire, les mettre dans l'abondance, les traiter comme des fils adoptifs, faire des testaments en leur faveur, et bientôt après ces misérables s'enfuir d'auprès de leurs bienfaiteurs en les spoliant, ou bien ne rester auprès d'eux qu'en les méprisant, les dénigrant, les insultant, se rendant insupportables. Et puisque nous parlons des mendiants, leur vie est tellement honteuse et scélérate, qu'on s'étonne de leur voir faire l'aumône même d'un regard. Et d'abord ils demandent avec tant d'insolence et d'importunité, que, pour cette raison seule, les uns ne leur donnent rien, les autres ne donnent que pour éloigner d'eux un si grand désagrément. Ne tenant nul compte ni du lieu ni du temps, on voit ces tristes gens mendier jusque pendant la célébration des saints mystères, rendant impossible l'attention et le respect dus à la prière ; on les voit se frayer un passage au milieu des foules, étalant des ulcères dégoûtants, exhalant de tout leur corps une odeur fétide, sans se soucier du danger qu'ils créent pour la santé publique, car ils ne pensent qu'à eux-mêmes, et ne se soucient nullement du bien commun. On en voit même qui, à l'aide de certaines préparations pharmaceutiques, produisent ou aggravent en leur propre corps des infirmités de ce genre, qui non seulement se font ainsi de la déformation de leurs membres un moyen de lucre, mais qui opèrent de même et dans le même but sur le corps de leurs enfants.

Et ces gens, qui ont sans cesse à la bouche Dieu et les noms des choses les plus saintes, n'en ont rien dans le cœur, et lancent contre Dieu les malédictions les plus intolérables. Il faut voir leurs querelles, entendre leurs exécutions pour des bagatelles, leurs parjures continuels, assister à leurs rixes, à leurs batailles sans frein et sans retenue. Quand l'aumône qu'on leur offre n'est pas suffisante à leur gré, ils la repoussent avec dédain, et répondent par l'injure et le mépris à leurs bienfaiteurs. Il en est qui amassent peu à peu des trésors ; d'autres se livrent à des dépenses que les riches mêmes ne se permettraient pas, en bons repas, en vins généreux ; on dirait qu'ils ne mendient pas pour eux-mêmes, mais pour les cabaretiers. Quel bruit, quel tumulte dans les festins qu'ils se donnent ! Quelle recherche des plaisirs, et, par suite, quelle profondeur de corruption ! les hommes sont rapaces, impudents, sans aucune humanité ; les filles impudiques, livrées au libertinage. Si on les reprend, ils répondent avec une hardiesse insolente. Nous sommes les pauvres de Jésus-Christ, disent-ils quelquefois, comme si le Seigneur Jésus pouvait reconnaître pour siens de tels pauvres, si étrangers à ses vertus et à la sainteté de sa vie, lui qui ne proclame bienheureux que les pauvres qui ne le sont point par le manque d'argent, mais par l'esprit de pauvreté<sup>1</sup>.

Les chapitres suivants contiennent les enseignements les plus sages, les plus touchants, et à l'adresse des pauvres pour leur apprendre à faire un bon usage de la pauvreté, et à celle des riches pour combattre les obstacles qui les

---

<sup>1</sup> Nous pensons que nos lecteurs ne verront point sans intérêt le texte même de cette éloquente objurgation : *Opera*, VI, 434-436.

empêchent d'être bienfaisants. La religion, la nature, la philosophie sont invoquées tour à tour avec une abondance de raisons, une éloquence de cœur réellement admirables. Pour ma part, j'avoue n'avoir rien lu de plus entraînant, de plus touchant. Dans ce premier livre, nous avons donc, si l'on peut dire ainsi, une magnifique théorie de la bienfaisance, du soulagement des pauvres, au point de vue social et religieux.

Le second est entièrement consacré à la pratique. Vives y développe tout un plan d'organisation de la bienfaisance publique, plan approprié aux nécessités du temps et à la répression des abus qu'il vient de signaler. Il résume, en commençant, les maux auxquels il est urgent de remédier. La salubrité publique est gravement compromise, les mœurs se corrompent chaque jour davantage, les femmes vieilles et jeunes, chez toute une classe de la population, n'ont plus qu'une pudeur vénale et l'impudicité les conduit au crime ; les enfants restent sans instruction, sans éducation ; eux et leurs parents s'entassent aux portes des églises ou errent à l'aventure ; sans assister aux offices, aux enseignements religieux ; dans le relâchement de la discipline ecclésiastique, le clergé aussi les néglige : le désintéressement sacerdotal est tellement affaibli que ces ouailles pauvres ne semblent plus appartenir au troupeau<sup>1</sup>. Ces mendiants personne ne les voit se confesser, approcher de la table du Seigneur avec les autres fidèles. N'entendant personne qui les instruisse, ils se font nécessairement la plus fausse idée des choses, mènent une vie des plus désordonnées, et de tout cela naissent les vices que nous avons dépeints, moins imputables à eux, il faut bien le dire, qu'aux magistrats eux-mêmes, au moins pour une part, aux magistrats, qui semblent se croire uniquement chargés de juger les procès d'intérêt matériel et de statuer sur les accusations judiciaires, comme s'ils n'avaient pas à se préoccuper plutôt de rendre les citoyens bons, que de les punir ou de les mettre dans l'impossibilité de nuire, s'ils deviennent mauvais.

Quel remède donc à opposer à de si grands maux ? Ici Vives commence l'exposé des moyens de subvenir aux nécessités des pauvres en supprimant les abus de la situation actuelle. Le premier point, dit-il, c'est que, conformément à la loi du Seigneur, nul membre de la cité, non empêché par l'âge ou par la maladie, ne reste dans l'oisiveté, car l'oisiveté engendre le vice : en ne faisant rien, on apprend à mal faire ; *homines nihil agendo discunt male agere*. Pour ne pas être trompés par ceux qui feignent d'être infirmes ou malades, on s'en rapportera au jugement des médecins ; on punira ceux qui recourront à la fraude. Ensuite on renverra les mendiants valides dans leur lieu d'origine, ce qui d'ailleurs est conforme aux édits impériaux, *juri cæsareo* ; on leur donnera, comme l'humanité l'exige, de quoi faire leur voyage.

On s'informerait des indigènes s'ils connaissent un métier. S'ils n'en connaissent point, on leur en apprendra un, approprié à leur goût ou à leur capacité. S'ils manquent d'intelligence, on les emploiera à l'une ou l'autre de ces occupations qui ne demandent presque point d'apprentissage, bêcher la terre, puiser l'eau, porter des fardeaux, traîner la brouette, assister les magistrats à l'audience, porter des messages publics ou privés, conduire les bêtes de charge : *fodere, haurire aquam, bajulare, rnonotrochon trohere, apparere magistratui, viatorem esse, aliquo proficisci cum litteris aut mandatis, equos agere perpetuarios*.

---

<sup>1</sup> Opera, VI, 467.



Ceux qui ont dissipé leurs biens honteusement ne seront pas privés des choses nécessaires à la vie, mais on leur imposera des travaux plus pénibles, tout en les réduisant à un régime plus austère.

A tout ce monde là les ateliers ne manqueront point. Les drapiers d'Armentières et presque tous les gens de métier se plaignent de la rareté des ouvriers. Les fabricants de tissus de soie à Bruges prendraient volontiers à leur service tous les jeunes garçons, ne fût-ce que pour tourner les roues des machines qu'ils emploient, en leur donnant la nourriture et quelques sous, et ils ne parviennent point à en trouver, parce que, disent les parents, la mendicité leur rapporte davantage<sup>1</sup>.

Qu'on assigne à chaque chef de métier, au nom de la cité, comme ouvriers un certain nombre de ceux qui n'auraient pas trouvé d'atelier. Que ceux qui s'en seront rendus capables, soient autorisés à ouvrir des ateliers pour leur compte, qu'on leur donne des apprentis, qu'on les charge de la confection de tant d'objets dont use la chose publique, tableaux, statues, vêtements, qu'on leur confie les travaux à faire, les bâtiments à construire pour l'usage des hospices et des hôpitaux. Ainsi des ressources destinées à l'origine au soulagement des pauvres reviendront à leur première destination et serviront à entretenir les pauvres.

Qu'on ne conserve dans les hospices que les infirmes. Que les gens valides qui y vivent comme les frelons des sueurs d'autrui, soient forcés de les abandonner et envoyés au travail. Qu'on ne garde que ceux qui ont des droits acquis, soit par leur naissance, soit par leurs bienfaits. Il y a, dans ces maisons, des serviteurs qui se sont transformés en maîtres, des femmes, appelées à l'origine pour servir les pauvres, qui en ont pris la place et les traitent comme leurs subordonnés. Qu'elles remplissent l'office pour lequel on les a appelées et ne s'engraissent point aux dépens des misérables ; qu'elles prient, qu'elles lisent, qu'elles filent, qu'elles s'occupent du tissage, s'emploient à quelque labeur utile et honnête. Les aveugles eux-mêmes peuvent rendre des services. Les arts, la musique particulièrement, peuvent leur être enseignés. D'autres peuvent s'occuper à des travaux manuels, tourner, souffler, confectionner des corbeilles, des paniers, d'autres objets de ce genre<sup>2</sup>.

C'est ici le lieu, ajoute Vivès, de parler des aliénés. Comme il n'est rien au monde de supérieur à l'homme, et dans l'homme de supérieur à la raison, il faut surtout travailler au bien de celle-ci et considérer comme la chose la plus bienfaisante de la rendre à ceux qui l'ont perdue, ou de la conserver saine et valide chez les autres. Lors donc qu'un homme est amené dans un hospice avec l'esprit ébranlé, il faut d'abord examiner si la démence s'est produite naturellement ou si elle est le résultat d'un accident, s'il y a lieu d'espérer une guérison, ou si le mal est tout à fait incurable. Dans ce dernier cas, on ne peut que s'affliger d'un tel malheur, mais il faut éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait aggraver ou alimenter l'infirmité, ce qui arrive chez les fous furieux quand on s'en moque, qu'on les tourmente, qu'on les irrite ; chez les idiots, les imbéciles, quand on les approuve dans leurs sottises, pour les porter à des choses encore plus ridicules. Peut-on imaginer une inhumanité plus grande ? S'il y a espoir de guérison, il faut employer des remèdes analogues aux besoins de chacun. Chez les uns, il est besoin de médicaments, de régime ; chez les autres, de douceur, de bons traitements, pour les apprivoiser peu à peu, s'il est permis de dire ainsi, comme

---

<sup>1</sup> *Opera*, VI, 472.

<sup>2</sup> *Opera*, VI, 474.

les bêtes fauves ; quelques-uns ont besoin d'instruction. Il est parfois nécessaire de recourir à la force, aux liens, mais il faut éviter, en employant ces moyens de rigueur, de les rendre plus furieux. En général, autant que faire se peut, il importe de faire rentrer la tranquillité dans ces esprits, et, moyennant cela, le jugement leur revient facilement et ils guérissent<sup>1</sup>.

Les enfants trouvés seront pourvus d'un hospice où on les élèvera. Ceux dont les mères sont connues seront nourris par elles jusqu'à l'âge de six ans. Arrivés à cet âge, ils seront transférés dans une école publique, où on leur enseignera la morale et les lettres élémentaires ; ils y seront nourris.

On mettra, autant que possible, à la tête de cette école des hommes ayant reçu une éducation honnête et libérale, et qui sachent faire imiter leur manière de vivre par leurs grossiers élèves. Il n'y a pas de plus grands dangers pour les enfants des pauvres que ceux qui naissent d'une éducation basse, sordide et sans politesse. Il ne faut pas regarder à l'argent pour se procurer de bons maîtres : les magistrats rendront en cela, à l'aide d'une dépense modique, un grand service à la ville qu'ils administrent.

Ces enfants apprendront à vivre sobrement, mais proprement, et à se contenter de peu ; on éloignera d'eux tous les mauvais plaisirs ; on ne permettra pas qu'ils s'accoutument à la bonne chère, à la recherche des bons morceaux, et deviennent les esclaves de leur ventre<sup>2</sup>.

Il ne faut pas seulement leur enseigner à lire et à écrire, mais leur apprendre la piété chrétienne et à se faire une juste idée des choses<sup>3</sup>.

La même observation s'applique à l'école des filles, où l'on enseignera les premiers éléments des lettres ; si l'une ou l'autre montre une aptitude spéciale, on lui permettra d'aller un peu plus loin, pourvu que tout cela tende à leur amélioration morale. Qu'elles apprennent à bien juger des choses, qu'elles s'exercent à la piété, et ensuite à filer, à coudre, à tisser, à broder, à faire la cuisine, à se rendre utiles au ménage. Elles seront modestes, sobres, polies, pudiques. Il importe avant tout de veiller à les conserver chastes et à les bien persuader que là est tout le trésor des femmes<sup>4</sup>.

On retiendra à l'école les jeunes garçons les plus propres aux études ; on en fera des instituteurs, ou on les préparera à entrer dans les ordres : ce sera là comme une pépinière sacerdotale. Les autres passeront dans les ateliers et y apprendront les métiers pour lesquels ils se sentent le plus d'inclination.

Il faudra choisir chaque année deux membres de l'administration de la cité, hommes d'autorité et de probité, au plus haut degré possible, pour veiller sur la vie et les mœurs des pauvres, enfants, jeunes gens, vieillards.

Ils examineront ce que font les enfants, *pueri*, leurs progrès, leurs habitudes de vie, leur caractère, les espérances qu'on peut en concevoir ; si ces enfants vont mal, ils rechercheront à qui il faut en attribuer la faute.

---

<sup>1</sup> *Opera*, VI, 474-475.

<sup>2</sup> *Opera*, VI, 476.

<sup>3</sup> *Opera*, VI, 476.

<sup>4</sup> *Opera*, VI, 476.

Quant aux jeunes gens et aux vieillards, ils auront à s'enquérir si leur vie est conforme aux règles qui leur sont prescrites. L'attention se portera surtout sur les matrones, *vetulas*, chez lesquelles il faut rechercher, comme à leur source, la corruption des mœurs publiques, l'empoisonnement de la vie humaine à son origine<sup>1</sup> ; qu'on punisse les vieillards pauvres qui fréquentent les tripots, les cabarets, *ludos aleatorios, vinarias aut cervisarias tabernas* ; que ces peines soient fixées dans chaque ville sur l'avis des gens les plus prudents.

Il serait désirable aussi que ces magistrats des mœurs, *censores*, étendissent leur surveillance aux jeunes gens riches ; qu'on obligeât ceux-ci à leur rendre compte de l'emploi qu'ils font de leur temps et de leurs occupations, mais cette surveillance devrait avoir un caractère paternel. Ce serait là une aumône plus utile que la distribution de plusieurs milliers de florins aux pauvres. Vivès allègue à l'appui de cette pensée l'exemple des Grecs et des Romains.

Voilà les idées de notre auteur sur la façon la plus utile de soulager les misères humaines. Reste à trouver les voies et moyens, comme nous dirions aujourd'hui. Vivès rappelle d'abord la charité des premiers siècles chrétiens. Pour éviter les malversations qui s'introduisaient peu à peu dans l'administration des aumônes, les évêques se virent obligés de concentrer ces ressources entre leurs mains. Rien de mieux, mais insensiblement la charité se refroidit même chez les membres du sacerdoce ; les ecclésiastiques rivalisèrent avec les gens du monde de luxe et de dépense, saint Jérôme se plaint que, de son temps, les gouverneurs des provinces dînaient mieux chez les moines que dans leurs palais. Aujourd'hui, si les ecclésiastiques, si les abbés le voulaient, ils pourraient soulager un grand nombre de pauvres, grâce à l'ampleur de leurs revenus ; s'ils s'y refusent, Dieu les punira. Mais cela doit se faire librement, sans discorde, sans troubles dans la cité<sup>2</sup>.

Qu'on commence par supputer les revenus annuels des maisons hospitalières. On me dit, ajoute Vivès, que ces revenus sont si considérables dans chaque ville qu'on y trouverait à suffisance de quoi satisfaire à tous les besoins, ordinaires et extraordinaires de leurs habitants<sup>3</sup>. Que les hospices riches partagent leur superflu avec ceux qui sont moins bien dotés ; si ces derniers eux-mêmes ne sont pas dans le besoin, que ce superflu passe aux pauvres cachés, *egenis occultis*.

Qu'on exhorte les mourants à laisser quelque bien aux pauvres et qu'on retranche, s'il le faut, quelque chose aux pompes des funérailles : cela sera plus agréable à Dieu et non moins honorable devant les hommes.

Si ces moyens ne suffisent pas, qu'on place des troncs, *arculai*, dans les trois ou quatre principales églises de la ville et les plus fréquentées : chacun y déposera son offrande selon sa dévotion, et il ne se trouvera personne qui ne préfère y mettre une dizaine de sous que de distribuer son aumône en oboles aux mendiants vagabonds ; *nemo erit qui non malit decem stuferos illic collocare quam in mendicis circumvagantibus minutas duas*. Mais ces troncs ne doivent pas rester placés toutes les semaines, à moins que la nécessité n'en fasse une loi.

---

<sup>1</sup> *Primarias*, dit Vivès, *artifices lenocinii et veneficii* : ce qu'il faut entendre, je crois, outre la prostitution, des philtres, des drogues *ad procurandum abortum*, etc.

<sup>2</sup> Endroit cité, pp. 479-480.

<sup>3</sup> *Opera*, VI, 480.

Deux hommes probes et d'honnête condition auront l'administration de ces dépôts ; ils seront choisis par les magistrats, non pas tant parmi les riches, que parmi les gens désintéressés, *animò. minime rapaci et sordido* ; ce sont ceux-là qu'il faut rechercher avant tout.

Il ne faut pas viser à réunir de grandes sommes, mais tout. au plus ce qui est nécessaire pour les besoins d'une semaine ; il n'est pas bon d'accoutumer ceux qui sont chargés de ce soin à manier de grandes quantités d'argent. Je ne sais pas ce qui se passe ici, dit Vivès ; absorbé par mes études je ne cherche pas à le savoir ; mais j'ai entendu dire des personnes âgées en Espagne que beaucoup de gens avaient enrichi leurs familles des revenus des hospices, s'étaient fait par ce moyen un grand état de maison, nourrissant de ces revenus eux et les leurs au lieu des pauvres ; que beaucoup de maisons, grâce à cela, abondaient en serviteurs, tandis que les hospices se vidaient des pauvres : tout cela par suite de la masse d'argent comptant que ces administrateurs avaient entre les mains<sup>1</sup>.

Pour la même raison, Vivès ne veut point que les établissements hospitaliers achètent des rentes. Car, sous ce prétexte, dit-il, l'argent est retenu par les administrateurs et, pendant qu'on amasse de quoi acheter la rente, le pauvre languit dans la faim, la misère, et finit par y succomber<sup>2</sup>.

Si les aumônes venaient à manquer, on ira trouver les riches, on les priera de faire au moins ce que Dieu veut que l'on fasse aux pauvres, qu'on leur prête de l'argent. Ces prêts on aura soin de les restituer fidèlement, quand les aumônes redeviendront plus abondantes.

Il faut aussi que la cité elle-même retranche quelque chose des dépenses publiques, telles que celles qui se font pour des banquets de cérémonie, pour des consommations de luxe, pour les fêtes et, les jeux annuels. Je suis persuadé, ajoute Vivès, que le prince lui-même consentirait volontiers à se voir reçu avec moins d'appareil, s'il savait à quelle fin on retranche quelque chose des profusions usitées en ces occasions. S'il en montrait du mécontentement, il ferait preuve par là-même d'une puérile ambition ou d'ineptie<sup>3</sup>. Mais par dessus tout, l'aumône doit rester libre et, selon la parole de saint Paul, chacun doit la faire selon le vœu de son cœur, non à regret et contraint par la nécessité ; *unusquisque sicut destinavit in corde sup, non ex tristitia, aut ex necessitate*. La bienfaisance ne s'impose pas et, par la contrainte, le nom même périt avec la chose.

Vivès termine par ces paroles vraiment évangéliques, vraiment dignes de sa foi et de sa piété ; c'est un de ces passages où le cœur de ce grand écrivain, si sincèrement chrétien, si personnellement désintéressé, si dévoué au bien du prochain, se peint tout entier : u Dans une œuvre de tant de piété, il ne faut pas mesurer les forces humaines, mais avoir toute confiance en celles de Dieu. Sa bonté viendra en aide à ces saints efforts ; elle donnera aux riches de quoi multiplier leurs aumônes, aux pauvres elle assurera ces aumônes demandées avec respect, reçues avec reconnaissance, distribuées sans excès. Car Dieu, à qui appartient la terre et tout ce qu'elle renferme, *cujus est terra et plenitudo ejus*, est attentif aux besoins de tous ; il crée tout en abondance pour notre

---

<sup>1</sup> *Opera*, VI, 481.

<sup>2</sup> *Opera*, VI, 481-482.

<sup>3</sup> *Opera*, VI, 482.

usage et ne nous demande, en retour, qu'une volonté bonne et droite, qu'un cœur reconnaissant pour de si immenses bienfaits.

Des exemples nombreux ont montré au monde des œuvres saintes, entreprises avec crainte, presque en l'absence d'espoir d'atteindre au but avec les ressources présentes, et qui, une fois en train d'exécution, voyaient ces ressources abonder au point de forcer à l'admiration ceux qui en avaient la direction et ne parvenaient pas à s'expliquer par quels secrets conduits ces ressources nouvelles étaient arrivées jusqu'à eux. Rappelez-vous l'expérience que vous avez faite vous-même, dit Vivès aux magistrats brugeois, quand vous avez commencé, il y a dix ans, l'érection de votre école d'enfants pauvres. Vous en aviez admis dix-huit seulement et vous ne laissiez pas d'avoir peur de ne point parvenir à les entretenir. Maintenant vous en nourrissez plus d'une centaine, et les ressources qui affluent vous permettraient d'en admettre davantage. C'est qu'en effet par la générosité divine tout est nourri, tout vit, tout se conserve, et non par la richesse, par le travail humain, par les habiletés humaines. C'est pour cela que, quand on entreprend ces œuvres de bienfaisance, il ne faut pas examiner ce que l'on peut, mais jusqu'à quel point on a confiance en Celui dont la volonté est toute-puissante<sup>1</sup>.

Tel est, dans son ensemble, l'ouvrage souvent cité, mais très peu lu, de Vivès. M. Henne a fait particulièrement ressortir les accusations graves, nous l'avouons, qu'il renferme à l'adresse du clergé ; nous-même ne les avons pas dissimulées. L'histoire doit être véridique sans doute, elle le doit avant tout, mais elle doit être juste aussi. Or, comme nous venons de le voir, les autres classes de la société n'échappent pas plus que le clergé à la censure austère du moraliste espagnol. On n'a jamais cherché à cacher les défaillances de la tribu sacerdotale à l'époque où nous sommes ; réguliers et séculiers, pour une part notable, avaient subi les atteintes des misères du temps. La charité s'était refroidie certes chez plusieurs ; les mœurs même avaient souffert. Cependant, si l'on veut bien y prendre garde, on verra que c'est plutôt l'affaiblissement des mœurs, les habitudes d'une vie facile, l'abus de la richesse, que le désordre moral qui sont flétris par Vivès. L'Église n'a jamais approuvé ces scandales ; beaucoup de catholiques zélés, comme Vivès, en gémissaient, et bientôt nous verrons une assemblée générale des chefs de la catholicité, le concile de Trente, prendre les mesures les plus sages, les plus prévoyantes, pour extirper et rendre impossibles à l'avenir des abus dont le clergé lui-même était souvent la première victime.

Si maintenant nous considérons le plan de Vivès en lui-même, les mesures proposées par lui, la confiance qu'elles lui inspirent, nous ne pouvons nous défendre d'y voir un côté un peu trop idéal, si l'on peut s'exprimer ainsi ; les tendances d'un homme plein de bonne foi, de dévouement à l'humanité, d'amour du progrès, mais peu versé dans la pratique des choses humaines, connaissant mieux les livres que les hommes. Sans doute, comme on l'a dit, la science moderne est obligée d'accepter les vues de Vivès, en beaucoup de choses, comme le programme de ses progrès actuels<sup>2</sup>, mais, comme on l'a remarqué aussi, il y a là des idées tellement neuves, tellement hardies, qu'aujourd'hui encore elles n'ont pas été universellement mises en pratique et qu'elles

---

<sup>1</sup> *Opera*, VI, 482-483.

<sup>2</sup> P. De Becker, *Études historiques et critiques sur les monts-de-piété en Belgique*, Préface, IV, note 1.



vaudraient à leur auteur la grave accusation de socialisme<sup>1</sup>. Cette accusation Vivès ne la mérite pas ; il n'a eu qu'un tort, celui de croire qu'on peut remédier par des règlements seuls à d'aussi profondes misères et d'espérer que des hommes, faibles après tout comme les autres, chargés de les mettre à exécution, auraient assez de vertu, de désintéressement, de constance pour ne pas prêter bientôt eux-mêmes le flanc à d'autres attaques et n'être pas exposés à mettre de nouvelles misères à la place de celles qu'on voulait faire disparaître. Hélas on oublie toujours trop la maxime antique

*Quid vanæ sine moribus leges proficiunt ?*

Il nous reste à suivre, sur le terrain de la pratique, l'application plus ou moins complète des idées que nous venons d'exposer.

La ville de Bruges ne donna pas suite immédiatement aux projets de Vivès, mais une autre cité considérable de la Flandre, inspirée par les mêmes idées, avait mis la main à l'œuvre dès l'an 1525. Les magistrats d'Ypres publièrent, le 3 décembre de cette année, pour l'administration civile des secours, un règlement où se trouvent reproduites la plupart des recommandations de Vivès.

En vertu de ce règlement, quatre préfets des pauvres, désignés par le suffrage de leurs concitoyens, furent mis à la tête de l'œuvre. Leurs fonctions étaient gratuites. Ils tenaient régulièrement deux séances publiques par semaine ; exhortaient les pauvres à se bien conduire ; les engageaient au travail ; s'assuraient des besoins de leurs familles. Les préfets avaient, dans chaque paroisse, quatre délégués chargés de visiter les maisons de leurs pauvres et d'en dresser une statistique complète. En présence de l'insuffisance des revenus de la *table des pauvres*, on créa un *trésor* ou bourse commune sous le nom d'aumônerie générale. Pour alimenter cette bourse, on eut recours à des souscriptions volontaires, à des quêtes, au produit des troncs placés dans les églises. On obligea les enfants des pauvres à fréquenter les écoles affectées à leur instruction et les ateliers où on les formait à un métier. Les pauvres valides furent obligés de travailler ; au besoin on leur procura du travail. Après la mise à exécution de ce règlement, le magistrat interdit la mendicité sous les peines les plus sévères.

Ce règlement produisit d'abord de bons résultats. Le clergé se montra disposé à prêter son concours aux magistrats et les prédicateurs, dit M. Henne, recommandèrent la bourse commune aux fidèles. Ce règlement, en effet, était l'œuvre du prévôt de l'église de Saint-Martin d'Ypres, grand vicaire de Thérouanne, et de tout le clergé du diocèse, qui s'était concerté avec le magistrat pour le rédiger et surtout pour en assurer l'exécution. Peu à peu cependant il se produisit de l'opposition ; cette opposition provenait principalement des quatre ordres mendiants établis à Ypres. On chercha à se mettre d'accord. Le 10 septembre 1530, une conférence eut lieu, au cloître de Saint-Martin, entre le prélat chef de cette maison, les supérieurs des quatre ordres mendiants, le chancelier de la cour spirituelle de Thérouanne, l'avoué d'Ypres et quelques membres du magistrat accompagnés de leur pensionnaire. Les magistrats protestèrent de la droiture de leurs intentions ; les religieux, de leur côté, tout en maintenant leur opposition, déclarèrent qu'eux aussi n'avaient en vue que le bien et promirent de montrer que *leurs observations étoient fondées en toute raison et justice au plus grand honneur de Dieu et au plus*

---

<sup>1</sup> M. Henne, ouvrage cité, tome V, pages 198 et 203.

grand soulagement des véritables pauvres. Ils rédigèrent un mémoire dans leur sens, et les magistrats y répondirent dans le leur<sup>1</sup>, en empruntant, dit encore M. Henne, à Louis Vivès ses arguments et souvent même ses propres paroles.

La difficulté restait indéfinie. Le magistrat d'Ypres alors, désireux bien l'entretienement et la continuation d'icelle ordonnance et ne voulant faire chose où pourroit estre scrupule ou charge de conscience, réclama l'avis de la Sorbonne ; c'est ainsi, on le sait, qu'était appelée la Faculté de théologie de Paris. Par une décision du 26 janvier 1531, la Sorbonne approuva, avec quelques restrictions, le règlement d'Ypres, comme très utile aux pauvres et très propre à remédier à beaucoup d'abus ; comme une entreprise très ardue en réalité, mais pieuse, salutaire, conforme à l'évangile, à la doctrine des apôtres et à l'exemple des ancêtres<sup>2</sup>. En reconnaissant l'utilité de la bienfaisance collective, la Faculté maintient la nécessité de la bienfaisance individuelle, source de la première. Elle veut qu'en réprimant la mendicité dans ses abus, on ne se laisse point aller à une sévérité excessive, qui pourrait blesser un certain sentiment d'honnête pudeur chez quelques pauvres et en exposer d'autres aux horreurs de la faim. Elle n'approuve pas non plus qu'on détourne les fondations pieuses de leur destination primitive pour en réunir les revenus à la collecte générale. C'est avec les mêmes réserves que la Faculté de théologie de Louvain donna en 1562 son approbation à une ordonnance du magistrat de Bruges conçue dans le même esprit et sur le même plan que celle du magistrat d'Ypres<sup>3</sup>.

L'édit impérial du 7 octobre 1531 se rallia aux idées de Vivès et étendit les mesures prises par les magistrats d'Ypres à la généralité du pays, en les modérant toutefois dans le sens des observations faites par les théologiens de Paris. Pour ce que présentement, disait l'ordonnance, les pauvres affluent en nos pays de par deçà en trop plus grand nombre que d'ancienneté ils n'ont accoutumé, et comme il est démontré par l'expérience que permettre à tout le monde indistinctement de demander l'aumône, c'est propager l'oisiveté, source de tous les maux, c'est porter beaucoup d'hommes, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, à s'adonner à méchante et mauvaise vie, c'est entraîner les villes à pauvreté et malheur, il est interdit à tout homme et femme de demander l'aumône de jour et de nuit, dans les lieux publics ou couverts, dans les églises ou dans les rues, dans les maisons ou sur le seuil des portes, sous peine d'emprisonnement au pain et à l'eau, à la discrétion des officiers, des juges ou magistrats, et de correction arbitraire, en cas de récidive.

Cette défense ne s'appliquait pas aux ordres mendiants, aux prisonniers, aux lépreux<sup>4</sup>. L'édit de 1531 n'établit pas de distinction, quant aux peines, entre les mendiants étrangers ou forains et les mendiants indigènes. Les pèlerins, munis

---

<sup>1</sup> *De forma subventionis pauperum quæ apud Hyperas Flandrorum urbem viget, universæ reipublicæ christianæ utilissima.* Anvers, 1531.

<sup>2</sup> D'Argentré, *Collectio judiciorum ecclesiæ de novis erroribus*, t. I, p. VI, append., et t. II, pp. 78-85.

<sup>3</sup> Voir cette pièce dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, année 1856, pp. 258-265. — Dans un article du même Annuaire, pp. 245-257, il est démontré à l'évidence combien étaient injustes les attaques dirigées par M. Orts contre les théologiens de Louvain, *Belgique judiciaire*, 10 octobre 1852.

<sup>4</sup> Aiant lesdits ladres, dit l'ordonnance, en la manière accoutumée, leurs chapeaux, gants, manteaux et enseignes, comme avoir doibvent, à condition, quand ils voudront faire leur eau, qu'ils s'esloigneront du peuple et aultrement le plus qu'ils pourront, à peine d'estre punis de prison au pain et à l'eau.

de permissions délivrées par les conseils de charité, sont autorisés à loger une nuit dans les hospices et maisons-Dieu affectés à ce service. Nul pauvre ne peut aller s'établir dans une autre ville ou village, à moins que son indigence ne provienne de la guerre, d'une inondation ou d'un incendie. Quiconque enverra ses enfants, petits ou grands, mendier, encourra les peines portées contre les mendiants ; les enfants seront fouettés. Des sergents spéciaux doivent veiller à l'exécution de cette ordonnance.

Pour subvenir aux besoins des indigents et des malades incapables de gagner leur vie, tous les établissements de charité : tables des pauvres, hôpitaux, confréries et autres, ayant obits et charge de prébendes et d'aumônes, constitueront une bourse commune destinée à faire des distributions de secours. Toutefois, dans les fondations affectées à une destination particulière, on se conformera aux vœux des fondateurs. La bourse commune sera alimentée par le produit des troncs placés dans les églises, et de quêtes faites à domicile, une fois la semaine ou plus souvent, s'il est nécessaire. Le magistrat chargera de ces quêtes des **commis de charité** ayant, chacun dans sa paroisse, une des trois clefs du tronc des pauvres. Les deux autres clefs seront remises, l'une au curé, l'autre à l'administration communale. Les commis de charité s'enquerront des indigents de leurs paroisses respectives et leur distribueront des secours. Ils rendront leurs comptes publiquement, tous les mois, aux administrateurs communaux ou aux délégués de ceux-ci. Les officiers et les magistrats des villes et villages commettront à cette œuvre de bienfaisance les habitants les mieux qualifiés, qui accepteront cette charge **pour l'amour de Dieu et en vraie charité**.

Il est défendu de donner de l'argent aux **ivrognes, oiseux, billeteurs, gazetteurs ou autres semblables gens**. On contraindra les **mauvais garnements** à travailler et à apporter leur gain à leurs familles. Les infirmes, les malades, les femmes en couches, seront visités et assistés, pourvus de lits, de linge, de couvertures, d'aliments, de chauffage. La bourse commune servira aussi à nourrir et à entretenir les orphelins et les enfants trouvés. Les enfants des pauvres seront mis, les uns à l'école, les autres à l'apprentissage d'un métier, ou au service des gens de bien. Un maître d'école expliquera aux apprentis, les dimanches et les jours de fête, les prières ordinaires et les commandements de Dieu et de l'Église ; il les mènera à la messe, au sermon, aux vêpres. Les commis de charité pourvoiront ces enfants d'habillements et des choses nécessaires à leur entretien, suivant en cela l'inspiration de leur conscience. Tout pauvre secouru par la bourse commune devait porter sur ses vêtements une marque à indiquer par les commis de la charité.

L'article treize de l'édit exhorte les curés, les prédicateurs, les confesseurs, à concourir à **l'entretien et avancement de cette ordonnance et œuvre charitable, en induisant et persuadant le peuple à y contribuer et donner de ses biens**. Il est interdit ensuite à tout pauvre et à tout individu, dont les enfants reçoivent l'aumône, de hanter les tavernes, les cabarets et autres lieux semblables, de jouer aux quilles, aux boules, aux dés, sous peine de correction arbitraire. Mais on leur permet de boire, de temps à autre, avec leurs femmes, un pot de cervoise, sans toutefois s'enivrer. Les officiers et gens de loi sont autorisés à compléter et à modifier cette ordonnance, pour l'améliorer, chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire dans l'intérêt de la charité publique.

Les administrations communales ne tardèrent pas à entrer dans les vues du gouvernement. Louvain adopta un règlement analogue à celui d'Ypres. A Malines, une ordonnance du 12 janvier 1532 défendit de mendier sans avoir un signe

distinctif, et avant midi ou après deux heures de relevée. En 1534, le magistrat de Gand institua une chambre des pauvres, et une ordonnance du 9 février de cette année régla [le fait de leur subsistance, het fact der substantie der aermen](#). A Bruxelles, il existait, depuis 1446, sous le nom de Suprême Charité, un conseil chargé de la direction et de la surveillance des hospices, des hôpitaux et des autres fondations pieuses. L'institution de ce conseil, composé d'anciens membres du magistrat, avait été approuvée par une bulle du pape Nicolas V<sup>1</sup>. Quelques années après la promulgation de l'édit de 1531, les [chefs et généraux pour la direction et l'administration de tous les biens des pauvres](#) se plaignirent à l'empereur du refus fait par les [receveurs, clerks ou autres ayant agence et administration dans les maisons du Saint-Esprit, hôpitaux et autres maisons-Dieu, de dresser recette des diverses sommes de deniers reçues par dons, testament ou autrement](#). Ils exposèrent en outre que plusieurs personnes ne voulaient pas s'acquitter de la charge de [maîtres de charité particuliers dans les paroisses de la ville et de sa franchise](#). Ces plaintes provoquèrent un règlement du conseil de Brabant, en date du 1er mars 1535, décidant que tous dons et legs en faveur des indigents seraient mis à la disposition de ces administrateurs, à moins que l'exécuteur testamentaire ou une autre personne désignée nominativement n'eût reçu à cet égard un mandat spécial. Ce règlement prescrivait aussi aux receveurs, clerks et autres chargés de l'administration d'établissements de bienfaisance, de leur obéir, de leur soumettre les registres des comptes, l'état des biens et des revenus de ces établissements, sous peine d'amendes et de destitution. La charge de maître particulier de charité était rendue obligatoire, et une amende de dix florins carolus était comminée pour chaque cas de désobéissance envers les maîtres généraux. Le mal paraît avoir pris à Bruxelles de grandes proportions. En 1532, on avait chassé de cette ville tous les pauvres étrangers, qui y accouraient en grand nombre, comptant sur les libéralités de la régente et de sa cour. Cette mesure fut renouvelée à plusieurs reprises, et un ordre de Marie de Hongrie, du 6 novembre 1533, l'étendit à tous les indigents non domiciliés dans la ville depuis plus de quatre ans. Deux ans après, le gouvernement ordonna l'arrestation de tous les mendiants valides et les fit diriger sur Anvers, pour être embarqués sur les galères de l'état. Cette répression rigoureuse fut encore appliquée en 1538 par ordre spécial de l'empereur.

C'est ici qu'il faut placer les débuts d'une œuvre qui grandira par la suite et qui répondait à une des grandes nécessités sociales de l'époque. L'un des fléaux les plus désastreux des derniers temps du moyen-âge était l'usure exercée par les lombards et portée alors à un taux réellement monstrueux. Le mal était sorti de l'Italie, de l'Italie aussi vint le remède. Les monts-de-piété naquirent d'une inspiration religieuse dans la péninsule et ne tardèrent pas à se répandre en d'autres contrées. Le 19 août 1534, un prêtre d'Ypres, Josse Devenir, remit au magistrat de cette ville une somme de quatre-vingt livres de gros<sup>2</sup> et, le 11 avril de l'année suivante, il y ajouta vingt livres, en faisant de cet argent une donation affectée à l'établissement d'une bourse de prêt, [leenburse](#), pour les pauvres.

---

<sup>1</sup> Ordonnance de 1446. *Groodt Bœck, mette knoopen*, aux Archives de Bruxelles. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> Depuis l'édit du 7 octobre 1531, la livre de gros n'était plus qu'une monnaie de convention. L'édit stipulait que la livre de gros de Flandre vaudrait désormais six florins carolus. Ce florin carolus, devenu l'unité métallique, était une monnaie d'or de dix deniers de fin. Sa valeur intrinsèque fut successivement de 4 fr. 64 cent. (1499-1520) ; 4 fr. 22 cent. (1520-1552) ; 4 fr. 2 cent. (1552-1559).

Cette bourse, à l'instar des monts-de-piété italiens, prêtait sans intérêts ; elle était administrée gratuitement par cinq personnes à la nomination de l'autorité ecclésiastique et du magistrat ; le receveur ou directeur, payé par la ville, rendait annuellement compte de sa gestion. Ce premier essai éveilla l'attention des autres villes et, de 1550 à 1560, plusieurs tentatives eurent lieu pour la création des bourses de prêt<sup>1</sup>. Ces essais, toutefois, faute de capitaux suffisants, ne parvinrent à paralyser les opérations des lombards que le jour où, comme nous le verrons plus tard, le gouvernement prit sur lui de leur donner une organisation définitive.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous ont montré la situation intérieure de la Belgique sous un jour peu rassurant. Au dehors, l'horizon n'était pas non plus sans nuages. La question irritante du divorce qui se préparait entre Henri VIII et la tante de Charles-Quint, Catherine d'Aragon<sup>2</sup>, était venue mêler aux rapports entre ces princes une aigreur qui croissait chaque jour. Le duc de Gueldre était abattu ; il n'était pas dompté. Les protestants allemands opposaient d'autres ligues à la ligue d'Augsbourg. François Ier enfin ne dissimulait plus son intention de déchirer le traité de Cambrai. Aux yeux de ce prince, la paix des Dames avait été une concession faite sous l'empire de la nécessité et, par conséquent, d'après ses théories politiques, sans force obligatoire. Aussi le traité était à peine conclu que, suivant sa coutume, il avait protesté secrètement contre plusieurs articles, notamment contre la renonciation à ses prétentions sur le duché de Milan. Lorsque l'acte de ratification fut enregistré par le parlement de Paris, une semblable protestation fut rédigée, avec le même secret, par les jurisconsultes de la couronne<sup>3</sup>. François Ier croyait-il, selon le langage de Robertson, qu'en employant un artifice indigne d'un roi, tendant à détruire la foi publique et la confiance réciproque qui sert de base à tous les contrats entre les nations, il était réellement dispensé de toute obligation d'accomplir ses promesses les plus solennelles et de remplir ses engagements les plus sacrés ? Il faut le croire, répond M. Henne, car il ne cessa depuis de redoubler de duplicité et de multiplier ses déloyales intrigues<sup>4</sup>.

Heureusement, comme le dit encore M. Henne, des intérêts opposés, de profondes antipathies, le souvenir des défections du monarque français, peut-être aussi le danger de braver l'opinion publique, qui eût voué à l'exécration les agresseurs de Charles-Quint, au moment où il tenait tête au redoutable ennemi de la chrétienté, arrêtaient les projets de ses ennemis. Dans l'entrevue qu'ils eurent à Boulogne (octobre 1532), Henri VIII et François Ier ne réussirent pas

---

<sup>1</sup> M. de Decker, ouvrage cité, p. 31-32. d'après un manuscrit intitulé : *Project van d'institutie ofte narratif van d'oorsaecke van den Leenberg*, reposant aux archives de la ville d'Ypres.

<sup>2</sup> Catherine d'Aragon était fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle. Née en 1483, elle épousa, en 1501, le prince de Galles, Arthur, fils aîné de Henri VII. Veuve au bout de quelques mois, elle fut mariée, en 1509, par dispense du pape Jules II, avec le frère d'Arthur, qui régna sous le nom de Henri VIII. Elle eut de ce prince une fille qui fut reine plus tard, Marie Tudor. Après dix-huit ans d'une union paisible, Henri VIII, épris d'Anne Boleyn, demanda au pape Clément VII la dissolution de son mariage, comme ayant été contracté malgré des liens sacrés de parenté. Sur le refus du saint père, le divorce fut prononcé par Cranmer, archevêque de Cantorbéry. Ce divorce funeste donna naissance au schisme d'Angleterre. Catherine, confinée au château de Kimbolton, y mourut en 1536.

<sup>3</sup> Dumont, IV, 2e partie, 52.

<sup>4</sup> M. Henne, ouvrage cité, IV, 36.



mieux à s'entendre qu'à dissimuler leurs intentions par le simulacre d'un traité contre les Turcs et, pendant que ces deux princes se rapetissaient, l'un, par la misérable question de son divorce avec Catherine d'Aragon, l'autre, par la plus insigne mauvaise foi, l'empereur sauvait l'Europe d'une nouvelle invasion des barbares<sup>1</sup>.

Il est temps d'abandonner un instant la Belgique et de suivre Charles-Quint dans ses nouveaux et glorieux exploits. Nous avons vu qu'après avoir quitté Bruxelles le 17 janvier 1532, il était arrivé, le 28 du mois suivant, à Ratisbonne, où son frère Ferdinand l'attendait. Le duc de Saxe, le landgrave de Hesse et leurs adhérents se refusaient à comparaître à la diète et continuaient à ne pas vouloir reconnaître l'élection de Ferdinand comme roi des Romains. L'empereur, qui avait déjà cherché à les ramener par l'entremise de l'archevêque de Mayence et de l'électeur palatin, autorisa ces deux princes de l'empire à entrer en négociation avec eux. Des conférences se tinrent à Schwernfort en Franconie, puis à Nuremberg. Les nouvelles reçues que Soliman<sup>2</sup> venait d'entrer en Hongrie à la tête de trois cent mille hommes et menaçait Vienne, contribuèrent à hâter un accommodement. Le 23 juillet, on s'accorda sur les points suivants, savoir : que l'empereur ferait proclamer une paix publique par toute l'Allemagne, avec défense d'inquiéter personne pour cause de religion, jusqu'à ce qu'un concile général, dont il tâcherait de procurer la convocation dans l'espace de six mois, eût été réuni ; que la chambre impériale suspendrait l'exécution des sentences rendues contre les protestants et n'admettrait contre eux aucune action nouvelle ; que, de leur part, les protestants rendraient obéissance à l'empereur et l'aideraient de toutes leurs forces à repousser l'invasion du Turc. Quelque répugnance qu'éprouvât Charles pour cette transaction, le besoin du concours de tous pour résister à Soliman le détermina à l'accepter : il y souscrivit et la fit sanctionner par la diète, le 2 août. Les princes et les villes de la ligue de Smalkade lui témoignèrent leur reconnaissance en mettant en campagne des forces beaucoup plus considérables qu'ils n'étaient obligés d'en fournir ; les princes catholiques de l'empire rivalisèrent de zèle avec eux.

Charles avait résolu de prendre lui-même le commandement de l'armée qui allait marcher au secours de Vienne. Il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de lui envoyer les compagnies d'ordonnances et quelques régiments d'infanterie de ces provinces. Les Belges répondirent avec empressement à cette invitation<sup>3</sup>. L'empereur avait également fait savoir à ses généraux en Italie qu'ils

---

<sup>1</sup> M. Henne, ouvrage cité, IV, 40.

<sup>2</sup> Soliman, dit le Grand ou le Magnifique, le plus célèbre des sultans ottomans, naquit en 1494 et succéda à son père Selim en 1520. Il fit une première campagne en Hongrie en 1521, prit Belgrade, Sabacz et d'autres villes ; ravit aux Hospitaliers Rhodes et les îles voisines en 1522, envahit de nouveau la Hongrie en 1526, remporta la grande victoire de Mohacz le 20 août, entra dans Bude et, profitant des dissensions entre Ferdinand et Jean Zapolski, reconnut pour roi de Hongrie ce dernier, qui se déclara son vassal ; puis alla mettre le siège devant Vienne avec cent vingt mille hommes (1529), mais ne put s'en emparer, continua la guerre contre Venise (par mer) et l'empereur et, après des succès divers, finit par faire sa paix avec Charles-Quint, en 1538, à Grand-Varadin. Son règne fut l'apogée de la grandeur ottomane.

<sup>3</sup> Les troupes des Pays-Bas arrivèrent les premières. Déjà beaucoup de Belges, animés de cet esprit belliqueux qui a immortalisé leur nom dans les croisades, étaient allés signaler leur valeur dans les plaines de la Hongrie, et l'usage s'était introduit de substituer aux pèlerinages prescrits en punition de certains délits l'obligation d'aller combattre les Turcs. Cette fois, ce ne furent plus des volontaires isolés, mais un corps

eussent à le venir joindre avec les troupes qui étaient sous leur commandement ; il avait levé des lansquenets en Allemagne ; il avait fait appel à la vaillance et à l'ardeur pour la foi de la noblesse espagnole, et un grand nombre de ses vassaux de Castille et d'Aragon étaient accourus se ranger sous ses étendards ; don Fernando Gonzaga et le duc de Ferrare lui avaient amené de la cavalerie légère. A ces troupes Ferdinand avait joint les siennes, et le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu du pape, un corps considérable de cavalerie hongroise levé au moyen de l'argent des églises et des monastères d'Italie. Tout cela, avec les contingents des princes et des états de l'empire, formait une des plus grandes et des plus belles armées que l'Allemagne eût jamais vues : on n'y comptait pas moins de quatre-vingt dix mille hommes d'infanterie régulière et trente mille chevaux, outre un nombre prodigieux de troupes irrégulières.

Le 2 septembre, Charles, ayant clos la diète, partit de Ratisbonne avec le roi son frère. En approchant de Vienne, où il arriva le 23, il apprit, à son extrême regret, que l'occasion de se mesurer avec son adversaire allait lui manquer. Soliman n'avait pas voulu l'attendre ; il était en pleine retraite. C'était la première fois, remarque M. Gachard, que l'empereur se montrait à la tête de ses troupes ; il ne s'acquiesça pas peu de renommée dans l'Europe entière, pour avoir fait fuir le formidable ennemi de la chrétienté, le prince dont la puissance faisait trembler tout l'Orient<sup>1</sup>.

L'Allemagne était hors de danger. L'empereur prit le chemin de l'Italie le 4 octobre et, arrivé aux frontières des états vénitiens, il y trouva des ambassadeurs chargés de le complimenter et de l'accompagner sur tout le territoire de la république. En approchant de Mantoue, il vit venir au devant de lui les ducs de Mantoue, de Ferrare et d'Urbin, et reçut en cette ville la visite du duc de Milan. Il désirait avoir une nouvelle entrevue avec le pape. Clément VII avait plusieurs motifs récents de mécontentement<sup>2</sup> ; il accueillit cependant le désir de Charles-Quint, et Bologne fut choisie une seconde fois pour le lieu de l'entretien. Le pape s'y rendit le premier ; l'empereur y fit son entrée le 13 décembre. Il se rendit directement à la cathédrale et voulut y baiser le pied du pape, qui ne le permit point. Ils se dirigèrent ensemble vers le palais, où, comme précédemment, des appartements avaient été préparés pour tous les deux.

---

d'armée complet qui vola à la défense de la chrétienté et de la civilisation. Ce corps d'armée comptait sept mille fantassins et deux mille cinq cents chevaux. M. Henne, VI, 41-42. — Le comte de Rœulx, l'un des chefs qui les commandaient, se signala de la façon la plus remarquable dans la retraite de l'ennemi. Avec sa bande d'ordonnance, celle de Nassau et quelques gentilshommes de la maison de l'empereur, il mit Lintz à l'abri d'une surprise, rassura les habitants et courut ensuite aux barbares. Ceux-ci ne tinrent pas devant ses gens d'armes et se retirèrent après quelques escarmouches (8 septembre 1532). Après le combat de Fernitz, où l'arrière-garde de l'armée ottomane fut écrasée (13 septembre), ce brave capitaine voulait poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins ; indigné de la lenteur du comte palatin Frédéric, il lui adressa de si violents reproches que l'empereur dut intervenir pour apaiser la dispute. De Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*. — Voir aussi les lettres du comte du 14 septembre, et de Charles-Quint, du 16. *Correspondenz*, 11, 14 et 15.

<sup>1</sup> *Biographie nationale*.

<sup>2</sup> Charles-Quint avait adjugé au duc de Ferrare Modène et Reggio, et les chefs de l'année impériale, après la retraite de Soliman, s'étaient mal conduits envers le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu du pape, qu'ils avaient fait arrêter. L'empereur s'était excusé de ce dernier acte en disant que l'affront avait été fait au légat par suite d'une erreur et contre sa volonté.

L'empereur insistait pour la convocation immédiate d'un concile général. Clément VII<sup>1</sup> lui fit comprendre qu'il était impossible d'improviser une semblable réunion ; qu'il fallait, au préalable, régler avec toutes les parties intéressées le lieu de l'assemblée, le mode dans lequel on procéderait à l'examen des questions pendantes, les prétentions des personnes qui se croiraient le droit de voter et l'autorité à accorder à leurs décisions. Charles mit ensuite sur le tapis une autre proposition où il réussit mieux. C'était la formation d'une ligue nouvelle pour la défense de l'Italie. Cette ligue fut signée, le 24 février 1533, par les plénipotentiaires de tous les princes et états italiens, Venise exceptée, qui déclara s'en tenir au traité précédent. Il y était stipulé que, au premier danger d'invasion, une armée dont Antonio de Leiva aurait le commandement, serait formée et entretenue à frais communs, suivant la proportion déterminée entre les confédérés. Charles aurait voulu obtenir du saint père l'engagement de ne contracter d'alliance, ni avec le roi de France, ni avec le roi d'Angleterre, mais le pape répondit qu'étant le père commun, il ne pouvait se dispenser d'entretenir des rapports d'amitié avec tous les princes chrétiens.

Charles quitta Bologne, le dernier jour de février, pour aller s'embarquer à Gênes. Il visita, en passant, le champ de bataille de Pavie. Le marquis del Vasto lui montra les positions qu'avaient occupées les deux armées et l'endroit où le roi de France avait été fait prisonnier. Arrivé à Gênes le 28 mars, il monta, le 9 avril, sur une des galères d'André Doria qui le transporta, en douze jours, à Rosas, au comté de Roussillon. Là il prit la poste pour se rendre à Barcelone, où l'impératrice l'attendait avec le prince Philippe et l'infante Dona Maria.

Le 18 juin, il fit, à Mouzon, l'ouverture des cortès générales des trois royaumes d'Aragon<sup>2</sup>. Il avait laissé l'impératrice malade à Barcelone ; il retourna le lendemain auprès d'elle, avec le consentement de l'assemblée, car les *fueros* de l'Aragon défendaient au souverain, quand les cortès étaient réunies, de s'absenter du lieu où elles tenaient leurs séances. Le 20 décembre, il mit fin à la session ; les représentants de la nation aragonaise lui accordèrent un service de deux cent mille écus payable en trois ans. L'empereur se dirigea ensuite vers la Castille et séjourna à Madrid depuis le 10 octobre 1534 jusqu'au 2 mars de l'année suivante. Il y tint les cortès du royaume et, d'accord avec l'assemblée, y fit des réglemens et promulgua des ordonnances sur des matières d'un grand intérêt pour le bien public<sup>3</sup>.

Ce fut pendant ce séjour de Madrid que Charles-Quint conçut et prépara l'expédition qui fut l'évènement le plus glorieux de son règne. Un audacieux pirate, Haradin<sup>4</sup> Barberousse, répandait en ce moment la terreur parmi les populations chrétiennes du littoral de la Méditerranée et causait d'immenses pertes au commerce européen. Après avoir succédé à son frère Horne dans la

---

<sup>1</sup> M. Gachard prétend que Clément VII était absolument contraire à la convocation d'un concile et cite, à l'appui de cette assertion, un passage de l'*Histoire des Français* de Sismondi. C'est une mince autorité que celle de cet auteur, quand il s'agit des papes, et, dans le cas présent, les raisons de Sismondi sont dépourvues de toute valeur.

<sup>2</sup> Le royaume d'Aragon proprement dit, celui de Valence et celui de Catalogne.

<sup>3</sup> Lafuente, *Historia général de España*, t XI, p. 526 et suivantes.

<sup>4</sup> Ou Khaïr-Eddyn. Il avait remplacé son frère Arroudji, Barberousse Ier, en 1518. Ce dernier était né à Mételin, en 1474, d'un renégat sicilien, nommé Sacoub ; il avait commencé, dès l'âge de treize ans, le métier de pirate et attiré sous ses ordres une multitude d'aventuriers. A leur tête, il enleva Djidjelle aux Génois et Alger aux Arabes en 1516.

possession d'Alger, il avait conquis le royaume de Tunis, grâce à la protection et aux secours de Soliman, dont il s'était fait le vassal et qui l'avait nommé son grand amiral. Maître des deux états barbaresques les plus considérables de la côte africaine, ce redoutable corsaire faisait des descentes fréquentes en Sicile, en Italie, en Espagne, tandis que ses vaisseaux infestaient la Méditerranée. Le nombre des esclaves chrétiens des deux sexes livrés par lui à la plus dure captivité ou à l'ignominie allait chaque jour croissant. L'Europe retentissait des plaintes des familles malheureuses qui avaient perdu leurs proches ou qui les pleuraient vivants, et tous les regards étaient tournés vers l'empereur, seul capable de mettre un terme à tant de brigandages. Si son grand cœur ne l'y eût porté naturellement, dit M. Gachard, la protection qu'il devait à ses sujets aurait fait une loi à Charles de répondre à cet appel : aussi n'hésita-t-il pas. Résolu à attaquer Barberousse au centre même de sa puissance, il envoya des instructions à ses vice-rois et aux commandants de ses troupes en Espagne et en Italie, sur le concours que chacun aurait à lui prêter ; il écrivit ensuite, pour réclamer leur assistance, au pape, aux rois de France et de Portugal, ainsi qu'aux princes italiens.

Le 3 avril 1535, l'empereur arriva à Barcelone ; c'était là que devait se réunir une partie de ses forces. On y vit aborder successivement une escadrille envoyée par le roi Jean III de Portugal, les galères d'André Doria, celles d'Espagne que conduisait don Alvaro de Bazan, et le marquis de Mondejar, capitaine général de Grenade, avec une cinquantaine de navires, amenant les troupes et les munitions de guerre et de bouche qui avaient été rassemblées en Andalousie. Charles faisait ses préparatifs de départ. Le 28 mai, il alla en pèlerinage à Notre-Dame de Monserrat ; il s'y confessa et y communia. Le 30, il donna l'ordre d'appareiller aux différentes divisions de la flotte et s'embarqua lui-même sur la galère qu'André Doria commandait en personne. Il était accompagné de son beau-frère l'infant don Luis de Portugal et d'une multitude de gentilshommes des premières familles de ce pays et de l'Espagne. Avant son départ, il avait confié à l'impératrice le gouvernement de ses royaumes de Castille et d'Aragon, et modifié, par un codicille du dernier de février 1535, les dispositions testamentaires adoptées précédemment. Contrarié les premiers jours par le vent, il mouilla, le 10 juin, dans la rade de Cagliari, où l'attendaient, outre six galères du pape et quatre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les galères, galions, carques et autres navires qui portaient l'infanterie espagnole, allemande, italienne, tirée du Milanais et des royaumes de Naples et de Sicile. L'armée navale se trouva ainsi forte de soixante-quatre galères, trente galiotes, brigantins et fustes, et d'environ trois cents navires à voiles, entre lesquels étaient une dizaine de galions puissamment armés<sup>1</sup>. André Doria en avait le commandement en chef. Les troupes de débarquement présentaient un effectif de trente-quatre mille hommes<sup>2</sup> selon les uns, de vingt-sept mille, selon les autres, dont deux mille de cavalerie, et sans y comprendre les personnes

---

<sup>1</sup> Lettre de l'empereur à l'impératrice du 12 juin. (*Col. de documentos ineditos*, etc. T. III, p. 544). Citation de M. Gachard.

<sup>2</sup> Journal ms. du sieur de Herbais. D'après lui, l'empereur amenait douze mille hommes de Barcelone, et il en trouva vingt-deux mille en rade de Cagliari. Note de M. Gachard. — Le manuscrit de la *Description des voyages de Charles-Quint* par le sieur de Herbais, appartient à la bibliothèque de Madrid.

attachées à la cour et les soldats d'aventure<sup>1</sup>. Le marquis del Vasto, Alonso de Avalos, les commandait sous les ordres de l'empereur.

Après avoir visité la capitale de son royaume de Sardaigne, Charles-Quint remit à la voile le 14 juin. Le lendemain, il jetait l'ancre à l'entrée du golfe de Tunis, à trois milles de la Goulette<sup>2</sup>. Ses troupes débarquèrent le jour suivant ; lui-même descendit à terre avec les chefs de l'armée. Il établit son camp sur l'emplacement de l'antique ville de Carthage et occupa plusieurs châteaux-forts occupés par les Maures, qui en furent délogés promptement. A la nouvelle que l'empereur venait l'attaquer, Barberousse avait renforcé la garnison de la Goulette et en avait confié la défense au plus vaillant de ses pirates, le juif renégat Sinan. Un siège en règle était nécessaire. La place fut investie, l'artillerie mise en position, et l'on ouvrit la tranchée. La garnison ne négligeait rien pour entraver les travaux des assiégeants ; chaque jour des escarmouches avaient lieu. Charles-Quint, présent à tout, bravait les périls et, plus d'une fois, les boulets turcs atteignirent, à ses côtés, des personnes de sa suite. Le 26 juin fut marqué par une affaire sérieuse : Barberousse avec des forces supérieures attaqua les assiégeants sur tous les points à la fois. Enfin, le 14 juillet, malgré une résistance désespérée, la Goulette fut prise d'assaut, après avoir été battue par terre et par mer depuis trois heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. Charles-Quint était à la tête de ses troupes qu'il animait par ses paroles et par son exemple ; il entra dans la place avec l'infant de Portugal. Quatre cents pièces de canon, quarante-deux galères et, parmi celles-ci, la Capitane que Barberousse avait amenée de Constantinople, quarante galiotes, frustes, brigantins et plus de quatre-vingts petits navires de différente forme tombèrent en son pouvoir. Un trait généreux signala cette victoire. Un More, le boulanger même de Barberousse, demanda à parler en secret à Charles et lui offrit d'empoisonner Barberousse. L'empereur le renvoya avec mépris, disant que ce serait la honte d'un prince d'employer de tels moyens pour se défaire d'un ennemi, cet ennemi fût-il un abominable corsaire comme Barberousse<sup>3</sup>.

Charles voulait, le jour même de la prise de la Goulette, marcher sur Tunis ; les objections de ses généraux firent différer la chose jusqu'au 20 juillet. Ce jour-là, de bonne heure, il passa la revue de son armée et la mit aussitôt en mouvement. La marche fut extrêmement pénible. La chaleur était accablante ; le peu d'eau emportée par les soldats fut bien vite épuisée, et l'on traversait des sables brûlants. On avait fait ainsi péniblement sept à huit milles de chemin, quand on se trouva en face de Barberousse. Celui-ci occupait une position choisie et fortifiée avec plus de cent mille hommes, dont quinze à vingt mille de cavalerie. L'empereur n'avait qu'une vingtaine de mille hommes avec douze pièces d'artillerie ; il les rangea en bataille et se plaça à l'avant-garde, après leur avoir adressé une harangue qui redoubla leur ardeur et leur courage. Il ne fallait pas, disait-il, s'effrayer de la multitude des ennemis, mais penser que la victoire est en la main de Dieu ; que lui, leur empereur, était le premier qui dût vaincre ou périr ; qu'il dépendait d'eux que l'honneur de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne ne reçût point d'atteinte en Afrique. Bientôt Barberousse, plein de confiance dans le nombre de ses soldats, dans la fatigue de l'ennemi et dans la soif qui le dévorait, entama l'attaque. Après plusieurs heures d'un combat

---

<sup>1</sup> Sandoval, liv. XXII § VIII. — Lafuente, t. XII, p. 68.

<sup>2</sup> Petit port sur le canal qui fait communiquer le lac du Boghâz avec la Méditerranée et qui mène à Tunis.

<sup>3</sup> Lafuente, t. XII, p. 72.



acharné, il fut mis en pleine déroute. L'empereur passa la nuit sur le champ de bataille. Quand Barberousse arriva aux portes de Tunis, il les trouva fermées. Les chrétiens qui y étaient détenus étaient parvenus à briser leurs chaînes et s'étaient rendus maîtres de l'artillerie. Le roi corsaire fut réduit à s'enfuir avec les Turcs qui lui étaient restés fidèles, et se réfugia à Bone, d'où André Doria le força de sortir au plus vite en s'emparant de la ville et de la citadelle. Charles-Quint entra à Tunis le 21 juillet. Son premier acte fut de mettre en liberté tous les chrétiens esclaves ; il n'y en avait pas moins de dix-huit à vingt mille. Charles s'empessa d'informer de son succès tous les princes de la chrétienté ; il envoya au pape et à l'impératrice des gentilshommes de sa maison chargés de leur faire connaître tous les détails de ce grand évènement. Il y avait dans les faubourgs de la ville africaine un petit couvent de cordeliers ; il y solennisa, le 25 juillet, la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne<sup>1</sup>.

L'empereur remit en possession de Tunis le roi détrôné Muley Hassem aux conditions suivantes, toutes dignes de son humanité et de sa piété. Le roi s'obligeait à permettre sur son territoire l'érection d'églises catholiques ; il promettait, pour lui et ses successeurs, de ne jamais réduire en captivité des chrétiens sujets de l'empereur ou de son frère Ferdinand ; il cédait à Charles et, à ses successeurs, rois d'Espagne, les villes de Bone, de Biserte et les autres possessions usurpées par Barberousse ; il cédait de même la Goulette avec un territoire de deux milles de circonférence ; il s'engageait à payer douze mille ducats d'or annuellement ; enfin à délivrer à perpétuité au roi d'Espagne, le 25 juillet de chaque année, six bons chevaux mores et douze faucons en reconnaissance de sa suzeraineté. Ce traité fut signé le 6 août. *J'ai conquis, dit Charles à Muley Hassem, au moment où celui-ci prenait congé de lui, j'ai conquis ce royaume au prix du sang des miens ; tâche toi-même de le garder en gagnant le cœur des tiens. N'oublie pas les bienfaits que tu as reçus, mais oublie les injures qui t'ont été faites*<sup>2</sup>.

L'empereur eût désiré poursuivre ses succès et chasser Barberousse d'Alger, comme il venait de le chasser de Tunis. Mais la saison s'avancait et l'armée comptait un grand nombre de malades : il remit cette entreprise à un autre temps et se décida à visiter ses royaumes de Sicile et de Naples, qu'il ne connaissait pas encore. Après avoir licencié la flotte de Portugal, renvoyé en Espagne une partie de ses troupes, mis garnison à la Goulette et dans le château de Bone, il se rembarqua le 16 août et aborda le 22 à Trapani, d'où il se rendit par terre à Palerme. Il fit son entrée solennelle dans cette capitale le 12 septembre. Il y avait convoqué les états du royaume et il en obtint un subside de trois cent cinquante mille ducats. Le 21 octobre, Messine lui fit une réception magnifique et lui offrit un don de dix mille écus d'or. En quittant la Sicile, il y laissa pour vice-roi don Fernand de Gonzague et, le 25 novembre, il entra à

---

<sup>1</sup> Les historiens, dit M. Henne, se sont tus sur la part prise par les Belges à cette glorieuse expédition ; pourtant là, comme partout, ils soutinrent noblement leur réputation de vaillance. Il est constant qu'une grande partie de la flotte avait été fournie par les Pays-Bas. Elle comptait vingt-cinq ou trente grosses hulgues de Hollande, et la seule ville d'Enkhuisen avait armé quatre vaisseaux, dont trois périrent avec leurs équipages. Parmi les Belges qui entouraient l'empereur, on mentionne le seigneur de Boussu, qui, malgré une blessure reçue au furieux combat de la Goulette, porta, à la bataille livrée devant Tunis, le grand étendard du Christ, sous lequel se tint Charles-Quint ; Charles de Lannoy, fils du prince de Sulmone ; le comte Charles de Lalaing ; le sire de Praet ; Charles de Trazegnies. Ouvrage cité, VI, 90-91.

<sup>2</sup> Sandoval, liv. XXII, 57 XLIV.

Naples au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Les états réunis votèrent, comme ceux de la Sicile, un subside extraordinaire de trois cent mille ducats. Les ducs de Ferrare et d'Urbin, des légats du pape, des ambassadeurs de Venise et des autres états italiens étaient accourus à Naples pour le féliciter de ses récents et glorieux exploits. Le 29 février 1536, eut lieu le mariage de sa fille Marguerite, si célèbre dans notre histoire, avec le prince Alexandre de Médicis. Ce mariage avait été arrêté précédemment entre Clément VII et l'empereur.

Ce pontife n'était plus en vie au moment où nous sommes. Il était mort en 1534 et avait été remplacé sur le siège apostolique par Paul III, Alexandre Farnèse, qui gouverna l'Église pendant quinze ans avec zèle et fermeté malgré son âge avancé<sup>1</sup>. Charles-Quint, désireux de s'aboucher avec le nouveau pape, quitta Naples, dans ce dessein, le 22 mars 1536. A Terracine, première ville des états pontificaux, il trouva les cardinaux Trivulzio et San Severino chargés de lui en faire les honneurs. Le 5 avril, il fit son entrée dans la ville éternelle. Vingt-deux cardinaux, un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de prélats, le sénat et les principaux membres de la noblesse étaient venus au devant de lui. Des gentilshommes romains portaient le dais sous lequel il s'avancait. Cinq cents hommes d'armes et quatre mille hommes d'infanterie, commandés par le marquis del Vasto et le duc d'Albe, ouvraient et fermaient la marche. Au moment où il passa devant le château Saint-Ange, la garnison inclina devant lui ses armes et ses drapeaux. Le pape attendait l'empereur à la porte extérieure de Saint-Pierre, entouré de quatre cardinaux. Arrivé là, Charles descend de cheval, baise le pied du pontife qui l'embrasse ensuite et entre avec lui dans la basilique où ils font leur prière ensemble. Grand et rare spectacle, réalisation sublime de cet idéal de la société chrétienne, les deux majestés, spirituelle et temporelle, se tenant embrassées et s'inclinant ensemble devant la Majesté suprême de qui elles tiennent toutes deux leur pouvoir pour la paix des nations et pour le bonheur des hommes !

L'empereur assista avec assiduité aux cérémonies de la semaine sainte qui commencèrent quelques jours plus tard. Les Romains admirèrent l'humilité touchante avec laquelle il lava les pieds à douze pauvres le jour du jeudi saint. Le jour de Pâques, il se rendit en grand appareil à la messe célébrée à Saint-Pierre par le souverain pontife. Le marquis de Brandebourg portait le sceptre devant lui ; le seigneur de Boussu portait l'épée ; le globe était porté par le prince Pierre-Louis Farnèse<sup>2</sup> ; les princes de Bisignano, de Salerne, de Sulmone et le duc d'Albe, tenaient la queue du manteau impérial. Charles communia de la main du pape qui, après la messe, donna, du haut du portail de Saint-Pierre, la bénédiction *urbi et orbi*.

L'empereur représenta avec force au saint père les dangers que courait la foi en Allemagne. Paul III, préoccupé de la même idée, lui promit de convoquer à bref délai un concile général, ce qu'il fit en effet par une bulle du 2 juin 1536, en indiquant le 23 mai de l'année suivante et la ville de Mantoue pour le jour et le lieu de la réunion. Charles-Quint fit ensuite le souverain pontife juge de ses différends avec le roi de France, en lui exposant tous les torts et tous les actes de déloyauté de ce monarque<sup>3</sup>. Il se proposait de quitter Rome le surlendemain

---

<sup>1</sup> Il avait soixante-huit ans lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat.

<sup>2</sup> Fils du pape, qui avait été marié avant d'entrer dans les ordres.

<sup>3</sup> Voici en quels termes M. Gachard résume les griefs de Charles-Quint : Avec quelle ardeur le roi n'avait-il pas recherché la paix conclue à Cambrai ? Cette paix signée, l'amiral de Chabot et les autres ambassadeurs envoyés par lui à Plaisance avaient déclaré

de Pâques, 18 avril, quand il apprit que les ambassadeurs de France l'accusaient lui-même d'avoir manqué à sa parole et le rendaient responsables des troubles religieux de l'Allemagne et des maux que le Turc faisait à la chrétienté. Indigné de tant d'audace, il pria le pape de réunir au Vatican le collège des cardinaux et tous les ambassadeurs présents à sa cour. Il se rendit à cette assemblée et y prit la parole. Après avoir retracé tout ce qui, depuis son avènement à la couronne, s'était passé entre lui et le roi de France ; le prix qu'il avait toujours attaché à l'amitié de ce prince ; le désir qui n'avait cessé de l'animer de conserver la paix entre eux, il déclara qu'il était encore dans les mêmes sentiments, non point qu'il redoutât les forces du roi de France, mais pour épargner à la chrétienté de merveilleux dommages. Si cependant, ajouta-t-il, par le fait du roi, la paix ne peut être conservée, en ce cas-ci, pour éviter les inconvénients et maux qui succéderont de rentrer en guerre, tant à ladite chrétienté qu'aux sujets d'un côté et d'autre, serons content que ladite guerre s'achève de notre personne à la sienne, et lui offrons d'ainsi le faire, avec armes et sûretés égales, soit en mer ou en terre, lesquelles seront assez faciles à trouver. Et entendons que ledit seigneur roi nous réponde, en dedans vingt jours, soit du rétablissement de paix, ou, au défaut de ce, dudit combat<sup>1</sup>.

En voyant l'animation de l'empereur, le pape se leva : Mon fils, lui dit-il, que Votre Majesté se calme et que la juste indignation qu'elle ressent fasse place à l'indulgence. A Dieu ne plaise que jamais un pareil combat se fasse et que votre personne, si nécessaire au monde, s'expose à ce danger ! L'empereur s'était exprimé en espagnol. Les ambassadeurs français ne l'avaient pas suffisamment compris ; ils voulaient savoir surtout si Charles avait entendu défier le roi leur maître et tenir la guerre déclarée entre eux. L'empereur leur dit le lendemain, en présence du pape, que son intention n'avait été ni de défier le roi, ni de lui déclarer la guerre ; que la paix était l'objet de tous ses vœux ; qu'il était prêt à accepter la médiation du souverain pontife et que, s'il avait parlé d'un combat singulier, c'était pour le cas où la guerre ne pût être conjurée. François Ier ne montra pas plus d'empressement que par le passé pour se mesurer avec son rival. Il répondit que leurs épées étaient trop courtes pour qu'ils pussent

---

spontanément à l'empereur *que non seulement il ne désiroit le duché de Milan et le comté d'Asti, mais que c'étoit un très grand contentement à son royaume qu'il en fût quitte et n'eût plus rien à faire en Italie*. Cependant, aussitôt après qu'il avait recouvré ses fils, il avait commencé à changer de langage ; il était revenu à ses prétentions sur Milan, que l'empereur ne pouvait pas lui donner, puisqu'il en avait investi Francesco Sforza sur les instances et avec le concours des princes et états italiens. Sforza étant mort le 24 octobre 1535 sans laisser de postérité, les réclamations du roi étaient devenues plus pressantes. L'empereur alors lui avait offert le Milanais pour le troisième de ses fils, le duc d'Angoulême, qui aurait épousé Christine de Danemark, veuve de Sforza, ou une autre princesse de la maison impériale : mais il n'acceptait pas cet arrangement ; il voulait le Milanais et le comté d'Asti pour le duc d'Orléans, son second fils, qui, du chef de sa femme Catherine de Médicis, formait déjà des prétentions sur les duchés de Florence et d'Urbin, et il en prétendait l'usufruit pour lui-même. L'empereur aurait peut-être fini par céder en ce qui concernait le duc d'Orléans, moyennant des garanties pour la sûreté des autres états italiens, lorsque, sous des prétextes frivoles, le roi avait envahi la Savoie d'abord (11 février 1536) et ensuite le Piémont (6 mars). C'était vouloir la guerre : car l'empereur ne pouvait souffrir ni que le duc de Savoie, son beau-frère, fût dépouillé de ses états, ni que les Français occupassent des positions d'où ils menaçaient incessamment la Lombardie. *Biographie nationale*.

<sup>1</sup> Ces propres paroles de l'empereur sont consignées dans une lettre écrite par lui, le 17 et le 18 avril, au vicomte de Lombeck, son ambassadeur en France. Lanz, t. II, p. 223.

combattre de si loin et que, si l'on rentrait en guerre, ils auraient sans doute l'occasion de se rapprocher<sup>1</sup>. A quoi l'empereur répliqua avec ironie que c'était probablement parce que leurs épées étaient trop courtes pour frapper de si loin que, lui étant en Espagne, le roi lui avait offert de Paris le combat de sa personne à la sienne<sup>2</sup>.

En quittant Rome, l'empereur se dirigea vers Florence, où il s'arrêta depuis le 28 avril jusqu'au 4 mai avec sa fille et son gendre le duc Alexandre de Médicis. Il se rendit ensuite à Asti, où il séjourna pendant une grande partie du mois de juin, tandis que ses troupes se concentraient près de Savigliano. Il regardait la guerre comme inévitable et, n'ayant pas voulu se laisser prévenir, son armée, dont une partie avait été levée en Italie et l'autre était venue d'Allemagne, comptait en ce moment soixante-dix mille hommes d'infanterie et de cavalerie<sup>3</sup>. On y voyait douze cents hommes d'armes des Pays-Bas et du duché de Clèves sous les ordres du seigneur d'Isselstein<sup>4</sup>. A la tête de cette armée, pourvue de cent pièces de canon, marchaient des chefs d'une valeur et d'une expérience consommées, Antonio de Leiva, le marquis del Vasto, don Fernand de Gonzague, Ascanio Colonna, le duc d'Albe et d'autres. Le 23 juin, Charles en prit le commandement en chef ; les hostilités étaient ouvertes depuis le 7 juin ; le 24, Fossano en Piémont, occupé par les Français, capitula. Se voyant entouré de troupes pleines d'ardeur, désireux de fournir au roi de France l'occasion de montrer autrement que par des paroles son désir de le combattre, et bien que l'avis de ses généraux fût partagé, l'empereur résolut de marcher en avant. Le 25 juillet, il passa le Var et planta ses enseignes à Saint-Laurent, le premier village de la Provence. Au même moment, les comtes de Nassau et du Rœulx envahissaient le Vermandois et la Picardie. Antibes, Brignolles, Cannes, Fréjus, Aix ouvrirent leurs portes à l'armée impériale, et André Doria s'empara de Toulon.

Le maréchal de Montmorency, lieutenant de François Ier en Provence, avait résolu de borner la défense aux villes d'Arles et de Marseille, et avait fait ruiner tout le reste du pays, afin que l'ennemi n'y trouvât point de subsistances. L'empereur -était depuis un mois à Aix, où sa situation devenait embarrassante. Une armée française de réserve se tenait à Valence ; Montmorency en formait une autre à Avignon. On ne pouvait songer à attaquer Arles ou Marseille : ces deux villes avaient de fortes garnisons et étaient pourvues de provisions de

---

<sup>1</sup> Lettre de François Ier au pape, écrite du prieuré de Pommiers, en Forez, le 11 mai 1536. *Recueil d'aucunes lettres et escriptures par lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre la majesté de l'empereur Charles cinquiesme et François, roy de France, premier de ce nom*, livret de 71 ff. non chiffrés, imprimé à Anvers, le 28 juin 1536, par la veuve de Martin Lempereur. Note de M. Gachard.

<sup>2</sup> Et de dire que nos espées sont trop courtes pour frapper de sy loing, il est vray ; et ne sçay sy ce a esté la cause pour laquelle cydevant il me offrit, dois Paris, lorsque j'estoye en Espagne, le combat de sa personne à la myenne, avec parolles fort insolentes, et m'en remects à ce que s'en est ensuy. Mais, s'il veut prendre regard pour quoy je lui avoye offert ledict combat, il peult bien entendre que, oultre le point d'honneur, il y alloit dadvantaige d'éviter les inconvenients, mauix et ruynes qui succèdent de guerre ; et en regardant bien aux moyens que jointement je mis en avant, la chose estoit assez aysée d'approcher nosdicts espées et ledict combat bien faisable. Lettre de Charles-Quint à Paul III, écrite du bourg de Saint-Denis près de Plaisance, le 19 mai 1536, dans le *Recueil d'aucunes lettres*, etc.

<sup>3</sup> M. Lafuente, t. XII, p. 100, en fait le dénombrement d'après un document officiel.

<sup>4</sup> Journal ms. du sieur de Herbais. Citation de M. Gachard.

guerre et de bouche. D'un autre côté, l'hiver s'approchait, les vivres devenaient de plus en plus rares, la mortalité était grande dans le camp impérial<sup>1</sup>. Il fallut songer à la retraite. L'empereur s'y décida, et, le 25 septembre, il repassa le Var dans le même endroit où il l'avait franchi deux mois auparavant, mais cette fois avec une armée découragée et considérablement réduite par les maladies et les privations.

Dans les Pays-Bas, la campagne, commencée sous d'heureux auspices, ne s'était pas non plus terminée de même. Les comtes de Nassau et du Rœulx, après s'être emparés de Bray-sur-Somme, de Guise, de Bohain, avaient échoué devant Saint-Quentin et Péronne. Cette dernière place était une des plus fortes de la France. A l'approche des Impériaux, les habitants avaient été esbranlés d'abandonner la ville. Mais le seigneur d'Estournel se mist dedans avec sa femme et ses enfants, y fit conduire tous les bleds, tant de lui que de ses voisins, et y apporta tout l'argent, tant sien que celui de ses amis, chose qui rassura le peuple. Fleuranges, accouru de Laon, s'y était renfermé avec plusieurs braves gentilshommes. La garnison se composait de deux cents hommes d'armes et de deux mille fantassins.

Le 12 août, Nassau avait rejoint le comte du Rœulx avec onze à douze cents chevaux et neuf enseignes d'infanterie. Le dernier avait déjà dressé deux batteries. Dès son arrivée, Nassau se mit à déblayer les abords de la place. Le 13 août, Aplin-court lui ouvrit ses portes et, le 15, la garnison du château de Cléry, après avoir soutenu un assaut, se rendit à discrétion. Maître de ces positions et renforcé par un corps nombreux de pionniers namurois, le comte poussa avec vigueur les travaux du siège. Fleuranges, de son côté, n'était point inactif. Les faubourgs avaient été brûlés et tout annonçait une résistance acharnée. Le 19 août, les Impériaux assaillirent les portes de Saint Nicolas et de Paris. Repoussés avec perte, ils dressèrent aussitôt de nouvelles batteries et, le 23, Nassau somma la ville de se rendre, avec menace, en cas de refus, de la mettre à feu et à sang. Nous sommes décidés, répondit Fleuranges, à si bien garder la place qu'on n'y entrera qu'en passant sur nos corps, mais nous espérons en sortir en passant par dessus ceux des ennemis. Le lendemain, soixante-douze pièces d'artillerie, dont quarante-huit de gros calibre, ouvrirent leur feu et abattirent en grande partie une grosse tour défendant la porte de Paris. L'assaut fut livré le jour suivant, bien que les assiégés eussent déjà fermé les brèches. L'ardeur des assaillants était grande ; trois porte-enseignes furent tués sur la brèche. Dans la place, pendant que les hommes en état de porter les armes combattaient aux remparts, le reste de la population suivait les processions ordonnées pour invoquer le secours du ciel. Après être revenus trois fois à la charge, les Impériaux furent enfin repoussés. Fleuranges fit rendre de solennelles actions de grâces à Dieu, qui venait d'éloigner de la ville le péril extrême qui la menaçait<sup>2</sup>.

Le comte de Nassau eut alors recours à la mine. Tandis que des pièces d'artifice lancées par ses canons incendiaient la place, les mineurs arrivaient jusqu'au pied des remparts. A l'intérieur, les munitions diminuaient, mais le duc de Guise parvint à y faire entrer quatre cents arquebusiers portant chacun un sac de dix livres de poudre. Le 4 septembre, Nassau renouvela sa sommation. Il promettait la vie sauve à la garnison, mais exigeait trois jours de pillage pour ses soldats.

---

<sup>1</sup> Lettre de l'empereur au comte Henri de Nassau du 4 septembre 1536, dans Lanz, t. II, p. 248.

<sup>2</sup> Martin du Bellay.



Fleuranges fut inébranlable. Un jour plus tard, la mine acheva la ruine de la grosse tour de la porte de Paris, qui tua dans sa chute le comte de Dammartin. L'assaut recommença aussitôt, mais les assiégeants furent encore repoussés avec une perte de trois cents d'entre eux. Le 6, nouvel assaut plus terrible encore que le précédent, mais repoussé de nouveau avec une perte plus considérable. Ces échecs réitérés déconcertèrent les Impériaux. Nassau, voyant son armée fondre à vue d'œil par les combats, les désertions, les maladies, se résigna à la retraite. Le 8 septembre, vers dix heures du soir, il enleva son artillerie des remparts et, le lendemain, il se retira avec le comte du Rœulx vers l'Artois, tandis que d'Arschot prenait la route du Hainaut avec ceux de cette province et les Namurois.

A la nouvelle de la levée du siège de Péronne, la France passa de la peur à la joie la plus vive. Par ordre du roi, des processions générales remercièrent Dieu de la retraite des Impériaux. Dans les Pays-Bas, en revanche, ce fut une désolation universelle. La reine de Hongrie craignit un instant de voir le peuple se mutiner<sup>1</sup>. Elle fit honte à Nassau de n'avoir su prendre un tel colombier. — Oui, de vrai, madame, répondit celui-ci, c'est un colombier, mais les pigeons qui s'y trouvoient savoient bien faire autre chose que s'envoler<sup>2</sup>. La défense de Péronne fut le dernier exploit de Fleuranges. En apprenant la perte de son père, mort cette année même, il accourut à Sedan, où il fut pris d'une fièvre maligne qui l'enleva l'année suivante. C'était un des plus audacieux officiers et des plus habiles capitaines de François Ier. La France perdit en lui et en Robert de la Marck deux auxiliaires persévérants et redoutables de sa politique. Toujours prêts à fondre sur les Pays-Bas, ils y avaient causé de grands maux ; leur mort mit fin aux inquiétudes que la petite seigneurie de Sedan avait longtemps inspirées à nos provinces<sup>3</sup>.

L'empereur, ayant mis garnison à Nice et distribué ses troupes dans les places du Piémont et de la Lombardie, prit le chemin de Gènes. Là, le 3 novembre, il prononça sur les prétentions à la succession du Montferrat que formaient plusieurs princes ses alliés : ce fut Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, qui fut appelé à la recueillir. Il nomma le marquis del Vasto capitaine général du Milanais, en remplacement d'Antonio de Leiva, mort à Aix le 10 septembre. Le 15 novembre, il monta sur les galères d'André Doria et arriva à Barcelone après trois semaines de navigation. Il alla joindre l'impératrice à Valladolid et tint en cette ville les cortès de Castille. Les *procuradores* le conjurèrent de ne plus quitter l'Espagne et de ne plus s'exposer à tant de risques et de périls. Il convoqua ensuite les cortès générales des royaumes d'Aragon, de Valence et de Catalogne. L'assemblée s'ouvrit à Mouzon, le 13 août 1537. Les représentants des trois royaumes firent preuve de générosité envers leur souverain. L'Aragon lui accorda deux cent mille livres, Valence cent mille et la Catalogne trois cent mille<sup>4</sup>.

Les revers de l'armée impériale en Provence avaient fortifié chez François Ier le désir d'humilier son rival. Le 15 janvier 1537, il se rendit en grande pompe au parlement. L'avocat du roi, Jacques Cappel, prononça un long et emphatique

---

<sup>1</sup> Lettre du 15 septembre 1536, *Correspondenz*, II, 667.

<sup>2</sup> Brantôme.

<sup>3</sup> M. Henne, VI, 124.

<sup>4</sup> Lafuente, t. XII, p. 125.

plaidoyer<sup>1</sup>, où il s'efforça d'établir que l'empereur, vassal de la couronne pour la Flandre et l'Artois, s'était rendu coupable de félonie en faisant la guerre à son seigneur suzerain et que les terres qu'il tenait en fief devaient en conséquence être confisquées sur lui. Le chancelier recueillit les voix et déclara que l'empereur serait cité à comparaître ; qu'en attendant et par provision, ses sujets, dans les terres qui d'ancienneté dépendaient de la couronne, seraient déliés de leur serment de fidélité. C'était là une démonstration vaine et ridicule, il faut l'avouer, après que le roi, par les traités de Madrid et de Cambrai, avait formellement renoncé à ses droits de suzeraineté sur l'Artois et la Flandre. Aussi François Ier eut bientôt recours à des moyens d'hostilité plus efficaces et rassembla une armée considérable.

Le 16 mars 1537, les Français, au nombre de trente mille, entrèrent dans l'Artois. Ils se portèrent sur Hesdin, qui avait pour commandant le capitaine Sanson, vieux chevalier namurois, estimé fort homme de guerre parmi les Impériaux<sup>2</sup>, et qui ne se rendit qu'après une résistance longue et vigoureuse. Après avoir occupé Saint-Pol, resté jusque-là en possession d'une sorte de neutralité sous la protection de la Flandre et de l'empire, ils s'avancèrent vers la Flandre et pénétrèrent, sans trouver de résistance, jusqu'aux forts de Saint-Venant et de Merville, en avant de la Lys. Les garnisons de ces forts résistèrent avec vigueur et tuèrent beaucoup de monde aux envahisseurs. Il fallut cependant céder au nombre et François Ier, irrité de ses pertes, fit passer les assiégés au fil de l'épée. La prise de ces forts entraîna celle de Saint-Venant ; tous les habitants de cette petite ville furent massacrés. Là s'arrêtèrent ces conquêtes peu glorieuses. Le comte du Rœulx s'était porté à Merville avec quatre mille hommes tirés des garnisons de l'Artois. Les Français, souffrant déjà de la disette des vivres et des fourrages, n'osaient tenter le passage de la Lys. Dès le 3 mai, le roi fit mettre le feu à tous les endroits qu'il occupait, Hesdin et Saint-Pol exceptés, et licencia son armée. Les généraux belges reprirent alors Saint-Pol et s'emparèrent de Montreuil. Dans le Piémont, les troupes françaises avaient d'abord subi des échecs, mais elles venaient de forcer le Pas-de-Susse, et, François Ier se disposait à franchir les Alpes, où il avait été précédé par le dauphin et par le connétable de Montmorency.

Depuis que la guerre s'était rallumée entre les deux monarques, le pape n'avait cessé d'employer tous les efforts de ses légats à les réconcilier. La reine de Hongrie et sa sœur Éléonore, femme de François Ier, n'avaient rien épargné, de leur côté, pour amener ce résultat désiré. Grâce à leurs démarches, une trêve de dix mois fut signée, le 30 juillet 1537, à Bomy près de Théroüanne, pour les Pays-Bas<sup>3</sup>, et une autre de trois mois pour l'Italie à Monzon, le 16 novembre. Cette dernière, prolongée jusqu'au 1er juin 1538, fut rendue universelle par terre et par mer. Le pape aspirait à une paix définitive. Il offrit à l'empereur et au roi de se transporter, malgré son grand âge, partout où il leur conviendrait de se réunir et de remplir entre eux l'office de médiateur. Nice fut choisie pour le lieu de la réunion. Le 25 avril 1538, Charles-Quint s'embarqua à Barcelone et aborda à Villefranche le 9 mai. Paul III arriva à Nice le 17, François Ier le 31 seulement. Les conférences commencèrent immédiatement ; des deux côtés on se montrait

---

<sup>1</sup> M. Kervyn de Lettenhove l'a reproduit tout entier dans son *Histoire de Flandre*, t. VI, pages 60-70, d'après les *Lettres et mémoires d'estat*, de Ribier. — C'est un fort curieux spécimen de l'éloquence judiciaire à cette époque.

<sup>2</sup> Martin du Bellay.

<sup>3</sup> Dumont, IV, 2e partie, 153.

très disposé à la paix, mais le duché de Milan était toujours la grande difficulté. On ne parvint point à s'entendre sur ce point, si bien que de part et d'autre on renonça à conclure un traité définitif et, le 18 juin, les deux souverains signèrent une trêve de dix ans, aux termes de laquelle chacun d'eux restait en possession des territoires qu'il occupait à la date de la signature<sup>1</sup>. L'empereur et le pape partirent pour Gênes le 20 juin ; ils y passèrent ensemble plusieurs jours, pendant lesquels il eurent de longues conférences sur les affaires de la chrétienté. Alexandre de Médicis était mort le 6 janvier de l'année précédente, assassiné par un de ses parents. Charles-Quint accorda la main de sa jeune veuve Marguerite à Octave Farnèse, petit-fils du pape, lequel était à peine âgé lui-même de treize ans.

En se quittant, l'empereur et le roi de France étaient convenus d'avoir une nouvelle entrevue près de Marseille, lorsque Charles-Quint retournerait en Espagne. Charles s'était embarqué le 4 juillet. Arrivé à la hauteur de Nice, il rencontra deux galères de France, sur l'une desquelles se trouvait le sire de Vély, ancien ambassadeur du roi à la cour impériale. Ce personnage était chargé de lui annoncer que le roi de France, la reine et les princes l'attendaient à Aigues-Mortes. Après une navigation qui ne fut pas sans danger, l'empereur mouilla dans ce port le dimanche 14 juillet. Il y était à peine que le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine vinrent lui annoncer la visite du roi. Charles s'empressa d'envoyer au devant de lui le duc d'Albe, le grand commandeur Covos et le sire de Granvelle, mais déjà François était à l'entrée du port. Les deux monarques échangèrent, pendant deux heures, les paroles les plus affectueuses et se prodiguèrent les témoignages les plus vifs d'amitié et de sympathie. En se quittant, le roi exprima à Charles le désir de le voir descendre à terre, disant qu'en cela il ferait plaisir à la reine et aux princesses. Après quelque hésitation, l'empereur, déterminé par les sollicitations de la reine Éléonore, se dirigea, le lendemain matin, en un petit bateau, vers la ville. Il trouva hors de la porte le roi, la reine, le dauphin, le duc d'Orléans et toute la cour qui l'attendaient et lui firent la réception la plus cordiale. Charles passa au logis du roi la journée, la nuit et la plus grande partie du jour suivant. Il eut avec François plusieurs entretiens particuliers dans lesquels ils protestèrent de nouveau qu'ils voulaient être et demeurer toujours vrais bons frères, amis et alliés ; ne rien croire, provoquer ou faire qui fût au désavantage l'un de l'autre ; procurer leur honneur et leur bien respectif ; se communiquer ouvertement et pleinement tout ce qui pouvait les intéresser ; aviser enfin, de commun accord et en toute sincérité, aux mesures exigées par la situation de la république chrétienne. Leurs ministres, pendant le même temps, conféraient entre eux, et le langage du connétable et du cardinal de Lorraine ne permettait pas de douter que le roi n'usât de tous ses moyens d'influence pour réduire les protestants d'Allemagne et qu'il ne prit une part active à la guerre contre les Turcs, dès que la trêve qu'il avait avec Soliman serait expirée. Le 16, dans l'après-midi, le roi et les princes reconduisirent l'empereur jusqu'à sa galère et y passèrent encore une heure avec lui. A minuit, Charles leva l'ancre, mais le mauvais temps l'obligea de rentrer au

---

<sup>1</sup> Cette trêve, sur le pied de l'*ut possidetis*, satisfit tout le monde. Charles-Quint écrivait à la reine Marie, le 20 juin, qu'il *ne l'estimoit pas moins que la paix* (Lanz, II, 683), et Paul III affirma à Marcantonio Cornaro, l'un des ambassadeurs vénitiens, qu'il n'avait pas ressenti plus de joie lors de son élévation au pontificat (Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*).

port ; il ne mit définitivement à la voile que dans la soirée<sup>1</sup>. En Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, la trêve de Nice et l'entrevue d'Aigues-Mortes donnèrent lieu à de grandes démonstrations d'allégresse. On comptait sur de longs jours de paix et de prospérité. Hélas ! cette apparence fut aussi éphémère que toutes celles qui l'avaient précédée.

De retour à Barcelone le 18 juillet, Charles en partit le 26 pour Valladolid, où était l'impératrice. Il avait convoqué à Tolède les cortès générales de Castille ; ce furent les dernières auxquelles intervinrent les trois ordres du royaume. L'ouverture s'en fit le 1er novembre 1538. L'empereur exposa l'impossibilité où il se trouvait de faire face aux besoins de la monarchie, si on ne lui en donnait le moyen en autorisant la levée d'un impôt sur les objets de consommation. L'état ecclésiastique vota cet impôt, à condition qu'il ne fût perçu que pendant un certain temps, qu'il fût modéré et qu'on restreignit autant que possible le nombre des objets qui y seraient soumis. L'ordre de la noblesse, au contraire, s'y montra très défavorable, et l'un des opposants les plus prononcés fut le connétable de Castille, Don Iñigo Fernandez de Velasco, celui-là même qui avait combattu et vaincu les *comuneros* à Villalar. Charles ne pouvant venir à bout de cette résistance, se décida à dissoudre les cortès, le 1er février 1539, et traita avec les villes en particulier. A dater de cette année, les grands et, les gentilshommes de Castille ne furent plus convoqués aux assemblées nationales : ceux qui étaient exempts des impôts ne devaient pas, disait-on, être appelés à les voter.

Ici se place une anecdote, que Sandoval<sup>2</sup> n'a pas crue indigne de la gravité de l'histoire. Quelque temps après cette session des cortès, Charles-Quint chassant au Pardo près de Madrid, s'égara et fut obligé de demander son chemin à un vieux laboureur, avec lequel il entra en conversation. Il demanda au vieillard le nombre des rois qu'il avait connus et, sur la réponse de celui-ci qu'il en avait connu cinq, l'empereur voulut savoir quel avait été, à son gré, le meilleur et le pire de ces rois. *Pour le meilleur*, repartit le vieillard, *il n'y a aucun doute : ç'a été le roi Ferdinand qu'avec raison on a nommé le catholique. — Et le pire ?* dit le roi. — *En vérité*, ajouta naïvement le laboureur, *celui que nous avons maintenant est bien mauvais : il ne nous laisse pas tranquilles ; il est toujours hors de chez lui, abandonnant sa femme et ses enfants et emportant tout l'argent de ses royaumes. Encore s'il se contentait de ses revenus et de toutes les richesses des Indes ! mais il ne s'en contente pas et accable d'impôts ruineux les pauvres laboureurs.* — Loin de se fâcher, Charles se mit en devoir d'expliquer à son interlocuteur comme quoi il avait besoin de ressources extraordinaires pour défendre la chrétienté contre ses ennemis et que, s'il était obligé de quitter si souvent sa femme et ses enfants, il en était fort marri, car il leur était très attaché. Au moment même, les personnes de la suite de l'empereur, qui étaient à sa recherche, l'aperçurent et s'empressèrent d'accourir autour de lui. A la vue des marques de respect dont on l'accablait, le vieux laboureur soupçonna ce qu'il en était : *Seriez-vous le roi*, dit-il à Charles-Quint sans se troubler ? *pour Dieu, si je l'avais su, je vous en aurais raconté bien davantage.* L'empereur le remercia, en riant, de la franchise avec laquelle il lui avait parlé, et ne se sépara pas du brave travailleur sans lui avoir donné des marques de sa libéralité.

---

<sup>1</sup> Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, écrite d'Aigues-Mortes, le 18 juillet 1538, dans Lanz, t. II, p. 284, et journal ms. des voyages de Charles-Quint, par le sieur de Herbais. Citation de M. Gachard.

<sup>2</sup> *Historia de Carlos Quinto*, livr. XXIV, § X.

Le 21 avril 1530, l'impératrice mit au monde, à Tolède, un enfant, qui, né avant terme, mourut aussitôt après<sup>1</sup>. Le troisième jour après sa délivrance, elle fut prise d'une fièvre compliquée d'un catarrhe, à laquelle elle succomba le 1er mai, n'étant âgée que de trente-huit ans<sup>2</sup>. La douleur que causa à Charles-Quint une perte aussi cruelle et aussi imprévue est inexprimable<sup>3</sup> ; il aimait tendrement Isabelle, et jamais leur union n'avait été troublée par le plus léger nuage. L'Espagne tout entière s'associa au deuil de son souverain ; l'impératrice était également aimée des grands et du peuple, et, durant les absences de Charles, elle avait gouverné avec autant de sagesse que de sollicitude. L'empereur inconsolable se retira au couvent des hiéronymites de la Sisle, près de Tolède, et y passa deux mois. On pensait, dans les cours de l'Europe, qu'il songerait à se remarier, et plus d'une démarche fut faite pour solliciter son alliance. Il s'y refusa constamment<sup>4</sup>. Toute sa vie il conserva la mémoire de l'impératrice. Chaque année, en quelque lieu qu'il se trouvât, il faisait célébrer un service pour elle le jour anniversaire de sa mort et ne manquait jamais d'y assister.

---

<sup>1</sup> Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, du 21 avril 1539, dans les *Analectes historiques* de M. Gachard, t. IV, p. 429.

<sup>2</sup> Lettre du même à la même, du 2 mai, *Analectes historiques* de M. Gachard, t. IV, p. 430.

<sup>3</sup> *Sa Majesté impériale le sent incroyablement*, écrivait Granvelle à la reine Marie le 3 mai.

<sup>4</sup> Lettres de Granvelle à la même, des 4 et 27 juin, (Archives impériales à Vienne). Citation de M. Gachard. — Voir aussi *Papiers d'état de Granvelle*, t. II, p. 569.



## CHAPITRE IX

# TROUBLES ET RÉVOLTE À GAND. - CHARLES-QUINT À GAND. - LES GANTOIS CHÂTIÉS ET DÉPOUILLÉS DE LEURS PRIVILÈGES

Tandis que ces choses se passaient en Espagne, aux Pays-Bas, le gouvernement de l'empereur était dans de grands embarras. Lorsqu'au mois de mars 1537, François Ier avait envahi l'Artois, la reine Marie avait assemblé les états généraux, pour leur demander une aide de douze cent mille florins destinée à la levée et à l'entretien, pendant six mois, d'une armée de trente mille hommes. Toutes les provinces avaient voté cette aide avec un empressement patriotique. Toutefois, en Flandre, le vote n'avait pas été unanime. Les trois premiers membres de la représentation nationale, Bruges, Ypres et le Franc, avaient consenti ; mais Gand, le quatrième, avait répondu qu'il était prêt à fournir un secours en hommes, si l'empereur en avait absolument besoin, [selon l'ancien transport<sup>1</sup>](#) et [ancienne coutume de faire](#), mais non autrement, [considéré le mauvais temps, petite négociation et gagnage, et les précédentes aides encore courantes<sup>2</sup>](#). La reine, ayant revu cette réponse, avait ordonné que l'aide fut levée

---

**1** La répartition de l'impôt entre toutes les communautés de la Flandre était réglée d'une manière souveraine et invariable par un tableau qui déterminait la part de chacune d'elles. Ce tableau appelé transport de Flandre remonte aux premières années du XIVe siècle ; il avait été renouvelé avec beaucoup de soin en 1408 et 1517, modifié ensuite partiellement et revêtu de l'approbation du prince à chaque révision. (*Place. de Flandre*, I, 513 et suivantes ; III, 378 et suivantes ; Zaman, *Exposition des trois états du pays et comté de Flandre*, p. 341, 343.)

Marchant, historien de la province, donne une explication assez étrange de ce nom énigmatique de transport ; quoi qu'on en puisse penser, la voici :

Le comte de Flandre Robert de Béthune, retenu déloyalement prisonnier à Paris par Philippe le Bel, n'obtint sa liberté, en 1305, qu'au prix de dures conditions : l'une d'elles étoit le paiement en quatre termes d'une somme de 400.000 livres, outre une rente annuelle de 20.000 livres, pour sûreté de laquelle il donna en garantie les villes de Douai, Lille et Béthune. La moitié de la rente fut, peu après, capitalisée et remboursée ; pour la levée annuelle du surplus on dressa un tableau de répartition et ce tableau reçut le nom de transport lorsqu'en 1312 les intrigues d'Enguerrand de Marigny, le même qui, trois ans après, fut pendu à Montfaucon, induisirent le comte Robert à transporter à Philippe le Bel la propriété de l'hypothèque pour se libérer de la dette. (Marchant, *Flandria*, l. I v<sup>o</sup> Teneramonda ; d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, chap. III et suivantes ; Zaman, p. 35, n<sup>o</sup> 5 et 6 ; Panckouke, *Abrégé chronolog. de l'histoire de Flandre*, anno 1305, 1312.) Defacqz, *Recherches sur les anciens impôts et spécialement sur les tailles réelles*, dans les *Bulletins de l'académie royale*, 2e série, t. XIX, page 107.

**2** Instruction donnée par les échevins des deux bancs et les deux doyens de Gand aux députés envoyés vers la reine Marie, pour lui remettre la réponse des trois membres de la ville, dans M. Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, Supplément*,

au quartier de Gand<sup>1</sup>, comme dans les autres, par le motif qu'elle avait été réclamée et accordée pour la défense du pays ; que, [selon le droit écrit et la raison naturelle](#), l'accord des trois membres devait être réputé pour accord général et universel ; qu'il obligeait dans toute la province ; qu'il en avait été usé ainsi de tout temps et notamment en 1525 et 1535<sup>2</sup>.

Cette décision mécontenta grandement les Gantois. Ils se plaignirent et, invoquant leurs privilèges, ils demandèrent qu'il fût sursis à la levée de l'aide et que les contribuables incarcérés pour refus de la payer fussent mis en liberté. La reine leur offrit le recours à la justice, leur laissant l'option entre le conseil privé et le grand conseil de Malines, qui était le tribunal souverain et le juge en dernier ressort de la Flandre. Les Gantois voulaient, avant tout, que la reine cédât à leur double demande, et Marie de Hongrie s'y étant refusée, le 31 décembre 1537, par acte fait devant notaire, ils appelèrent de son refus à la personne même de l'empereur<sup>3</sup>. Charles-Quint leur répondit longuement de Barcelone, le 31 janvier,

---

pages 519-550. Cette relation est anonyme ; l'auteur, témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte, paraît avoir été wallon et probablement de Lille.

**1** Le quartier de Gand, comme le fait remarquer M. Gachard, était le plus considérable des quatre quartiers de la Flandre. Il comprenait les châtelainies du Vieux-Bourg, d'Audenarde, de Termonde, d'Alost, de Courtrai, du pays de Waes et les Quatre-Métiers, c'est à dire beaucoup plus que ne contient aujourd'hui la province de la Flandre orientale.

**2** L'opposition des Gantois était-elle légale ? Voici comment M. Henne répond à cette question : [La question, au point de vue constitutionnel ne paraît point indécise. Les Gantois invoquèrent les chartes des comtes Gui de Dampierre \(1196\) et Louis de Nevers \(1314\) et la charte générale accordée à la Flandre le 11 février 1477 par Marie de Bourgogne, en vertu desquelles on ne pouvait ni les imposer sans leur consentement, attendu qu'ils n'étaient pas liés par le vote des autres membres du comté, ni exiger des habitants et circonvoisins de leur châtelainie, impôts, exactions, corvées, molestations et autres tailles, réservé tout seulement les charges et tailles, èsquelles ladite ville de Gand estoit obligée.](#) Le gouvernement s'appuya sur la paix de Cadzant (août 1492) et sur l'acte du 11 avril 1515, prescrivant l'observation de ce traité. Or, la paix de Cadzant, qui avait [confirmé auxdits de Gand tous les privilèges par ci-devant donnez et accordez, avec tous leurs droit, coustumes et usaiges](#), sous des réserves étrangères à l'objet en litige, pas plus que les traités de 1485, 1488 et 1489, n'avait infirmé les chartes invoquées. Toute la conduite du gouvernement prouva qu'il en était convaincu lui-même. En 1515, Marguerite d'Autriche n'avait-elle pas reconnu [qu'il ne s'étoit jamais vu que les Gantois eussent payé, s'ils n'avoient accordé.](#) D'un autre côté, en 1536, à l'appui de sa demande d'aide, on avait [exhibé certaine copie de remonstrance et ouverture, en date du 7 avril 1535 avant Pasques, par laquelle avoit esté donné à congnoistre la promesse de l'Impériale Majesté de rien demander ni exiger d'icelluy son pays de Flandres durant les six années des payemens de ceste aide.](#) Les prétentions du gouvernement constituaient donc [une infraction aux privilèges et une violation de promesse.](#) VI, 135. — Nos écrivains, en général, passent très légèrement sur cette question qui semble les embarrasser. Nous croyons, quant à nous, les Gantois répréhensibles non pour avoir défendu leurs privilèges, mais pour la façon seditieuse dont ils les défendirent. — M. David, *Vaderlandsche Historie*, IX, 497, reconnaît que la prétention des Gantois était fondée — [De bewering der Gentenaers had grond](#) —, en faisant remarquer toutefois que la concession de la duchesse Marie en 1487 lui avait été à peu près arrachée, *afgeperst*, ce qui est vrai, et qu'il n'en était plus tenu compte depuis longtemps. — Voir notre *Histoire*, tome VII, pages 712, 743.

**3** L'acte d'appel se terminait ainsi : [Comme il n'a plu à la reine de superséder, nous nous sommes vus réduits, pour la conservation de nos droits, à prendre notre refuge vers la personne de l'impériale majesté, comme comte de Flandre, notre naturel seigneur et prince ; à lui exposer nos griefs ; à protester contre toutes voies extraordinaires de justice faites et à faire. Sachant que le remède d'appel sursoit et suspend, sans](#)

en leur exprimant son étonnement qu'ils n'eussent pas accepté la voie de justice que la reine leur avait offerte et de laquelle tous bons et loyaux sujets se devaient contenter. L'empereur s'émerveillait qu'ils prétendissent non seulement s'exempter du paiement de l'aide, mais encore empêcher les habitants de leur quartier de la payer, comme si ceux-ci étaient leurs sujets et non les siens et ne pouvaient rien donner ou accorder sans leur consentement<sup>1</sup>. Nous avons toujours, ajoutait-il, eu cette opinion et espoir de vous que, durant notre absence, vous vous employeriez plus à nous aider, assister et servir que nuls autres, à cause que sommes gantois et avons pris naissance en notre ville de Gand. Il les requérait enfin de vouloir, à sa contemplation, consentir la levée et l'aide dans leur quartier. S'ils continuaient à s'y montrer opposés, il leur ordonnait, sous peine d'encourir son indignation, de relever leur appel devant le grand conseil, n'entendant pas, lui, en prendre connaissance hors du pays, et le temps où il y pourrait revenir étant incertain<sup>2</sup>. Cette lettre, qui leur fut remise au mois de mars, ne produisit qu'une médiocre impression sur les Gantois. Ils ne tinrent pas plus de compte d'un mandement de l'empereur, rapporté d'Espagne par le conseiller d'état Van Schoore, et qui enjoignait à tous les contribuables du quartier de Gand d'acquitter leur quote-part dans l'aide : à défaut de quoi ils y seraient contraints<sup>3</sup>. Au mois de mai 1538, la régente eut à solliciter une nouvelle aide des membres de Flandre, comme cela avait été fait dans les autres

---

allencontre de ce attenter ou innover, nous appelons de toutes exécutions, levées ou autres procédures quelconques faites ou à faire en cette cause, en quelque manière qu'elles aient été ou qu'elles soient faites, par la reine ou par son conseil, contre les habitants des châtelainies ou leurs biens. Nous nous engageons à relever cet appel et à remonstrer plus avant en temps et en lieu, à la personne de sadite impériale majesté, quand nous aurons devant elle franc et sûr accès. Nous protestons, en outre, considéré son absence, que le temps de relever cet appel ne pourra courir à notre préjudice, quelque retardé qu'il soit, et pour qu'ils n'en prétextent point ignorance, cet acte sera signifié à la reine, à son conseil, à tous ceux à qui il compète ou compétera, espérant par ce, selon notre confiance, en sa réginale majesté, qu'elle ne voudra, en aucune manière, traiter ni permettre qu'on traite les sujets de sa majesté autrement que de droit. D'Hollander, *Discours des troubles advenus en la ville de Gand*, 34-40.

**1** Les Gantois, dit l'auteur de la Relation publiée par M. Gachard, se conduisoient et maintenoient comme s'ils eussent été les princes et seigneurs du pays et comté de Flandre, et parloient communément : nous le voulons. Il va plus loin et prétend que les Gantois voulaient faire de leur cité une ville de commune et non sujette à nul prince ou seigneur, fors à elle même, comme il y en a ès Allemagne, Italie et ailleurs.

**2** Lettres patentes de l'empereur sur l'appel interjeté par ceux de Gand, contenant commandement de faire percevoir l'aide au quartier de Gand, nonobstant ledit appel ; imprimé dans le *Discours des troubles*, publié par Hoyneck Van Papendrecht, *Analecta belgica*, t. III, 2 part., pag. 321. En 1743, dit M. Gachard, le chanoine de Malines, Hoyneck Van Papendrecht, publia, dans ses *Analecta belgica*, un *Discours des troubles advenus en la ville de Gand en 1539*, attribué par lui à Jean D'Hollander, chanoine de Sainte-Waudru à Mons. Ce discours contient une narration circonstanciée du différend entre le gouvernement et les Gantois, depuis le mois de mars 1537 jusqu'au mois de novembre 1539. On y trouve presque toutes les pièces officielles relatives à cette affaire, et, malgré sa sécheresse, C'est un document d'une très haute importance. D'après M. Gachard, il n'est pas de l'écrivain obscur auquel on l'attribue, il a été rédigé, par ordre de la reine Marie, pour être envoyé à l'empereur, au moment où il se dirigeait vers Gand, en traversant la France.

**3** *Relation de tout ce qui a été fait et dit à Gand par le conseiller de Schoore*, Archives du royaume, Registre intitulé *Troubles de Gand*, 1537-1542, t. II, publié par M. Gachard, *Relation*, etc., Appendice. xxxIII, pages 207-211.

provinces, pour la solde des gens de guerre et l'entretien des places fortes. Pour préparer la voie à l'exécution de cette mesure difficile, elle ordonna l'élargissement provisoire des personnes qui s'étaient laisser emprisonner précédemment plutôt que de payer la somme à laquelle elles avaient été taxées. Cet acte d'indulgence n'eut pas l'effet qu'elle en attendait<sup>1</sup>. Gand accueillit la nouvelle demande par un refus unanime ; Ypres ne montra pas une meilleure volonté ; Bruges et le Franc étaient dans des dispositions plus favorables, mais n'osaient les manifester de crainte de mécontenter le peuple<sup>2</sup>. Sur ce, la reine fit recommencer les poursuites pour la perception de l'aide de 1537. Les Gantois réclamèrent de nouveau et avec une grande vivacité, mais la régente leur répondit, comme la première fois, que s'ils se croyaient lésés, ils n'avaient qu'à s'adresser à la justice. La plupart des villes et des villages du quartier de Gand finirent par payer la contribution. Mais il n'en fut pas de même de la châtelanie du Vieux-Bourg qui était contiguë au territoire de la ville : là les Gantois ne permettaient pas aux gens de loi d'exécuter les contribuables.

Les choses en étaient là lorsque, le 7 juillet 1539, le magistrat assembla la *collace*<sup>3</sup>. Le Brabant, le Hainaut et l'Artois avaient résolu d'envoyer une

---

<sup>1</sup> L'huissier, chargé d'exécuter l'ordre d'élargissement, trouva très grande difficulté, les détenus ne voulant faire la promesse voulue — de se reconstituer prisonniers à la première réquisition du grand conseil de Malines, ou dans les trois mois, si le débat n'était pas vidé — ni payer leurs despens de prison ; ils aymoient mieux, comme obstinés. demeurer en prison que ce faire. M. Gachard, *Relation*, etc., 66-67.

<sup>2</sup> Lettre de la reine à l'empereur du 9 juin 1538, aux Archives du royaume.

<sup>3</sup> La *collace*, remarque M. Gachard, était, à Gand, la représentation de la commune, comme le large conseil à Anvers et à Malines. Rappelons qu'elle se composait de trois membres : la bourgeoisie, les cinquante-trois métiers et le métier des tisserands auquel cinq autres étaient unis. — Il ne sera pas inutile non plus, pensons-nous, de rappeler, avec M. Henne, quelle était, dans son ensemble, à l'époque où nous sommes, l'organisation communale de Gand. La commune était divisée en trois membres, comme on vient de le dire : la bourgeoisie, *poorterye*, les métiers, les tisserands en laine. La bourgeoisie était représentée dans le corps échevinal par un haut doyen, de droit premier échevin. Elle s'assemblait en différents quartiers de la ville. Le *hoofdman* de la section présidait la réunion, recueillait les voix, formulait la décision. Ensuite les députés des différents quartiers se rendaient à l'assemblée générale de la bourgeoisie, présidée par le haut doyen, pour rapporter l'avis de leurs commettants. Le haut doyen dépouillait les suffrages et la majorité des sections formait l'opinion générale, que rédigeait le pensionnaire du membre. Les métiers, au nombre de cinquante-trois, étaient divisés en autant de sections ayant chacune son doyen assisté de plusieurs jurés. Ils délibéraient dans leurs maisons respectives et votaient séparément sur les propositions du gouvernement ou du magistrat. Leurs avis étaient lus en assemblée générale, et de la majorité des suffrages sortait l'opinion commune, qui était formulée par leur pensionnaire. — Les tisserands, divisés en plusieurs sections ayant chacune sa maison, procédaient de la même manière. Après ces opérations préliminaires, le magistrat fixait le jour de la réunion des trois membres. Cette assemblée, nommée *collace*, était présidée par le grand bailli, officier du souverain. Les députés des trois membres y rapportaient les vœux de leurs commettants ; les réclamations étaient examinées et discutées ; le président proclamait la décision réunissant la majorité des opinions. — Le magistrat, corps exécutif de la commune, était formé de vingt-six échevins divisés en deux bancs : les échevins du haut banc ou du banc, dits aussi de la Keure, chargés de l'administration de la justice, des finances et des biens de la ville ; les échevins des *parchons* connaissant des successions, des partages et des biens pupillaires. L'élection des échevins était faite tous les ans, le 15 août, par des commissaires nommés moitié par le souverain, moitié par le magistrat. Ces commissaires désignaient vingt-six

ambassade à l'empereur pour lui présenter des compliments de condoléance sur la mort de l'impératrice. Le magistrat proposa à l'assemblée d'adjoindre à l'ambassade des députés de la Flandre. Il lui fit, de plus, suivant la coutume, la proposition de mettre en ferme, pour l'année commençant au 15 août, la perception des impôts et accises de la ville. Les trois membres se prononcèrent contre l'envoi de députés en Espagne. Le premier seul consentit à la mise en ferme des impôts ; les deux autres voulaient que la perception en fût suspendue aussi longtemps que la reine n'aurait pas fait droit à leurs prétentions. Ils disaient hautement qu'en attendant ils ne voteraient plus de subside quelconque qui leur serait demandé par l'empereur ou en son nom<sup>1</sup>.

La commune gantoise avait donc commencé à prendre décidément une habitude agressive, et d'alarmantes rumeurs circulaient parmi la foule. On parlait de soustractions, de falsifications de privilèges, en citant des noms propres, sur lesquels n'allaient pas tarder à peser de terribles accusations. Un avocat au conseil de Flanche, Simon Borluut, prétendait que, suivant une tradition conservée dans sa famille, un comte de Flandre ayant perdu ses états en jouant aux dés avec un comte de Hollande, un de ses ancêtres avait réussi à persuader aux Gantois de les racheter, à la condition d'être exempts à toujours des charges publiques qu'ils n'auraient pas acceptées. Cette histoire se répandit, non sans acquérir quelque créance parmi les plus exaltés. Les échevins mandèrent Simon Borluut pour apprendre de lui ce qu'il en était. Celui-ci déclara qu'il l'avait ainsi entendu de ses prédécesseurs, mais qu'il n'avait jamais vu le dit privilège, ni copie d'icellui<sup>2</sup>. Aucun des inventaires ne mentionnait cet acte, désigné par la tradition sous le nom de *Rachat de Flandre*. Le seul fait révélé par une enquête ouverte à ce sujet fut qu'un membre du métier des tisserands, Jean Untermeere, avait offert d'en donner lecture et d'en laisser copie à un nommé Charles Van Meerendre. Ce dernier, ne sachant ni lire ni écrire, l'avait remercié de sa communication, sans demander d'autres preuves de l'existence de l'acte<sup>3</sup>. Le peuple, toujours défiant, toujours prêt, dans les temps de trouble, à accueillir les soupçons de trahison ne tint pas compte de ces résultats négatifs. Persistant à croire à la réalité du *Rachat de Flandre*, il accusa ses magistrats de le celer ou de l'avoir soustrait<sup>4</sup>, en emportant du Secret, c'est ainsi qu'on appelait à Gand la trésorerie des chartes, ce privilège et plusieurs autres.

Cette accusation de la violation du secret on l'appuyait sur certains indices qui présentaient de fâcheuses coïncidences. Qu'on s'imagine, dit M. Steur, un chétif coffre de bois, en hauteur et largeur n'ayant pas au delà de deux pieds, ni plus du double en longueur, recouvert sur toutes ses faces extérieures de minces lames et de mauvais cercles de fer, et l'on aura une idée du trésor qui était connu sous le nom de *secret de la ville de Gand*. Mieux connue aujourd'hui sous

---

candidats entre lesquels le prince choisissait les treize échevins du banc et les treize échevins des Torchons. Les échevins étaient choisis dans la proportion suivante pour chaque membre : trois de la bourgeoisie, cinq des métiers et cinq des tisserands.

<sup>1</sup> Lettre de la reine à l'empereur (Archives du royaume). Citation de M. Gachard.

<sup>2</sup> Ceux de la loy advertis de ce mandèrent ledit Simon Bourlut pour de lui entendre ce que en estoit, qui déclara l'avoir ainsi entendu de ses predecesseurs, mais qu'il n'avait jamais veu ledit privilege, ni copie d'iceluy, combien qu'il disoit avoir copie de tous les autres privileges de la ville. D'Hollander, 130.

<sup>3</sup> Interrogatoire de C. Van Meerendre, du 23 mars 1540, *Enquêtes criminelles*. Citation de M. Steur, *Mémoire sur les troubles de Gand*, dans les *Mémoires de l'Académie*, tome X, in-4°, p. 57.

<sup>4</sup> M. Henne, VI, 292-293.



celui de *Coffre de fer*, cette curieuse antiquité renfermait alors les originaux des chartes et des diplômes que la commune avait obtenus, à différentes époques, de ses princes souverains. Ce meuble de féodale origine, que chacun peut voir encore aux archives de la maison de ville à Gand, était déposé dans une salle obscure du beffroi, où personne n'avait un libre accès. S'il était nécessaire d'y entrer, soit pour en extraire, soit pour y remettre des chartes ou des diplômes, il fallait la triple intervention du grand bailli, du magistrat et de la commune. Personne à leur insu n'y pouvait pénétrer sans crime capital. Il n'était d'ailleurs pas aisé d'y parvenir, car indépendamment d'une trappe mobile pratiquée dans le haut du plafond, seule entrée par où il était possible de se laisser descendre dans ce lieu redoutable, le coffre lui-même était fermé par trois cadenas différents, dont les clefs étaient gardées par les trois doyens en chef de la ville. Or il arriva qu'en 1530 le doyen des tisserands, Renier Van Huffel, avait égaré sa clef. Après de longues et vaines recherches, on résolut de charger le serrurier de la ville d'en faire une autre et on l'introduisit nuitamment avec un de ses ouvriers dans la chambre du Secret. Le grand doyen Liévin Pyne<sup>1</sup> avait prêté sa clef pour cette opération qu'on ne put effectuer, paraît-il, qu'en fracturant un des cadenas. Cet incident n'avait fait aucun bruit alors. Mais les circonstances où l'on se trouvait en réveillèrent le souvenir et lui donnèrent bien vite un caractère d'extrême gravité<sup>2</sup>. On a violé le secret ! on a falsifié la paix de Cuizant<sup>3</sup> ! On n'entendit bientôt plus autre chose dans toute la ville de Gand.

Le 15 août 1539, la loi fut renouvelée en la manière accoutumée, sans trouble ni empêchement. Ce calme fut de peu de durée. Les métiers déclarèrent qu'ils ne procéderaient à l'élection de leurs doyens qu'après qu'on aurait fait cesser la perception de tous les impôts dans la ville et constitué prisonniers les magistrats qui avaient été en charge depuis le 15 août 1536 jusqu'à la date correspondante de l'année suivante. Ils accusaient ces magistrats d'avoir rendu à la reine un compte inexact de la résolution de la collace sur l'aide demandée de quatre cents mille florins<sup>4</sup> et d'être entrés clandestinement au Secret de la ville, pour en emporter et mutiler les privilèges. C'est en ce moment qu'on vit paraître sur la scène la redoutable association des *Creesers*<sup>5</sup>, qui allait dominer toute la

---

<sup>1</sup> Le nom de ce personnage, dit M. Gachard, est écrit diversement par les historiens. L'Espinoy l'appelle constamment *Liévin Pin*, comme l'auteur de notre *Relation* ; dans le *Mémoire* attribué à Jean D'Hollander on lit *Liévin Pyl* ; enfin M. Steur écrit *Liévin Pyen*. — Remarquons, ajoute M. Gachard, que, dans le compte rendu par François des Fossés (*sic*), bailli de Gand pour une année, commençant le 22 mai 1539 et finissant le 22 mai 1540, l'ancien grand doyen est nommé *Liévin Pien*. — Le *Cort verhael* écrit aussi *Lieven Pien*. C'est ce qui nous détermine à écrire nous-même *Liévin Pyne*. Il nous semble que cette forme répond mieux, en français, à la prononciation flamande du nom *Pien*.

<sup>2</sup> M. Henne, VI, p. 303.

<sup>3</sup> Tome VIII de notre *Histoire*, page 137. Cette paix, conclue le 29 juillet 1492 devant l'Écluse, entre Maximilien, représenté par le duc Albert de Saxe, et les Gantois, apportait des restrictions notables aux privilèges de ces derniers. Le texte est dans M. Steur, *Mémoire* cité, pages 141-142.

<sup>4</sup> C'était la part de la Flandre dans les douze cent mille florins postulés de toutes les provinces.

<sup>5</sup> Plusieurs lieux pour le temps de lors estoient assez enclins à toutes séditions, commotions et hérésies, et les intentions de teiz et semblables n'estoient que à pillier églises, gens nobles et autres riches, et avec eux plusieurs estrangers se y feussent boutés aians tous les mesmes voullentés et qui ne demandoient que ung tel temps troublé, et lesquelz tenoient la secte luthérienne qui régnoit lors par toute la crestienté, qui aussy ne demandoient sinon faire toutes choses communes et entre autres points

situation. Les métiers les plus exaltés, les meuniers, les tapissiers, les bateliers, les cordonniers, les maréchaux ferrants, les constructeurs de navires, s'allièrent les premiers à cette faction, dont l'influence devint considérable dans les collèges communaux. Le 17 août, les métiers convoqués à l'effet de dresser, conformément à la paix de Cadzant, la liste des candidats aux fonctions de doyens, s'y étaient refusés unanimement, nous venons de le dire. Convoqués de nouveau, le 19, les métiers persistèrent dans leur refus, et celui des cordonniers en vieux<sup>1</sup> notifia, d'une voix unanime, son intention de n'élire son doyen et ses jurés qu'après l'exécution des résolutions prises par la dernière collace. En outre il réclama l'arrestation immédiate de quiconque s'était permis de charger le pays de Flandre contrairement à la décision de cette assemblée, ainsi que des personnes accusées de s'être introduites pendant la nuit dans la chambre du Secret et de leurs complices. Enfin il demanda qu'on enjoignit au grand bailli de surveiller avec soin l'observation des privilèges et de punir les contrevenants. Nous et nos suppôts, ajoutèrent-ils, sommes prêts à nous employer, corps et biens, pour l'exécution de ces mesures. Cette motion fut appuyée par les charpentiers de navires, les tanneurs, les tonneliers, les plâtriers, les épiciers, les scieurs, les corroyeurs en noir, les couvreurs en paille, et adopté par l'assemblée. De plus elle réclama la mise en liberté de toutes les personnes détenues au sujet de l'aide, et l'inviolabilité des privilèges que l'empereur avait juré de maintenir et d'observer.

Effrayés de ces manifestations, les magistrats n'essayèrent pas même d'opposer de la résistance aux prétentions des métiers. ils se bornèrent à prévenir les inculpés du sort qui les attendait. La plupart se hâtèrent de fuir ; d'autres, forts de leur innocence, refusèrent de profiter de cet avis. Cette confiance allait être cruellement expiée. Le grand bailli<sup>2</sup>, qui, l'année précédente écrivait à Marie de Hongrie : Je ne sache si grand homme en toute la ville que, si je m'apercevois qu'on y fit sédition, je ne prisse par le collet et en ferois faire bonne justice<sup>3</sup>, le grand bailli ne se montra pas plus courageux que les échevins, et se contenta de réclamer des ordres écrits pour procéder aux arrestations. Liévin Pyne fut sur le champ constitué prisonnier et l'on arrêta dans la soirée même du 19 août Jean Van Waesberghe, receveur de la ville et échevin de 1536, un autre ancien

---

hérétiques qu'ils soutenoient, c'en estoit l'un... Toute la fin de leur commotion tendoit de faire les riches devenir povres et les povres devenir riches, et en effect, tous biens communs, ce qui estoit l'opinion de plusieurs luthériens... et quand les povres rencontroient les riches, en allant leur chemin par les rues, ilz leur disoient par grant envye : passez oultre ! le temps viendra de brief que posséderons vos richesses à nostre tour, car vous les avez assez possédées et vous possèderez nos povretez à vos tours ; si sçavez que c'est d'icelles et nous sçaurons que c'est de vos richesses, et porterons vos belles robes et vous porterez les nostres, qui sont bien laides et de petite valleur. — Après avoir cité ces passages de la *Relation des troubles*, pp. 23, 35 et 37, M. Kervyn ajoute : Cette secte portait à Gand le nom de *creesers*, qu'on n'a pas mieux réussi à expliquer que celui des huguenots. Et en note : M. Steur fait dériver *creesers* de *creysschen*, pleurer, crier... Mieux vaudrait adopter pour étymologie le verbe *kryghen*, combattre ou piller... On comprendrait, dans ce dernier sens, que l'appellation de *creeser* fût, dès 1538, une injure punie par les tribunaux. *Histoire de Flandre*, VI, 96-97.

<sup>1</sup> Résolution du petit métier des cordonniers en vieux sur le fait du renouvellement de leur doyen et de leurs jurés, conformément à l'ordonnance du grand bailli, dans l'Appendice à la *Relation des troubles*, page 586.

<sup>2</sup> Ce grand bailli était François Van der Gracht, seigneur de Schardane, conseiller et chambellan de l'empereur. L'Espinoy, *Antiquités de Flandre*, l'appelle François Desfossés.

<sup>3</sup> Rapport du 14 juin 1538, *Appendice* cité, 217.

échevin, Liévin Lammens, les serruriers et autres personnes accusées d'avoir participé à la violation du Secret.

Cependant les magistrats, revenus de leur stupeur, essayèrent le lendemain d'opposer une digue à la violence en armant la bourgeoisie contre les métiers<sup>1</sup>. Mais ceux-ci, informés de la chose, courent aux armes, s'emparent des portes de la ville et des prisons, occupent tous les carrefours, pendant que la foule s'ameute en criant : aux traîtres ! à la trahison ! Au bout du peu d'instant, la ville entière est au pouvoir des *Creasers*. A la réunion de la collace, qui a lieu le lendemain, les propositions les plus étranges, les plus anarchiques se produisent. Les métiers déclarent qu'ils ne se sépareront pas avant d'avoir obtenu prompt justice des échevins qui ont remis à la reine un faux consentement de l'aide, et des prisonniers qui ont violé le Secret. Ils exigent de plus la fermeture du Secret par trois nouvelles serrures, dont les clefs seront remises à des doyens renouvelés annuellement, la séquestration des biens des fugitifs, qui seront mis sous la garde des tisserands ; le déploiement du grand étendard de la commune, la restitution de l'artillerie et des munitions de guerre transportées à Bruges après la paix de Cadsant. Ce n'est pas encore assez. Ils veulent qu'on reprenne les canons de la commune placés à Enghien, au château de Gavre, à Liedekerke et en d'autres places ; que la garde des prisons soit confiée à six hommes de bien, choisis en nombre égal dans chacun des trois corps de la commune ; qu'on produise le Rachat de Flandre ; que l'on interdise aux couvents l'exercice de tout négoce ou industrie ; qu'on anéantisse le *calfvel* de 1515, fait contre la commune et sans collace<sup>2</sup> ; qu'on révoque sur le champ tous les fonctionnaires suspects d'avoir desservi la ville ou trahi ses intérêts, et que les échevins soient rendus pécuniairement responsables de leurs jugements<sup>3</sup>.

Le magistrat crut pouvoir apaiser la multitude par quelques concessions. Il prescrivit au bailli du pays de Waes d'empêcher l'exportation des blés et d'envoyer à Gand les grains de ce quartier ; on choisit neuf commissaires dans les trois membres de la commune ; on ordonna une enquête sur la gestion de quelques fonctionnaires communaux. Un receveur, convaincu de concussion, fut fustigé en face de la maison échevinale et sur les principales places de la ville, puis conduit au champ de la potence, Galgenveld, où il fut cloué au gibet par l'oreille. Mais ces concessions furent impuissantes pour contenir le torrent populaire. Le 23 août, un rassemblement se forma devant la maison du grand bailli, en réclamant à grands cris Droit, loi et justice<sup>4</sup>. D'autre part les métiers,

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 95-96.

<sup>2</sup> Ce *calfvel* (peau de veau, parchemin) contenait l'acte par lequel Charles-Quint avait ordonné, le 11 avril 1515, quelques jours après son inauguration comme comte de Flandre, qu'à l'avenir le grand bailli, les échevins, les doyens et tous les officiers de la ville de Gand feraient serment d'observer la paix de Cadzant. Cet acte, sur son commandement exprès, avait été déposé au Secret de la ville et enregistré dans le livre aux privilèges. Voir le texte dans M. Steur, *Mémoire*, pp. 143-145.

<sup>3</sup> Points et articles présentés par les trois membres de la ville de Gand, assemblés en collace, au sujet de l'administration de ladite ville et de l'exécution de certaines mesures, avec les réponses données le lendemain sur chacun d'eux par le magistrat de la ville. *Appendice*, 587-597. — L'original se trouve aux Archives de la ville de Gand, registre des collaces, 1539.

<sup>4</sup> *Cort verhael van de principaelste geschiedenissen ghebeurt binnen de stadt van Ghendt, in 't jaer 1539 ende 1540*, publié par M. Gachard, dans sa *Relation des troubles de Gand*. Introduction, appendice, pages xxxix-lxx. — Ce récit, remarque M. Henne, est

réunis en armes dans leurs maisons, s'emparaient de tous les postes et y mettaient des gardes. Rien ne pouvait plus leur être refusé. Leur première exigence fut qu'on mît sur le champ à la question Liévin Pyne, inculpé d'avoir présenté à la reine un faux rapport au sujet de l'aide, de s'être bâti une maison avec des matériaux appartenant à la ville et d'avoir pénétré indûment dans le Secret, ou tout au moins de s'être dessaisi de sa clef pour aider à ce méfait.

A onze heures du matin, le prisonnier fut amené en la grande salle du chasteau où se tenoit la chambre du conseil de Flandres, nommée 's *Gravesteen*<sup>1</sup>. Et incontinent Liévin Hebscap, maître-charpentier des ouvrages de Flandre, avec son varlet, apporta audit chasteau un nouveau banc pour torturer, lequel il avait fait prest ne scays par charge de qui<sup>2</sup>. Après avoir été confronté avec Jean Van Waesberghe, Liévin Lemmens, Josse Cordeel, les serruriers et les autres personnes soupçonnées d'avoir participé à la violation du Secret, le malheureux vieillard âgé d'environ soixante-quinze ans, qui auparavant avoit esté plusieurs fois en loy et aussi grand doyen<sup>3</sup>, fut inhumainement géhenné et torturé. Un grand nombre de gens des métiers étaient présents, et le peuple avoit aussi contraint aucuns bourgeois et de ceulx de la loy d'y venir, ou aultrement, s'ils n'y fussent venus, ils eussent esté en bien grand dangier de leurs vies. Et criaient ceux de ladite commune à l'officier criminel : tournez encoires ung tour ; estriquiés bien ce meschant qui nous a ainsy desrobé et mengié les biens de la ville, fait et allé à l'encontre de nos privilèges. De telle sorte se maintenaient que ledit officier ne sçavoit ce qu'il devait faire ni dire, tant estoit étonnet dudit peuple, et fut ledit Lievin sy très fort géhienné qu'il fut affollé de tous membres<sup>4</sup>.

Le patient avait été principalement interrogé sur deux points : sur les personnes qui, en 1536, avaient pénétré dans le Secret de la ville et sur les privilèges qu'elles avaient emportés. Il ne confessa autre chose, sinon que, audit an 1536, lui, comme grand doyen, avait une fois mis sa clef du Secret sur le buffet de la chambre échevinale, parce qu'on disoit que Renier Van Huffel<sup>5</sup> avoit perdu ses clefs, et afin qu'on en fit d'autres. Il soutint avoir porté à la reine le consentement contenu dans l'instruction des échevins des deux bancs, selon laquelle il s'était réglé, sans savoir si c'était contre la conclusion de la collace<sup>6</sup>.

---

en général d'une grande exactitude, comme le prouve sa corrélation avec les actes officiels qui nous ont été conservés sur ces évènements.

<sup>1</sup> *Relation des troubles.*

<sup>2</sup> D'Hollander, 192.

<sup>3</sup> Il tenait l'auberge de la Cloche. *Cort verhael.*

<sup>4</sup> *Relation des troubles.*

<sup>5</sup> Renier Van Huffel ou Van Huffelghern avait rempli, en 1536, les fonctions de doyen des tisserands et s'était rendu fort impopulaire. Obligé d'émigrer dès le commencement des troubles, il s'était bien vite rassuré, était revenu à Gand et avait trouvé moyen de se faire élire second échevin de la keure.

<sup>6</sup> La décision de la collace était ainsi conçue : Sy avant que l'impériale majesté, leur naturel seigneur et prince, avoit affaire et lui estoit besoing de gens de guerre de son pays de Flandres contre le roy de France son ennemy et pour la défense et tuition dudict pays. offroient et présentoient à Sa Majesté de volontairement l'assister avecq gens de guerre dudict pays, tout selon l'anchien transport et coustume anciennement observé, et de payer iceulx gens, et non aultrement, considéré la povreté du temps, la petite négociation, aussy les grosses charges des aydes précédentes et d'aultres encore courantes. Cette décision avait été portée à Bruxelles, le 17 avril 1533, par les échevins Renier Van Huffel, Jacques Van Melle, Jean Van den Eeckhaute, le grand doyen Liévin Pyne et le pensionnaire maitre Jean Baert. D'après une enquête ouverte plus tard,

Interrogé aussi sur le gouvernement de la ville et sur l'administration de ses biens, il ne confessa chose d'importance. A deux reprises il avait été appliqué à la question et elle ne cessa qu'à six heures du soir. Il avait été si tiré et allongé qu'il ne se eust seu soustenir sur aucun de ses membres, et il fallut le placer dans un fauteuil d'osier pour le reporter dans la prison.

Le lendemain, 24 août, Pyne rétracta les aveux, insignifiants d'ailleurs, arrachés par la torture, et cette rétractation jeta les échevins dans un nouvel embarras. La journée se passa en délibération et, le 25, ils proposèrent de charger de l'instruction du procès quelques hommes de loi, selon Dieu, droit et raison<sup>1</sup>. Mais, au moment même où leur collège était réuni à cet effet, des députés des métiers et des tisserands s'y présentèrent pour demander que Pyne fût soumis à de nouvelles épreuves. Les échevins alors, bien qu'ils dussent faire droit sur les confessions, sans sur ce prendre avis des métiers ou tisserands, craignirent de tomber en quelque inconvénient s'ils jugeoient autrement que à l'appétit des dits métiers et tisserands. Ils avisèrent donc, avant de procéder plus avant, d'assembler les dits métiers par forme de collace, pour leur demander de procéder à toute diligence en la dite matière par train de justice, en choisissant à cette fin de bons et notables personnages lettrés<sup>2</sup>.

La nouvelle assemblée eut lieu le jour suivant, 26, au milieu d'une grande agitation accrue par la présence des campagnards des environs de Courtrai, qui venaient se plaindre des exactions exercées contre eux pour la perception de l'aide<sup>3</sup>. Dès l'ouverture de la séance, les métiers et les tisserands demandèrent que les têtes des fugitifs fussent mises à prix. Passant ensuite à la proposition qui leur était soumise, ils déclarèrent qu'il n'était pas nécessaire de charger des légistes de l'affaire. A leur gré, il fallait soumettre l'accusé à un examen plus sévère et le forcer de dire ce qu'était devenu le grand étendard de la commune, ce qui avait été traité dans la conférence tenue. au mois d'août 1536, chez maître Philippe de la Kethulle dans l'intervalle des deux réunions de la collace, et quels avaient été les instigateurs de la violation du Secret et leurs motifs. Une proposition des échevins de n'admettre à l'examen des accusés que douze notables fut repoussée et il fut décidé que tous les doyens et les jurés des métiers y assisteraient. Le membre de la bourgeoisie se rallia aux métiers et aux tisserands<sup>4</sup>. Force fut donc aux échevins de formuler une ordonnance sanctionnant ces violentes motions.

A deux heures de l'après-dîner, Liévin Pyne fut ramené au 's Gravensteen et interrogé de nouveau. Il persista dans ses premières déclarations et disculpa ses

---

plusieurs de ces députés auraient tronqué la décision de la collace. Selon certains témoignages, le pensionnaire Baert avait déclaré, dans une réunion des députés des villes et des châtelainies du quartier de Gand, tenue le 18 dans le grand réfectoire des frères prêcheurs, et en présence de plusieurs de ses collègues que, vu l'extrême besoin des frontières, vu que les Français s'étaient emparés de Hesdin, la métropole consentait, pour cette fois, à l'aide de quatre cent mille carolus demandée à la Flandre ; mais que, considéré la stagnation du commerce et l'absence de travail, qui poussait beaucoup de ses habitants au vagabondage, elle choisirait entre eux des gens pour marcher contre l'ennemi, et les payerait avec les étrangers. M. Henne, VI, 211.

<sup>1</sup> D'Hollander, 103-105.

<sup>2</sup> D'Hollander, 103-105.

<sup>3</sup> M. Léopold Ritter von Sacher Masoch, *Der Aufstand in Gent unter Kaiser Carl V*, d'après un journal manuscrit reposant aux archives de Vienne. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> *Appendice* cité, 597, et *Corl verhael*.



collègues, gens de bien, dit-il, incapables de rien faire au préjudice de la commune. Comme on lui objectait leur fuite, il répondit qu'ils avaient émigré par crainte et que, si lui-même avait prévu qu'on le traiterait comme on le faisait, il se serait absenté aussi. Alors, après l'avoir rasé par tout le corps<sup>1</sup>, on le mit pour la troisième fois à la question. Soumis à d'affreuses tortures, le malheureux Pyne montra une inébranlable fermeté. Il convint seulement d'avoir fait travailler à sa maison par les ouvriers de la ville et d'y avoir employé quelques charrettes de briques et de sable appartenant à la commune, qui en revanche lui devait trente et une livres de gros. Son courage, sa constance, non plus que son âge et ses membres brisés, ne désarmèrent pas ses farouches ennemis. — C'était un sortilège, disaient-ils, qui le faisait résister ainsi à toutes les tortures. En vain le grand bailli proposa de renvoyer l'accusé en prison et de remettre le jugement aux échevins de la keure : les métiers requièrent qu'on remit de nouveau le courageux vieillard à la question en serrant davantage les cordes. Le bourreau s'y prêta malgré lui et tellement que l'une des cordes se rompit. Alors seulement ils permirent pour ceste fois de le retirer du banc de torture, en lui recommandant de penser à son affaire jusqu'au lendemain<sup>2</sup>.

La plupart des corporations passèrent la nuit sous les armes<sup>3</sup>. Le lendemain, 27 août, dans une assemblée générale des métiers et des tisserands, il fut requis qu'on fit justice du coupable et qu'on lui envoyât un ou deux religieux pour recevoir la confession de ses crimes. Le même jour, parut une proclamation

---

<sup>1</sup> Ce système de raser le corps des patients était appliqué aux individus soupçonnés de porter des maléfices. Damdouhere, *Pratique judiciaire à causes criminelles*, ch. XXXVII.

<sup>2</sup> Les doyens et deputez de la commune, voyant que ledit Lievin Pyl ne vouloit rien confesser, requièrent que tout son poil lui fût coupé, ce qui fut fait devant l'autel du consistoire du Conseil en Flandres, où l'on dit que un Willeken de Mey, orfèvre, commit tel outrage et inhumanité que par honnesteté on n'en peut parler, et aussy fut porté en la grande salle, en présence du grand bailly, des eschevins des deux bancqs, des 53 doyens et des jurés des mestiers et des tysserans, ensemble de grand nombre des bourgeois et notables de la ville, et illecq fut mis derechef à torture, ayant les mains liez au dos, et pressé par cordes au chef gros de la gambe, et es greves, son nez estoppé, et luy donné grande quantité d'eau, et comme encore ne vouloit rien confesser, fut tiré par les ordeaux, et après avoir esté longuement en cette peine, et tant que le Me des haultes œuvres declare par son serment qu'il ne sçavoit faire davantage, s'il ne vouloit tuer l'homme, ne confessa rien sur sa principale charge, sinon seulement, qu'il avoit aucunes fois fait besoigner en sa maison les ouvriers de la ville, et en aucunes carrettes de bricques et du sablon des biens de la ville, et que alencontre de ce la ville luy devoit trente et une livres de gros. — Finablement le grand bailly remonstra à ceulx de la commune le sobre estat du patient, ensemble son age, et qu'ils se voulussent rapporter a la discretion de ceux de la loy, a quoi ceux de la bourgeoisie consentirent, si avant que les deux autres membres fussent de cet advis, et les autres membres requièrent que on mit les cordes ès vielles playes de la première torture, mais le Me des haultes œuvres declara que la chair des dites playes estoit morte et sans sentiment ; a ceste cause firent plus serrer les cordes sur le gros des jambes, et sur les greves et plus tirer les ordeaux, tellement que l'une des cordes se rompit, mais ne voulut rien confesser, disant toujours que ceux de la loy n'avoient jamais esté au Secret de la ville, sinon publiquement, avec les solennités y requises, et après avoir esté longuement en la peine, les deux autres membres consentirent qu'il seroit pour ceste fois relaxé du bancq, et qu'il voulut penser à son affaire jusques a demain, et fut mis en une chayere, et rapporté en sa prison. D'Hollander, 184, 185.

<sup>3</sup> Le même jour ceulx de la loy ont ordonné le guet par connestablies, et la plupart des mestiers sont demeurez toute la nuit en leurs chambres armez et embastonnez. D'Hollander, 186.

promettant une prime de cent florins carolus à quiconque livrerait l'un des fugitifs. Le 28, les échevins de la keure déclarèrent Liévin Pyne convaincu d'avoir poussé au vote de l'aide de quatre cent mille livres, d'avoir remis à la reine, de concert avec les autres députés, un consentement contraire à la résolution de la collace, livré la clef du Secret, employé à son usage le bien de la ville et, de ces chefs, le condamnèrent à mort.

La sentence des échevins fut exécutée sur le champ. En entendant cette condamnation, Liévin Pyne leur remontra bien franchement et d'un cœur viril la grande lâcheté qu'ils faisoient de ainsy l'envoyer au supplice par crainte du peuple, sans qu'il l'eust nullement mérité, comme bien ils le sçavoient. Il leur dit aussy que s'ils eussent esté gens de cœur, ils eussent bien empesché ladite commotion, au commencement d'icelle, en faisant bonne et roide justice des premiers, mais qu'ils n'estoient point tous si bons les uns que les autres. Du reste, il prioit Dieu qui sçavoit le tout., de leur pardonner sa mort ; quant à luy, de très bon cœur il leur pardonnoit. Il la prendrait même en gré pour tous les péchiés qu'il pouvoit avoir commis, si, par sa seule mort, toute la commotion et trouble qui estoit en la ville de Gand et encoires apparent de y estre de plus en plus, pouvoit estre apaisie<sup>1</sup>. Après un repas, auquel assistèrent une multitude de gens de bien qui le vinrent consoler<sup>2</sup>, il se confessa<sup>3</sup> et but le vin offert aux condamnés<sup>4</sup>. Ce fut assis dans une chaire, car son corps tant estoit debile de la torture qu'il ne se pouvoit nullement soustenir, qu'il fut porté sur l'échafaud dressé en face du s' Gravesteen et de l'église de Sainte Pharaïlde. Dans le trajet, il vit et reconnut plusieurs de ses amis, dont il prit congé d'un cœur d'homme, de sorte que plusieurs furent contraints de plorer de pitié, mais luimesme les reconfortoit, ayant tousjours bonne espérance en Dieu et en sa miséricorde, de tant plus qu'il moroit innocent des cas que on luy imposoit. Il dist au peuple, estant sur ledit eschafault : enfans, je sçay bien que, aussy tost que vous aurez vu mon sang, et en dedans brief temps après, serez dollens de ce que vous faictes présentement, mais il sera trop tard<sup>5</sup>. Lorsque sa tête fut tombée, ses enfans et ses amis vinrent enlever le cadavre, qu'ils inhumèrent à côté de l'autel de Sainte-Anne, dans l'église de Saint-Nicolas, sa paroisse<sup>6</sup>.

Les métiers avaient assisté en armes à cette lamentable exécution ; ils se retirèrent ensuite dans leurs maisons et s'y tinrent en permanence. En vain le grand bailli, le grand doyen, le doyen des tisserands allèrent-ils de maison en maison les exhortant à reprendre leurs travaux habituels. Ils répondirent qu'il

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, 13 et 15.

<sup>2</sup> Payé à Pierre de Bie, officier en ladite ville, la somme de xxiiij sols, à cause de semblable somme par luy déboursée au dernier repas de Lievin Pien, en la précédente année exécuté, et ce par dessus l'ordinaire du meisme repas mis en compte de ladite année, et ce à cause de la multitude des gens de bien qui le vindrent consoler. *Compte de F. Van der Gracht*, de 1510-1514, f° VIII. Citation de M. Henne.

<sup>3</sup> Item, pour les prebstres qui le confessèrent, vj sols. *Compte de F. Van der Gracht*, de 1510-1514, f° VIII.

<sup>4</sup> Item, pour le vin, xij sols. *Compte de F. Van der Gracht*, de 1510-1514, f° VIII.

<sup>5</sup> Et tout ainsy en advient-il. Mais lors, s'ilz l'eussent pu faire mourir de cent mors, ils l'eussent fait, tant estoit ledit peuple animé à l'encontre de luy. *Relation des troubles*, 13 et 15.

<sup>6</sup> Ses enfans et amys en furent fort dollans c'estoit raison ; mais ne pouvoient résister au contraire. Ilz le firent mettre en terre sainte en son église paroichiale, honnestement, comme il appartenoit, car il avoit toujours bien et honnourablement vescu. *Relation des troubles*, 16.

restait d'autres résolutions de la collace à exécuter et qu'ils ne déposeraient les armes qu'après l'entier accomplissement des volontés de la commune. Et envoyèrent messagers de l'un à l'autre requérans de vouloir demeurer ensemble et s'assister mutuellement jusqu'au bout<sup>1</sup>. Au cloître des Bogards, où étaient réunis environ huit cents tisserands, à peine le grand bailli eut-il pris la parole qu'il lui fut répondu par un Laurent Claes, qu'ils ne se partiroyent si premier on ne déchiroit le *calfvel*, qui est l'acte despêché par l'empereur en l'an 1515, incontinent après sa venue à seigneurie, pour observation de la *Paix de Cadsant*, disant le dit *calfvel* estre despêché au grand préjudice de la commune, sans collace et sur un blanc signet de Sa Majesté, et comme le grand doyen se voulut excuser, disant ne sçavoir parler dudit acte, blasma fort ledit grand doyen, en luy donnant injurieuses paroles, monstrant copie d'icelui acte<sup>2</sup>. Effrayés de plus en plus en voyant le nom de l'empereur mêlé à ce débat, les échevins adressèrent aux métiers de pressantes représentations sur les dangers de leur conduite. Les tisserands chargèrent Laurent Claes d'y répondre et d'exposer leurs motifs, en promettant de le porter indemne et de le deffendre jusques au dernier homme de tout ce qu'il diroit<sup>3</sup>.

Le 29 août, le député des tisserands se présenta devant les échevins ; il était accompagné de deux doyens et d'une troupe d'hommes armés. Vous n'ignorez pas, leur dit-il<sup>4</sup>, que nous n'avons jamais reconnu à un pouvoir quelconque le droit d'annuler nos privilèges, et que toute décision prise sans l'avis de la commune est nulle<sup>5</sup>. Quand le souverain de ce pays jura de maintenir nos privilèges, le peuple objecta que la paix de Cadzant ne pouvait survivre, que puisque nous avions satisfait à ses conditions, payé les tributs qu'elle imposait, nous devions rentrer dans tous nos anciens droits. Qu'en est-il résulté ? Ceux qui montrèrent alors du zèle pour le bien public furent ou bannis ou déportés : on récompensait ainsi de généreux citoyens d'avoir défendu nos droits et nos libertés ! Le prince fut-il satisfait de ces rigueurs ? Vous savez tous le contraire. Vous vous rappelez encore comment il se plaignit de la douceur des peines, accusant le magistrat de tiédeur et de connivence, comme si réclamer l'exécution de nos lois était un crime ou une trahison. Puis, pour mettre le comble à ses mépris, il décréta, sans consulter le peuple, le maintien de la paix de Cadzant,

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 194.

<sup>2</sup> D'Hollander, 194.

<sup>3</sup> D'Hollander, 201.

<sup>4</sup> A l'imitation de M. Henne, nous donnons ce discours d'après M. Steur, qui en a puisé les éléments dans les *Enquêtes criminelles* conservées aux archives de Gand.

<sup>5</sup> Nous croyons devoir reproduire un passage de l'Avertissement mis par M. Steur en tête de son Mémoire : A l'époque de 1540, l'esprit public en Flandre et dans la presque totalité des provinces des Pays-Bas était fortement prononcé contre l'excessive hauteur des subsides et la tendance à l'usurpation du pouvoir, deux abus également funestes à la tranquillité de tous les états. A la vérité ce conflit n'était pas nouveau. Né sous le règne orageux du comte Gui de Dampierre, il s'était renouvelé plus vif et plus pressant sous les princes de la maison de Bourgogne. Aussi la paix de Gavre n'avait jamais été regardée par les Gantois que comme un pacte humiliant, imposé par la force, et qui avait eu pour principe la guerre civile et pour résultat une infâme spoliation. Il était donc naturel de prévoir que tous ceux qui se sentaient encore au fond du cœur une étincelle de ce vieil esprit d'indépendance ne saisissent toutes les occasions de récupérer leurs anciens droits. Il était même à craindre que, tôt ou tard, abusant des plus légers prétextes pour parvenir à leurs fins, ils ne fussent tout prêts à tremper dans quelque tentative d'insurrection dont le but serait sinon d'arrêter le prince dans son humeur envahissante, au moins de poser des bornes à la trop grande extension de son pouvoir.

exigea de tous les fonctionnaires le serment de la maintenir au péril de leurs jours. Cet acte arbitraire et illégal ne saurait nous obliger. Nos lois n'en reconnaissent pas la validité, et nous n'en sommes pas encore à plier nos têtes sous une pareille tyrannie. Personne, je le dis à haute voix, n'a ici d'autorité que le peuple. De tout temps, il a exercé ces droits qu'ont achetés nos aïeux, qu'au prix de notre sang nous avons nous-mêmes plusieurs fois défendus. Quand, trahis, nous fûmes assez malheureux pour succomber aux champs de Gavre, vaincus nous perdîmes nos droits et nos libertés. Ne les avons-nous pas reconquis depuis ? A quoi la paix de Cadzant nous a-t-elle obligés sinon à des subsides que nous avons acquittés ? Qui donc oserait soutenir qu'elle doit rester en vigueur ? Y a-t-il des magistrats méconnaissant leur devoir au point de le prétendre ? Eh bien, qui nous arrête ? Il est temps, à la fin, de montrer que nous sommes encore les fils de ces braves Gantois qui, dans les plaines de Courtrai et de Roosebeke, versèrent leur sang pour la patrie. Trop longtemps nous avons souffert en silence. Il faut que le mal soit réparé, que le peuple reprenne ses droits, que les lois punissent les traîtres qui les ont outragés.

Les échevins, effrayés de tant d'audace, cherchaient de plus en plus à éluder la question, mais la députation des tisserands, sourde à leurs raisonnements, se retira brusquement en déclarant que le peuple mettrait bon ordre à la chose. Le 30, en effet, il fallut tirer du Secret le *calfvel* et les autres actes imposés à la commune, pour en faire lecture publique, et la multitude exaltée jusqu'à la fureur en demanda à grands cris l'anéantissement. Ce ne fut pas sans peine qu'on la décida à ne pas en exiger la destruction immédiate. Pour l'en empêcher, le magistrat dut promettre de conserver le *calfvel* à l'hôtel de ville et d'envoyer à la régente une députation des collèges des deux bancs pour en obtenir la révocation. Mais ce palliatif ne calma qu'un instant les esprits. Le même jour, les tisserands exigèrent l'arrestation des échevins survivants qui avaient adhéré au cultuel, la séquestration de leurs biens et le prompt châtement des coupables. On ne parvint à trouver que deux de ces anciens magistrats, Jean De Vettere et Jean Van Wyckhuise ; les autres avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés à Anvers. On se borna toutefois à leur faire subir un interrogatoire, qui ne révéla rien de nouveau<sup>1</sup>.

Les métiers et les tisserands étaient toujours en armes. Le ter septembre, des députés de leurs doyens se présentèrent à l'hôtel de ville. Laurent Claes, chargé de porter la parole, exposa dans une bien longue proposition, leur volonté formelle de détruire le cultuel. Après quelques tentatives de résistance, les échevins résolurent de soumettre la demande à la collace. Le grand bailli essaya encore d'arrêter le torrent, en proposant de déposer le cultuel en lieu sûr jusqu'à décision de la régente et en s'engageant par écrit à ne jamais arrêter ni emprisonner personne en vertu de cet acte, mais ce fut pour néant. Les métiers et les tisserands disoient que, quand l'empereur, comme comte de Flandre, avoit fait ledit statut, il estoit jeune, si comme de quatorze à quinze ans, et partant ne sçavoit lors ce qu'il faisoit. Or, comme il l'avoit donné à la requeste d'aucuns qui lors gouvernoient en icelle ville, et aussi au pays, pour leur seurté et bien particulier, ils n'en vouloient rien tenir. Avertis que la bourgeoisie inclinait vers une transaction, ils s'empressèrent de prévenir toute mesure de ce genre. Les creesers et leurs affiliés, au nombre de cinq cents, envahirent l'assemblée de ce

---

<sup>1</sup> Cort verhael.

membre et prirent part, malgré les protestations des modérés, aux délibérations qui revêtirent un caractère d'extrême violence<sup>1</sup>.

La collace se réunit le 2 septembre ; on avait mis à l'ordre du jour comme un prétexte ostensible la motion de voter l'affermage des accises. Mais, dès l'ouverture de la séance, l'assemblée fut saisie de la proposition des métiers et des tisserands. Le grand bailli la combattit avec une certaine insistance ; il représenta que détruire le *calffel* c'était s'ôter toute chance de réconciliation avec l'empereur et que lui-même s'exposerait au dernier supplice, s'il révoquait des actes émanés directement du souverain. Ce discours avait fait quelque impression sur la multitude qui paraissait hésitante, quand l'orfèvre Guillaume De Mey prit la parole. Accusant de lâcheté ceux qui n'osaient répondre à ce défenseur du pouvoir absolu contre les droits de la commune<sup>2</sup>, il se répandit en menaces contre les traîtres et, soutenu par les clameurs de ses adhérents, il fit voter par le suffrage populaire les résolutions les plus radicales. Les trois membres demandent que le *calffel* soit brûlé ou détruit publiquement ; les tisserands exigent, de plus, l'anéantissement d'un autre règlement publié en 1531 par le conseil de Flandre et appelé par le peuple le petit *calffel*. L'assemblée adopte diverses motions prescrivant de rendre aux fossés de la ville leur ancienne profondeur ; d'établir des guets de voisinage, en leur donnant de nouveaux mots d'ordre ; de vendre les biens des fugitifs au profit de la commune ; de commettre neuf députés pour recevoir les arrérages des fermes courantes, des droits d'issue échus et à échoir, pour contrôler les comptes de la ville depuis l'an 1526. Quant à l'affermage des accises, la collace refuse d'y procéder avant d'avoir vu exécuter toutes ses résolutions. Le bailli tente un dernier effort, mais sa voix est étouffée par les cris : nous ne partirons pas si le *calffel* n'est déchiré, tellement que pour apaiser le peuple, on déclara que on l'enverroit quérir.

Laissons l'écrivain contemporain, auquel nous avons fait déjà de fréquents emprunts, nous raconter ce qui se passa alors : La manière de le rompre et deschirer fut par eux ordonné telle : c'est que ledit statut seroit mis sur le bureau en la maison eschevinale de la ville de Gand, présent toute la loy, le grant doyen et ceulx des mestiers, aucuns bourgeois et tout le peuple qui y vouloit venir, et illecq ledit grant doyen le casseroit d'un cop de cousteau au travers, le doyen des tisserons feroit le semblable, et ainsy le feroit le premier eschevin du hault banc, qui sont les eschevins de la beurre, et aussy pareillement le feroit le premier eschevin du second banc, qui sont les eschevins des parchons. Et ainsy fut fait, présent grande partie du peuple et commun de la ville de Gand, qui ainsi le vouloient estre fait ; et en tel état cassée leur fut délivrée, laquelle tout en un instant fut par eux prise et rompue, tant le sceau que le parchemin, en plus de mille pièces, par merveilleux corrage, comme si eussent esté gens hors de leurs mémoires et forcenés<sup>3</sup>. D'après d'autres relations du temps, on vit des hommes s'en arracher les morceaux et les avaler<sup>4</sup> ; quelques-uns les : foulèrent dans la boue ; d'autres les attachèrent

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles* et D'Hollander.

<sup>2</sup> Dans cette harangue en langue flamande, De Mey désignait le grand bailli du surnom de *vlabakker*. Les factions, dit M. Steur, donnaient à ceux qui se signalaient par leur attachement au souverain le sobriquet de *vlabakkers*, terme de mépris à l'aide duquel on signalait à la vengeance du peuple ceux qui faisaient ombre à la commune.

<sup>3</sup> *Relation des troubles*, 18.

<sup>4</sup> *Cort verhael*.



orgueilleusement à leurs bonnets, comme leurs pères, dit M. Kervyn<sup>1</sup>, s'étaient parés, en 1467, des débris de l'aubette des commis de la gabelle.

Lorsque la séance de la collace fut reprise, [incontinent la foule cria qu'elle vouloit aussi avoir déchiré la copie du caquet enregistrée au rouge livre](#), et il fallut céder encore. Elle réclama ensuite la destruction du petit *calfel* de 1531, et cet acte eût été anéanti à son tour, si le pensionnaire des métiers n'avait déclaré qu'il se trouvait à Malines, où il avait dû être produit dans un procès devant le grand conseil. Ce n'était plus que clameurs et menaces ; on était sur le point d'en venir aux mains, et les plus avisés comprirent qu'il y en avait assez. Laurent Claes lui-même intervint pour ramener le calme dans les esprits, et la discussion fut renvoyée à une prochaine collace. [Finalement le pensionnaire de la ville, au nom du magistrat, remercia les trois membres de leur bonne assistance et promit qu'il seroit fait bonne justice, suivant les résolutions arrêtées. Ainsi se départit cette notable assemblée](#)<sup>2</sup>.

Le même jour, le grand bailli lança des ordres d'amener contre les échevins survivants de 1515 ; mais Jean Van Wyckhuuse et Jean De Vettere avaient déjà rejoint leurs anciens collègues. De nombreuses visites domiciliaires répandirent l'alarme chez tous les gens paisibles ou soupçonnés et, en peu de jours, l'émigration fut considérable. Les Creesers eurent ainsi le champ libre et ils en profitèrent pour s'emparer de toute l'autorité. Liévin Hebscap, l'un des leurs, remplaça le grand doyen Jean de Block qui s'était soustrait aux poursuites dont on le menaçait, et de nombreuses destitutions mirent toutes les fonctions publiques au pouvoir de l'élément populaire. Chose singulière, l'ordre se rétablit immédiatement : une tranquillité complète avait succédé sans transition aux violences dont on venait d'être témoin<sup>3</sup>.

La reine était partie au mois de juillet pour les provinces du nord. Ce fut à la Haye qu'elle apprit le progrès des troubles. Les seigneurs de Sempy, de Liedekerke et de Wyngene l'en informèrent, [car le grand bailli de Gand estoit en telle perplexité qu'il ne pouvoit escrire ni advertir des manières de faire de la commune](#). Sans perdre un instant, Marie de Hongrie avait envoyé au malheureux Liévin Pyne une attestation qu'elle n'avait jamais reçu de lui ni de ses collègues [consentement l'aide de quatre cent mille carolus](#). En même temps, elle prit des mesures pour isoler les agitateurs en circonscrivant le foyer de la révolte. Le seigneur de Sempy, alors à Bruges, reçut l'ordre d'y rester et de travailler à maintenir cette importante cité [en sa bonne affection envers l'empereur](#). Il fut enjoint au grand bailli [de demeurer à Gand, tant que sans danger de sa personne il le pourroit](#). Tous les nobles possédant des châteaux dans le quartier de Gand, le seigneur de Beveren, le comte de Buren, tuteur des enfants de Montmorency pour leur château de Nevele, la douairière d'Egmont pour son château de Gavre, la marquise d'Arschot, Jeanne de Halewyn, pour son château de Tamise ; les capitaines et autres officiers d'Audenarde, de Courtrai, de Biervliet, de l'Écluse, de Rupelmonde, de Gravelines, de Tournai, d'Arras, de Béthune, de Saint-Orner,

---

<sup>1</sup> M. Kervyn de Lettenhove, VI, 102. — Le récit de D'Hollander diffère un peu de celui de la Relation, le voici [On déclara que on envoyeroit querir ledit acte, comme l'on fit, et fut déchiré par les trois pensionnaires des trois membres en trois pièces, et jettez entre le peuple, qui le déchirèrent en mille pièces, et aucuns en mangerent, et, comme l'on dit, un quidam avoit prins le signet de l'empereur, lequel fut apperceu d'autres qui le prindrent et rompirent davantage](#). 211.

<sup>2</sup> D'Hollander, 212.

<sup>3</sup> *Cort verhael*. — *Relation des troubles*.

de Bapaume, furent requis de se prémunir contre toute tentative de surprise. En outre la régente escrivit au président du conseil de Flandre qu'elle estoit esmerveillée n'avoir advertence de luy, requérant faire meilleur devoir de luy escrire de la conduite de ceux de Gand. Émue enfin de la fin tragique du malheureux Pyne, qui n'avait même osé faire usage de son attestation, voyant dans la destruction du caquet l'approche de plus graves évènements, elle dépêcha en toute diligence vers l'empereur, l'advertissant bien au long de tout ce qu'elle avoit pu entendre, et lui déclarant qu'elle ne voyait moyen d'y pouvoir résister sans sa présence<sup>1</sup>.

En ce moment même, le bruit se répandit que les Gantois avaient résolu de solliciter l'appui du roi de France pour le maintien de leurs privilèges ; on les accusa même de lui avoir offert la souveraineté de la Flandre<sup>2</sup>. L'anxiété de la reine de Hongrie allait croissant ; elle quitta précipitamment la Hollande et, dès son retour à Anvers, le 6 septembre, elle écrivit au duc d'Arschot, de prendre sans retard et dans le plus grand secret, des mesures pour arrêter au passage l'envoyé des Gantois et surtout pour se saisir de ses papiers. Cet, émissaire, comme nous l'apprend la lettre même de la régente, était un certain Lupart Grenu, de Tournai, établi à Gand depuis dix ans<sup>3</sup>. Il réussit à tromper la vigilance des agents du duc d'Arschot et se présenta à Fontainebleau. François Ier refusa d'entendre les propositions des Gantois ; il se borna à offrir à Marie de Hongrie ses bons offices auprès de la commune insurgée, mais elle s'empessa de décliner cette médiation. La reine, quoique rassurée, n'en prescrivit pas moins de faire bonne guet, bonne et soigneuse garde pour saisir le messenger au retour<sup>4</sup>, mais il réussit une seconde fois à échapper aux pièges qui lui étaient tendus.

Cependant les principaux seigneurs, appelés à Malines, avaient conseillé à la régente de temporiser, sans recourir aux mesures violentes, afin de calmer l'effervescence et de permettre à l'empereur d'agir. Elle suivit leur conseil, en faisant surseoir aux exécutions ordonnées au sujet de l'aide, et convoqua à Malines les députés des trois autres membres de Flandre, Bruges, Ypres et le Franc, pour d'eux entendre le moyen de remédier par la douce voye et d'éviter

---

<sup>1</sup> D'Hollander.

<sup>2</sup> Un fait d'une haute gravité a été reproché aux Gantois, dit M. Gachard. On les a accusés d'avoir envoyé des députés à François Ier, pour lui offrir la souveraineté de la Flandre ; et ce qui a donné du poids à cette accusation, c'est qu'elle reposait sur le témoignage d'historiens contemporains, ordinairement bien informés. M. Gachard cite les *Mémoires de du Bellay, l'Histoire de nostre temps, par maistre Guillaume Paradiez*, et Sandoval. Quelque imposants que soient ces témoignages, continue M. Gachard, M. Steur n'a pas cru devoir admettre le fait auquel ils servent d'appui. M. Steur insiste surtout sur cette circonstance que, d'après Sandoval, François Ier transmit immédiatement à Charles-Quint les lettres originales des Gantois, et que cependant ces lettres n'ont jamais été produites et qu'il n'en est fait la moindre mention nulle part. Les raisons alléguées par M. Steur, dit toujours M. Gachard, sont certainement d'une grande force : cependant les lettres de la reine Marie au duc d'Arschot, des 6, 16, 21 septembre et 7 octobre 1539, et celle de l'empereur à la reine, du 30 septembre, semblent laisser peu de doute sur la réalité des démarches des Gantois auprès de François Ier, afin de s'assurer son appui. Il resterait à expliquer comment un fait aussi important ne se trouve rappelé ni dans le réquisitoire du procureur général, ni dans la sentence de l'empereur, ni dans les informations criminelles prises contre les auteurs des troubles : c'est là un point que nous ne nous chargeons pas de résoudre. *Relation*, introduction, pages xxv-xxvi.

<sup>3</sup> Lettre de la reine Marie au duc d'Arschot, grand bailli du Haunaut, d'après l'original, aux archives de M. le duc de Caraman, à Beaumont. *Relation*, appendice, page 600.

<sup>4</sup> Lettre du 16 septembre, *Relation*, appendice, page 605.

tous maux et inconvénients qui adviendroient, s'il falloit y remédier par la force et la guerre. — Je m'adresse à vous, leur disait-elle, afin d'avoir avis et conseil parce que, connaissant la nature du pays et des sujets, vous pouvez plus facilement adviser que nuls autres. De mon côté je ferai extrême diligence et tout devoir possible, sans rien espargner, pour mettre fin à ces troubles par douceur, bonne intelligence et amitié, car en allant par la force, ce que Dieu ne veuille, et ce qui seroit à très grief regret de Sa Majesté, on mettrait le pays en grand hasard et désolation, les bons avec les désobéissans. Je vous requiers donc de m'indiquer quelque remède prompt et convenable, à la moindre foule des sujets et pauvres paysans, que Sa Majesté désire soulager, connoissant leur fidélité du passé et les bons services qu'ils ont faits à leur prince naturel et seigneur souverain. Les députés consultèrent leurs commettants et revinrent lui déclarer que la conduite de ceux de Gand leur déplaisoit ; qu'ils priaient Sa Majesté d'y vouloir pourvoir par la douceur et par les meilleurs moyens qu'elle pourroit adviser, à quoi ils étoient prêts de concourir comme bons et loyaux sujets ; que, quant à donner leur avis, ils ne le sçavoient bonnement faire et s'en rapportoient à elle, combien qu'il leur semblât que sa venue en Flandres, en tel lieu qu'il lui plairait, ne pourroit que bien convenir à l'affaire. La reine répondit à cette ouverture qu'elle avait l'intention de visiter la Flandre, dès que sûrement et commodieusement elle pourroit le faire, après avoir advisé aux moyens de réduire les Gantois et mis ordre sur eux<sup>1</sup>.

Pendant que la reine consultait ainsi et délibérait, les Gantois ne restaient point inactifs. La collace venait de décider le rétablissement de l'ancienne formule du serment exigé des magistrats, des doyens, des officiers de la commune, et le remplacement immédiat des échevins émigrés ou nommés en opposition aux privilèges de la commune. A cet égard elle remonstroit que, au renouvellement de la dernière loy, on avoit eslu eschevin des parchons un Renier Van den Velde, lequel n'estoit agréable ni à la commune ni à ses compagnons, pour ce que autrefois il avoit perpétré homicide. Or l'empereur ne pouvait, par rémission, habiliter un meurtrier à devenir magistrat ou à porter autre office en ladite ville. Conformément à cette résolution, le premier échevin des parchons, Charles Uutenhove, seigneur de Maldeghem, et deux échevins de la keure, Pierre Van der Spuert et Antoine Colpaert, se rendirent auprès de la reine, le 14 septembre, aux fins de la prier de nommer des commissaires pour procéder à de nouvelles élections ou de donner aux échevins de la keure les pouvoirs nécessaires à cet effet<sup>2</sup>.

Marie de Hongrie avait été prévenue par le grand bailli de l'arrivée de ces députés et avait eu le temps de préparer sa réponse. Pour ne rien précipiter, elle leur demanda d'abord la formule du nouveau serment, les noms des échevins en exercice et l'indication précise des faits d'illégalité dont on se plaignait. Les députés n'osèrent prendre sur eux de s'expliquer sur ces différents points et réclamèrent de nouvelles instructions. Marie de Hongrie s'y attendait. Elle eut ainsi le loisir d'avertir les seigneurs de par deçà, lors absens, et recevoir leur avis. C'est avec cette intention qu'elle envoya au duc d'Arschot et aux comtes de Buren et d'Hoogstraeten un exposé des prétentions des Gantois et ses réflexions à ce sujet<sup>3</sup>. Arschot étoit à Beaumont, Buren à Grave, Hoogstraeten à La Haye ;

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 217-231.

<sup>2</sup> D'Hollander, 235-236.

<sup>3</sup> Cette pièce se trouve en entier dans D'Hollander, 242-253. Elle est précédée de ces lignes : Incontinent et à diligence Sa Majesté fit faire un mémoire pour advertir les Srs

tous trois furent d'accord pour conseiller à la gouvernante de céder provisoirement et de déférer l'affaire à l'empereur<sup>1</sup>. Mais la reine Marie n'eut point à délibérer là-dessus. La face des choses était changée à Gand et les événements ne permettaient plus de garder cette attitude dilatoire. Avertie que les Gantois avaient envoyé des commissaires à Bruges pour réclamer leur artillerie, elle réitéra l'ordre de mettre les châteaux de la Flandre sur le pied de guerre. Philippe de Lalaing, seigneur d'Escornaix, bailli et châtelain d'Audenarde, ne répondant pas de la sûreté du château, si on ne lui envoyait des renforts, elle invita son frère le comte Charles de Lalaing à s'y rendre avec des gentilshommes de sa maison, sous prétexte de visiter sa mère<sup>2</sup>. Jean de Montmorency, seigneur de Courrière, ayant à pourvoir à la sûreté d'Alost et de Grammont, dont il était souverain bailli, la garde de cette dernière ville où des troubles avaient éclaté<sup>3</sup> fut remise au seigneur de Gaesbeek, et le sire de Courrière, qui commandait les archers de corps de l'empereur, eut charge de les appeler tous sous les armes<sup>4</sup>. Quelques-uns furent envoyés au château de Gavre, position stratégique importante en cas de lutte avec ceux de Gand<sup>5</sup>.

Revenons en cette ville. Le 16 septembre, en l'absence de preuves de culpabilité, on avait élargi Jean Van Waesberghe et Liévin Lammens, arrêtés en même temps que le malheureux Pyne, sous la condition de ne pas quitter la ville et de se reconstituer prisonniers à la première réquisition. A peine libre, Van Waesberghe songea à se mettre à l'abri de nouvelles poursuites et, dès le lendemain, il prit la fuite déguisé en femme, une faille sur la tête, et suivi d'une chambrière. Reconnu près du Polder par des tondeurs de drap, de garde à la maison du métier, il se jeta dans la demeure d'un nommé Jacques Parmentier, escalada un mur et gagna un enclos appartenant à Simon Borluut. Mais déjà le quartier était cerné par la foule et le fugitif ne tarda pas à être appréhendé. Il s'ensuivit un indicible tumulte. Le mot de trahison courait dans toutes les bouches. Officiers, magistrats, tous à la fois, dit M. Sieur, furent accusés d'avoir favorisé cette évasion. Des bandes d'hommes furieux se portèrent devant la maison du grand bailli, qui se crut obligé de réintégrer dans leur prison Van Waesberghe et Liévin Lammens ; on le força même d'ordonner l'arrestation de deux échevins de la keure, Liévin Donaes et Josse Seys, soupçonnés d'être leurs complices. La commune courut aux armes, des canons furent traînés sur les remparts, et, à la demande des métiers et des tisserands, le magistrat convoqua sur le champ la collace<sup>6</sup>.

Il fallait s'attendre à des mesures extrêmes ; elles ne manquèrent pas en effet. Adoptant les propositions écrites des métiers et des tisserands, l'assemblée, après avoir confirmé ses précédentes résolutions, décida la destitution de tous les échevins de la keure. Elle exigea ensuite que l'on appliquât publiquement à la torture Van Waesberghe avec ses coaccusés, et que leurs maisons, ainsi que celle de Liévin Pyne, fussent occupées par des agents de la commune

---

Darschot, de Bueren, et Hoochstraete, de ce que dessus, pour avoir sur icelluy leur avis, duquel mémoire la teneur s'ensuit.

<sup>1</sup> D'Hollander, 254.

<sup>2</sup> D'Hollander, 233.

<sup>3</sup> Lettre de Marie de Hongrie au seigneur de Gaesbeek, Maximilien de Hornes. Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique*, art. de Hornes.

<sup>4</sup> Lettres des 19 et 22 septembre 1539. *Appendice* cité, 244, 245.

<sup>5</sup> Lettre du 23 septembre, *Appendice* cité, 245.

<sup>6</sup> Rapport du grand bailli à Marie de Hongrie, du 18 septembre 1539. D'Hollander, 282.

jusqu'après apurement de leurs comptes<sup>1</sup>. Il fut résolu, en outre, de porter à six cents florins carolus la prime offerte pour l'arrestation des fugitifs<sup>2</sup> et d'écrire par tout Flandres et ailleurs hors Flandres, attachant billets aux portes des villes, contenant leurs noms et surnoms, pour les tant mieux recouvrer. Parmi beaucoup d'autres dispositions prises, nous remarquons encore celle-ci, où l'on verra peut-être un indice de l'esprit sectaire qui animait les mutins. Ordre était donné de jeter sur le bassin communiquant à la Lys et à la Lieve, près de la Waelpoorte, un pont, aux frais du béguinage de Sainte-Élisabeth — le grand béguinage —, lequel béguinage faisait également curer ses fossés, attendu qu'il en avait le profit, et abattre tous les arbres à lui appartenant et pouvant gêner la défense de la ville<sup>3</sup>.

En informant Marie de Hongrie de ces résolutions, le grand bailli lui exposa la situation de la ville et la nécessité de pourvoir sans retard au sauvement des bons et loyaux sujets de l'empereur. Il ajoutait : A cette heure n'est plus lieu de délai. Quant est de ma personne, je me suis volontiers employé et tenu en cette ville, comme encore je le ferois, si j'espérois ou si apparence aucune estait de savoir faire service à l'empereur. Mais, considéré que j'ai expérimenté en vain tout mon pouvoir et qu'il n'est en moi seul de modérer une si très difficile et ardue affaire, Votre Majesté me pardonnera et prendra de bonne part mon service, mais je suis délibéré de sortir de la ville, ce qui me semble mieux être fait et à mon plus grand honneur, que de faire choses contre Sa Majesté, que l'on me pourroit ci-après reprocher. Il prévenait en même temps la régente que le lendemain au soir six députés de la commune viendraient lui demander le renouvellement du magistrat, ce que, à son opinion, falloit faire sans délai, et il l'engagea à statuer sur leur requête le plus tôt possible<sup>4</sup>.

Le 19 septembre, les six députés<sup>5</sup> des collèges des deux bancs se présentèrent devant elle. Ils étaient chargés de lui donner les renseignements demandés au sujet de la précédente requête et de lui remettre une copie de la formule du nouveau serment<sup>6</sup>. Ils devaient de plus lui communiquer les résolutions de la

---

<sup>1</sup> Que l'on mette gardemengeurs ès maisons de Jehan Van Waesberghe, Lievin Donaes, Joos Seys, Lievin Lammens et Lievin Pin jusques à ce que leurs comptes soyent recollez, comme est ordonné par collace, pour recouvrer sur leurs plus apparans biens ce que l'en trouvera qu'ils seront redevables à la ville. D'Hollander, 269.

<sup>2</sup> S'en suivent les noms des fugitifs de Gand, mis à 600 carolus : Me Philippe van den Kathulle, Reynier van Oeffleghern, Jacob van Melle, Gillis Stalius, in den haut briel ; Me Joos Triest, Jan de Backere, filius Bartholomei ; Joos de Grave, Jan Van Eechaute et Willem de Ridde, buuter Waelpoorte ; Lievin Myte, Joos de Brune, Jacob Chuns, Gillis Stallius, op den Coornaert ; Jan de Block, Jan de Vettere, tusschen poorten ; Mr Willem de Waele, Mr Lievin Blomme, Jan Seys filius Joos ; Sebastien de Hane, Mr Jan Bart, Mr Jan de Zomere. D'Hollander, 280.

<sup>3</sup> Que on face aux despens du Beguinage Sainte Elisabeth un pont par dessus la rivierre, entre le Waelpoorte et les dunes, Duynen, pour y passer à long desdites dunes vers Trawit, et que on face nettoyer les dunes et fossez aux despens dudit Beguinage, veu qu'ils ont eu le prouffit desdites dunes de deux costés, et que on face abattre les arbres y croissans. D'Hollander, 270.

<sup>4</sup> Rapport du 18 septembre 1539.

<sup>5</sup> C'étaient Nicolas Triest, seigneur d'Auweghem, et Louis Bette, de la bourgeoisie, *poorterye* ; Liévin Beerick et Jean de Somere, des métiers, *neeringhe* ; Jean Sanders et Mathieu Van Deynse, des tisserands, *weverye*. *Cort verhael*.

<sup>6</sup> M. Henne, par inadvertance, dit que les députés étaient chargés de remettre à la gouvernante une copie de la formule de l'ancien serment, extraite du greffe du conseil provincial. C'était la formule du nouveau serment que Marie de Hongrie avait demandée ;



collace, réclamant le renouvellement intégral des échevins de la keure, avec prière d'acquiescer le plus tôt possible à cette demande, afin d'apaiser la commune. Marie de Hongrie avait eu le temps de conférer avec ses ministres sur l'objet principal de cette mission, et ceux-ci avoient avisé que c'estoit chose de très mauvaise conséquence de destituer ainsi une loy établie par autorité du souverain, sans alléguer cause ou raison suffisante. Si l'on y consent, disaient-ils, les Gantois voudront avoir gens à leur appétit, pour sous cette ombre collorer leurs manières de faire et les pallier par justice. Les gens de bien affectionnés au bien public et au service de leur prince n'oseront accepter la charge, les affaires demeurant comme elles estoient. Enfin il n'y avoit apparence que en accordant auxdits de Gand ce qu'ils demandoient, ils se devoient amender ou désister de leurs mutineries et aster les armes. Il avoit donc été résolu que on enverroit aucuns bons personnages en la ville de Gand pour par tous bons moyens et persuasions induire lesdits de Gand à vouloir desister de cette poursuite. La reine notifia la chose aux délégués gantois, leur ordonnant que tant que ses députés seroient de retour à Gand, ils se tiendroient à Malines, pour après le retour de ceux que Sa Majesté enverroit, leur faire telle response qu'il appartiendroit, dont lesdits délégués ne se contentèrent point trop bien.

Le même jour la reine écrivit au grand bailli pour le déterminer à ne pas quitter la ville immédiatement, comme il en avait manifesté l'intention. Quant est, lui disoit-elle, de votre plus longue demeure en ladite ville, il peut sembler que votre présence y pourroit profiter, comme jusques ores elle a fait, sinon à apaiser totalement les troubles, au moins à éviter plusieurs et plus grands inconveniens, en quel cas desirons que pour le service de l'Empereur, mon sieur et frère, vous vous y veilliez encoires tenir un espace de temps, pour voir oh les choses voudront tomber, mesmes jusques à ce que aurons ouy les nouveaux députés des Gantois, qui ne sont encoires arrivez, si avant toutesfois que ce pust estre sans aucun dangier et inconveniens, mais si d'aventure vous voyez apparence que l'on vous y vouldist detenir et faire quelque deplaisir, ou que par cy-après vous n'en pourrez sortir seurement et à votre aise, ce que vous pour estre sur le lieu pourrez mieux regarder et appercevoir que nous ne saurions imaginer, en ce cas vous accordons vous en pouvoir retirer quand bon vous semblera ; et comme autresfois vous avons escript nous en remettons entierement à vous, vous en dechargeant par cettes, ne faisant doubte que tout ce que vous en ferez sera par bonne discretion, et pour le mieux, comme tout ce que jusques a present avez fait, dont vous savons très bon gré, le tenant pour service bien agreable. Lesdits deputez venuz, adviserons encore s'il y aura moyen d'envoyer quelcun audit

---

celle de l'ancien n'était un secret pour personne. D'Hollander nous a donné la formule nouvelle ; nous la reproduisons : Nous jurons d'estre bons eschevins de notre redouté Sgr empereur, roi d'Espagne, Sr propriétaire et comte de Flandres, et ce de la kuere de ceste ville de Gand, et ce qu'il y appartient ; de conserver et faire conserver l'Église en ses droits ; d'estre bons et loyaux à notre redouté Sr, de conserver et faire conserver ses Sies, droits et hauteurs ; de garder et faire garder les privilèges, droiz et libertez de cette ville ; de garder vefves et orphelins en leurs droits, pauvres et riches, qui à nous le requerront, ce que ne delaisserons pour biens, amitié, parenté, ou autre cause, que le tueur pourroit penser, ou la bouche parler, selon notre sçavoir et pouvoir ; ainsy Dieu nous ayde et tous ses saints.

A cette formule les Gantois avaient joint un extrait prins au greffe de Flandres du serment que l'empereur a fait à sa réception au pays de Flandres et du serment fait à Sa Majesté par ceux de Gand. D'Hollander, 296.

Gand, selon que avons delibéré comme dessus. Et à tant tres chier et bien amé, Dieu vous ait en garde. De Malines le 19e jour de septembre 1539<sup>1</sup>.

La reine chargea de la mission délicate de se rendre à Gand comme conciliateurs Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, et le président du grand conseil de Malines, Lambert de Briaerde. Elle leur fit remettre des instructions écrites, qui nous ont été conservées et que nous croyons devoir insérer dans notre texte. Ces instructions nous éclairent parfaitement sur la situation du moment et sur les dispositions pacifiques du gouvernement ; il y a d'ailleurs dans le langage et les formes de ce document un si vif reflet de couleur locale, que, bien qu'un peu long, nous croyons faire chose utile et agréable à nos lecteurs en le reproduisant.

Instruction pour messire Adolf de Bourgogne, sr de Bevres, de la Vere, Vlissinghe, admirai de la mer, chevr de l'Ordre, et messire Lambert de Bryarde, chevr président du grand Conseil à Malines, de ce qu'ils auront à faire et besoigner en la ville de Gand où, à la requisition de la Reine douagiere de Hongrie, de Boheme, Régente et Gouvernante, ils iront presentement.

Premier. Ils se transporteront en ladite ville de Gand pour y estre au plus tard le 240 jour de ce mois, et illecq arrivés, manderont vers eux le grand bailly d'icelle ville, et luy declareront la cause de leur venue selon cette instruction, et entendront de luy la disposition des affaires et troubles de ladite ville de Gand.

Et après adviseront, avec l'avis et assistance dudit grand bailly, de communiquer avec les gens de bien de ladite ville, ou autres, pour trouver le plus convenable moyen de pouvoir remedier auxdits troubles, et selon que ils trouveront la disposition des affaires.

Et s'ils entendent quelque moyen par lequel l'on pourroit remedier à tous inconveniens apparens, sans prejudice à l'autorité de l'Empereur, autres que cy-après seront mentionnés, ils le pourront mettre en avant, dont Sa Majesté se rapporte entièrement auxdits Srs de Bevres et Président.

Si lesdits de Bevres et Président trouvent qu'ils puissent sans 'danger avoir deputez des trois membres, pour communiquer avec eux, ils leur proposeront ce que s'ensuit.

Que la Reyne a entendu ce que leurs deputez, à deux fois envoyez vers elle, ont proposé et requis, et que Sa Majesté desire y pourveoir pour le bien, repos et tranquillité de la ville de Gand, en tant que en elle est, et faire se peut, en gardant l'autorité de l'Empereur, et aussy les privileges de la ville de Gand.

Mais pour ce que l'affaire est de grande importance, auparavant y pouvoir donner absolute responce à leurs susdits deputez, a envoyé lesdits Srs pour communiquer avec eux, et par bonne intelligence faire ce qu'il appartiendra, ayant cependant fait demeurer leurs dits deputez à Malines, afin de leur rapporter telle responce qu'il sera advisé.

Et pour ce que en premier chef ils ont requis que doresnavant les eschevins et autres officiers de la ville de Gand devroient faire serment, comme l'Empereur a sa premiere reception a sa seigneurie auroit fait en l'eglise de St-Jehan, selon la forme depuis baillée par escrit.

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 283.

Et que, pour ledit escrit, ils veullent que lesdits eschevins et officiers doivent entre autres choses jurer d'estre bons et loyaux a l'Empereur comme Comte de Flandres, et de garder ses droits, auctoritez et Sies, et de faire la justice au pauvre comme au riche ; combien que telle affaire, qui concerne privilege, compete à l'Empereur et ne se peut faire par la reyne sans en advertir Sa Maté implle, toutefois, pour la pacification de ladite ville, seroit assez encline, sous le bon plaisir de l'Empereur, et tant que Sa Majesté de ce advertie en auroit autrement ordonné, de tollerer ladite forme du serment, pourveu que par ce tous troubles presentement sussités en icelle ville puissent cesser, et que ce ne fut tiré en autre consequence.

Mais pour ce que leurs dits deputez, outre ce, ont requis premier que ou lieu des eschevins absentez de la ville, autres gens de bien fussent mis en leur lieu, et que Sa Maté avoit ad-visé de faire appeller lesdits absents, et entendre d'eux la cause de leur absence, et après leur ordonner de retourner en ladite ville, ou eulx deporter de leur office, et en leur lieu autres gens de bien commettre.

Ce que la reyne desiroit faire pour proceder meurement en cette affaire, et garder ordre de droit, en tant que on ne peut destituer personne sans le premier ouyr.

Toutefois depuis leurs deputez en delaisant ce point, ont requis que tous les eschevins de la kuere commis au demy aoust dernier, fussent destituez, et autres commis en leur lieu, sans declarer les causes.

Ce que Sa Majesté trouve difficile, et sur quoy elle ne sauroit bonnement respondre, sans premier communiquer, comme dit est, avec eulx.

Car premier : il est clair et notoire que lesdits eschevins de la kuere ont esté choisiz et esleuz comme et pour gens de bien, auxquels on feroit tort de les deporter sans cause ou raison, et les préalablement ouyr, et seroit directement contre droit et justice.

Et davantage contre le privilege du roi Philippe de France<sup>1</sup> donné à la ville de Gand, par lequel est dit par exprès que les eschevins commis selon la teneur dudit privilege doivent regir et gouverner pour un an.

Pourquoy si la reyne deportoit entierement la loy de la kuere, sembleroit que on n'auroit gardé ledit privilege, dont cy après Sa Maté pourroit ouyr quelque reproche.

Car elle entend se toujours regler selon les privileges des villes, comme elle a fait jusques à ores, tant que icelles mesmes les garderont.

Et si en ladite loy de la kuere sont aucuns qui ne y doivent estre, en les declarant, et les raisons pourquoy, Sa Mate sommierement ouy celluy que l'on voudra dire n'estre qualiffié pour estre en loy, et les trouvé, le destituera et mettra autres gens de bien en leur lieu.

---

<sup>1</sup> Philippe le Bel en 1301. Voici les mots du privilège, dit le commentateur de D'Hollander : Cil huit (eliseurs) ou la plus grant partie de eulx presenteront en la maison de eschevins ces vingt et six partit en deux treizeinnes à celui qui en la ville sera de par nous se aucun y est, lequel pourra eslire les qui eux que il voudra des deux treizeinnes, pour demourer eschevins de ladite ville celle année, et les autres treize demourront conseillers de la ville celle année.

Leur remontrant a cette fin que la reyne en gardant justice ne le pourroit entierement destituer, et lesdits eschevins ne doivent requerir une princesse chose contre justice et raison.

Davantage leurs deputez ont requis de vouloir destituer les sergents de la ville de Gand, et commettre autres gens de bien en leur lieu.

Et pour ce que lesdits sergents sont officiers de l'Empereur, ayant lettres patentes de commission de Sa Majesté, lesquelles la reyne ne peut revoquer sans cause raisonnable et sans les ouyr, elle ne peut si generalement accorder le susdit point.

Mais en cas que lesdits sergents ou aucuns d'eux ne soyent gens de bien, et qualifiés comme ils doivent, Sa Maté, après les avoir ouy sommierement, les destituera, et commettra autres en leurs lieux.

Et touchant le dernier point requis par leurs deputez de destituer Reynier Van den Velde, eschevin de parchons, pour l'homicide par luy commis et perpetré.

La reyne après avoir veu le privilege dudit roy Philippe exhibé par leurs deputez, ne trouve par icelui qu'il soit dit que homicide ne peut estre en loy, mais dit seulement que on y doit commettre gens de bien.

Or peut bien estre que un homme de bien commet homicide en son corps deffendant, et demeurer homme de bien, et après estre en loy, comme est advenu au cas présent.

En tant qu'il appert par la copie de la remission dudit Reynier Van den Velde, qu'il a commis l'homicide mentionné en sa remission, en son corps deffendant, et bien innocemment, tellement que pour raison dudit homicide il n'ait delaissé d'estre homme de bien, consideré mesme la remission qu'il a obtenu, par laquelle il est restitué en sa lame, bonne renommée, honneurs et dignitez.

Et est a diverses fois advenu que l'homicides, quant autrement ils ont esté gens de bien, ont esté en loy, mesmes de feu Messe Anthoine de la (*sic*) qui en son temps a tres bien regy ladite ville de Gand.

Neantmoins si de ce lesdits de Gand ne se vouloient contenter, leur sera dit que, pour garder ordre de justice, la reyne mandera ledit Reynier et, lui sommierement ouy, appointera sur sa destitution comme il appartiendra, tellement qu'ils auront cause de raisonnable contentement.

Pourront aussy lesdits Srs de Bevres et Président remonstrer auxdits de Gand, qu'ils doivent bien regarder et penser ce qu'ils demandent à leur Prince, et. qu'ils ne doivent demander chose desraisonnable et, ce qu'ils demandent, le doivent demander en douceur et bonne reverence, tel qu'il appartient a un sujet vers son superieur mesme, tel que est l'Empereur, qui est un prince souverain, doux et clement vers ses sujets, quant ils se monstrent telz qu'ils doivent ; aussy au contraire, que pour sa reputation il ne voudroit de ses sujets endurer chose qu'il ne doit, et que en demandant chose non fondée, il ne leur pourroit bien prendre, ou bien advenir à la ville, ni aux manans et habitans d'icelle, et pourrait causer infraction de leurs privileges.

Et, si lesdits de Gand disaient ou craignaient, evoyant (*sic*) ceux que on voudroit destituer, la chose trainneroit et se mettrait en long delay, lesdits Srs de Bevres et Président leur diront que on n'entend pour cette affaire de mener procès, ni proceder par calenge et responce, pour dilayer la matiere, mais que la Reyne entend seulement mander vers elle ou ceux du Conseil, à certain brief jour, ceulx

que on voudra destituer, et s'ils ne comparent, qu'ils seront destituez, sans y garder autre solempnité, et s'ils comparent, on les ouyra verbalement, et incontinent on appointera sur leur destitution comme il appartiendra, sans plus de delay.

Declarant en outre auxdits de Gand que la Reyne entendait faire ce que dessus, pour le bien, tranquillité et pacification de ladite ville, et pour observation des privileges d'icelle.

Bien entendu que lesdits trois membres laisseront ceulx de la loy, qui y seront institués, librement administrer la justice, comme il appartient selon les privileges de la ville, et qu'ils ne se mesleront plus du fait de la justice, ni de faire apprehension d'aucuns prisonniers, ni estre presens à la torture d'iceulx, et qu'ils laissent, paisibles les electeurs de ladite loy, et qu'ils se retireront de leurs susdites chambres, et feront leurs metiers et negociations comme ils sont accoustumez, et qu'ils seront et demeureront bons et loyaulx à l'Empereur et à la Reyne comme Regente.

Si avant que lesdits de Gand ne se voulaient accorder de eulx separer ou delaisser leurs chambres, ne fut que premier ils entendent resolution sur les points et articles dessus declarez selon leur collace, lesdits Srs de Bevres et Président s'en enquereront par la meilleure maniere que faire pourront, pour entendre à quoy ils se voudront arrester, et si en leur accordant aucuns points, il y a apparence de les contenter, ou non, et prendront temps pour advertir la Reyne, et faire donner responce à leurs deputez, sitot qu'ils seront de retour devers sa Majesté.

Et si, après avoir entendu la maniere de faire desdits de Gand,- et leur intention, ils trouvent convenable, leur pourront mettre en avant que, selon les privileges de la ville de Gand, à l'Empereur, comme Comte de Flandres, ou son Conseil, compete et appartient la connaissance des mesuz et delits commis par ceux de la loy d'icelle ville, et que, s'il y a aucun de quelque condition ou etat qu'il soit, qui ait commis chose digne de reproche contre les privileges de la ville, que Sadite Majesté est prete d'en prendre la cognoissance et en faire la punition telle qu'il appartiendra, tellement qu'ils auront cause de contentement en y procedant par ordre de justice.

Et qu'ils doivent bien regarder que, en y procedant par autre moyen, si ne serait contrevenu aux privileges de la ville de Gand, lesqueiz Sa Mté, comme dit est, desire en tous points garder et observer.

En outre ce, la Reyne a escrit aux Srs Des Fossés et de Poucke de eulx vouloir trouver en la ville de Gand, comme Sa M espere qu'ils feront, afin que durant que lesdits Srs y sejourneront, puissent parler et converser entre ceulx de leur connaissance, et par eux entendre l'intention de ceux de la commune desdits de Gand, dont la Reyne leur a ordonné de toujours advenir lesdits Srs et se conduire selon leur avis.

Et au surplus pour ce que en telz troubles subjects a continuel changement il est mal possible de pouvoir donner seure instruction, Sa Majesté se confiant entierement en l'integrité desdits Srs de Bevres et Président, se remet totalement d'user de cette instruction, comme selon la disposition des affaires ils trouveront convenir au bien, tranquillité et pacification de ladite ville et des troubles y regnans.



En prenant toujours regard de y garder l'autorité et prééminence de l'Empereur, comme Comte de Flandres, tant qu'il sera faisable, et comme Sa Majesté a en eux sa pleine confiance.

Ainsi fait par Sa Mté a Malines le 23e jour de septembre l'an 1539<sup>1</sup>.

Les commissaires n'étaient pas encore partis, quand arriva un rapport alarmant du grand bailli. Ce fonctionnaire informait la reine que les métiers ayant été six semaines en leurs chambres, voulaient, en invoquant leurs privilèges, descendre sur le marché<sup>2</sup>. Les envoyés se mirent en route sur le champ et arrivèrent à Gand le 24 septembre. Ils trouvèrent le peuple si agité que le grand bailli leur conseilla de ne pas faire connaître l'objet de leur mission et, d'accord avec lui, ils informèrent la régente qu'il ne restait qu'un seul moyen de prévenir des troubles plus redoutables, c'était de renouveler la loi en déléguant à cet effet des commissaires sachant le langage flamand<sup>3</sup>. Marie de Hongrie ne crut pas devoir se rendre à ce conseil. Elle répondit à ses envoyés, le 25, que la concession qu'on lui demandait ne serait que le prélude de nouveaux désordres et de nouvelles exigences ; que bientôt on verrait reparaître le grand étendard et les chaperons blancs. Je suis, disait-elle, disposée à accorder aux Gantois plus que je ne dois, mais sans pouvoir, ajoutait-elle, fléchir sur ce point. Elle leur recommandait ensuite d'épuiser tous les moyens de conciliation, de s'entendre avec le grand doyen, de visiter chaque métier séparément, d'assurer les Gantois qu'ils la trouveraient toujours prête à leur octroyer choses raisonnables et convenables pour le bien et le repos de la ville. Si on résistait à leurs avis, elle leur enjoignait de ne rien négliger pour pénétrer les projets ultérieurs des meneurs et de revenir ensuite à Malines pour délibérer avec les autres seigneurs convoqués à cette fin sur la conduite à tenir dans les circonstances<sup>4</sup>.

La dépêche de la reine arriva à Gand le 26, vers six heures du soir, au moment même où les métiers, exaltés par la découverte d'approvisionnements de salpêtre et de poudre, venaient de signifier au grand doyen leur résolution de descendre sur le marché. Le grand bailli était à bout de ressources. Soumettre les propositions de la reine à la commune, c'était, selon lui, faire tourner la chose à pis encore. Le grand doyen, sur lequel la régente avait placé quelque espérance, n'avait non plus de crédit devers le peuple qu'un enfant. Dans cette situation inextricable à leurs yeux, les commissaires, d'accord avec le seigneur de Poucques, qui venait de les rejoindre, et avec le grand bailli, mandèrent à la reine que les choses estoient venues si avant qu'il n'estoit plus heure de pouvoir pratiquer aucun bien, si ce n'est qu'elle donnât commission pour le renouvellement complet de la loi. Et ne doit Votre Majesté s'esbahir, continuaient-ils, si ceux de Gand la forcent à ce, car ils l'ont bien fait à votre bisaieul, monsieur le duc Charles, lui estant icy en sa propre personne, le forçant de signer les privilèges qu'ils vouloient<sup>5</sup>.

Le grand bailli et le président du conseil de Flandre supplièrent, de leur côté, la reine de prévenir les désastreuses conséquences d'une plus longue opposition à la volonté populaire. Le premier s'efforçait de la convaincre que la crainte qu'elle manifestait de nouveaux et plus grands excès n'était point fondée. Il lui peignait

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 302-327.

<sup>2</sup> D'Hollander, 328.

<sup>3</sup> D'Hollander, 328.

<sup>4</sup> D'Hollander, 330.

<sup>5</sup> D'Hollander, 331-338.

ensuite sous les plus vives couleurs les malheurs prêts à fondre sur la ville et sur le pays, dans le cas où elle maintiendrait son opposition. Mon sang répandu au service de l'Empereur et de Votre Majesté ne serait rien, disait-il, mais ce qu'il faut considérer et redouter, dans l'intérêt de la dignité impériale et royale, c'est la desconfiture de tant de gens de bien, la démolition d'une si notable ville, la destruction de tout le pays, résultats certains d'un inexorable refus<sup>1</sup>. Le président du conseil de Flandre s'exprimait dans le même sens et d'une manière non moins pressante. Il exposait d'abord les causes d'impopularité des magistrats dont la commune réclamait la destitution, et l'incapacité notoire de ceux qui n'avaient pas émigré, simples gens n'ayant jamais été en loi, n'assistant le grand bailli en fait ni en paroles non plus que de simples enfans, chose pitoyable à voir et à ouïr. Il exprimait ensuite la crainte de voir les Gantois passer outre, procéder à de nouvelles élections et recourir à des voies de fait contre des magistrats devenus l'objet de l'animadversion publique. Il faisait remarquer, en outre, que rien n'empêchait d'admettre provisoirement la nouvelle formule de serment, quoiqu'elle ne fit aucune mention de la paix de Cadzant, attendu qu'aucun article de cette paix n'obligeait les échevins à en jurer l'observation. Le président terminait en engageant la reine à éloigner de sa présence à Malines les émigrés de la ville de Gand : sans vouloir juger personne, concluait-il, je ne puis laisser de dire à Votre Majesté qu'il est fort à craindre que les faits et les paroles de ces fugitifs et de ces émigrés ne soient pas trouvés, en fin de compte, assez sains et assez justes pour leur mériter si grande compassion, et moins encore pour donner créance aux opinions dont ils peuvent sans cesse emboucher Votre Majesté afin d'embellir leur cas, et l'offusquer par leurs rapports malveillants contre les Gantois<sup>2</sup>.

La reine résistait toujours. Elle écrivit le même jour, après avoir reçu ces lettres, au sire de Beveren et au président : Y ayant pensé derechef et délibéré en bon conseil, je ne me trouve pas moins empêchée, craignant les fâcheuses conséquences d'une telle concession. Je vous requiers donc encore de tâcher, par tous bons moyens, de contenter le populaire et d'obtenir qu'il se sépare et mette fin à ces rassemblements dangereux. Elle les autorisait toutefois, si leurs efforts en ce sens n'aboutissaient pas, à promettre aux Gantois de s'employer auprès d'elle en faveur de leurs demandes, à condition qu'ils s'engageassent, de leur côté, à se séparer et à ne plus se mêler de l'administration de la justice. A cette lettre était jointe une note où la reine énumérait tous les dangers à redouter de la concession qu'on lui conseillait. ses yeux, c'était sanctionner la lacération du *calfvel* et abolir de fait la paix de Cadzant ; c'était conférer aux Gantois la connaissance et la judicature des causes civiles et criminelles dans les villes closes de leur quartier et dans tout le plat pays de la Flandre jusqu'à Cassel ; c'était rétablir les chaperons blancs ; c'était leur accorder le pouvoir d'arrêter, au nom de la ville, tous et quelconques personnes, vassaux, Officiers et autres sujets de l'empereur, de les mener à Gand pour en faire telle justice qu'il plairait au bailli et à la loi ; c'était enfin autoriser toutes les décisions de la collace et soumettre au consentement de cette dernière toutes les demandes d'aides adressées au pays de Flandre. C'était, disait la note, la souveraineté même de l'empereur qui était en jeu, et déjà, dans leurs requêtes, propositions et autres écrits, les Gantois ne l'intitulaient plus que seigneur naturel comme comte de

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 339.

<sup>2</sup> D'Hollander, 341-348.

Flandres, délaissant le titre de souverain seigneur, dont usaient les trois autres membres<sup>1</sup>.

Une dernière lettre des envoyés de la reine, arrivée vers huit heures du soir, ne permit plus à la reine de prolonger cette inébranlable résistance. Il étoit besoin, affirmaient les envoyés, d'envoyer la commission pour renouveler la loi en dedans le lendemain matin, autrement, n'y avoit d'apparence de plus contenir ladite commune. Le sire de Beveren ajoutait, dans une lettre particulière, que si l'on n'envoyoit ladite commission, le président et lui seroient en danger et grand hasard. Marie de Hongrie convoqua à l'instant même le conseil d'état. Il étoit neuf heures du soir. Les conseillers déclarèrent qu'ils ne pouvaient engager Sa Majesté à nommer une commission pour le renouvellement de la loi à Gand, sans manquer à leurs serments, mais que, pour ne pas mettre la vie des envoyés de la reine en danger et pour éviter de plus grands maux, ils croyaient qu'il y avoit lieu de se soumettre à la nécessité. La régente céda alors, mais en protestant expressément que c'étoit *par force et contrainte*. Les secrétaires du conseil dressèrent sur le champ la commission donnée au seigneur de Beveren, au président du grand conseil de Malines, au sire de Poucques et à Philippe de Liedekerke, seigneur d'Everbeek, pour procéder à la destitution et au remplacement des échevins de la keure. La reine alors, renouvelant sa protestation, envoya querir le grand sceau, fit, en sa présence sceller ladite commission, mettant neantmoins et écrivant de sa main sous la cire les mots suivants : *par force, et pour éviter plus grand mal ay consenty cette commission, Marie*<sup>2</sup>.

Les commissaires de la reine reçurent leurs pouvoirs le 27. Aussitôt ils firent assembler ceux de la loy et autres notables de la ville, et leur declaroient qu'ils avoient charge de renouveler la loy de la keure, à deux conditions, l'une que ce servit sans prejudice de hauteur de l'Empereur et, si par cy après on trouvat que ce fut au prejudice dudit droit, qu'ils en devoient respondre et non la Reyne, aussi que moyennant ledit renouvellement ils se devoient retirer de leurs maisons et laisser convenir ceulx de la justice, et le même fut déclaré à la commune par le grand bailli, allant de maison en maison. A quoi ne fut respondu autre chose, sinon qu'ils désiroient que, au lieu de Renier Van den Velde, autre fut commis en son nom. Les commissaires alléguèrent le silence de leurs instructions à cet égard, mais, dans la crainte de soulever de nouveaux orages, ils finirent par consentir au remplacement de ce magistrat, qui étoit échevin *des parchons*<sup>3</sup>.

L'élection eut lieu le lendemain. Les eschevins choisis firent serment selon la collace desdits de Gand, sans mentionner ou ensuivre l'acte de l'an 1515 ou de la paix de Cadzant. Encore lesdits de Gand, non contens après avoir obtenu ladite nouvelle loy, requirent que les eschevins des parchons, instituez au demy aoust dernier, devoient faire le serment comme avoient fait les eschevins de la keure nouvellement instituez, ce que les commissaires pour contenter le peuple ont consenty et de-porté les eschevins de leur premier serment<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 349-360.

<sup>2</sup> D'Hollander, 365.

<sup>3</sup> D'Hollander, 367.

<sup>4</sup> D'Hollander, 368-370. — D'Hollander donne la liste suivante des échevins nouvellement élus : Messr Josse de Jongis (Joigny) Sr de Pamele, Mathieu de Deynse, Rogier van Zonnemare, *Joncheer* Anthonis de Luu, Me Gilles de Wede, Martin Volckaert, Jehan de

Ce ne fut pas sans peine que les commissaires quittèrent Gand, où déjà les difficultés recommençaient. La commune réclamait le renvoi de ses députés, et la reine y consentait difficilement, **ne condescendant pas volontiers à lâcher ses otages**. Elle promit cependant de les renvoyer le 4 octobre. Ce jour venu, elle les congédia, en leur recommandant d'engager leurs concitoyens à se conduire maintenant **que les choses s'étoient passées à leur appétit**, de manière à contenter l'empereur et à ne pas **encourir son indignation, dont cy après les manans d'icelle ville se pourroient ressentir**. Elle leur fit remettre des lettres expédiées au nom du monarque et datées du 13 septembre **déclarant qu'ils eussent à cesser toutes nouvelles et à obéir à la reine jusques à sa venue, qui seroit de brief**. Le même jour, 4 octobre, les commissaires de la régente quittèrent Gand sans opposition<sup>1</sup>.

De nouvelles complications étaient prochaines. Les échevins de la keure récemment élus étaient affiliés au parti des perturbateurs, et ce n'est pas sans raison qu'on les désignait par la dénomination de loi ou de magistrats des Creesers. Peu de jours après leur élection, le 30 septembre, ils avaient envoyé dans les campagnes et dans les petites villes des hommes armés afficher, aux portes des églises, des mandats ordonnant de livrer à la commune de Gand les émigrés et les fugitifs qu'ils accusaient de les calomnier auprès de la reine. Le jour même du départ des commissaires royaux, les métiers furent convoqués pour élire leurs doyens. Avant d'y procéder, ils requièrent de nouvelles rigueurs contre les échevins dépossédés. On décréta sur l'heure l'arrestation de Renier Van den Velde, de Corneille Van der Zwalmen, de Guillaume De Smet et de Laurent Everden. Philippe Rym, **à cause de son indisposition et de son grand âge**, fut gardé à vue. En même temps on opéra des perquisitions dans les maisons de Gilles Van Huffel, Pierre Van Dickele, Antoine de Baenst, Liévin De Grave, Simon De Buck, Antoine Halins, qui avaient émigré depuis le commencement des troubles<sup>2</sup>.

Le 7 octobre, nouvelle réunion des métiers. Ils persistèrent dans leur refus de procéder au choix des doyens et **commencèrent à murmurer pour tenir nouvelle collace**. Ce jour-là même, les échevins de la keure, qui sympathisaient avec les agitateurs, écrivirent à la reine, lui demandant **que son bon plaisir fat de commander à Josse de Joigny, seigneur de Pamele, commis premier échevin, lequel on ne savoit trouver, de desservir son état**. La lettre portait en suscription : **Eschevins de la keure de Gand, au plaisir de Votre Majesté toujours appareillés**. La régente répondit que, puisque l'on ne pouvait trouver ce magistrat, elle ne pouvait lui envoyer l'ordre réclamé. Toutefois, **pour faire ce que en elle estoit**, elle leur transmit des lettres qui enjoignaient au sire de Pamele de se rendre à son poste. Celui-ci ne comparissant point, ils exigèrent sa destitution, et le premier échevin fut remplacé quelques jours plus tard par messire Antoine de Leu<sup>3</sup>.

La situation devenait des plus critiques. Le mouvement se propageait dans toute la Flandre, et une insurrection générale semblait imminente. La reine avait recommandé plusieurs fois à la douairière d'Egmont de mettre son château de

---

Dixmude, Lievin Van der Haghen *d'aude*, George del Havelte, Lievin van Hucquelegem, Jehan de Keyser *d'oude*, Franchois van den Haute, Jacques de Wulf *filius* Gilles. — Échevin des parchons : Jehan d'Hooghe *D'aude huverterkin*.

<sup>1</sup> D'Hollander, 371-378.

<sup>2</sup> *Corl verhael*. D'Hollander, 381.

<sup>3</sup> D'Hollander, 390.

Gavre à l'abri d'un coup de main. Cette place était d'une importance majeure, pour le cas où l'on serait obligé d'intercepter les communications entre Gand et Audenarde. A la fin elle y envoya Guillaume Coffoy, archer de corps de l'empereur, avec seize soldats, et ordonna à l'officier de la comtesse, Florent de Potelles, de lui remettre son commandement. A cette nouvelle, deux mille paysans des villages voisins **armez et embastonnez** accoururent sous la conduite d'Yvain Van Waernewyck, gentilhomme des environs, et **abattirent les ponts du château, tellement que nul ne pouvoit ni y entrer ni en sortir**. Les plus exaltés continuèrent à faire une garde étroite autour de la place ; d'autres, plus timides, se réfugièrent à Gand avec leurs biens et leurs bestiaux.

A Roulers, à Grammont, le peuple s'ameuta, et, dans cette dernière localité, la foule obligea le magistrat de relâcher les prisonniers arrêtés à la suite d'une première commotion. L'attitude des gens du commun était si menaçante, que la reine prescrivit de surseoir à toutes poursuites contre les coupables<sup>1</sup> et qu'elle écrivit au magistrat de la ville, le requérant **mettre peine de, par ce troublé temps, entretenir les manans de la dite ville en bonne paix et obéissance envers l'Empereur, mon seigneur et frère, disait-elle, et envers vous, qui avez l'administration de la justice, laquelle vous ordonnons faire comme il appartiendra. A quoi vous baillerons et ferons bailler toute assiste, quant besoing sera, par le vicomte de Berghes ou aultre**. Cette lettre, du 11 octobre, portait pour suscription : **A nos très chers et bien aimez les bailli et eschevins de la ville de Grantmont**<sup>2</sup>.

Les villes de Courtrai et d'Audenarde donnèrent le spectacle de troubles plus graves et plus inquiétants. La première de ces villes était en proie à une agitation produite par l'établissement de marchés dans les terres de quelques seigneurs du voisinage. Les habitants accusaient cette mesure d'être ruineuse pour leur propre marché et préjudiciable aux recettes communales. Le gouvernement n'ayant pas tenu compte de leurs réclamations, les magistrats communaux laissèrent leurs administrés se réunir dans des assemblées locales présidées par les chefs des quartiers urbains, désignés, à Courtrai, par le nom de *hooftmans* et de *bereckers*<sup>3</sup>. Dans ces réunions, on formula un bon nombre de réclamations sur différents points d'ordre public. Ainsi on demandait la suppression de l'accise levée sur les toiles et le linge ; la faculté pour tous de s'approvisionner au marché de Courtrai, en payant seulement le *milte ghelt* comme à Iseghem ; l'abolition de l'impôt sur les filets et de la taxe sur la petite bière ; un nouveau règlement pour le marché au blé, enfin la lecture et une copie de tous les

---

<sup>1</sup> Lettre de la reine de Hongrie à Maximilien de Hornes, du 30 septembre 1539. *Appendice*, 254.

<sup>2</sup> Lettre de la reine de Hongrie à Maximilien de Hornes, du 30 septembre 1539. *Appendice*, 265.

<sup>3</sup> Lettres d'abolition et de pardon pour la ville de Courtrai. Ce document, extrait des archives de la chambre des comptes à Lille, registre aux chartes de 1538-1542, a été publié par M. Gachard. *Appendice*, page 409-418. — On lit, dans cette pièce, au sujet de ces chefs, **qu'ils appellent en thiois hooftmans et bereckers**, la déclaration suivante des échevins de Courtrai : **Sont telz Hooftmans instituez de tout temps pour avoir la conduite et maniance des jeux de réthoriques et cérémonyes qui se font en l'honneur de Dieu, notre créateur, le jour du Saint-Sacrement, l'octave, et ès entrées et réceptions des princes du pays, et pour conduire semblables actes**.



privilèges de la ville, qui seraient désormais placés sous la garde de commissaires choisis par le peuple<sup>1</sup>.

Ces demandes avaient été présentées aux échevins, qui en référèrent à la régente. La réponse n'était pas arrivée quand vint le moment de renouveler l'affermage des accises. Le magistrat voulut y procéder, malgré les dangers que faisait présager l'agitation des esprits au sein de la ville et dans les campagnes voisines, parcourues par les émissaires des Gantois. En effet la commune réunie, au lieu de délibérer sur la proposition qui était à l'ordre du jour, se plaignit hautement du retard mis à redresser ses griefs et fit entendre des récriminations menaçantes contre les magistrats. Bientôt ces plaintes firent place à des cris tumultueux de *Tuez ! Tuez !* vociférés par la foule qui avait envahi la place publique et qui exigeait impérieusement la lecture des privilèges.

Il fallut céder. Le lendemain, sur une estrade dressée au milieu du marché, on procéda à cette lecture, qui ne fut achevée qu'au bout de quelques jours. Cela fait, le commun peuple établit des postes armés pour veiller sur ses privilèges et occuper l'hôtel de ville<sup>2</sup>. On adjoignit au magistrat quatre *hooftmans* révocables par la commune, à laquelle ils prêtèrent serment. Toute décision prise en leur absence fut déclarée nulle ; à eux seuls fut remise la direction des finances et des travaux publics, ainsi que la garde du chartrier communal. Ces concessions ramenèrent la tranquillité, et les envoyés chargés par Marie de Hongrie d'examiner les demandes de la commune trouvèrent l'ordre rétabli. Mais au bruit de la prochaine arrivée de troupes, l'attitude du peuple redevint si menaçante que le magistrat supplia la reine de renoncer à un projet qui pourrait avoir les plus fatales conséquences. En effet il suffit de l'assertion d'un bourgeois prétendant avoir vu des gens d'armes sur la route de Lille, pour exciter les colères de la foule. Elle courut aux armes, se livra à des manifestations violentes

---

<sup>1</sup> Collégalement rassemblés avecq leurs chiefs, chascun en son quartier et *wyck*, se sont ingérez, conchevoir et couchier par escript divers articles séditieux et plains de commotion, contre noz droix, auctoritez et prééminences, assavoir : que l'on must jus l'assyse qui se liève sur les thoiles et linges, et qu'il fast permis à chascun de pouvoir hanter le marchié de Courtray, en payant tant seullement le milthe ghelt, comme l'on paye à Yseghem ; semblablement, que l'on mist jus l'impost que l'on liève sur les filles, et que on leur baillast lecture et copie de tous et quelzconques privilèges de notre ditte ville, et que on les délaissast soubz la garde de tels que le commun choisiroit à ce ; et outre ce, que aussy feust mis jus l'impost sur la petite cervoise, comme avoit esté fait à Gand et Bruges, si comme Hz disient, et que règle et ordre feust mis sur le marchié au bled, tant à ceulx qui auront à mesurer ledit bled que sur la mesure. M. Gachard. *Appendice*, page 409-418.

<sup>2</sup> Le peuple, rassemblé en grant nombre, se trouva sur la maison de la ville, cryant en tumulte et à haulte voix qu'ilz vouloient avoir la dite lecture, voyre aucuns cryèrent : *Tuez, tuez*, de sorte que linablement lesdits de la loy ont accordé tous lesdits articles, et, suyvant ce, feust incontinent transporté ung eschaufault, qui estoit dessoux un appointiz de la maison de la ville, où furent le lendemain apportez lesdits privilèges et lettraiges d'icelle ville, et leus en présence du peuple et commune, publiquement, de jour en jour, jusques que le tout feust achevé, et aussy y a esté assis guet du commun peuple, pour veiller et garder lesdits privilèges, que depuis, après ladite lecture, bonne et longue espace de temps, sur la maison de ladite ville, tant en armes que aultrement. M. Gachard. *Appendice*, page 409-418.

contre les échevins et les riches bourgeois, *hoochpoorters*, et leur arracha l'ordre d'arrestation du sous-bailli<sup>1</sup>.

A Audenarde, le mouvement populaire prit les allures d'une véritable insurrection. D'après le désir de la reine, le comte de Lalaing s'était rendu dans cette ville pour y prêter aide et assistance à son frère ; il était accompagné du seigneur de Molembais, de Morant de Haussy, sire de Rémicourt, de Godefroid de Corchin et d'autres gentilshommes. En même temps, Marie de Hongrie avait écrit à la commune, au nom de l'empereur<sup>2</sup>. pour détourner ceux d'Audenarde d'imiter les troubles et révoltes dont les Gantois venaient de se rendre coupables. Ces lettres avaient été bien accueillies et le calme semblait régner dans la cité, quand un incident inattendu vint jeter le trouble dans les esprits.

Le 4 octobre, un homme du commun se présenta chez le bourgmestre se disant chargé par le peuple de réclamer la suppression de la maltôte et la démolition du bureau où se percevait cette taxe impopulaire. Les gens du bourgmestre mirent la main sur cet homme et le conduisirent à l'hôtel de ville, où il fut retenu prisonnier. Mais le lendemain, qui était un dimanche et jour de fête dans l'un des faubourgs, un rassemblement de gens avinés fit mine, vers le soir, de vouloir délivrer le prisonnier. Les frères de Lalaing, avertis par le magistrat, agirent avec beaucoup de prudence, et firent élargir l'homme détenu, après lui avoir fait promettre de se représenter à la première sommation<sup>3</sup>. Toutefois la concession

---

<sup>1</sup> Lettre de la reine au seigneur des Fossez, datée de Malines le 11 octobre, aux archives du royaume. Appendice, page 263. Le destinataire de cette lettre était, dit M. Gachard, François Vander Gracht, ou de le Gracht, ou des Fossez, écuyer, seigneur de Nalstede, châtelain et capitaine du château de Courtrai. A la fin de cette lettre, écrite à l'occasion de la commotion d'Audenarde, dont nous allons parler, la reine demande *en quel estat sont les affaires en la ville de Courtray, mesmement si le soubz-bailli est encoires prisonnier, et ce que lesdits de Courtray lui vuelent imposer.*

<sup>2</sup> Le 25 septembre 1539. La lettre est en original aux archives de la ville d'Audenarde. — M. Vander Meersch, d'Audenarde, a tiré, dit M. Gachard, des archives de sa ville natale plus de trois cents documents différents sur les troubles qui y éclatèrent en 1539. Ces pièces, recueillies avec un soin et une exactitude de bénédictin, sont transcrites littéralement dans huit cahiers de papier, auxquels il a donné le titre de *Opstand der gemeente van Andenaerde, 1539-1549*. M. Gachard a inséré dans l'*Appendice* souvent cité une analyse de plusieurs de ces pièces, en y ajoutant la note suivante. Nous devons à l'obligeance de M. Vander Meersch la communication de l'analyse raisonnée des pièces qui suivent. Les autres documents réunis par lui sont d'un intérêt purement local pour Audenarde et les environs.

<sup>3</sup> Lettre de Charles, comte de Lalaing, et de Philippe de Lalaing, sr d'Escornaix à la Reine, pour l'informer de ce qui se passe à Audenarde, du 6 octobre 1549 ; aux Archives du royaume. Appendice, pages 257-258. — Voici le récit de ces seigneurs : *Madame, nous nous recommandons très humblement à la bonne grâce de Vostre Majesté. — Madame, samedy dernier, ung compaignon de cette ville s'avancha de venir à la belle-fille du borghemaistre lui demander après son beau-père, et, non content de sa réponse, le réitérant par aulcunnes fois, dict qu'il avoit cerge du même peuple de voloir avoir mis jus la maison où l'on rechoit les maletottes, et oussi d'en plus donner, par quoy a esté mis prisonnier en la maison de la ville. Hier, qu'il estait dimence et aussi ducasse en l'un des faubourgs, que lors les ivrognes s'avanchent le plus, y eult murmure en plusieurs lieux, et apparence que aulcuns se trouverent ensemble sur le soir, pour avoir ledit prisonnier dehors ; par quoy, nous retirasmes ensemble avecques le bally, borghemaistre et aulcuns autres, pour voir qu'il seroit de faire, et avisasmes de démener l'affaire par le bon moieu, de sorte que l'on vint prier pour luy, ad fin qu'il peulsist estre eslargy, che que fust faict. sur promesse de se venir rendre prisonnier, quant on voldra. Il est. comme entendons. un povre yvrogne et sans grand esprit, et fust enhorté d'aulcuns, la plupart*

fut impuissante. Les esprits étaient montés et la foule ameutée obligea ces seigneurs à se renfermer dans le château, où ils eurent à soutenir un siège en règle<sup>1</sup>.

A cette nouvelle, qui lui fut apportée le 7 octobre, à neuf heures du soir, par un envoyé du sire de Courrière, Marie de Hongrie convoqua sur le champ ses conseillers et les gentilshommes de sa maison. Elle leur dit qu'il fallait à tout prix sauver ces seigneurs qui s'étaient exposés pour le service de l'empereur. Les abandonner, ajoutait-elle, **seroit perdre réputation et mettre tout le pays au hasard**. Elle offrit **sa vaisselle pour fournir au plus hâtif**, et tous les assistants promirent de la seconder. Le prince d'Orange s'engagea à réunir, en trois ou quatre jours, trois cents chevaux ; le seigneur de Molembais, récemment revenu d'Audenarde, se chargea d'y joindre cent cinquante à deux cents gentilshommes de la maison de la reine, et l'on se proposait de renforcer cette cavalerie de cinq cents hommes de pied, levés par le duc d'Arschot **depuis les commotions de Gand**<sup>2</sup>.

Une nouvelle réunion avait été fixée au lendemain pour arrêter définitivement ces précautions militaires. Elle devait avoir lieu à six heures du matin, mais avant cette heure arriva un laquais de Philippe de Lalaing ; il était chargé d'avertir la reine que son maître et le frère de celui-ci étaient en danger d'être perdus, s'ils n'étaient promptement secourus, le château étant hors d'état de tenir contre l'artillerie dont les assaillants étaient pourvus. La régente prit immédiatement les mesures d'urgence réclamées par les circonstances. Elle enjoignit au prince d'Orange et au sire de Molembais de se tenir prêts avec les forces dont ils disposaient et de se mettre en communication avec le bailli d'Alost, Jean de Montmorency, afin d'être informés d'heure en heure de la situation des choses.

---

estrangeurs, pour ce qu'il est hardi pallier, quant il a bu : a promis au Lally d'estre saige et de venir =mener ceulx qu'il sçaura davantaige estre mauvais. — Madame, s'il samble à Vostre Majesté qu'il vault mieulx en faire aultrement, le polra mander ; quant à sa personne, il n'y a point grand dangier estre dehors, car il est bien recouvrable, et aulcuns autres qui polrient avoir plus mésusetz. A quoy, les choses estantes comme elles sont, ne sommes plus avant avanchés, que Vostre Majesté ne le nous ordonne ; 'et en ce cas plaira aussy à Vostre Majesté avoir regard s'il vaudroit mieulx les mettre céans au chasteau, ou en la prison de la ville. Ils serient céans plus seurement : mais, au contraire, polroit sambler dangier que, en cas de sédition, on ne courrat sus à la loy, à cause de la bourgoysie, avecques que le borghemaistre est des menues gens fort hey, et, si la chose commence une fois ichi, est grandement à craindre qu'elle sera plus dangereuse que aux petites villes voisines. Il y a grand peuple, et beaucolp de mauvais, comme entendons, s'ils estiont une fois esmeus davantaige. Entre les aultres y a beaucolp de rites : par quoy les povres, s'il venoit jusques là, y trouveriont bien à pêchier. — Madame, Vostre Majesté nous polra commander son bon plaisir. Et, sur ce, prions Dieu vous donner très-bonne et longhe vie. D'Audenarde, ce Vie d'octobre. — Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, C. De Lalaing, P. De Lalaing. — A la Royne.

<sup>1</sup> Lettre de la reine du 11 octobre citée plus haut. Nous vous tenons adverti de la commotion advenue à Audenarde, et que les Srs de Lalaing et d'Escornaix ont esté, pour ung tamps, comme assiégés au chasteau dudit Audenarde. — Comme aux derrenières émotions des Flandres, monsieur de Courrière estoit adverti que par le peuple d'Audenaerde le chasteau d'Audenaerde estoit assiégé tellement que te sieur d'Escornaix et le sieur de Lalaing estant audit chasteau ne pavoient vuidier, ledit seigneur de Courrière envoya en poste à Malines, le VIIe d'octobre XXXIX, le lieutenant de ce bailly pour advertir la royne afin de faire provision et assistance auxdits seigneurs. *Compte de G. du Bosch*. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> D'Hollander, 392.

Le duc d'Arschot reçut l'ordre de diriger sans retard ses piétons sur Ath et de réunir ses trois cents chevaux aux troupes de ces seigneurs. Libert de Turck, son lieutenant, fut envoyé à Harlem pour y lever mille à douze cents fantassins et les faire marcher sur Lierre. Des lettres pressantes furent adressées aux comtes d'Hoogstraeten et de Buren, pour réclamer leur concours empressé. La reine fit publier partout que ces gens de guerre eussent à se loger et payassent, afin que les paysans ne se élevassent, dont plus grand inconvénient fût advenu et l'entreprise empêchée. Elle dépêcha ensuite le secrétaire du conseil privé, Georges d'Esplechin, à Audenarde, à l'effet de regarder si, par l'entremise des gens de bien, il pourroit trouver moyen d'apaiser ceux de la commune<sup>1</sup>.

Le seigneur d'Escornaix jouissait d'une grande considération à Audenarde, et sa conduite prouva qu'il en était digne. Il se mit en rapport avec les métiers, et la violence fit bientôt place aux négociations pacifiques. Par son inspiration, le magistrat adopta des mesures d'ordre et de police qui rétablirent peu à peu la tranquillité dans la multitude sans l'irriter. Le 10 octobre, Charles de Lalaing écrivait à la reine que son frère avait si bien communiqué avec les métiers, qu'ils luy avoient accordé d'estre leur chier, vingt-quatre hallebardiers à leurs dépens, et monsieur de Beveren pour lieutenant. Ils lui avoient jà, continuait-il, baillé les clefs de la ville en ses mains, de sorte que le tout allait en bon accord, parce qu'il avait gagné les bonnes grâces du peuple. Mais il fallait se garder de menaces, qui ne seraient propres qu'à reculer le tout, car si avoient une fois le bruit qu'on rassembloit piétons, seraient tous les gens de bien en hasard d'estre tués, attendu que eulx et les Lalaing avoient assuré sur leur honneur qu'il n'y viendroit personne<sup>2</sup>. Les dispositions de la commune étaient si bonnes en effet, que les échevins de Gand ayant offert à ceux d'Audenarde de les assister, au besoin, contre les soldats de la reine<sup>3</sup>, il leur fut répondu qu'on les remerciait de cette offre de secours, mais qu'on espérait ne pas se trouver dans la nécessité d'y recourir. On s'engagea seulement à faire saisir et châtier les fugitifs de Gand qui se retireraient à Audenarde<sup>4</sup>.

Une sorte d'agitation inquiète et menaçante régnait en ce moment dans toute la Flandre. La régente, en proie à une anxiété bien légitime, déployait une activité incessante et recourait à toutes les mesures de précaution dictées par les circonstances. A Ypres, le peuple inclinait visiblement du côté des Gantois et, au rapport du bailli de cette ville, journellement mettoit nouvellités en avant<sup>5</sup>. A Lille, Marie de Hongrie était informée que les povres gens et aultres de petit estat murmuroient contre les loix et aultres ayant estat et gouvernement de la chose publique, cherchant occasion de eulx pouvoir eslever contre leurs supérieurs<sup>6</sup>. Deux cordeliers suspects avaient été arrêtés à Haspres ; peu

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 393-398.

<sup>2</sup> Lettre du comte Charles de Lalaing à la reine, du 10 octobre 1539. *Appendice*, p. 262.

<sup>3</sup> Lettre du 11 octobre. *Appendice*, 701.

<sup>4</sup> Lettre du 12 du même mois. *Appendice*, 702.

<sup>5</sup> Rapport du bailli d'Ypres, du 22 octobre 1539. *Appendice*, p. 277.

<sup>6</sup> Lettre de la reine au magistrat de la ville de Lille, du 11 octobre 1539, aux Archives du royaume, *Appendice*, p. 265-266. — Cette lettre est très intéressante ; nous la reproduisons : Marie, par la grâce de Dieu, etc., régente. — Très-chiers et bien amés, pour ce que continuelement avons advertence, de divers lieux, que les povres gens et aultres de petit estat et de mauvais gouvernement murmurent contre les loix et aultres ayans estat et gouvernement de la chose publique, sarchans occasion de eulx pouvoir eslever contre leurs supérieurs et piller les cloistres et aultres riches, nous, désirans en ce pourveoir, vous requérons et, de par l'Empereur, notre seigneur et frère, ordonnons

satisfaite de l'instruction à laquelle ils avaient été soumis sur le lieu, elle ordonna de les diriger sans retard sur Malines, pour pouvoir les interroger elle-même<sup>1</sup>. Elle enjoignit à tous les officiers et magistrats de la Flandre d'interdire les réunions illicites, de réprimer les propos séditieux, de faire **extrême et rigoureuse justice** des auteurs des troubles. Partout où elle le put, elle plaça des soldats. Termonde et Rupelmonde furent armées, et l'on transféra ailleurs les prisonniers détenus dans le château de cette dernière ville, dont l'esprit inspirait des craintes à la régente. En outre, le magistrat de Malines fut invité à tenir, de jour et de nuit, des guetteurs sur la tour de Saint-Rombaut, avec ordre d'y allumer autant de feux qu'ils en verraient briller sur le château de Rupelmonde, le nombre de ces feux devant indiquer, d'après les instructions convenues avec le capitaine de la place, Georges Dubois, les divers incidents qui pouvaient s'y produire et dont il importait que le gouvernement fat immédiatement averti<sup>2</sup>.

Revenons à Gand. Nous avons vu le mauvais effet produit en cette ville par l'envoi de quelques soldats au château de Gavre. Les paysans des environs, avons-nous dit, s'étaient mis sur pied au nombre de deux mille, sous la conduite

---

bien et acertes, tant pour son service que pour vostre propre bien, faire prendre bon regardt que, en la ville de Lille, nulles parolles sédicieuses ne se sèment, ou Lacent aucunes assemblées illicites ; et, si aucuns soyent trœvés faisans le contraire, que en faites faire extrême et rigoureuse justice, à l'exemple de tous en icelle ville ; en oultre, que vuellés faire renouveler le serment des confrairres du serment en icelle ville, et qu'ilz jurent à leur povoir défendre et em.pescher toutes assamblées du commun peuple, et qu'ilz feront ce que par vous leur sera ordonné ; avecq ce, de révéler et donner à cognoistre tous ceulx qui pourront entendre porter aucunes paroles sédicieuses, ou tendre à faire assemblées et commotions ; et au surplus, que vuellés bien et soigneusement poerveoir que inconvéniement n'adveigne en ladite ville, selon que par vostre serment estes tenus de faire, et comme en avons nostre confiance, et nous advertir de ce que fait en avez. A tant, chiers et bien ainés, etc. de Malines, le XIe d'octobre. Aux mayeur, eschevins et conseil de la ville de Lille.

<sup>1</sup> Lettres des 24 septembre et 7 octobre ; *Appendice*, p. 606 et 610. Dans la première de ces lettres adressées au duc d'Arschot, Marie lui écrit : Touchant les deux cordeliers arrestez illecq, m'a semblé et aux bons personaiges estans lez moi, attendue la vacillation d'iceulx cordeliers, ensemble qu'ilz disent avoir eu leur licence tant seulement de bouche, sans aucun escript ny enseignement, que est contre la forme et stil de leur religion, et partant chose grandement suspecte, que ferez très-bien d'envoyer à diligence audit Haspre quelque personnage discret et entendu, pour derechief les interroger bien am\_ plement et de plus près, et regarder s'ils n'ont aucunes escriptures, ou quelque chose notée en leurs bréviaires, afin d'enfoncer leur intention et vérité de l'affaire. — Elle dit dans la seconde : Mon cousin. je vous requiers ordonner aux dits cordeliers que incontinent et sans délai ilz se trœuvent vers moy en ceste ville de Malines, venant toujours le droict chemin, et sans détourner du costé, selon que par escript leur limiterez ledit chemin de lieu à aultre, pour les faire encoires interroger et après y résouldre, comme verroy convenir.

<sup>2</sup> *Appendice*, 274. — Voici la lettre de la reine : Voyant l'estrange conduite et désobéissance de ceulx de Gand, nous avons ordonné au capitaine du chasteau de Replemonde mettre certains falloz au plus hault dudit lieu. Et, pour ce que nous désirons savoir combien il en y avera mis à chascune foiz, nous vous requérons que, pour le service de l'Empereur, mon seigneur et frère, veuilliez donner ordre que de mettre uni ; guet ou deux sur la tour de l'église de St-Rombault, pour y estre continuellement nuyt et jour, et y mettre aussi autant de falloz qu'ilz veront audit Replemonde, ne plus ne moins, toutes et quantes fois que le cas adviendra ; et n'y veuilliez faillir. De Bruxelles, le XIX d'octobre XVe XXXIX. Aux communemaistres et eschevins de la ville de Malines. Aux Archives du royaume.



d'Yvain Van Waernewyck, avaient détruit les ponts-levis et tenaient bloqué le château. La reine se montra disposée à renvoyer le faible renfort que la place avait reçu, mais elle voulut d'abord que les paysans insurgés rentrassent dans l'ordre en se retirant chez eux. Le 11 octobre, l'écuyer Jean de Waudripont se présenta devant le château, avec ordre d'engager les paysans à s'éloigner et, en cas de refus, de les sommer de le faire, sous peine d'encourir l'indignation de l'empereur. Arrivé aux avant-postes, Waudripont fut arrêté et conduit devant Yvain Van Waernewyck, qui se fit donner ses lettres de commission, le mit sous bonne garde et courut à Gand pour avoir conseil et avis. La collace s'était réunie ce jour-là même et les résolutions prises par elle portaient la marque d'une nouvelle surexcitation<sup>1</sup>. Les magistrats, sous l'impression de ces discussions peu pacifiques et peu respectueuses pour le gouvernement, écrivirent à la reine une lettre qui fut jugée bien arrogante, desraisonnable et du tout dérogeante aux hauteurs, prééminences et souveraineté de l'empereur. La lettre portait cette simple suscription : à la reine, et cette forme plus encore que le fond mécontenta profondément la régente. Voici la pièce qui provoqua une nouvelle péripétie dans ce drame, dont le dénouement fatal n'était plus éloigné.

Très haute et très puissante Darne, nous avons cejourd'huy receu vos lettres escrites le X de ce présent mois d'octobre, et par icelles entendu les raisons et occasions qui auroient meu Votre Majesté de mettre garnison au château de Gavre, et davantage faire lever autres gens de guerre, tant de pied que de cheval, mais que votre dite Majesté, ayant entendu les dites occasions non estre telles, auroit à tout et quelconques les dessus dits gens de guerre donné congé. Ce toutesfois nonobstant est venu à notre connoissance que l'on auroit mandé à votre part aux paysans estans autour dudit château de Gavre, de se desloger d'illecq, sur peine d'encourir l'indignation de l'Empereur notre naturel sr et Prince natif ; ce que, sous correction, ne nous semble estre conforme ni aussy accorder avec ce que Votre Majesté nous auroit écrit et donné à connoistre, supplians partant qu'il vous plaise, pour le repos et tranquillité, tant des inhabitants de cette ville que des dits paysans, faire retirer et sortir à toute diligence et sans nul delay les gens de guerre estans tant audit chasteau de Gavre que ailleurs de ce pays de Flandres, ensemble pour le bien du dit pays de Flandres et la hauteur de sa Majesté impériale notre naturel sr et prince natif, souffrir et permettre que le chasteau dudit Gavre soit gardé par gens de cette ville de Gand, ou pour le moins par les paysans et circumvoisins dudit chasteau, à la dénomination et discrétion des trois membres de ladite ville de Gand, et aussy permettre que le semblable soit fait de tous autres chasteaux audit pays de Flandres, et principalement au quartier dudit Gand, attendu que lesdits de Gand ne demandent que paix et union, avec bonne amitié avec leurs voisins et manans du dit pays de Flandres, et avec leurs voisins sujets de saditte Mate Impie. Parquoy leur semble, en parlant en toute reverence sous correction, estre inutile et superflu de mettre aucuns gens de guerre, ni garnison ou munition èsdits chasteaux ou forts audit pays de Flandres, supplians au surplus, attendu que la commune de cette dite ville est fort emeue a l'occasion que certains fugitifs, ayans grandement forfait envers icelle ville et quartier dudit Gand, se seroient

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 409-415. — Voici les deux premières résolutions adoptées par l'assemblée : Que on devroit faire cesser le revenu de la Reyne tant qu'elle auroit livré en la ville de Gand les fugitifs qui sont avec elle ; que on face retirer du plat pays tous vagabonds et gens de guerre ; pour ce mieulx effectuer, que on accorde aux paysans le son de la cloche.

retirez sous votre protection, qu'il plaise a Votre Majté nous envoyer et faire delivrer au lieu de leur bourgeoisie iceux fugitifs, pour d'eux estre fait justice comme par droit et raison sera trouvé appartenir, ou en faute de ce, les repulser et chasser de vous mesmes, attendu que pour avoir les dits fugitifs commis si grands et énormes delitz, ils ne doivent avoir ne jouir ès pays de l'Empereur d'aucune franchise, port, ni faveur quelconque.

En quoy faisant, votre ditte Maté fera grand bien a la ditte ville de Gand, aux voisins d'icelle, et au pays de Flandres en général, selon que Dieu le coignoist, qui à vous, très haute et très puissante Dame, veuille donner l'entier de vos tres nobles et bons désirs. De Gand le 12 jour d'octobre 1539.

Les Échevins des deux bancqz, et deux Doyens de la ville de Gand, entierement vostres.

A la Royne<sup>1</sup>.

La régente s'empessa de transmettre une copie de cette pièce à Charles-Quint et de l'instruire des derniers évènements. Il est temps, lui disait-elle, d'y pourvoir et de hâter votre venue par deçà, autrement le pays ira en totale désolation. Elle n'avait rien changé cependant aux procédés conciliants dont elle avait usé jusque là envers les Gantois ; elle se rappelait ce que le grand bailli lui avait écrit tout récemment sur leur compte : Les Gantois sont gens bien traitables, en y procédant par douceur ; mais en usant de rigueur, ce sont gens furieux et sans raison. Jean de Wautripont, qui avait été rendu à la liberté, reçut l'ordre de tâcher de convaincre les paysans que la garnison du château de Gavre n'était là pour leur causer aucun dommage, et de leur offrir, au besoin, de laisser pénétrer à l'intérieur quelques-uns des leurs, devant qui le capitaine prêterait le serment de ne pas molester le pays, si on lui fournissait des vivres. Van Waernewyck repoussa cette proposition ; il voulait introduire dans la place autant d'hommes que la reine y avait envoyé de soldats. L'envoyé de la reine retourna donc sans rien faire. Toutefois il trouva moyen, avant de s'éloigner, de se mettre en rapport avec les gens de la garnison. Ceux-ci lui dirent qu'ils étaient délibérés de garder la place jusques au bout ; ils ne craignoient que faute de vivres, car ils n'en avoient pas pour dix jours, ce dont ils le prioient d'avertir la reine<sup>2</sup>.

Aux procédés conciliants de la régente la commune de Gand continuait à opposer des prétentions toujours grandissantes et de nouveaux empiètements sur l'autorité impériale. En conformité des résolutions de la collace, les échevins invitèrent les villes de Bruges, Ypres, Audenarde, Courtrai, Alost et Termonde à prendre avec celle de Gand la défense dei droits du pays. Honorables, sages et discrets seigneurs, chers et bons amis, disaient-ils s'adressant aux magistrats locaux, pour ce que nous et toute la communauté de cette ville sommes d'opinion et d'avis de garder et entretenir, et de faire garder et entretenir paix, amour et accord entre nous et avec toutes communautés, à l'honneur de Dieu tout puissant, de l'impériale Majesté, et de la commune prospérité de ce pays de Flandres, sans y contrevenir ou laisser contrevenir, si avant que sera en nous et en la communauté de cette ville, a ceste cause nous escrivons presentement à vous pour sçavoir si estes de la même opinion et avis, et si ainsy est, comme nous l'esperons, prions et requérons en toute diligence de vous entre advertis,

---

<sup>1</sup> Appendice, 424.

<sup>2</sup> Appendice, 418-422.

afin que avec bon repos en nécessité nous puissions fyer en vous et vous en nous, prians que si on veut envoyer ou mener auculns gens de guerre en votre ville, le vouloir empescher et vous toujours joindre avec nous<sup>1</sup>...

Le 15 octobre, la régente avait écrit aux échevins de la keure à Gand pour leur exprimer son étonnement de voir le libre accès au château de Gavre toujours intercepté par leur aveu, et pour leur proposer de s'entendre avec eux sur la garde des maisons du quartier de Gand. Ceux-ci, ne gardant plus de ménagement, lui répondirent le même jour : Très haute et très puissante Dame, nous nous donnons des merveilles outre mesure que n'avons encore receu response sur nos lettres escrites le 12 de ce mois, considéré que la cause requiert célérité, car nous considérons que le peuple, et principalement residant au plat pays, de jour en jour est plus esmeu, et qui plus est, les paysans commencent en grande multitude eux retirer ès villes, parce que les gens de guerre par vous envoyés à Gavre ne se veulent retirer, disans ce ne pouvoir faire sans votre ordonnance. Ce considéré, memement la grande nécessité qui nous contraint, nous escrivons autre fois à Votre Majesté prians qu'il vous plaise pour la conservation de ce pays, à toute diligence faire retirer lesdits gens de guerre, ou par faute de ce, vous mettez tout le pays en hazart, et comme par deux fois avons escrit, serez occasion de la destruction et degast d'icelluy pays, et specialement de cette ville de Gand, laquelle ne désire autre chose que demeurer bonne et lealle à l'Empereur notre naturel sr et Prince natif, jusques a la mort, ce cognoit Dieu, lequel, tres haute et tres puissante Dame, vous conserve. De Gand ce 15 d'octobre 1539. Et dessous estait escrit : Les tous vos très humbles serviteurs, Eschevins et Conseil de la ville de Gand<sup>2</sup>.

Ce jour-là, les métiers avaient enfin procédé à l'élection de leurs doyens, de la manière arrêtée par la collace. Ils allaient quitter leurs maisons d'assemblée, lorsqu'ils apprirent que le grand doyen, Liévin D'Herde, avait prêté serment d'après la formule comprenant la paix de Cadzant. Un violent tumulte s'ensuivit et ne cessa que le lendemain après que le doyen eut renouvelé son serment en se conformant à la nouvelle formule. Les exigences de la multitude allaient toujours en augmentant et les échevins eux-mêmes commençaient à s'en montrer effrayés. Le grand bailli, désespérant plus que jamais de pouvoir arrêter ce mouvement, contraint d'ailleurs de refuser tout nouveau serment par ordre de la reine comme étant chose trop préjudiciable à l'autorité souveraine, prit le parti de fuir sous le déguisement d'un de ses serviteurs, après avoir informé les échevins de son départ et leur avoir recommandé sa femme, tout en leur rappelant ses services. Un trait, insignifiant d'ailleurs, montre bien quelle était en ce moment l'exaltation d'une fraction du peuple. Jean Van Waesberghe était mort en prison. Lui ainsi mort, fut le corps porté en sa maison afin de l'ensevelir et le mettre en terre, mais dès que les mutins le sceurent, le firent rapporter en prison, et à toute fin voulaient que on coupast publiquement la teste de ce corps mort comme l'ayant bien desservi<sup>3</sup>. La collace, réunie le 19 octobre, recula devant cette mesure, et les échevins, laissés juges du procès, permirent d'inhumer le cadavre en l'église de Saint-Nicolas.

Dans la situation des esprits, tout devenait aliment pour les passions populaires. Marie de Hongrie, informée de la détresse de la garnison de Gavre, avait chargé

---

<sup>1</sup> Appendice, 427.

<sup>2</sup> Appendice, 434.

<sup>3</sup> Relation des troubles.

Jean de Wautripont d'aviser aux moyens d'y faire passer des vivres. Mais, bien que les paysans se fussent relâchés dans leur surveillance, il **ne put rien besoin**<sup>1</sup>. La reine alors écrivit au prince d'Orange, René de Nassau, qui se trouvait à Maëstricht, de revenir en toute hâte avec les troupes employées à la soumission de cette ville<sup>2</sup>. Toutefois de nouveaux rapports toujours plus pressants ne permettant plus d'attendre l'arrivée du prince, la reine ordonna au sire de Glajon de prendre deux cents chevaux de la bande d'ordonnances du seigneur de Beveren, trente à quarante coulevriniens, quelques **avant-coureurs, gens de fait et entendus à la guerre**, et de conduire à Gavre deux ou trois chariots de vivre. Elle recommanda au commandant de veiller à ce que personne ne reçut de ses troupes insulte ni dommage ; mais elle l'autorisa, en cas de résistance à agir, **comme le droit de la guerre le requéroit**.

Glajon arriva dans la nuit du 18 octobre devant Ninove. Les habitants de la ville, avertis de son approche, avaient fermé et cloué leurs portes. Pour passer la Dendre, il fut obligé de faire un long détour qui le mena à une petite lieue de Gand, **tellement que s'il eust été jour, il eust été à la merci des Gantois**<sup>3</sup>. Il arriva devant Gaffe le lendemain, à huit heures du matin, et accomplit sa mission sans obstacle. Au retour, passant près du château de Waernewyck, il en enleva des grains et de l'artillerie et revint à Bruxelles, où se trouvait la régente, sans avoir dû tirer l'épée. Les magistrats de Ninove, effrayés après coup de l'audace des habitants, envoyèrent, dès le 19, des députés à la reine pour excuser leur conduite. Nous étions absents, dirent-ils, et les bourgeois n'ont osé donner passage à cette gendarmerie clans la crainte de voir leur ville brûlée par les Gantois. Marie de Hongrie leur déclara pour toute réponse qu'on examinerait l'affaire lors de l'arrivée de l'empereur<sup>4</sup>.

Le bruit de l'expédition du sire de Glajon mit la ville de Gand en émoi. Les campagnards effrayés s'y réfugiaient en grand nombre ; ceux qui tenaient bloqué

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 426. — A Jehan de Waudripont, escuyer, la somme de vingt livres, pour, à l'ordonnance de la reine, avoir fait deux voyages, tant de nuit que de jour, au château de Gavre, du temps que les paysans estoient devant. *Compte de la recette générale*, octobre 1539. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> En 1539 Maëstricht fut le théâtre d'une lutte sanglante. Le 22 septembre, le mayer avait fait arrêter un bourgeois nommé Pierre Frambach. Les jurés de la commune, s'appuyant sur leurs privilèges, s'opposèrent à l'incarcération du prisonnier. Les bourgeois, prenant parti pour les jurés, sonnèrent le tocsin, coururent aux armes et attaquèrent les gens du mayer, qui fut tué dans le combat, ainsi que le bourgmestre Prent, accouru pour le soutenir. L'effervescence se calma difficilement. A cette nouvelle, Marie de Hongrie ordonna au prince d'Orange de diriger sur Maëstricht les troupes qu'il avait été chargé de lever contre les Gantois et lui conféra des pouvoirs extraordinaires pour châtier les rebelles. L'évêque de Liège, de son côté, se rendit à Maëstricht, et une commission mixte fut instituée pour informer sur ces troubles. La répression fut terrible. Sept bourgeois furent condamnés et exécutés ; on exposa les cadavres sur des roues. Un arrêt du 12 décembre, émané d'Érard de la Marck et de René de Nassau, condamna la ville à une forte amende ; elle dût en outre expier, par une amende honorable et par une cérémonie annuelle, le meurtre du mayer Goër et du bourgmestre. Charles-Quint réduisit l'amende à deux mille florins, mais il maintint la cérémonie expiatoire consistant à allumer tous les ans, la veille de la Saint-Martin, des feux dans les rues et sur les places publiques.

<sup>3</sup> D'Hollander, 439.

<sup>4</sup> La ville de Ninove obtint des lettres d'abolition de l'Empereur. moyennant une amende honorable et une peine pécuniaire. Ces lettres, datées de Bruges au mois de juillet 1540, sont reproduites dans l'Appendice de la *Relation des troubles*, pages 407-409.

le château de Gavre se dispersèrent en se plaignant que on les entretenoit de bourdes ; que les gens de guerre les vouloient manger et piller ; Van Waernewyck lui-même crut devoir se cacher. Les métiers prirent les armes et les échevins adressèrent sur le champ une nouvelle requête à la reine. Après avoir cherché à justifier les paysans et les Gantois eux-mêmes, auxquels, disaient-ils, le château de Gavre a autrefois esté partial et dommageable, ils priaient la reine en toute humilité et révérence que, prenant regard au temps présent, il lui plût à l'honneur de Dieu tout puissant, de l'impériale Majesté et prospérité du pays de Flandre, faire retirer les gens de guerre hors dudit château, et laisser garder iceluy par aucuns loyaulx et adhérités de leur ville et des habitants autour dudit château, qui jureroient de le garder à la conservation de la hauteur de sa Majesté et de la prospérité du pays de Flandre. La reine répondit à cette lettre par un refus formel ; elle invoqua les ordres de l'empereur et répéta que l'occupation des places fortes ne tendait qu'à empêcher aucuns mauvais garnemens de les surprendre. Le conseil de Flandre eut beau la supplier, à la demande des échevins de Gand, de revenir sur cette résolution, elle resta inébranlable, mais elle engagea la commune à lui envoyer des députés pour traiter de ces affaires<sup>1</sup>. Marie de Hongrie, en maintenant intacts les droits de l'autorité, cherchait évidemment tous les moyens de temporiser et de laisser à l'empereur la charge des résolutions suprêmes.

Une nouvelle source de difficultés venait de s'ouvrir. Un agitateur, que nous avons déjà vu en scène, Guillaume De Mey, envoyé dans les châtellemies pour faire échec aux agents du gouvernement, accusa de trahison les hauts échevins et les *hoogpoirters* de Courtrai. Cette accusation trouva de l'écho chez les gens du peuple et les villageois des environs de Courtrai. Les deux *hoogpoirters* Josse Van den Berghe et Simon Caluwart furent arrêtés pendant la nuit, traînés à Gand et jetés en prison. Aux plaintes et aux reproches de la reine les échevins de Gand répondirent, en la priant de ne donner ni laisser donner aucun empêchement ou trouble à l'exercice de leurs droits et privilèges, qui leur donnoient juridiction et judicature, non seulement sur leurs manans, mais aussi sur tous ceux qui estoient demeurant au plat pays ou en villes closes de leur quartier ; car, ajoutaient-ils, en cas que en ce nous soit fait aucun empêchement ou force, nous serons nécessairement contraints y resister et chercher le dernier moyen de préserver les privilèges, libertés et juridiction de cette ville, ce que ne voudrions faire ni penser de faire, si la nécessité ne nous contraignoit<sup>2</sup>. La régente opposa à ces menaces et à ces prétentions le traité de Cadzant, qui avait enlevé aux Gantois toute juridiction, en matière criminelle, sur les officiers et justiciers du dehors. Par quoy, leur disait-elle, si vous ou ceux de la châtellemie de Courtray voulez demeurer bons et obéissans sujets de sa Majesté, devez poursuivre votre droit par justice par devant ceux du Grand Conseil, sans vous mesler autrement de l'affaire, ou chercher, comme escrivez, les extrêmes moyens dont ne vous sauroit advenir que votre extrême destruction.

Les termes dont on usait de part et d'autre devenaient, on le voit, de plus en plus menaçants, quel que fût le désir de la régente d'user de tous les ménagements. On allait plus vite du côté opposé. Le 27 octobre, le magistrat de Gand, parlant en souverain, selon l'expression de M. Henne<sup>3</sup>, fit publier, dans les villages du quartier de Gand, deux placards, dont le premier ordonnait à tous

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 436-437.

<sup>2</sup> D'Hollander, 445-446.

<sup>3</sup> Comme s'ils eussent été princes, dit le chanoine D'Hollander.



paysans demeurans dedans les limites et chastellenie de Gand, en cas que aucun les outrage par exécution ou autrement à cause des 400.000 carolus, que la Roiale Majesté maintient lui estre consenti, qu'ils apprehendent lesdits exécuteurs faisant outrage, sans les blesser ou grever, et les amèneront devant les eschevins pour d'eux faire droit, loy et justice ; et dont le second portait que suivant la conclusion de la collace, tous baillis, mayeurs et escouttetes doivent dizainer leur peuple et cloire tous passages par barrières ou autrement en dedans huit jours sur l'amende de 60 livres parisis et correction des eschevins. Le même jour, la commune de Gand envoya des commissaires à Courtrai pour enquérir sur les faits imputés aux prisonniers et entendre les plaintes des habitants<sup>1</sup>.

De Courtrai-Guillaume De Mey s'était rendu à Audenarde, où le mécontentement populaire venait de prendre des proportions considérables à propos d'un octroi obtenu, disait-on, du gouvernement de la régente au préjudice de la commune. On avait dû lui donner lecture des privilèges urbains, et cette lecture avait duré plusieurs jours, quoiqu'on y eût procédé chaque fois depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures, et depuis deux heures jusqu'à quatre heures de l'après-dînée. A peine arrivé le tribun gantois harangua la foule attroupée. Il était temps, selon lui, de repousser par des moyens énergiques un système d'oppression qui menaçait tous les droits. Nous les premiers, disait-il, nous vous en donnons l'exemple. Trop longtemps nous avons gémi sous un joug de fer. Que sont devenus nos privilèges et nos droits ? En a-t-on respecté un seul sous ce règne ? Jeunes encore nous espérions qu'un prince né parmi nous aurait gouverné le pays selon nos mœurs et nos lois. Vain espoir ? Nous avons pour maîtres des courtisans qui, après nous avoir ruinés, insultent à notre misère. Leurs intrigues tiennent éloignés de tous celui qui seul pourrait faire droit à nos trop justes plaintes. On lieus accable d'impôts, les subsides acquittés se comptent par millions, et cependant nos frontières sont dégarnies et le soldat n'est pas payé. La cour et les ministres ruinent le pays. Qu'avons-nous besoin d'être gouvernés par une femme ? Reléguons-la dans un cloître, et que nos maux finissent avec nos oppresseurs<sup>2</sup>. Quel que soit, du reste ; le parti que vous preniez, nous avons résolu de conquérir nos franchises le fer à la main. Déjà, je le sais, des soldats marchent contre nous ; peut-être déjà sont-ils entrés dans vos murs. Qu'importe ? Nous ne reconnaissons, plus qu'un pouvoir, celui de la commune. Et vous, souvenez-vous du serment de vos pères. Aux armes, et plutôt la mort que l'esclavage !

La multitude, enflammée par ces paroles, voulait qu'on lui ouvrit les portes du château pour y rechercher les émissaires de la régente. Les frères de Lalaing eurent besoin de toute leur habileté bienveillante pour calmer un peu les esprits. Il Fallait cependant une satisfaction aux mutins. Malgré les instantes prières du magistrat, les échevins de 1537, accusés d'avoir chargé la châtellenie sans le consentement des Gantois, furent jetés en prison<sup>3</sup>. L'ordre, la subordination,

---

<sup>1</sup> D'Hollander, 467-468.

<sup>2</sup> Propos tenu à Audenarde par Willekin Demey, et dont il fut accusé par ses complices. Enquêtes criminelles, interrogatoire de Guillaume Demey du 5 mars 1539 (vieux style). — M. Steur, page 95, en note.

<sup>3</sup> Ces échevins sont ainsi nommés dans les documents de l'époque jonkheer Jacob Van Dervarent, jonkheer Jan Van Siclyn, Adriaen Vanderstraeten, jonkheer Jacob Vanden Bosselle, filius Adriaen, jonkheer Jacob Van Quiekelberghe, Jooris De Corte d'oude, Pieter Gastet en jonkheer Philippe Elias, heer van Huddeghem. M. Steur, p. 96.

l'autorité, tout était compromis en ce moment sur une portion considérable du territoire flamand. L'action directe de l'empereur semblait réclamée énergiquement par les circonstances. Elle ne tarda pas à s'affirmer, après avoir essayé toutefois d'un dernier moyen d'apaisement et de conciliation.

Charles-Quint avait écrit de Madrid à son frère, le 30 septembre, qu'il était résolu de se rendre en Belgique avant la fin du mois suivant. Puisque lesdits de Gand ont passé si avant, lui disait-il, et tant se sont deshonorés et perdus la vergogne qu'ils ont eue de recourir à la France, il fait grandement à craindre qu'ils ne fassent tout le pis qu'ils pourront par extrême désespération, et fait à douter qu'ils ne se veuillent aider des desloyés de la foi, dont, comme j'entends, il y en a grand nombre en mes pays, et aussi des voisins et étrangers<sup>1</sup>. Mais, avant lui, on vit arriver le comte du Rœulx, Adrien de Croy, porteur d'instructions datées de Madrid, 20 octobre 1539. L'envoyé impérial fut obligé de s'arrêter un peu à Mons, retenu par un mal de jambe, et ne parvint à Gand que le 30 octobre<sup>2</sup>. Il y fut reçu, dit un document contemporain, comme la personne de l'empereur, sous espoir de bonnes nouvelles, et même que tout ce qu'ils avoient commis jusques ores ne desplairoit, mais seroit agréable Vers l'impériale Majesté<sup>3</sup>. Cette singulière et à peine croyable illusion ne tarda pas à se dissiper.

La collation fut convoquée le lendemain de l'arrivée du comte du Rœulx. Celui-ci lui donna connaissance de ses lettres de crédit et de ses instructions, qui portaient en substance ce qui suit. Après avoir rappelé toute la série des actes de la commune gantoise depuis le refus de l'aide jusqu'à la destruction du *calvel*, l'empereur, disaient-elles, a trouvé ces attentats fort étranges de la part des Gantois qu'il a toujours tenus pour bons et loyaux sujets. Les croyant toujours dans la disposition de rester tels, il leur dépêche le comte du Rœulx chargé de les requérir et, au besoin, de leur ordonner de se désister de semblables manières d'agir, de reprendre leurs travaux, de rendre l'administration de la justice à ceux qui ont juré de l'administrer aux pauvres comme aux riches. La bonne affection dont sa Majesté impériale leur a donné tant de preuves, lui garantit leur obéissance. S'ils ont des réclamations à élever, il leur est loisible de les adresser à la reine régente ; elle y mettra tel ordre qu'ils auront raison de s'en contenter. Au reste, ils peuvent attendre l'arrivée de l'empereur, qui ne tardera pas à les visiter. Mais ils doivent cesser de s'émouvoir ou tumultuer. En ce cas, le comte priera l'empereur, prince tant bénin et clément, que rien plus, de les traiter gracieusement. Dans le cas contraire, ils donneront lieu à l'impériale Majesté de leur retirer sa bonne affection et de les soumettre par la rigueur. En dehors des points ainsi énumérés, le comté du Rœulx était pleinement autorisé par ses instructions à se conduire selon les conjonctures<sup>4</sup>.

Ce gentilhomme, l'un des plus braves capitaines de son temps, appuya la lecture de ses instructions d'un discours où il parla aux Gantois avec une franchise toute militaire. Il leur remontra, dit un contemporain, de fort grand audace le grand

---

<sup>1</sup> *Appendice*, p. 252.

<sup>2</sup> C'est D'Hollander qui le dit. Il dût s'arrêter bien peu, car ses instructions étaient datées du 20 octobre, et ce n'était certes pas trop de dix jours à cette époque pour faire le voyage de Madrid à Gand.

<sup>3</sup> Lettre d'un inconnu à Antoine de Croy, seigneur de Sempy, du 2 novembre 1539. *Appendice*, p. 283.

<sup>4</sup> Instruction pour le comte du Rœulx Me d'hostel de l'empereur de ce que à son arrivée en Flandres il aura à dire et remonstrer à ceux de la ville de Gand en vertu des lettres de credence de sa Majesté qui lui seront délivrées. — D'Hollander, 451-459.

danger où ils se mettoient, s'ils faisoient choses que bons et loyaux sujets ne doivent faire à l'encontre de leur bon prince et seigneur souverain, et que pour le présent l'empereur estoit le plus puissant et bien fortuné prince de toute la chrestieneté, et que jamais ils n'avoient eu un tel comte ayant la puissance et noblesse de lui, lequel ils devoient partant bien aimer, et mesme plus que nuls de ses autres sujets, en tant qu'il estoit natif de la ville de Gand ; et, pour ces causes et autres, ils lui devoient estre des plus obéissans, et mesme, que si aucuns autres de sesdits sujets se vouloient élever à l'encontre de ladite Majesté, qu'ils devroient estre ceux qui de tout leur pouvoir devoient soutenir pour icelle, et mesmement pour ce que l'Empereur estoit le premier comte de Flandre qui se pouvoit intituler comte, prince et seigneur souverain du pays de Flandres, laquelle souveraineté sa Majesté avoit conquise aucun temps par avant, à l'encontre du roy de France, par la prise que son armée fit dudit roy, nommé François, premier de ce nom, à la journée et bataille devant la ville de Pavie, en la duché de Milan en Italie, que ledit roy avoit assiégé avec sa puissance en personne, laquelle ville tenoit le parti de l'empereur, et partant ladite année sa Majesté leva — fit lever — ledit siège, et expulsa tous les François hors desdites Italies, lesquelles furent lors toutes mises en l'obéissance d'icelle sadite Majesté, et auxquels roys de France ladite comté de Flandres avoit toujours esté sujette en souveraineté comme tenue de la couronne dudit royaume de France, lesquels roys en estoient souverains, qui a esté et est un grand bien et honneur pour lesdits de Gand, et conséquemment de tout ledit pays et comté de Flandres, de quoy sera mémoire à tousjours, et partant le devoient aimer souverainement par dessus tous autres ses sujets ; et avec ce, qui, au moyen de ladite souveraineté ainsy acquise, sa Majesté avoit relevé lesdits Gantois, et aussi tous autres dudit pays de Flandres, de la servitude en laquelle ils estoient sortis sans par appel au parlement de Paris. Et plusieurs autres telles et semblables remontrances leur fit ledit comte de Rœulx.

Aussy leur mist en mémoire comment ils devoient avoir souvenance que leurs prédécesseurs avoient esté si grièvement punis d'avoir rébellé à l'encontre de leurs comtes par cy-devant, lesquels n'estoient en rien à rapporter à la puissance de leur comte présent, et si devoient aussy avoir mémoire des deux journées de bataille qui furent, si comme l'une et la première à Rosebecke, et la seconde à Gavre. Lesquelles deux batailles lesdits Gantois eurent à l'encontre de leurs dits comtes, assavoir celle dudit Rosebecke au comte Loys de Male, comme le traicte messire Jehan Froissart, par l'un de ses volumes, et celle dudit Gavre au bon duc Philippe de Bourgogne, aussy en son vivant comte de Flandre, et y furent mors et occis de la partie desdits Gantois, ès dites deux journées de bataille, plus de trente à quarante mille hommes, et bien peu de la partie desdits deux comtes de Flandres, qui est bien démontré que les mauvais, rebelles et désobéissans sujets n'ont jamais droit de victoire à l'encontre de leurs bons princes.

Et, en leur disant et remonstrant, par ledit comte du Rœulx, toutes ces choses et autres telles et semblables, cuydant et espérant par ce moyen appaiser leurs dites commotions, lesquelles remontrances les dits Gantois devoient bien noter et considérer qu'elles estoient toutes véritables, et que, avant encommencer telles et si pesantes affaires que leurs prédécesseurs avoient par cy-devant faites, et auxquelles leur en estoit si mal pris, que, avant ce faire, ils y devoient bien avoir pensé deux fois à quelle fin elles leur viendraient, car c'estoient choses de trop grande conséquence, et que tant de maux et misères en adviendroient et qu'ils ne seroient jamais réparables, et, dont de toutes ces choses ils en seroient cause, au cas qu'ils voulussent continuer folies par eulx encommenciées, et

ensuivre celles de leurs prédécesseurs ; et mesmement avec tout ce leur dit, déclara et certifia aussy publiquement que l'Empereur seroit à l'esté lors prochain en ses pays de par deçà et en sa ville de Gand, voir de plus brief, si besoin estoit : par quoy, si ils se maintenoient autrement que bons et loyaux sujets ne devoient faire, que lors sa Majesté en feroit telle correction et punition, qu'il en seroit mémoire à tousjours, et que partant ils feroient bien et sagement de non eulx mettre en l'indignation de sa Majesté, et que ce n'estoit point un prince à qui on se devoit jouer, car il estoit bon et vertueux et aussy fort bien fortuné, comme en toutes ses œuvres et affaires ils avoient bien pu voir et ouï dire, et entre autres au triomphant et victorieux voyage que sa Majesté Impériale List au pays d'Afrique, et à la conquête du royaume et ville de Thunis et fort chasteau de la Goulette, et au reboutement du roy d'Algarbe (Alger), qui se nommoit Barbe Rousse, lequel, avec plus de cent mille Turcs qu'il avoit avec luy, présenta la bataille à l'empereur, qui, de grande audace, et comme prince magnanime, avec sa puissance à ce le reçut, et avec icelle mist en fuite et défit ledit Barbe Rousse et sadite armée, où icelle sa Majesté estoit en propre personne et y obtint ce jour une gloire et mémoire immortelle, comme aussy avoit-elle fait auparavant au reboutement du Turc au royaume de Hongrie et en l'archiduché d'Austrice : dont, à l'occasion de toutes ces choses et autres, et aussy qu'il estoit natif de la ville de Gand, lesdits Gantois le devoient de tant mieux aimer, crémir et doubter (redouter)<sup>1</sup>.

La commune demanda huit jours pour formuler sa réponse. Le comte trouva ce délai trop long, et on le réduisit à deux ou trois jours. Sur la proposition du grand doyen et avec l'assentiment du comte, les instructions furent traduites en flamand. Et, continue le même écrivain contemporain, de toutes les choses dessus dites et autres, la plupart desdits de Gand n'en faisoient peu ou nulle estime, et n'y adjutoient les plusieurs d'iceux foy aux paroles dudit comte de Rœulx, combien toutesvoies qu'il avait lettres de crédece de par l'Empereur à eulx adressans, lesquels disoient et estimoient lesdites lettres avoir esté feintement faites, et ne sçavoient ou vouloient croire lesdits Gantois malveillans que l'Empereur dust pour eulx venir en ses pays de par deçà pour leur affaire, et auxquels il sembloit que sa Majesté avoit des autres plus grandes affaires assez que les leurs, tant en ses royaumes des Espagnes, de Naples, Sicile, Italie, Allemaigne et ailleurs en la crestienneté, pour le bien d'icelle que plusieurs médians luttériens contendoient à des-traire, en quoy lesdits Gantois se fioient, et aussy à l'encontre des Turcs, lesquels pareillement ne cessaient de vouloir envahir ladite chrestienneté, par quoy l'Empereur ne se viendrait occuper ès affaires de Gand, et que les autres estoient de toute autre importance, et que ladite roynne, laquelle ils n'aimoient point, ne le faisoit ainsy dire que pour les esbahir. A ceste cause n'en faisoient point d'estime, et disoient que, quand ores ainsy seroit que l'Empereur y viendrait par deçà, qu'ils n'estaient de rien en souci de eulx bien excuser vers sa Majesté, et le contenteraient de telle sorte, meisniement que de tout ce qu'ils avaient fait en sçauroit bien bon gré, et qu'ils espéroient tant faire vers luy, qu'il feroit tout ce qu'ils voudroient pour le bien du pays, ou du moins en partie, et que, à leur requeste, sadite Majesté mettroit bon ordre ès affaires de tous les pays de par deçà selon leur désir, qui estoit pour le bien et proffit tant d'icelle sa Majesté que de tous sesdits pays, comme ils disoient. Et autre choses n'y sceust faire ledit comte de Reux, qui toutesvoies en fast bien ses devoirs, et meisme Our ce faire se mist, en danger de sa personne,

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles de Gand*, pages 31-32.

car c'estoient gens sans raison, non accomptans pour le temps de lors à Monsieur ne à Madame. Toutesvoies il y tist un grand bien, qui fust que, durant le temps qu'il séjourna en la ville, qui assés fut bonne espace, les affaires d'icelle demourèrent en un mesme estat comme elles estaient quand il y entra, sans ce que icelles empirassent, ne aussy sans qu'elles amendassent, qui fui encoires un fort grand bien et temps gaigné, en approchant toujours la venue de l'Empereur<sup>1</sup>.

Le comte du Rœulx ne réussit donc point dans l'objet principal et direct de sa mission, mais sa présence à Gand ne laissa pas d'avoir quelques bons résultats pour la cause de l'ordre et de l'autorité. Les finances de la commune étaient, on le pense bien, dans un assez piteux état à la suite de toutes ces commotions. Les employés n'étaient plus payés ; une foule d'ouvriers remplissaient les rues, ne subsistant que d'aumônes ; dans la multitude germaient des projets de pillage et d'incendie. Les chefs du mouvement, effrayés eux-mêmes de ces symptômes menaçants, cherchèrent à se réconcilier avec les modérés : les gens sans avoir furent exclus des assemblées de la bourgeoisie. Guillaume de Mey, voulant ménager les deux factions, proposa de former un quatrième membre de la commune, composé du bas peuple et des bourgeois forains<sup>2</sup>, mais cette proposition ne rencontra que méfiance chez les uns, que colère chez les autres. Les trois membres la repoussèrent comme attentatoire à leur indépendance ; les *Creesers* n'y virent qu'un moyen de neutraliser leur influence et repoussèrent avec dédain la concession légale d'un droit apparent, dont depuis longtemps la force leur avait donné la possession réelle<sup>3</sup>.

Ces dissentiments furent mis à profit par le comte du Rœulx, et son habileté en fit sortir des partis irréconciliables. Il eut de fréquents entretiens avec les gens de bien, et, s'ils eussent eu courage, ledit seigneur eust pensé chastier les mauvais, mais pour ce qu'il les trouvoit si couars, ne se osa fier en eux<sup>4</sup>. Néanmoins, grâce à sa présence, on vit bientôt la bourgeoisie relever la tête. Quelques-uns ne proposaient pas moins que d'investir le comte du gouvernement de la ville Jusqu'à l'arrivée de l'empereur ; d'autres voulaient lui conférer le titre de *ruwaert* et lui donner des gardes. Mais les chefs du mouvement populaire montraient de tout autres sentiments ils osaient même parler de mettre la main sur le comte et de le tenir prisonnier<sup>5</sup>. Tout à coup la cloche d'alarme se fit entendre ; une foule d'hommes armés de coutelas, de maillets, de piques, apparut dans les rues, proférant d'horribles menaces contre les traîtres et contre le comte lui-même ; celui-ci fut tenu assiégé dans son propre hôtel, et le pillage des couvents semblait imminent<sup>6</sup>. En même temps on travaillait à augmenter les moyens de défense : des palissades s'élevaient, des fossés se creusaient, et on traînait à grand bruit des canons sur les remparts<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles de Gand*, pages 31-32.

<sup>2</sup> Les bourgeois forains de Gand devaient payer annuellement pour leur bourgeoisie 36 gros, monnaie de Flandre, moitié pour la ville, moitié pour le souverain. *Compte de Liévin Lyns*. Citation de M. Henne.

<sup>3</sup> *Enquêtes criminelles*, interrogatoire de Willekin Demey. Steur, page 88.

<sup>4</sup> D'Hollander, 472.

<sup>5</sup> D'Hollander, 472-473.

<sup>6</sup> *Des bandes furieuses*, dit M. Henne, *saccageaient des couvents*. VII, 14. — Rien que nous sachions, dans les documents contemporains, n'autorise à affirmer qu'on soit allé à cet égard au delà de la menace.

<sup>7</sup> *Cort verhael*.



Les modérés cependant ne restaient pas inactifs. Le 4 novembre, les trois membres devaient se réunir pour aviser au déficit des finances de la commune, déjà obérée d'une somme de plus de onze mille livres. Les riches bourgeois résolurent de saisir cette occasion pour se soustraire au joug de la multitude. Dans la nuit qui précéda le jour fixé pour la tenue de l'assemblée, ils réunirent les membres de leurs familles, leurs censiers et autres leurs amis, tant de dehors de la ville que de dedans, tous bien armés et embastonnés, car ils avaient résolu de mettre le tout contre le tout et de eux défendre. Il n'en fallut pas davantage. Tout aussitôt les bienveillans et tenans le party de l'empereur, les nobles, plusieurs ecclésiastiques, les métiers des merciers, des bouchers, des bateliers, des tisserands, se joignirent à eux, s'emparèrent de la plus grande partie de l'artillerie et vinrent occuper le marché. En même temps paraissait une proclamation ordonnant que chacun se retirât en sa maison, et que personne ne se trouvât à la collace sinon les bourgeois et les doyens des métiers<sup>1</sup>.

A l'heure fixée, les trois membres se réunirent dans leurs lieux d'assemblée, et l'on décida sans difficulté la levée des accises sur le pied précédent et sans modifications essentielles. Mais, pendant qu'ils délibéraient avec calme, la grande salle du couvent des Frères-Prêcheurs, où siégeait la portion modérée de la bourgeoisie, devenait le théâtre de scènes violentes. Les *Creasers* étaient parvenus à détacher les tisserands de la cause de leurs adversaires et, prenant les armes, s'étaient dirigés sur Se couvent, entraînant avec eux une foule de bourgeois forains et de gens sans avoir. Un effroyable tumulte se produisit ; et les deux partys ainsy rassemblés, armés, embastonnés, bien délibérés, on fut très près de jusques aux coups donner. Alors intervinrent plusieurs bons religieux et religieuses. Et grâce à eux, mais plus encore au nombre et à la contenance ferme de la bourgeoisie, les malintentionnés se décidèrent à abandonner le champ de la lutte et à renoncer, au moins pour ce jour-là, à l'exécution de leurs criminels desseins<sup>2</sup>. Il fait assez à croire, remarque encore l'écrivain du temps cité plus haut, que, sans les prières de plusieurs bons religieux et religieuses, dont il y en a beaucoup en la ville, les mutins eussent mis à exécution leurs mauvaises volontés. Lesquels ne cuidoient trouver nulle résistance à l'encontre d'eux, et ainsi furent bien abusés et la plupart dolans, car tel d'entre eulx estoit fort pauvre qui en dedans le soir cuidoit estre bien riche, et desjà entre eulx avoient party (partagé) par parolles les biens et maisons de plusieurs riches gens et aussy de plusieurs riches religions (couvents), comme de Saint-Pierre, Saint-Savon et aultres, dont il y en a ansés bonne quantité en la ville, tant d'hommes que de femmes<sup>3</sup>.

On n'en avait pas fini cependant. Les agitateurs exigeaient maintenant que la mise en ferme des accises fût subordonnée à l'exécution de toutes les résolutions des précédentes collaces et au renvoi en justice des prisonniers accusés de trahison. En attendant, ils décidèrent que la cloche de travail ne sonnerait plus. Ces propositions furent adoptées par les métiers et les tisserands, qui retirèrent leur premier vote. Le lendemain, la cloche de travail ne sonna pas en effet ; les ouvriers, jetés sur le pavé par milliers, s'en allaient mendier aux portes des couvents et des riches, disant : Donnez-nous à manger et à boire ; nous n'avons pas de travail, et pourtant il nous faut vivre<sup>4</sup>. En même temps les motions les

---

<sup>1</sup> *Cort verhael, et Relation des troubles.*

<sup>2</sup> M. Steur, pages 103, 104.

<sup>3</sup> *Relation des troubles*, p. 36.

<sup>4</sup> *Cort verhael*, LVI.

plus subversives se succédaient. On proposait de vendre les biens des fugitifs, de hausser le cours des monnaies, de châtier les dizainiers qui venaient de se montrer hostiles au peuple, et mille choses semblables. On poursuivait aussi une enquête pour découvrir le *Rachat de Flandre*, la vieille loi — hauwette — et l'étendard de la commune que quelques-uns disaient si magnifique, qu'on alla jusqu'à le supposer mis en gage chez les lombards ou autres prêteurs. De grandes recherches furent prescrites pour le retrouver à Anvers, à Malines et dans d'autres villes.

Au milieu de tout ce fracas, on avait perdu de vue les demandes du comte du Rœulx. Le 5 novembre, il prévint les échevins de son prochain départ, en leur promettant de revenir bientôt ; il resta pourtant jusqu'au 9, mais cette prolongation de séjour n'amena aucune résolution. Néanmoins il avait agi dans l'intervalle et, lorsqu'il quitta Gand pour remplir la mission supplémentaire dont il était chargé près des villes de Courtrai, Bruges et Ypres, une réaction en faveur de l'ordre commençait à se manifester. Les bourgeois et gens de bien commencèrent à faire du maistre plus audacieusement qu'ils n'avoient fait, et, les mutins commencèrent à diminuer, et les uns se tirer d'un côté et les autres d'un autre. Et lesdits gens de biens ne lais-soient à estre sur leurs gardes et faire bon guet chascun en sa maison, en eux y tenons tout prêts, si de rechef besoin eust esté, et ainsy commencèrent quelque peu à dominer et ravoir cœur<sup>1</sup>. Les effets de cette réaction se manifestèrent promptement. Le 8 novembre, les trois membres de la commune autorisèrent la mise en ferme des accises et permirent de sonner la cloche de travail. Un mouvement analogue se produisit dans les châtellemies, et partout le calme renaissait.

Ce fut en ce moment que se répandit le bruit de la prochaine arrivée de Charles-Quint. Le 3 novembre déjà, Marie de Hongrie avait ordonné de faire célébrer des processions générales et autres œuvres méritoires, pour obtenir la protection divine sur le voyage de l'empereur<sup>2</sup>. Cet ordre avait été exécuté à Gand le 11 novembre<sup>3</sup>. Cependant l'annonce de ce voyage avait rencontré beaucoup d'incrédules dans nos provinces, où l'on croyait le prince trop occupé de ses armements contre les barbaresques et de ses démêlés avec les protestants d'Allemagne. Mais bientôt on apprit que l'empereur avait déjà quitté Madrid, et l'on accusa la régente de vouloir empêcher la ville de Gand d'envoyer une députation à la rencontre du souverain<sup>4</sup>. La collace, réunie le 7 décembre, résolut alors de dépêcher, aux frais de la ville, un messenger qui irait au devant de sa Majesté et ne reviendrait qu'après l'avoir vue. Le secrétaire du membre des métiers, Liévin de Tollenaere, chargé de cette mission, partit le 9, muni des instructions du grand doyen Liévin D'Herde. L'envoyé de la commune revint le 28 et annonça le lendemain à ses commettants qu'il avait trouvé l'empereur à Orléans<sup>5</sup>. Peu de jours après, on fut informé de l'entrée de ce prince à Paris.

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, pages 39, 40.

<sup>2</sup> Comptes d'Antoine de Berghes et du duc d'Arschot. Citation de M. Henne.

<sup>3</sup> *Cort verhael*.

<sup>4</sup> Tout au moins ses conseillers les plus intimes l'y engagèrent. Voir une lettre très curieuse du seigneur de Granvelle à la reine douairière de Hongrie, écrite le 6 décembre 1539. *Appendice*, p. 305. *Ceux de Gand font plus de doux à ceste heure, pensant par ce bout eschapper*, écrivait la reine Marie à l'empereur le 16 novembre.

<sup>5</sup> Le rapport de cet agent, rédigé en flamand, se trouve dans l'*Appendice* de M. Gachard, p. 645.

Charles-Quint, en effet, pour arriver plus tôt en Belgique, avait résolu, malgré les remontrances de la plupart de ses ministres espagnols, de passer par la France<sup>1</sup> pour se rendre en Belgique, où il avait hâte d'arriver. François Ier, mis au courant de la pensée de l'empereur, avait chargé François Bonvalot<sup>2</sup>, ambassadeur de Charles-Quint à sa cour, de lui en faire la proposition de sa part. Le 27 septembre, le commandeur de Los Covos et Granvelle informèrent Bonvalot que leur maître était très disposé à traverser la France et qu'eux-mêmes approuvaient cette idée<sup>3</sup>. L'ambassadeur était donc autorisé à provoquer une invitation officielle de la part de la cour de France. C'était bien là le désir de l'empereur lui-même, qui, à peu près à la même date, écrivait à la reine de Hongrie : Je veux bien vous avertir en secret que je me suis résolu de passer par France. Et, suivant cette détermination, ay fait escrire à mon ambassadeur en France. Je suis déterminé de m'y aventurer, si je n'entends chose qui notablement m'en doive retirer, puisque le nécessité en est tant grande, sans m'arrester au parler des gens, qui en tous costés glosseront cedit passage estre emprins trop légèrement et acventureusement. Et, puisque l'on est venu à tant, faut demonstrier entière confidence dudit seigneur roy et des seigneurs, et passer le plus légèrement et diligemment que faire se pourra, excusant de rien traiter là, comme à la vérité ne conviendrait, et ne le vouldrois faire, sans avoir parlé au roy, monsieur nostre frère, et à vous<sup>4</sup>.

Le 7 octobre 1539, François Ier écrivit à Charles-Quint la lettre suivante : Monsieur mon bon frère, encore que je sache certainement vostre zèle et singulier amour pour le bien, salut et conservation de la république chrétienne, et que vostre plus grande et principale affection soit d'entendre premièrement à y employer vostre personne, vos forces et le surplus du pover que Dieu vous a donné — chose digne de vous et très requise et nécessaire en la dite chrestieneté — ; toutefois, monsieur mon bon frère, voyant la saison si avancée comme elle est, et le commencement de l'hiver entré, qui vous peut donner beaucoup de fascherie et d'ennui, faisant vostre passage en Italie et par mer<sup>5</sup>, il

---

<sup>1</sup> Le principal ministre espagnol, le grand commandeur Francisco de Los Covos, contribua beaucoup avec Granvelle à faire adopter par l'empereur le parti auquel il se fixa. Du reste, comme le remarque M. Gachard, aux Pays-Bas mêmes, où la venue de l'empereur était tant désirée, sa détermination de traverser la France excita des inquiétudes. La reine lui écrivait, le 15 octobre, qu'elle ne la trouvait *estre sans grant hasard*. Le 21 du même mois, elle lui mandait qu'elle en avait donné connaissance aux principaux seigneurs et bons personnages étant auprès de sa personne. *Tous, ajoutait-elle, ont esté resjoys et confortez de l'espoir que donnez de vostre briefve venue, mais non sans grande crainte du hasard de vostre passaige, lequel ilz pèsent fort.* (Archives du Royaume). M. Gachard, *Biographie nationale*.

<sup>2</sup> François Bonvalot, abbé de Luxeuil et de Saint-Vincent à Besançon, était beau-frère de Granvelle. La protection de celui-ci l'avait fait nommer conseiller et maître des requêtes du conseil privé ; mais il dut à son aptitude aux affaires d'être chargé d'importantes missions, et Charles-Quint lui accorda une grande confiance. Dans une instruction secrète adressée à son fils Philippe, en 1545, ce prince disait : *Après Granvelle je ne connais personne de plus capable en ce genre que Bonvalot. Il travaille comme lui à l'avancement de sa famille, mais il n'a guère moins de capacité, d'expérience et de dignité.* M. Ch. Weiss, *Notice préliminaire aux Papiers d'état de Granvelle*.

<sup>3</sup> Lettre de Francisco de Los Covos et de Granvelle à l'ambassadeur, du 27 septembre 1539. *Appendice*, p. 249.

<sup>4</sup> Lettre de Charles-Quint à la reine de Hongrie, du 30 septembre. *Appendice*, p. 252.

<sup>5</sup> Il avait été question qu'André Doria viendrait se mettre à sa disposition, dès que Barberousse aurait quitté la mer.

il m'a semblé, pour le devoir de l'entière amitié que je vous porte, et pour le regret que j'aurois que inconvénient advinst en vostre personne, vous supplier et requérir, tant affectueusement et de cœur qu'il m'est possible, ne l'exposer au péril et dangier de la mer, mais faire tant pour moy et pour ceste nostre commune et fraternelle amitié, que de prendre vostre chemin et adresse par cestui vostre et mien royaume. Ce vous sera occasion de visiter vos Pays-Bas, chose qui ne pourra de rien retarder ou reculer vostre bonne et sainte délibération de pourvoir aux affaires du Levant, qui, pour ce temps d'hiver, ne requièrent vostre présence, ne sont en dangier d'aucun inconvénient. Vous pourrez ainsi, en ce peu de temps donner ordre et provision aux affaires de vosdits Pays-Bas, qui en ont besoin ; à quoi de ma part je m'employerai et vous y ferai telle aide et secours que pour mes propres affaires, ainsy que je l'ay jà offert à la reine d'Honguerye, ma bonne sœur. Je veux bien vous assurer, monsieur mon bon frère, par ceste lettre escripte et signée de ma main, sous mon honneur, et en foy de prince et du meilleur frère que vous ayez, que, passant par mondit royaume, il vous y sera fait et porté tout l'honneur, accueil et bon traitement que faire se pourra, et telle que à ma propre personne. J'iray, s'il vous plaist nie le faire sçavoir, au devant de vous jusques au milieu de vos pays, pour vous quérir et accompagner ; j'y mènerai mes enfans, que vous trouverez prêts à vous obéir, et pareillement, tout ce qui sera en ma puissance dedans cedit royaume, duquel vous disposerez entièrement comme du vostre<sup>1</sup>.

Le connétable, de Montmorency, et le cardinal de Lorraine joignirent leurs instances à celles du roi<sup>2</sup>. Le dauphin, à son tour, s'associa au vœu et aux assurances de son père ; il ajouta qu'il entretiendrait et observerait à jamais, tout ce que son père aurait promis et accordé à l'empereur<sup>3</sup>. Des engagements aussi formels ne pouvaient laisser subsister aucune ombre de défiance dans l'esprit de Charles-Quint : en les violant, François Ier se serait déshonoré aux yeux du monde entier. Charles prit donc ses dernières dispositions de départ. Il commit au gouvernement de la Castille don Juan de Tavera, cardinal-archevêque de Tolède, et le grand commandeur Francisco de los Covos. Le comte de Morata, le marquis de Calabre, le marquis de Lombay, don Diego Hurtado de Mendoza, furent nommés respectivement vice-rois d'Aragon, de Valence, de Catalogne et de Navarre. Dans un codicille et une instruction<sup>4</sup> qu'il laissa au prince son fils, il lui fit connaître ses vues sur les alliances matrimoniales qui pourraient se contracter entre les maisons d'Autriche et de France ; il lui recommanda particulièrement, au cas que Dieu disposât de lui, ses pays d'embas et de Bourgogne, ayant si bien et léalement toujours servi et tant souffert par les guerres passées et sa longue absence d'iceux ; il l'exhorta à toujours préférer leur bien et contentement raisonnable au sien propre.

L'empereur quitta Madrid le 11 novembre, précédé par Granvelle, parti le 1er novembre, et par le seigneur d'Andelot chargé d'offrir à François Ier vingt-cinq

---

<sup>1</sup> *Appendice*, p. 258, et *Papiers d'état de Granvelle*, II, 540. L'original de cette lettre entièrement de la main du roi est aux Archives du royaume de France, K. 1382, B 31. Citation de M. Gachard.

<sup>2</sup> Lettres de la même date, *Appendice*, p. 260 et 261.

<sup>3</sup> Lettre du 17 octobre, *Appendice*, p. 273.

<sup>4</sup> L'un et l'autre en date du 5 novembre 1539. *Papiers d'état de Granvelle*, II, 542-549.

superbes genets d'Espagne. Il visita, en passant, sa mère à Tordesillas<sup>1</sup>. Le 21, à Valladolid, il prit la poste avec sa suite. Celle-ci n'était point nombreuse ; elle se composait du duc d'Albe, du sire de Boussu, grand écuyer ; de don Pedro de la Cueva, maître d'hôtel ; du seigneur de Rye, sommelier de corps ; du comte Charles d'Egmont, gentilhomme de la chambre de don Luis d'Avila, des seigneurs de la Chaulx, de Pelote, de Flagy, d'Herbais ; des secrétaires Bave et Idiaquez, d'un médecin, d'un barbier, de deux aides de chambre, de deux cuisiniers, des sommeliers de la panneterie et de la cave, du maître des postes et de quelques archers de corps<sup>2</sup>. Il arriva, le 26, à Saint-Sébastien, où l'attendait François Beauvalot. Entre cette ville et Fontarabie, il trouva le duc d'Orléans accouru à sa rencontre et, le 28, ils entrèrent à Bayonne. L'empereur y fut reçu par le dauphin, le connétable, le cardinal de Châtillon et plusieurs princes et seigneurs français. Le 1er décembre il coucha à Bordeaux. Le roi et la reine l'attendaient à Loches avec une cour brillante. Il y arriva le 12 et fut accueilli par le roi son beau-frère et par sa sœur avec de grandes marques d'affection. Le lendemain ils se mirent en chemin tous ensemble, et couchèrent au château de Chenonceaux le 13, à Amboise le 14, à Blois le 17, à Orléans le 20. On était le 24 à Fontainebleau, où de grandes chasses avaient été préparées. On ne quitta Fontainebleau que le 30, après les fêtes de Noël. Le jour suivant l'empereur s'arrêta au bois de Vincennes, pour faire son entrée à Paris le 1er janvier 1540. Depuis son entrée dans le royaume, il avait été l'objet de toute sorte d'honneurs et de réjouissances ; partout les prisons s'étaient ouvertes sur son passage. Bordeaux avait offert à l'hôte impérial de la France trois cents pièces de vin qui furent livrées à Anvers ; Poitiers, un aigle d'or de la valeur de mille écus ; Orléans, de la vaisselle qui en valait deux mille. Paris ne pouvait rester en reste : il fit hommage à l'empereur d'une statue d'Hercule en vermeil, qui n'avait pas coûté moins de dix mille écus<sup>3</sup>.

Les habitants de la capitale manifestèrent, par des démonstrations non équivoques, la joie qu'ils éprouvaient de voir en si bons termes deux souverains, dont les divisions passées avaient coûté à la France tant de sacrifices d'hommes et d'argent ; ils n'omirent rien pour rendre le séjour de leur ville agréable à l'empereur. Après six jours de fêtes, Charles se remit en route le 7 janvier, car il avait hâte d'arriver dans ses états. Le roi voulut l'accompagner jusqu'à Saint-Quentin, où ils entrèrent le 19. Après avoir pris congé de François Ier, l'empereur poursuivit son voyage en compagnie du dauphin, du duc d'Orléans, du connétable, du cardinal de Châtillon, des ducs de Vendôme et de Nevers, et suivi

---

<sup>1</sup> *Description des voyages, faits et victoires de l'empereur Charles, Ve de ce nom, escript de la propre main de monsieur de Herbays*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, à Madrid. Citation de M. Gachard.

<sup>2</sup> *Journal de Vandenesse*.

<sup>3</sup> Rapport de Liévin de Tollenaere du 29 décembre 1539. Appendice, p. 645. — Ce rapport est en original aux archives de Gand ; il contient de curieux détails sur les préparatifs faits à Paris pour la réception de l'empereur. — M. Gachard a publié dans l'Appendice de la *Relation des troubles de Gand*, pages 653-658, un récit espagnol très curieux et très détaillé du voyage de l'empereur, depuis le 21 décembre 1539, jour de son départ d'Odéons, jusqu'au 7 janvier 1540, jour de son départ de Paris. Cette relation est extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid ; on y lit au sujet de l'Hercule de plus haut : *Dieron a la Majestad, en Paris, un Hercules de plata, que tenia en les manos las dos calanas con el plus ultra amaryllo byen hecho. Dicen que pese quynyentos marcos de plata*. On sait que cet Hercule, donné en cadeau par Charles-Quint au comte de Boussu, orna longtemps l'une des salles du château de ce nom.



d'une troupe de seigneurs qui formait une petite armée de mille chevaux. On avait fait de grands apprêts aux Pays-Bas, par ordre de la reine de Hongrie, pour recevoir ce brillant cortège. Le duc d'Arschot avait fait venir des tapisseries de Tournai, d'Enghien, de Binche et d'ailleurs pour orner Mons et Valenciennes ; la régente lui en avait aussi envoyé de Bruxelles<sup>1</sup>. Les veneurs avaient commandé des chasses extraordinaires dans toutes les forêts du domaine ; un nombreux personnel d'officiers et de valets avait été réuni, et de grandes quantités de venaison et d'autres comestibles étaient attendues du comté de Namur. Toutefois la nouvelle reçue que le roi ne poursuivrait pas le voyage jusqu'en Belgique fit restreindre ces préparatifs dispendieux. Le gouvernement de la reine était magnifique, mais pauvre, et les fêtes de la réception n'étaient pas achevées que déjà il avait fallu recourir à l'emprunt pour en couvrir les frais<sup>2</sup>.

L'empereur et les princes français arrivèrent, le 20 janvier, à Cambrai. Ils y furent reçus par le duc d'Arschot, le prince d'Orange, les comtes du Rœulx, de Buren, d'Epinoy, le prince de Chimai, les sires de Beveren, de Praet, de Trazegnies, de Bréderode, de Courrière, le sénéchal du Hainaut, envoyés à leur rencontre par la régente. Le duc d'Arschot les harangua en sa qualité de souverain bailli du Hainaut, et l'évêque de Cambrai, son clergé et les habitants leur rendirent les plus grands honneurs<sup>3</sup>. Le lendemain l'empereur mit le pied sur le territoire belge, et entra à Valenciennes, où l'attendaient Marie de Hongrie et une foule de gentilshommes de ses états. Il n'avait pas voulu que l'on fit *eschefaulx, feux de joie, ni que l'on mit de torches ou autres luminaires, tant pour ce qu'il estoit délibéré faire ses entrées de jour, que aussy parce qu'il estoit en deuil de l'impératrice*. Pour la même raison, le dais sous lequel il devait marcher était fait *de damas noir* et non pas de drap d'or. L'entrée néanmoins fut magnifique. Des arcs de triomphe, décorés des armes impériales et de celles des princes français, étaient dressés aux portes de la ville ; dans toutes les rues que devait traverser le cortège, on lisait des inscriptions destinées à célébrer l'union des maisons de France et d'Autriche. Les prélats du Hainaut et tout le clergé, en mitres, en chappes et en habits de cérémonie, allèrent processionnellement au devant des augustes visiteurs ; les magistrats, les gens de loi, les confréries, avec leurs insignes, ajoutaient à la pompe de la cérémonie. Durant les trois jours que les fils de François Ier passèrent en cette ville, ce ne furent que *bons plaisirs et soullas, où sa Majesté garda bien grandement son honneur, comme à icelle appartenoit : de quoy elle fut louée de tous*<sup>4</sup>.

Pendant que ces réjouissances se célébraient à Paris et à Valenciennes, l'inquiétude se répandait de plus en plus dans la Flandre, où les émeutes avaient cessé, mais où régnait toujours une grande agitation. La commune de Gand fut avertie officiellement par le comte du Rœulx, le 1er janvier, de la prochaine arrivée de l'empereur. A la suite de cette communication, une députation de douze membres avait été chargée de se rendre au devant de sa Majesté, pour lui montrer *tout honneur, soumission et révérence*. Cette commission était composée d'Antoine de Leu, premier échevin de la keure ; de Josse Charles Uutenhoven, premier échevin des parchons ; de Charles de Gruutere, seigneur d'Exaerde ; de Nicolas Triest, seigneur d'Hauweghem, et de Louis Beth, membres de la bourgeoisie ; de Liévin Hebscap, doyen des charpentiers, d'Antoine

---

<sup>1</sup> Lettre de la reine au duc d'Arschot, du 2 janvier 1540. *Appendice*, p. 319.

<sup>2</sup> Lettre du 31 décembre 1539. *Appendice*, p. 316.

<sup>3</sup> *Journal de Vandenesse*.

<sup>4</sup> *Relation des troubles*, p. 55.

Degnoot, doyen des bouchers, de Liévin d'Hooge, membres des métiers ; d'Adrien Van Damme, de Josse Heel, de Liévin Van der Beke, membres des tisserands ; et de maître Jacques Martins, pensionnaire de la ville. Ce dernier avait la mission particulière d'adresser à l'empereur le discours suivant, dont la teneur avait été arrêtée, mot à mot, en français, dans les instructions données à la commission : Sire, les eschevins des deux bancs et les deux doyens de votre ville de Gand, dernièrement commis au gouvernement d'icelle, vos très humbles serviteurs et sujets, ayant entendu votre très désirée venue et descente à vos pays de pardeçt, se sont tant et si merveilleusement resjouis, qu'ils n'ont pu cesser d'envoyer leurs députés au devant de votre très sacrée Majesté, pour à icelle monstrer tout honneur et révérence, et congratuler votre bonne et très désirée venue, très joyeux de vous voir en bonne disposition et santé, non obstant qu'avez prins beaucoup de travaux, et vous mis en plusieurs dangiers, entrant et passant par pays d'aultui, et en ce temps inconvenable, dont ils rendent grâce à Dieu ; supplians très humblement qu'il plaise à votre très sacrée Majesté votre dite ville de Gand et les inhabitants d'icelle avoir pour recommandés et commis à votre très bénigne clémence, prians en toute humilité et révérence qu'il vous plaise les venir voir le plus tost que se faire pourra, et à votre très sacrée Majesté semblera mieulx opportun et propice<sup>1</sup>.

La députation partit le 11 janvier 1540 à midi, mais arrivée près de Valenciennes, elle reçut un message de l'empereur, qui lui enjoignait d'aller attendre ses ordres à l'abbaye de Saint-Amand. La cause pourquoy lesdits Gantois n'eurent si tost audience, dit l'écrivain contemporain cité plusieurs fois, et que on ne leur permist de venir à Valenciennes, c'estoit pour ce que les enfans, princes et seigneurs de France estoient encores en ladite ville, et qu'il n'estoit besoin que les estrangers sceussent au vray les affaires d'iceulx de Gand, combien qu'ils en sçavoient assez, car on n'avoit parlé plus d'un demi an auparavant par tout le pays d'aultre chose que d'eux<sup>2</sup>. En effet, aussitôt après le départ des princes français, les députés furent prévenus que l'empereur les recevrait le lendemain, 25 janvier. Il écouta froidement leurs compliments de bienvenue<sup>3</sup> ; mais lorsque le pensionnaire voulut exposer l'objet de sa mission, il l'interrompit et déclara qu'il s'était rendu dans les Pays-Bas au grand danger de sa personne et nonobstant les fatigues d'un long voyage entrepris au cœur de l'hiver, pour rétablir bon ordre en sa ville de Gand ; punir, suivant raison et justice, les excès ; ce qu'il feroit de telle sorte qu'il en seroit mémoire, et que aultres ses villes, pays et sujets, y prendroient exemple<sup>4</sup>. Il prévint les députés de sa prochaine arrivée à Gand, où allait le précéder son grand maréchal de l'ont, pour préparer ses logements et ceux de ses troupes. Après cette déclaration, il les congédia sans qu'il leur fût possible d'obtenir une nouvelle audience. La députation était de retour à Gand le 21, avant midi<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Instruction pour les députés de la ville de Gand chargés d'aller au devant de l'empereur. *Appendice*, p. 660-662. — Cette instruction datée du 11 janvier 1559 (1540, n. st.), est écrite en flamand ; après le texte français du discours, que nous reproduisons littéralement, suit une translation flamande.

<sup>2</sup> *Relation des troubles*, 59.

<sup>3</sup> Le *Cort verhael* dit cependant qu'ils furent reçus très amicalement, *seer vriendelyck*, par l'empereur.

<sup>4</sup> *Relation des troubles*, 61.

<sup>5</sup> M. Steur, p. 118 en note.

L'empereur quitta Valenciennes le 26 janvier ; le lendemain il reçut à Mons les envoyés des quartiers de Bruges, d'Ypres et du Franc, qu'il y avait appelés d'après le conseil de la régente. Il les accueillit avec bienveillance et les assura que s'étant conduits en bons et loyaux sujets, ils n'avaient rien à redouter de sa part. Charles partit, le 28, pour Nivelles, et arriva le jour suivant à Bruxelles<sup>1</sup>. Ce fut dans cette ville qu'il fit ses derniers préparatifs, que les sages précautions prises par la reine de Hongrie lui rendaient faciles. Quoique gênée par le manque d'argent, car elle n'avait même pu obtenir des marchands d'Anvers un prêt de mille ducats<sup>2</sup>, l'active et habile princesse n'en avait pas moins pressé ses armements. Le colonel François de Themste avait été chargé, dès le mois de novembre, de lever en Allemagne quatre mille piquiers et coulevriniers, et ces troupes, formant huit enseignes, étaient déjà arrivées dans le Brabant<sup>3</sup>. Elles allaient être suivies de quelques autres enseignes levées par Godschalck Eriesen, dont la reine hâtait la marche<sup>4</sup>. On y joignit les Bas-Allemands — *Nederlander* — recrutés en Hollande par le prince d'Orange, les Hennuyers du duc d'Arschot, les Artésiens enrôlés par le comte du Rœulx, et divers corps fournis par le Brabant et les pays d'Outre-Meuse. Le 9 janvier, le prince d'Orange, le duc d'Arschot, les comtes du Rœulx et d'Hoogstraeten, le seigneur de Beveren, avaient reçu l'ordre de réunir leurs bandes d'ordonnances à Malines, Hal et Enghien<sup>5</sup> ; il avait été enjoint à tous seigneurs et gentilshommes de se pourvoir de chevaux et d'armes<sup>6</sup>. Philippe de Lalaing avait été invité à *tenir continuelle demeure au chasteau d'Audenarde sans en bouger*<sup>7</sup>, et Frédéric de Melun envoyé à Termonde pour *garder ceste ville et empescher que par l'Escaut rien n'arrivast au secours*<sup>8</sup>. Enfin il avait été ordonné aux officiers des frontières de *prendre singulier regard sur ceux qui viendroient en leurs quartiers, pour, en cas que y vissent aucuns desdits Gantois, les faire appréhender et garder, le tout toutefois si secrètement et discrètement qu'il n'en fust aucun bruit*<sup>9</sup>.

Cependant le comte du Rœulx et le grand bailli étaient revenus à Gand le 4 février, et avaient trouvé la ville dans une parfaite tranquillité. Le 31 janvier, à la demande du magistrat, les métiers, en permanence depuis le 15 août précédent, avaient déposé les armes et, pour faire disparaître tout appareil de guerre, le *brandwacht* — guet de feu — même fut supprimé le 7 février. Bientôt un corps de plus de trois mille Allemands entra en ville<sup>10</sup>, et les échevins furent prévenus

---

<sup>1</sup> *Journal de Vandenesse*.

<sup>2</sup> Nous lisons, dit M. Gachard, Appendice, p. 55 en note, dans une lettre des conseils privés et des finances, adressée à la reine Marie, en date du 13 janvier 1540, que c'était en vain que le receveur général des finances et messire Rombaut des Taxis, maître des postes, s'étaient rendus à Anvers, pour solliciter des marchands un prêt de 20.000 ducats dont Charles-Quint avait écrit qu'il avait besoin en France. Ils n'avaient pu y recouvrer un seul denier. Voy. aux Archives du royaume, le registre intitulé *Troubles de Gand*, 1537-1542, fol. 109.

<sup>3</sup> Comptes d'Antoine de Berghes. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> Lettre de la reine du 26 janvier 1540. Appendice, 337. Ces troupes, qui arrivèrent bientôt, furent provisoirement laissées à Gembloux. Comptes du même.

<sup>5</sup> Lettres du 11 janvier. *Appendice*, 330, 331.

<sup>6</sup> Compte de J. Van den Daele, janvier 1510. Citation de M. Henne.

<sup>7</sup> Lettre du 11 janvier. *Appendice*, 333.

<sup>8</sup> Compte de la recette générale. Citation de M. Henne.

<sup>9</sup> Ordres du 11 janvier, donnés au seigneur de Beveren, au receveur de Bewesterschelt et au capitaine de Gravelines. *Appendice*, 332.

<sup>10</sup> Ces Allemands étaient au nombre exact de 3.190, d'après la lettre de l'empereur au cardinal-archevêque de Tolède, du 14 février 1540.

que l'empereur amènerait à sa suite douze ou treize pièces d'artillerie pour sa sûreté. En leur faisant cette communication, le comte du Rœulx invita la population à n'en point prendre ombrage, *car soyez assurés, disait-il, que Sa Majesté ne veut user que de raison et de bonne police*<sup>1</sup>. Les Gantois, loin de songer à quelque émeute, prirent sur le champ des mesures pour recevoir leur prince avec les honneurs qui lui étaient dus. Les notables de la bourgeoisie, les doyens des métiers, les jurés des tisserands, les membres des cinq serments et des quatre chambres de rhétorique furent invités à se munir de torches de quatre livres pour aller à sa rencontre<sup>2</sup>.

L'empereur quitta Bruxelles le 9 février, se dirigeant par Alost vers Termonde. Dans cette dernière ville, il reçut une députation des magistrats de Gand, qu'il accueillit bien et à laquelle il annonça sa prochaine arrivée. Après s'être arrêté quatre jours à Termonde, il fit son entrée le 14 à Gand, dans un appareil à la fois solennel et menaçant. Il était accompagné de la régente et de sa nièce, la duchesse douairière de Milan. Le nonce du pape ; les évêques de Tournai, d'Arras, de Cambrai, une foule de prélats et de dignitaires ecclésiastiques ; les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal et de Pologne ; ceux de la république de Venise et de plusieurs villes d'Italie et d'Allemagne ; le vice-roi de Sicile, don Fernand de Gonzague ; les ducs d'Albe et d'Arschot ; les princes d'Orange, de Salerne, de Chimai ; le marquis Antoine de Berghes ; les comtes d'Over-Embden, du Rœulx, d'Epinoy, d'Hoogstraeten, de Lalaing ; Charles d'Egmont, de Buren ; le sénéchal du Hainaut, le baron d'Antoing, les sires de Sempy, de Molembais, de Praet, de Boussu, de Trazegnies, et une multitude d'autres gentilshommes lui faisaient une suite magnifique. L'escorte était formée des archers et des hallebardiers de la garde, de cinq bandes d'ordonnances fortes de huit cents hommes d'armes et présentant un effectif de trois à quatre mille chevaux, de cinq mille lansquenets, de quelques enseignes de piétons d'Arras, de Béthune, de Saint-Omer, et d'un train d'artillerie sous les ordres du seigneur de Molembais. Quatre enseignes d'infanterie occupaient le marché du vendredi. Toutes ces troupes étaient *prestes et appareillées d'entrer en combat : les cavaliers en armes, la lance au poing ; les arquebusiers la hacquebutte en main avec tout ce qui appartient à icelle*. Le défilé dura plus de six heures, sans compter le charroi et les bagages, qui eurent besoin de toute la journée. *Les Gantois firent leurs devoirs comme ils estoient assez accoutumés de faire ; ils allèrent au devant de l'empereur en toute révérence et humilité*<sup>3</sup>. La dite entrée fut faite en bonne ordonnance, et marchoit chacun selon son ordre et degré, et partant fort belle à veoir, car la pompe et magnificence estoit grande, de laquelle lesdits Gantois estoient tous esmerveillés de veoir un tel peuple et puissance en la ville. Et, icelle entrée ainsy faite, venoient de jour en jour grant nombre de gens de tous quartiers et pays, tant ecclésiastiques que séculiers, de telle sorte que, en peu de temps après, on estimoit y avoir en icelle ville de Gand, pour cause de la venue de l'Empereur, bien soixante mille testes et quinze mille chevaux<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> *Appendice*, p. 67.

<sup>2</sup> *Cort verhael*.

<sup>3</sup> Cette bonne attitude des Gantois est confirmée par une lettre de l'empereur lui-même, même, écrite de Gand le 14 février au cardinal-archevêque de Tolède. *Appendice*, 668. Cette pièce, en espagnol, a été tirée par M. Gachard des archives de Simancas.

<sup>4</sup> *Relation des troubles*, p. 63-64. — Le lecteur verra avec plaisir la description de la ville de Gand, que nous lisons dans cet écrivain contemporain, p. 72 : *C'est une ville fort*

Charles-Quint et sa suite descendirent avec tout leur cortège à le cour des princes, *Prinsenhof*, où, par ordre du comte du Rœulx, le capitaine du S'Gravensteen, François de Pottelsberghe, seigneur de Vinderhoute, avait placé une garde<sup>1</sup>. Dès qu'ils y furent entrés, les troupes prirent possession de leurs logements, distribués de façon à les tenir en corps et à les réunir avec facilité et promptitude. Les bandes d'ordonnances du Rœulx et d'Orange furent logées dans les quartiers de la ville appelés la Muide, le Meiren et dans les environs ; celle d'Arschot dans l'Ouder Bergen ; celle de Beveren occupait la rue des Champs, le Cauter et les environs, celle d'Hoogstraeten, le quartier de Saint-Pierre. Les piétons avaient envahi toute la paroisse d'Eeckergheme depuis la maison des Orphelins, vers la rue de Bruges, La Liève et le pont de la Lys jusqu'à l'église de Sainte-Agnès. Le seigneur de Molembais s'établit avec son artillerie au Louwen Bussche. Ces troupes faisaient par bandes et compagnies, chacun à son tour, grant guet tant de jour comme de nuit par toute la ville et ès carrefours d'icelle. Chascune bande de gendarmes, de chevaucheurs et les enseignes de piétons sçavoient leurs lieux et quartiers, et principalement estoit ledit guet renforcé de nuit, durant laquelle y alloient parmi les rues, sans cesser, bon nombre de gendarmerie de cheval, armes au clair, la lance au poing, l'espée d'arme au costé et la hache à l'archon de la selle. On s'imagine aisément combien il était difficile de maintenir une discipline sévère parmi cette masse d'hommes armés. Dès les premiers jours, les lansquenets, gens sans mœurs et sans loi<sup>2</sup>, se conduisirent comme en pays conquis. Ils se gorgeaient de vin et de viandes, au point que plusieurs moururent des suites de leurs excès<sup>3</sup>.

Charles-Quint commença par faire relâcher les *hoogpoiters* de Courtrai détenus dans les prisons de Gand ; il changea aussi les magistrats d'après le mode établi par le traité de Cadzant, et ordonna la mise en liberté de tous les prisonniers incarcérés en vertu de décisions de la commune. Ces premiers actes n'avaient rien de bien effrayant, et les Gantois ne tardèrent pas à se tranquilliser. Disoient entre eux : on ne nous fera rien, n'ayons plus crainte, car si l'empereur nous

---

belle, grande, puissante et ample, bien amaisonnée et propice à logier tel et si grant nombre de peuple et noblesse ; on y eult encoires logié beaucoup davantaige, s'ils y eussent esté, et chascun bien à son ayse et selon son estat et qualité. C'est la plus belle et ample ville de la chrestieneté, bien furnie de belles eauwes et rivières, et où il y a fort bon ayr, en laquelle y a aussy beaucoup de belles maisons et logis, lesquelles sont assez (superlatif comme l'*assai* italien) meublées, parées et équipées : au moyen de quoy les estrangiers estoient fort bien honnestement logiés et traictés pour leur argent, et est ledit peuple de Gand assez gent (gracieux) et curieux en leurs mesnaiges, et principalement d'avoir du beau et blanc linge, et n'y eult nulle faute d'aucuns vivres, ne pour les gens ne pour les chevaulx, et avait chascun ce qui sçavoit désirer et souhaiter, moyennant son argent, et assez à raisonnable pris, (pli fut une fort belle chose, et de quoy lesdits estrangiers se donnoient bien grant merveille, et eussy de la grandeur et ancienneté d'icelle ville et où beaucoup d'anticquités s'y voyent...

<sup>1</sup> A François de Pottelsberghe, sieur de Vinderhoute, capitaine du Vielchastel de Gand, appelé 's Gravesteen, pour, par ordonnance de monseigneur le gouverneur général de Flandre et d'Artois, comte de Rœulx, à la venue de l'empereur en icelle ville de Gand, en l'an XVc trente-neuf, avoir mis audit chasteau certaine garde de gens l'espace de onze mois et achapté certain nombre de hallebardes, bois, chandelles, lanternes et aultres choses nécessaires à y faire le guet. Compte-rendu par Josse Van den Hecke, des biens confisqués à l'occaesion des esmotions advenues en l'an XVc trente-neuf. Archives du Royaume. Citation de M. Henne.

<sup>2</sup> *Cort verhael*, LXI.

<sup>3</sup> *Cort verhael*, LXI.



eust voulu mal, on nous l'eust fait dès le commencement de son entrée en ceste ville. Et à ceste cause que l'empereur delayoit encoires quelque temps leur affaire, ils cuydoient que le tout se deust ainsy laisser et oublier, en leur faisant seulement payer quelque somme de deniers, et avec ce qu'ils accorderoient quelque bonne et grosse ayde sur tout le pays de Flandres, pour, des deniers en procédans, employer à la despenceavoit faite d'estre venu en ses pays de pardeçà. Ainsy pensoient estre eschappés, quand ils veoient que on tardoit si longuement à leur rien faire, demander ni dire<sup>1</sup>.

C'était le sommeil en face du danger, mais le réveil fut prompt et terrible. Le 17 février, on arrêta dans leurs maisons Liévin D'Herde, grand doyen des métiers, Laurent Claes, alors juré du métier des tisserands ; Liévin Hebscap, doyen des charpentiers et ancien grand doyen ; Simon Borluut, licencié en droit et auditeur au conseil de Flandre ; Jean De Munck, orfèvre ; Jean de Courtrai, Jean Bauwens, Martin Van Hauselaer, Jean Uuttermeere, Pierre Van Aerde, Guillaume de Somere, Daniel Van Iseghem, Liévin D'Haeze, Adrien Dullaert, Josse Van de Vyvere, tisserands de lin ; Jean Van de Moortele, foulon ; Jean Van Beest dit l'Espagnol, cordonnier, et la femme de Guillaume Van Coppenolle, savetier<sup>2</sup>. D'autres accusés, parmi lesquels Gilles De Wilde, Guillaume de Mey, Jean Debbaut, étant parvenus à s'échapper, des ordres furent expédiés, le même jour, à tous les officiers de la Flandre et du Brabant, de mettre la plus grande vigilance à les appréhender<sup>3</sup>. Un placard défendit, sous peine de punition corporelle, de donner asile à ces **méchans rebelles, désobéissans et mutins**, ou de celer leur retraite, et des primes de cent florins carolus furent promises à quiconque les dénoncerait ou les livrerait au grand bailli de Gand. Pour prévenir toute résistance aux ordres d'arrestation, les postes avaient été doublés, de fort piquets de cavalerie et d'infanterie occupaient les carrefours ou parcouraient les rues. Le 18, de nouvelles arrestations eurent lieu ; le 20 encore. Ce jour-là le doyen des meuniers, avec plusieurs autres membres de ce métier, fut mis en lieu de sûreté, et Guillaume de Mey vint lui-même se constituer prisonnier aux mains du grand bailli<sup>4</sup>. Des lettres patentes du 23 mirent à néant l'amende de six cents florins carolus prononcée par la commune contre les émigrés. Il fut toutefois enjoint à ceux-ci de purger leur contumace dans les huit jours, par devant les conseillers d'état Louis Van Schore et Charles Boiset<sup>5</sup>.

Le 24 février, anniversaire de la naissance de l'empereur, les collèges des deux bancs furent mandés au palais. Un des échevins de la keure, Jean De Keysere, tonnelier, tomba mort en s'y rendant. Ce fut sous l'impression de ce triste incident que ses collègues comparurent devant l'empereur. Le prince les reçut assis en son siège, environné de ses princes, noblesse et conseil, en l'une des plus grandes chambres de sa cour, laquelle estoit toute ample ouverte, et où chascun pouvoit bien entrer qui sçavoit avoir place. Alors maitre Baudouin Lecocq, procureur général du grand conseil de Malines, commença à dire et lire haut et

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 66.

<sup>2</sup> *Cort verhael*.

<sup>3</sup> Lettre de l'empereur à ses officiers dans les villes de Flandre et de Brabant. *Appendice*, 343. — Le haut bailli ayant receu lettres de Sa Majesté luy ordonnant de prendre garde en son quartier, pour adtraper certains fugitifs de la ville de Gand, pour soy acquicter et diligenter les affaires, envoya lettres closes au bailli de Menyn, affin d'aussy prendre soin et garde en son quartier. Compte de 1539-1541, n° 13822. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> M. Sueur, 122, en note.

<sup>5</sup> *Cort verhael*.

clair, que chascun le pouvoit bien entendre, en tant qu'il y avoit bonne silence, tous les points et articles de la dite commotion et tout ce qu'ils avoient fait et commis, durant le temps d'icelle, à l'encontre des hauteurs et seigneuries de l'empereur comme comte de Flandre, dont plusieurs desdits articles estoient cas de crime de lèse majesté. L'orateur conclut en accusant tous les manans et habitans de ladite ville de Gand d'avoir forfait vers l'empereur, comme leur comte, prince, et seigneur souverain, corps et biens, ensemble tous leurs privilèges. — Après quelque peu de silence et avoir parlé ensemble, les échevins demandèrent que ces griefs leur fussent communiqués par écrit et que l'on leur laissât le temps de préparer leur défense. L'empereur acquiesça à cette demande et leur accorda un délai de dix jours. Ils se retirèrent ensuite bien fort entonnés et en grand souci<sup>1</sup>. Et disoient bien plusieurs entre eulx (les Gantois) coyement (tout bas) que s'ils eussent pensé que la fin deust estre telle, que, dès le commencement de leur dite commotion, ils eussent vidé en armes et mis le tout contre le tout, pour eulx faire maistres de la ville et du pays de Flandres, comme autrefois avoient fait leurs prédécesseurs, et qu'ils ne se repentoient d'autre chose<sup>2</sup>.

Pendant que les échevins préparaient une défense bien difficile hélas ! les mesures de sévérité se succédaient dans la ville consternée. Le 27 février, ordre fut donné aux receveurs du quartier de Gand de faire rentrer l'arriéré de l'aide de quatre cent mille écus, et de poursuivre les récalcitrants nonobstant tout appel ou opposition<sup>3</sup>. Un placard du 28 prescrivit le rétablissement de tous les impôts abolis pendant les troubles, et le magistrat publia, le lendemain, un arrêté ordonnant la perception de ces impôts, à partir du 2 mars, sur le pied antérieur au 15 août 1539. Mais personne ne se présenta pour les affermer et il fallut les mettre en régie<sup>4</sup>. Un autre arrêté du 3 mars abolit une fête connue à Gand sous le nom de *Tauwe wet*<sup>5</sup>, qui se célébrait à la mi-carême et donnait occasion à de grands désordres. De quoy les Gantois, ou au moins la plus grant part, furent fort courroucés, et n'eussent jamais souffert de l'abolir, s'ils etissent pu ; mais n'estoit en leur puissance ; il leur convenoit avoir patience et eulx taire. L'empereur profita de cet intervalle pour aller recevoir, le 25 février, à Bruxelles, son frère le roi des Romains, qu'il ramena à Gand le 27 avec un grand nombre de princes et de seigneurs allemands<sup>6</sup>.

Le 6 mars, jour fixé par l'empereur, les échevins furent admis de nouveau devant lui ; il était assis dans la même salle, ouverte au public, et entouré du même appareil. Les magistrats gantois commencèrent par lui présenter des excuses au sujet des atteintes portées à son autorité, ce qui leur déplaisoit bien fort, disaient-ils, et que s'ils l'avoient à faire, pour rien ne le feroient. Mais bientôt ils entrèrent dans un système de justification plus propre, on l'a remarqué avec

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 73 et 74.

<sup>2</sup> *Relation des troubles*, p. 74, 75, 91.

<sup>3</sup> *Appendice*, p. 345.

<sup>4</sup> *Cort verhael*.

<sup>5</sup> Voir la note à la fin du chapitre.

<sup>6</sup> C'estoit, dit un témoin oculaire, une fort belle chose à veoir, la noblesse et grande richesse des princes et seigneurs d'Allemagne, tant à cause de leurs belles fourures de martes sables (zibelines) que de grosses chaines d'or fin qu'ils poitoient à leur col de plisseurs doubles, et aussy des perles et pierres précieuses que aussy ils portoient sur eulx, tant à leurs bonnets que ailleurs, en grande abondance. *Relation des troubles*, p. 67.

raison<sup>1</sup>, à gêner davantage leur cause qu'à l'améliorer. Tout le mal provenait, selon eux, du petit et sobre gouvernement qui avoit esté ès pays de par deçà durant l'absence de Sa Majesté. Durant ledit temps, les biens et revenus d'icelle ville avoient esté assés (très) mal conduits et gouvernés, dont le commun peuple et autres avoient fort murmurés, disans qu'ils estoient mangés et les biens de la ville pillés par les gouverneurs d'icelle, lesquels n'avoient eu aucun soin ni cure du bien de la chose publique. Par quoy le pauvre peuple, toujours chargé de plus en plus, avoit murmuré en disant qu'on ne devon point mettre tels gens en la loy et qu'ils n'en estoient capables, mais au contraire plustôt dignes de mort. De là les troubles s'estoient ensuivis, et aussy bien en la ville de Gand que partout ailleurs èsdits pays, la justice n'avoit esté si bien administrée, ni la police si bien gouvernée, comme elle deust avoir esté. Néanmoins, ajoutaient-ils, ils requéroient sa grâce et miséricorde, se submettant totalement en icelle.

En ce qui concernait le refus de l'aide, ils dirent : qu'ils n'y avoient jamais consenti, parce que lors, à leur semblant, ils ne veoient le pays de Flandre, ne la ville de Gand à ce disposée, pour la povreté et petit gaignaige que lors estoit audit pays et en ladite ville, et que, pour ces raisons, avoient fait ledit refus, et que ce n'estoit point chose nouvelle de faire iceluy, et que par plusieurs fois ledit pays de Flandres avoit fait refus aux demandes y faites. Ils disaient encore que, par privilège exprès qu'ils maintenoient avoir à ces fins, les autres trois membres d'iceluy pays ne les pouvoient charger, ne pareillement la chastellenie, sans leur consentement.

Et, à ce qu'ils auroient offert de payer et livrer gens de guerre de la ville, pour autant que leur portion à l'ayde pouvoit porter, ils l'eussent fait, combien qu'ils n'avoient consenti ledit aide, et que la ville fust fort à l'arrière, et la pluspart des gens en icelle et aussy là autour fussent povres, à cause du chier temps et petit gaignaige qui lors estoit. La cause pour quoy ils vouloient livrer gens, au lieu d'argent que on leur demandoit estoit pour ce que lors, comme dit est, n'y avoit point de gaignaige en la ville, à cause de la guerre, au moyen de laquelle marchandise n'avoit point de cours, et à ceste occasion plusieurs povres compaignons ne trouvoient que gagner, et ne sçavoient de quoy vivre et eulx entretenir ; et avec ce y avait en ladite ville de Gand tant de vagabonds et bancquebieres<sup>2</sup>, desquels lesdits de Gand eussent volontiers esté quittes et déchargés, et eulx donné moyen de vivre et entretenement durant ladite morte saison et temps de la guerre, et à ce employer les deniers de leurdite portion.

Ils finissaient en requérant de tout grâce et pardon, et aussy vouloir considérer qu'il y a bien à faire à sçavoir mener et conduire un si grand nombre de peuple et commune comme celluy de la dite ville de Gand, et la misère, crainte et dangers de leurs vies, en quoi plusieurs gens de bien ont esté en icelle durant le temps de ladite commotion<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Si les dits de Gand, c'est l'auteur de la *Relation des troubles* qui parle, se fussent ainsi seulement soumis en sa grâce (de l'empereur), en confessant tous leurs tors et fourfaits, sans faire ne bailler nulles excuses, ils eussent beaucoup mieulx faits, et en eussent eu plus doux, gracieux et legier appointment qu'ils n'eurent, mais il faut extimer que le plaisir de Dieu estoit tel, qu'il vouloit leur grain orgœul estre du tout abatu et mis à bas. P. 77.

<sup>2</sup> *Bancquebieres*, en flamand *bier-bancke*. Ce mot que Kiliaen traduit par *sedile potorium* semble équivaloir, dit M. Gachard, à l'expression française *pilier de cabaret*.

<sup>3</sup> *Relation des troubles*, p. 76-80.

Après ce discours des échevins, l'avocat fiscal du grand conseil de Malines, maitre Pierre Du Breul, prit la parole et s'exprima en ces termes : Sire, Vostre Majesté a pu icy voir et oyr comment vos désobéissans et rebelles subjects de vostre ville de Gand ont, de grande audace, en vostre présence, dit et proposé, entre autres choses, de leursdites excuses, lesquelles sont de bien petites solutions, que les mésuz par eulx ainsy commis procèdent de la petite conduyte et sobre gouvernement que avez laissé en ces vos pays de par deçà, au dernier parte-ment que Vostredite Majesté a fait d'iceulx, qui est bien grandement chargé et touchié à l'honneur de son prince et seigneur souverain, et qui est une grande et merveilleuse hardiesse à un subject de faire et dire leurs excuses de leurs mésuz, quant ils les ont commis de la sorte, comme ils les ont faites et dites car, quant ores ainsy eust esté qu'il y auroit eu quelque faune audit gouvernement et que, au moyen de ce, la chose publique n'auroit si bien esté conduite et gouvernée comme elle deust avoir esté, si ne deussent pourtant lesdits Gantois avoir encommencié ne fait telles commotions tendans à tous maulx, comme ils ont fait, et aussy, que en faisant leurs excuses d'iceulx, ne les devroient avoir faites de telle sorte, audace et arrogance, comme ils les ont faites et dites, mais en toute révérence, humilité et douceur, et ainsy le doivent faire tous bons et ohéissans subjects. Et, s'ils eussent voullu remonstrer et donner à cognoistre quelque chose à leur prince, pour le bien, honneur et proffit de luy et aussy de ses pays, ce que chascun doit tousjours désirer, qui est ansés licite et permis de faire, moyennant qu'il soit fait en toute douceur et d'un bon zèle, et par bonne amour et affection qu'ils doivent avoir à luy et à la chose publique de ses pays, requérant à sa seigneurie, que pour le bien et honneur tant de luy comme de tous pays et subjects, en iceulx voulloir pourveoir à tel désordre qu'ils donneroient ainsi à cognoistre, en suppliant aussy non prendre de mauvaise part telle advertence qu'ils feroient, et qu'ils la font par vraye et bonne amour que le subject doit porter à son prince, et ainsy deussent avoir fait vos subjects de Gand, et lors Vostre Majesté eust pourveu à tel désordre qu'ils eussent donné à cognoistre en icelle, et meismes leur en eussiés sçeu bon gré, sans y aller de la sorte comme ils ont fait, de encommencier telles commotions et tourbles appartins de si grands maulx et inconveniens par tout le pays en général, se Dieu par sa grasce n'y eust pourveu. Mais, tout au contraire, lesdits Gantois ont fait et cuydié (pensé), par leur haultesse, force et menaces, contraindre la roynne douaigière de Hongrie et de Boheme, seur de Vostredite Majesté, et pour icelle régente de vosdits pays de par deçà durant vostredite absence d'iceulx, ensemble tous vos princes, seigneurs et consaulx estans lez elle, de faire en partie tout ce qu'ils voullaient ; et pour ce qu'elle ne les a du tout voullu complaire, et meismement ès choses déraisonnables et en leurs mauvaises opinions et voullentés, ils se sont eslevés à l'encontre d'elle et des gouverneurs et officiers de Vostredite Majesté en iceux vosdits pays de par deçà, et n'a point tenu à eulx de les détruire de cors et biens, se Dieu le tout puissant n'y eust pourveu, et ne cesse encoires leur grand orgueil et hardiesse, comme le povés veoir et oyr en leursdites excuses. Voyez Jonques comment ils feront et continueront leurs malices, quant icelle Vostre Majesté sera absente et partie d'iceulx vos pays de par deçà, èsquels elle ne peut faire continuelle résidence pour un plus grand bien de toute la chrestieneté. Et aultres paroles telles et semblables en substance furent illecq ainsy dites publiquement par ledit advocat.

Et, quant à leurs excuses du refus qu'ils avoient fait de payer leur portion de l'ayde des dits quatre cens mil Karolus d'or accordés par lesdits trois membres, comme il est dit cydevant, laquelle ils n'ont voulu payer, pour ce qu'ils n'avoient

esté consentans en icelluy ayde, pour la povreté et petit gaignaige qu'ils disoient lors estre au pays et en ladite ville de Garid à cause de la guerre, ils ne s'en sçauroient nullement excuser sur ladite povreté, mais n'estoit que la mauvaise voullenté qu'ils avoient de non payer ne assister leur prince ne ses pays au besoin, ainsy que lors estoit, et que par leurs faultes et commotions ils ont esté cause d'un mal irréparable pour tous les pays de par deçà, car, sans eulx, les affaires de ladite guerre eussent mieulx esté conduys qu'ils ne furent, dont ils ont esté cause, par faulte qu'ils n'ont voullu faire leurs devoirs comme les autres villes et pays, ce qu'ils eussent bien fait, s'ils eussent eu bonne voullenté ; car, tost après, ils trouvèrent bien argent pour faire la feste de la rhétorique qui y fut faite et tenue, laquelle dura plus d'un mois, et où plusieurs villes desdits pays de par deçà se trouvèrent, ce qui cousta à ladite ville et aux manans d'icelle, bonne somme. Ladite feste fut par eulx plus tenue et mise sus, comme il sembloit, par desdain tant de Vostre Majesté que de la roynne vostre seur, que des gouverneurs et consequamment de tous vos pays de par deçà, et fut d'icelle feste le commencement de ladite commotion, et à ces fins, l'avoient aucuns mauvais mutins esté cause et tenu la main de le mettre sus. Et, quant à ce qu'ils voullent et offroient livrer gens de la ville, ce n'estoit point tant pour le bien et avancement qu'ils voullent à Vostre Majesté pour le fait de la guerre qui lors estoit, mais estoit plus par cautelle et finesse, et pour parvenir à leur mauvaise intention, et trouver moyen de eulx rasssembler en nombre, et eulx mettre en estat et ordre de guerre, que pour après courre et pillier tout le pays, qui estoit la fin et désir des méchans, et y eult bien eu à faire à les disjoindre et séparer, si une fois ils se fussent jointcs, ce qu'ils eussent beaucoup plus tost esté que séparés, ainsy qu'il est ainsy dit cy-devant<sup>1</sup>.

Ayant ainsi parlé, l'avocat fiscal prit ses conclusions qui n'étaient que trop en harmonie avec le langage sévère qu'il venait de faire entendre. Il demandait donc que l'empereur punit et corrigeât les attentats commis contre sa souveraineté, selon les articles et charges du procureur général, c'est à dire, qu'il déclarât que les Gantois avaient forfait en corps et biens ; qu'il abolit tous leurs privilèges, tant ceux de la commune que ceux des métiers ; qu'il pourvût pour l'avenir au gouvernement de la ville, de telle sorte que les habitants n'eussent plus cause ni pouvoir de jamais recommencer semblable opposition et que les autres villes et pays en prissent un exemple salutaire. A quoy fut répondu, par la bouche de sa Majesté, qu'il le feroit ainsy, voir de brief, et de telle sorte qu'il ten seroit mémoire, et que autres y prendroient exemple, car à ces fins estoit-il venu par deçà<sup>2</sup>.

Ce fait, le chef du privé conseil de l'empereur, qui estoit l'archevesque de Palerme, dist à ceux de Gand, là ainsy présens devant sa Majesté, qu'ils baillassent par escript, signées et scellées, leurs excuses par eulx illecq ainsy faites, avec aussy les privilèges dont ils s'estoient aydiés en icelles leurs excuses, et le tout avoir exhibé en dedans quatre jours ensuivans, et que après ce fait, l'empereur leur diroit et déclareroit l'intention finale de Sa Majesté sur le forfait de corps, biens et privilèges confisqués, et que, au surplus, pour l'advenir, leur donneroit tous autres bons statuts et usaiges qu'ils n'avoient eus par le passé. Dont. lesdits de Gand estoient tous perplex d'oyr tant de choses à l'encontre

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 79-82.

<sup>2</sup> *Relation des troubles*, p. 82.



d'eulx, et à tant se partirent lors pour ceste fois, et finirent, en dedans lesdits quatre jours ce que dessus leur estoit ordonné<sup>1</sup>.

L'empereur avait nommé des commissaires pour instruire, de concert avec les échevins, le procès des accusés incarcérés et contumaces. L'instruction se fit du 26 février au 3 mars. On appliqua successivement à la torture Laurent Claes<sup>2</sup>, Jean Bauwens<sup>3</sup>, Martin Van Hanselaer, Jean De Munck<sup>4</sup>, Simon Borluut<sup>5</sup>, Liévin Hebscap<sup>6</sup>, Jean de Courtrai<sup>7</sup> et Liévin D'Herde<sup>8</sup> ; Guillaume De Mey<sup>9</sup> y fut soumis à plusieurs reprises. Le 11 mars, parut une sentence bannissant de la Flandre, pour un terme de cinquante ans, la femme de Guillaume Van Coppenolle, inculpée d'avoir proféré des propos séditieux et excité plusieurs individus à la révolte. Une ordonnance de l'empereur, en date du 15, promit grâce à quiconque aurait jusqu'alors donné asile à Gilles De Wilde, Jean Debbaut, Guillaume Van Coppenolle, Thomas Van den Berghe, on à d'autres fugitifs, à condition de les livrer sans retard, et prononça la peine de mort contre toute personne qui les logerait ou cèlerait leur retraite. La prime offerte aux

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 83. — Voir, à l'Appendice, p. 352-357, l'inventaire des titres et documents produits par ceux de Gand contre le procureur général de l'empereur. Cette pièce, datée du 10 mars et signée Bave, secrétaire ordinaire de l'empereur, repose en original aux archives de la ville de Gand, coffre de fer, layette A.

<sup>2</sup> L'un des commis aux biens et revenus de la ville de Gand par les mutins, durant le temps de leurs commotions, homme ayant honnestement à vivre. *Relation des troubles*, p. 88.

<sup>3</sup> La *Relation* le qualifie ainsi que le suivant tous deux povres honnestes hommes. *Relation des troubles*, p. 90.

<sup>4</sup> De son stil (métier) phèvre (forgeron, serrurier), lequel n'estoit guerres riche ; néantmoins il avoit fait en sa maison munition de quelque nombre et quantité de hacquebuttes et aussi de hallebardes et armures, qui furent trouvées en sadite maison, lorsque se- ; biens furent saisis et inventoriés comme confisqués. La cause pour quoy il avoit lesdites munitions de guerre, l'on ne scet, mais fait plus tost à présumer le mal que le bien, en tant qu'il ne se mesloit de tel stil ne marchandise, et que lesdites munitions estoient bien mises secrètement en sadite maison. *Relation des troubles*, p. 89-90.

<sup>5</sup> Filz d'un riche bourgeois de l'ancienne bourgeoisie de la ville, lequel estoit encoire jeune homme à marier et advocat postulant en la chambre du conseil de Flandres, laquelle résidoit et avoit son siège à Gant. *Relation des troubles*, p. 89.

<sup>6</sup> Qui avoit esté commis par le peuple grant doyen, au lieu de celluy qui se absentia de la ville, lequel Liévin estoit officier de l'empereur et le servoit en l'estat de maistre de ses ouvraiges en sa ville de Gand et à l'environ, au quartier d'icelle, ayant aussi honuestement biens, lesquels il avoit la pluspart gaignié au service de Sa Majesté, de son maistre carpentier. *Relation des troubles*, p. 89.

<sup>7</sup> Homme de stil assés povre. *Relation des troubles*, p. 89.

<sup>8</sup> Qui fut fait grand doyen, quant ceulx de la ville voullurent avoir la loy d'icelle renouvellee, aussy homme ayant assés de quoy. *Relation des troubles*, p. 89.

<sup>9</sup> De son stil orphèvre ; qui s'estoit fait nommer capitaine Rinc (de cercle) ; homme de moyen cage, fort bien enlangaigié ; ayant eu moiennement biens temporels, mais il les avoit la pluspart dissipés ; il estoit homme légier et fort à son plaisir. C'estoit celtuy qui avoit esté à Coudray, Audenarde, Bruges, Ippre, Tournay et en plusieurs autres villes et bourgades du pays de Flandres, au commencement de leurs commotions, affin de les suborner et séduire à faire chascun en son quartier le samblable, et se joindre avec ceulx de Gand, à quoy il se emploie bien fort ; et en feist bien ses devoirs vers ceulx qui estoient samblables à luy èsdites villes, et ne tint point à luy que les habitans d'icelles ne s'y joindirent. C'estoit ung des principaux capitaines des mauvais mutins ; car chascun luy donnoit audience en la ville de Gand, quant il parloit, car, par son beau parler, il les atiroit à croire ce qu'il leur disoit, et pensoit le commun peuple que ce fust toute vérité. *Relation des troubles*, p. 89.

dénonciateurs fut élevée à deux cents florins carolus pour chaque proscrit et il fut interdit à tous les habitants de Gand de porter des armes d'aucune espèce, pas plus casques et cuirasses que autres. Enfin, par ordonnance du 16, fut déclaré ce qui suit : L'Empereur ayant ouy le rapport des commis de par Sa Majesté, pour, avec ceulx de la loy de ceste sa ville de Gand, instruire les procès des prisonniers criminels, chargés des esmotions advenues en ladite ville, et ouy les debvoirs faits jusqu'à présent, avec l'estat de la matière, eu sur ce l'avis des chevaliers de son ordre, présidens et gens de ses consaulx d'estat et privé, et autres de par deçà rassemblés en notable nombre, et attendu la qualité des cas et délits dont sont chargés lesdits prisonniers, a retenu et retient à soy la judicature et décision de leursdits procès. Et sera ceste ordonnance insinuée par lesdits commissaires auxdits de la loy de Gand, afin que selon ce ils se règlent<sup>1</sup>.

Le 17 mars, en face du S'Gravesteen, à la place même où Liévin Pine avait été décapité, un échafaud se dressa par ordre du prévôt général — *provost van de roode roede* —, Thiéri de Herlaer. Les neuf accusés, nommés plus haut, furent conduits de la prison communale à l'hôtel de ville. Là, le grand bailli les remit aux mains des commissaires impériaux, qui les transférèrent au S'Gravensteen, où il leur fut donné lecture des sentences qui les condamnaient à estre mis au dernier supplice et exécutés par l'espée, avec confiscation de tous et quelconques leurs biens au prouffit de Sa Majesté<sup>2</sup>. — Et, ledit jour après disner, environ trois heures, furent lesdites neuf personnes exécutées selon ladite sentence, et ce devant le chateau nommé S'Gravenstien, sur ung eschaffault, au meisme lieu où ils avoient fait exécuter sans peu ou nulle raison Liévin Pin, et leurs cors mis sur une roue, et leurs testes au bout d'une lance attachée à icelle roue, hors de la porte de le Mude — ter Muyden<sup>3</sup>. Ils moururent tous neuf fidèles, connaissans connaissans et confessans leurs mésuz, ayant grande doléance d'yceux, requérant mercy l'empereur et à justice. Leurs parens et amis poursuivirent tant, que l'empereur leur accorda que, au bout de trois ou quatre jours, leurs cors estre ostés des roues, et iceulx mis en terre sainte, chascun en sa paroisse, ou ailleurs, à la voullenté de leurs femmes, enfans et parens, ce qu'ils firent. Il n'y vint guerres desdits Gantois voir faire ladite exécution, et ne vidèrent aussy peu pour ce jour hors de leurs maisons, car ladite exécution se faisoit bien au grand regret de la pluspart d'eulx, et s'ils l'eussent peu empeschier, ilc l'eussent fait. Aussy leur desplaisoit ladite confiscation de biens, dont ils avoient de tout temps

---

<sup>1</sup> *Appendice*, p. 358.

<sup>2</sup> M. Gachard a reproduit les neuf sentences d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, *Appendice*, p. 359-361 Les cinq premières sont rédigées en français, les autres en flamand. Nous donnons la première comme specimen : Veu le procès criminellement instruit, par ordonnance de l'empereur, par devant les commis de Sa Majesté avec ceulx de la loy de ceste ville de Gand, altencontre de Laurent Claes, à présent prisonnier, chargié d'avoir publicquement soustenu que l'acte de l'an XVc XV, signé de par Sa Majesté, estoit desraisonnabte et subreptive. l'appellent par grant irrévérence calfvél, et avec ce avoir esté le premier qui en a embouché le commun, et donné occasion et consentement qu'il a esté publicquement et à grant schandale deschiré, et autres crismes et délits dont est apparu par le procès, tant par la confession dudit prisonnier, que autrement et tant que pour souffire ;

Sa Majesté déclaire ledit Laurent Claes estre encouru et encheu és crismes de sédition et lèse-majesté, le condamne partant à estre mis au dernier supplice, et d'estre exécuté par l'espée ; et si déclaire tous et quelconques ses biens confisqués au prouffit de Sadite Majesté. Protioncié audit Gand, le xvii jour de mars l'an 1539.

<sup>3</sup> Le *Cort verhael* ajoute quelques détails assez tristes. *Appendice*, p. LXIII-LXIV.

esté francs<sup>1</sup>. C'estoit, dit en terminant ce récit l'écrivain contemporain auquel nous devons ces détails, c'estoit une grande pitié de les veoir ainsi mourir l'un après l'autre, combien qu'ils l'avoient bien mérité et desservy, car, s'ils eussent venu à chier de ce qu'ils avoient emprins, ils eussent fait plusieurs ceurs dollans, et grant meschiefs en fussent advenu par tout le pays de par deçà<sup>2</sup>.

Le dimanche XXIe jour du mois de mars, environ trois heures de l'après diner, l'empereur estant assis en siège, à l'huis ouvert que chascun y pouvoit entrer, avironné de ses nobles et de son conseil, y vindrent devers Sa Majesté tous le cors de la loy entièrement de la ville de Gand, aussi tous les doyens et jurés des métiers d'icelle, avec bon nombre des bourgeois et gens notables de ladite ville, devant laquelle ils se mirent tous par trois fois à genoulx, et, à la troisième fois, le pensionnaire de la ville, pour et au nom de tous les manans et habitans d'icelle,quist très humblement Sadite Majesté voulloir avoir pitié d'eulx, ses povres subjects, selon son accoustumée clémence et miséricorde... A quoy l'Empereur respondit qu'il n'avait d'autre désir en ce monde que, tant qu'il plairait à Dieu le y laisser, de user de grâce et miséricorde, et aussi de faire justice, comme avaient fait ses bons prédécesseurs, et que, entre autres prières qu'il faisait journallement à Dieu, c'estoit qu'il luy pleust donner sa grâce de ainsy le faire. Mais leur dist après qu'il se donnoit de merveille qu'ils requéraient et demandaient pardon, et néantmoins qu'il estoit bien adverty que encoires ne cessoient la pluspart des habitans de la ville continuer en leurs mauvaises opinions de murmurer, dire mal et enflamber les uns les autres à toutes rébellions et commotions ; qu'il sambloit estrange à Sa Majesté de demander pardon d'un mésus et néantmoins y continuer. Ma's leur dist, sur ce qu'il mettroit remède, et leur empescherait bien à jamais mettre leurs mauvaises vollentés à exécution ; et, avec ce, leur dist pour la responce à leur requeste, que de bien brief il leur déelareroit son intention. Et ainsy se partirent lesdits de Gand de Sa Majesté avec ceste responce, laquelle ne leur fut point fort agréable, néantmoins eulx tousjours recommandant en sa grâce et miséricorde, et n'y euh, pour ceste fois autre chose fait ne dit<sup>3</sup>.

Le lendemain, qui estoit lundy, ladite loy, avec les trois membres et plusieurs bourgeois et notables d'icelle ville de Gand, en bon nombre, vindrent semblablement devers la roynne douaigière de Hongrie et de Bohème, régente pour l'empereur de ses pays de par deçà, sa seur, laquelle estoit assise en son siège, avironnée de grant noblesse et conseil, devant laquelle ils se mirent tous à genoulx, en la saluant et faisant grant honneur et révérence, et lors le pensionnaire de la ville, pour tout le cors et communauté d'icelle, et en grand humilité, commença à dire les paroles qui s'ensuivent, ou en substance : *Madame, voyez ici la loy avec une grande partie des trois membres de la ville de Gand, lesquels se treuvent présentement par devers vostre haulteur, pour vous dire la bien venue en icelle ville et en vous priant que, de vostre bénignité et douceur accoustumée, veuilliez avoir pitié d'eulx, et estre leur advocate devers la majesté de l'Empereur, vostre bon frère et nostre bon prince, qu'il veuille*

---

<sup>1</sup> Voir, *Appendice*, p. 679, la Requête des échevins de Gand à l'empereur, pour obtenir mainlevée des biens des Gantois qui avoient été exécutés, avec l'apostille de S. M. I. L'original de la pièce, du 20 avril 1540, est aux archives de la ville de Gand. L'apostille est ainsi conçue : Les supplians ne sont fondez en ce qu'ils requièrent, attendu les qualités des délits. Signé : Bave.

<sup>2</sup> *Relation des troubles*, p. 90, 91.

<sup>3</sup> *Relation des troubles*, p. 92-93.

*pareillement user vers nous de sa douceur, et aussy descharger les manans des piétons allemans, qui sont en bon nombre en la ville, et qui y ont desjà esté bonne espace de temps, dont le povre peuple est bien fort travaillé, car iceulx piétons se maintiennent ès maisons èsquelles ils sont logiés et vers les gens d'icelles si estrangement et rudement que c'est pitié, et que, si les ennemis de l'Empereur et du pays, ou les Turcs y estoient logiés, ne feroient point pis que lesdits Allemans ne font. A quoy ladite dame respondit : Quant à ce que me dites la bien venue en ceste ville, je vous en sçay bon gré et vous en remercie, toutesvoies (quoique) qu'il y a plus d'un mois passé que j'ay esté en icelle, qui estoit autant à dire qu'ils la venoient saluer et bienvienger sur le tard ; et puis leur dit comment elle se donnoit de merveille (s'étonnait) de ce qui avoit peu les esmouvoir contre elle ; qu'elle ne cuydoit en nulle manière les avoir desservi, meismement que de toute sa puissance, comme régente durant l'absence de l'empereur son frère elle s'estoit employée à la conduite des affaires du pays au mieulx qu'elle avoit peu et sceu, ainsy qu'il estoit notoire à chascun, et que nonobstant tous ses bons services, ceux de Gand lui avoient rendu le mal pour le bien. Elle leur dist aussy qu'elle n'avoit jamais demandé à Dieu nulle vengeance, et que, en l'honneur de Dieu, elle pardonnoit le tout de bon cœur ; que de tout temps elle avoit voullentiers usé de douceur et de miséricorde, et que encoires elle estoit délibérée de ce faire et y continuer tant qu'elle vivoit ; qu'elle sçavoit que l'Empereur son bon frère feroit aussy le semblable, et que Sa Majesté mettroit tel et si bon ordre en toutes les besognes et affaires de sa ville de Gand avant son parlement d'icelle, que toutes bonnes gens auraient cause et matière de eulx en contenter, et que, si ladite ville avoit esté bien habitée, peuplée et réputée l'une des meilleures et plus belles villes de par deçà, au moyen du bon régime qui y seroit mis pour l'advenir, encoires le seroit-elle plus que jamais, et que plusieurs de devers quartiers et pays y viendroient habiter, pour la bonne situation d'icelle. — Et autre response n'eurent les Gantois de la roynne pour ceste fois, et se partirent à tant d'elle en toute honnesteté et révérence<sup>1</sup>.*

Nous aimons à citer l'auteur contemporain, témoin oculaire des choses qu'il rapporte<sup>2</sup>. Sa sincérité est évidente, quoiqu'il se montre peu favorablement disposé à l'égard des Gantois, et il avoue si naïvement ses répétitions et ses longueurs<sup>3</sup> qu'on n'éprouve aucune peine à les lui pardonner. Nous continuerons à lui emprunter des particularités propres à mettre dans tout son jour le dénouement prochain du grand drame politique qui termina la lutte séculaire de la puissante commune de Gand contre ses souverains. Pour réduire les Gantois à l'impuissance, Charles-Quint avait résolu d'élever une citadelle dans leur ville. Ce projet n'était pas nouveau. Déjà, en 1492, Maximilien avait annoncé la même intention, mais il y avait bientôt renoncé, et la paix de Cadzant ne contenait aucune réserve à cet égard. Dès son arrivée à Gand, ses capitaines recherchèrent l'emplacement le plus convenable pour la construction de ce

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 93-95.

<sup>2</sup> Si, dit-il parlant de lui-même, cest auteur n'y eust esté depuis le commencement de la venue de l'Empereur en la ville de Gand, jusques à son département d'icelle, il ne l'eust sceu bonnement croire, mais il y fut tousjours depuis ledit commencement jusques en la fin, et partant il véist tout ce qu'il y advint.

<sup>3</sup> Il termine ainsi sa narration : L'auteur prie à ceulx qui liront ou orront lire ce livre, que, se à leur samblant il est composé en trop rudde langaige, ou par trop prolix, et que une chose y soit souvent résumée (reprise) deux ou trois fois, qu'il luy soit pardonné, car il l'a fait au mieulx que possible luy a esté, et selon le petit sens que Dieu luy a presté, et par manière de passe-temps et mémoire cy-après.

chasteau, qui devait tenir les Gantois à jamais en bonne obéissance, et leur sambloit plus griève punition que d'avoir perdu en bataille huit ou dix mil hommes.

Et pour faire ieelluy chasteau et choysir lieu et place la plus propice, l'empereur alla lui meismes en personne, comme aussy fast le roy des Romains son frère ; par diverses fois veoir et visiter plusieurs lieux en la ville de Gand, et y mena Sa Majesté avec luy plusieurs bons capitaines, gens de guerre, canonniers, maistres ouvriers et autres bons personnages. Et meismes monta l'empereur en, hault du clochier de l'église Saint Jehan, pour d'illecq tant mieux veoir et descouvrir toute la ville, et fut trouvé par commun accord d'eulx tous ensamble, que le lieu où estoit située et assise l'église et monastère de Saint Bavon<sup>1</sup>, avec aussy l'église et partie de la paroisse de Scheleskest — *heylig-kerst*, Saint-Sauveur — estant assez pres dudit monastère, estoit la place la plus propice à y faire ledit chasteau, et que c'estoit le lieu par lequel on pavoit mieulx constraintre et tenir la ville de Gand subjecte, et battre d'artillerie une grande partie d'icelle. Et entre autres raisons alléguées par les dits personaiges eulx cognoissans, fust que c'estoit du costé tirant vers Brabant, par lequel pays on pourroit mieulx donner secours audit chasteau, et y mettre gens, vivres et munitions dedans, se besoin en estoit, que des autres lieux de la ville tirans sur les costes, de Flandres, et aussi que la grosse rivière de l'Escaut et aussy celle du Lys, tirant vers la ville d'Anvers et de là en la plaine mer, lesquelles deux rivières, au moyen dudit chasteau, seroient aussi tenues subjectes, et avec ce feroient forteresses à icelluy.

Ledit cloistre et monastère de Saint-Bavon estoit un fort beau et plaisant lieu et bien situé et assis. Il y avoit beaucoup de beaux édifices et somptueux. L'église estoit belle et bien ornée et parée de toutes belles richesses, tant d'ornemens, comme de reliquaires et autres joyaulx en abondance. C'estoit une riche maison, ayant de grans biens et revenus chascun an, tant en seigneuries que terres, prés, bois et autrement, plus que à moisnes ne appartenoit, qui n'estoient en nombre que trente ou trente-six au plus, et leurdit bien et revenu portoit chascun an à plus de vingt mille karolus d'or, et avec ce estoient biens à l'advant. Deux ou trois ans auparavant que ledit chasteau fut édifié, et non sachant lors que on y en ferait un en ladite ville, l'abbé lors vivant, par le

---

<sup>1</sup> Voir A. Van Lokeren, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean, à Gand* ; Gand, 1855, in 4°. — On lit, page 170 de cet ouvrage : Le 22 avril, l'empereur fit tracer en sa présence le périmètre d'une citadelle dans l'intérieur de S. Bavon. L'abbé Luc Munich et ses chanoines, informés de ce projet, vinrent se jeter aux pieds de l'empereur sur la voie publique, pour le supplier de vouloir épargner leur seigneurie. *Seigneurs de S. Bavon*, leur répondit-il, *jusqu'à cette heure mes projets ne sont pas arrêtés*. Mais dès le lendemain, l'abbé fut mandé au palais, où il se rendit avec seize de ses chanoines. Charles-Quint lui annonça qu'il n'avait trouvé aucun emplacement plus favorable que le quartier de S. Bavon pour la construction d'une citadelle ; qu'il l'engageait à se résigner, attendu que sa décision était irrévocable. Dès le jour suivant, il publia des lettres-patentes pour faire connaître qu'après mûre délibération avec son conseil privé, il avait décidé de construire un château bastionné dans le quartier de S. Bavon et de confier la surintendance de ces travaux à messire Adrien de Croy, comte du Rœulx. — L'évêque de Tournai, Charles de Croy, ne crut pas devoir s'opposer à la demande qui lui avait été adressée de démolir l'abbaye de S. Bavon et toutes ses dépendances, ainsi que l'église paroissiale de S. Sauveur, qui venait à peine d'être restaurée. Paul III approuva également l'autorisation qui avait été donnée par Alexandre Farnèse, son légat, de faire procéder à la démolition de ces édifices.



consentement du pape et de l'empereur, feist d'icelle abbaye une chanesie (chapitre), et devindrent tous lesdits moisnes et religieux chanoines en l'an mil cinq cens trente-sept, le premier jour du mois d'aoust<sup>1</sup>.

Et, pour y édifier ledit chasteau, selon le vouloir de l'empereur, leur fut osté ledit lieu et abbeye ainsy changié en chanesie, et, en récompense d'icelle, leur fut donnée l'église de Saint-Jehan, et leur fut permis de pover emporter tout ce que à ladite abbeye et église appartenoit, réservé seulement les édifices qui se devoient abatre, et, de ceulx qui se devoient abatre, ils pvoient aussy emporter les matériaux en procédans, si comme le bois, ferrailles, plomb, ardoises et autres estoffes, réservé seulement les pierres. Et ainsy fut transférée ladite abbeye et chanesie en l'église Saint-Jehan, et y vindrent tenir leur résidence et faire le service divin, pour la première fois, au commencement du mois de may l'an mil cinq cens et quarante.

Et, à dire le vray, ce fut une grande pitié et dommaige de abolir un tel si beau et ancien lieu et dévocioux, comme ladite abbeye de Saint-Bavon avoit esté au temps passé, que lors les religieux estoient de meilleure et plus austère vie que n'estoient pour le présent, et lequel avoit cousté tant de sevanche (chevance) à longueur et succession de temps, car chascun abbé y avoit en son vivant voullentiers fait quelque chose en ladite maison, en mémoire de luy, et en laquelle y avoit tant de corps saints et autres grandes dignités reposans et honorés, et aussy tant de bons religieux et autres bonnes personnes y enterrés ; mais, à l'heure qu'ils devindrent chanoines, ils estoient bien changiés de vies et de meurs qu'ils n'estoient le passé, comme aussy sont pour le présent la plupart des gens séculiers, car le monde est de toute autre manière de faire et plus tendant à toutes tromperies, déceptions, avarice, envie, orgueil, luxures, et autres meschancetés, qu'ils ne souloient estre par cy-devant chascun estoit lors plus à la bonne foy<sup>2</sup>.

Des circulaires du 12 avril ordonnèrent aux officiers de l'empereur dans les provinces de bailler toute assistance aux commis du comte du Rœulx, lequel avoit la charge de faire édifier ledit chasteau, tant pour recouvrer maçons, ouvriers et pionniers, que aussi pour arrester, acheter, amener illecq pierres, briques, chaux, aultres matériaux et ustensils<sup>3</sup>. Le 22 avril, Charles-Quint fit jalonner en sa présence le circuit de la citadelle<sup>4</sup>. Par lettres patentes du 24 du même mois, il annonça que pour obvier, éviter et empescher, au temps à venir, les troubles et mutinations qui par cy-devant bien souvent estoient survenus en sa ville de Gand, et dernièrement encore, contre l'honneur de Dieu, les hauteur, autorité, souveraineté, seigneurie de leur prince, en grande confusion, hors de tous termes de raison et de justice, il avoit conclu et arrêté de faire un chastel fort pour le bien, repos et tranquillité de ses bons et léaulx sujets. Ces lettres portaient aussi que, d'après les conseils de ses capitaines, gens de guerre et maîtres ouvriers, il avait confié la direction supérieure des travaux au comte du Rœulx, gouverneur et capitaine général du pays d'Artois, des villes et chàtellenies de Lille, Douai et Orchies avec plein pouvoir de mettre en réquisition

---

<sup>1</sup> L'instrument diplomatique de cette transformation des moines bénédictins de Saint-Bavon en chanoines séculiers par le pape Paul III et les pièces y relatives se trouvent dans Mirœus, *Opera diplomatica*, II, 1051-1065.

<sup>2</sup> *Relation des troubles*, p. 100-109.

<sup>3</sup> Compte du duc d'Arshot, f° XLII. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> M. Van der Mersch, *La ville de Gand considérée comme place de guerre*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie*, t. XXV.

tous ouvriers, de' passer tous marchés nécessaires, de faire abattre les maisons et héritages qu'il conviendra clore (comprendre dans l'enceinte) audit chasteau, avec la promesse aux propriétaires de les récompenser (indemniser) selon raison<sup>1</sup>. Le même jour, l'empereur posa la première pierre des fondations, et trois à quatre mille ouvriers, arrivés à Gand deux jours auparavant, se mirent à l'œuvre, conduits par Pedro de Trente et Domenigo Dassimon<sup>2</sup>, sous la direction de l'ingénieur Donatien Bonny<sup>3</sup>.

Le ceur (chœur) de l'abbeye ne fut point démoli, mais fut laissé, pour y faire le service divin à ceulx du chasteau, et ne fut aussi touchié aux sépultures des cors saints y enterrés, et y furent aussy laissé plus des édifices qu'il n'a été besoin d'abattre, pour servir de demeure, tant pour le capitaine que de ses lieutenans et sauldoiers. L'église de Shelesket (Saint-Sauveur) fut aussy entièrement démolye, comme aussy furent une grande partie des maisons d'icelle paroisse. Il y en avoit de fort belles et bonnes, combien qu'elles feussent Loing du bourg de la ville ; néantmoins c'estoit un beau et plaisant quartier, et sambloit une ville à part. Ce fust un grand dommage pour ceulx qui y perdirent leurs héritages et biens ; mais l'empereur, qui estoit prince vertueux, les feist tous honnestement récompenser (indemniser), point jusqu'au dernier denier, mais selon leurs aventures ; ils le furent tellement, qu'ils devoient avoir cause de eulx contenter. Ladite récompense se feist des maisons appartenans aux cors des mestiers, de leurs rentes, vas-selles et autres meubles qu'ils avoient, et de quoy ils n'avoient que faire, sinon pour trois ou quatre fois l'an eulx enyvrer et procéder les uns des mes tiers à l'encontre des autres<sup>4</sup>.

L'historien du règne de Charles-Quint en Belgique ajoute, non sans amertume et avec quelque exagération, en se fondant sur une autre relation contemporaine<sup>5</sup> : Une hirondelle ayant construit son nid sous la tente de l'empereur, rapporte Antoine de Vega, le prince ordonna de respecter ce frêle édifice, et la tente resta dressée jusqu'au jour oi les petits prirent leur volée. Les Gantois, moins heureux que ces oisillons, furent chassés par centaines de leurs demeures, pour faire place au monument de ses colères. L'ordre de déguerpir leur avait à peine été signifié, qu'ils furent violemment expulsés de leurs maisons. Les démolisseurs y mirent la pioche, sans même s'inquiéter de savoir si elles étaient encore habitées, et comme s'il s'agissait de la destruction d'une ville ennemie. Beaucoup de personnes en moururent de douleur, et ce fut un spectacle navrant de voir une foule éperdue de femmes, de vieillards abandonner des lares que tant de souvenirs leur rendaient chers et sacrés. Lorsque, le 29 avril, l'évêque de Tournai vint déconsacrer les églises de Saint-Bavon et de Saint-Sauveur, une foule immense, versant des larmes, poussant de longs gémissements, l'accompagna jusqu'à la maison de Saint-Jacques *op de Mude*, où il transporta le Saint-Sacrement<sup>6</sup>.

Enfin le jour était arrivé où devait être publiée la terrible sentence, dont l'avenir garderait un ineffaçable souvenir. Le 29 avril, vers neuf heures du matin, l'empereur estant assis en son siège, pour ce fait et préparé, environné tant de ses princes que de ses nobles et de ceulx de son principal et grand conseil, en

---

<sup>1</sup> *Appendice*, 368.

<sup>2</sup> M. Van der Mersch, *La ville de Gand considérée comme place de guerre*.

<sup>3</sup> *Compte de la recette générale*. Citation de M. Henne.

<sup>4</sup> *Relation des troubles*, p. 109-110.

<sup>5</sup> M. Henne, tome VII, p. 74-75.

<sup>6</sup> *Cort verhaet*, LXV, LXVI.

une vaste chambre à ce ordonnée, à l'huys ample ouvert, et ou chascun pouvoit entrer que sçavoit y avoir place, les trois membres de la commune comparurent pour entendre leur arrêt. L'avocat fiscal résuma le réquisitoire du procureur général, rappela ses conclusions, analysa les moyens de défense des Gantois, ainsi que sa réplique, et donna ensuite lecture de la sentence définitive<sup>1</sup>. Voici en abrégé cette sentence, que Gand, selon l'expression du dernier historien de la Flandre, après trois siècles, ne relit encore qu'avec effroi<sup>2</sup>.

Après examen et mûre délibération en conseil des chevaliers de notre ordre, des chefs de nos conseils, maîtres des requêtes et autres bons personnages, nous déclarons que les Gantois ne sont ni recevables, ni fondés dans leur demande ; que l'accord de l'aide de quatre cent mille carolus d'or par les trois membres de notre pays de Flandre, estoit et est suffisant pour comprendre et obliger la ville de Gand et les châteltenies de son quartier ; que, comme tel, il doit sortir son plein et entier effet, et qu'il en sera ainsi désormais dans tous les accords de notre pays de Flandre, nonobstant les privilèges de 1296, de 1324 et de 1477, indûment invoqués. Nous rejetons l'appel interjeté par lesdits suppliants, le déclarant également non recevable, et inadmissible dans le cas présent.

Nous disons et déclarons que les corps et la communauté de notre ville de Gand sont *eschus ès crimes* de déloyauté, désobéissance, infraction de traités, sédition, rébellion et lèse-majesté, et que partant ils ont forfait tous et quelconques leurs privilèges, droits, franchises, coutumes et usages emportant effet de privilèges, juridiction et autorité compétents tant au corps de notredite ville de Gand qu'aux métiers, les en avons privés et privons à perpétuité. En conséquence tous lesdits privilèges seront apportés en notre présence pour en être fait et ordonné à notre bon plaisir, sans que, à l'avenir, ils les puissent alléguer, en garder des copies ou extraits sous peine d'encourir notre indignation et celle de nos successeurs.

Nous déclarons aussi confisqués à notre profit les biens, revenus, maisons, artillerie, munitions de guerre, la cloche nommée Roland, et autres choses que le corps de la ville, les métiers et les tisserands possèdent en public et en commun, leur défendant de dorénavant avoir artillerie et aucune espèce de munitions de guerre.

Par dessus ce, condamnons lesdits de notre ville de Gand à faire amende honorable, à savoir que les échevins actuels des deux bancs avec leurs pensionnaires, clerks et commis, trente notables bourgeois désignés par nous, le doyen des tisserands et le remplaçant du grand doyen, vêtus de robes noires, sans ceinture, tête nue ; six membres de chaque métier et cinquante du métier des tisserands ; cinquante aussi de ceux qui pendant les troubles s'appeloient *Cresers*, tous étant en chemise et les *Cresers la hart* (la corde) au cou<sup>3</sup>, se rendront à la maison échevinale, dans les trois jours, pour aller à telle heure et en tel lieu que nous leur ordonnerons, et là, à genoux, feront dire, par l'un des

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 112-134. Les préliminaires et la sentence elle-même occupent, on le voit, un espace trop considérable pour que nous puissions les reproduire intégralement ; nous en donnons l'analyse d'après MM. Henne et Kervyn.

<sup>2</sup> La sentence de Charles-Quint existe en double original, l'un en français, l'autre en flamand, aux archives de la ville de Gand. Tous deux, écrits sur parchemin, sont scellés du sceau de l'empereur et portent sa signature. M. Gachard croit que le texte français est le texte primitif.

<sup>3</sup> De là le sobriquet de stropdraggers appliqué aux Gantois.

pensionnaires, à haute et intelligible voix, que grandement leur déplait desdites déloyauté, désobéissance, rébellions, et prieront qu'en l'honneur de la passion de Notre Seigneur, nous voulions les recevoir à grâce et miséricorde.

Et, pour réparation profitable, les condamnons à nous payer, par dessus leur quote-part de l'aide de quatre cent mille carolus d'or, la somme de cent cinquante mille carolus d'or pour une fois, et, chaque année, six mille semblables carolus de rente perpétuelle. Déclarons éteinte la rente de cinq cent cinquante livres de gros, courant à notre charge et provenant de la vente effectuée du temps de notre bisaïeul Charles sur la ville de Gand. Condamnons aussi lesdits de Gand à payer des dommages et intérêts à toutes les personnes lésées pendant les troubles. Aussi les condamnons à faire remplir à leurs dépens la *rytgracht*<sup>1</sup>, et de plus les canaux et fossés depuis la porte d'Anvers jusqu'à l'Escaut, endéans les deux mois prochains. Et nous nous réservons de faire démolir aucunes vieilles portes, tours et murailles pour en être les matériaux employés au château de Saint-Bavon. Et moyennant ce, leur quittons et remettons de grâce spéciale tous les susdits méfaits et délits, en exceptant toutefois les réfugiés et autres ayant délinqué depuis que nous sommes en notre ville, ainsi que les particuliers encore en ce moment prisonniers, dont nous nous réservons de faire justice à notre volonté.

Le lendemain, une ordonnance spéciale régla l'organisation de l'administration communale. Les formes anciennes des institutions municipales étaient conservées, mais l'intervention du prince se trouvait substituée, dans les dispositions les plus essentielles, à l'élection populaire. Voici l'analyse détaillée de ce document<sup>2</sup> :

La nomination des échevins appartient au souverain ou à ses délégués **sans plus user d'électeurs** (art. 1er) ; est abolie la distinction des trois membres de la commune, qui sont réunis **en un seul corps et communauté** (art. 66) ; au lieu des collaces — interdites sous peine de confiscation de corps et de biens — est établie une assemblée unique se réunissant à l'hôtel de ville, sur convocation du bailli et des échevins, et **formée des deux collègues échevinaux et de six notables-choisis par ces collègues et par le bailli dans chacune des sept paroisses** (art. 67) ; est enlevée aux Gantois toute juridiction, autorité, prééminence, priorité sur le Vieux-Bourg, les villes et les châtellenies de Courtrai, Audenarde, Termonde, Alost, Grammont, Ninove, les Quatre-Métiers, le pays de Waes, et généralement sur tout ce qu'on avait accoutumé d'appeler les châtellenies et le quartier de Gand (art. 65) ; est proscrite toute réunion du peuple, quel qu'en soit le but, sous peine de mort pour quiconque convoquerait une réunion de ce genre ou y assisterait en armes (art. 74) ; les cinquante-trois métiers existants sont réduits à vingt-et-un, y compris les tisserands (art. 69) ; les doyens sont supprimés ; chaque métier est placé sous la direction d'un supérieur, *overste*, **bourgeois non faisant métier, styl**, et choisi par le bailli (art. 60 et 71) ; il leur est laissé l'élection

---

<sup>1</sup> Le fossé nommé vulgairement et par corruption *Rytgracht*, *Rietgracht* et *Grietgracht*, se doit nommer *Bevryt-Gracht*. C'est un ancien fossé large et profond, en forme de ligne, qui par un grand contour enferme les faubourgs de la ville, des hameaux, etc. Les Gantois l'ont fait creuser à grands frais et travaux pour leur défense. tin croit que ce fut sous la dictature de Jacques d'Artevelde, ruart ou chef des Gantois et de leurs alliés en 1337, ou environ ce temps-là. Note (34) du *Mémoire de Jean D'Hollander*, dans les *Analecta belgica* du chanoine Hoyneck van Papendrecht, t. III, p. 2da, 362.

<sup>2</sup> Le texte entier de cette ordonnance, comprenant soixante-quinze articles, se trouve dans la *Relation des troubles de Gand*, p. 134-153.

de deux jurés, soumis à l'approbation du bailli et des échevins, qui sont autorisés à les nommer d'office, si, après deux présentations successives, **il n'y avait pas matière raisonnable** d'agréeer les candidats présentés (art. 72) ; sont supprimées les fêtes de la *Tauwe wet*, de Saint-Liévin<sup>1</sup>, et toutes cérémonies ou réunions avec port d'armes ostensibles ou cachées ; il est défendu aux deux confréries de Saint-Liévin et aux tisserands de laine d'assister à la procession de Notre-Dame (art. 74).

Beaucoup d'autres dispositions restreignaient ou anéantissaient les franchises et les avantages dont les magistrats et les particuliers avaient joui jusque là. — Les échevins ne pourront dorénavant faire ni évoquer aucun statut sans le consentement formel du souverain ou du grand bailli (art. 17) ; ils ne pourront établir aucun impôt **sans exprès octroi, à peine de rendre de leur propre ce qui en aura été levé, et d'être arbitrairement punis** (art. 19) ; ils sont tenus de publier tous placards et ordonnances du prince portant ou non confiscation de biens, de marchandises ou autres peines, et d'en assurer l'entière exécution (art. 23) ; **Lesdits de la loy recevront dorénavant pour grand bailli la personne commissionnée par le souverain, quelle qu'elle soit et à quelque localité qu'elle appartienne** ; cet officier prêtera serment entre les mains du prince et par devant la chambre des comptes ; le serment qu'il prêtait à la commune est aboli (art. 24) ; les individus bannis par les échevins et graciés par le souverain rentreront en ville, sans avoir à solliciter le consentement de ces magistrats, ni à leur rien payer (art. 26) ; les amendes provenant de condamnations criminelles ou civiles sont adjugées au grand bailli (art. 27 et suivants) ; il est interdit aux échevins de prononcer la peine de bannissement sur la simple dénonciation et requête de partie privée, sans l'intervention du grand bailli ou de son lieutenant (art. 37) ; toute personne est tenue, sous peine d'une amende de trois carolus d'or, d'assister, à la première réquisition, les officiers chargés d'arrêter des criminels ou des bannis (art. 39) ; l'inviolabilité du domicile est supprimée pour les bourgeois poursuivis criminellement ou condamnés en matière civile ; les officiers du souverain sont autorisés à les en arracher, en présence de deux échevins (art. 40) ; sera frappé d'une amende de trente carolus d'or quiconque aura mis obstacle aux arrestations opérées par le grand bailli, le sous-bailli ou leurs sergents (art. 41) ; les personnes arrêtées par ces officiers seront mises en prison et non plus gardées dans leurs maisons ; la connaissance des abus, des méfaits et des crimes commis par les officiers de justice, est déférée au souverain, ainsi que toutes les actions à intenter contre eux, du fait de leur office (art. 52) ; la nomination des sergents de ville est ôtée aux magistrats communaux ; le prince se réserve le droit d'en créer et d'en commettre tel nombre qu'il lui plaira (art. 53) ; les biens vacants des bâtards deviennent la propriété du souverain ; il est défendu aux échevins de les garder même en dépôt (art. 54) ; l'empereur se réserve l'entière disposition de la maison de Saint-Jacques avec ses provendes (art. 55) ; il n'y a plus de bourgeois forains (art. 56) ; pour acquérir la bourgeoisie, il suffit d'un an de résidence (art. 58) ; l'absence fait perdre le droit de bourgeoisie, mais le retour peut le faire récupérer (art. 59) ; les bourgeois coupables de quelque délit et appréhendés hors de la juridiction de la ville, deviennent justiciables du juge du lieu où ils sont arrêtés ; toutefois, en cas d'arrestation à Gand pour des crimes ou délits commis ailleurs, ils restent

---

<sup>1</sup> Voir notre *Histoire*, tome VII, pages 494, 495. — La *Relation des troubles de Gand* contient une description très curieuse de cette fête et des scandales auxquels elle donnait lieu, pages 103-107.



justiciables de leurs échevins (art. 60) ; les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de rébellion, de sédition contre le prince, ses droits et hauteurs ; les attentats contre ses conseils et ses officiers ; les violences commises contre des sergents assermentés, en raison de leurs fonctions ; les infractions aux sauvegardes et assurances données par le prince ou son conseil, entraînent la perte de corps et de biens ; dans les autres crimes punis de la peine de mort, les bourgeois restent francs et exempts de confiscation de biens, fiefs et héritages (art. 61) ; les bourgeois et manants de Gand perdent la faculté d'ajourner ou d'attirer devant les échevins de cette ville leurs censiers et débitants domiciliés hors de son échevinage ; il est interdit à ces magistrats de prendre connaissance des causes de l'espèce ; elles seront poursuivies, en première instance, par-devant les juges de la résidence des intimés, à moins que ceux-ci ne se soumettent à leur jugement (art. 63) ; à l'ancienne robe — *tabbaerd* — des échevins en drap noir rayé longitudinalement de bandes jaunes de trois doigts de largeur, est substitué un tabbaerd noir avec bande de velours, de quatre doigts de largeur, sur l'épaule gauche, garnie de cordons et de glands de soie (art. 12) ; à l'avenir les comtes de Flandre à leur avènement jureront le maintien des dispositions contenues en la présente ordonnance, et non d'autres ; ceux de Gand feront le même serment (art. 75 et dernier).

Tel est le contenu de cette célèbre *Caroline* de 1540, qui resta en vigueur jusqu'au jour où l'invasion française renversa les vieilles institutions de la Belgique ; elle termina le rôle politique de la commune gantoise et abattit à toujours sa puissance. Si les deux collèges des échevins de la keure et des parchons furent maintenus, ce fut au simple titre d'administrations municipales ; leurs membres, nommés par le prince, n'eurent plus ni liberté d'action, ni indépendance. Des dites ordonnances les Gantois furent merveilleusement fort courroucés et estonnés, et ils avoient assez raison de l'estre ; car là où ils avoient esté des plus grands des autres villes du pays, ils furent faits des plus petits. Ils perdirent ce qu'ils avoient tant aimé et bien gardé par si longues années qui estoient leurs privilèges, et avec ce toutes leurs anciennes coutumes et usaiges, et aussy toutes autres autorités, franchises et libertés, desquels les Gantois avoient usé en grande présomption, en n'estimant autres villes que la ville de Gand, de telle sorte qu'il leur sembloit qu'il n'y avoit prince sur la terre, tant fust grant et puissant, qui les oust sceu dompter, et meismement que le comte de Flandres ne pavoit bien peu au pays sans eulx<sup>1</sup>.

Il fallut boire le calice jusqu'à la lie. Par un mandement du 2 mai, le procureur général, au nom de l'empereur, somma les membres de la commune et les Creesers de venir le lendemain, faire amende honorable, sous peine, pour les échevins de ban et des suites de son indignation, pour les autres, de ban et confiscation de corps et de bien. — Donc se rassemblèrent en la maison échevinale de la ville de Gand, le lundy du devant disner, troisième jour du mois de may, l'an mil cinq cens et quarante, assavoir : tous ceulx de la loy des deux bancs entièrement, les doyens et jurés de chascun des mestiers, et avec eulx de chascun d'iceulx mestiers six personnes, mais du mestier des tisserins cinquante personnes, et aussi quelque nombre de bourgeois de la ville de Gand, tous ensamble représentant le cors et communauté d'icelle.

Et les dessus nommés, eulx ainsy rassemblés au dit lieu, tous vestus de robes noires, sans estre ceintes, et à nues testes, et avec eulx y vindrent et s'y

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 153.

rassemblèrent aussy cinquante autres personnes pris et, choisis hors de ceulx qui durant ladite commotion se nommoient Cressers ; et iceulx cinquante en leurs chemises, ayant seulement un linge mis devant et à l'entour d'eulx, à testes et piets nus, et ayans iceulx cinquante le hart au col, et ainsy illecq tous rassemblés, se partirent ensamble de ladite maison échevinalle en ordre, chascun selon sa qualité et degré, deux à deux, pour venir devers l'Empereur faire ladite réparation honorable ; lequel à ces fins estoit assis en son trosne et siège pour ce fait et préparé à l'un des costés de la -court de son hostel, que on nomme le Wal — *Tenwalle* —, dessous la gallerie et droit devant l'huys de la chambre en laquelle on tient le siège de ses domaines et finances, quant Sa Majesté est en la dite ville ; et la roynne douaigière de Hongrie et de Bohème, seur de Sadite Majesté, et pour icelle régente de ses pays de par deça, aussi assise au costé d'icelle, lesquels estoient avironnés de leurs princes, seigneurs et noblesses, ensamble de leurs consaulx et d'autre multitude de gens de toutes qualités et quartiers, chascun au mieulx qu'il povoit avoir place. Et y avoit une forte grant presse, tant. estoit le tout plain, bas et hault, ès fenestres et galleries de la court, et rampoit le peuple partout sur les murs et toits des maisons de de ladite court où ils povoient avoir lieu et place, tant avoit chascun grant désir de veoir lesdits de Gand ainsy faire ladite réparation honorable ; mais le moindre nombre de tous ceulx qui y vindrent pour le veoir estoit de la ville, pour ce que c'estoit bien à leur fort grant déshonneur et regret.

Et ainsy iceulx dessus nommés, partis de ladite maison échevinalle, vindrent tous jusques audit hostel impérial, en l'estat que dessus, et entrèrent en bon ordre en la court d'icelluy hostel, de laquelle l'entrée estoit bien gardée de bonne gendarmerie ; néantmoins chascun y povoit entrer, qui sçavoit avoir place, en tant que la voullenté de l'Empereur estait telle, que la reconnoissance et réparation honorable fust fait tout publiquement pour plus grand mémoire. Et là eulx ainsy entrans, en l'estat que dit est, y trouvèrent sa Majesté assise et ladite roynne en leurs sièges, et avironnés comme dit est dessus, et avec ce des archiers de cors et haliebardiens de sa garde, et pour ce jour estoit toute la gendarmerie estant en la ville, tant de piet comme de cheval, en armes par les carrefours et rues d'icelle, faisait le ghuet et chascun sur sa garde car on sçavoit bien que ladite réparation se faisoit à leur fort grant regret, et principalement de ainsy avoir le hart au col qui leur estoit dur à passer ; et s'ils n'eussent esté ainsy domptés, ils ne l'eussent jamais fait pour morir.

Et lorsqu'ils furent tous entrés, ils se mirent à genoulx, requérans mercy de leurs mésus, commis à l'encontre de leur souverain seigneur, comme comte de Flandres, là présent, lesquels leurs mésus ils confessoient et en estoient dolans et repentans, et que, s'ils les avoient à faire, que pour riens ne les feroient, comme ainsy le proposa le pensionnaire de la ville pour toute la communauté d'icelle, requérant derechief pardon, priant à Sa Majesté de vouloir user envers ses povres subjects, qui avoient esté mal conseillés, de sa bonté, grâce et miséricorde, lesquels jamais ne rescheroient (retomberaient) en sambables cas, et que à jamais seroient bons et loyaux. Telles et autres semblables paroles furent dites par ledit pensionnaire, ou en substance et selon ce qu'elles luy avoit esté chargé dire par la loy et le corps de ladite ville, avant illecq eulx estre venus.

Et, durant ce que ledit pensionnaire ainsy parloit et proposoit ce que dessus à l'Empereur, lesdits de Gand estoient tous-jours à genoulx. Il en y avoit pluseurs qui plouroient d'entre eulx ; mais c'estoit de desplaisir de ladite commotion advenue, ou de despit de leur correction si rigoureuse et honteuse, cest auteur n'en sçauroit jugier la vérité, combien qu'il fait assés à présumer que la plupart

desdits Gantois avoient grant honte et vergogne de telle punition et réparation honorable, laquelle d'eulx meismes n'eussent jamais fait, s'ils eussent eu pouvoir de résister au contraire, ce qu'ils n'avoient pas, car ils estoient vraiment domptés et mis du tout en bonne obéissance, et par ainsy constrains de ce faire, combien que, à l'apparence et par imagination, ils le firent maulgré eulx. Mais, s'ils eussent bien pensé au mal et grant inconvéniement qui pouvoit advenir de leur-dite commotion s'ils eussent fait et ensieuvi ce qu'ils avoient emprins, à quoy Dieu remédia par sa miséricorde, ils eussent eu tant meilleure paciense de leurs punitions qu'ils n'avoient.

Les paroles dudit pensionnaire finées, l'empereur se tint quelque petite espace coy, sans riens respondre, soy maintenant, comme il monstroït à son samblant, de penser à l'affaire desdits de Gand, et se Sa Majesté leur pardonnerait, ou non ; mais cependant la roynne se tourna vers icelle en toute révérence, honneur et humilité, luy priant et requérant qu'il pleust à Sadite Majesté faire un pardon général à tous les manans et habitans de sa belle ville de Gand, en l'honneur et mémoire de sa nativité qu'il avoit reçue en icelle, des mésus par eulx commis ses povres subjects. A laquelle l'Empereur monstra beau samblant, et lui respondit doucement que, pour l'amour fraternelle qu'il avoit et portoit vers elle, et aussi la grant pitié qu'il avoit de ses povres subjects de Gand, voullant, comme prince bénin et vertueux, préférer miséricorde à rigueur de justice, et voyant aussy la repentance et le bon voulloir desdits Gantois, leur pardonnoit et remettoit le tout entièrement, en fournissant néantmoins par eulx à tous les autres points et articles contenus en sa sentence. Dont tous humblement remercièrent Sa Majesté et ladite roynne, promettant derechef par ledit pensionnaire accomplir le tout, et de luy estre à jamais bons, loyaulx et obéissans subjects ; et lors celle Majesté leur promist aussy estre leur bon seigneur et prince, et qu'il les maintiendrait, à l'ayde de Dieu, en bonne paix, pollice et justice. Et, ce fait et dit, se partirent joyeux de Sa Majesté, et retournèrent tous ensamble en ladite maison eschevinalle, au meisme estat qu'ils en estoient partis.

Ladite réparation honorable se fist ainsy en la court dudit hostel, pour ce qu'il n'y avoit en icelluy salle ne chambreque fust grande assez que pour ce faire, comme il appartenoit, à cause du grant peuple qui y estoit, et aussi que l'empereur voullait bien que chascun le sceust et véist, pour mémoire et exemple cy-après<sup>1</sup>.

Poursuivons ce triste récit dont le lecteur a hâte sans doute de voir la fin. Le 4 mai, Liévin Geeraerts, charpentier de navires, scipmaker, Charles Van Meerendre, Jean De Vooght, Pierre Van Aerde, Liévin Van Doorne furent condamnés à mort et immédiatement exécutés<sup>2</sup>. L'exécution fut faite au meisme lieu où les autres le furent ; leurs corps mis sur une roue, les testes au bout d'une lance hors de la porte de Le Mudde. Plus de quarante autres prisonniers furent condamnés, les uns au bannissement, les autres à des pèlerinages à Rome, en Chypre, à Saint-Jacques en Galice, à Saint-Nicolas en Aragon, et ailleurs, avec injonction de rester en ces lieux un, deux ou trois ans.

Une ordonnance du 6 désigna les fortifications à démolir. C'étaient la Tour rouge, la tour dite Crapaux, avec la muraille adjacente ; la Braempoorte ; la Steenpoorte ; les cinq Trous au Vent ; la Waelpoorte ; la Ketelpoorte ; le

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles*, p. 155-159.

<sup>2</sup> Voir les sentences de ces cinq condamnés, *Appendice*, p. 371 et suivantes La profession des quatre derniers n'y est pas indiquée.

Cuypgat ; la Zantpoorte ; la Posternepoorte ; la porte des Tours ; la porte Grise ; la porte des Vaches ; la porte Saint-Georges<sup>1</sup>. Par un mandement du 11, il fut enjoint au procureur général de sommer les échevins de faire combler les fossés depuis la porte d'Anvers jusqu'à l'Escaut, et le lendemain, en présence de l'empereur, fut posée la première pierre du corps de la citadelle<sup>2</sup>. Le même jour, Charles-Quint quitta Gand avec sa sœur et le roi des Romains, qui retournait en Allemagne. Il n'avait avec lui qu'une escorte peu nombreuse ; toutes ses troupes, placées sous le commandement du comte du Rœulx, et la plupart des seigneurs de sa cour ne sortirent point de la ville.

Le 4 mai n'avait point été pour Gand seul une date sanglante. Des exécutions eurent lieu le même jour à Audenarde, à Deynze, au château de Vilvorde. Les condamnations, à des peines diverses, mais sévères, se succédèrent, dans les mois suivants, à Grammont, à Ypres, à Courtrai, à Evergem, à Alost, à Gavre, à Audenarde. A Courtrai, trois femmes furent bannies pour trois ans de la châteltenie, comme coupables [d'avoir dit sédicieuses paroles et icelles semées parmi la ville](#). Ces châtimens rigoureux n'atteignirent pas seulement les individus coupables ; plusieurs communes furent frappées aussi, et Audenarde, Renaix, Deynze, Courtrai, Ninove, Hulst, Grammont, Menin, le métier des tisserands à Ypres, furent soumis à des amendes [honorables et profitables](#).

Dans plusieurs de ces villes la peine eut un caractère plus particulièrement grave. Ainsi à Audenarde, en conformité des lettres d'abolition et de pardon accordées à cette ville, quatre membres du magistrat, douze hooftmans et principaux des ghildes durent venir, en robe noire, [prier merci](#) à Dieu et à l'empereur, en déclarant qu'il leur déplaisait d'avoir offensé les deux majestés, divine et humaine, et aussi d'avoir été désobéissans à la reine. La commune eut, en outre, à prendre à sa charge une rente de trois cent soixante livres de quarante gros créée en 1472 par le duc Charles, et à payer huit mille carolus d'or en deux termes, la moitié dans les deux mois, l'autre moitié à la Noël<sup>3</sup>. Ninove, où l'amende honorable fut la même, eut à payer deux mille carolus d'or en une fois, ou cent vingt-cinq carolus d'or de rente annuelle au denier seize. Les lettres d'abolition reconnaissaient cependant que [tout ce qui estoit advenu ne procédoit de nulle malice, ains de vraie simpleesse](#), elles reconnaissaient également la [grande indigence et povreté](#) du peuple de cette ville [estant hors passage, et vivant seulement de quelque petit labeur, dont, ajoutait le texte impérial, près toutes les terres nous appartiennent, et le reste à l'abbaye Saint-Cornille lez nostredite ville](#)<sup>4</sup>. A Courtrai, le gouvernement usa de plus de rigueur encore. Tous les privilèges de la ville furent abolis ; les biens de la commune et des métiers confisqués. Cinq échevins et deux hooftmans de chaque section urbaine, en robes noires, deux habitants de chaque section en chemise vinrent publiquement, devant l'empereur, [prier, à genoux flexis, merci à Dieu, à lui, à la reine sa sœur](#). Une amende de douze mille carolus d'or fut imposée à cette ville, qui [en soy n'estoit peuplée, dont les habitants estoient la pluspart povres gens](#),

---

<sup>1</sup> Tous ces ouvrages ne furent pas démolis. Ainsi l'on conserva la porte de la Poterne, celle de Brabant appelée *Braempoorde*, qui subsista jusqu'en 1562 ; la Waelpoorte et la Ketelpoorte, qui ne furent démolies qu'en 1580. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 244, 302.

<sup>2</sup> *Cort verhael*.

<sup>3</sup> Lettres d'abolition et pardon pour la ville d'Audenarde, juin 1540. *Appendice*, p. 399-402.

<sup>4</sup> Lettre d'abolition pour la ville de Ninove, juillet 1540. *Appendice*, p. 407-409.

de petite négociation, et que cet arrêt privait de toute police, règles et droits, de tout revenu de judicature et de maltôtes<sup>1</sup>. Mais Charles-Quint se ressouvint de l'assistance donnée par les Courtraisiens à la conquête de la ville de Tournay, en l'an XVc vingt et un, et au rebouttement des ennemis qui lors approchoient de ladite ville. Il accorda provisoirement aux échevins la connaissance des délits commis par les bourgeois ; la faculté de continuer la levée des impôts courants ; l'usage de l'hôtel de ville et de la halle ; le rétablissement des marchés hebdomadaires, de la franche foire et du marché aux chevaux<sup>2</sup>. Puis, après avoir donné, le 4 novembre, un nouveau règlement d'administration, il lui rendit la vaisselle et les meubles de la maison échevinale<sup>3</sup>, ainsi que les chartres non supprimées<sup>4</sup> ; mais l'artillerie, les armes et les munitions restèrent confisquées.

La démolition des lieux fortifiés à Gand s'opéra difficilement et avec lenteur ; il fut impossible de trouver des adjudicataires pour cette démolition et pour le comblement des fossés. En vain le magistrat offrit-il d'en céder à perpétuité les terrains aux entrepreneurs, l'offre ne persuada personne. Puis lorsque, pressé par des ordres réitérés, il recruta des ouvriers pour ce travail abhorré, il put à grande peine en réunir deux cents, lesquels, travaillant avec dégoût, ne firent pas, dit un récit contemporain, l'ouvrage de cinquante hommes<sup>5</sup>. La démolition de Saint-Bavon et des maisons voisines fut poussée au contraire avec beaucoup d'activité. On avait chargé de ce travail des ouvriers wallons, qui eurent de fréquentes querelles avec les travailleurs flamands. Aux doléances des habitants violemment expulsés de leurs demeures, il faut ajouter celles d'un peuple avide de plaisirs et privé alors de toute espèce de fêtes, chez qui les jeux mêmes des enfants dans les rues étaient sévèrement interdits<sup>6</sup>.

A ces causes de mécontentement se joignaient, nous l'avons déjà dit, les excès de la soldatesque. Ceulx ès maisons desquels les piétons estoient logiés, en furent merveilleusement travaillés. La plupart en restèrent tout apovris, et il y eust tels honnestes menaiges qui, tant qu'ils vécurent, s'en sentirent. Lesdits piétons allemans, leurs femmes mariées ou aultres, dont ils estoient bien fournis, ensemble leurs goujats, y firent de fort grandes rudesses, rompirent, gastèrent, emportèrent tout ce qu'ils purent ; meisme quand on ne leur vouloit donner bois pour brusler et faire bon feu à leurs voullentés, ils prendolent et brusloient les portaux et meubles des maisons, et plusieurs autres maux y faisoient<sup>7</sup>. Les comptes des officiers de justice font foi des forces et rudesses commis et perpétrés par les lansknachts venus avec l'impériale majesté, et, chose triste à dire, on comptait douze Belges parmi ceux qui furent suppliciés pour leurs violences<sup>8</sup>.

Un compte des confiscations opérées en 1540 présente un total de cent soixante-huit mille six cent seize livres, treize sols, cinq deniers<sup>9</sup>, et, suivant un autre compte, la vente des biens confisqués produisit la somme de quatre cent

---

<sup>1</sup> Lettres d'abolition et pardon pour la ville de Courtrai, 17 juillet 1540. *Appendice*, p. 409-418.

<sup>2</sup> Ordonnance du 27 juillet 1510, *Appendice*, p. 420.

<sup>3</sup> *Placards de Flandre*, II, 306.

<sup>4</sup> Ordonnance du 6 novembre 1540, *Appendice*, p. 438.

<sup>5</sup> *Cort verhael*.

<sup>6</sup> *Cort verhael*.

<sup>7</sup> *Relation des troubles de Gand*, 165.

<sup>8</sup> Compte de la veuve de Daniel de Stoppelaere. Citation de M. Henne.

<sup>9</sup> Compte de J. Van den Hecke. Citation de M. Henne.



soixante-huit mille quatre cent septante six livres, un escalin, onze deniers<sup>1</sup>. Notons un détail caractéristique du temps. Les corporations avaient été autorisées à racheter, d'après l'évaluation des priseurs jurés, les ornements de leurs chapelles, parce que, dit le compte du receveur, *eust esté chose odieuse les vendre publiquement avec baston*<sup>2</sup>. Les sommes provenant de ces confiscations furent, en majeure partie, employées à la construction de la citadelle et au paiement des lansquenets.

La somme annuelle de six mille carolus d'or imposée par la sentence du 30 avril fut payée à l'échéance fixée, et la commune remit les titres de la rente créée par Charles le Téméraire. Mais il lui fut plus difficile d'acquitter le montant de l'amende principale. Les échevins des deux bancs furent obligés de présenter une requête à l'empereur pour obtenir une diminution. Charles-Quint accueillit cette demande et leur accorda une remise de soixante dix-huit mille carolus, *prenant esgard, disait-il, au devoir où ils se sont mis et en confyant qu'ils y continueront, et feront tout office de bons et loyaux sujets*<sup>3</sup>. La détresse de la ville était telle que l'empereur lui-même reconnut la nécessité de diminuer la contribution des habitants dans une nouvelle aide de deux cent mille écus de quarante-huit gros, payable pendant six ans, qu'il venait d'obtenir des états de Flandre. Il réduisit la part de Gand à trois mille écus par an, pour les deux premières années ; à quatre mille, pour les deux suivantes, à six mille pour les deux dernières<sup>4</sup>.

Lorsque les travaux de la citadelle furent assez avancés pour qu'on n'eût plus rien à redouter de l'émeute, Charles-Quint consentit à retirer de Gand les soldats, dont la présence y était si désastreuse. Une ordonnance du 9 août 1540 ordonna le licenciement des cinq bandes d'ordonnances qu'il y avait amenées. Elles reçurent une gratification d'un mois de solde pour payer leurs hôtes, et il leur fut défendu, sous peine d'encourir l'indignation de l'empereur, de fouler les localités qu'elles traverseraient<sup>5</sup>. Une gratification de quinze jours de solde fut également allouée aux piétons. Ceux-ci évacuèrent la ville le 9 septembre. Le comte du Rœulx avait prescrit au magistrat de Gand de leur fournir des chariots de vivres pour la route ; il leur avait fait préparer des logements, afin *d'empescher le povre peuple d'estre foullé, et le bailli d'Alost avait reçu l'ordre de réunir des provisions dans les villages de son ressort, pour éviter foudre, mengerie ou insolence*<sup>6</sup>. Malgré toutes ces précautions, cette soldatesque indisciplinée, qui s'éloignait chargée des malédictions des Gantois, commit tant d'excès sur son passage qu'il fallut recourir, pour les relréner, à de nombreuses et sanglantes exécutions<sup>7</sup>.

Alors aussi partirent la plupart des seigneurs et des gentilshommes de la suite de l'empereur. Ce prince revint à Gand, avec Marie de Hongrie, vers la fin d'octobre. Le 30, il visita le château, dont les travaux, comme il nous l'apprend lui-même, étaient à cette date déjà fort avancés. Peu de temps après cette inspection de l'empereur, les travaux furent interrompus par l'hiver, mais on les reprit au mois

---

<sup>1</sup> Ms. cité par M. Voisin, *Notice historique sur la ville de Gand*.

<sup>2</sup> Compte de J. Van den Hecke.

<sup>3</sup> Déclaration de l'empereur, qui accorde aux .Gantois une réduction sur les sommes qu'ils devaient lui payer. 18 juin 1540. *Appendice*, p. 392.

<sup>4</sup> Lettres patentes du 7 juillet 1540. *Appendice*, p. 684.

<sup>5</sup> *Appendice*, p. 421.

<sup>6</sup> Rapport du 8 septembre 1540. *Appendice*, p. 428.

<sup>7</sup> Compte de la veuve de D. de Stoppelaere.

d'avril 1541 ; on y logea alors quatre cent cinquante piétons. Les bastions furent élevés à une hauteur de dix-huit pieds. Les ponts-levis ne furent construits qu'en 1553, et l'ouvrage fut terminé le 15 janvier 1554. Il avait coûté quatre cent onze mille, trois cent trente-quatre livres, cinq sols. Ce château, appelé citadelle des Espagnols, formait un grand carré régulier, flanqué de quatre bastions portant les noms de Sainte-Anne, Saint-Jacques, Sainte-Marie et Saint-Charles, sans aucun ouvrage extérieur pour en protéger les abords. Les deux premiers bastions se dressaient du côté de la Pêcherie ; les deux autres, du côté de la campagne. Case-matés sous les deux flancs, à l'exception du bastion de Sainte-Anne, où avait été posée la première pierre, ces ouvrages étaient reliés entre eux par des courtines revêtues de maçonnerie et bordées d'un parapet de quelques pieds de hauteur. On entrait au château par trois portes, l'une dans la direction de la porte de Termonde ; une autre débouchant à la Pêcherie ; la troisième faisant face à la porte d'Anvers. Deux de ces portes étaient ménagées dans les angles rentrants des courtines<sup>1</sup>.

N'oublions pas de signaler, en finissant, les adoucissements apportés par Charles-Quint à la rigueur de la sentence dont il avait frappé les Gantois. Outre la réduction considérable de l'amende à laquelle la ville avait été condamnée, une ordonnance du 14 mai lui restitua une partie de ses archives communales<sup>2</sup>. Les hôpitaux rentrèrent en possession de leurs revenus, et les métiers récupérèrent les rentes destinées à l'entretien de leurs membres pauvres<sup>3</sup>. La vaisselle de la commune lui fut rendue<sup>4</sup>, et un acte du 1er octobre 1541 lui restitua la propriété de la Pêcherie des Châtelains, appelée dans l'acte la Rivière des Gantois<sup>5</sup>. La cloche Roland, déjà descendue pour être vendue, soit qu'elle n'eût pas trouvé d'acheteurs, soit qu'elle eût obtenu grâce aux yeux de l'empereur, fut replacée en 1544. La Caroline avait renvoyé au juge local des habitants du plat pays leurs procès avec les Gantois, [au sujet du fait et exercice des mestiers, négociations et entrecours de la marchandise](#). Le collège de la keure voyant [les négociations et marchandises près de faillir, à totale destruction et ruine d'icelle ville de Gand](#), représenta à l'empereur les graves inconvénients de cette mesure. Charles accueillit ces plaintes, et résolut de rétablir la prérogative des Gantois de faire juger chez eux les affaires de cette nature et d'ajourner à Gand [les débiteurs et les censiers de ce quartier](#). Seulement, au lieu de rendre aux échevins cette juridiction exceptionnelle, il constitua, sous le titre de lieutenant du bailli, un juge spécial auquel ressortirent les litiges pécuniaires [procédant de vrais et exprès contrats](#) entre les Gantois et leurs fermiers ou débiteurs habitant les paroisses du quartier<sup>6</sup>. En 1544, il établit en outre, à

---

<sup>1</sup> Un arrêté royal du 21 décembre 1847 a ordonné la démolition des ouvrages encore existants de cette vieille citadelle ; la démolition a été terminée en 1852.

<sup>2</sup> *Histoire de Flandre de M. Kervyn*, VI, 124.

<sup>3</sup> Lettres patentes du 7 mars 1541. *Appendice*, p. 692.

<sup>4</sup> Le 8 avril 1543. Reg. au dép. et mand. des finances, n° 20736. Citation de M. Henne.

<sup>5</sup> C'est la partie du sas de Gand qui s'étend de cette ville, par Langerhugge, jusqu'à la Maison rouge, *Rooden Huyse*, autrefois *Terlicht*. Elle avait été cédée à la commune, le 26 août 1329, par Marie, châtelaine de Gand, femme du vicomte de Melun. Le 26 mai 1547, la commune fut autorisée à creuser l'autre partie de ce canal, située entre la Maison rouge et la digue de mer, dite aussi Joos flamerlince. Dyk. Les premières pierres de l'écluse de mer dite *zoute Spui*, et de l'écluse intérieure dite *zaete Spui*, furent posées le 29 août 1551. Reiffenberg, *Archives philologiques*, IV, 172.

<sup>6</sup> *Placards de Flandre*, II, 198, 283 ; III, 198. Édits du 14 février 1541 et du 7 mars 1543.

Termonde, un autre lieutenant civil, devant lequel les bourgeois de Gand et ceux de Termonde, fondés en titre, pouvaient aussi assigner leurs fermiers et autres débiteurs demeurant hors de la juridiction de cette dernière ville, dans certaines paroisses du pays de Waes et lieux voisins<sup>1</sup>.

Il faut une conclusion à ce long et dramatique récit. Charles-Quint, n à Gand, traita les Gantois avec une extrême sévérité, on ne peut le nier ; il humilia et réduisit à l'impuissance la cité célèbre qui lui avait donné le jour, et dont l'action, dans le passé, avait été marquée par une énergie si hautaine et si persévérante. Comment l'impartiale histoire doit-elle juger cette phase de la vie du grand empereur, qui a jeté un si vif éclat sur son siècle et sur la Belgique en particulier ? Plusieurs écrivains, dont le nom a figuré souvent avec honneur dans ces pages, ont condamné Charles-Quint avec une amertume qui a quelque chose de la haine et de la colère, et sinon avec injustice, tout au moins avec beaucoup d'exagération. Citons d'abord M. Henne, dont la conclusion surtout a quelque chose de si démocratique pour ne pas employer un autre mot, qu'on a peine à y reconnaître une plume habituellement contenue et modérée.

Ainsi tomba, dit cet historien, pour ne plus se relever, la fière commune que ses libertés, naguère si glorieusement défendues, avaient rendue prospère et puissante. De 1540 datent la décadence de Gand et celle de la Flandre. Depuis lors, en effet, cette province fut complètement éclipsée, dans nos annales, par le Brabant, devenu le véritable foyer de nos libertés et de notre indépendance. Combien durent gémir alors sur leur pusillanimité et sur leur égoïsme, ces rudes bourgeois qu'un ridicule épouvantail avait arrêtés dans la voie de la résistance, et qui se virent dès lors livrés aux vengeances d'un despote irrité ! Ils avaient craint pour leurs biens ; et pressurés à outrance par le fisc, ruinés par les confiscations, pillés par une soldatesque brutale, chassés de leurs demeures, pour faire place à une menaçante citadelle, ils voyaient la misère dans toute son horreur. Ils avaient craint pour leurs vies, et la hache du bourreau atteignait dans leurs rangs de nombreuses victimes. Ils avaient redouté le gouvernement des masses, et ils étaient tombés sous le despotisme le plus arbitraire. Triste leçon, destinée, comme tant d'autres, à rester stérile ! Quand donc les classes moyennes se ressouviendront-elles qu'elles sont sorties du peuple ? Quand leur sera-t-il donné de comprendre que le tronc séparé de ses racines doit infailliblement périr ? Quand donc, profitant de tristes expériences, ne s'émouvront-elles plus de la fantasmagorie de ces spectres rouges qui ont frayé, le chemin à toutes les tyrannies ?<sup>2</sup>

Voilà comment parle M. Henne. il accuse à la fois Charles-Quint et les Gantois. M. Sieur, lui, ne s'attaque qu'au premier mais il n'en est ni moins amer, ni moins violent. Si pour X. tienne le grand empereur est un despote, pour M. Sieur c'est un tyran sans honneur et sans humanité. Écoutons le.

Non content d'avoir dépouillé les Gantois de leurs libertés. de leurs droits ; d'avoir, dans une même condamnation, confondu les bourgeois et les factieux, l'innocence et le crime, Charles-Quint voulut. comprimer par la présence continuelle d'une force militaire importante les plaintes d'un peuple qui, pour tin moment d'égarement, perdit le fruit de cinq cents ans de travaux, de négociations, de sacrifices pécuniaires, de combats livrés aux fauteurs du despotisme et de sang répandu peur l'indépendance et la liberté. Ainsi finit la

---

<sup>1</sup> *Placards de Flandre*, II, 300.

<sup>2</sup> *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, tome VII, pages 115, 116.

commune de Gand, jadis si fière et si puissante. Victime de quelques factieux, soi : histoire fut depuis indignement tronquée, travestie, mutilée. Des historiens mercenaires ou ignorants ne virent dans cette honorable opposition des Gantois que le principe d'une turbulence naturelle qu'aucune considération politique n'avait su ni guider ni soutenir ; et tandis que la capitale de la Flandre, sans calculer le danger auquel elle s'exposait, éleva la première la voix pour accuser un gouvernement despotique, avare, injuste et dilapidateur, il ne se rencontra, au jour de la vengeance impériale, nul écrivain, nul défenseur qui °CU assez de courage pour flétrir la conduite d'un souverain qui méconnut sa parole royale, et foula indignement aux. pieds les droits de ses peuples. l'humanité, la justice et l'honneur<sup>1</sup>.

Il n'y a pas jusqu'à M. Kervyn de Lettenhove qui ne tienne sa note dans ce concert, note adoucie sans doute, dont la sévérité se déguise sous l'élégance de la forme, mais toujours hautement accusatrice contre Charles-Quint.

Charles-Quint, dit l'historien de la Flandre, quitta Gand, après y avoir passé quatre mois. Au lieu des acclamations populaires qui avaient tant de fois retenti autour de lui, il ne recueillit à son départ que les silencieux témoignages d'une douleur profonde. La vieille cité de Jean Yoens et de Jacques d'Artevelde avait trouvé dans les ruines de sa puissance et de sa liberté cette voix désolée de la patrie qui redemandait, dans le discours de Symmaque, le culte de ses dieux, et qui s'adressait à Coriolan pour lui rappeler qu'il était fils de Rome, comme Charles-Quint était fils de Gand : *Potuisti populari hanc terrant quæ te genuit atque aluit ?* Charles-Quint n'avait-il pas été comte de Flandre avant d'être empereur et roi ? Ne l'avait-on pas entendu dire aux cardinaux, en parlant de ses concitoyens, *mes Flamands ?*<sup>2</sup> Gand n'avait-elle pas entouré son berceau de prières dictées par l'allégresse la plus vive ?

Le 24 février 1500, Charles naissait au milieu d'une fête, et sous l'influence favorable des astres, qui du haut des cieux saluaient sa venue ; le 24 février 1515, il était inauguré à Gand ; le 24 février 1525, la victoire de Pavie lui livrait le roi de France prisonnier et le rendait l'arbitre des destinées de l'Europe ; le 24 février 1530, le pape Clément VII le couronnait à Bologne. Les premiers vœux de Gand, mère de Charles-Quint, ne lui tenaient-ils point lieu du sourire de la fortune ? Ils lui manquent le 24 février 1540, lorsqu'il reçoit les envoyés des princes protestants d'Allemagne, prêts à se confédérer contre lui, tandis qu'il médite lui-même, entouré de soldats allemands, dans sa propre patrie, la sentence dont il doit la frapper. Gand lui annonça ses triomphes, elle ne lui présage plus que des revers. Le 24 février 1557<sup>3</sup>, un monastère de l'Estramadure le recevra, lui aussi, morne et découronné, et il y cherchera en vain, comme une consolation aux soucis qu'il n'aura pu rejeter loin de lui avec la pourpre impériale, l'image fugitive de sa ville natale, jadis si fière de ses franchises séculaires, désormais triste, abattue, humiliée, prête à passer des larmes à la haine<sup>4</sup>.

Nous ne sommes pas insensible à ces accents du cœur, à ces sentiments patriotiques, à ces contrastes, à ces images évoquées par une imagination

---

<sup>1</sup> *Mémoire sur les troubles de Gand de 1540*, p. 138.

<sup>2</sup> L'empereur donna audience à ces envoyés à Gand, le 24 de février. Sleidan, I. XII. Note de M. Kervyn.

<sup>3</sup> Greg. Leti, I, p. 541. Note de M. Kervyn.

<sup>4</sup> *Histoire de Flandre*, tom. VI, pages 125, 126.

pieuse<sup>1</sup> et poétique. Mais, à notre sens, ce n'est pas là de l'histoire. Il faut juger les hommes et les choses avec un esprit plus calme et plus désintéressé ; on n'en aime pas moins son pays, on n'en est pas moins touché de ses malheurs, pas moins frappé de ces grandes, de ces lugubres catastrophes qui assombrissent ses annales. Cette appréciation impartiale et sans passion, sine ira et studio, est d'ailleurs la seule qui permette de retirer des événements du passé les leçons qu'ils renferment à l'adresse des générations présentes. Quelle est donc l'opinion définitive que nous avons à nous faire sur les scènes tumultueuses et sanglantes, sur le dénouement lamentable du grand drame qui vient de se dérouler sous les yeux du lecteur ? Nous pensons qu'il faut y voir surtout le résultat des divisions, des fautes, des excès qui depuis des siècles attristaient le sol de la Flandre. Du côté du pouvoir, c'était depuis les premiers ducs de Bourgogne le dessein poursuivi sans relâche de substituer aux franchises, aux vieilles libertés du pays, la domination unique d'une autorité dynastique plus ou moins modelée sur le système monarchique de la France ; du côté des communes, c'était l'orgueil de la richesse, les luttes intestines ou de commune à commune, l'oppression des villes Secondaires et des campagnes par les grandes cités. C'était, il faut bien le dire aussi, l'affaiblissement de la foi catholique, la décadence des mœurs que M. Kervyn lui-même a signalés avec tant de raison dans les dernières pages de son histoire<sup>2</sup>. La lutte entre le pouvoir tendant par une sorte de fatalité à devenir de plus en plus absolu, et les communes envahies toujours davantage aussi par cet esprit d'indépendance exagérée dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux et menaçant d'aboutir à l'anarchie dans les deux ordres, cette lutte séculaire devait finir par la défaite complète, par la mise hors de combat de l'un ou de l'autre des deux éléments en présence. Il fallait

---

<sup>1</sup> Pieuse dans le sens antique du latin : *Et pius est patriæ facta referre labor.*

<sup>2</sup> Évidemment, dit-il, il existe chez nos populations flamandes du seizième siècle une tendance funeste à un abaissement moral, conséquence inévitable de l'abaissement politique : *Les vieillards, écrivait Meyer, prétendent que tout est changé dans les mœurs de notre nation, et ils se plaignent qu'à des hommes simples, francs, loyaux, courageux, robustes et d'une haute stature, a succédé une génération corrompue par le vice, l'oisiveté, l'ambition et l'orgueil. Les désordres se sont multipliés, la piété du clergé s'est refroidie. Autrefois il suffisait de l'arbitrage de quelques hommes sages pour éteindre de rares discussions soulevées par des achats et des ventes qui se faisaient souvent sans témoins : aujourd'hui chacun recourt à des actes écrits, de crainte de rencontrer une mauvaise foi que ne connurent jamais nos ancêtres (De rebus flandricis, 9).* — Rien ne prouve mieux, continue M. Kervyn, le relâchement qui régnait dans le lien social que le penchant des esprits à rompre le lien religieux consacré par le culte des générations, qu'il unissait entre elles dans une pieuse communauté de traditions et de souvenirs. Les doctrines des luthériens s'étaient rapidement introduites dans les Pays-Bas, surtout dans les cités commerciales et industrielles où affluaient un grand nombre d'étrangers. Dès 1522, un an après la diète de Worms, elles avaient fait de grands progrès à Anvers. Elles s'étaient également bientôt répandues à Gand ; elles y avaient pris un si grand développement qu'au mois de juin 1538 le président de Flandre, Pierre Tayspil, annonça Marie de Hongrie l'existence d'une petite communauté de luthériens et d'anabaptistes aux portes mêmes de Gand. L'année suivante, elles se mêlèrent aux mystères que représentaient publiquement, selon un ancien usage, les povres de sens de Furnes, les compagnons du Saint-Esprit de Bruges, de l'Alpha et Oméga d'Ypres, de la Fleur de Lis de Dixmude, et d'autres membres des innombrables sociétés de rhétorique alors établies dans les Pays-Bas. — On connaît d'ailleurs les projets politiques des *Creesers*. *Toute leur affaire tendoit, porte un document contemporain, de faire d'icelle ville de Gand une ville de commune et non subjecte à nul prince ne seigneur, fors à elle-mesme, comme il y a en plusieurs en Allemagne et en Italie.* M. Kervyn, endroit cité, pages 94-98.



que Charles-Quint cédât devant l'orgueilleuse cité de Gand, ce qui était la ruine du pouvoir monarchique, ou que Gand vaincu et enchaîné fut réduit à l'impuissance. L'œil pénétrant de Charles-Quint avait vu clairement cette double et inévitable alternative. Il n'était point cruel, il aimait sa ville natale, mais la froide raison, la raison d'état l'emporta dans son esprit. N'oublions pas non plus qu'il avait devant lui, en ce moment, deux ennemis implacables, les Turcs toujours armés, toujours prêts à de nouvelles invasions, l'hérésie, aux tendances socialistes, dont les progrès continuels ébranlaient la société catholique jusque dans ses fondements. Devant cette situation le grand empereur ne pouvait hésiter : l'intérêt suprême de la chrétienté exigeait un grand sacrifice. Gand fut sacrifié, parce que son jour était venu, et que son indépendance était désormais incompatible avec les exigences de la mission sociale départie par la Providence au plus illustre de ses fils.

*Venit summa dies et ineluctabile tempus.*

\*\*\*\*\*

#### NOTE

*Tauwe wet.* L'auteur de la *Relation des troubles*, remarque M. Gachard, traduit lui-même ce mot par la vieille loi, de *oude wet*. La manière dont il l'a orthographié semble d'accord avec la prononciation gantoise. La description que donne de cette fête la *Relation*, p. 83-86, est extrêmement curieuse ; nous la reproduisons, bien qu'un peu longue : Et au myqueresme dudit an mil cinq cens trente-neuf (n. s. 1540), fut aboly pour la première fois le *Tauwe wet*, qui de toute ancienneté solloit (avait coutume) aller les trois nuyts de la franche t'este de ladite ville de Gand, laquelle est en la semaine dudit myqueresme, les jours de mercredy, jeudy et vendredy. Et estoit icelluy *Tauwe tee* certain bon nombre de gens tous armés et bien enbaslonnés, de chascun des cinquante trois mestiers une bonne quantité, de l'un plus, de l'autre moins, selon les richesses et bontés desdits mestiers : chascuns d'iceulx sçavoient leurs cottes et portions, combien qu'ils devoient livrer de gens, lesquels tous ensemble faisoient une bonne et grande compagnie d'hommes, et avoient la pluspart desdits mestiers les armures et harnas à ce propices et à eulx appartenans, lesquelles armures estoient gardées ès maisons appartenans aux cors d'iceulx mestiers. — Ils n'estoient point armés en piétons, mais en hommes d'armes, depuis le couppet de la teste jusques au bas des piets, chascun tenant en sa main une hache d'armes ou autre baston de bonne deffence. Ils estoient fort et doublement armés, de sorte que, s'ils eussent esté mis par terre, il n'eust esté en leur puissance de eulx sçavoir relever. Ils avoient sur leurs heaulmes de grans plumas ou autres choses signaians et enseignans de quels mestiers ils estoient, et les doyens et jurés, avec aucuns des plus notables de chascun mestier, et aussy ceux qui estoient ordonnés pour estre ainsy armés, se rassembloient envers les sept heures du soir en la maison appartenant à leurdit mestier, et illecq estoit fait un banquet, et y banquetoient de telle sorte que la pluspart estoient toujours yvres, et puis s'armoient desdites armures, quant ils estaient bien armés de vin par dedens, et lors estaient-ils en leur grant force et vigheur, et leur sambloit proprement qu'ils estaient les seigneurs de toutes autres villes du pays de Flandres, et que le comte ne pavoit bonnement rien en icelluy pays sans eulx. Et eu tel estat se partoient lesdits doyens et jurés, avec leurs hommes ainsy armés, de leurdit maisons, à piet et en ordre, avec force torches, fallots et tambours d'Allemans ou trompettes, environ les dix heures, et alloient ainsy en la maison eschevinalle, où la *Lay* estoit aussy rasssemblée, et y avoit un honorable banquet, et à fait que aucuns desdits mestiers venoient, les doyens et jurés d'iceulx montoient en hault où ladite loy estoit, et leur présentoit-on pain et espèche (épices) et droguerie (dragées, confitures), et les

compaignons ainsy armés attendoient en bas à l'entour de ladite maison eschevinalle avec leurs torches et fallots. Lesdits doyens et jurés estoient vestus de manteaux de drap noir, clos devant et derrière, et seullement ouverts à l'un des lez sur l'espaute, et ceulx de la loy estoient vestus de leurs robes eschevinalles, et avoient les eschevins dés grans chapperons sur leurs testes du meisme drap de leurs robes, qui estoient royées de l'un des lez (rayées d'un des côtés). — Et, illecq ainsy tous rassamblés environ les unze heures à minuit, on commenVoit à sonner une fort grosse cloche qui pendoit au belfroit de la ville, et lors se partoient tous de ladite maison eschevinalle en bon ordre, et chascuti des mestiers selon leurs degrés et préhémences ; chascun sçavoit son lieu et le quantiesme ils devoient aller et marcher ; ils avoient force trompettes, tambours et flutes d'Allemagne qui jouoient à la voilée, comme se ils eussent allé en bataille, et avec ce avoient Grant nombre de torches et fallots. et ainsy marchoient au son de ladite cloche, laquelle sonnoit continuellement depuis le parlement qu'ils faisoient de ladite maison eschevinalle, tant et si longuement qu'ils y estoient tous rentrés, et sievoyeut derrière tous ceulx de la loy entièrement ainsy vestus avec leurs robes et chapperons, et aussy les officiers et serviteurs de la ville, et devant chascun de ladite loy estoit portée une torche par les serviteurs d'icelle, devant lesquels marchoient les trompettes et clairons d'argent de ladite ville, lesquels jouoient haultement ; et ainsy en tel estat faisoient un tour au plain bourg de la ville, lequel povoit bien durer environ de deux heures, et, ledit tour fait, retournoient en ladite maison eschevinalle ; et, illecq tous retournés, se mettoient chascun des doyens et jurés avec leurs gens ainsy armés en ordre, et se tenoiebt tous cois (tranquilles) à l'entour d'icelle maison, tant que la loy y fust rentrée, laquelle prenoit lors congé de tous les mestiers en général, en les remerciant bien grandement de !honneur qu'ils avoient fait ceste nuyt à la ville, selon l'ancienne coustume et manière de faire d'icelle, priant de continuer en leurs bons devoirs ; et, ce fait, ceux de la loy rentroient en la maison eschevinalle, et, après y avoir derechef prias ypocras et draperies, se retournoit chascun en sa maison, et les doyens et jurés avec leurs gendarmeries, chascun retournoit ès maisons de leurs mestiers, où ils alloient bancqueter tout le reste de la nuyt, aux despens du cors desdits mestiers, et illecq se parennyvroient comme pourceaux. — Durant lesdits trois nuyts que ledit Tautve wet se faisoit, il sambloit proprement que toute la ville de Gand fust en armes, et que les ennemis estoient devant icelle, tant estoit le peuple à tous lez et costés esmeus, avec le vin qui souvent dominoit en plusieurs ; et, à dire le vray, toute la ville entièrement estoit lors en sa vraie force et vigueur, et ne leur eust fallu guerres de choses pour les mettre tous, ou du moins la pluspart, en commotion, à quoy les manans et habitans ont de tout temps esté assez enclins. C'estoit une vraie ydolatrie et mahommerie à les ainsy voir, et où innumérables maux et péchés se faisoient et commettoient, tant par yvronnerie, paillardies, débats, homicides et aultres telles et semblables meschantés, où le Dieu tout-puissant estoit bien souvent grandement offensé, et plus qu'ils n'eussent fait de jour, à cause que c'estoit de nuit. — Se fut une fort belle euvre de ainsy l'avoir mis jus.

**FIN DU TROISIÈME VOLUME**